



MÉMOIRES COURONNÉS

ET

AUTRES MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

—

COLLECTION IN-8°. — TOME XXXV.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

rue de Louvain, 108.

—

Août 1883.



MÉMOIRES COURONNÉS

ET

AUTRES MÉMOIRES.

MÉMOIRES COURONNÉS

ET

AUTRES MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

—

COLLECTION IN-8°. — TOME XXXV.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

rue de Louvain, 108.

—

Août 1883.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES,

PAR

ÉD. MAILLY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

II.

(Présenté à la Classe des sciences, le 1er avril 1882.)

LIVRE II.

DES

MÉMOIRES LUS OU PRÉSENTÉS DANS LES SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

CHAPITRE PREMIER.

ANNÉES 1769 A 1771 INCLUSIVEMENT.

La Société littéraire s'était réunie le 5 mai, le 14 et le 15 octobre 1769 sans qu'une lecture eût été faite, et qu'un mémoire eût été présenté.

Le 16 octobre, dans la quatrième assemblée, tenue en l'hôtel et en présence du comte de Cobenzl, M. Needham lut un mémoire intitulé : *Recherches sur les mines, sur les eaux minérales, sur les terres et les différents fossiles du pays dans la châtellenie d'Audenarde.*

Voici le début de cet écrit :

« Pour répondre aux attentes patriotiques de la grande princesse qui nous protége, et aux vues généreuses du sage ministre qui nous soutient, le premier objet sans doute que notre Société naissante doit envisager est de se rendre utile à la patrie.

» C'est pour m'y conformer, autant que les connaissances trop bornées du local peuvent permettre à un étranger adopté depuis peu dans un pays nouveau, que je commence ma carrière par faire quelques recherches sur la minéralogie de ses différentes provinces, la partie la plus intéressante de la physique.

» Cette partie, prise dans toute son étendue, comprend en même temps un si grand nombre d'autres objets, qui se présentent à mesure qu'on pénètre dans les entrailles de la terre jusqu'aux plus grandes profondeurs connues, qu'elle donne aussitôt des vues physiques les plus générales. C'est par des vues générales en tout genre que notre Société doit, il me semble, commencer par préférence, tant pour ce qui regarde les recherches particulières de chaque membre, que pour ce qu'elle propose à faire, au nom du souverain, à ceux qui ambitionnent les prix annuels.

» Les limites autrefois dans les siècles les plus reculés assujettis à nos connaissances, les villes principales marquées par leurs degrés de longitude et latitude, les différentes chaînes des montagnes, en un mot la géographie ancienne et la physique présente généralisée du pays sont la vraie base sur laquelle toutes nos recherches particulières à faire dans la suite doivent se poser pour les arranger utilement, et pour donner un certain ordre lumineux à nos travaux futurs.

» C'est dans cette vue, qui paraît être en même temps celle de la savante Société dont j'ai l'honneur d'être membre, qu'ayant des indices certains d'une mine de mercure découverte près la ville d'Audenarde l'année 1742, j'ai engagé M. le capitaine Springer, très habile minéralogiste, en compagnie de M. le lieutenant t'Kint, tous deux dans l'artillerie au service de Sa Majesté, à venir avec moi jusqu'à Gand, et à prendre de là le chemin d'Audenarde. Mon dessein était de poursuivre de près les informations déjà reçues, de les constater sur le lieu même en vérifiant le fait par tous les moyens possibles, et de faire plusieurs autres recherches physiques, dont j'avais alors besoin.

» Voici le résultat de leurs observations faites à ma réquisition, que j'aurai l'honneur de présenter à la Société avec toute la brièveté, et la clarté, par laquelle je désire que nos mémoires soient toujours caractérisés pour ne pas donner dans un défaut de longueur ennuyante et coûteuse, à quoi cette espèce d'écrit n'est pour la plupart que trop sujette.

» La règle, que se font presque tous les membres de différentes Académies, plutôt par coutume que par une institution réfléchie, de prolonger leurs mémoires jusqu'à une demi-heure de lecture, quel que soit le sujet, ne sert qu'[à] augmenter inutilement les dépenses de l'imprimerie, le prix des volumes annuels, et la perte d'un temps précieux pour le lecteur. Ce défaut se démontre clairement par les abrégés qu'on est obligé de faire tous les jours de cette espèce de travail, et que les savants

et le public, hors les grandes Bibliothèques, préfèrent avec raison aux collections académiques les plus complètes. »

Les réflexions générales de Needham sur la marche à suivre dans les travaux académiques et sur les inconvénients des mémoires trop délayés, n'étaient pas de nature à être publiées; et sa candeur lui avait fait ajouter foi à l'existence d'une mine de mercure et de sources d'eaux minérales; de plus, son mémoire parut trop négligemment et trop superficiellement écrit pour être imprimé : ce n'était qu'une ébauche sans preuves suffisantes, et il fallait éviter, disait Nelis, de donner du ridicule à l'Académie. On se borna à insérer dans le tome I des *Mémoires*, pp. LI-LIII, un extrait rédigé en grande partie par de Launay.

La séance du 16 octobre s'était terminée par la lecture d'un *Mémoire* de M. Seumoy *sur les moyens de perfectionner l'opération de la cataracte par extraction.* Avant d'imprimer ce mémoire, l'Académie le fit examiner, et l'on décida qu'il n'y avait pas lieu de le livrer au public. L'abbé Chevalier lui-même, connu par sa bienveillance, trouvait qu'il était mal écrit et ne présentait rien de nouveau ni d'intéressant. Or il fallait, d'après Nelis, éviter soigneusement les redites : « se tromper à cet égard, pourrait faire grand tort à l'Académie, qu'on taxerait d'ignorance ou de mauvaise foi; on donnerait beau jeu à faire crier contre elle. » D'ailleurs l'opération de la cataracte appartenait plutôt à la chirurgie qu'à la physique.

Les mémoires de Needham et de Seumoy dont il vient d'être parlé, se trouvent dans les archives de l'Académie.

Le protocole de la séance du 26 avril 1770 mentionne la lecture de trois mémoires.

Le premier de ces mémoires était de l'abbé Needham; il avait pour titre : *Mémoire sur la maladie contagieuse des bêtes à cornes, dans lequel on cherche un remède préservatif, le plus simple, le plus efficace, le plus général et le moins coûteux.*

« [L'auteur] demanda la permission de la Société de le faire imprimer séparément, en cas qu'il fût approuvé du gouvernement. En observant que les mémoires des membres appartenaient à la Société comme pro-

priétaire de tous les travaux qui y sont présentés et lus publiquement, la Société, sans adopter ledit mémoire, consentit, pour autant que la chose dépendait d'elle, à ce que M. Needham le fît imprimer. »

Il parut en 1770 chez D'Ours, dans le format in-4°; mais nous n'en avons pas vu d'exemplaire. L'abbé Rozier en rendit un compte avantageux dans son journal.

Lorsqu'on s'occupa de composer le premier volume des *Mémoires* de l'Académie, l'abbé Needham insista pour y faire entrer le travail dont nous parlons et auquel il avait fait quelques additions. Les avis furent partagés, mais la majorité se prononça contre l'insertion. Le rapport de l'abbé Marci, daté de Louvain le 1er décembre 1775, avait posé la question préalable en ces termes :

« Avant de dire mon sentiment sur cette pièce publiée dès l'année 1770, il conviendrait de savoir si l'Académie veut adopter la règle de répéter dans ses *Mémoires* des pièces qui ont été données au public. Je sais fort bien que lorsqu'un membre d'une Académie quelconque fait une découverte intéressante, et dont il convient que le public soit averti le plus tôt possible, ou l'Académie la publie sans délai, ou [elle] donne à l'auteur la permission de la faire imprimer sous son nom comme membre de l'Académie; mais dans l'un et l'autre cas, l'Académie atteste qu'on fait imprimer cet ouvrage à part pour la commodité et l'utilité du public, et que dans son temps on retrouvera la même pièce dans les volumes académiques. Rien de tout cela ne se trouvant annexé à la pièce, c'est l'Académie qui doit décider le cas et former une règle, tant pour le présent que pour l'avenir... »

Needham préconisait l'usage du sel :

« Or, » écrivait Du Rondeau (6 mai 1776), « si le sel marin était un préservatif assuré contre la maladie contagieuse et épizootique des bêtes rouges, il y aurait longtemps qu'elle serait éteinte. Les Hollandais n'ignorent pas que tous les papiers publics en ont fait mention depuis plus de douze ans... Serait-il possible... [qu'ils] n'eussent point essayé un remède connu de tout le monde, et si facile à se procurer? Et, dans la supposition qu'ils l'eussent ignoré, ne se serait-il trouvé personne qui eût été tenté de le leur communiquer, sinon par charité, au moins par l'appât

des 20 000 florins qu'ils promirent à celui qui indiquerait un remède sinon curatif, au moins préservatif? Mais comme la somme n'a pas été accordée et que la maladie continue, n'est-on pas en droit de conclure que le sel n'est point un remède préservatif, comme l'auteur le prétend...»

En 1780, l'Académie consentit à ce qu'un extrait du mémoire de Needham fût inséré dans le *Journal des séances* placé en tête du tome II des *Mémoires;* il y occupe les pages XXIV-XXVIII.

Le second mémoire lu dans la séance du 26 avril 1770 concernait une nouvelle espèce de polype, trouvée en 1753 dans un étang aux environs de Bruxelles, et que le prince Charles de Lorraine avait fait dessiner. L'auteur, M. Seumoy, présenta une suite à ce mémoire le 16 octobre : elle renfermait la description d'une seconde espèce de polype, moins curieuse que la précédente, mais sous la même forme de polype en arbre. Seumoy avait donné à ces deux écrits le titre commun de: *Mémoire pour servir à l'histoire des insectes des environs de Bruxelles;* il est possible que ce fût le commencement d'une série, et que la retraite de l'auteur de l'Académie l'empêcha de la continuer. Les deux pièces furent retirées; l'Académie s'était montrée disposée à les publier, lorsqu'elles auraient été fondues en une seule, qu'on en aurait retranché beaucoup de choses inutiles, et que le style en aurait été corrigé.

Enfin le troisième mémoire lu dans la séance du 26 avril 1770 était de l'abbé Paquot; il avait pour titre : *Mémoire sur les différentes langues qui ont eu, ou qui ont cours dans les contrées qui forment aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et la principauté de Liége depuis les temps les plus reculés jusqu'à présent.* Ce mémoire se trouve à la Bibliothèque royale de Belgique, fonds Van Hulthem : il n'a pas été imprimé, Paquot l'ayant retiré pour le corriger et ne l'ayant plus reproduit. M Van Hulthem l'avait trouvé à moitié transcrit de la main de l'auteur, et en avait fait achever la transcription à l'aide du brouillon qui était dans les papiers de Paquot.

Le 16 octobre 1770, « M. Vounck annonça qu'il travaillait à un mémoire sur l'usage et les qualités du quinquina. » Ce mémoire ne fut présenté qu'au mois de septembre 1774; nous le retrouverons à cette époque.

Le même jour, le secrétaire lut un *Mémoire sur l'histoire naturelle d'une partie du pays belgique*, par M. Robert de Limbourg, le jeune, qui venait d'être agrégé à la Société. Ce mémoire parut dans le tome I des *Mémoires*, pp. 193-228. Les commissaires chargés de l'examiner avaient été unanimement d'avis qu'il méritait d'être imprimé. « L'auteur, disait l'abbé Needham, a droit à nos remerciements pour le présent qu'il nous a fait de cette pièce vraiment académique. » De Limbourg apporta quelques changements au texte primitif, modifia la carte pour la rendre plus exacte, et ajouta un supplément.

La Société littéraire se réunit encore une fois le 16 octobre 1771, mais aucune lecture ne fut faite. Depuis son établissement elle n'avait reçu que sept mémoires et la promesse d'un huitième.

Après son érection en Académie impériale et royale, une grande activité succéda à l'atonie des premières années.

Dans ce qui va suivre, nous donnerons les titres des mémoires lus ou présentés à chaque séance, l'appréciation qui en a été faite par les académiciens mêmes et le sort qu'ils ont subi.

CHAPITRE II.

ANNÉE 1773.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1773.

Présentation : 1° d'un *Mémoire sur une machine à feu, et sur le moyen d'en étendre l'usage à toutes sortes de cas*, par M. R. de Limbourg; 2° d'un *Mémoire sur l'électricité*, par M. de Witry; 3° d'un *Mémoire sur les abus des onguents dans le traitement des ulcères, et sur la meilleure méthode de les guérir*, par M. Crampagna, médecin de corps de S. A. R.; 4° d'un *Mémoire sur la qualité du plomb de la mine de Vedrin dans le comté de Namur*, par M. Marquart, waradin de la monnaie de S. M. à Bruxelles; 5° d'un

Mémoire sur une nouvelle nourriture économique, abondante et facile à préparer, par M. Morand, associé ordinaire et bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Paris.

Les auteurs des mémoires cotés 2, 3, 4 et 5 étaient des aspirants à des places d'académicien.

Le mémoire de M. de Limbourg n'a pas été imprimé : il est aux archives. Dans la séance du 25 mai 1773 :

« [L'abbé Needham] observa qu'une machine telle que [celle que] M. Limbourg proposait, serait infiniment compliquée, et paraissait au-dessus des forces humaines; que néanmoins, comme la théorie la plus spécieuse ne pouvait tenir contre les faits, il devait soumettre ses idées à l'expérience et au succès futur du modèle que l'auteur avait promis de mettre sous les yeux de l'Académie. »

Nous ne savons si ce modèle fut exécuté; il ne l'était pas encore lorsqu'on s'occupa de former le tome I des *Mémoires*.

« Il s'agit, » disait Nelis, « d'une machine à feu, employée à tirer des voitures même pesamment chargées. C'est une de ces spéculations qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de réduire en pratique. Au reste, s'il était bien constaté que la première idée en fût due à notre auteur, je pencherais beaucoup à la publier. Cela donne à penser, et pourrait donner lieu à d'autres découvertes. Il y a tel écrivain dont on peut dire, comme on l'a dit déjà, et ce n'est pas un petit éloge, *etiam quum errat, docet*. Au reste, dans le doute dont je parle, j'opine pour la non-impression, au moins quant à présent. »

On se borna à donner un aperçu du mémoire dans le *Journal des séances*, pp. LXIII-LXIV.

M. de Witry avait envoyé son mémoire sur l'électricité à l'appui de sa candidature à une place de membre (voir le livre I, ch. VIII); il semble l'avoir retiré ensuite et l'avoir remplacé par un mémoire plus complet, qui fut lu à la séance du 24 juin 1773, et dans lequel il donna la description du nouvel électromètre dont l'abbé Needham avait fait l'éloge.

Lors de la présentation du mémoire de M. Crampagna, plusieurs membres, après en avoir entendu le titre, avaient interrompu le secrétaire pour faire observer que cet écrit était plutôt du ressort d'une école de chirurgie; cependant, sur l'assertion de M. l'abbé Needham qu'il renfermait des points relatifs à la physique proprement dite, le président avait chargé M. Vounck de l'examiner; mais M. Crampagna, informé de ce qui s'était passé, préféra le retirer avant qu'un rapport eût été fait à l'Académie.

M. Marquart s'était occupé de la mine de Vedrin, des qualités du plomb qu'elle renfermait et de la manière de le purifier: ayant été sur les lieux par ordre du gouvernement, il avait trouvé cette mine très abondante, et avait reconnu que le plomb en était d'aussi bonne qualité que celui d'Angleterre, sur lequel il avait l'avantage d'être plus malléable; on ne pouvait attribuer la préférence donnée jusqu'ici au premier qu'à la mauvaise façon de purifier le plomb de Vedrin. M. Marquart annonçait qu'il cherchait des moyens meilleurs pour cet objet et propres à rendre la mine plus avantageuse. D'après le rapport de l'abbé Chevalier, le mémoire témoignait de connaissances particulières en métallurgie: il n'a pas été imprimé et se trouve aux archives de l'Académie.

Le mémoire de M. Morand sur une nouvelle nourriture économique n'a pas été imprimé non plus : il est aux archives de l'Académie avec la réfutation qu'en fit M. Vounck.

« Si ce mémoire de M. Morand sur l'usage qu'on pourrait faire des racines de bryone est bon, » disait l'abbé Nelis, « il est à craindre qu'il ne paraisse, s'il n'a pas paru déjà, au moins en extrait, dans d'autres collections. On connaît assez l'empressement des Français, et de toutes les personnes avides de réputation. Si le mémoire n'est pas bon, nous aurions encore plus grand tort de l'adopter. Dans tous les cas, je ne vois pas quel avantage il nous en reviendrait. N'imprimant pas l'ouvrage de M. Morand, il ne doit pas être question d'imprimer les observations judicieuses qu'y a faites M. Vounck. J'oubliais de dire que, comme ces deux académiciens jugent différemment de l'utilité de notre plante, (utilité qui paraît en effet un peu chimérique,) cette contrariété d'opinions, un peu trop fortement prononcée, pourrait occasionner une petite guerre, ou quelques *honnêtetés littéraires.* »

SÉANCE DU 14 AVRIL 1773.

Lecture par l'abbé Nelis de ses *Remarques sur quelques abus anciens, sur quelques institutions crues nouvelles, et sur l'origine de certains usages et coutumes aux Pays-Bas.*

Ce mémoire n'a pas été imprimé, et le *Journal des séances* ne le mentionne pas. Nous ne le connaissons que par l'extrait joint au rapport de J. Crumpipen sur la première assemblée de l'Académie [1]. Il portait pour épigraphe : *Mihi quidem nulli satis eruditi videntur quibus nostra ignota sunt.* Cic. Lib. I De Fin., et commençait ainsi :

« En ramassant des matériaux pour un plus grand ouvrage, dont j'espère, messieurs, d'avoir l'honneur de vous entretenir un jour [celui des *Origines de la Flandre et du Brabant*], j'ai eu occasion de faire plusieurs remarques qui, en ne regardant pas précisément l'objet que je m'étais proposé, ne m'ont point paru cependant tout à fait indignes d'être conservées. Je viens vous prier d'en être les juges. Vous m'encouragerez par votre suffrage à continuer mon travail, ou, ce qui serait sans doute me rendre un plus grand service, vous m'inspirerez de l'abandonner. Car quoi de plus ennuyeux, dit M. de Montesquieu (*Esprit des lois,* Liv. XXX, chap. XI), que *tous ces écrits froids, secs, insipides et durs, qu'il faut lire, qu'il faut dévorer, comme la fable dit que Saturne dévorait des pierres.* »

SÉANCE DU 25 MAI 1773.

Lecture : 1° par le secrétaire, de l'avant-propos et d'une partie des *Observations astronomiques, faites aux Pays-Bas autrichiens en 1772 et 1773,* par M. Pigott ; 2° par le même, d'un *Mémoire* de l'abbé Marci *sur les proportions des tonneaux, et sur une jauge universelle;* 3° par M. Needham, d'un mémoire intitulé : *Recueil de quelques observations physiques, faites principalement dans*

[1] Voir livre I, chap. VII.

la province de Luxembourg, en 1772, pendant un voyage astronomique avec M. Pigott, etc.; 4° par l'abbé Nelis, d'un *Mémoire sur l'ancien Brabant, où l'on recherche l'origine de cette province et l'étymologie de son nom.*

Présentation d'un *Mémoire* de M. Godart, médecin des hôpitaux de Verviers, *sur la cause de la commotion et sur la vertu des contacts électriques.*

Les observation de Pigott avaient eu pour objet la détermination de la position géographique de quelques lieux : elles furent imprimées en tête du tome I des *Mémoires.* « Cette pièce, disait Needham, est d'un intérêt si général pour toute la république des lettres que, dans l'ordre de mérite, je la mets sans difficulté à la tête de tous nos mémoires académiques. Ainsi il ne peut [y] avoir de doute sur sa publication. » Nelis écrivait de son côté : « Il ne doit pas y avoir de partage d'opinions sur l'utilité de ce travail, qui a d'ailleurs coûté de l'argent au gouvernement ou à l'Académie [à l'Académie, comme nous l'avons vu dans le livre I]. Mais lorsqu'on imprimera l'ouvrage, il sera peut-être à propos de retrancher quelques fadeurs de la préface. »

Le mémoire de l'abbé Marci avait été envoyé comme pièce à l'appui de la candidature de l'auteur à une place de membre regnicole : il fut inséré dans le tome I des *Mémoires*, pp. 27-41, quoiqu'on en trouvât l'objet un peu mince.

« Les tonneaux, et la petite mécanique de la jauge, » disait Nelis, « ne me paraissent pas un objet assez capable de faire une forte et utile impression sur l'esprit du public. Nous devons éviter avec soin, ce semble, surtout dans les commencements, de lui présenter ce qui a le moins du monde l'air minutieux ou trivial. »

L'auteur semblait avoir prévu l'objection, si toutefois les lignes suivantes n'ont pas été ajoutées pendant l'impression :

« ... Si une Académie parvient par ses soins à rectifier les défauts dans les arts et métiers, si elle facilite les différentes manipulations, et si elle rappelle à des principes certains ce qui paraissait dépendre du

hasard, ou qui était abandonné au caprice de l'artiste; si, dis-je, une Académie entre dans les différents détails pour en corriger les défauts, en écarter le superflu, et en faire connaître le vrai, il est certain que l'État y gagnera plus que par les discussions les plus scientifiques et les mieux recherchées sur des matières qui n'ont aucune liaison avec nos besoins actuels. »

On estima que le mémoire de Needham devait être élagué dans différents endroits, qu'on devait faire quelques corrections au style, et qu'on pourrait l'abréger. Voici le rapport de Nelis :

« Malgré le style diffus de ce mémoire, les hors-d'œuvre, et le principe, erroné peut-être, sur lequel il est en partie bâti, j'ai jugé et je juge encore ce mémoire digne de l'impression, à raison des vues utiles qu'il offre et au physicien et au cultivateur. — Si, dans la carrière des sciences et de l'érudition, il n'était permis de rien avancer, sinon d'appuyé sur des preuves incontestables, il faudrait condamner à l'oubli ou au feu les trois quarts de tout ce que nous avons de mémoires les mieux travaillés, dans les recueils les plus recherchés par les savants, tels que ceux des académiciens de Paris, et ne faire grâce peut-être qu'aux problèmes de mathématiques; encore trouve-t-on qu'il est permis ici quelquefois de montrer une diversité de sentiments. — C'est par cette raison qu'il doit être permis aux associés ou membres d'une même compagnie de proposer modestement des doutes, des difficultés, sur une opinion quelconque qu'un autre membre aurait avancée. Et lorsqu'on trouvera que des opinions diverses auront été proposées et soutenues avec probabilité et avec esprit, le meilleur parti à prendre pour l'Académie, c'est de faire imprimer les observations contraires des académiciens, et le public, instruit d'après les pièces, jugera le procès. Aussi ce parti, qui est celui de la raison, est-il pris dans l'occasion par les compagnies savantes, qui ont le plus de réputation. — Dans ce sentiment, et connaissant trop bien le caractère et la philosophie de M. l'abbé Needham, je prendrai la liberté de combattre son opinion, qui paraît assigner pour cause suffisante et totale de la stérilité d'un pays, l'élévation de son terrain. Je le combattrai non-seulement par ses propres aveux, mais par des exemples qui ne sont pas rares sur notre globe. Mais comme la chose exige nécessairement une discussion un peu étendue, j'en ferai le sujet d'un mémoire à part, que je soumettrai au jugement de l'Académie et de M. Needham même. »

Le mémoire de Needham a été imprimé dans le tome I des *Mémoires*, pp. 155-177.

Gerard donna une analyse très étendue du mémoire de l'abbé Nelis dans le protocole de la séance, mais il ne fut pas imprimé. Une copie, corrigée par l'auteur, est aux archives de l'Académie. Un extrait seulement a paru, pp. LXIV-LXVII du tome I des *Mémoires*. Les commissaires ne s'étaient pas généralement montrés favorables à l'impression. « S'il ne s'agissait que du style, disait Des Roches, la légèreté et la pureté de celui de ce mémoire ferait honneur à l'Académie. Mais au fond ce n'est qu'un jeu d'esprit. »

SÉANCE DU 24 JUIN 1773.

Lecture : 1° du *Mémoire* de M. Godart *sur la cause de la commotion et sur la vertu des contacts électriques;* 2° par l'abbé Marci, d'un mémoire intitulé : *Réflexions sur les Académies et les Universités;* 3° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur la nature du sel commun, dont les anciens Belges et Germains faisaient usage;* 4° par M. de Witry, d'un *Mémoire sur l'électricité, relativement à sa qualité de fluide moteur dans les végétaux, et dans le corps humain;* 5° par M. De Beunie, d'un *Mémoire sur une maladie produite par des moules venimeuses;* 5° par l'abbé Nelis, d'un *Mémoire sur la vigogne, et par occasion sur l'amélioration de nos laines.*

Le mémoire de Godart est aux archives de l'Académie; un extrait a paru dans le tome I des *Mémoires*, pp. LXVIII-LXXIII.

Les *Réflexions* de l'abbé Marci *sur les Académies et les Universités* n'ont pas été publiées. Le manuscrit est aux archives de l'Académie; j'en ai donné la substance dans le livre I, chap. VIII. « C'est un sujet, disait Nelis, qui ne plaira pas aux uns, et déplaira à coup sûr à d'autres qu'il n'est pas de notre intérêt d'ameuter contre l'Académie. »

Le mémoire de M. Du Rondeau occupe les pages 545-559 du

tome I des *Mémoires*; le mémoire de M. de Witry, les pages 179-192 [1]; celui de M. De Beunie, les pages 229-245.

Le mémoire de Nelis se trouve dans le même volume, pp. 43-59. L'auteur le donne comme le premier d'une suite de *Mémoires sur la possibilité et les avantages de naturaliser dans nos provinces différentes espèces d'animaux étrangers*. Voici le rapport de Needham :

« Quoique la possibilité de réaliser le projet que l'auteur propose dans son mémoire paraisse fort éloignée, et de ce que les Espagnols eux-mêmes qui ont toutes les facilités requises n'ont jamais essayé de placer cet animal [la vigogne] dans les montagnes d'Asturie, on devrait conclure qu'il n'est guère praticable; cependant comme bien des choses s'exécutent journellement que nos ancêtres, si quelqu'un les avait proposées dans leur temps, auraient traitées comme des chimères, je ne vois pas pourquoi un mémoire bien écrit, et assez bien raisonné, comme je trouve celui de notre auteur, ne puisse voir le jour. C'est l'amusement d'un quart d'heure assez agréable pour quelques lecteurs qui aiment à promener leur imagination, et peut faire naître quelques idées analogues d'une plus grande utilité, et plus faciles à réaliser. Nous voyons des pièces académiques de la même espèce assez souvent parmi les mémoires de presque toutes nos Sociétés littéraires... »

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1773.

Lecture : 1° par l'abbé Needham, d'un *Rapport sur le fanal de Bidiston, en Angleterre, comparé avec celui qu'on vient de construire à Ostende;* 2° par l'abbé Caussin, d'un *Mémoire sur l'état des dix-sept provinces des Pays-Bas, depuis qu'elles sont connues,*

[1] Il a été réimprimé en 1789 par l'auteur dans son *Recueil des divers mémoires lus à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et de quelques autres pièces, publiées dans différents journaux, relativement aux sciences et aux arts utiles.* A Tournai, chez R. Varlé. In-8° de VI et 228 pages.

jusqu'au traité de Rheims de l'an 980; 3° par l'abbé Chevalier, de son *Observation de l'éclipse de lune du 30 septembre 1773;* 4° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire additionnel sur le sel commun des anciens Belges et Germains;* 5° par M. Des Roches, d'un *Mémoire sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique;* 6° par l'abbé de Witry, d'un *Mémoire sur les eaux minérales du Sauchoir.*

Présentation : 1° d'un *Mémoire sur l'activité et l'inaction de la nature dans les maladies*, par M. Planchon, médecin à Tournai; 2° d'un *Discours physique et moral sur une question proposée par l'Académie de ***, savoir : L'âme est-elle plus remuée par le plaisir que par la peine?* par le même; 3° d'un mémoire intitulé: *Observations sur les huiles animales*, par M. Parmentier, apothicaire général de l'hôtel des Invalides à Paris; 4° d'un mémoire intitulé : *Observations sur les eaux minérales sulfureuses,* par le même; 5° d'un mémoire intitulé : *Recherches sur l'origine des fossiles accidentels du Brabant, avec quelques réflexions préliminaires sur la théorie de notre globe,* par un anonyme [de Launay]; 6° d'un *Mémoire sur l'ancien état de la Flandre maritime, sur les changements successifs qui y sont arrivés, et les causes qui les ont produits; sur la nature de son climat et de son sol; sur les marées de cette côte, et leur comparaison avec la hauteur de différentes parties du pays adjacent,* par Dom Mann, prieur des chartreux, à Nieuport.

L'objet du *Rapport* de l'abbé Needham *sur le fanal de Bidiston,* était de faire voir qu'un réverbère tel que celui dont on se servait à ce fanal était préférable au feu de charbon de terre dont on faisait usage à celui d'Ostende. « L'assemblée ne jugea pas à propos de discuter cet objet, qui d'ailleurs lui parut étranger aux matières dont l'Académie doit s'occuper, sur quoi M. Needham requit M. le président de vouloir remettre ce rapport à M. le ministre plénipotentiaire. » Une copie du rapport est aux archives de l'Académie.

Le mémoire de l'abbé Caussin n'était que la première partie du sujet énoncé, et contenait l'état de la Belgique sous les indigènes et sous les romains. L'auteur se proposait d'en donner une suite qui exposerait le tableau de cet état sous la domination des

francs. Ce mémoire est aux archives de l'Académie : un court extrait parut pp. LXXIII-LXXV du tome I des *Mémoires*.

Le rapport de Des Roches est curieux :

« Je conseillerais, dit-il, de supprimer ce mémoire, si je n'y étais critiqué. De 32 pages il n'y en a pas quatre qui tendent au but de l'auteur, ou du moins qui répondent au titre. Il règne dans ce mémoire une espèce de galimatias qui fait qu'on perd de vue le sujet à tout moment. Encore s'il s'y trouvait quelques nouveaux éclaircissements; mais le peu de faits qui ont trait à notre histoire se trouvent dans vingt autres auteurs qui ont dit la même chose et toujours mieux que lui. »

Nelis y met plus de formes, voici comment il s'exprime :

« M. Hesdin, qui a jugé ce mémoire avant moi, et dont j'ai vu les observations, écrites avec soin, y trouve les défauts suivants : 1° qu'il n'y a pas beaucoup d'ordre en cet écrit; 2° que le plan étant fort vaste, l'auteur ne l'a pas rempli; 3° qu'il adopte un prétendu traité de Rheims, qui n'a jamais existé, de l'aveu même des plus judicieux d'entre les écrivains français, et qu'il fallait appeler le traité en question le *traité d'Ivoix*. — En souscrivant à ces observations, j'ajoute que les remarques critiques sur la querelle des investitures, ne tenant en aucune façon au sujet que l'auteur a entrepris de traiter, et n'étant amenées que pour servir d'exemple, sont beaucoup trop longues : il serait beaucoup plus naturel de les placer dans une note, pour ne pas couper le fil du mémoire. — Je pense au reste que M. Caussin, en refondant tant soit peu son ouvrage, en ferait quelque chose de très bon, et qui mériterait grandement sa place dans notre recueil. Il devrait s'engager aussi à continuer son travail, qui n'est qu'ébauché. L'esprit de critique est bien nécessaire pour cela; c'est lui qui doit absolument servir de guide toutes les fois qu'il s'agit de débrouiller nos origines. Notre auteur en est bien pourvu; mais enfin on en a manqué si longtemps, en écrivant notre histoire, qu'il est pardonnable, utile, et même nécessaire, d'en employer une forte dose, l'exemple est toujours bon. Je souscris donc à l'impression de ce mémoire, avec les précautions indiquées : précautions que je doute un peu si l'auteur consentira de prendre; en quel cas l'exemple et l'ouvrage seraient perdus pour le public. »

L'abbé Chevalier retira l'Observation de l'éclipse de lune du 30 septembre 1773 :

« L'observation, » écrivait-il au président (le 18 février 1775), « ayant été faite sans les instruments convenables et seulement dans l'intention de ne pas perdre l'habitude d'observer,... je ne puis pas répondre de l'exactitude du temps... Et à cette occasion je vous assure que je vois avec la plus grande peine, que non-seulement nous n'avons pas un Observatoire, comme toutes les autres Académies des sciences, mais que l'acquisition des instruments les plus nécessaires [un quart de cercle et une pendule] que je m'étais flatté de pouvoir obtenir, soit si retardée, et que par là je reste dans l'impossibilité de pouvoir employer pour l'avantage de l'Académie et du public, quelques faibles connaissances que j'avais acquises... »

Le mémoire additionnel de Du Rondeau ne fut pas imprimé; il y en a deux copies aux archives de l'Académie. La publication en aurait été désapprouvée par le gouvernement, comme l'annonçait assez clairement la note suivante, en date du 7 décembre 1774, du chef et président, comte de Neny :

« M. Du Rondeau prouve très bien la possibilité d'établir avec succès des marais salants sur les côtes de Flandre. Son mémoire est philosophique, lumineux et ne laisse rien à désirer du côté du raisonnement. — Indépendamment de cela, nous avons certainement des fontaines salantes dans nos provinces, les plus éloignées de la mer. Un négociant riche et éclairé en fit la découverte, il y a environ douze ans, et forma le projet d'en faire usage. Il fit valoir tous les motifs d'utilité que retrace M. Du Rondeau; mais comme il avait besoin des faveurs du gouvernement pour opérer avec avantage, surtout pour assurer une stabilité inaltérable à son entreprise, il s'adressa à feu M. le comte de Cobenzl. Le conseil des finances fut entendu, et sur les représentations qu'il fit sur la difficulté de concilier ce projet avec les intérêts de l'impératrice, on se refusa à la demande du négociant. — Si l'on pouvait assurer à S. M. le débit exclusif du sel, tout serait dit: mais la constitution de nos provinces résiste à un pareil arrangement. — Il résulte de tout cela que M. Du Rondeau ferait prudemment de ne pas publier son mémoire, d'ailleurs très bien fait, sans en avoir obtenu la permission du gouvernement. »

Le mémoire de Des Roches sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique fut apprécié dans ces termes par Nelis :

« J'ai jugé, et je juge encore, ce mémoire absolument digne de l'impression, et cela quoique je sois, et que j'aie toujours été d'une opinion contraire à plusieurs égards; car je ne saurais faire autrement que de regarder César, Tacite et tous les romains et tous les grecs, comme des gens qui se sont trompés, et qui nous trompent aussi, toutes les fois qu'il est question de la religion ou théologie des anciens celtes, germains ou gaulois. — J'ai déjà observé aussi, que n'ayant guère de livres qui nous parlent de ces matières; n'ayant pas, par exemple, Eckhard, Pelloutier, Dom Martin, etc., je ne saurais pas vérifier jusqu'à quel point l'auteur a mis ces livres à contribution. Car nous devons éviter avec soin jusqu'à l'ombre de plagiat; rien ne décréditerait davantage nos élucubrations. C'est à l'auteur de se tâter là-dessus, et de prendre son parti en galant homme, comme je suis sûr que tous nos confrères feront, et surtout l'auteur en question. S'il ne le faisait pas, il aurait plus de torts qu'un autre, étant aussi capable qu'il l'est de produire de son fonds, qui est très riche, et de travailler d'après ses propres idées. — Le mémoire dont il s'agit ici est très méthodique, très nourri et bien écrit. »

D'une autre part on lit dans la pièce des archives de l'Académie, qui renferme le résumé fait par le président des avis divers émis sur les mémoires :

« Il faudra insinuer à l'auteur que s'il y a dans son ouvrage, comme on le croit, beaucoup de passages d'autres écrivains, il convient qu'il en retranche une partie, pour éviter l'accusation de plagiat, surtout dans la troisième partie. »

Des Roches ne retrancha rien, mais quand son mémoire fut imprimé (tome I des *Mémoires*, pp. 411-467), il intercala (3e partie, pp. 448-449) le paragraphe suivant :

« Si ce mémoire n'était fait que pour les savants, j'en aurais retranché toute la troisième partie, en renvoyant le lecteur aux commentaires

d'Eckhard... Mais parmi les personnes qui liront mon ouvrage, combien n'en est-il pas qui ne lisent jamais les livres latins, surtout ces grands in-folio, et qui ignorent profondément qu'il y a eu un Jean George Eckhard au monde? J'ai cru faire plaisir aux lecteurs de ce genre, en leur présentant en raccourci, et dans une langue qui leur est plus familière que le latin, les principaux traits par lesquels ce savant homme a peint les pratiques religieuses de nos barbares ancêtres... Quelques personnes du moins s'instruiront dans cette partie de mon ouvrage; voilà ma récompense, je n'en désire point d'autre. Les savants n'ont qu'à sauter cette partie. D'ailleurs je ne suis pas tellement copiste, que je ne présente en quelques endroits des particularités nouvelles, et des explications, si j'ose le dire, plus satisfaisantes que celles de mon auteur... »

Une copie du mémoire primitif de Des Roches est aux archives de l'Académie.

Le mémoire de l'abbé de Witry sur les eaux minérales du Sauchoir occupe les pp. 247-262 du tome I des *Mémoires* : il avait été très bien accueilli.

« Ce mémoire, disait Needham, nous donne une analyse exacte et très bien conduite [des eaux du Sauchoir]. Les différentes opérations chimiques, que l'auteur y emploie, sont bien choisies et satisfaisantes... Je suis d'avis que l'Académie fera bien de communiquer son mémoire au plus tôt. » — « Ce mémoire, bien circonstancié, écrivait de son côté l'abbé Marci, peut être imprimé, et il serait à souhaiter qu'on fît les mêmes analyses de toutes les eaux minérales qui peuvent se rencontrer dans nos provinces. »

Vounck n'y trouvait que quelques termes à changer [1].

M. Du Rondeau fit le rapport des deux mémoires de M. Planchon :

« [Le premier] roulant uniquement sur la thérapeutique, objet dont cette Académie ne s'occupe point, j'ai cru pouvoir me dispenser, dit-il,

[1] Le mémoire fut réimprimé, en 1789, dans le *Recueil* déjà cité.

d'en faire l'analyse; je me sens cependant obligé de rendre justice à l'auteur, en vous assurant, messieurs, que la matière y est traitée avec tout l'ordre et toute la méthode dont elle est susceptible... Ce morceau décèle en M. Planchon un très grand observateur et un talent particulier pour cette partie de la médecine. »

Quant au second écrit de M. Planchon :

« [Du Rondeau fait observer] que tous les faits rapportés dans le mémoire sont littéralement extraits et copiés des anecdotes de médecine, et que toute la dépense de l'auteur se réduit au ciment qu'il a employé à lier les faits qu'il donne comme tirés des auteurs originaux qu'il n'a pas seulement consultés. »

Vounck avait été chargé d'examiner les mémoires de Parmentier. Il résulte de son rapport que le second ne méritait pas l'attention de l'Académie. Quant au premier, il était l'œuvre d'un chimiste réfléchi et laborieux, bien qu'il eût manqué le but.

Les mémoires de Planchon et de Parmentier sont aux archives de l'Académie. Celui de de Launay s'y trouve également; l'auteur le refondit complétement en 1778; nous y reviendrons quand nous serons arrivés à cette dernière année.

Le mémoire de Mann a été imprimé dans le tome I des *Mémoires*, pp. 61-153; lecture en avait été faite dans les séances des 5 novembre et 6 décembre 1773, et 7 février 1774. Voici le jugement de Needham :

« Mémoire excellent dans toutes ses parties, très intéressant, et, en autant que l'auteur y fait entrer l'état présent des choses avec des observations sur les plus basses marées, dont il donne exactement le niveau, il est utile, et même nécessaire, pour conduire les opérations de la jointe hydraulique établie par le gouvernement pour le desséchement complet du pays. Ce mémoire est de plus très scientifique et parfaitement bien raisonné d'après des principes généraux qui intéressent toute la république des savants. »

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1773.

Lecture : 1° par l'abbé Nelis, d'un mémoire intitulé : *Réflexions sur un ancien monument du Tournaisis, appelé vulgairement* la PIERRE BRUNEHAUT; 2° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur la conformité de l'éducation de notre jeunesse avec celle des anciens Belges*.

Présentation 1° d'un mémoire intitulé : *Raisons de quelques opérations arithmétiques sur des progressions qui marchent en sens contraire*, par M. Godart; 2° d'une pièce intitulée : *Dissertatio de arsenicalibus eorumque antidotis*, par M. Caels, médecin.

Les *Réflexions* de l'abbé Nelis ont été imprimées dans le tome I des *Mémoires*, pp. 469-485. Les rapports des commissaires sont curieux :

« Ce mémoire, dit l'abbé Marci, basé sur des rapports de paysans et sur des *on dit, on croit, il se pourrait,* ne peut jamais faire foi. On pourrait tout au plus en faire la recension dans la partie historique, pour dire qu'on ne sait rien de [l'origine de la pierre de Brunehaut] ni de la cause qui peut l'avoir placée où elle est. » — D'après Des Roches, l'auteur n'a rien démontré. « Je crois cependant, ajoute-t-il, que ce mémoire doit être imprimé, quand ce ne serait que pour animer d'autres personnes à nous donner de pareilles descriptions des monuments anciens qu'elles ont sous les yeux. Ce mémoire étant fort court n'ennuiera personne; d'ailleurs le style naïf de l'auteur sera goûté de tous ceux qui préfèrent les expressions naturelles et simples aux effets guindés que fait un écrivain qui court après l'esprit. » — De Hesdin trouve aussi le mémoire digne d'être imprimé, mais il estime « que le style, ampoulé par défaut » de matière, devrait en être un peu châtié. »

Le mémoire de M Du Rondeau fut assez mal accueilli, et l'on se borna à lui consacrer quelques lignes dans le *Journal des séances* (pp. LXXVI-LXXVII), tome I des *Mémoires*. C'était une satire de l'éducation qu'on donnait aux Belges :

« Rien de plus négligé dans notre Belgique que l'éducation de la jeunesse; nous ne sommes guère plus avancés à cet égard que les Péruviens et les Mexicains. »

Ainsi débute l'auteur, et il ne semble avoir songé aux anciens Belges que pour attaquer plus facilement l'organisation de l'instruction publique telle qu'elle existait à l'époque où il écrit.

« Les seuls lettrés parmi les Gaulois, dit-il, étaient les druides; eux seuls étaient chargés de l'instruction de toute la jeunesse; mais comme leur autorité et leur crédit n'étaient fondés que sur la crédulité aveugle et sur l'ignorance du public, ils n'instruisirent leurs élèves que superficiellement et seulement sur des objets fort indifférents, car ils étaient trop rusés et trop politiques pour leur communiquer la moindre chose qui eût pu nuire à leur crédit ou faire diminuer la bonne opinion que le public avait de leur savoir... »

Le mémoire est aux archives de l'Académie. L'abbé Needham, toujours candide, croyait sérieusement que Du Rondeau avait voulu *comparer* le Belge moderne et le Belge ancien; or la morale différant complétement, ainsi que les mœurs qui en sont le produit, il ne pouvait y avoir de la ressemblance dans l'éducation; un prédicateur de la morale chrétienne ne pouvait être mis à côté d'un druide gaulois. D'ailleurs le mémoire était « mal conçu, mal copié et encore plus mal écrit : en tout, très médiocre. »

On fut unanimement d'avis de ne pas imprimer le mémoire de Godart. Il s'agissait de la solution de quelques problèmes d'arithmétique. Pour faire cas de cette solution, il aurait fallu le concours de deux choses : 1° Que ces problèmes renfermassent une difficulté, *dignum vindice nodum*, comme disait Nelis; 2° que la solution fût neuve aussi, c'est-à-dire que la manière d'y parvenir n'eût pas encore été enseignée dans les traités d'arithmétique, du moins d'une manière équivalente. Or le concours de ces deux circonstances n'existait point ici. — Le mémoire est aux archives de l'Académie

La dissertation de Caels devint un chapitre d'un traité sur les maladies occasionnées par l'abus des minéraux, que l'auteur fit paraître en 1781. Elle est également aux archives.

Séance du 6 décembre 1773.

Lecture par M. Du Rondeau d'un *Supplément* à son *Mémoire sur les plantes les plus utiles des Pays-Bas*, auquel la Société littéraire avait accordé un accessit en 1771.

La culture de la rhubarbe faisait le principal objet de ce supplément. Il en a paru un extrait dans le tome I des *Mémoires*, pp. LXXVII-LXXIX. Les examinateurs avaient été d'accord que le travail lui-même ne pouvait pas être publié, n'étant qu'une ébauche. L'auteur, d'après Vounck, devait le détailler davantage, s'étendre sur la culture de la rhubarbe, exposer la préparation de cette racine pour l'avoir absolument semblable à celle de la Moscovie, et faire conster par des expériences réitérées que celle du pays serait aussi bonne que l'étrangère.

Le supplément original et une copie sont aux archives.

CHAPITRE III

ANNÉE 1774.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1774.

Lecture : 1° par M. Marci, d'un écrit intitulé : *Réflexions sur l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles ;* 2° par l'abbé de Witry, d'une production intitulée : *Mémoire succinct sur l'utilité des Académies ;* 3° par M. de Hesdin, d'un *Mémoire pour servir à l'histoire du roi Zuentibolche, prince souverain de la Lotharingie ou du royaume de Lothier, tiré des auteurs et des monuments du temps, où l'on rend compte des chartres et diplômes de ce prince, émanés pendant son règne ;* 4° par M. Du Rondeau, d'un mémoire flamand intitulé : *Aenmerckinge op verscheyde gebruycken, levens-wyze, inbeldinghe, kleedinge, etc., der nederlandtsche vrouwe.*

L'Académie jugea qu'il n'y avait pas lieu d'imprimer les mémoires cotés 1 et 2; ils sont aux archives. Le premier « ne regardait que l'économie et la constitution intérieure du corps. » Le second a été publié dans le *Recueil* déjà cité : l'abbé Nelis n'y voyait qu'une « espèce de déclamation sur les avantages des Sociétés littéraires, sujet trop général, trop rebattu, et dont le ton ne persuadera peut-être pas ce qu'on entreprend de prouver. »

Le mémoire de M. de Hesdin parut dans le tome III des *Mémoires*, pp. 257-269. Un extrait ou analyse en avait été donné dans le tome I, pp. LXXX-LXXXI. L'Académie, en le faisant imprimer, semble avoir cédé à des considérations particulières. Les rapports des commissaires n'avaient guère été favorables.

« Ce n'est point ici un mémoire, » faisait observer Des Roches, « mais l'avant-propos d'un mémoire... Si l'auteur peut nous apprendre au sujet de Zuentibolche, des choses qui ne sont point dans Calmet, il fera plaisir au public, mais cette introduction seule ne doit point être imprimée... » — Nelis disait de son côté : « Ce sujet est très bien choisi, parce qu'il tient à tout plein d'événements fondamentaux de notre histoire, et qu'il a été mal débrouillé jusqu'ici. Tout ce qu'il y a à craindre, en lisant M. Hesdin, c'est que les faits ne s'embrouillent de nouveau, à force de vouloir tout expliquer et tout dire, et que cette discussion ne devienne fort prolixe. Un autre petit défaut, mais aisé à remédier, c'est le défaut de correction dans le style. En corrigeant donc ce dernier défaut, ce que l'auteur est en état de faire; en achevant le mémoire, qui ne l'est pas, on se souviendra encore du précepte d'Horace, *semper ad eventum festinet*. En effet rien n'est plus propre à retrancher toute espèce de longueurs, dans lesquelles on tombe souvent sans le savoir, et à force de vouloir être exact. L'ouvrage de M. Hesdin demande beaucoup de recherches, de sagacité, et de patience; aussi est-il très utile, je ne balance donc pas à lui accorder mon suffrage pour l'impression, moyennant les deux attentions principales, dont j'ai cru devoir parler. » — Le président résumait ainsi les avis : « La matière est bonne, mais avant d'imprimer le mémoire, il conviendra de l'achever, vu que cette partie, qui est la première, ne renferme rien qui n'ait déjà été imprimé, et que ce n'est que dans la seconde partie que l'auteur promet de donner des choses nouvelles. »

La seconde partie ne fut jamais présentée, quoique M. de Hesdin eût fait suivre son écrit imprimé de cette note : « L'auteur se propose de donner incessamment la suite de ce mémoire. » Il y eut à ce sujet, en 1784, des plaintes que nous avons rappelées dans le livre I, chap. XXXIX.

Le mémoire flamand de M. Du Rondeau est aux archives de l'Académie. L'auteur le refondit plus tard et le fit entrer dans ses *Mémoires sur les femmes de la Belgique septentrionale,* présentés à l'Académie vers la fin de 1776. Nous y reviendrons quand nous serons arrivés à cette époque.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1774.

Lecture : 1° par M. Pigott, de ses *Observations sur les satellites de Jupiter, faites à Louvain au refuge de Vrouwperck;* 2° par M. Needham, d'un *Mémoire* de M. R. de Limbourg *pour servir à l'histoire naturelle des fossiles des Pays-Bas;* 3° par M. Gerard, d'un mémoire de M. Godart, intitulé : *Explication de la cause des vuides, que l'on observe sous les glaçons des chemins raboteux.*

Ces observations et mémoires furent imprimés dans le tome I des *Mémoires,* où ils occupent respectivement les pages 24-25; 361-410; 263-269.

Les commissaires avaient été unanimes pour l'impression des observations de Pigott. « Autant qu'on peut avoir de pareilles observations, disait l'abbé Marci, *en attendant que l'Académie ait un Observatoire en règle,* je crois qu'il convient de les joindre aux volumes des *Mémoires...* »

Le mémoire de Limbourg, dont le manuscrit est aux archives de l'Académie, donna lieu à un rapport de MM. Needham et Mann, que nous allons reproduire.

« Nous trouvons d'après un examen attentif, que nous en avons fait ensemble, ce mémoire très intéressant et très instructif, quant aux observations que l'auteur a faites en très grand nombre sur les fossiles d'une partie considérable des Pays-Bas, embrassant le pays de Liége en général,

aussi bien que celui du Luxembourg. — La première partie qui fait pour ainsi dire le corps du mémoire, la seule qui doit plus particulièrement intéresser les naturalistes, nous présente par la variété, le dénombrement, la dispersion, et la situation de ces fossiles, aussi bien que par la disposition, l'élévation et le gisement des terres qui les contiennent, un tableau fidèle des ravages faits dans la suite de plusieurs siècles par les eaux et par les feux souterrains. Ces faits posés, chacun est en état, par de justes combinaisons, d'établir une vraie théorie de notre globe et de l'aspect présent des choses. — Quant aux conséquences tirées par l'auteur dans la dernière partie pour conclusion de son mémoire, nous les trouvons quelquefois justes, quelquefois trop étendues en ce qu'il croit, d'après ses observations, pouvoir établir trois grandes époques ou révolutions antérieures l'une à l'autre, dans l'une desquelles il prétend que les pôles de la terre ont été changés. Cette partie de sa théorie non-seulement attribue, par ces différentes révolutions éloignées l'une de l'autre, une antiquité trop reculée et imaginaire à la terre, mais aussi elle est fondée sur une impossibilité physique, qui est le prétendu changement des pôles, comme il est facile de [le] démontrer. D'ailleurs tous les phénomènes dont il parle, peuvent être très bien expliqués tout autrement, en partant d'une date plus moderne que celle qu'il donne à la terre, et d'une manière entièrement conforme à la cosmogonie de Moïse. Nous concluons néanmoins, vu l'utilité des observations en général, qui sont en même temps le corps du mémoire, et en y laissant à part ses conséquences trop étendues, en les changeant ou en les modifiant, que ce mémoire mérite de voir le jour, et qu'on peut le regarder comme un des plus intéressants du recueil que nous avons à présenter au public. »

Pour lever les scrupules des commissaires [1], Limbourg apporta quelques changements à ses *conclusions,* au moins dans la forme. Il ajouta une note pour rappeler que l'abbé Pluche (*Spectacle de la nature,* tome III) admettait le changement des pôles comme conforme au texte sacré. Quant à l'ancienneté de la terre, il fit observer, dans une lettre au secrétaire perpétuel de l'Académie,

[1] De Needham surtout. Le troisième commissaire, l'abbé Marci, avait exprimé l'avis que si l'auteur voulait que ses conséquences fussent à la suite de son mémoire, il vaudrait mieux les proposer par des questions que par des conclusions affirmatives.

qu'il ne la déterminait pas, « encore moins à 6000 ans, quoique, selon l'éditeur des lettres de Ganganelli (lettre 101), *on ne contestera sûrement pas de la terre son ancienneté.* »

Ce ne fut pas sans hésitation qu'on se décida à imprimer le petit mémoire de Godart, « le sujet en paraissant assez mince. »

SÉANCE DU 7 MARS 1774.

Lecture : 1° d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur les moyens de parvenir à une théorie complète des météores;* 2° d'un *Mémoire* de l'abbé Marci *sur une roue à rochet, tant pour monter que pour descendre et traîner horizontalement des masses;* 3° d'un *Mémoire* de M. de Witry *sur diverses manières de s'éclairer dans les ténèbres, et sur une lampe plus propre à cet effet que celles qu'on a inventées jusqu'ici.*

Présentation d'un mémoire latin intitulé : *De Matheseos studio magis in Belgio promovendo,* envoyé d'Anvers sans nom d'auteur.

Voici comment l'abbé Needham s'exprime au sujet du mémoire de Mann :

« Ce mémoire est très bon;... les moyens que l'auteur propose sont très bien imaginés, et si, dans la suite des temps, les observateurs dispersés en Europe veulent les employer, ils contribueront infiniment à nous mettre en état de tirer des conséquences très intéressantes sur les météores en général, sur leurs causes, sur leurs effets, etc. Ces conséquences peuvent être d'une très grande utilité aux physiciens, cultivateurs et navigateurs, aussi bien qu'à tous [ceux] en général qui s'occupent à prédire ou à observer les variations de toute espèce dans notre atmosphère. Il mérite à cause de ses vues étendues d'être imprimé au plus tôt. »

L'extrait suivant du mémoire pourra en donner une idée:

« Pour parvenir à une théorie bien fondée, et tant soit peu complète en météorologie, il faut nécessairement avoir une longue suite d'obser-

vations faites en même temps, et sur les mêmes principes, en différents endroits, par des savants qui travaillent unanimement et uniformément à cette fin, et avec des instruments de la même espèce, ou au moins tels qu'il soit facile à comparer leurs résultats. Il faut, de plus, que tous les registres de leurs observations soient exactement réduits sur un même et unique pied, avant que de les remettre à l'Académie, ou à celui qui sera chargé de rédiger la théorie, afin de pouvoir les comparer d'un coup d'œil; sans quoi, on ne serait guère en état d'en tirer les conséquences nécessaires pour établir une théorie générale... Une seconde attention à faire, et qui est même bien plus essentielle que la première, c'est de déterminer d'avance quels sont les différents phénomènes que chacun doit observer en même temps, et combiner, pour être en état d'en tirer des résultats qui mèneront peu à peu à une théorie générale des causes et effets météorologiques... »

C'est, comme on voit, le programme adopté de nos jours. Outre les éléments météorologiques proprement dits, il comprend les phénomènes périodiques relatifs aux plantes, aux animaux, les maladies régnantes, le nombre des naissances et des morts, comparé avec le nombre d'habitants de chaque lieu, et *autres pareilles observations.*

Le mémoire occupe les pages 263-284 du tome I des *Mémoires.* [Il est à remarquer qu'après le mémoire de Godart, présenté à la séance du 7 février et finissant à la page 269, au lieu de continuer la pagination, on a recommencé à compter 262, 263, etc.]

Le mémoire sur une roue à rochet n'a pas été imprimé. En le présentant, Marci l'avait accompagné d'un modèle dont il avait expliqué le mécanisme. La notice n'a pas été retrouvée. On lit dans le rapport de Nelis :

« Il s'agit d'une machine inventée par un menuisier d'Inspruck, et présentée au feu empereur François I. On voit par là que la découverte est déjà un peu ancienne. N'a-t-elle pas été publiée? Est-elle assez importante pour l'être? Deux questions à résoudre, avant de décider si elle peut paraître dans notre recueil. J'y ajouterai même une troisième : De quel droit cette découverte, si c'en est une, nous appartient-elle? »

Le mémoire de Witry parut en 1789 dans le *Recueil* déjà cité. A l'Académie, l'avis avait prévalu de ne pas l'imprimer dans les *Mémoires*. « Le manque d'intérêt, un style peu convenable à la chose, » disait l'abbé Nelis, « voilà deux fortes raisons pour ne pas adopter ce mémoire, dont le sujet et les expressions pourraient ne pas mettre les rieurs de notre côté. »

Reste le mémoire latin qui avait été envoyé d'Anvers, et dont l'auteur, comme on l'apprit, était M. J.-V. Minnebeck, demeurant dans cette dernière ville. Le mémoire est aux archives de l'Académie avec la *recension* de l'abbé Marci. Nous donnerons quelques extraits de cette recension qui fut lue dans la séance du 16 mai 1774 :

« Ce mémoire contient 30 articles ou paragraphes. [L'auteur] commence dans le 1er à faire l'éloge des mathématiques, et à se plaindre que jusqu'à présent elles ont été négligées dans nos provinces belgiques autrichiennes. Il déclame dans le 2e contre le luxe et le peu de cas qu'on fait des sciences, et se plaint dans le 3e du goût qu'on a pour les spectacles et des frivolités qu'on emprunte des Français... L'auteur prétend dans le 6e article que les deux années qu'on donne [à Louvain] à la philosophie, et qu'on emploie principalement *compotationibus mentemque in cyathos mergendo*, ne sont pas suffisantes, et rappelle qu'à Oxford on y emploie sept ans... Il avance dans le 7e que sans les mathématiques, la philosophie, l'histoire et les antiquités, on ne peut être bon théologien, ni juriste, ni médecin : c'est ce qu'il prouve assez bien dans les trois articles suivants... Dans le 13e, ... il prouve la nécessité des Académies, et principalement de celle de Bruxelles ; mais il fait la réflexion très juste, que les sujets doivent être préparés à Louvain ; or les études étant déchues, surtout les mathématiques et l'algèbre ayant été négligées totalement jusqu'à présent, il conclut qu'on n'y a que l'ombre au lieu de la réalité des sciences. Il est vrai que l'algèbre a été inconnue jusqu'à présent à Louvain, même au point que les imprimeurs n'en ont pas les caractères usités. Quant aux mathématiques, on donne depuis longtemps des principes de géométrie, qui, selon toutes les apparences, seront imprimés avec les éléments de l'algèbre et l'arithmétique numérale pour le cours prochain. A l'article 14, il fait l'éloge des mathématiques qui sont la vraie méthode, tant analytique que synthétique, dont on doit se servir pour

s'assurer de la vérité ou de la fausseté des assertions... [Dans le 29e] il propose d'ériger une chaire de mathématiques dans toutes les villes un peu considérables pour l'instruction des artistes et artisans... Le 30e article sert de conclusion à toute la dissertation... L'auteur paraît avoir fait d'excellentes études; il donne de bonnes idées dans son écrit qui est très bien rédigé, [mais aurait pu être réduit de moitié et sent un peu trop le rhéteur]... Les vérités qu'il avance sont connues, et pratiquées dans d'autres Universités catholiques et protestantes; on travaille même à les introduire à celle de Louvain... L'auteur mérite d'être encouragé, et son ouvrage [prouve] qu'il y a des personnes qui souhaiteraient que tout le bien et toutes les connaissances qui font tant d'honneur à nos voisins fussent connus et pratiqués dans nos provinces. »

SÉANCE DU 11 AVRIL 1774.

Lecture : 1° par M. Des Roches, d'un mémoire intitulé : *Examen de la question si la langue des Étrusques a eu du rapport avec celle des peuples belgiques;* 2° par le secrétaire, d'un mémoire de M. Godart, intitulé : *Explication d'un phénomène d'optique;* 3° par M Needham, d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur les lois du mouvement des fleuves, et sur les rivières et les canaux de la Flandre.*

La conclusion du mémoire de Des Roches est « que les Étrusques et les Belges n'ont rien de commun; que leurs langues n'ont aucun trait de ressemblance; et qu'en fait d'antiquités belgiques, il ne faut pas trop se fier aux lumières de *Scrieckius,* si l'on ne veut quelquefois courir risque de s'égarer avec lui. »

Le mémoire fut imprimé dans le tome I des *Mémoires,* pp. 487-496. On avait insinué à l'auteur de parler avec plus de ménagement de Scrieckius; nous ne savons s'il adoucit certains passages, n'ayant pas le manuscrit qui ne se trouve pas aux archives de l'Académie. L'abbé Marci opinait pour l'impression pure et simple; d'après lui, « il était aussi avantageux de faire voir la fausseté dans un auteur que de découvrir la vérité même. »

Dans le mémoire de Godart, il s'agit de l'image qui persiste dans les yeux après que, de l'intérieur d'un appartement on a

contemplé une fenêtre. Si l'on tient simplement les yeux fermés, les carreaux de la fenêtre paraissent obscurs et les châssis brillants; mais si l'on renforce l'obscurité en couvrant les yeux avec la main, l'apparence devient immédiatement inverse; les carreaux paraissent brillants et les châssis obscurs; si l'on retire la main, les choses reprennent leur premier état. Cette expérience, déjà faite, du moins en partie, par Peiresc, avait été renouvelée par Franklin. L'explication que Godart en donne paraît à Needham ingénieuse et satisfaisante. « Il me semble même, dit-il, qu'elle a si bien résolu la question proposée par le célèbre Franklin, dont il ne voyait pas lui-même la cause physique, qu'elle mérite d'être communiquée au public sans délai. » Nelis élève des doutes : « M. Godart appuie trop sur des sensations qu'il a éprouvées et qui peuvent lui être particulières, dépendre de la situation, force ou faiblesse de son organe; pour établir une théorie, expliquer des phénomènes, il faut des expériences réitérées en différents temps, et dont on serait sûr que d'autres personnes seraient également affectées. »

C'est l'avis de Nelis qui prévalut. Le mémoire de Godart fut imprimé dans le journal de physique de l'abbé Rozier, juin 1776, tome VII, pp. 509-514. Le manuscrit est aux archives de l'Académie.

Dom Mann ayant envoyé un supplément à son mémoire et fondu ensuite les deux pièces en une seule, nous attendrons la présentation du nouveau mémoire pour faire connaître l'appréciation qui en fut faite et le sort qu'il subit.

SÉANCE DU 16 MAI 1774.

Lecture : 1° par le secrétaire, d'un *Supplément* de Dom Mann à son *Mémoire sur les rivières et les canaux de la Flandre*; 2° par l'abbé Chevalier, de quelques *Observations astronomiques faites à Tournai le 30 septembre et le 1er octobre 1773 par M. Englefield, gentilhomme anglais*; 3° par le président, d'un mémoire de Dom Mann, intitulé : *De linguarum eruditarum necessaria cognitione*

et usu nec non de vero nominis Dei τετραγραμματοῦ sensu ejusque rectâ ac genuinâ pronunciatione, Dissertatio academica.

Les observations astronomiques du chevalier Englefield se rapportaient à l'éclipse de lune du 30 septembre : elles furent imprimées à la page 556 du tome I des *Mémoires*, et on y ajouta [p. 557] les observations de l'abbé Chevalier dont nous avons parlé précédemment, bien que celui-ci eût déclaré les retirer.

Une analyse du mémoire latin de Dom Mann se trouve dans le tome I des *Mémoires*, pp. LXXXIII-LXXXVII. L'auteur entendait par langues savantes, l'hébreu, le grec et le latin. On fut d'accord pour ne pas imprimer sa dissertation, dont le sujet n'était pas du ressort de l'Académie : trop hérissée d'hébreu, elle appartenait à la *critica sacra*, selon Nelis qui d'ailleurs doutait qu'elle apprît qu lque chose de bien neuf. — Le manuscrit autographe est à la Bibliothèque royale de Belgique, fonds Van Hulthem.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1774.

Lecture : 1° par M. De Beunie, de la première partie d'un *Essai chimique des terres pour servir de principes fondamentaux relativement à la culture des bruyères;* 2° par M. Du Rondeau, d'*Expériences sur le serum du sang ;* 3° par M. Vounck, d'un *Mémoire sur une nouvelle méthode de faire l'extrait du quinquina.*

Présentation par le secrétaire d'un mémoire de M. Van Wyn, intitulé : *Verhandeling tot voorkoming der verwarringen, welke door de gelykluiden der benaemingen van Borne, Horne, Voorne en Veurne in de Historie-kunde geschied zyn* [Dissertation dans laquelle on débrouille la confusion causée dans l'Histoire par la ressemblance des noms Borne, Horne, Voorne et Veurne].

Nous parlerons de l'*Essai chimique,* lorsque l'ouvrage aura été complété.

Le mémoire de Du Rondeau fut retiré par l'auteur, dans l'intention de continuer ses expériences. Le but était de constater l'altération qui arrive au sang, quand le corps se trouve affecté par certaines maladies, pour servir ensuite de diagnostic dans ces mêmes maladies.

L'abbé Needham avait jugé le mémoire de Vounck excellent, appuyé sur des expériences lumineuses, et vérifié par les effets. « Il n'y manque, disait il, qu'à retoucher le style qui est trop diffus, corriger le français qui est très mauvais, et le rédiger par forme d'extrait. » M. de Witry s'était chargé de faire cet extrait, mais, dans la séance du 29 décembre 1774, Vounck prétendit que son mémoire était « détérioré » et méconnaissable. Sur quoi l'Académie le pria de le rendre lui-même en état d'être imprimé. Il paraît avoir renoncé à le faire Les archives n'ont ni le mémoire, ni l'extrait de Witry; mais la pièce suivante, signée par l'académicien de Tournai, pourra donner une idée du travail.

« M'étant revenu que le fond du mémoire de M. Vounck appartenait en entier à M. Baumé, de l'Académie des sciences de Paris, voici les grandes différences entre les énoncés de ces deux auteurs. M. Baumé dit que par la simple eau froide l'on peut tirer toutes les parties extractives du quinquina; M. Vounck dit à la vérité la même [chose], mais il prétend prouver que par ce moyen l'on en extrait les parties inutiles à la médecine comme celles qui y sont utiles, ce qui étant le cas de la poudre ordinaire du quinquina, avait fait désirer une méthode par où l'on n'en retirât que les parties vraiment efficaces, et non celles qui ne le sont pas : c'est ce que M. Vounck prétend avoir effectué par son extrait qu'il appelle l'*âme du quinquina*. M. Baumé regarde comme important de conserver dans son extrait la résine du quinquina, à laquelle il attribue, à l'exemple de bien des auteurs, beaucoup de vertu fébrifuge; M. Vounck prouve par quantité d'expériences décisives que cette résine est une chimère, qu'elle n'a nullement le caractère des résines, qui est de se dissoudre dans les huiles et dans l'esprit-de-vin, ce que ne fait pas la prétendue résine du quinquina, qui ne consiste que dans des parties terrestres sans aucune propriété médicinale, lesquelles ne font que grossir inutilement la masse de l'extrait; d'où il résulte manifestement que M. Vounck est inventeur de la nouvelle méthode d'extraire ce qu'il appelle l'*âme du quinquina*, qu'il est le premier qui a dissipé l'erreur où l'on a été jusqu'ici de regarder sa prétendue résine comme une vraie résine faisant partie de la vertu de cette drogue, tandis qu'elle en altère réellement la qualité... »

Le mémoire de Van Wyn se trouve dans les archives de l'Académie : il en parut un extrait ou analyse, pp. IX-XXIV du tome II des *Mémoires*. Voici, selon l'auteur, ce qui avait donné lieu à cette dissertation : le manuscrit d'une ancienne histoire composée en vers bas-teutons par frère *Jean van Heelu*, autrement dit *Jan van Leeuwen*, lui étant tombé entre les mains, il y avait trouvé un passage où il était question de Gosuin de Borne et de ses fils. M. Van Wyn se proposait de publier un jour la chronique rimée de Jean van Heelu avec un commentaire et des notes. Les commissaires chargés d'examiner sa dissertation avaient jugé que ces recherches seraient mieux à leur place dans le commentaire susdit que dans les *Mémoires* de l'Académie.

SÉANCES DES 13 ET 14 OCTOBRE 1774

Le 13 octobre, Dom Mann déposa le mémoire dans lequel il avait fondu les deux pièces remises à l'Académie le 11 avril et le 16 mai.

Le nouveau titre était : *Mémoire sur les lois du mouvement des fleuves, et sur la quantité de leur pente, en particulier des rivières et canaux de la Flandre; d'où l'on déduit une méthode générale et très facile de niveler tout ce pays; on y détermine la profondeur que doivent avoir les canaux et les écluses, et on indique plusieurs nouveaux moyens d'obtenir un parfait écoulement des eaux dont les basses terres de la Flandre sont inondées tous les hivers.*

Nous avons raconté très au long dans le livre I, chapitre XIII, ce qui advint de ce mémoire. La moitié environ était déjà imprimée, lorsque le gouvernement le fit stater parce qu'il relevait, paraît-il, des erreurs commises par la *jointe hydraulique*. L'Académie en avait reconnu la haute utilité : l'abbé Needham le qualifiait de « mémoire très intéressant et très scientifique, dans lequel le sujet que l'auteur propose est étudié profondement et complétement. » — Il en existe un exemplaire complet à la Bibliothèque royale de Belgique, fonds Van Hulthem : aux 48 pages

déjà tirées, Mann a ajouté de sa propre main ce qui restait à composer.

Le 14 octobre, Dom Mann fit lecture d'un *Mémoire sur le feu élémentaire, considéré en général dans toute la nature, avec des conjectures sur ses différentes modifications, ses lois d'action, sa fin, et ses usages universels.*

Ce mémoire parut dans le tome II des *Mémoires*, pp. 1-46 Les rapports de Nelis sont curieux :

« L'objet du mémoire est fort intéressant, c'est dommage qu'il soit si long. La vertu de M. Mann n'est pas d'être laconique. — J'observerai que dans ce mémoire, comme ailleurs encore, l'auteur paye un tribut trop fort à l'amitié, et ne loue pas assez délicatement ceux qu'il veut louer. S'agit-il des *premiers génies du siècle*? On est sûr d'y trouver compris M. N... [Needham], à qui je ne dispute certainement pas cet honneur, mais ce n'est pas à un confrère de le dire, ni à l'Académie de l'imprimer... Outre ce très léger défaut, qu'il est aisé de corriger, je suis tenté d'en trouver un autre dans le mémoire dont nous parlons ici : la métaphysique mise quelquefois à la place de la physique... Les vues de l'auteur [sont] grandes, mais fort systématiques. Le style, comme [celui] de la plupart de nos mémoires, a besoin d'être retouché. En le corrigeant ainsi, et en abrégeant un peu la matière, je l'adopte. —En taxant l'ouvrage d'être trop systématique, je ne fais qu'indiquer en gros un défaut, qui demanderait qu'on s'appesantît sur des détails. Il faut être bien systématique, par exemple, pour attribuer une foule de maux ou de maladies à une *éruption insolite du fluide électrique ;* et bien plus pour attribuer à la même cause des effervescences d'amour ou de haine. Tout cela a besoin d'être modifié un peu [Mann ne modifia rien, paraît-il] ; mais tout cela aussi est bien réparé et racheté par les grandes vues de l'auteur sur les grands et principaux objets de la physique. »

Le rapport de M. de Launay est conçu dans ces termes :

« A des choses qui ne sont pas neuves, et que renferme ce mémoire, l'auteur a cependant joint quelques suppositions assez ingénieuses, qui sont de lui, et rendent son ouvrage intéressant, et, par conséquent, digne de voir le jour. On devine la nature plutôt qu'on ne la découvre ; et s'il

faut proscrire de la physique la manie de tout expliquer, on ne peut cependant pas condamner ni l'esprit de conjecture qui conduit quelquefois à des découvertes, ni l'esprit d'analogie qui prévoit les faits avant que de les avoir vus. Ces deux talents, dit M. d'Alembert, trompent à la vérité quelquefois celui qui n'en fait pas assez sobrement usage; mais ne se trompe pas ainsi qui veut. »

Séance du 16 novembre 1774.

Lecture : 1° par M. Marci, d'un *Mémoire sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités, pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse et plus analogues aux hautes sciences, auxquelles elles servent de préparation;* 2° par M. Needham, d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur les marées aériennes : c'est-à-dire sur l'effet produit dans l'atmosphère terrestre par l'action du soleil et de la lune;* 3° par le secrétaire, d'un mémoire de M. Morand, intitulé : *Observations sur le danger de la propriété purgative et vomitive de quelques plantes médicinales.*

Le protocole de la séance porte que l'assemblée trouva l'objet du mémoire de Marci des plus intéressants, et résolut de le présenter à S. A. le ministre, afin que le gouvernement pût en faire usage dans les circonstances présentes : il fut de plus résolu de faire circuler ce mémoire entre quelques membres de l'Académie, afin que ceux-ci fissent ensuite passer les observations dont ils le croiraient susceptible au secrétaire qui les présenterait également à S. A. le ministre. — Le mémoire est aux archives de l'Académie.

Le mémoire de Mann sur les marées aériennes parut dans le tome IV des *Mémoires*, pp 89-120.

« L'auteur, » disait l'abbé Chevalier, « a très heureusement appliqué les lois de la gravitation universelle aux divers effets causés dans l'atmosphère par l'action combinée du soleil et de la lune sur la terre. Il explique par là les mouvements différents que nous observons dans l'atmosphère,

les vents alisés et autres qui dépendent des causes générales. Il calcule exactement la force de chacune des actions du soleil et de la lune et des marées qui en résultent. Les idées paraissent avoir de la nouveauté, et sont cependant assez conformes aux principes de la bonne physique et aux lois reconnues de l'attraction générale... »

Le mémoire de Morand est aux archives ; on s'est contenté d'en dire un mot, p. XCIII du tome I des *Mémoires :*

« Les plantes dont M. Morand a écrit les qualités dangereuses, sont la racine de bryone et les semences du genêt ordinaire. Témoin oculaire des effets terribles qu'elles ont produites, il s'est empressé d'avertir du danger les personnes qui seraient tentées d'en faire usage. Peut-être les semences de genêt ne sont-elles nuisibles que lorsqu'elles sont vieilles; celles dont il s'agit dans ce mémoire avaient été gardées depuis huit ans. »

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1774.

Lecture : 1° par M. Nelis, d'un écrit intitulé : *Mémoire sur les écoles et les études d'humanités contenant des réflexions tirées de l'histoire avec une notice alphabétique de quelques savants maîtres d'école du seizième siècle*; 2° par M. Des Roches, d'un *Discours sur la méthode dont on pourrait se servir pour enseigner à la jeunesse le latin et les autres sciences mentionnées dans le mémoire de M. de Marci* [voir ci-dessus]; 3° par M. Du Rondeau, d'une partie d'un *Mémoire sur la laine.*

Les mémoires de MM. Nelis et Des Roches furent remis au gouvernement La lecture du mémoire de Du Rondeau fut achevée dans la séance du 30 janvier 1775.

CHAPITRE IV.

ANNÉE 1775.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1775.

Lecture : 1° par le secrétaire, du commencement d'un *Mémoire* de Des Roches *sur l'enseignement des humanités;* 2° par le même, de la suite du mémoire de Du Rondeau sur la laine; 3° par le même, d'un *Mémoire* de M. Godart *sur les couleurs accidentelles.*

C'est à la demande du secrétaire perpétuel Gerard que Des Roches s'était occupé des réformes à introduire dans l'enseignement des humanités. Gerard fut chargé de requérir l'académicien d'Anvers de continuer son travail, qu'on présenterait ensuite au ministre plénipotentiaire.

Le mémoire sur la laine a été imprimé dans le tome III des *Mémoires*, pp. 75-137. On lit dans le rapport de De Beunie : « Ce mémoire me paraît beaucoup supérieur à celui de M. Foullé que nous avons couronné [en 1776], renferme infiniment plus d'avis utiles, et me paraît beaucoup plus exécutable: ainsi, je ne le juge pas seulement très digne de l'impression, mais en même temps un mémoire vraiment patriotique dont on pourrait tirer grande utilité, si le gouvernement daigne y prêter la main. »

Godart avait envoyé deux mémoires sur les couleurs accidentelles: c'est le premier qui fut lu. L'auteur les publia dans le journal de l'abbé Rozier, tome VIII, pp. 1-16, juillet 1776, et tome VIII, pp. 269-278, octobre 1776. Les manuscrits sont aux archives de l'Académie.

Dans le premier, Godart s'occupe entre autres du phénomène proposé par Franklin à la suite de celui qui a fait l'objet d'une *explication* présentée à l'Académie le 11 avril 1774 : « Lorsqu'on a regardé longtemps avec des lunettes vertes, et qu'on les ôte, le papier blanc d'un livre semble avoir une nuance rougeâtre. Si les lunettes étaient rouges, la nuance paraîtrait verte. »

Le second mémoire renferme une suite d'observations à l'appui de la théorie exposée dans le premier.

On trouvera une analyse des trois mémoires de Godart, présentés le 11 avril 1774 et le 30 janvier 1775, dans la *Bibliographie analytique des principaux phénomènes subjectifs de la vision*, par M. J. Plateau, tome XLII des *Mémoires* (in-4°) de l'Académie royale de Belgique.

SÉANCE DU 3 MARS 1775.

Lecture : 1° par M. Needham, d'un *Mémoire sur la profondeur qu'il convient de donner aux canaux navigables, relativement à la charge des bateaux qui les parcourent et à la quantité de leur enfoncement;* 2° par M. de Witry, d'un *Mémoire sur les Glossopètres et les Buffonites;* 3° par M. de Hucher, de la première partie d'un *Mémoire sur la construction et l'usage d'une machine pour faciliter le curement et l'approfondissement des ports de mer, des canaux et rivières et autres pièces d'eau.*

Le mémoire de Needham fut rejeté par les commissaires : nous n'avons pas retrouvé les rapports; le mémoire lui-même manque aux archives de l'Académie.

Il parut une courte analyse du mémoire de M. de Witry dans le tome II des *Mémoires*, pp. III-IV. L'auteur en a inséré un extrait dans son *Recueil* d. c.

Le mémoire de M. de Hucher avait pour objet l'explication des pièces composant la machine dont il avait fait voir le modèle à l'Académie. Ce modèle devait être envoyé à Vienne. D'après les abbés Marci et Mann, la machine était tirée de l'Architecture hydraulique de Belidor; l'auteur ne l'avait perfectionnée qu'en la rendant plus compliquée. — Le mémoire est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1775.

Lecture par le secrétaire d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur les moyens d'augmenter la population, et de perfectionner la culture, dans les Pays-Bas autrichiens.*

Ce mémoire a été imprimé dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 161-198. Il est divisé en deux sections, à savoir : Section I. De la population, des obstacles qui s'y opposent, et des moyens de l'augmenter dans les Pays-Bas. — Section II. Principes généraux d'agriculture dans les Pays-Bas autrichiens.

L'auteur le donne comme une *deuxième suite* du mémoire qui avait été présenté à la séance du 6 octobre 1773, et dont le titre modifié doit être : *Mémoire sur l'état physique, ancien et moderne, des Pays Bas et des mers adjacentes, et sur leur histoire naturelle.* — La *première suite* fut lue à la séance du 13 décembre 1773, sous le titre : *Mémoire contenant le précis de l'histoire naturelle des Pays-Bas maritimes.* [Voir ci-après.]

SÉANCE DU 3 MAI 1775.

Lecture : 1° par Des Roches, de la première partie d'une *Dissertation sur la langue belgique ancienne et du moyen âge;* 2° par M. Needham, d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur les principes qui servent à déterminer la quantité de la pression latérale des fluides et autres corps qui gravitent comme fluides, tels que les sables, les terres nouvellement remuées, etc.;* 3° par De Beunie, d'une *première suite de l'Essai chimique des terres, etc.*

Des Roches retira sa dissertation après la lecture, « parce que ce n'était que sa minute, qu'il devait y joindre des notes et qu'il en avait d'ailleurs besoin pour travailler à la seconde partie. »

En 1864, l'Académie a reçu de M. Ch. Stallaert le manuscrit de cette première partie qu'on croyait perdue; il comprend 29 pages. Le donateur y a joint six pages de la deuxième partie, les seules que l'auteur paraît avoir écrites.

Des Roches termine la 1re partie par ces mots :

« J'en ai assez dit pour pouvoir conclure que nous sommes les descendants des goths, que leur langue est absolument la nôtre, et enfin qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle ait subi des changements, puisqu'il doit paraître plus surprenant encore qu'elle n'en ait pas souffert davantage.

— Dans la seconde partie de ce mémoire, on trouvera une conformité tout aussi grande entre les trois dialectes [ceux des francs, des saxons et des frisons] qui eurent cours en ces provinces et ceux qui se conservèrent en Allemagne, et l'on verra se développer les causes de la différence qu'on y remarque aujourd'hui. »

Voici le début de la deuxième partie :

« On a dit cent fois que la langue flamande était la fille de l'allemande; si on avait dit qu'elle en était la sœur, on eût parlé plus exactement. On dira que j'avance un paradoxe; mais je demande qu'on m'écoute, et j'en conviendrai bonnement si les preuves que j'en donne ne persuadent mon lecteur... »

Une analyse du mémoire de Mann se trouve dans le tome V des *Mémoires*, pp. I-VI.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1775.

Ce fut dans cette séance que MM. Marci et Mann lurent leurs rapports sur le mémoire de M. de Hucher dont il a été question ci-dessus (voir la séance du 3 mars).

Les mêmes commissaires y présentèrent leurs réflexions sur les calculs des phases de l'éclipse annulaire du soleil du 1er avril 1764, envoyés par M. Bournons. J'ai parlé de ces calculs dans ma notice sur Rombaut Bournons, insérée au tome XXVII des *Mémoires* in-8° de l'Académie royale de Belgique.

Enfin on y entendit les rapports de MM. Nelis et Des Roches sur un mémoire du P. Jérôme de Saint Jean-Baptiste, carme déchaussé, intitulé : *Dissertatio historica de annuâ a senatu populoque brugensi maledictione fulminata in beati Caroli Boni Flandriae comitis paricidas, num juste dicantur ex illustri familiâ Vanderstraeten oriundi?* — D'après le protocole, il résultait de ces rapports « que l'auteur avait tiré la plus grande partie de son mémoire de l'ouvrage intitulé : *Acta Sanctorum*, et que d'ailleurs l'objet n'en était pas fort intéressant. »

Pour permettre d'apprécier l'exactitude du protocole, nous donnerons un extrait des rapports :

« L'auteur, » disait Des Roches, « attaque vigoureusement une ancienne erreur populaire et la détruit sans ressource. Les preuves ne souffrent point de replique... Les Vanderstraeten, loin d'avoir été les assassins de Charles le Bon, furent toujours ses amis et ses protégés... Ajoutons encore que le style véhément n'est pas indigne de la matière qu'il traite. [Mais] l'auteur n'y a pas mis beaucoup du sien... [Il copie jusqu'aux fautes du Bollandiste Henschenius.] »

Selon Nelis :

« Il paraît assez peu important de savoir quel nom ont porté des assassins ou de quelle famille ils étaient. C'est pourtant là, dit-il, le principal et pour ainsi dire, le seul objet du mémoire. D'ailleurs, quand cela serait plus intéressant qu'il n'est, l'auteur ne nous apprend rien de nouveau, car les Bollandistes l'ont prévenu dans leur *Commentarius praevius ad vitam Caroli Boni,* qu'on peut lire au 2e jour de mars... »

On voit que les deux rapporteurs n'étaient pas d'accord sur le fond de la dissertation; mais il est probable que le président et le secrétaire partageaient l'opinion de Nelis.

Le P. Jérôme de Saint Jean-Baptiste sollicitait une place d'académicien, de même que de Hucher et Bournons. Son mémoire est aux archives de l'Académie.

Ce fut dans la séance du 6 septembre que le directeur Needham annonça « que les quatre ci-devant jésuites Bollandistes s'étaient adressés à lui à l'effet d'être associés à l'Académie et lui avaient remis chacun un mémoire, lesquels il avait envoyés à M. le président. »

Ces quatre Bollandistes étaient De Buë, De Bye, Hubens et Ghesquiere.

Le mémoire du premier traitait de l'apparition de la croix à Constantin [*Brevis de apparitione crucis Constantino imperatori factâ, locoque, quo contigit, historico-critica disquisitio.*] — Le

second démontrait que Saint Denis, l'aréopagète, était différent de Saint Denis de Paris. — Le troisième traitait de la cause de l'exil d'Origène [*Dissertatio historico-ecclesiastico-critica de verâ exilii Origenis Adamantii causâ*]. — Enfin le mémoire de Ghesquiere avait pour titre : *Dissertatio geographico-historica de majoribus populis, ante imperatoris Caesaris Augusti Imperium Belgii hodierni incolis.*

Les mémoires de De Buë et De Hubens sont aux archives de l'Académie : celui de De Bye n'a pas été retrouvé. La dissertation de Ghesquiere a été imprimée dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 1-29) : seule elle avait été jugée rentrer dans le cadre des travaux de l'Académie; elle ne renfermait, il est vrai, rien de neuf, mais pouvait être regardée comme un précis bien fait de ce qu'on avait dit de mieux sur les anciens habitants de la Belgique.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1775.

Lecture par le secrétaire d'un mémoire de M. Planchon, intitulé : *Essai analytique des eaux minérales de la fontaine du Sauchoir près de Tournai.*

Il ne paraît pas que l'Académie ait fait examiner ce mémoire. L'auteur le publia en 1781 dans le *Journal de médecine*, et adressa un exemplaire du tiré à part à l'Académie. La lettre d'envoi porte : « J'ignore encore ce qu'en a pensé la compagnie. L'Académie de Dijon et la Société royale de médecine ont bien voulu approuver mon ouvrage.. Je [ne l'ai] point publié plus tôt, parce que j'ai voulu laisser à l'Académie la satisfaction de publier le mémoire de M. de Witry, avant que je mette le mien au jour. » On se rappellera que l'abbé de Witry avait traité le même sujet : les deux ouvrages présentaient à peu près le même résultat. — Le mémoire manuscrit de Planchon est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1775.

Lecture : 1° par M. Needham, d'un *Mémoire* de Dom Mann *contenant le précis de l'histoire naturelle des Pays-Bas mari-*

times; 2° par M. Marci, d'un *Mémoire sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de Hollande, des terres à froment, des marnes et de la chaux, considérées comme engrais.*

Présentation d'un mémoire manuscrit de M. l'abbé Girault de Kondon, professeur en l'Université de Paris, sur les moyens de débarrasser la géométrie du grand nombre de figures que l'on a coutume d'y employer.

La lecture du mémoire de Mann avait été commencée dans la séance du 14 octobre. Il fut imprimé dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 121-159.

Ce mémoire est divisé en quatre sections, à savoir : Section I. Du sol et des productions des Pays-Bas maritimes. — Section II. Des habitants des Pays-Bas maritimes; leur génie, leurs mœurs, leurs coutumes, etc. — Section III. De la nature de l'atmosphère et des saisons des Pays-Bas maritimes: des phénomènes météorologiques qui y règnent. — Section IV. Influence du sol et de l'atmosphère de la Flandre maritime sur la santé des habitants : nature de leurs maladies.

Le mémoire de Marci se trouve dans le tome III des *Mémoires*, pp. 45-74. Il avait été proposé pour entrer dans le tome II.

« Le détail de quelques analyses chimiques, » disait de Launay, « rend ce mémoire assez intéressant. Je ne déciderai pas sur le degré d'utilité que les agronomes pourront retirer de cet ouvrage, mais comme il semble mériter d'être lu, je ne puis que proposer de le ranger au nombre des productions qui doivent composer le second volume de notre collection académique. » — L'auteur paraît à l'abbé Mann « un peu diffus à prouver la nécessité des engrais, chose que personne ne saurait disputer, mais ce qu'il en dit est fort juste et sensé... Les méthodes qu'il propose pour se procurer une plus grande quantité d'engrais et de meilleure qualité, paraissent justes, utiles et d'une pratique facile. »

Pour débarrasser la géométrie du grand nombre de figures que l'on a coutume d'y employer, l'abbé Girault proposait d'en résoudre analytiquement les problèmes et d'en réduire les théo-

rèmes en formules algébriques. « C'est-à-dire, faisait observer l'abbé Marci, que l'auteur trouve le secret de rendre la géométrie plus abstraite et plus difficile. »

CHAPITRE V.

ANNÉE 1776.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1776.

Lecture par M. Nelis de ses VUES SUR DIFFÉRENTS POINTS DE L'HISTOIRE BELGIQUE. *Premier point. Défrichement des terres.*

Ce mémoire a été imprimé dans le tome II des *Mémoires*, pp. 585-597.

En voici le début :

« S'il y a quelque chose de véritablement instructif et intéressant dans l'histoire d'un peuple ou d'une province, c'est de savoir depuis quand et de quelle manière le pays a commencé à être cultivé ; comment et par quels degrés le peuple s'y est civilisé; d'où lui viennent ses usages, ses lois, et la plupart de ses institutions sociales; quel rapport enfin tout cela a avec son état actuel, et s'il y aurait quelque chose à perdre ou à gagner pour ce peuple, en troquant ses mœurs, ses usages et ses institutions, contre des institutions nouvelles ou étrangères. C'est dans cet esprit que nous allons examiner plusieurs points de l'histoire belgique; et toujours en garde contre la nouveauté,. nous aurons plus d'une fois occasion de vérifier ce que dit M. de Montesquieu, de la manière et avec ce grand sens qui lui sont propres : « Les institutions » anciennes sont ordinairement des corrections, et les nouvelles des » abus; et, rappeler les hommes aux maximes anciennes, c'est ordinai- » rement les rappeler à la vertu. » (*Esp. des lois*, liv. V, ch. 7.)

» Commençons par l'historique, et par ce qui a pour objet le défri-

chement de nos terres. Voyons d'abord quelles en ont été les principales époques dans la Belgique. »

En terminant, l'auteur dit :

« Nous parcourrons successivement les efforts que faisait à peu près en même temps le peuple, pour établir sa constitution, pour policer ses villes, pour agrandir son commerce, et les différentes manières dont il s'y prit; ce sera le sujet d'autant de mémoires. »

Une note du chancelier Crumpipen résume de la manière suivante les rapports des commissaires :

« Le mémoire de M. l'abbé de Nelis sur le défrichement est approuvé, mais on le trouve un peu trop concis, on lui désirerait plus d'étendue, plus de détails sur les différents objets qu'il renferme. »

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1776.

Lecture: 1° par l'abbé Chevalier, de quelques *Observations sur le froid du présent hiver;* 2° par M. Needham, d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur les différents moyens dont on peut se servir pour se garantir des funestes effets de la foudre dans les orages.*

Les observations de l'abbé Chevalier n'ont pas été retrouvées : il les avait retirées pour y donner une suite.

Le mémoire de Mann est imprimé dans le tome IV, pp. 283-307.

SÉANCE DU 6 MARS 1776.

Lecture : 1° par l'abbé Marci, de quelques *Observations météorologiques faites à Louvain au mois de janvier 1776;* 2° par M. Needham, d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur la congélation de l'eau de mer, déduit d'une suite d'expériences faites sur ce sujet.*

Les observations de Marci sont dans le tome I des *Mémoires,* p. 553.

Le mémoire de Mann se trouve dans le même tome I, pp. 285-321. Voici ce qu'on lit au sujet de ce mémoire dans le protocole de la séance du 7 mai 1777 :

« M. le président combina ensuite les rapports des commissaires sur un mémoire de Dom Mann *sur la congélation de l'eau de mer*..., mémoire qu'un consentement unanime a fait substituer à celui sur les rivières et canaux de Flandre, supprimé par des ordres supérieurs. La raison qui a fait préférer le mémoire sur la congélation à quelques autres du même auteur, est tirée de la nouveauté du sujet, qui occupe maintenant les physiciens et qui dans quelque temps d'ici n'aura plus le même degré d'intérêt, lorsque les expériences des autres auteurs auront peut-être rendu inutiles celles de Dom Mann. »

SÉANCE DU 2 AVRIL 1776.

Lecture : 1° par l'abbé Chevalier, d'un extrait des *Observations météorologiques faites à Nieuport, depuis le mois de mai 1775 jusqu'au mois de mars 1776*, par Dom Mann; 2° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur les druides et particulièrement sur les sacrifices humains*; 3° par M. Needham, d'une partie d'un Mémoire de Dom Mann, *dans lequel on examine les effets et les phénomènes produits en versant différentes sortes d'huiles sur les eaux, ou tranquilles ou en mouvement, d'après une suite d'expériences faites à ce sujet.*

Les observations faites à Nieuport se trouvent dans le tome I des *Mémoires*, pp. 548-552.

Le mémoire de Du Rondeau avait été annoncé à l'Académie dès le mois d'octobre 1775 : dans la séance du 11 de ce mois, le secrétaire avait même fait savoir qu'il l'avait depuis longtemps en portefeuille, l'auteur le lui ayant remis avant son départ pour Montpellier : le temps, paraît-il, avait toujours manqué pour en donner lecture. On se borna à insérer une courte analyse du mémoire dans le tome I des *Mémoires*, pp. CII-CIII. Le mémoire même n'est pas aux archives; mais on y trouve les rapports des commissaires;

un seul, Des Roches se prononce pour l'impression; les deux autres, Nelis et de Hesdin, se prononcent contre. Le rapport de Nelis est ainsi conçu :

« L'auteur de ce mémoire avoue qu'il a profité beaucoup des mémoires de MM. Fenel, Freret et Duclos; le seul mérite qu'il s'arroge, c'est d'avoir fait de nouvelles réflexions, qui ont échappé à ces auteurs. C'est donc d'après ces réflexions qu'il désire sans doute qu'on juge de son ouvrage. Je tâcherai de suivre ses intentions. — Son but est de disculper la nation gauloise des reproches des écrivains grecs et romains... Les auteurs [César, Tacite, Diodore de Sicile, etc.] disent tous que les gaulois sacrifiaient des victimes humaines, et M. Du Rondeau en convient; mais ce n'était pas le peuple qui les sacrifiait, c'étaient les sacrificateurs, les prêtres; donc la nation n'était pas blâmable, mais les prêtres seuls. Voilà tout le raisonnement de M. Du Rondeau, raisonnement qui justifie et lave tous les peuples du monde des horreurs et des absurdités qu'on pourra leur imputer; car se seront partout les prêtres qui seront coupables de tout le mal... J'avoue en un mot, en rendant justice à l'érudition de l'auteur, qu'il m'a été impossible de comprendre sa dialectique; et il m'a paru d'ailleurs que le tout était écrit d'un ton de déclamation, et avec des marques si visibles de prévention, que je crois que cette pièce, telle qu'elle est, figurerait mal dans une collection académique. Je ne sais s'il sera applaudi des personnes qui lisent de sang-froid, en parlant d'*excommunication lancée* par les druides..., [et d'affiliés et d'affiliation]. — ... Après avoir lu bien attentivement cette dissertation, il ne reste dans l'esprit aucune notion, aucune idée bien fixe et bien nette; tout ce qu'on en retient ou ce qu'on en rapporte, c'est qu'il y a bien de la mauvaise humeur contre les pauvres druides, et quelques allusions peut-être qui seraient aussi déplacées qu'elles sont inexactes, si l'auteur avait eu le dessein de les faire. — Je juge donc que cette dissertation ne doit et ne peut pas être imprimée dans l'état où elle est. Je crois d'ailleurs, d'après la sensation que la lecture en a faite à l'Académie, que c'est le sentiment assez unanime de mes confrères... »

Le rapport de M de Hesdin nous apprend que les allusions dont parle Nelis avaient pour objet une prétendue analogie entre les druides et les suppôts de la Société des jésuites.

SÉANCES DES 20 ET 21 MAI 1776.

Lecture : 1° de la suite des VUES DE L'ABBÉ NELIS SUR DIFFÉRENTS POINTS DE L'HISTOIRE BELGIQUE. *Second point. Constitution municipale et priviléges accordés aux villes des Pays-Bas ;* 2° par M. de Witry, d'un *Mémoire sur un poèle économique plus propre à chauffer les appartements que ceux inventés jusqu'ici ;* 3° par M. De Beunie, d'un mémoire intitulé : *Réflexions sur quelques pièces de bois pétrifiées, trouvées dans les environs de Bruges ;* 4° par M. Needham, de la suite du *Mémoire* de Dom Mann *sur les effets et les phénomènes produits en versant différentes sortes d'huiles sur les eaux, etc.*

Présentation par M. Gerard : 1° d'un mémoire du comte de Fraula, intitulé : *Recherches étymologiques sur les noms des villes et des États ;* 2° d'un mémoire latin *De quadraturâ circuli,* du P. Stockmans, récollet ; 3° d'un *quatrième mémoire d'optique,* par le docteur Godart.

La suite des vues de Nelis sur différents points de l'histoire belgique fut insérée dans le tome II des *Mémoires,* pp. 661-675. En voici la conclusion :

« Notre but a été de montrer à quelles causes les villes de la Belgique ont dû attribuer cet accroissement subit de leur population et de leur richesse ; nous avons voulu crayonner une simple esquisse du tableau intéressant de la plus utile révolution qu'il y eut jamais. »

L'esquisse tracée de main de maitre par Nelis ne paraît pas avoir été goûtée : « On en fait une sage critique, » porte le résumé de Crumpipen déjà cité, « en rendant toutefois justice aux con- » naissances et au style de l'auteur. » De Hesdin demandait que l'auteur « en retouchât quelques endroits faibles et en retranchât » quelques parties disparates. » Le rapport de Du Rondeau mérite

d'être transcrit, parce qu'il montre l'idée qu'on se faisait généralement à cette époque des mémoires académiques :

« Le but des mémoires historiques que l'on présente aux Académies, est d'éclaircir un fait ou un point d'histoire quelconque : ces espèces de dissertations ne sont proprement que des matériaux solides, que ces corps littéraires rassemblent pour servir dans la suite à former un corps d'histoire appuyé sur des faits bien digérés et presque incontestables. — Ce mémoire de M. l'abbé de Nelis est fort bien écrit, mais il ne vise pas au but que l'on doit se proposer dans les dissertations historiques. Son projet est trop vaste ; ce n'est proprement qu'un tissu de réflexions jeté vaguement et négligemment sur le papier; il n'a observé aucun ordre pour la chronologie, non plus que pour les provinces; il saute rapidement d'un siècle, d'une province et d'une ville à une autre. Enfin je n'y vois rien, qui soit digne d'entrer en parallèle avec les pièces antérieures de l'auteur... Si l'auteur s'était borné à la constitution municipale et aux priviléges d'une ville ou d'une province, il aurait pu traiter la matière à fond, et ne point donner lieu aux objections que chacun pourra lui faire... »

Un extrait du mémoire de M. de Witry a été donné dans le tome II des *Mémoires*, pp. IV-VIII. Cet extrait se trouve également dans le *Recueil* publié par l'auteur.

Le tome V des *Mémoires* renferme, p. XVII, un extrait du mémoire de M. De Beunie, fait par M. Du Rondeau. Le mémoire original se trouve aux archives de l'Académie.

Le mémoire de Mann occupe les pages 255-294 du tome II des *Mémoires*. Le rapport suivant avait été fait par de Launay :

« Il y a peu de lecteurs qui ne se fassent, du premier coup d'œil, une sorte d'illusion sur le mérite de ce mémoire; elle naît du sujet véritablement intéressant, que l'auteur a entrepris de traiter : mais cette illusion cesse lorsqu'on réfléchit qu'après ce que nous a donné le célèbre Franklin et un ou deux autres savants, l'objet qui reste à éclaircir, c'est justement celui que l'auteur passe légèrement, et qu'on croit qu'il va discuter : je parle de la question, si, après avoir répandu de l'huile sur les vagues, la mer ne devient pas à quelque distance, plus agitée qu'auparavant. Tout

ce qui mérite attention dans le mémoire de l'abbé Mann, se réduit aux essais qu'il a faits sur différentes espèces d'huiles, et à l'explication qu'il donne sur la théorie de l'*apaisement* des vagues, au moyen de l'huile et des matières grasses. Mais il me semble qu'on pourrait se contenter de faire servir tout cela à un extrait qui figurerait très bien dans le *Journal des séances.* Au reste, si l'avis des rapporteurs nommés avec moi incline en faveur de l'impression du mémoire, il conviendrait nécessairement d'en rectifier le style... »

De Launay avait deviné juste : Marci et Du Rondeau opinèrent pour l'impression en entier. Le dernier exprimait le souhait que l'auteur voulût retrancher la sortie qu'il faisait contre le journaliste de Luxembourg : « Le silence, disait-il, me paraît le moyen le plus simple de fermer la bouche à ces insectes littéraires. » Mann se conforma à ce désir : n'ayant pas le mémoire original, nous ignorons quelle était la *sortie* dont parlait Du Rondeau.

Le mémoire du comte de Fraula n'a pas été imprimé, et n'est pas aux archives de l'Académie. L'auteur l'avait envoyé pour appuyer sa demande d'une place de membre. Le rapport en fut fait dans la séance du 18 septembre 1776 par Nelis et Des Roches, et le résultat consigné au protocole de la séance :

« Ce sont des recherches sur l'origine des villes et des États, et sur la signification du nom collectif *stad* qui, en allemand et en flamand, signifie ville, de même que sur le mot *town* qui représente la même idée en anglais. On trouve ici des observations fort curieuses sur la manière dont les sociétés, les habitations et les places de sûreté se sont formées. Il décrit à cette occasion la manière d'habiter des lapons, des tartares et mingréliens. Ces trois peuples, dit-il, sont encore aujourd'hui ce qu'ils peuvent avoir été, il y a deux ou trois mille ans, et par conséquent leurs usages sont très propres à nous retracer ceux de nos ancêtres. — Vient ensuite l'étymologie du mot *stad*, qui signifie ville. On voit ici un rapport étonnant dans les langues qui paraissent les plus opposées. L'auteur s'en sert habilement pour faire voir que ces premières sociétés s'assemblèrent ainsi dans la vue de pourvoir à leur défense. C'est ce qui lui donne occasion de parler des premières armes, et de faire quelques remarques nouvelles sur le mot flamand qui les désigne, ainsi que sur le

nom, la personne et l'attribut de celui qui marchait à la tête de la nation. — Telle est la première partie de ce mémoire, et c'est sans doute la plus intéressante. La seconde est purement étymologique, et déduit assez bien la filiation de certains mots flamands, anglais et allemands, dont l'auteur a cru avoir besoin pour étayer le sentiment qu'il expose dans la première partie. L'ouvrage est bien écrit. Les deux examinateurs terminent leurs rapports en rendant justice au mérite de l'auteur, mais toutefois en souhaitant qu'il s'exerce à l'avenir sur des matières moins susceptibles d'une détermination arbitraire et plus propres à illustrer l'histoire belgique. »

L'Académie, à l'instar de celle de Paris, ne crut pas devoir s'occuper du mémoire sur la quadrature du cercle, « sujet fort décrédité parmi les savants. » Ce mémoire est aux archives.

Le *quatrième mémoire d'optique* de Godart débutait ainsi :

« J'ai commencé mes mémoires concernant différentes affections de la faculté visuelle par résoudre un problème proposé par le Newton du nouveau monde, et peut-être les terminé-je par l'explication d'un fait observé par le président à la physique de l'ancien continent. »

Le *Newton du nouveau monde*, on le sait déjà, était Franklin; le *président à la physique de l'ancien continent*, l'abbé Rozier. Celui-ci avait exposé dans le journal de physique pour le mois de décembre 1775 (tome VI, p. 486), le phénomène suivant :

« Dans un appartement suffisamment obscur, posez à vos pieds une bougie allumée, et, tenant vos yeux verticalement au-dessus d'elle, regardez fixement la flamme pendant quelque temps; puis placez-y subitement un éteignoir, levez vos regards vers le mur de l'appartement, et tenez-les fixés sur le même point sans cligner les yeux. Bientôt vous verrez paraître vers ce point une obscurité beaucoup plus grande que celle du reste de l'appartement. Peu à peu dans le milieu de cette obscurité se manifestera une couleur rougeâtre, elle s'animera insensiblement, finira par acquérir la couleur de la flamme, et se montrera scintillante. Continuez à fixer vos regards de la même manière, vous verrez cette flamme se détacher du mur, et venir comme en roulant très près de votre œil. Si

vous détournez la tête, elle semblera fuir, mais elle reviendra comme la première fois, si vous persistez de nouveau à fixer votre vue. »

M. Plateau, qui rapporte cette expérience dans les termes ci-dessus (*Bibliographie* déjà citée, 2e section, p. 19), a modifié un peu le texte de l'abbé Rozier : il ne mentionne pas le mémoire de Godart, dont l'objet est d'expliquer le phénomène d'après les principes qu'il a exposés dans ses trois premiers mémoires. — Le quatrième mémoire se trouve dans le journal de physique, n° de novembre 1776, t. VIII, pp. 541-548. (Le début seul a été supprimé.) Il est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1776.

Le protocole de cette séance renferme les lignes suivantes sur un mémoire présenté par M. de Launay, avocat au conseil de Brabant :

« Ce mémoire a pour objet les phénomènes remarquables qu'offre une couche assez étendue de ce pays, toute composée de cailloux ronds. Pour expliquer ce phénomène, l'auteur donne une théorie générale sur l'origine de ces fossiles, qui ont fourni aux plus habiles naturalistes la matière d'un grand nombre de recherches, dont le résultat a produit plusieurs systèmes différents. Celui que propose M. de Launay est fondé sur plusieurs nouvelles observations qu'il a eu occasion de faire. Il a cru entrevoir qu'elles prouvaient que l'origine des cailloux ronds ne pouvait se rapporter qu'à un ancien séjour naturel des eaux sur les contrées où actuellement de telles productions se rencontrent. En appliquant ce principe aux cailloux qui composent la couche dont il s'agit, l'auteur développe un point intéressant pour l'histoire naturelle de ce pays, qu'il croit par conséquent ne consister qu'en des terrains qui ont fait autrefois partie du bassin de la mer; il donne ainsi un nouveau degré de probabilité à une assertion qu'il avait déjà proposée dans un mémoire présenté à l'Académie en 1773 sur l'origine des fossiles accidentels du Brabant. »

Un extrait de ce mémoire parut dans le tome II des *Mémoires*, pp. XXIX-XXXVII. Cet extrait a été reproduit avec quelques mo-

dification sous le titre : *Remarques sur la formation des cailloux ronds,* dans un volume in-12 publié à Londres [?] en 1780 sous le titre : *Traités sur l'histoire naturelle et la minéralogie, par M. de Launay, membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.*

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1776.

Lecture : 1° par M. de Witry, d'une *Note sur la vertu magnétique reconnue dans des outils de fontainiers;* 2° par Dom Mann, d'un *Mémoire sur les lois de la projection et la descente des corps graves dans les fluides en mouvement.*

La substance de la note se trouve dans le tome I des *Mémoires,* pp. CIX-CX.

Une analyse du mémoire est dans le tome V, pp. IV-VI.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 20 NOVEMBRE 1776.

Lecture : 1° d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur l'histoire naturelle de la mer du Nord et sur la pêche qui s'y fait;* 2° d'un *Mémoire* de M. Du Rondeau *sur les causes de la décadence du royaume de Lothier. — 1re partie.*

Le mémoire de Dom Mann, dont la lecture ne fut achevée que dans la séance du 4 décembre, occupe les pages 157-254 du tome II des *Mémoires.* Il est divisé en quatre sections, à savoir : Sect. I. L'histoire naturelle de la mer du Nord, par rapport à ses bornes, ses noms, sa forme, sa situation, ses orages, son climat, sa profondeur, etc. — Sect. II. Des marées et des courants de la mer du Nord. — Sect. III. Sur les bancs et les bas-fonds de la mer du Nord, et sur les changements locaux qui y arrivent par des orages et autres causes physiques. — Sect. IV. Productions naturelles de la mer du Nord, avec des remarques sur la pêche qui s'y fait et sur les moyens de l'améliorer.

Les commissaires avaient été unanimes pour reconnaître l'inté-

rêt de l'ouvrage de Dom Mann. « A ne l'envisager que comme propre à augmenter nos matériaux sur l'histoire naturelle de nos provinces, disait de Launay, je le crois digne de l'impression. » Selon Du Rondeau, c'eût été faire un tort irréparable au public que d'en retrancher un iota. « Peut-être cette pièce, ajoutait Marci, fera-t-elle faire les réflexions nécessaires pour porter remède aux différents abus qui se sont introduits, principalement dans la pêche sur nos côtes, qui paraissent être la principale cause de la diminution de cette branche si avantageuse au commerce et au bien-être de l'humanité... »

La première partie du mémoire de Du Rondeau, la seule qu'il ait donnée, est aux archives. Elle n'a pas été imprimée. Voici le rapport de Des Roches, l'un des commissaires :

« L'auteur a choisi sans doute un des plus beaux sujets que notre histoire puisse fournir. Mais s'il en faut juger par les préliminaires, il faudra des volumes pour l'épuiser. Cette première partie ne contient que ces préliminaires. Les objets qu'ils présentent ne forment pas une partie assez essentielle de l'ouvrage pour pouvoir être publiée seule... Je consens que l'auteur nous dise en peu de mots comment se faisait la perception des deniers royaux, et qu'il s'étende un peu sur la dissipation des finances dans le royaume d'Austrasie, parce que cette dissipation a pu être une cause de faiblesse des premiers rois du Lothier; mais faut-il que toute cette première partie ne renferme que cela? Deux ou trois pages auraient suffi, après quoi l'auteur eût pu entrer en matière, exposer son sujet, en développer une partie, et faire juger par cet essai de l'exécution du reste. C'est ce qu'il n'a pas fait; et par conséquent on doit suspendre son jugement jusqu'à ce que l'auteur ait achevé son ouvrage, ou du moins une partie assez considérable pour nous mettre à même de l'apprécier... »

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1776.

Lecture par Des Roches d'un mémoire intitulé : *Explication d'une lettre difficile qui se trouve dans la collection de celles de Saint-Boniface, avec des réflexions sur l'ancienne poésie des peuples belgiques.*

Ce mémoire est imprimé dans le tome I des *Mémoires*, pp. 497-512.

Le rapport de Gerard, un des commissaires, est assez étendu. Gerard voudrait ôter du titre le mot *difficile :* « Qu'est ce que signifie une lettre difficile? » Les mots : « A Dieu ne plaise » ne lui semblent pas devoir figurer dans un mémoire académique. La dissertation que Des Roches fait sur notre poésie ancienne, paraît à Gerard fort curieuse et sera fort goûtée. Mais il demande la suppression d'un certain passage, par la raison qu'on pourrait croire à Vienne que l'Académie reproche au souverain de ne point accorder des faveurs aux gens de lettres... Comme il faut naître poète pour pouvoir réussir dans ce genre, il ne croit pas que l'appât des pensions contribuerait beaucoup à relever notre poésie.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 1776.

Lecture : 1° d'un mémoire de M. Caels, intitulé : *Description d'une machine propre à échauffer promptement le sable ou les cendres pour rappeler à la vie les personnes noyées ;* 2° par l'abbé Needham, d'un mémoire intitulé : *Observations sur l'histoire naturelle de la fourmi, à l'occasion desquelles on relève quelques méprises de certains auteurs célèbres;* 3° par M. Du Rondeau, de la première des cinq parties qui composent son *Mémoire sur les femmes de la Belgique septentrionale*

Le mémoire de Caels n'est pas aux archives; on avait trouvé sa machine bien imaginée : Du Rondeau devait en faire un rapport, mais il n'en fut plus question.

Le mémoire de Needham a été imprimé dans le tome II des *Mémoires*, pp. 295-312. Les rapports des commissaires, Marci, de Witry et Du Rondeau sont curieux à lire.

» La fourmi, dit le premier, occupe la moindre partie de ce mémoire qui paraît destiné 1° à réfuter les anciens commentateurs de l'Écriture sainte au sujet des fourmis qu'on supposait faire des amas en été pour se nourrir en hiver; 2° à attaquer le mémoire de M. Barboteau qui se

trouve dans les *Observations de physique* [journal de l'abbé Rozier], novembre 1776, à réfuter le sentiment de MM. Arnault de Nobleville, Salerne et Buffon. On prétend que M. Barboteau renchérit sur les autres naturalistes et pousse des faux arguments jusqu'à l'extravagance; enfin 3° le principal but de ce mémoire paraît avoir été de faire une répétition de sa doctrine touchant le principe de vitalité expliqué dans ses *Nouvelles observations microscopiques.* — Notre Académie étant pour les sciences et belles-lettres, il a été décidé dès le commencement qu'on ne toucherait à aucune question théologique, pour éviter tout reproche et censure de la part des théologiens qui ne cherchent que les occasions de pouvoir prouver que nous tenons aux principes des philosophes modernes. — Il ne serait pas prudent de vouloir farcir les Mémoires de l'Académie de critiques, injures ou récriminations. Si quelque membre se croit attaqué ou lésé, il lui est permis de se défendre et d'attaquer ses adversaires séparément, et non dans les Mémoires du corps entier. La doctrine particulière de M. de Needham touchant le principe de vitalité et l'exaltation de la matière est assez expliquée dans ses *Nouvelles observations;* il serait à mon avis déplacé de retrouver ce sentiment déjà tant de fois débattu dans un mémoire où il ne devrait être question que de fourmis. — Je crois en conséquence qu'un extrait de tout ce qui concerne ces insectes pourrait avoir lieu dans la partie historique du volume, en omettant tout ce qui est étranger au sujet dont il est question. »

De Witry se contente de quelques corrections qui regardent plutôt le style que le fond du mémoire.

Du Rondeau s'exprime ainsi :

« Le mémoire de M. Needham m'a paru fort intéressant et mériter une place distinguée dans notre collection. — Je souhaiterais cependant que l'auteur voulût se prêter à certains retranchements dont cette pièce me paraît susceptible sans rien diminuer de son mérite. Par exemple, page 1 [du manuscrit], je ne vois pas à quoi sert son début; il traite un objet d'histoire naturelle qui n'a rien de commun avec la métaphysique des anciens sur laquelle il se jette d'abord à corps perdu : il a à peine lâché prise à cette déclamation, qu'il se précipite avec son acharnement ordinaire sur les philosophes modernes. Quelques lignes plus bas, page 2, il rapporte une tirade poétique de La Fontaine, qui se trouve là enche-

villée je ne sais pourquoi. J'ignore également à quoi peut être bonne la sortie qu'il fait contre la poésie, page 5. Je pense conséquemment que tout ce qui précède la ligne 14 de cette page est fort inutile. — La page 7 est encore farcie d'excursions mal conçues et de hors-d'œuvres qui détournent l'attention du lecteur de l'objet principal. — Je n'entends pas ce que l'auteur veut dire à la page 8 [p. 302 du tome II des *Mémoires*] par l'économie des fourmis que les théologiens ont mise sur pied. — Page 11, je suis persuadé que le nombre d'hommes qui entendent la distinction d'une âme purement sensitive n'est pas à beaucoup près aussi grand que l'auteur le suppose. D'ailleurs à quoi sert tout ce galimatias théologique qui y règne jusqu'au milieu de la page 17? A quoi bon ce conte puéril d'un chien qui déploie ses talents vis-à-vis d'un aloyau? Enfin je persiste à croire que ce mémoire fera plaisir si l'auteur consent à ce qu'on en retranche toutes les inutilités. Je conviens que ces retranchements le réduiront peut-être à 10 pages, de 26 qu'il en contient actuellement, mais ces 10 pages suffiront pour transmettre à la postérité et le nom et l'heureuse découverte de l'auteur. »

Needham, à qui le secrétaire perpétuel avait communiqué les observations des commissaires, sans les nommer, écrivit à Des Roches le 20 mars 1779 :

« Je vous envoie, monsieur, mon mémoire sur les fourmis, corrigé tant pour le style que pour la matière y contenue, en me conformant strictement à l'avis de deux des commissaires nommés pour le reviser, et à celui du troisième, autant que son avis ne s'est pas trouvé en contradiction avec le sentiment de ses associés. C'est tout ce qu'il m'a été possible de faire, et c'est tout ce qu'on peut raisonnablement demander dans des cas pareils. J'ai pensé, il est vrai, de produire l'avis singulier de ce troisième commissaire [Du Rondeau] devant l'Académie en corps, non-seulement comme directement contraire à l'article XVIII de nos règlements, mais comme rempli de grossièretés et d'une critique trop indécente pour pouvoir être tolérée dans aucune société polie; c'était mon intention, mais j'ai changé d'avis par amour pour la paix, que j'aurai soin de cultiver pour l'avenir plus que jamais, après que je m'aurai démis, à la fin de mon année, de ma charge de directeur. »

Le mémoire de Du Rondeau sur les femmes de la Belgique septentrionale se composait, comme on l'a dit, de cinq parties dont voici les titres : 1[re] PARTIE. De l'esprit, du caractère et des mœurs de ces femmes. — 2[e] PARTIE. Sur le mariage et l'anneau nuptial. — 3[e] PARTIE. Des noms, de la fécondité et de l'admission des femmes au collége des druides. — 4[e] PARTIE. Des préjugés et craintes superstitieuses. — 5[e] PARTIE. Du sabbat, de la médecine.

Les cinq parties sont aux archives de l'Académie. Aucune n'a été imprimée, les trois commissaires s'étant trouvés d'accord pour les rejeter.

« Quant au mémoire sur les femmes belgiques, disait Des Roches, malgré la fécondité et les autres avantages d'un sujet si agréable et si riant, j'ai observé que la lecture qu'on a faite de la première partie, a mortellement ennuyé l'assemblée. C'est un mauvais présage. L'Académie souffrirait avec peine la lecture des quatre parties suivantes; ainsi il ne faut pas s'imaginer qu'elle consente à l'impression. Cependant il faut rendre justice à l'auteur. Il y a des endroits curieux, des passages cités à propos, des remarques saillantes; mais la manière dont il les présente en retranche tout le mérite. Il règne un désordre continuel, on n'aperçoit pas le plan, ou plutôt il n'y a aucun plan. C'est un mélange confus de toutes sortes d'idées qui ne tiennent point ensemble. Refondu et présenté sous une autre face, cela serait fort bon; mais tel que ce mémoire est à présent, je ne le crois pas digne de l'impression. »

CHAPITRE VI.

ANNÉE 1777.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1777.

Lecture : 1° par M. Bournons, d'un *Mémoire contenant la formation d'une formule générale pour l'intégration, ou la sommation d'une suite de puissances quelconques, dont les racines forment une progression arithmétique à différences finies quelcon-*

ques ; 2° par M. Des Roches, d'un mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur l'origine de l'imprimerie, dans lesquelles on fait voir que la première idée en est due aux Brabançons ;* 3° par le comte de Fraula, d'un mémoire intitulé: *Remarques sur la savante préface du vocabulaire irlandais, imprimé à Paris en 1768.*

Le mémoire de Bournons figure dans le tome I des *Mémoires*, pp. 323-344. Nous avons donné le rapport qui en fut fait par l'abbé Mann, pp. 10-12 de notre *Notice* déjà citée.

Le mémoire de Des Roches est aussi dans le tome I des *Mémoires*, pp. 513-539.

Deux des commissaires qui avaient été nommés pour l'examiner, émirent un avis favorable à l'impression, mais le troisième, M. Gerard, « ayant produit [à la séance du 5 février] des observations consistant en 13 pages d'écriture, toutes remplies de difficultés et d'objections, l'Académie jugea à propos de surseoir son jugement jusqu'à la séance prochaine, pour donner à M. Des Roches le temps de préparer une réponse, dans laquelle il se [proposait] de satisfaire à toutes les difficultés et de réfuter toutes les objections de M. Gerard. »

Le 5 mars :

« M. Gerard lut une seconde fois ses observations. M. Des Roches y répondit par un mémoire fort étendu. M. le président recueillit les suffrages : tous favorisèrent l'admission. — Une seule réflexion aurait pu affecter l'Académie : c'était la crainte de s'engager dans une dispute littéraire avec les savants de Hollande; mais on remarqua que cette crainte était dépourvue de fondement; que c'était à l'auteur seul de répondre de son ouvrage, et de le défendre contre les critiques ; qu'il était à présumer qu'il s'en acquitterait avec honneur, puisqu'il aurait eu sans doute le plus grand tort du monde d'avoir embrassé une cause insoutenable ; que cette dispute ne ferait aucun tort à la réputation de l'Académie ni de l'auteur, puisque tout le monde sait que même les plus grands hommes ont essuyé des critiques; que l'Académie n'y entrait pour rien, qu'elle n'épousait aucun sentiment sur les articles controversés parmi les gens de lettres, qu'elle laissait à ses membres une entière liberté sur tous ces points, avec cette seule restriction qu'il n'y entre rien de contraire à la religion

et aux lois de l'État, ou de manifestement erroné, et qu'assurément le mémoire de M. Des Roches n'était compris sous aucun de ces cas. »

Les observations de Gerard se trouvent relatées dans la *Réponse* de Des Roches, que nous allons résumer.

« Le mémoire sur l'imprimerie, dont M. Gerard a combattu si vertement et les parties essentielles et les accessoires, commence par les paroles suivantes : *Sept villes se sont disputé autrefois l'honneur d'avoir produit Homère...* J'avouerai, messieurs, que je ne conçois point en quoi cet exorde a pu mériter la censure de M. Gerard. Je n'ai point comparé l'invention de l'imprimerie à celle de la poésie... — La seconde observation de M. Gerard roule entièrement sur l'acte du magistrat d'Anvers [de 1442] et sur la signification du mot *printers.* [« Il est vraisemblable, » dit Gerard, « qu'avant 1440 et jusques en 1472, on donnait indifféremment le nom de *printers* à tous ceux qui faisaient des empreintes, et » que pour distinguer ces ouvriers, on y ajoutait le nom de leur art ou » profession... S'il y avait eu des imprimeurs à Anvers en 1442, on les » aurait désignés dans l'acte sous le nom de *bockprinters...* » Gerard croit qu'on ne pourra point prouver qu'il y ait eu des imprimeurs à Anvers avant 1472. Des Roches, au contraire, ne doute pas que par *printers*, on n'entendît *bockprinters.*] — La 3e observation se rapporte au mot de *vedel* que j'ai traduit par *violon.* [Gerard le traduit par *vielle*]... M. Gerard a raison de dire que ceci n'est point fort intéressant. Mais puisqu'il a relevé cette bagatelle, il faut bien que je me défende. Il m'importe de convaincre l'Académie de mon exactitude, d'acquérir sa confiance, et de lui faire voir que je n'avance rien légèrement, et que je sais ce que je dis... Je crois entrevoir d'où viennent toutes ces difficultés de M. Gerard. Il n'a point examiné mûrement cette affaire. Il n'a consulté qu'un petit dictionnaire flamand, composé pour l'usage des petits garçons dans les écoles latines... — Passons à la 4e observation de M. Gerard. Il s'agit d'interpréter le mot *stampien...* M. Gerard et moi nous avons expliqué ce mot d'une façon aussi différente que le ciel l'est de la terre. Selon lui c'est une danse, selon moi c'est quelque essai d'imprimerie, soit en figures, soit en lettres, car c'est un point que je n'ai pas voulu décider... Je ne saurais adopter le sentiment de M. Gerard et je dois persister dans le mien.— La 5e observation a pour objet le Mss. de Wiblingen qui porte

in libro stampato, et plus bas *stampare donatos*... M. Gerard me fait dire ici des choses auxquelles je n'ai jamais pensé : la mauvaise logique qu'il m'attribue est entièrement à lui... J'ai cité ces paroles pour fortifier mon explication du mot *stampien*, pour faire voir qu'au XV[e] siècle on disait en mauvais latin *stampare libros*... J'avais besoin de ce passage pour montrer comment cette racine flamande avait passé dans la basse latinité, de là en italien; j'aurais pu ajouter en français à cause du substantif *estampe.* Je voulais qu'on fît la réflexion suivante : dès l'origine de l'imprimerie, on l'exprimait en latin, en italien et en d'autres langues par des mots d'origine flamande; il faut donc que la première idée soit venue des Pays-Bas. — Quant à *stampare donatos*, il ne s'agit nullement d'imprimer les ouvrages de Donat : j'ai dit que ces *donati* étaient les petits rudiments dans lesquels les écoliers apprenaient les déclinaisons et les conjugaisons, en un mot le premier livre classique... Pourquoi M. Gerard a-t-il donc mis en jeu les ouvrages de Donat, dont il ne peut être question ici? Mais ceci n'est qu'une bagatelle; écoutons ce qui suit. C'est M. Gerard qui parle : « Mais il ne s'en suivrait point que cette im-» pression se faisait aux Pays-Bas. D'ailleurs si l'on pouvait dire que » l'imprimerie était connue avant 1440, puisqu'il est certain qu'on doit » avoir imprimé des feuilles volantes avant que d'avoir imprimé des » livres, on ne pourrait point prouver que l'invention en est due aux » Brabançons. » Un homme qui entend lire ce rapport de M. Gerard, ne doit-il pas s'imaginer que j'ai réellement prétendu tout cela, et que j'ai tiré de deux mots de mon Mss. les conséquences ridicules qu'il vient d'entendre? Cependant je n'ai pas dit une seule syllabe qui en approche. Toutes mes prétentions dans cet endroit se réduisent à prouver qu'on imprimait avant Laurent Coster... — Nous voici à la sixième et dernière observation de M. Gerard. S'il est envers moi d'une sévérité extrême, en revanche il a une indulgence infinie pour feu M. Schoepflin. Ce savant voulait prouver qu'au XIV[e] siècle les cartes à jouer étaient imprimées... J'ai relevé d'après M. Meerman cet endroit de M. Schoepflin, mais selon M. Gerard c'est moi qui ai tort... — Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. M. Gerard a bien voulu dire dans sa conclusion, qui est très obligeante, que mon mémoire est rempli de bonnes recherches. Oserais-je lui demander nommément quelles sont ces recherches qu'il trouve si bonnes. Car enfin, si sa critique est juste, mon mémoire ne mérite point cet éloge. Si ses observations sont fondées, mon exorde ne vaut rien. L'acte du magistrat d'Anvers ne touche point la matière, et tout ce qui

a été dit là-dessus, est avancé assez légèrement. Je me trompe sur le mot de *vedel*, mais je m'égare surtout dans l'explication du mot *stampien*, qui fait le principal sujet de mes recherches. Du Mss. de Wiblingen, je tire des conséquences à perte de vue. Or, messieurs, si on retranche toutes ces choses de mon mémoire, ce qui reste sera peu digne d'attention, et les bonnes recherches si minces qu'elles ne frappent plus la vue de personne, ni même la vue de l'auteur. — M. Gerard finit par témoigner qu'il n'a eu d'autre but que de concourir à éclaircir la matière. L'Académie jugera s'il y a porté la lumière ou des ténèbres. Elle verra que nous avons suivi des routes bien différentes, et que si nos opinions sont diamétralement opposées, la manière dont chacun de nous les établit, le choix des preuves et la façon de raisonner, ne le sont guère moins. — Messieurs, le procès est instruit; vous avez les pièces devant vous : mon mémoire, le rapport de M. Gerard et ma réponse. C'est à vous à prononcer; à moi, à me soumettre à votre jugement. »

Les pièces du procès se trouvent aux archives de l'Académie.

Les *Remarques* du comte de Fraula avaient pour objet de démontrer que les colonies irlandaises ont eu la même origine que nos ancêtres, et que *Belge* et *Welche* ne sont qu'un même nom prononcé différemment. — On en dit quelques mots dans le tome II des *Mémoires*, p. XXXVIII. Le mémoire n'est pas aux archives.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 22 JANVIER 1777.

Présentation de deux mémoires de Dom Berthod : l'un *sur quelques manuscrits de la Bibliothèque publique de l'abbaye de St Vincent de Besançon*; l'autre contenant le *voyage de Claude Belin à Bruxelles, tiré des vol. 25 et 26 des manuscrits de Granvelle.*

Lecture : 1° par M. Marci, de ses *Observations sur les Belemnites;* 2° d'une *Dissertation* de M. Godart *sur l'usage des noix de galles en médecine*; 3° par M. Needham, d'un *Mémoire sur un phénomène optique.*

Le mémoire de Marci est aux archives : on s'est contenté d'en

dire quelques mots, pp. XXXIX-XL du tome II des *Mémoires*. De Launay l'avait jugé indigne à tous égards de voir le jour; il n'apercevait pas même dans tout son contenu ce qui pourrait fournir matière à un extrait propre à figurer au *Journal des séances*. « Une simple analyse, disait Mann, me semble tout ce qu'il faut pour ce mémoire qui ne contient rien d'absolument neuf ou utile. »

Le mémoire de Godart parut dans le *Journal de médecine*, numéro de mars et d'avril 1778; il aurait même, d'après ce que prétendit Vounck, chargé d'en faire un rapport, été communiqué aux éditeurs de ce journal, avant d'être envoyé à l'Académie. C'était du reste l'habitude de Godart de répandre ainsi des copies manuscrites de ses travaux. — La copie du mémoire sur l'usage des noix de galles est aux archives.

Needham s'était proposé d'expliquer le phénomène suivant : « Présentez une fiole à demi remplie d'eau, ou de quelque autre fluide transparent à un miroir concave éloigné d'environ quatre pieds, et la liqueur y contenue sera tellement déplacée, que la fiole paraîtra pleine dans la partie vide, et se remplir ensuite à mesure que l'eau s'en écoule. »

« Trois différentes personnes, dit Needham, ont fait mention de ce phénomène, le célèbre père Labat dans ses ouvrages, l'auteur du *Journal des savants*, et le docteur Godart, membre de notre Académie, dans son quatrième mémoire d'optique [voir la séance du 21 mai 1776], inséré dans les feuilles périodiques de M. l'abbé Rozier au mois de novembre de l'année passée. — De ces trois personnes, les deux premières n'ont donné aucune explication physique de ce phénomène bizarre, comme je présume par ce que je trouve dans le mémoire de M. Godart qui, après avoir cité ces deux observateurs de ce même fait, le représente comme une pure illusion optique, produite intérieurement par la force de l'habitude associative que l'âme se fait, et par la concomitance naturelle d'idées, sans qu'aucune cause immédiate agisse au dehors pour en exciter l'image dans cet état de déplacement. Cela s'appelle expliquer une chose obscure par une chose encore plus obscure. Rien cependant ne peut donner une plus haute idée de la pénétration de notre confrère le docteur Godart, en matière de physique, que ses quatre mémoires

d'optique insérés dans le journal de l'abbé Rozier, dont nous sommes malheureusement privés par le retardement de la publication de nos mémoires académiques, et si par hasard sa pénétration s'y trouve maintenant en défaut, c'est un effet de son inattention aux circonstances du phénomène, dont il ne parle qu'en passant et incidemment, plutôt que de son esprit vraiment philosophique...

» Quand j'ai voulu découvrir la cause physique [du phénomène], sa bizarrerie apparente m'a déconcerté pour quelques moments... Rendu néanmoins en peu de temps à moi-même, mon premier essai était de plonger un morceau de papier dans le fluide transparent; j'ai vu immédiatement que l'image de ce corps opaque n'était pas du tout déplacée comme le fluide dans lequel il était, de sorte que l'un occupait en apparence le haut de la fiole, pendant que l'autre y paraissait au fond. En un mot, les deux corps réellement unis ensemble semblaient à la vue avoir été totalement écartés l'un de l'autre. — Il était donc clair que la seule différence réelle et physique entre le papier et l'eau, quoiqu'unis en effet, mais éloignés en apparence, n'était autre que l'opacité de l'un et la transparence de l'autre; d'où il suivait par une conséquence nécessaire, puisque les rayons de lumière réfléchis par le corps opaque tenaient sans dérangement la route directe, et [que] ceux renvoyés par le fluide diaphane s'en détournaient, que ces derniers avaient subi une nouvelle réfraction en sortant du milieu transparent, qui ne pouvait pas avoir lieu dans les rayons qui rejaillissaient directement du corps opaque. Le déplacement d'une des deux images, et leur séparation apparente malgré leur union physique, ne sont donc qu'une suite de cette nouvelle réfraction des rayons à leur émersion, qui doit nécessairement renverser l'image qu'ils forment, et la placer en sens contraire, toutes les fois que la lumière passe par un milieu diaphane pour entrer dans un autre d'une densité différente... » [Pour rendre la conclusion encore plus sensible, Needham présente en même temps au miroir concave deux fioles, l'une remplie à moitié d'eau, l'autre remplie à moitié d'encre : l'image de l'encre, qui est un fluide opaque, se montre alors dans la partie de la fiole qu'il occupe réellement, pendant que celle de l'eau, qui est transparente, se trouve tellement déplacée, que la fiole paraît pleine dans la partie vide, et vide dans la partie pleine]. « Quant au phénomène de ladite fiole qui paraît se remplir à mesure que l'eau s'en écoule, ce n'est qu'une suite de la même cause physique; les rayons déplacés se replacent à mesure que la raison de leur déplacement diminue par l'écoule-

ment de l'eau, qui en causait la réfraction, pendant qu'elle y était enfermée : *causâ sublatâ tollitur effectus.* »

Le mémoire dont on vient de parler est aux archives de l'Académie. Le *Journal des séances* se borne à dire (tome II des *Mémoires*, p. XL) : « M. Needham lut ensuite un *Mémoire sur un phénomène d'optique.* Il fit l'expérience devant l'assemblée, il en donna l'explication; mais comme il se propose de changer considérablement son mémoire, on ne peut entrer ici dans un détail, et on le réservera pour quelque autre occasion. » Cette autre occasion, paraît-il, ne se présenta point.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1777.

Lecture : 1° par M. Des Roches, d'une *Dissertation sur l'histoire diplomatique du Brabant de Pierre Vander Heyde, connu sous le nom de Petrus à Thymo, et sur une chronique en rimes flamandes qui lui est faussement attribuée, avec quelques remarques sur celle de Clericus;* 2° par M. de Launay, d'un *Mémoire sur un nouveau phénomène de l'électricité, et sur le moyen de perfectionner les machines électriques.*

Présentation : 1° d'un mémoire intitulé: *Nouvelle méthode pour construire les machines hydrauliques,* par M. le chevalier Le Grand, gendarme du roi très chrétien, résidant à Namèche au comté de Namur; 2° du dessin et de la description d'un *instrument propre au nivellement et à plusieurs opérations d'astronomie et de géométrie,* inventé par M. Théodore Bataille, d'Anvers.

A propos du mémoire de Des Roches, on lit dans le *Journal des séances*, tome II des *Mémoires*, p. XL :

« L'auteur a retiré sa dissertation, dans le dessein d'augmenter la première partie, qu'il n'avait pu rendre aussi intéressante qu'il l'eût désiré, faute d'avoir eu sous les yeux le manuscrit de P. à Thymo, assez longtemps pour en donner une notice exacte. Depuis ce temps, l'occa-

sion a favorisé les vues de l'auteur, et il ne tardera guère à mettre son ouvrage dans un état qui le rende digne de l'attention du public. En attendant, comme la seconde et la troisième partie détruisent entièrement les fausses notions qui ont induit en erreur tous nos écrivains, on a cru qu'il serait utile de faire connaître d'avance une partie des observations de M. Des Roches. »

Ces observations occupent les pp. XLI-XLIV. A la fin, on annonce que la dissertation entière, augmentée considérablement, doit subir bientôt l'examen des commissaires, et paraîtra probablement dans le quatrième volume des *Mémoires.*

Le *Journal des séances* dont il est parlé ici fut communiqué par Des Roches à l'Académie, le 9 mars 1780.

« Comme le secrétaire avait enchâssé dans le journal l'extrait d'une dissertation sur les manuscrits de P. à Thymo et de Clericus, dissertation dont il était l'auteur, qu'il avait lue dans la séance du 5 février 1777, mais qu'il n'avait point soumise à l'examen des commissaires, parce qu'il se proposait de l'augmenter considérablement, il pria le directeur de mettre en délibération si cet extrait publié d'avance ne pourrait pas devenir dans la suite une raison d'exclure la dissertation même du nombre des mémoires que l'Académie ferait imprimer, l'intention de l'auteur étant, dans ce cas, de supprimer l'extrait. On alla aux voix, et il fut décidé que l'extrait serait publié, et que cette publication n'empêcherait nullement que l'ouvrage entier ne parût dans un autre volume des *Mémoires*, pourvu qu'il soit d'ailleurs approuvé dans les formes ordinaires. »

On ignore si Des Roches augmenta sa dissertation, comme il en avait exprimé l'intention : ce qui est certain, c'est qu'elle ne fut pas imprimée.

La dissertation lue à la séance du 5 février 1777 n'est pas aux archives de l'Académie, mais une copie faite par M. Mols d'Anvers, se trouve à la Bibliothèque royale de Belgique, fonds Van Hulthem.

Le mémoire de de Launay n'a pas été imprimé. Deux des commissaires s'étaient prononcés pour un extrait, mais l'auteur

exprima le désir que cet objet fût abandonné. — Le mémoire original est aux archives de l'Académie.

MM. Needham et Marci avaient été chargés d'examiner le mémoire du chevalier Le Grand et le modèle en bois qui l'accompagnait. Leur rapport fut lu dans la séance du 19 février 1777 :

« Il faisait voir que l'auteur ne possédait nullement cette matière, qu'il n'était ni géomètre, ni mécanicien hydraulique, qu'il ignorait les principes les plus communs, et que son invention pouvait aller de pair avec celle dont les états de Hollande ont été la dupe, il y a une vingtaine d'années. La machine achevée, on trouva qu'il eût fallu 500 bœufs pour la faire agir, et le machiniste disparut. — En conséquence de ce rapport, l'assemblée chargea le secrétaire de renvoyer l'ouvrage à son auteur, en lui faisant connaître qu'il n'était point d'une nature à pouvoir être adopté par l'Académie ou appuyé de son approbation. »

Par contre, l'Académie, sur le rapport de ses commissaires, MM. Marci, Needham et Mann, et du consentement du ministre plénipotentiaire, acheta le niveau du sieur Bataille, après que celui-ci y eut apporté un changement qui avait été indiqué par le premier commissaire[1].

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 19 FÉVRIER 1777.

C'est dans cette assemblée qu'il fut donné lecture du *Mémoire* de Dom Berthod *sur quelques manuscrits de la Bibliothèque publique de l'abbaye de St Vincent de Besançon,* présenté le 22 janvier.

L'autre mémoire de Dom Berthod, présenté à la même séance du 22 janvier, ne fut lu que le 23 avril; mais les commissaires chargés de leur examen les réunirent dans leurs rapports. Ces commissaires étaient Nelis, Paquot et Des Roches. — Nelis juge le premier mémoire digne d'entrer dans le recueil de l'Académie, s'il

[1] Le rapport de l'abbé Marci est aux archives du royaume de Belgique, Secrétairerie d'État et de guerre : Académies.

n'est pas imprimé ailleurs. Le mémoire relatif au voyage de Claude Belin à Bruxelles lui paraît rouler sur un point d'histoire trop particulier et trop peu intéressant, tant par rapport au héros sur lequel on a fait ces recherches que par les circonstances du voyage même qui n'ont rien d'extraordinaire, pour être communiqué au public autrement que par un extrait. — Des Roches opine pour un extrait, en ce qui concerne les deux mémoires. — Paquot s'exprime comme il suit :

« N'ayant pas eu quatre jours entiers pour donner mon avis sur les deux mémoires lus dans notre Académie, il y a deux ans [le rapport est daté de Bruxelles, le 26 avril 1779], je me contenterai d'y faire les réflexions suivantes. L'une de ces pièces roule sur Claude Belin, client de Granvelle, et chargé par ses soins des affaires des Francomtois dans les Pays-Bas, après la retraite du cardinal. L'auteur, apparemment lui-même Francomtois, a fait de ce Belin son héros. Il ne peut toutefois dissimuler que ce jurisconsulte ait manqué de prudence dans sa conduite à Bruxelles, et montré trop de passion contre les Espagnols. Je ne vois pas bien quel intérêt nous pouvons prendre à un personnage qui n'a fait rien de remarquable dans nos provinces, et dont le nom ne se trouve pas dans nos plus célèbres historiens, tels que Bentivoglio, Grotius et Strada. Il est vrai que le mémoire présente une lettre instructive de Granvelle pour Belin : mais le but précis de cette lettre, c'est de ménager l'avancement du protégé. Nos ambitieux n'ont pas besoin de ces leçons. Ils savent de reste employer à leurs fins la flatterie envers les grands, la morgue envers les petits, la fourberie, les termes vagues, et le reste de leurs artifices envers ceux qui pourraient leur faire ombrage. — Pour l'autre mémoire, je remarque qu'il y a déjà plus de vingt ans qu'on nous assomme d'éloges des mémoires ou autres papiers de Granvelle; que pour éviter les grandes dépenses on en détache tantôt un morceau, tantôt un autre pour remplir les vides des journaux et de diverses brochures qui y ont du rapport. L'auteur du mémoire lu dans une de nos assemblées ne nous présente qu'une espèce d'inventaire fort vague de ce trésor tant vanté, et il a la bonté de qualifier cet inventaire du nom d'*analyse*. Pourquoi donc se dispense-t-il de nous faire part, du moins en passant, et en abrégé, de deux ou trois de ces *faits importants*, de ces *circonstances intéressantes*, et de ces *anecdotes curieuses*, qu'il dit

fourmiller dans ces papiers? S'il l'eût fait, son mémoire aurait quelque apparence d'*analyse:* l'ayant négligé, cet écrit ressemble beaucoup à une *annonce.* Le recueil de nos *Mémoires* n'est pas destiné à publier des annonces. »

Un extrait de chacun des mémoires figure dans le tome II des *Mémoires,* pp. XLIV-XLVI et pp. XLVII-LII. Les mémoires mêmes sont aux archives de l'Académie.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 21 MARS 1777.

Lecture par M. le comte de Fraula d'un mémoire intitulé : *Continuation des recherches sur l'origine des villes, particulièrement sur les noms collectifs* POLIS, *ville en langue grecque,* CAÏR, *qui a la même signification dans les langues orientales, et enfin sur ceux de* VILLE *en français, d'*OPPIDUM *et d'*URBS *en latin.*

SÉANCE DU 9 AVRIL 1777.

Lecture : 1° par M. Marci, d'une *Observation de la lumière zodiacale, faite à Louvain le 26 février 1777 ;* 2° par l'abbé de Witry, d'un *Mémoire sur les pétrifications des environs de Tournai, relativement à leur utilité pour l'histoire naturelle et quelques-uns de leurs usages pour la vie civile.*

L'observation de Marci a été insérée dans le tome II des *Mémoires,* p. XLVI. — Quant au mémoire de l'abbé de Witry, nous en parlerons à propos d'un mémoire du même auteur, et à peu près sur le même sujet, qui fut lu à la séance du 9 décembre 1777.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 23 AVRIL 1777.

Lecture : 1° d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur le changement successif de la température et du terroir des climats, avec des recherches sur les causes de ce changement;* 2° du *Mémoire* de Dom Berthod *contenant le voyage de Claude Belin à Bruxelles.*

Le mémoire de Dom Mann fut rendu à l'auteur le 18 janvier 1781. Il a paru en 1790, à Manheim, dans le volume VI *physicus* de l'*Historia et commentationes Academiae Theodoro-Palatinae*, pp. 82-118, in-4°. Une réimpression eut lieu à Gand en 1792, dans le format in-8°.

Le mémoire est divisé en deux parties, à savoir : 1re PARTIE. Preuves du changement de la température et du terroir des climats de l'Europe. — 2e PARTIE. Causes physiques du changement graduel du terroir et de la température des climats — Il y a un APPENDICE contenant les citations des anciens auteurs grecs et latins, qui servent de preuves de ce que l'auteur a avancé en leur nom dans le mémoire.

On en trouve une analyse dans le protocole de la séance du 7 mai 1777 :

« Avant que de chercher les causes du changement arrivé dans la température de l'Europe, Dom Mann a cru devoir prouver par des preuves authentiques la réalité même et la grandeur du changement. C'est ce qu'il a fait par des passages des auteurs grecs et latins qui ont vécu dans une suite de 800 ans, depuis Hérodote jusqu'à Ammien Marcellin. L'espace où l'auteur fera voir ce changement, est compris entre le 44e et le 50e degré de latitude, depuis les Gaules jusqu'au Pont-Euxin. C'est dans ces climats aujourd'hui si tempérés, que les anciens ont remarqué constamment par rapport aux glaces et aux neiges des phénomènes qui ne paraissent de nos jours qu'entre le 56e degré et le cercle arctique, dans les froids climats de la Suède, de la Laponie, des Samoyèdes, et dans cette partie de l'Amérique qui est au nord de la baie d'Hudson, où l'on voit maintenant un état de choses, pareil à celui que présentaient, il y a deux mille ans, les bords du Rhin, du Danube, du Palus méotide, du Borysthène et du Tanaïs.... Ce changement s'étend aussi au terroir bien différent aujourd'hui de ce qu'il était autrefois, ayant été porté graduellement d'un froid et d'une humidité extrême à un degré éminent de chaleur et de sécheresse... « Un effet si constant et si uniforme, dit l'auteur, » doit avoir une cause qui ne l'est pas moins. » Il trouve cette cause ou plutôt il en trouve plusieurs dans l'écoulement des eaux procuré en faveur de la culture, dans les marais et les lacs qu'on a séchés, dans les forêts immenses qu'on a coupées. C'est ce qu'il appuie sur des raisonnements

et sur des exemples. Mais après avoir détaillé les causes produites par l'ouvrage de l'homme, il en soupçonne une autre qu'on ne doit qu'à la nature. « Le phlogistique, dit-il, ou le principe de la chaleur gagne per- » pétuellement par la suite des temps sur le principe opposé d'humidité » et de froid, le surmonte peu à peu, et tend ainsi continuellement à » rendre la terre plus sèche et pierreuse et à augmenter la somme de la » chaleur. » L'auteur fait ici quelques réflexions qui rendent cette idée vraisemblable. Il y reviendra dans un autre ouvrage, où il tâchera de montrer par des preuves de fait le progrès de ce principe phlogistique dans la diminution graduelle de toutes les mers connues, et dans les nouvelles terres et les îles qui en ont pris naissance, ainsi que dans celles qui ont été formées par un soulèvement intérieur et par les irruptions subites des feux souterrains. »

Pour le mémoire de Dom Berthod, nous renverrons à la séance du 19 février 1777.

SÉANCE DU 7 MAI 1777.

Présentation par M. Des Roches d'une note intitulée : *Réflexions sur l'usage que l'Académie pourrait faire du manuscrit de Pierre à Thymo*, que le magistrat de Bruxelles avait prêté.

Lecture d'un *Mémoire* de Dom Mann *sur la loi du développement des forces d'expansion et de résistance dans les corps.*

La note de Des Roches est aux archives de l'Académie. — Une analyse du mémoire de Mann se trouve dans le tome V des *Mémoires*, pp. VII-X.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1777.

Présentation : 1° d'un *Mémoire* du chevalier de Nieuport *sur les courbes que décrit un corps qui s'approche, ou s'éloigne en raison donnée d'un point qui parcourt une ligne droite;* 2° d'un *Mémoire* du même *sur la manière de trouver le facteur qui rendra une équation différentielle complète, lorsque ce facteur doit être le produit de deux fonctions qui contiennent chacune une seule*

variable; 3° d'un *Mémoire* du même *sur les polygones réguliers;* 4° d'un *Mémoire* de M. Burtin *sur les bois fossiles des Pays-Bas autrichiens;* 5° d'une *deuxième suite à l'Essai chimique des terres, etc.* de M. De Beunie; 6° du *Plan d'un anémomètre, avec la description*, par le colonel et ingénieur Brequin.

Les trois mémoires du chevalier de Nieuport avaient été remis au mois de juillet, pour appuyer la candidature de l'auteur à une place de membre Le rapport en fut fait dans la séance du 16 septembre par Bournons et Mann; ainsi qu'on l'a dit dans le livre I, chap. XIV, ils y avaient découvert « une route simple et savante, un esprit inventeur, et une très grande facilité dans les quantités logarithmiques et imaginaires les plus difficiles, science que l'auteur paraît posséder à un degré éminent. »

Les deux premiers mémoires seuls ont été imprimés : ils figurent dans le tome II des *Mémoires*, pp. 139-151, et pp. 153-156.

Le troisième mémoire fut, paraît-il, repris par l'auteur. Voici, d'après Mann, en quoi il consistait :

« L'auteur, dit-il, donne une méthode très directe et lumineuse pour trouver le rapport entre le diamètre, le nombre des côtés, et la valeur d'un côté des polygones réguliers quelconques : d'où il déduit une méthode générale pour l'inscription des polygones réguliers dans le cercle. De là il passe à la partie inverse du problème, c'est-à-dire, *étant donnée une ligne, trouver combien de fois on peut l'inscrire dans un cercle déterminé,* ou bien, *étant donnée la grandeur des côtés d'un polygone, en trouver le nombre*, dont la solution indirecte est contenue dans sa formule générale. Il l'applique aussi à diviser un arc quelconque en raison donnée, et en déduit une méthode simple et directe de trouver une suite de sinus et cosinus d'arcs multiples, ainsi que de décrire un polygone quelconque, dont le côté est d'une grandeur déterminée, et de trouver quel est le rayon du cercle où on pourrait l'inscrire : autant de choses qui peuvent être souvent d'une grande utilité dans les sciences physico-mathématiques et dans les arts qui en dépendent. — Il est vrai, ajoute l'abbé Mann, que ce mémoire ne nous présente guère de neuf pour le fond des choses... »

Le mémoire de Burtin avait été également présenté à l'appui d'une demande d'une place de membre. « Suivant le rapport de

MM. Mann et de Launay, cette pièce méritait des éloges ; et à l'exception d'un seul article sur l'origine de l'amiante, où M. Burtin s'était égaré, en suivant le système décrédité de Rieger, tout le reste était bien vu, bien représenté, et digne à tous égards de l'attention de l'Académie. »

N'ayant pas été élu, Burtin retira son mémoire. D'après son autobiographie, il aurait paru à Harlem, en 1781, un volume in-8° sous le titre: *Des bois fossiles découverts dans les différentes parties des Pays-Bas.* N'ayant pas vu cet ouvrage, nous ne pouvons dire si c'était le mémoire présenté à l'Académie en 1777. D'un autre côté, on trouve dans les *Verhandelingen, uitgegeeven door de Hollandsche Maatschappye der Weetenschappen, te Haarlem,* tome XXI, 1784, in-8°, pp. 225-256, un mémoire de Burtin, intitulé : *Vertoog over het versteende wormgatige hout, dat tusschen Brugge en Gend, in Vlaanderen, gevonden wordt,* qui est donné comme traduit du français pour l'utilité de la Société. Ce mémoire est daté de Bruxelles, le 4 janvier 1782 : l'auteur promet un second mémoire sur le même sujet.

Le mémoire du colonel Brequin, dont le rapport avait été fait par Mann et Bournons, fut retiré en 1779, ainsi que le petit modèle en cuivre jaune que l'auteur avait envoyé de Vienne, le 30 décembre 1778.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1777.

Présentation par M. Duval, officier au corps du génie au service de S M., d'un *Mémoire sur une écluse* de son invention, *accompagné d'un modèle.*

Le jour même, M. Duval fit l'essai de ce modèle dans le jardin du chancelier Crumpipen, en présence des académiciens, et cet essai réussit à la satisfaction des assistants.

MM. Needham, Marci et Mann, nommés commissaires, présentèrent leur rapport dans la séance du 11 novembre.

« Ils remarquèrent que ce qui distinguait cette écluse était 1° la possibilité de la manœuvrer en tout temps, quelle que soit la hauteur des

eaux, tant d'amont que d'aval, effet que ne sauraient produire les écluses ordinaires; 2° la grande facilité de cette manœuvre, à laquelle on fait servir l'action et la réaction de l'eau à diverses hauteurs, dont on dispose à volonté par le moyen de quatre vannes à coulisse. Cette facilité est telle qu'en levant ou baissant ces vannes, l'écluse se ferme ou s'ouvre d'elle-même, et sans choc, par la seule pesanteur des eaux; 3° l'utilité qu'il en doit résulter pour enlever le sable et le limon déposés au fond du port, et augmenter sa profondeur. Mais ce qui mérite le plus l'approbation de l'Académie, c'est l'extrême simplicité du principe de M. Duval, qui emploie l'eau même comme force mouvante à la manœuvre des écluses. Cette idée a paru heureuse et féconde, et l'on peut s'étonner avec raison que, jusqu'à présent, personne ne s'en soit avisé. »

Malgré ce rapport, l'Académie suspendit son approbation, voulant s'assurer que l'invention appartenait entièrement à M. Duval. Elle fit écrire en Hollande, et chargea l'abbé Chevalier d'examiner les modèles d'écluses consignés dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences de Paris. Les résultats de cette enquête ayant été favorables à l'ingénieur belge, l'Académie lui délivra un certificat par lequel elle déclarait son invention « ingénieuse, nouvelle et très utile,» et la description jointe au modèle, «lumineuse et bien faite. » Elle décida en outre, sur la proposition du président, de demander au prince de Starhemberg d'envoyer le modèle et le mémoire à la jointe hydraulique, pour que, le cas échéant, cette jointe pût en faire usage.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 28 OCTOBRE 1777.

Lecture : 1° par l'abbé Mann, d'un *Mémoire sur les nouvelles terres et les îles qui ont paru successivement au-dessus de la surface de la mer;* 2° par le comte de Fraula, d'un mémoire intitulé : *Continuation des recherches sur les noms collectifs de ville : sur le nom de* MEDINE *ou* MEDINA, *qui est le nom collectif de ville chez les arabes;* 3° par M. Bournons, de son rapport sur un *instrument* de M. Giraud de la Villarde, *servant à la réduction des plans.*

Le mémoire de l'abbé Mann faisait suite au mémoire du même auteur communiqué dans la séance du 25 avril 1777 : il fut, comme ce dernier, envoyé à l'Académie de Manheim, mais nous ignorons s'il a été imprimé. On en trouve une analyse dans le protocole de la séance du 11 novembre 1777.

Voici, d'après le même protocole, l'objet du mémoire du comte de Fraula.

« En réduisant [le] mot [*medina*] à des éléments simples, M. le comte de Fraula y trouve un marché. Pour prouver son sentiment, il met à contribution les langues étrangères, surtout les langues orientales. Il fait voir ensuite que les anciens ont donné le nom de marché à quantité de villes. Celui de *marche*, sous lequel en plusieurs pays on désigne les frontières, pourrait, selon notre auteur, avoir pris son origine des marchés ou des foires qu'on y tenait : la même défiance qui, en divers pays, fit défendre l'entrée aux étrangers, a pu faire prendre successivement des précautions pour la sûreté du marché même : de là, bien des marchés sont devenus des places de défense, des villes enfin.

» Ainsi le nom collectif *medina* des arabes, qui est l'*emporion* des grecs, doit son origine aux marchés ou aux foires; de même que ceux de *stad* et de *caire* doivent la leur aux camps; *polis*, *palancka*, *urbs* et *town*, aux palissades ou autres enclos qui en faisaient la sûreté. C'est ce que l'auteur a fait voir dans les mémoires précédents qu'il a donnés sur cette matière; c'est ce qu'il continue de démontrer dans celui-ci, par des preuves dont la force consiste dans l'ensemble, et qui, par cette raison, ne peuvent trouver place en cet extrait. »

M. Giraud de la Villarde s'était établi à Bruxelles comme professeur de mathématiques. Il prétendait avoir imaginé un instrument dont l'usage devait faciliter beaucoup la réduction des plans.

« M. Bournons fit voir qu'il n'y avait rien qui méritât le nom d'invention; que plusieurs personnes s'en étaient servies; qu'on en trouvait la description dans un livre allemand intitulé : *Praxis geometriae* von Joh.-Fried. Peuther, imprimé à Augsbourg en 1732, in-folio; que notre auteur n'y avait ajouté que quelques inutilités gênantes, et qu'il ne convenait nullement que l'Académie donnât son approbation à une pièce si médiocre. »

La description et le dessin de l'instrument sont aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1777.

Lecture par M. le comte de Fraula d'un *Éclaircissement et additions au mémoire sur le nom de* MEDINE.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 25 NOVEMBRE 1777.

Lecture : 1° de la *deuxième suite à l'Essai chimique des terres, etc.*, de M. De Beunie; 2° d'une *Note* de M. le comte de Fraula *sur le nom de* SAR *ou* SART.

L'*Essai chimique des terres pour servir de principes fondamentaux relativement à la culture des bruyères*, avec ses deux *suites*, a été imprimé dans le tome II des *Mémoires*, pp. 589-508. L'*Essai* constitue la partie théorique de l'ouvrage de M. De Beunie; les *suites*, la partie pratique. On trouvera une analyse de l'ouvrage dans ma *Notice sur Jean-Baptiste De Beunie*, insérée au tome XXXI des *Mémoires* in-8° de l'Académie royale de Belgique.

La note du comte de Fraula est une continuation des recherches de l'auteur sur les noms collectifs des villes. Le nom *sar* ou *sart*, d'après lui, est venu de l'Asie avec nos pères : il est attaché dans plus d'une langue à l'idée d'un château, d'une demeure, d'une maison. Mais à quelle langue appartient-il? A aucune langue particulière, répond M. de Fraula : il a eu son origine dans la langue primitive; c'est cette langue primitive qui mérite seule nos recherches : toutes les autres en sont sorties, et en prenant l'analyse pour guide, on découvrira, à force de travaux, et après un temps considérable, tout le mystère de leur filiation.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1777.

Lecture : 1° par M. de Witry, d'un *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle du Tournaisis;* 2° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur les effets pernicieux des moules;* 3° par M. Needham,

d'un mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur la nature et l'économie des mouches à miel, suivies de quelques instructions pratiques, propres à perfectionner cette partie de culture rurale.*

Le mémoire de M. de Witry était une suite au mémoire lu par le même auteur le 9 avril précédent. M. de Witry trouva bon de les refondre et de les réunir sous le titre commun de : *Mémoire sur les fossiles du Tournaisis, et les pétrifications en général, relativement à leur utilité pour la vie civile,* mémoire qui fut imprimé dans le tome III des *Mémoires*, pp. 13-44, et reproduit dans le *Recueil* in-8° déjà cité.

Le mémoire présenté le 9 avril avait été annoncé dans le journal de l'abbé Rozier, et on en avait donné un court extrait : il fut placé après le mémoire lu à l'Académie le 9 décembre. De Witry y parle dans une note de *certains livres où l'on traite les pétrifications de simples luxes de Cabinet :* c'est une allusion au passage suivant du discours préliminaire du Dictionnaire des fossiles par Bertrand : « Il y a, je l'avoue, dans l'Oryctologie, bien des choses qui ne servent qu'à l'agrément ou à la curiosité; telles sont les pétrifications : c'est le luxe de la science, et le luxe aujourd'hui se mêle partout. Il ne faut pas être trop sévère, crainte de dégoûter des gens qui ont du loisir et de l'argent, et qui ne feraient point de Cabinet si rien n'amusait leur curiosité... »

Nous donnerons un extrait du rapport de de Launay sur le mémoire présenté le 9 décembre.

« Il nous manque une histoire naturelle de nos provinces belgiques, et peut-être n'en aurons-nous pas une de si tôt. En attendant qu'un génie propre à un tel ouvrage, ait non-seulement le courage de l'entreprendre, mais trouve encore des facilités proportionnées à la tâche qu'il aurait à remplir, nous devons savoir gré aux observateurs qui nous rendant compte de quelques objets isolés qui ont rapport à l'histoire naturelle de notre pays, donnent de quoi former, pour ainsi dire, un magasin de matériaux auxquels dans la suite pourra avoir recours celui qui, travaillant à cette histoire, n'aura pas eu l'avantage d'avoir tout observé par lui-même. C'est sous un tel point de vue que peut s'envisager le mémoire de M. de Witry, et, à cet égard, son ouvrage paraît mériter la publication. Il règne, il est vrai, un peu d'enthousiasme dans

la manière dont l'auteur nous dépeint quelques fossiles des environs de Tournai; mais heureusement il est assez facile de réduire à peu près à leur juste valeur les faits qu'il nous rapporte; il n'y a que les étrangers qui probablement n'en pourront pas porter le même jugement que nous. Il est un autre reproche qu'on fera peut-être à M. de Witry, et qui mérite un peu plus d'attention : je parle des endroits de son mémoire où, bien loin de satisfaire par ses indications les lithologistes éclairés, il pourra s'attirer de leur part une critique qui ne sera pas destituée de fondement... — Comme l'Académie n'est pas responsable des erreurs qui peuvent se glisser çà et là dans les écrits de ceux qui composent ce corps, il y aurait peu d'inconvénient à laisser subsister dans un mémoire qui n'est pas indigne de voir le jour, les objets que j'ai relevés. A moins que M. le président ne trouvât bon de faire communiquer, avec ménagement, à l'auteur les observations que j'ai faites sur son mémoire, en ne lui faisant pas connaître de quelle main elles viennent, mais en l'invitant seulement à en faire l'usage qu'il trouvera convenir. »

Le mémoire de Du Rondeau était une suite du mémoire de De Beunie sur le même sujet, présenté à la séance du 24 juin 1773 : il a été inséré dans le tome II des *Mémoires*, pp. 513-322.

Le mémoire de Needham sur les mouches à miel figure aussi dans le tome II des *Mémoires*, pp. 323-387. Le secrétaire perpétuel Des Roches résumait ainsi les rapports des commissaires : « Les trois commissaires se déclarent pour l'impression, après qu'on aura corrigé les fautes de style et celles du copiste. Un des commissaires pense qu'il faudra retrancher plusieurs expressions insultantes contre les philosophes modernes, quelques phrases inutiles et quelques digressions qu'il indique. » Le commissaire à qui Des Roches faisait allusion était Du Rondeau : « Je souhaiterais, disait ce dernier, que l'auteur méprisât la secte des philosophes au point de n'en jamais faire mention; ces excursions ne font rien au fond, *et rappellent des souvenirs désagréables; je conviens que Voltaire est mort, mais tous les mauvais plaisants ne le sont pas : soit dit en passant et pour l'avenir.* » Les mots que nous avons soulignés furent omis par Des Roches dans la communication qu'il fit à l'auteur, des remarques des rapporteurs.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 23 DÉCEMBRE 1777.

Lecture : 1° d'un memoire de M. Van Wyn, intitulé : *Henrici Van Wyn syndici Brielani, de Emporio Witla Dispectus;* 2° par M. le comte de Fraula, d'un *Mémoire sur le nom de* THEBES, *sur celui de* PUR, *ou* BUR *chez les Indiens; sur les noms de ville chez les Irlandais, les Thraces, les Anglo-Saxons, les Moesogoths, les Hongrois et les Chinois.*

Il s'agissait dans la dissertation de Van Wyn de l'ancienne ville de Witla située à l'embouchure de la Meuse, et brûlée par les Normands au IXe siècle. « Ce n'est ici qu'une première partie. L'auteur se propose d'envoyer la suite. Lorsqu'il aura accompli sa promesse, on rendra compte de son travail, qui n'est pas d'une nature à permettre qu'on y revienne à deux fois. » Voilà ce que porte le *Journal des séances,* tome II des *Mémoires,* p. LVI. Au mois de mars 1783, les circonstances n'avaient pas encore permis à Van Wyn d'achever son mémoire, d'après ce qu'on lit dans le protocole de la séance du 2 de ce mois : on ignore s'il l'a été. Le fragment présenté le 23 décembre 1777 est aux archives de l'Académie.

Le mémoire du comte de Fraula était la continuation de ses recherches sur les noms collectifs de ville.

CHAPITRE VII.

ANNÉE 1778.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1778.

Lecture : 1° par le président, d'un *Mémoire* de l'abbé Mann *sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent, pour garantir les édifices d'incendie*; 2° d'une *Note* de M. Du Rondeau *sur l'électricité médicinale et sur l'établissement d'une salle publique pour cet usage.*

Dans le livre I, chapitre XV, nous avons parlé du mémoire de l'abbé Mann et des motifs qui portèrent l'auteur à l'écrire. On a vu qu'il fut imprimé en 1778 par ordre du gouvernement [1], et qu'un *Supplément* parut l'année suivante [2].

On trouvera des renseignements sur la salle électrique dans le même livre, chapitres XVI et XVII.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 27 JANVIER 1778.

Lecture : 1° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur la sangsue médicinale;* 2° par M. le comte de Fraula, d'une nouvelle *continuation de ses recherches sur les noms collectifs des villes : sur le nom d'*ATHÈNES, *et enfin sur ceux de* MIASTO *et* MIESZCZANIE *chez les Polonais*; 3° d'un *Mémoire sur le mouvement du camphre sur l'eau*, par le P. De Coster, augustin.

Présentation d'un *modèle d'écluse* et de la *description d'une pompe hydraulique,* imaginés par le sieur Jacques Goraingne.

Voici le rapport de l'abbé Mann sur le mémoire de Du Rondeau :

« Ce mémoire me paraît bien fait. Il contient une description anatomique de la sangsue, beaucoup plus exacte et détaillée que je n'en ai vu ailleurs. Mais il me semble que l'auteur dit un peu trop, au commencement de son mémoire, quand il assure que la sangsue médicinale n'a encore été décrite par personne: car, sans aller plus loin, je trouve dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare (que l'auteur n'a pas cité) nombre d'observations pareilles aux siennes. Cependant comme ce mémoire contient plusieurs faits et expériences nouvelles touchant ce ver, qui servent à corriger les inexactitudes et les méprises où on était tombé auparavant à cet égard, et à le faire mieux connaître, ainsi que des précautions utiles pour son usage médicinal, je suis de sentiment qu'il mérite d'avoir place dans un des volumes suivants de

[1] 1 vol. in-4° : *titre et préface,* 2 pages non numérotées; *mémoire,* 39 pages. Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1778.

[2] In-4° de 27 pages avec le titre. — 1 planche. Bruxelles, ibid., 1779.

l'Académie. Je dis *dans un des volumes suivants*; car il me paraît de nature à pouvoir céder la place, dans le second volume, à d'autres mémoires qui contiennent des choses plus nouvelles et plus intéressantes pour le public. »

Le mémoire fut imprimé dans le tome III des *Mémoires*, pp. 153-167. La planche qui l'accompagne est due à la recommandation de Vounck, l'un des commissaires : « En fait d'anatomie, disait-il, on doit parler aux yeux. »

En décomposant le mot *Athènes*, et en le comparant à d'autres mots français, flamands, anglais, etc., le comte de Fraula y trouvait une signification primitive qui voulait dire *au nid*, *à la demeure*; en anglais, *at the nest*. L'application du mot *nid* à la demeure des hommes n'avait, d'après lui, rien qui dût surprendre; ne dit-on pas *un nid de voleurs?* C'est d'ailleurs une tradition constante que les hommes dans leur origine ont réellement habité des nids, soit dans les creux des arbres, soit dans ceux des rochers.

Le mémoire du P. De Coster est aux archives de l'Académie, et le protocole de la séance en donne une analyse étendue : il ne paraît pas avoir fait l'objet d'un examen.

Les rapports des commissaires, MM. de Nieuport, Bournons et Chevalier sur les deux machines de M. Goraingne ne furent présentés qu'à la séance du 7 janvier 1780. Cette affaire avait été retardée d'abord faute d'une description de l'écluse, ensuite par les vacances, et enfin par des objets plus pressants.

Les commissaires ayant concerté la manière dont l'Académie pouvait déclarer son jugement sans se compromettre, il fut résolu d'énoncer ce jugement dans les termes suivants :

« L'écluse proposée n'est point nouvelle; on la trouve dans l'Architecture hydraulique de M. Belidor, qui assigne même une situation du pivot, plus avantageuse que celle que lui donne notre auteur. — Quant à la machine à pomper, on n'y trouve que le principe des pompes foulantes ordinaires, auquel on applique celui du plan incliné tournant par le poids d'un cheval, ce qui est également connu. Les pistons que propose l'auteur le sont de même. Il n'y a donc que la combinaison

de ces trois choses qui puisse avoir quelque mérite; et ce mérite consiste en ce que la machine peut être employée dans certaines circonstances plus avantageusement qu'une autre. — Au reste l'Académie ne peut que louer les vues de l'auteur et l'encourager à poursuivre son travail dans un genre d'étude pour lequel il semble avoir du talent. »

Les notes de M. Goraingne sont aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1778.

Lecture : 1° par l'abbé Mann, de la relation de son voyage en Angleterre; 2° par M. de Launay, d'un *Discours sur la théorie de la terre, pour servir d'introduction à un Mémoire sur l'origine des fossiles accidentels des provinces belgiques.*

Quelques observations, détachées de la relation de l'abbé Mann, se trouvent dans le tome III des *Mémoires*, pp. I-V.

Nous parlerons du *Discours* de M. de Launay, à propos du *Mémoire* sur les fossiles, dont il donna lecture dans l'assemblée particulière du 17 décembre 1778.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 24 FÉVRIER 1778.

Présentation d'une note latine du P. Picavet, récollet à Gand, qui se flattait d'avoir trouvé le *mouvement perpétuel,* et demandait des secours pour construire une pendule réalisant ce mouvement.

La note du P. Picavet avait été adressée sous forme de lettre au ministre plénipotentiaire, et transmise par le secrétaire d'État H. Crumpipen à son frère le chancelier de Brabant, président de l'Académie : celle-ci résolut de « la jeter au rebut, » ayant, à l'exemple de toutes les Sociétés savantes de l'Europe, renoncé aux espérances que nourrissait encore le P. récollet.

La note est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 10 MARS 1778.

Présentation par M. Caussin d'un mémoire anonyme sur une nouvelle machine.

Lecture par M. Des Roches d'un premier mémoire faisant partie de *Réflexions critiques sur les diplômes de Miraeus.*

L'auteur du mémoire anonyme était un M. Mousset : il s'occupait de l'*Etay* qu'il considérait comme une machine simple, et dont il recherchait les lois d'équilibre. — Les commissaires, MM. Mann et Bournons, ne s'étant pas trouvés d'accord, le premier approuvant le mémoire, le second le désapprouvant, il fut résolu de prendre La Lande pour arbitre, et celui-ci donna raison à Bournons.

Le mémoire et toutes les pièces du procès sont aux archives. La Lande avait joint à sa lettre « la solution rigoureuse faite par un jeune géomètre, M. Charles, » d'un problème de haute géométrie que l'auteur s'était proposé. Voir le chapitre XVIII du livre I.

Le *premier mémoire* de Des Roches contenait l'*Examen du testament de St Remi.* Il parut dans le tome II des *Mémoires*, pp. 631-660. Le rapport de l'abbé Paquot est intéressant : il commence par relever la qualification de *beau génie* (« un des plus beaux génies de la France ») donnée à Boileau. Despreaux, dit-il, n'excellait pas du côté du génie : il n'était point inventif. — « La vérité seule, » selon Des Roches, « doit régler les recherches de l'historien. » Et le choix des matériaux, s'écrie Paquot, n'entre-t-il pour rien dans les recherches d'un historien ? lui permet-on de narrer des vérités inutiles ou insipides ? — Entreprendre de corriger tout le recueil de Miraeus, ce serait vouloir *Augiae stabulum repurgare.* Il ne suffirait pas d'y discerner les actes faux ou douteux d'avec ceux qui sont vrais et incontestables. Il faudrait encore corriger, d'après les originaux, les fautes importantes et innombrables qui y fourmillent. Il faudrait donner un ordre à ces pièces. Il faudrait relever toutes les bévues des deux scholiastes, etc., etc. Se borner à discuter *quelques-uns de*

ces actes, n'est-ce pas jeter quelques seaux dans la mer pour en adoucir l'eau ? — Des Roches avait dit qu'on trouvait des interpolations dans les livres sacrés. Paquot se récrie fortement contre ce nom *odieux*, et Des Roches le remplaça par le mot *additions*. — Il y a beaucoup d'autres observations; Des Roches n'a pas tenu compte de toutes. Du reste Paquot juge le mémoire bon, savant, utile, et en tout sens digne de voir le jour.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 24 MARS 1778.

Lecture par le comte de Fraula d'une *Dissertation sur le mot* HAM *ou* HEM, servant de continuation à ses recherches sur les noms collectifs des villes.

Voici la substance de la dissertation, d'après le protocole de la séance :

« Ce nom [ham] signifie demeure; il est attaché à une prodigieuse quantité de lieux. En admettant les changements qu'il a subis quant à l'orthographe, on le retrouve dans tous les pays et dans tous les temps... Comme ce nom signifie *demeure*, il ne faut pas s'étonner de ce qu'on l'a imposé à des provinces entières aussi bien qu'à des villes et des villages... *Heym* en flamand, *home* en anglais, *ham* en anglo-saxon, ont à peu près la même signification; cela ne s'éloigne guère du *han* des turcs, des tartares et des arabes : les premiers et les seconds indiquent par là un caravansérail, les derniers un grand hôtel. »

SÉANCE DU 3 AVRIL 1778.

Lecture par M. l'abbé Mann d'une dissertation latine : *De naturâ, ortu et progressu philosophiae moralis universae, sive juris naturae et gentium; deque necessitate eam emendandi magisque in Academiis catholicis colendi; unà cum crisi scriptorum eo in genere praecipuorum.*

Présentation : 1° d'une *Note* du sieur De Bavay *sur les accou-*

chements laborieux; 2° de la *Description d'une machine hydraulique*, par M. Lemerel.

Une analyse de la dissertation de l'abbé Mann a paru dans le tome V des *Mémoires*, pp. x-xii. L'auteur y démontre que la *philosophie morale* surpasse toutes les autres sciences naturelles en excellence et en utilité. Il fait voir combien elle est négligée, ou du moins imparfaitement enseignée dans plusieurs Universités; il indique les défauts de cet enseignement et ce qu'il faudrait faire pour y remédier. Il donne en abrégé l'*Histoire de la philosophie morale chez toutes les nations, depuis les temps les plus reculés.* Et comme ce qui regarde l'éducation de la jeunesse et la méthode d'étudier et d'enseigner, est étroitement lié à la philosophie morale, l'auteur rend compte, dans un supplément, des principaux livres qui ont été écrits sur ce sujet depuis la *Cyropédie* de Xénophon.

Il s'agissait dans la note de M. De Bavay, chirurgien à Vilvorde, d'une méthode secrète pour laquelle il demandait une récompense. L'auteur fut invité à communiquer son invention sous le sceau du secret aux commissaires de l'Académie.

Quant à la machine hydraulique de M. Lemerel, médecin ordinaire de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, on en réserva l'examen pour un autre temps, lorsque l'auteur aura joint un modèle à sa description.

Les mémoires de MM. De Bavay et Lemerel sont aux archives de l'Académie.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 28 AVRIL 1778.

Lecture : 1° par M. le comte de Fraula, d'un mémoire intitulé : *Recherches entreprises pour découvrir la théorie du langage*; 2° d'un *Mémoire sur les paratonnerres*, par le P. De Coster, augustin.

Le mémoire du comte de Fraula a été imprimé dans le tome III des *Mémoires*, pp. 271-340 (plus 10 pages d'errata). C'est une refonte des mémoires lus précédemment, et dont nous avons parlé au fur et à mesure de leur présentation.

Le mémoire du P. De Coster sur les paratonnerres est aux archives. D'après l'auteur, il ne fallait pas espérer de cette découverte les avantages qu'on s'en était promis.

SÉANCE DU 18 MAI 1778.

Lecture : 1° d'un mémoire du prince de Gallitzin, dans lequel il détaille les expériences électriques sur l'air inflammable qu'il a faites à La Haye; 2° d'un mémoire de M. Des Roches, intitulé : *Dissertation sur les anciens comtes de Louvain ;* 3° d'un mémoire de M. le commandeur de Nieuport, intitulé : *Essai analytique sur la mécanique des voûtes;* 4° d'une *Dissertation* de l'abbé Mann, *dans laquelle on tâche de déterminer précisément le port où Jules César s'est embarqué pour passer dans la Grande-Bretagne, et celui où il y aborda; ainsi que le jour précis où il fit ce voyage;* 5° d'un *Mémoire* de M. le comte de Fraula *sur la génération singulière d'une espèce de grillon qui découvre un fait de plus, de l'analogie qui existe entre les règnes animal et végétal.*

Une analyse du mémoire du prince de Gallitzin se trouve dans le tome III des *Mémoires*, p. VII.

Le mémoire de Des Roches fait partie du tome II des *Mémoires*, pp. 599-629.

« La lecture que j'ai prise de la dissertation de M. Des Roches, » disait Nelis dans son rapport, « m'a fait autant de plaisir que m'a fait précédemment ce que j'en avais déjà entendu lire à la séance de l'Académie au mois de mai 1778. Je crois donc, sans hésiter, cette dissertation digne d'entrer en entier dans le second volume de nos *Mémoires.* Une seule chose que je voudrais, c'est que l'auteur n'eût pas négligé la chronique de De Dinter, soit pour appuyer ses éclaircissements sur la souche et les premiers rejetons de la maison des comtes de Louvain, soit pour réfuter les objections que cette chronique peut fournir. S'il y a un auteur original pour notre histoire, c'est bien De Dinter qui a eu sous les yeux toutes les archives de nos ducs de Brabant, dans le palais de qui il a servi pendant quatre générations en qualité de secrétaire. »

Paquot, autre commissaire, indiquait une série de corrections et de rectifications dont Des Roches fit usage.

L'*Essai analytique* de Nieuport occupe les pp. 41-137 du même tome II. « Ce grand mémoire, » lit-on dans le rapport de l'abbé Mann, « me paraît, à tous égards, bien fait, curieux et intéressant, et je n'hésite pas de dire qu'il mérite d'avoir place dans le second volume de nos *Mémoires*, par préférence aux deux autres du même auteur, qui traitent de sujets moins utiles que celui-ci. » Ces deux autres mémoires, dont nous avons parlé précédemment, furent imprimés à la suite de l'*Essai analytique*.

La dissertation de l'abbé Mann parut dans le tome III, pp. 229-255 (avec une carte). L'un des commissaires, l'abbé Nelis, s'exprime comme il suit à propos de ce mémoire.

« Le mémoire de M. l'abbé Mann sur la vraie situation du *Portus-Iccius* de Jules César me paraît digne de trouver place dans le nouveau volume à publier des *Mémoires* de l'Académie. Quoique la plupart des choses et des réflexions qui se trouvent dans ce mémoire, n'aient pas échappé à ceux d'entre nos auteurs qui ont examiné la même question, M. Mann ne laisse pas que de leur donner un nouveau jour; et puis il a rassemblé avec sagacité, et jugé de même, tout ce qui a été dit par les autres. Il n'y a que le style qui ait besoin d'être retouché et corrigé en quelques endroits. »

Le mémoire du comte de Fraula précède immédiatement dans le tome III (pp. 219-225; I planche), la dissertation de l'abbé Mann.

L'un des commissaires, l'abbé Needham, le trouve « court, curieux et intéressant, en tant qu'il contient un fait qui n'a jamais, à sa connaissance au moins, été observé par aucun naturaliste. Il est vraiment intéressant en ce que la nouvelle observation relative à une espèce de grillon muet sert, parmi plusieurs autres faits, à lier, dans la chaîne des êtres que la nature nous présente, les deux règnes animal et végétal ensemble. » — De Launay, autre commissaire, est moins favorable. Voici son rapport : « Tout est lié dans la nature; tout y est gradué et nuancé : non-seulement elle passe de l'espèce au genre, du genre à la

classe, d'une classe à l'autre, par des progressions presque insensibles, mais même les trois règnes sont unis par des productions moyennes. Des pierres fibreuses ou composées de filaments semblent unir le règne minéral au règne végétal, et celui-ci tient au règne animal par les divers genres de polypes. — Voyons maintenant quel est le fait *de plus* que M. de Fraula va nous apprendre. On s'attend, sans doute, qu'il s'agit dans son mémoire d'une production qui tient à la fois de l'animal et de la plante; car, sans cela, dirait-on, pourquoi annoncerait-il un fait *qui sert à la réunion des genres animal et végétal* [le mémoire portait d'abord le titre : *Mémoire sur un fait de plus qui sert à la réunion des genres animal et végétal*]? Mais, point du tout, il ne parle que d'un grillon qui pond des œufs enfermés dans une sorte de gousse; et de là il conclut *que cette espèce de grillon est dans le genre animal une classe analogue à celle des pois et autres végétaux semblables.* Voilà une singularité bien étrange que de vouloir trouver ici une analogie : quel rapport, dirait un mauvais plaisant, entre un grillon et une plante de pois! Des naturalistes, principalement ceux qui donnent dans le système des germes préexistants, ont comparé, il est vrai, les œufs d'animaux à la graine des plantes, mais jamais on ne s'est avisé de dire qu'un ver à soie, par exemple, est lié au règne végétal, parce que les œufs de cet insecte ressemblent à certaines graines. — Si M. de Fraula n'a pas été heureux dans l'appréciation du fait sur lequel roule son mémoire, voyons au moins si le fait par lui-même est nouveau, et si, par conséquent, il mérite quelque attention. — Je ne connais pas d'insectiologiste, qui ait parlé du grillon désigné par M. de Fraula; d'un autre côté je dois avouer que je ne puis concevoir comment l'insecte qu'il décrit aurait pu avoir échappé à tant de savants scrutateurs de la nature, qui ont déjà tant écrit sur l'histoire naturelle des insectes : peut-être celui dont il s'agit est-il connu sous un autre nom que celui que lui donne notre auteur, vu que la description qu'il en fait diffère de celle du véritable grillon. Mais comme ce n'est là qu'un doute, je crois qu'à tout évènement, le fait pur et simple, et dont il s'est agi ci-dessus, pourrait être publié dans le *Journal des séances* académiques, et qu'en même temps il conviendrait de rapporter, d'après M. de Fraula, ce qui tient essentiellement à l'histoire naturelle de l'insecte qu'il a voulu faire connaître, ignorant s'il avait déjà été observé. »

VACANCES DE 1778.

Pendant les vacances, le président de l'Académie avait reçu un *Mémoire* de M. R. de Limbourg *sur le moyen de construire des tables météorologiques plus faciles, plus exactes et plus complètes.*

Limbourg préconisait la méthode graphique pour représenter les observations : il avait inventé, disait-il, une machine assez simple pour tenir compte d'instant en instant de toutes les variations qui arrivent dans l'atmosphère, même sans l'intervention ni la présence d'aucun observateur, et il espérait en donner bientôt la description avec le dessin.

Le chancelier Crumpipen renvoya (le 18 juin) le mémoire à l'examen de MM. Needham, Chevalier et de Witry, mais il ne crut pas devoir le porter devant l'Académie : ni le protocole ni le Journal des séances ne le mentionnent.

Voici comment le secrétaire perpétuel résumait les rapports :

« Deux commissaires [Needham et de Witry] approuvent l'impression de ce mémoire, moyennant la correction de quelques fautes de langage. Le troisième [Chevalier] pense différemment. Il donne l'exclusion à ce mémoire, et appuie son sentiment sur les raisons que voici : 1° La méthode qu'on y propose n'a pour le fond aucune nouveauté intéressante; et pour la forme, elle est presque la même qui a été proposée dans le journal de l'abbé Rozier du mois de juin 1775. L'auteur l'avoue lui-même, mais en prétendant qu'il avait déjà conçu cette méthode en 1764. Cela se peut, mais le public n'est pas obligé de l'en croire sur sa parole; en tout cas il ne recevra qu'avec indifférence un ouvrage réchauffé. — 2° L'auteur soutient que pour rendre ces tables météorologiques plus parfaites, il faut qu'elles expriment l'état de l'atmosphère dans tous les instants du jour, et même, autant qu'il est possible, dans tous les lieux de la terre. Cette condition renferme une impossibilité. Si l'observateur reçoit des observations d'ailleurs, il peut les comparer avec les siennes, mais il est impossible que celles qu'il fait dans un endroit, renferment l'état de l'atmosphère en d'autres endroits et en d'autres

temps. — 5° L'auteur dit qu'il a inventé une machine, au moyen de laquelle on peut tenir compte d'un instant à l'autre de toutes les variations de l'atmosphère. L'auteur ne donne point la description de cette machine. C'est une raison de plus pour ne pas publier le mémoire, puisque le succès de sa méthode dépend de la connaissance d'une machine dont on ne peut se former aucune idée. »

Le mémoire de Limbourg est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1778.

Lecture par M. l'abbé Chevalier d'un *Mémoire sur l'éclipse de soleil du 24 juin 1778,* qu'il a observée à Bruxelles avec l'abbé Needham.

Présentation : 1° par le même, des observations de ladite éclipse de soleil, faites à Bruxelles par le baron de Poederlé, et à Paris par M. Messier, ainsi que des observations des satellites de Jupiter, faites par M. Messier à Paris, en 1777; 2° d'un mémoire de M. Godart, intitulé : *Amusement philosophique sur quelques attractions et répulsions qui ne sont qu'apparentes.*

Les observations astronomiques sont dans le tome III des *Mémoires*, pp. 177-184.

Le mémoire de Godart avait pour épigraphe « L'attraction est un point sur lequel les physiciens ne peuvent être trop réservés (d'Alembert : *Mélanges de littérature, d'histoire et de physique*, tome IV). » Il se trouve aux archives, mais n'est mentionné ni dans le protocole ni dans le *Journal des séances*. Les deux premiers commissaires, MM. Needham et Marci, proposèrent l'impression, le troisième commissaire, M. Mann, la déconseilla et ce fut son avis qui prévalut auprès du président.

« Il faut avouer, disait Mann, que le sujet de ce mémoire est extrêmement mince et d'aucune utilité imaginable, soit dans les besoins de la vie, soit pour l'avancement des sciences... M. Godart ne veut point que les phénomènes des tubes capillaires soient un simple effet des attractions spéciales des corps... Je ne vois rien dans la nouvelle explication que

d'autres mots pour exprimer les effets d'une cause très connue, en même temps qu'il nie que ce soient des effets de cette cause. Ce défaut d'évidence et de précision dans son explication des phénomènes en question, joint à l'inutilité du sujet, me porte à déconseiller l'admission de cette pièce dans le recueil des *Mémoires* de l'Académie..., et je suis d'avis de laisser l'auteur le maître d'en faire tout ce que bon lui semble. »

Le mémoire parut dans le tome XIII du journal de l'abbé Rozier, juin 1779, pp. 475-480.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1778.

Lecture par M. De Beunie d'un *Mémoire sur la qualité vénéneuse du plomb.*

Ce mémoire est dans le tome III des *Mémoires*, pp. 185-205. Il avait fait l'objet d'un rapport très favorable de Needham. « Le sujet est d'autant plus intéressant, disait celui-ci, qu'il regarde immédiatement la santé et la vie d'un grand nombre de personnes... Nous ne pourrions pas publier ce mémoire trop vite, tant pour le bien de l'humanité en général, que pour l'honneur de l'Académie dont l'objet le plus important, le plus immédiat, est de se rendre utile à la société ».

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1778.

Lecture : 1° d'une *Lettre* de M. Van Wyn *au sujet de quelques découvertes faites dans l'île de Goerée*, à l'endroit nommé DE OUDE WERELD; 2° d'une *Lettre* de M. le prince de Gallitzin *sur la forme des conducteurs électriques*; 3° d'un extrait d'un *Mémoire* du même *sur les cerfs-volants électriques*, destiné à l'Académie de Saint-Pétersbourg.

La lettre de Van Wyn est mentionnée dans le tome III des *Mémoires*, pp. X-XI; celle de Gallitzin est dans le même volume, pp. 1-12; l'extrait de son mémoire y occupe les pages XI-XIV : il est suivi de quelques lettres du prince sur des questions d'électricité.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 23 NOVEMBRE 1778.

Lecture : 1° par l'abbé Chevalier, de *Réflexions sur les aurores boréales observées en 1778;* 2° par M. Des Roches, d'une *Note contenant quelques éclaircissements sur les difficultés qu'on prétendait rencontrer dans le mémoire historique de M. Verhoeven, couronné en 1777, ainsi que dans l'analyse française, rédigée par le secrétaire.*

Le mémoire de l'abbé Chevalier est aux archives de l'Académie: on en trouve une analyse très étendue dans le tome III des *Mémoires,* pp. XXV-XXVII.

La note de Des Roches a été imprimée dans le tome III, pp. XXVII-XXXIV.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1778.

Lecture par l'abbé Mann d'un *Mémoire sur l'accroissement graduel en élévation de la surface de la terre, provenant de ce que beaucoup plus de fluides et d'humidité est converti en solides, qu'il n'en retourne en fluide par la décomposition des corps quelconques.*

Ce mémoire n'est pas aux archives de l'Académie : après la séance du 7 décembre, il fut retiré par l'auteur « dans le dessein d'y faire quelques changements; » mais il dut être réintégré plus tard. Voici ce qu'en disait de Launay en 1792 : « ... Cet ouvrage contient des observations curieuses, et on ne peut le lire sans intérêt; persuadé qu'il fera à d'autres autant de plaisir qu'il m'en a fait, je suis du sentiment qu'il convient de le faire paraître dans le premier volume des *Mémoires* académiques qui est à publier. » Le mémoire de l'abbé Mann était destiné au tome VI.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 17 DÉCEMBRE 1778.

Lecture : 1° par M. Heylen, du commencement d'un *Mémoire sur les antiquités romaines qui existent dans les provinces belgiques;* 2° par M. de Launay, d'un *Mémoire sur l'origine des fossiles accidentels des provinces belgiques.*

Présentation : 1° de la part de M. Pigott, d'observations des satellites de Jupiter, du soleil et des étoiles faites au refuge de Vrouw-Perk, à Louvain; 2° par M. Needham, de plusieurs fossiles trouvés dans les environs d'Aix-la-Chapelle.

M Heylen retira son mémoire dans le dessein de l'achever : il ne le représenta qu'en 1782. Nous en parlerons, lorsque nous serons arrivés à cette époque.

A propos du mémoire de de Launay, on lit dans le *Journal des séances*, tome III des *Mémoires*, p. XXXIII :

« C'est ce mémoire auquel le *Discours sur la théorie de la terre*, annoncé dans la séance du 10 février 1778, devait servir d'introduction. Dès l'année 1775, avant que M. de Launay fût agrégé à l'Académie, il avait présenté une pièce contenant des recherches sur les seules pétrifications du Brabant. M. Needham en publia un extrait dans le journal de physique de M. l'abbé Rozier, du mois d'août 1775. Cette pièce a servi de canevas à l'ouvrage qu'on vient d'annoncer, l'auteur ayant pris pour tâche un travail plus étendu qui devait embrasser l'ensemble des fossiles accidentels de toutes nos provinces. En examinant certains objets de plus près, il a changé d'idée sur un ou deux points qu'il avait touchés dans ses premières recherches. »

Le *Mémoire sur l'origine des fossiles accidentels des provinces belgiques, précédé d'un Discours sur la théoric de la terre*, se trouve dans le tome II des *Mémoires*, pp. 509-582.

Le Discours et le Mémoire ont été reproduits dans le recueil déjà cité des *Traités* de M. de Launay [1].

L'abbé Needham aurait voulu, « qu'afin de n'avoir pas, vis-à-vis d'un public rempli de malignité, l'air de vouloir lutter avec M. le comte de Buffon, » l'auteur effaçât dans le titre général ces mots : *précédé d'un discours sur la théorie de la terre*, et joignît ce

[1] *Traités sur l'histoire naturelle et la minéralogie.* La réimpression du Discours se termine avec les mots : « ... ce qui manque encore à une véritable théorie de la terre. » Dans le *Mémoire*, on a omis la note finale; elle est donnée séparément sous le titre : *Réflexions sur les atterrissements produits par les sédiments des eaux de la mer.*

même discours à ce qui suivait, sous la forme de réflexions générales préliminaires, de façon à n'en faire qu'un seul mémoire, en donnant à cette partie un autre titre, comme celui de *Tableau général de la nature sur notre globe.*

L'abbé Mann s'exprimait dans ces termes :

« Je trouve ce grand mémoire bien écrit, fondé sur d'excellents principes que l'auteur confirme par beaucoup de recherches et par un grand nombre de faits curieux et intéressants. — La *première partie* est un tableau bien exprimé, qui représente sous un même coup d'œil tout ce que nous connaissons jusqu'à présent sur la théorie de la terre, ainsi que les divers systèmes imaginés pour expliquer tant de phénomènes souvent peu liés ensemble. — Dans la *seconde partie,* l'auteur, après une recherche générale de l'état du sol et des fossiles des provinces belgiques, indique les causes les plus vraisemblables qui ont amené la terre dans l'état où nous la voyons. Ces causes sont : l'action combinée des forces expansives et résistantes de la nature, une diminution graduelle de la mer qui en est une suite, le déluge universel et plusieurs inondations particulières à diverses époques postérieures au déluge. Pour confirmer ces idées très justes, il finit par jeter un coup d'œil rapide sur les marques non équivoques qui se trouvent dans le reste du globe que nous habitons, et qui montrent que les mêmes causes doivent avoir agi également partout. — Malgré la longueur de cette pièce, je n'y vois rien à retrancher, et je suis d'opinion qu'elle mérite, à tous égards, d'être donnée dans le recueil de l'Académie. »

Le rapport de l'abbé Marci est curieux :

« L'auteur, » y lit-on, « annonce son but par ces paroles : « Concluons » donc que réunir tous les systèmes en rejetant ce qu'ils renferment de purement hypothétique, que distribuer les phénomènes en » différentes classes, et avoir recours à plusieurs causes, à plusieurs » principes, c'est peut-être le seul moyen d'expliquer l'état actuel du » globe que nous habitons, etc. »... Je crois qu'il est hors de propos de vouloir décider des moyens dont Dieu s'est servi pour mettre [notre] globe dans un état habitable, sans encourir les risques de reproches fondés, comme si Dieu avait été obligé d'introduire dans cette masse

informe une force expansive, pour en produire le développement jusqu'à un certain point. Cette force expansive était donc une espèce de levain que le Créateur a mis dans cette masse. Ses paroles *Ipse dixit et facta sunt* valent plus que cette prétendue force expansive, qui n'a été donnée qu'aux animaux et végétaux par les paroles *Crescite et multiplicamini.* Ce développement du globe sorti tout à la fois du néant et séparé des eaux par la seule parole *fiat* ou par une prétendue force expansive très hypothétique, ne change rien quant à l'arrangement de notre globe dont on recherche les phénomènes... Quant au reste du mémoire, il mérite à tous égards la publication... »

Les observations astronomiques de Pigott se trouvent dans le tome III des *Mémoires,* pp. 171-176.

Quant aux fossiles présentés par M. Needham, le *Journal des séances,* tome III, p. XXXIII, se borne à dire : « Ils sont remarquables par la singularité des végétations. M. Needham s'est proposé de donner la description d'un de ces fossiles, en l'accompagnant d'une figure qui représentera aux yeux cette singulière production. » Needham ne paraît pas avoir réalisé ce projet, du moins il n'en existe aucune trace dans les protocoles ni dans les archives de l'Académie.

CHAPITRE VIII.

ANNÉES 1779 ET 1780.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1779.

Lecture par M. de Witry d'un *Mémoire sur des recherches hydrauliques et minéralogiques dans le Tournaisis et le Hainaut autrichien.*

Présentation, de la part de M. Godart, de la *Description d'une canule propre à secourir les asphyxiques.*

Le mémoire de M. de Witry a été imprimé dans le tome III des *Mémoires*, pp. 139-151. Il a été reproduit dans le *Recueil* de l'auteur, publié en 1789.

Voici le rapport qu'en avait fait l'abbé Needham :

« [Ce mémoire] traite de l'analyse d'une nouvelle fontaine minérale trouvée par l'auteur, plus ferrugineuse, plus efficace dans certains cas, et plus salutaire que toutes les autres, découvertes dans le pays. Sa qualité ferrugineuse excède même celle des plus fortes fontaines de Spa, ce qui doit la rendre infiniment précieuse au pays pour bien des raisons, et comme il importe en conséquence de lui donner la célébrité qu'elle paraît mériter, je suis d'avis que ce mémoire doit être inséré au moins dans le second des deux volumes qui vont paraître. »

La dissertation de M. Godart est aux archives de l'Académie : elle n'a fait l'objet d'aucun rapport. L'auteur la publia dans le journal de l'abbé Rozier, t. XV, février 1780, pp. 112-113.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 28 JANVIER 1779.

Lecture: 1° d'un mémoire du comte de Fraula, intitulé: *Moyen de mesurer le degré de vitesse du dégel;* 2° d'un *Mémoire* de M. l'abbé Marci *sur la rectification des étamages usités, en attendant qu'on ait découvert une matière plus convenable pour leur être substituée dans nos cuisines;* 3° d'une *Note* de M. le prince de Gallitzin *contenant des expériences sur l'air fixe employé comme médicament par M. Janssens, médecin à Oosterhout près Breda.*

Le mémoire du comte de Fraula se trouve dans le tome III des *Mémoires*, pp. 501-508. « A distances égales, y lit-on, collez [sur du verre] avec de l'empois des morceaux ou lanières de papier... de nature à s'imbiber facilement... Lorsque les lanières sont gelées, le papier est de sa couleur naturelle : le dégel est-il parvenu à la ligne de la première lanière d'en haut, elle cesse d'être gelée et prend la couleur de papier mouillé. Ce changement de couleur... gagne avec le dégel graduellement de lanière en lanière, jusqu'à

la plus basse; et ainsi en marque l'étendue et le progrès : observez alors le temps qui s'écoule à une pendule, par là vous aurez le degré de vitesse du dégel. — Si la gelée reprend avant que les lanières soient desséchées, elles reprennent successivement en commençant par le haut leur couleur naturelle, et dans ce cas on peut également connaître le degré de vitesse de la gelée... »

« Ce mémoire, disait l'abbé Mann, nous donne une méthode que je crois être absolument neuve [pour mesurer le degré de vitesse du dégel]. [L'auteur] l'explique avec beaucoup de clarté et de précision, et indique d'une manière lumineuse les causes physiques des phénomènes qu'il observe par son moyen. Il s'en sert pour expliquer d'autres phénomènes de la nature qui y ont rapport : le tout d'une manière claire et facile. — Vu le grand intérêt que les physiciens prennent partout à tout ce qui a du rapport à la météorologie, dont les instruments sont encore si imparfaits; ainsi que les vues nouvelles que cette pièce contient sur cet objet, et les moyens qu'elle donne pour les perfectionner, je crois qu'il convient de la donner au public... » — De son côté, Du Rondeau s'exprimait en ces termes : « Tout ce qui peut conduire à des découvertes nouvelles relativement à la météorologie, me paraît digne d'être communiqué au public, surtout dans ce siècle où des savants distingués veulent bien s'occuper de cette science, et si cette science peut quelque jour devenir utile, ce ne sera jamais que par le grand nombre d'observations et par leurs diverses combinaisons. Le moyen proposé par M. le comte de Fraula me paraît neuf; il me semble même qu'il manquait à la météorologie, car je ne connais aucun instrument qui ait les propriétés que l'auteur nous propose. Je ne puis donc qu'approuver son zèle, et désirer que son mémoire soit imprimé incessamment. »

Le mémoire de l'abbé Marci a été placé dans le tome III des *Mémoires*, pp. 207-218, à la suite du mémoire de De Beunie sur la qualité vénéneuse du plomb : c'était Needham qui avait indiqué cette place comme la plus convenable. Le mémoire lui paraissait « d'une nature si intéressante et d'un usage si nécessaire et si immédiat, » qu'on ne pouvait le donner au public trop tôt. « Les étamures à l'étain pur », faisait remarquer de Launay, « sont connues en Allemagne depuis très longtemps, et je sais que, particu-

lièrement en Bohême, cette pratique est usitée depuis plus de soixante ans. Il était réservé à M. l'abbé de Marci de nous recommander cette même pratique, en nous démontrant le danger de celle qui jusqu'à présent est en usage dans ce pays-ci. Les vues saines qui le guident, l'intérêt qu'il a su répandre sur sa matière, tout cela ne pourra manquer d'assurer à son mémoire le suffrage du public. ».

La note du prince de Gallitzin est aussi dans le tome III, pp. XXXIV-XXXVIII. On l'a fait suivre de l'extrait d'une lettre du prince, datée de La Haye, le 27 février 1779, relatif à deux essais sur l'air fixe employé comme médicament, faits par M. Coopmans, professeur à Franeker, et communiqués par M. Van Swinden.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1779.

Lecture par M. Gerard d'un *Précis de la vie de M. le conseiller Vander Vynckt, membre regnicole.*

Présentation par M. Chevalier, de la part de M. Messier, de l'*Observation d'une nouvelle comète.*

Le précis de la vie de Vander Vynckt a été imprimé dans le tome III, pp. XXXIX-XL.

La nouvelle comète avait été trouvée à Paris le 19 janvier, et Messier avait prié l'abbé Chevalier, par sa lettre du 24 janvier suivant, de faire part de sa découverte à l'Académie de Bruxelles.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 25 FÉVRIER 1779.

Lecture par M. le comte de Fraula d'une *Note sur l'invention des caractères en bois.*

Présentation d'un *Mémoire* de M. Bertholon *sur un paratremblement de terre et un paravolcan.*

Une analyse de la note du comte de Fraula se trouve dans le tome III des *Mémoires*, pp. XL-XLI.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 23 MARS 1779.

Lecture : 1° d'un mémoire de M. Van Swinden, intitulé : *Résultats des observations météorologiques faites en l'année 1778 à Franeker en Frise;* 2° du *Mémoire* de M. Bertholon *sur un paratremblement de terre et un paravolcan.*

MM. Van Swinden et Bertholon avaient envoyé ces mémoires pour appuyer leurs demandes d'une place d'associé étranger.

Le premier fut élu, et sa dissertation imprimée dans le tome III des *Mémoires*, pp. 401-500. Nous donnerons le rapport de l'abbé Chevalier :

« Ce mémoire, très bien fait et détaillé, contient non-seulement un grand nombre d'observations meteorologiques de toute espèce; mais il fait la comparaison de toutes ces observations, et tire des résultats sur un plan nouveau et qui mérite d'être suivi par tous les savants qui voudront tirer tout le parti possible de leurs observations. — M. Van Swinden donne d'abord le tableau de la marche du thermomètre et du baromètre avec les principaux résultats, toutes les variations extrêmes et moyennes du matin et du soir de chaque mois, de chaque trimestre et de chaque semestre. Il examine si la lune a quelque influence sur la marche du thermomètre et du baromètre, quelle est l'influence du vent sur le baromètre, et également l'influence de la pluie, de la neige, des brouillards. Il rend compte de l'état de l'atmosphère relativement au nombre des jours de neige, de pluie, sereins et couverts, et il expose l'état des vents qui ont régné, tant par rapport à leur direction qu'à leur force. Enfin il termine son mémoire intéressant par la comparaison de ses observations avec quelques autres faites ailleurs et rapportées dans le mémoire... »

Le mémoire de l'abbé Bertholon « fut trouvé mauvais en tout sens et peu propre à mériter à son auteur la place d'académicien qu'il avait demandée. »

La 1re partie de ce mémoire avait paru dans le n° d'avril 1779 du *Journal encyclopédique* de Bouillon, et l'on y promettait le reste pour le n° de mai. Le mémoire entier fut inséré dans le journal de l'abbé Rozier, tome XIV, août 1779, pp. 111-121.

Le manuscrit est aux archives de l'Académie, qui renferment deux autres mémoires de Bertholon envoyés le 18 avril 1779, et intitulés : *Mémoire sur une nouvelle cause de la pluie; — Mémoire sur les garde-pluies.*

SÉANCE DU 13 AVRIL 1779.

Lecture par M. le chevalier de Nieuport d'un *Mémoire sur une machine propre à élever des fardeaux considérables.*

Présentation par M. le président d'un mémoire de M. Morand, intitulé : *Histoire et analyse des opérations faites en Normandie et en Bourgogne, dans les années 1775 et 1776, pour fondre et affiner le fer avec les braises des charbons de terre.*

Le mémoire du chevalier de Nieuport était fort court; il a été imprimé dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 27-31, I planche. En le présentant à l'Académie, l'auteur avait fait fonctionner un modèle de la machine, et avait produit deux lettres de Vaucanson et et de La Lande qui constataient la nouveauté de l'invention. — L'abbé Mann fit ressortir cette nouveauté « reconnue par les Français mêmes, si portés à s'attribuer toute invention utile; sa simplicité qui fait la perfection de la mécanique; l'utilité qu'on en peut tirer pour les arts les plus nécessaires à la société. »

Nous n'avons pas vu le mémoire de Morand : d'après le protocole de la séance du 8 mai 1779, il fut rejeté, « les avis des commissaires n'étant du tout point favorables. » Pour de Launay, « cette production informe n'est qu'un galimatias, un pur verbiage : le style même en est pitoyable. » Un extrait du rapport de l'abbé Needham a été inséré dans le tome V des *Mémoires*, pp. xx-xxi : il renferme le résultat des essais faits par Needham lui-même sur la fonte et l'affinage du fer par les braises des charbons de terre.

SÉANCE DU 7 MAI 1779.

Présentation par l'abbé Mann d'un supplément au *Mémoire sur les diverses méthodes inventées pour garantir les édifices d'incendie.* — Voir la séance du 13 janvier 1778.

Lecture d'un mémoire de Dom Berthod, intitulé: *Vie de François Richardot, évêque d'Arras.*

Un extrait du mémoire de Dom Berthod a paru dans le tome IV des *Mémoires*, pp. I-XIV.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1779.

Présentation d'un mémoire de M. Charles Scherffer, professeur à l'Université de Vienne, intitulé: *De methodo in superficie sphaeroidis ad polos depressi altitudines perpendiculares, et distantias metiendi, angulosque ad horizontem reducendi.*

M. Scherffer avait envoyé ce mémoire, pour appuyer sa candidature à une place de membre étranger. On a vu dans le livre I, chapitre XXIV, que les rapports de Bournons et de Nieuport ne lui furent rien moins que favorables. — Le mémoire est aux archives de l'Académie.

« Le sieur Baert, pour qui l'Académie avait ci-devant [en 1777] demandé et obtenu des lettres patentes pour lui faciliter les recherches qu'il méditait sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas, ayant achevé son ouvrage, et désiré l'approbation de l'Académie, M. le président [nomma] rapporteurs à cet effet MM. de Nelis, Gerard et le secrétaire. »

Nous donnerons le rapport de Nelis :

« Cet ouvrage manquait jusqu'ici à l'histoire des arts, et à la gloire de notre pays, qui a produit, en fait de sculpteurs surtout, des artistes très justement célèbres. Ainsi l'ouvrage est certainement intéressant par son objet. Il n'est donc question que de l'exécution. L'auteur s'est donné à cet égard beaucoup de peines; et quoi qu'on puisse ajouter à son travail, soit par de nouvelles recherches, soit par une manière plus savante et plus détaillée de juger du mérite des morceaux sortis de la main de nos artistes, en un mot, quoiqu'il y ait à glaner encore après lui dans un champ aussi vaste, le travail de l'auteur me paraît digne de louange et d'encouragement. Le style a besoin d'être retouché partout : c'est un service qu'il faut espérer qu'une plume exercée dans la langue française voudra bien rendre à notre écrivain. Tel est mon sentiment. »

Baert avait eu l'intention de publier son mémoire : il avait même demandé la recommandation de l'Académie auprès du prince Charles de Lorraine pour obtenir la permission de le dédier à Son Altesse royale. Nous ignorons les raisons qui le firent renoncer à ce projet.

Le mémoire sur les sculpteurs et les architectes des Pays-Bas a paru en 1847 dans le tome XIV des *Bulletins* de la Commission royale d'histoire, pp. 39-101, par les soins de M. le baron de Reiffenberg, d'après le manuscrit n° 848 du fonds Van Hulthem de la Bibliothèque royale de Belgique. — Le manuscrit conservé aux archives de l'Académie est beaucoup moins développé.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1779.

Lecture : 1° par le marquis du Chasteler, d'une pièce intitulée : *Réflexions sommaires sur le plan à former pour une histoire générale des Pays-Bas autrichiens ;* 2° par l'abbé Mann, d'un *Mémoire dans lequel on examine l'opinion de plusieurs auteurs anciens et modernes qui soutiennent que les mers Noire, Caspienne, Baltique et Blanche, ont anciennement communiqué ensemble.*

Ces deux mémoires se trouvent dans le tome III des *Mémoires :* le premier y occupe 21 pages, à partir de la page 341 [1]; le second, les pages 385-400.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 25 NOVEMBRE 1779.

Lecture : 1° par l'abbé Chevalier, de *Remarques sur quelques observations astronomiques;* 2° par le marquis du Chasteler, d'un *Éloge de Suger.*

Nous ne savons en quoi consistaient les *Remarques* de l'abbé Chevalier, l'auteur ayant retiré son mémoire pour le continuer.

[1] Après la page 356, on a recommencé à compter 349, 350, etc.; de sorte que le mémoire se termine à la page 353.

Cette pièce a été perdue, ainsi que la suite dont il fut donné lecture dans la séance du 19 mai 1780.

L'opuscule du marquis du Chasteler avait été imprimé à Amsterdam, 1779, in-8° de 52 pp., sous le titre : *Éloge historique de Suger, abbé de St Denis, régent du royaume sous le règne de Louis VII, dit le jeune, roi de France.*

D'après le protocole, le marquis du Chasteler « en distribua des exemplaires à tous les membres. » Il ajoute : « cet éloge n'avait point été présenté au concours de l'Académie française qui venait d'accorder le prix proposé à ce sujet. »

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1779.

Présentation par M. Du Rondeau des *Observations météorologiques* faites à Bruxelles en 1779.

Lecture : 1° par M. Nelis, d'un *Mémoire sur les rapports de la langue flamande avec celle des habitants de la Crimée*; 2° par M. Mann, d'un *Recueil de tables des monnaies, des poids et des mesures anciennes et modernes de diverses nations, avec leur évaluation, tirées des auteurs qui ont traité cette matière avec le plus d'exactitude, et précédées d'un Mémoire sur leur nature, leur autorité et leur usage*; 3° par M. Gerard, du *Plan d'un recueil d'historiens et de monuments historiques des Pays-Bas*

Un extrait des observations météorologiques de Du Rondeau, continuées jusqu'à la fin de l'année 1779, se trouve à la fin du tome III des *Mémoires*. Cet extrait est précédé du résultat des observations faites à Bruxelles, en 1777 et 1778, par le baron de Poederlé, fils.

Le mémoire de Nelis n'est pas aux archives : il n'est connu que par la mention qui en fut faite dans le *Journal des séances*, tome III, p. XLVII. On y lit : « On reviendra à ce mémoire dans un autre volume, l'auteur ayant conçu l'idée de prendre par la voie de M. le prince de Gallitzin des informations dans la Crimée même, au moyen desquelles on puisse être en état de juger ce qu'il faut croire du récit de l'ambassadeur Busbecq, qui remarque dans une de ses lettres une conformité étonnante entre les deux langues dont il est question. »

L'ouvrage de l'abbé Mann a été inséré dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 253-316).

Une copie du Plan de Gerard se trouve aux archives de l'Academie. M. le baron de Reiffenberg en a donné une analyse étendue dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie*, tome VIII, analyse qu'il a reproduite dans son *Introduction* à la *Chronique de Philippe Mouskes*, tome I, pp. CCCLXVIII-CCCLXXIII. — La copie a pour titre : *Mémoire contenant le projet d'un ouvrage à intituler :* RERUM BELGICARUM SCRIPTORES OU MONUMENTA BELGICA. Elle renferme des observations marginales de Des Roches : l'une de ces observations a pour objet un passage où Gerard parle de l'obligation où se trouvent les parents d'*acheter fort cher une grande quantité de livres classiques*, réflexion qui, selon Des Roches, a dû lui échapper dans un moment de mauvaise humeur, et qu'il fera bien de retrancher, n'ayant rien de commun avec le sujet qu'il traite. — Le mémoire est suivi des remarques de Des Roches, du marquis du Chasteler, de l'abbé Paquot et du comte de Fraula.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 23 DÉCEMBRE 1779.

Lecture : 1° d'une *Note* de M. Paquot *sur les Analecta Belgica* projetés par les Bollandistes; 2° d'un mémoire de l'abbé Mann, intitulé : *Mémoire physique et politique sur la ville et le port de Nieuport en 1777.*

Présentation d'un *Mémoire* anonyme *sur les vins sophistiqués.*

On lit dans le protocole de la séance, à propos de la *Note* de Paquot : « Elle contient des remarques sur ce qui a été fait et principalement sur ce qu'il faudrait faire pour rendre cette entreprise digne de l'attention du public. On ne saurait parler ici plus particulièrement de cette note de M. Paquot, parce qu'elle a été remise d'abord à M. le président, à la réquisition duquel l'auteur l'avait rédigée. »

Un extrait du mémoire de l'abbé Mann sur la ville et le port de Nieuport a été inséré dans le tome V des *Mémoires*, pp. XVIII-XIX.

Le mémoire anonyme était de Vanden Sande, apothicaire à

Bruxelles. Il fut déclaré « mauvais en tout sens » par les examinateurs, MM. Vounck, Du Rondeau et De Beunie, et remis à M. Needham pour le rendre à l'auteur. — On résolut à cette occasion de ne plus admettre de mémoires anonymes.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 27 JANVIER 1780.

Présentation par le secrétaire, au nom de M. Godart, d'un sixième mémoire d'optique, intitulé : *Illusions singulières de la vue.*

Dépôt entre les mains du secrétaire, par M. le commandeur de Nieuport, d'un paquet cacheté concernant la question de mathématique proposée en 1779, pour être ouvert en 1781, quand les réponses à cette question seront rentrées

Au sujet du mémoire de Godart, « il fut observé qu'il serait inutile de soumettre cette production à l'examen des commissaires, dans le dessein de la faire entrer dans un volume de l'Académie, puisque les cinq mémoires précédents sur la même matière avaient paru dans le journal de l'abbé Rozier. » — Voici comment Godart exposait l'objet de son mémoire :

« Regardant dans un moment de tristesse et de rêverie la campagne, à travers une porte à doubles battants garnie d'un treillis de laiton disposé en losange, je ne fus pas peu surpris de voir le treillis s'éloigner de moi, ses verges grossir et ses mailles s'élargir considérablement. Comme je ne me rappelle pas d'avoir vu nulle part ce phénomène rapporté ni expliqué, et qu'il mérite pourtant de l'être, je n'ai pas hésité d'en faire le sujet de mes études. »

Deux copies du mémoire sont aux archives. Il a été imprimé dans le journal de l'abbé Rozier, tome XXV, septembre 1784, pp. 219-228.

La question à laquelle se rapportait le paquet cacheté du commandeur de Nieuport était la suivante : « Une figure quelconque étant donnée, on demande d'y inscrire le plus grand nombre de fois possible une autre figure plus petite quelconque, qui est aussi donnée. » Le susdit paquet fut retiré par le commandeur.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1780.

Lecture par M. de Launay d'un *Mémoire historique et physique sur l'Orichalque des anciens, précédé de quelques observations sur le Lapis Ærosus de Pline.*

Ce mémoire se trouve dans le tome III des *Mémoires*, pp. 355-383. Il a été réimprimé dans le recueil de *Traités* de de Launay, déjà cité.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 24 FÉVRIER 1780.

Lecture: 1° du commencement d'un *Voyage littéraire fait dans les Pays-Bas par Dom Berthod;* 2° d'un *Mémoire* de l'abbé Caussin *sur l'état présent de la Russie.*

Nous parlerons ci-après du *Voyage littéraire.*

Quant au mémoire de l'abbé Caussin, il fut retiré par l'auteur, et il n'en reste aucune trace.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1780.

Présentation: 1° d'une requête de M. Le Rohbergher de Vausenville, rue et faubourg St Denis vis-à-vis les petites écuries du roi à Paris, demandant un *jugement légal et affirmatif* de son ouvrage intitulé : *Essai physico-géométrique sur la résolution du problème de la quadrature définie du cercle;* 2° de *quelques pièces de vers français* de M. Rouget, écuyer et échevin du pays et territoire du Franc de Bruges derrière la monnaie, qui postule une place de membre associé ou honoraire de l'Académie.

Lecture de la suite et de la fin du Voyage littéraire de Dom Berthod.

Il ne paraît pas que les commissaires, MM. Bournons et de Nieuport, chargés d'examiner l'ouvrage de M. Le Rohbergher, aient fait un rapport.

Les poésies de M. Rouget sont aux archives : il lui fut répondu

que le nombre des membres de l'Académie étant au complet, il ne pouvait être donné suite à sa demande.

Des extraits du Voyage littéraire de Dom Berthod ont paru dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 227-251).

Les archives de l'Académie possèdent le manuscrit (de la main de Berthod) de la partie imprimée pp. 227-239. Gerard, qui fit les extraits, n'a pas cru devoir donner le paragraphe intitulé : *Analyse d'une histoire manuscrite de la ville de St Omer.*

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 20 AVRIL 1780.

Lecture : 1° des deux lettres de M. le marquis du Chasteler et du duc d'Arenberg à l'abbé Mann contre la prétendue utilité des grandes fermes; 2° d'un mémoire de l'abbé Mann sur le même sujet.

« M. Magellan, de la Société royale de Londres, avait soutenu dans un ouvrage manuscrit le système de MM. Arbuthnot et Young sur l'utilité des grandes fermes, idée contraire au sentiment des plus habiles cultivateurs, et souvent combattue par différents membres de l'Académie. Pour éviter que les faux raisonnements de M. Magellan n'en imposent aux grands terriens de ces provinces, M. le marquis du Chasteler en démontra le peu de solidité dans une lettre dont on fit lecture.

» L'ouvrage de l'académicien de Londres avait été communiqué à feu M. le duc d'Arenberg. Ce seigneur, à qui de fréquentes spéculations et des expériences plus d'une fois répétées avaient fourni bien des lumières sur ce sujet, s'était donné la peine de jeter sur le papier plusieurs remarques très solides, qui détruisent entièrement le système de M. Magellan. Elles étaient contenues dans une lettre à M. Mann, qui fut lue à l'assemblée. Cet académicien y avait ajouté une réfutation complète des raisonnements hasardés par M. Magellan. Comme cet objet est important pour nos provinces, et que l'illusion pourrait avoir des suites nuisibles à l'agriculture, M. le président mit en délibération s'il convenait de remanier cette matière, et de la mettre sous les yeux du public dans un des volumes suivants de nos *Mémoires*. Il fut résolu sur-le-champ de prendre ce parti, et M. Mann fut chargé de la rédaction

de l'ouvrage, dans lequel il doit insérer la lettre de M. le marquis du Chasteler, et même les observations du feu duc, sous le nom de son illustre auteur, si le duc actuel y consent, ou sous le voile de l'anonyme, si une excessive délicatesse lui fait refuser cette permission. »

C'est cette dernière hypothèse qui se réalisa. Le *seigneur* dont il est question à la 1re page du mémoire de Mann est le duc d'Arenberg. Le *savant étranger* est M. Magellan.

Le mémoire de l'abbé Mann se trouve dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 199-226. Il porte le titre : *Mémoire sur la question : Dans un pays fertile et bien peuplé, les grandes fermes sont-elles utiles ou nuisibles à l'état général?* Il est suivi de la *lettre de M. le marquis du Chasteler à monsieur l'abbé Mann, relativement aux grandes fermes.* — Les *réflexions* du duc d'Arenberg ont été fondues dans le mémoire[1].

L'origine de la discussion était un endroit du *Mémoire* de Mann *sur les moyens d'augmenter la population, et de perfectionner la culture, dans les Pays-Bas autrichiens* (tome IV, pp. 169-171).

SÉANCE DU 18 MAI 1780.

Lecture par l'abbé Mann d'une *Vue générale et analyse des diverses théories de la terre, qui ont été imaginées depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Ce mémoire n'a pas été imprimé, à notre connaissance; il était destiné au tome VI des *Mémoires* qui n'a point paru. MM. de Launay, Du Rondeau et de Witry avaient été chargés de l'examiner. Voici le rapport de de Launay, daté du 6 septembre 1792 :

« Lehmann dans son *Traité des couches de la terre* avait déjà rendu compte des principales hypothèses sur la théorie de la terre, lorsque Buffon donna ensuite l'exposé d'un plus grand nombre de systèmes qui

[1] Les archives du royaume de Belgique ont un dossier avec le titre : « Pièces de S. A. Mgr le duc d'Arenberg, de M. Magellan et de Dom Mann sur les grandes fermes en 1777. »

ont été imaginés sur le même objet; mais M. l'abbé Mann a fait un recueil encore plus complet : son ouvrage est fait pour intéresser tout physicien et même tout lecteur qui réfléchit aux phénomènes dont l'état actuel de notre globe présente les effets, puisque d'un coup d'œil l'on trouve dans cet ouvrage l'ensemble des systèmes auxquels on a eu recours pour expliquer ces mêmes effets, et que l'on trouve encore des observations sur ce que ces systèmes ont de défectueux. Outre cela on rencontre dans le même ouvrage des principes sur la théorie de la terre, puisés dans les écrits du plus ancien, du plus respectable des historiens : ces principes sont autant de traits de lumière pour ceux qui cherchent la vérité de bonne foi. Mais, au lieu de considérer l'ouvrage de M. l'abbé Mann comme une pièce propre à faire partie de notre collection de mémoires académiques, je l'invite plutôt à pousser son travail aux termes d'un ouvrage complet sur les différentes hypothèses qui ont été imaginées pour expliquer l'état actuel de notre globe. Cet ouvrage contiendrait une réfutation de tous les principes erronés que renferment ces mêmes hypothèses, réfutation qui serait fondée sur une quantité d'observations curieuses et instructives, et l'on aurait ainsi, non pas un mémoire académique, mais un ouvrage à publier séparément, et qui ferait honneur aux recherches de son auteur. »

SÉANCE DU 19 MAI 1780.

Lecture : 1° par M. le comte de Fraula, d'un *Mémoire sur les noms des villes;* 2° par M. l'abbé Chevalier, de la suite de ses *Remarques sur quelques observations astronomiques.*

Le mémoire du comte de Fraula parut dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 531-599 sous le titre : *Suite des recherches pour découvrir la théorie du langage.* — « L'Académie s'en était remis au jugement de l'auteur pour ce qui regardait les retranchements dont cet ouvrage pourrait être susceptible, d'après sa propre observation ou celle de l'un des commissaires. »

Pour le mémoire de Chevalier, voyez l'assemblée particulière du 25 novembre 1779.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1780.

Présentation : 1° par le chevalier de Nieuport, de deux mémoires de sa composition, l'un *sur les codéveloppées des courbes*, l'autre, *sur la propriété prétendue des voûtes en chaînettes* ; 2° par l'abbé Nelis, d'un manuscrit de M. Vigneron, intitulé : *Opusculum geometricum, quo problemata quaedam adhuc insoluta, solvuntur* ; 3° par l'abbé Needham, d'une *Notice* de M. l'abbé Lambinet *de quelques manuscrits qui concernent l'histoire des Pays-Bas, faite à la Bibliothèque publique de Berne, en juin 1779* ; 4° d'un *Mémoire* anonyme *sur quelques moyens d'obvier aux difficultés que l'on trouve à se procurer l'inspection et la lecture des manuscrits anciens épars dans les diverses Bibliothèques des Pays-Bas* ; 5° d'une *Dissertation* de M. Godart *sur un phénomène d'optique.*

Les mémoires du chevalier de Nieuport se trouvent dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 1-16, I pl. ; et pp. 17-26, I pl.

L'abbé Chevalier en avait fait le rapport suivant :

« [Dans le premier mémoire] l'auteur donne une nouvelle solution du problème qu'il avait déjà résolu dans son *Essai sur la mécanique des voûtes*, à savoir, de déduire de l'équation d'une courbe donnée celle de toutes ses codéveloppées. Cette seconde méthode de résoudre le problème paraît à l'auteur plus facile et d'une grande simplicité, et il montre l'avantage qu'elle a sur l'autre, [en] appliquant le principe sur lequel elle est fondée à des cas particuliers. — Le second mémoire est sur la propriété prétendue des voûtes en chaînettes, et l'auteur démontre, contre l'opinion assez reçue, que cette courbe n'est pas celle qui convient à l'intrados d'une voûte uniformément épaisse, pour que toutes ses parties soient en équilibre entre elles. Et à la fin du mémoire, l'auteur ajoute une méthode qu'il croit nouvelle, pour parvenir à l'équation générale des chaînettes ou courbes funiculaires. — Toutes ses assertions paraissent bien déduites, et, par conséquent, les mémoires dignes d'être publiés pour l'utilité publique dans le nouveau volume de l'Académie. »

Le mémoire de M. Vigneron n'est pas aux archives de l'Académie : il n'en fut pas, semble-t-il, fait de rapport.

La notice de l'abbé Lambinet a été imprimée dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 252-263.)

Le mémoire anonyme renseigné sous le nº 4 est aux archives de l'Académie. Dans son rapport, Gerard s'exprimait ainsi :

« J'ai lu le mémoire *sur quelques moyens, etc.*, et je ne puis que louer le zèle et les bonnes vues de son auteur... En général les *abbayes* ne [refusent pas la communication de leurs manuscrits, mais il est plus d'fficile d'obtenir celle des manuscrits des *chapitres*... Ces difficultés ne sont rien comparées à celles] qu'on rencontre de la part des *magistrats des villes,* souvent composés de personnes qui n'ont pas la moindre teinture des belles-lettres, et qui ne connaissant pas même les titres des pièces qu'ils ont dans leurs archives, croient se donner un air de savoir et d'importance, en refusant aux savants la lecture des pièces dont ils sont eux-mêmes hors d'état de faire usage... Je crois qu'il serait nécessaire d'employer la voie d'autorité, pour obliger les magistrats des villes à donner accès à leurs inventaires et pièces manuscrites aux membres de l'Académie..., mais qu'il suffira de munir [ceux-ci d'une simple recommandation auprès des abbés]; cela fera meilleur effet qu'un ordre du gouvernement, qui laisserait toujours entrevoir des vues cachées... Je crois inutile de m'expliquer davantage sur le mémoire dont il s'agit, persuadé, comme je le suis, que les choses utiles qu'il renferme ne seront pas plus exécutées que ne l'ont été les différents projets présentés successivement par l'Académie et par ses membres. »

La dissertation de Godart manque dans les archives. Voici ce qu'en dit le protocole de la séance : « Comme l'auteur avait déjà fait imprimer dans le journal de l'abbé Rozier plusieurs dissertations semblables, l'Académie ne jugea point à propos de réserver celle-ci pour un des volumes de ses Mémoires. »

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1780.

Lecture par l'abbé Ghesquiere d'une *Notice de la chronique manuscrite de Gilbert, et du troisième volume de l'histoire de Jacques de Guise.*

Cette notice fut retirée par l'auteur. Dans sa séance du 21 fé-

vrier 1783, l'Académie avait résolu de ne pas l'imprimer et de ne pas nommer de commissaires pour l'examiner, « vu la circonstance de la prochaine publication de ces manuscrits. »

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1780.

Lecture par le comte de Fraula d'un mémoire intitulé : *Commentaire sur les tables A et B et application de ces tables aux principes déduits dans l'introduction aux recherches sur la théorie du langage.*

Présentation d'un *Mémoire* flamand de M. Vander Stadt *concernant l'agriculture et les moyens d'augmenter et de perfectionner les engrais.*

Le mémoire du comte de Fraula fait partie de la *Suite des recherches* insérée au tome IV.

Le mémoire de Vander Stadt avait été présenté au conseil privé, et le conseiller rapporteur avait prié le directeur de l'Académie de lui faire connaître le sentiment de la compagnie sur les moyens proposés dans cet ouvrage. Du Rondeau prépara une analyse fort étendue du mémoire, et les commissaires, Needham, Marci et Du Rondeau, furent d'avis que la publication en serait utile, et que l'auteur, très versé dans la chimie, méritait d'être encouragé et récompensé. — L'analyse du mémoire par Du Rondeau est aux archives de l'Académie.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 21 DÉCEMBRE 1780.

Présentation par Bournons de quelques cahiers des *Principes de mathématiques* dont il fait usage au collége Thérésien.

Dans le dessein de les publier, il demanda que l'Académie nommât des commissaires pour les examiner. — Un rapport très favorable fut lu à la séance du 4 janvier 1781 : voir ma *Notice* sur Robert Bournons, déjà citée.

CHAPITRE IX.

ANNÉES 1781 ET 1782.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1781.

Présentation par l'abbé Nelis d'une *Note* de M. Lemerel, médecin, *sur une nouvelle pierre factice de sable durcie dans l'eau.*

Nelis fut chargé d'écrire à l'auteur pour qu'il envoyât une douzaine de ces pierres, afin qu'on pût s'assurer de leur solidité par des expériences. — La note est aux archives.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 18 JANVIER 1781.

Lecture : 1° par l'abbé Chevalier, d'un extrait de ses observations météorologiques, combinées avec celles qu'on avait faites dans les pays étrangers; 2° par l'abbé Mann, des observations météorologiques que M. Van Swinden lui avait communiquées. — Ces pièces n'ont pas été imprimées.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 15 FÉVRIER 1781.

Lecture : 1° par M. de Witry, d'un *Éloge de Marie-Thérèse;* 2° par M. Ghesquiere, d'une *Note raisonnée sur le projet d'acquérir le Cabinet de médailles de feu S. A. R.*

L'éloge de Marie-Thérèse ne fut pas goûté. Appelé à donner son avis sur cette pièce, Nelis s'exprimait ainsi : « Quoique l'éloge de Marie-Thérèse, composé par M. de Witry, brille de plusieurs traits et saillies d'éloquence, cependant il a paru à plusieurs de mes confrères, ainsi qu'à moi, que ce n'était pas tout à fait la forme sous laquelle on doit faire mention dans nos annales de la mort de notre auguste bienfaitrice. » — Des Roches disait de son côté :

« L'orateur ne ferait-il pas un peu de grâce aux philosophes modernes... Au nombre de ces philosophes se trouvent un Buffon, un d'Alembert, un Rousseau, dont les ouvrages vivront apparemment aussi longtemps que les Mémoires de notre Académie. »

Il fut résolu de se borner à une simple mention de l'Éloge dans le tome IV des *Mémoires*, p. xx. — Un extrait est aux archives de l'Académie.

Pour ce qui concerne la *Note raisonnée* de Ghesquiere, le protocole se borne à dire qu'elle fut remise au président.

SÉANCE DU 1er MARS 1781.

Lecture : 1° par l'abbé Mann, d'un *Mémoire sur la conservation des aliments ;* 2° par M. Gerard, d'un *Mémoire sur les rois des ribauds.*

Le mémoire de l'abbé Mann figure dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 148-166).

Le mémoire sur les rois des ribauds fut retiré par l'auteur.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 22 MARS 1781.

Lecture : 1° par le marquis du Chasteler, d'un mémoire intitulé: *Dissertation où l'on cherche à fixer le temps où Crasmer fut évêque de Tournai ;* 2° par le comte de Fraula, d'un mémoire intitulé : *Lumières que l'on peut tirer de l'Écriture sainte pour découvrir la théorie du langage.*

La dissertation du marquis du Chasteler fut retirée par l'auteur : on ne la connaît que par une courte analyse insérée au tome IV des *Mémoires*, p. xxii, d'après laquelle son objet était proprement l'examen critique d'un diplôme de Chilperic.

Le mémoire du comte de Fraula se trouve pp. 589-599 de la *Suite des recherches, etc.*, tome IV des *Mémoires.*

SÉANCE DU 5 AVRIL 1781.

Lecture par l'abbé Chevalier d'une *Notice d'un manuscrit rare et précieux conservé à la Bibliothèque royale de Bourgogne à Bruxelles, intitulé :* MISSALE ROMANUM.

Cette notice est dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 491-502.

ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU 26 AVRIL 1781.

Lecture par M. Gerard d'un mémoire intitulé : *Recherches sur la question si les Belges se servaient de caractères grecs, ou Observations sur deux passages des Commentaires de César, qui semblent contradictoires.*

Ce mémoire fut retiré par l'auteur en 1788. Deux des commissaires nommés pour l'examiner, Chasteler et Ghesquiere, s'étaient prononcés contre l'impression, parce que la question avait déjà été traitée en 1773 dans deux mémoires couronnés par l'Académie. Le rapport de l'abbé Mann nous apprend que Gerard relevait des notes des Commentaires de César *in usum scholarum Belgicae* (1778), en les attribuant à l'éditeur Des Roches, tandis que celui-ci avait formellement déclaré que les notes de son édition étaient tirées d'autres auteurs : sa critique qui portait sur un fondement nul, marquait de l'aigreur contre un confrère décédé, et l'abbé Mann conseillait de la supprimer. Il y avait encore, dans la suite du mémoire, des expressions « un peu aigres et mordantes, dont on pourrait tirer plus d'une allusion maligne ; » le rapporteur abandonnait au jugement de Gerard s'il convenait de les y laisser dans le moment actuel [juin 1788]; il concluait du reste à l'impression.

SÉANCE DU 18 MAI 1781.

Lecture par M. Needham du commencement d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les moyens les plus efficaces d'empêcher le dérangement produit souvent dans la direction naturelle des aiguilles aimantées, par l'électricité de l'atmosphère.*

Ce mémoire est dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 73-87. La lecture, commencée le 18 mai, fut achevée le 20 décembre, en l'absence de l'auteur qui mourut dix jours après.

Voici le rapport de l'abbé Chevalier :

« Ce mémoire est composé de deux parties distinctes : dans la 1re, après avoir fait remarquer combien il est important pour la navigation d'assurer la direction des aiguilles aimantées contre l'influence de toute autre cause étrangère qui peut la troubler, [l'auteur] fait voir la grande analogie que les deux fluides électrique et magnétique ont entre eux... Dans la 2e partie, [il rend] compte des différentes tentatives qu'on a faites jusqu'à présent pour garantir la boussole des dérangements causés par le fluide électrique,... et il fait voir l'insuffisance des moyens proposés... [Il en présente un autre] qui paraît assez prouvé par les expériences qu'il a faites, et qui ont été répétées en partie en présence de l'Académie. — Ce mémoire me paraît digne d'être publié. »

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1781.

Lecture : 1° par M. Needham, d'un mémoire intitulé : *Recherches sur la question : si le son des cloches, pendant les orages, fait éclater la foudre, en la faisant descendre sur le clocher, dès que la nuée chargée de matière électrique est au-dessus de l'endroit où l'on sonne;* 2° par l'abbé Mann, d'un mémoire intitulé : *Réflexions sur l'économie de la société civile, et sur les moyens de la perfectionner;* 3° par l'abbé Chevalier, d'un mémoire intitulé : *Notice et Réflexions sur l'apparition de deux comètes qu'on observe présentement.*

Le mémoire de Needham se trouve dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 57-72. L'abbé Chevalier en avait fait le rapport suivant :

« Le mémoire contient les expériences faites par M. Needham... pour montrer que les malheurs qui arrivent souvent aux sonneurs de cloches dans les orages, ne doivent pas être attribués à la sonnerie... L'auteur

indique les précautions qu'il faut prendre... J'espère que la lecture fera plaisir aux personnes qui ne se laissent pas entraîner par les préjugés, ni par les clameurs de ceux qui crient toujours au préjugé, et donnent ce nom à toutes les opinions qui ne leur plaisent pas ou qui sont opposées aux [leurs] propres. »

Le mémoire de l'abbé Mann n'a pas été imprimé; une courte analyse en est donnée dans le tome IV des *Mémoires*, pp. XXVI-XXVII, et une analyse plus étendue dans le tome V, pp. XII-XIV.

Les deux comètes qui faisaient l'objet de la notice de l'abbé Chevalier, avaient été découvertes, l'une par Mechain à Paris, le 9 octobre 1781, l'autre par Herschel à Bath, au mois de mars de la même année. La *Notice* et les *Réflexions* se trouvent dans le tome IV, pp. XXVII-XXXII.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1781.

Lecture : 1° d'un *Mémoire sur l'origine et la nature de la substance animale,* par M. Van Bochaute; 2° d'un *Essai sur la reproduction des êtres organisés et la continuation de leurs espèces,* par le même; 3° d'un mémoire du comte de Fraula, contenant la suite de ses *Observations sur les noms des villes;* 4° d'un *Mémoire* de l'abbé Ghesquiere *sur l'authenticité d'un diplôme, que Miraeus n'a point connu et qui mériterait d'être placé dans un supplément au recueil de Miraeus.*

Les deux mémoires de Van Bochaute avaient été envoyés à l'appui de sa candidature à une place de membre. Ils furent très bien accueillis et figurent dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 33-45 et pp. 47-55.

Le mémoire de l'abbé Ghesquiere est dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 375-404. Il s'agissait d'une charte donnée en faveur de l'abbaye d'Auchy par Hubert, évêque de Terouane, l'an 1079, indiction seconde, deuxième année de son épiscopat. Déjà, dans l'assemblée particulière du 24 novembre 1780, il

avait été parlé de ce diplôme. Voici ce que porte le protocole de cette séance :

« M. Ghesquiere lut un mémoire imprimé dont l'objet était de prouver l'authenticité d'une chartre d'Hubert de Terouane. Il l'avait composé autrefois [en 1777] pour servir dans un procès [entre les abbayes d'Auchy et de Saint-Bertin]. Comme cette pièce avait été peu répandue, et qu'elle contenait beaucoup de notions historiques et diplomatiques, M. Ghesquiere, informé que l'Académie excluait de ses recueils toute pièce qui avait déjà paru, offrit d'étendre ses preuves, de refondre son ouvrage, en un mot d'en faire un mémoire académique, et de le remettre dans ce nouvel état aux examinateurs qui seraient nommés pour l'examen.»

Nous donnerons le rapport de Des Roches :

« J'ai lu avec beaucoup d'attention les raisonnements par lesquels M. Ghesquiere réfute les objections qui ont été faites contre l'authenticité de la chartre d'Auchy. Je les trouve entièrement conformes aux règles de la diplomatique, et je ne vois point ce qu'on pourrait y répondre... Examiner si une chartre est fausse ou authentique, c'est sans doute un sujet qu'on ne doit point exclure des Mémoires d'une Académie ; et sous ce point de vue la dissertation de M. Ghesquiere est digne d'entrer dans les nôtres; mais faire de nos Mémoires un champ de bataille, où se videra la querelle des moines d'Auchy, n'est-ce pas nous compromettre en quelque façon? n'aurons-nous pas l'air d'épouser un peu chaudement leur parti, et de vouloir assommer leur adversaire? Je ne décide rien, mais je prie l'Académie qu'on fasse lecture des deux premières pages et de la conclusion. Je voudrais que le reste pût paraitre, mais qu'il y eût un peu moins de rigueur dans le commencement et dans la fin. Je suppose au reste que tout ceci n'ait point déjà été imprimé, qu'il n'ait point été discuté dans une consultation : car en ce cas, le mémoire de M. Ghesquiere, quelque savoir qu'on y découvre, ne devrait point reparaître dans notre collection. »

SÉANCE DU 10 JANVIER 1782.

Présentation par le marquis du Chasteler de la *Description* et des *dessins de quelques antiquités romaines, découvertes dans une tombe à Saventhem en 1507.*

Lecture d'un *Mémoire historique et physique sur la substance connue des anciens sous le nom de pierre sarcophage ou pierre assienne*, par M. de Launay.

Le marquis du Chasteler retira sa note, et la communiqua à M. P. J. Heylen qui en fit usage dans une dissertation latine sur les antiquités romaines des Pays-Bas autrichiens, dont il sera parlé ci-après (séance du 10 mai 1782).

Le mémoire de de Launay est dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 329-355.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1782.

Lecture : 1° par le marquis du Chasteler, d'une *Note sur quelques médailles*, et d'un *Mémoire sur Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein;* 2° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur la loche campinoise;* 3° par M. le comte de Fraula, d'un *Mémoire sur les noms de villes;* 4° par l'abbé Mann, d'une *Notice historique de la vie et des ouvrages de M. l'abbé Needham.*

Les deux mémoires du marquis du Chasteler furent retirés par leur auteur.

Le mémoire de Du Rondeau est dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 247-255.

Le mémoire du comte de Fraula aura été probablement, comme celui présenté le 6 décembre 1781, fondu dans la *Suite des recherches*, etc.

La notice de l'abbé Mann occupe les pages XXXIII-XLI du tome IV.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1782.

Lecture : 1° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur une pierre ayant toutes les qualités du vrai Bezoard, trouvée dans un abcès à la tête d'une femme;* 2° par l'abbé Ghesquiere, d'un *Mémoire sur un dépôt de médailles romaines de grand bronze, déterré à Wareghem, village de la châtellenie de Courtrai, au mois de janvier 1778;* 3° par M. Caels, d'un mémoire intitulé : *Expé-*

riences qui servent à prouver, contre le sentiment de quelques auteurs, que le sel de tartre n'est point l'antidote de l'arsenic; 4° d'un mémoire de M. de Limbourg, le jeune, intitulé : *Essais à faire pour se procurer plus facilement des bois de construction pour la marine.*

Ces quatre mémoires sont dans le tome IV des *Mémoires :* le premier, pp. 239-255, le second, pp. 357-371; le troisième, pp. 257-260; le quatrième, pp. 261-268.

Le mémoire de l'abbé Ghesquiere avait fait l'objet d'un rapport de Nelis :

« Quoique les découvertes de médailles et autres antiquités romaines dans les Pays-Bas, » disait ce rapport, « ne soient pas rares, il est très rare peut-être d'en trouver d'aussi bien conservées que celles dont il s'agit dans le mémoire de M. l'abbé Ghesquiere, et, dans tous les cas, il est digne d'une curiosité instruite d'en marquer la date, avec les principales circonstances, afin d'en conserver le souvenir. C'est ce que M. l'abbé Ghesquiere a fait d'une manière très intéressante, et qui ne laisse rien à désirer. Je crois donc que son mémoire est bien fait pour entrer dans le premier volume que l'Académie se propose de publier. Je voudrais seulement en ôter ou changer les endroits où l'on apostrophe la compagnie; cette manière d'apostropher convenant mieux à des discours d'appareil qu'à la dissertation d'un académicien qui examine tranquillement un objet de curiosité, d'histoire, de philosophie ou de littérature; d'ailleurs l'usage de presque toutès les Académies est contraire. Tel est mon sentiment. »

L'auteur tint compte du désir exprimé par Nelis : le mémoire imprimé ne contient plus aucune apostrophe.

Les *expériences* de Caels donnèrent lieu à un long rapport de De Beunie, qui déclara partager l'opinion de l'auteur.

Le mémoire de Limbourg portait d'abord le titre de : *Mémoire sur les bois de construction à l'usage de la marine.* L'abbé Mann, dans son rapport, proposa de mettre à la place : *Vues à éprouver touchant les bois de construction,* ou quelque chose de pareil, qui

donnerait les idées de M. de Limbourg comme hypothétiques, et non comme des faits prouvés.

« Cette pièce, disait-il, me paraît mal écrite et d'un sens fort embrouillé, mais l'objet en est certainement intéressant. La méthode d'écorcer les chênes, en les laissant un an sur pied, est bonne, mais rien moins que nouvelle; je l'ai vu pratiquer en Angleterre depuis ma première jeunesse. La méthode de fendre les arbres encore sur pied pour les endurcir et pour en faire ce que l'auteur appelle des chevrons, me paraît très sujette à caution. Il hasarde des faits sans preuves suffisantes pour les constater, et la seule expérience qu'il cite est trop récente pour en tirer des conséquences certaines. »

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1782.

Lecture par M. l'abbé Chevalier de ses *Observations et remarques sur la température de l'hiver de la présente année 1782.*

Ce petit mémoire est dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 269-275.

SÉANCE DU 7 MARS 1782.

Lecture : 1° d'un *Mémoire* de M. le général Stephano, baron de Bissy, *concernant la découverte des rames verticales en fer propres à être adaptées à toutes sortes de bâtiments de mer, vaisseaux de guerre et autres, de tout port, et gabares ;* 2° d'un *Extrait des observations météorologiques faites à Bruxelles par M. l'abbé Chevalier.*

Le mémoire du baron de Bissy est aux archives de l'Académie. Nous en avons parlé dans le livre I, chap. XXXII.

Les observations météorologiques de l'abbé Chevalier ont été imprimées dans le tome IV des *Mémoires*.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1782.

Lecture par le comte de Fraula d'un mémoire intitulé : *Développement des noms polysyllabiques.*

Cette pièce fut retirée par l'auteur.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1782.

Lecture : 1° par le marquis du Chasteler, d'une *Note sur les tombes de Tirlemont;* 2° par l'abbé Chevalier, de ses *Observations d'un halo, ou couronne autour de la lune.*

Présentation par M. de Bissy d'une *Note,* sous forme de lettre, *sur une nouvelle espèce de chevaux de frise, propre à mettre l'infanterie à couvert des irruptions de la cavalerie.*

La *Note* du marquis du Chasteler n'a pas été retrouvée.

Les *Observations* de l'abbé Chevalier sont dans le tome IV des *Mémoires,* pp. 277-282.

Le protocole de la séance porte que la machine du baron de Bissy « parut simple et ingénieuse, et fut approuvée comme telle. » — La note de M. de Bissy est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 10 MAI 1782.

Lecture par M. Heylen d'une *Dissertation latine sur les antiquités romaines qui existent aujourd'hui, ou qui existaient, il n'y a que peu de temps, dans les Pays-Bas autrichiens.*

M. Heylen avait commencé la lecture de son travail dans la séance du 17 décembre 1778. Le mémoire ne fut complétement achevé qu'au mois de décembre 1782 : il a paru dans le tome IV des *Mémoires,* pp. 405-490.

Le rapport de Gerard est fort curieux; nous le donnerons ici presque en entier, quoiqu'il soit un peu long. Il est daté du 10 janvier 1783.

« L'on m'a remis hier à midi un mémoire sur les antiquités romaines qui se trouvent dans les Pays-Bas. J'ai lu à la hâte cette pièce. Ne voulant avoir des querelles avec les membres de l'Académie qui, pour la plupart, en produisant un mémoire, en désirent l'honneur de l'impression, je me garderai bien d'en désapprouver aucun, et je commence par déclarer que dès à présent pour la suite je donne mon suffrage pour

l'impression de tous les mémoires qui seront lus dans nos séances, persuadé, comme je dois l'être, que si les auteurs ne les avaient pas cru intéressants, ils ne se seraient point donné la peine d'y employer un temps qu'ils auraient peut-être pu passer plus agréablement. Après cette approbation générale de tous les mémoires, il est sans doute inutile de m'expliquer sur celui dont il s'agit, mais, afin qu'on ne doute point que je l'ai lu, j'y ferai quelques observations générales.

» Il est fâcheux que ce mémoire soit écrit en latin, parce qu'il y a peu de personnes qui aiment cette langue, à moins qu'elle ne soit écrite d'un style qui approche de celui de César, de Salluste ou de Tacite : mais cela n'intéresse point l'Académie; c'est une perte pour l'imprimeur lorsqu'il y a peu d'acheteurs, et, par l'arrangement qu'on me dit avoir été pris, l'imprimeur de l'Académie est obligé d'imprimer tout ce qu'on lui remet de la part de ce corps.

» La première partie de ce mémoire, dans laquelle il est question des causes de l'anéantissement ou disparition des anciens monuments romains, me paraît avoir trop d'étendue. Elle en aurait eu beaucoup moins, si l'auteur n'y avait point enchâssé une quantité de passages ou précis de passages d'auteurs modernes. C'est à vous à juger, messieurs, si un fréquent usage des auteurs modernes ne dépare point un mémoire académique.

» Il est vrai, comme l'auteur l'avance dans son article second, qu'on a trouvé beaucoup de médailles dans les provinces des Pays-Bas, mais une telle annonce n'est vraiment intéressante, que lorsqu'on la nourrit par la description des médailles jusques ici inconnues. Je ne sais point si on envisage généralement les médailles comme des antiquités. J'ai toujours cru que sous ce nom on désignait les monuments, statues, etc., et si je ne suis pas dans l'erreur, l'auteur, pour suivre le titre de son mémoire, aurait pu omettre les paragraphes qui concernent le Brabant, le pays de Liége, la Flandre, enfin tout ce second article qui dans le vrai ne nous apprend autre chose sinon les endroits et les époques dans lesquels on a trouvé des médailles. Si nous avions ces médailles, ou si cette partie du mémoire de l'auteur engageait le gouvernement à donner des ordres afin que, lorsqu'on trouve des médailles, on en informât, avant que de les exposer en vente, l'Académie, au moins retirerait-on quelque avantage de l'ouvrage de l'auteur.

» Dans le 3e article, [où il] traite d'abord des chaussées romaines, il me paraît qu'il s'attache trop à réfuter des fables auxquelles les gens

tant soit peu versés dans l'histoire n'ont jamais donné croyance; du reste la partie qui traite des chaussées romaines me paraît assez bonne, mais je ne sais si à la rigueur on compte les chaussées romaines entre les antiquités.

» Il parle aussi incidentellement de ces mottes de terre qu'on nomme communément tombes; il attribue la cause par laquelle elles n'ont point été ouvertes, au respect que les anciens avaient pour les sépultures, en ajoutant qu'il se peut qu'on [en] a ouvert quelques-unes, et que le succès n'ayant point répondu à l'attente, cela aura dégoûté d'autres personnes de pareilles tentatives. Ceci m'a paru mériter attention, et quoique l'Académie ait résolu de faire ouvrir une ou plusieurs tombes, comme cette opération qui devait avoir eu lieu l'été dernier, n'est pas commencée, je ne puis que laisser à votre considération, messieurs, s'il ne conviendrait point d'abandonner ce projet; il sera coûteux et tout au plus peut-on espérer quelques médailles communes ou détériorées, et qui ne vaudront pas la vingtième partie de la dépense, qui ne pourront point fournir à aucune dissertation vraiment intéressante ou utile. Il me paraît que l'argent de l'Académie serait mieux employé à faire copier, soit dans les archives des villes, soit dans celles des couvents de ces pays, des diplômes, des anciens actes et autres pièces historiques, ou enfin à acheter des instruments de physique ou d'astronomie, au moyen desquels MM. les membres de la classe physique pourraient faire des observations ou des expériences.

» C'est dans le 4e article que l'auteur remplit le titre de son ouvrage, et c'est cet article qui mérite particulièrement l'attention de l'Académie; et il serait à souhaiter qu'en omettant les trois articles précédents, l'auteur eût un peu plus nourri celui-ci.

» L'observation qu'il fait sur la pierre qui se trouve au mur de l'église de Horn est intéressante et neuve, de même que la description des antiquités trouvées à Saventhem et la découverte faite en 1781 à Bornhem, mais ce qu'il dit des antiquités trouvées dans le Luxembourg ne présente que ce qui a déjà été rapporté par Bertholet, Hontheim, Ortelius et Brouwerts, dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde...

» L'auteur dit que la fameuse pierre qui donna lieu à une querelle entre le P. Bonaventure capucin et le P. Bertholet, dont je me propose d'entretenir un jour l'Académie, a disparu. L'auteur est-il bien informé? Il n'y a que six ans que j'ai vu cette pierre... L'acquisition de cette

pierre pour l'Académie serait bien plus intéressante que tout le contenu des tombes des Pays-Bas, et il est apparent que les capucins la céderaient pour une autre pierre et quelques bouteilles de vin.

» Les différentes citations de Bertholet, auteur peu estimé, déparent le mémoire de M. Heylen... Je crois qu'il y a plus de choses à dire sur les antiquités de Bavay que M. Heylen n'en rapporte, et comme un mémoire sur les antiquités qui se trouvent dans les Pays-Bas est des plus intéressants, il me semble qu'avant de faire imprimer son mémoire, l'auteur devrait poursuivre ses recherches et tâcher de découvrir, soit dans les Mss., soit dans la province de Luxembourg et à Bavay, la notice de quelques antiquités dont aucun auteur n'a parlé, et je suis assuré que ses tentatives ne seront point vaines. »

SÉANCE [EXTRAORDINAIRE] DU 12 JUILLET 1782.

Présentation : 1° d'une *Dissertation sur l'état militaire dans les Pays-Bas, sous le gouvernement des ducs et des comtes, depuis l'année 1100, jusqu'au règne de la maison d'Autriche vers la fin du quinzième siècle*, par M. Des Roches ; 2° d'un mémoire intitulé : *Vue générale des derniers progrès des sciences académiques, et de ce qui reste à faire pour les amener de plus en plus vers leur perfection*, par l'abbé Mann ; 3° d'un mémoire intitulé : *Réflexions sur les troubles des Pays-Bas, sous le gouvernement de Marguerite de Parme*, par le marquis du Chasteler.

Le mémoire de l'abbé Mann, le seul dont il fut donné lecture, se trouve dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 1-15).

Pour le mémoire de Des Roches, voyez la séance du 4 avril 1783 ; pour celui de Chasteler, la séance du 21 mars précédent.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1782.

Lecture d'un mémoire de M. Godart, intitulé : *Réflexions sur quelques moyens de se garantir de la contagion.*

Ce mémoire avait été présenté à la séance du 8 novembre précédent, et on en avait commencé la lecture : le manuscrit est aux archives. Il a été imprimé en 1875 dans les *Mémoires* de l'Académie de Dijon.

Présentation au nom de M. Samoïlowitz, docteur en médecine, résidant à Paris, de quelques brochures dont il était l'auteur, telles que sa *Lettre sur les expériences des frictions glaciales pour la guérison de la peste et autres maladies putrides;* son *Mémoire sur l'inoculation de la peste avec la description de trois poudres fumigatives antipestilentielles;* son *Tractatus de sectione symphoseos ossium pubis, et partu caesareo.*

« Les vues de M. Samoïlowitz, en envoyant ces brochures, étaient d'obtenir une place d'académicien étranger. » Les commissaires, MM. Van Bochaute, Caels et Du Rondeau ne s'occupèrent que des deux premières, et principalement de l'inoculation de la peste : ils s'y montrèrent peu favorables.

CHAPITRE X.

ANNÉES 1783 ET 1784.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1783.

Lecture : 1° par l'abbé Chevalier, d'une *Notice du passage de Mercure sur le disque du soleil, arrivé le 12 novembre 1782;* 2° par l'abbé Mann, d'un *Mémoire sur la culture des connaissances;* 3° par le commandeur de Nieuport, d'un mémoire intitulé : *Méthode de déterminer en certains cas les transformations propres à rendre homogène une équation différentielle.*

La notice de l'abbé Chevalier est dans le tome IV des *Mémoires,* pp XLVI-XLVIII.

L'objet du mémoire de l'abbé Mann est indiqué à la page XLVIII du même tome IV :

« L'auteur, » y lit-on, « établit [l'] utilité, [la] nécessité [des connaissances]; il recherche les moyens de les faire fleurir en les répandant dans toutes les parties de l'État. Son but principal est de porter le clergé séculier et les religieux à la culture des connaissances humaines. Il leur

présente à cet effet les motifs les plus forts. Il déduit les causes du peu de progrès que les études ont fait dans la plus grande partie des couvents, et propose les moyens d'y faire refleurir le goût des lettres et des connaissanees utiles. »

Une analyse plus étendue du mémoire est donnée dans le tome V, pp. XV-XVI.

L'impression du mémoire du commandeur de Nieuport avait été décidée : il devait paraître dans le tome V des *Mémoires*, mais on ne le retrouva pas, et une lettre adressée au commandeur, le 15 février 1788, pour le réclamer, paraît être restée sans réponse. Voici le rapport que Bournons en avait fait :

« J'ai examiné le mémoire de M. le commandeur de Nieuport, qui a pour titre : *Méthode, etc.* — Lorsque dans une équation différentielle, les variables sont séparées, cette équation est intégrable ; or lorsqu'une équation est homogène, et que les variables n'y sont pas séparées, on peut toujours la transformer dans une autre où les variables le sont ; on peut par conséquent intégrer cette dernière, et remettant dans l'intégrale trouvée au lieu des variables que la transformation y a introduites, leurs valeurs exprimées par les variables données, on a l'intégrale de l'équation donnée... — Si on connaissait, par conséquent, une méthode générale pour transformer toute équation différentielle dans une autre qui fût homogène, on aurait par là une méthode générale pour intégrer toute équation différentielle. — [Jusqu'à présent on n'a pas trouvé cette méthode générale, mais on a des méthodes particulières, notamment celle qu'emploie M. Euler dans son calcul intégral, et les deux moyens indiqués par Mlle Agnesi.] On emploie partout des substitutions... La méthode que donne M. le commandeur n'exige point ces substitutions préliminaires, mais fait trouver sans beaucoup de calcul celles qui rendront l'équation homogène... Comme je ne pense point que [cette méthode] se trouve quelque part ailleurs, j'estime que l'impression de cet écrit ne peut que faire honneur à nos Mémoires. »

SÉANCE DU 24 JANVIER 1783.

Lecture par le comte de Fraula de la *Continuation des recherches pour le développement des noms polysyllabiques contenant la combinaison des créments de quatre langues.*

Approbation : 1° d'un *Échappement à doubles dents angulaires*, de la construction du sieur Sarton, horloger-mécanicien du prince-évêque de Liége; 2° d'une *Machine astronomique* du sieur Ghiesbrecht, à Bruxelles. — Voir ce que nous en avons dit dans le livre I, chap. XXXVII. Toutes les pièces relatives à ces deux objets sont aux archives.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1783.

Lecture : 1° par le comte de Fraula, d'un *Mémoire sur les créments grammaticaux dans les comparatifs* ; 2° par l'abbé Chevalier, de quelques *Observations météorologiques* « qu'il avait faites à la prière de l'Académie de Manheim, et pour lesquelles ce corps avait envoyé des instruments; » 3° par M. Van Bochaute, de deux petits mémoires, l'un portant pour titre : *Projet pour établir des nitrières végétales dans ces pays par une abondante culture du Botrys Ambrosioides Mexicana et du Botrys Ambrosioides vulgaire ;* l'autre : *Mémoire sur le cuivre de Hongrie.*

Dans la séance du 15 avril 1783, il fut décidé que le mémoire du comte de Fraula paraîtrait dans le tome V; mais la mort de l'auteur fit renoncer à ce projet.

Les observations météorologiques furent envoyées à l'Académie de Manheim, « quoique le défaut d'emplacement et autres circonstances n'eussent pas permis de les compléter et de les pousser au point que désirait l'Académie palatine. »

Les mémoires de Van Bochaute se trouvent dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 309-313 et pp. 315-319. « Pour leur donner une plus grande circulation, il fut permis à l'auteur de les faire paraître également dans le journal de l'abbé Rozier ou dans tout autre journal à son choix, mais seulement après que le 4e volume des *Mémoires* de l'Académie aurait été publié. »

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1783.

Lecture par le comte de Fraula d'une nouvelle suite de ses recherches pour parvenir à la théorie du langage.

Comme il faisait d'ordinaire, le comte de Fraula retira cette pièce « pour la corriger. »

SÉANCE DU 7 MARS 1783.

Lecture par M. Gerard d'un *Mémoire sur une querelle entre un capucin et quelques jésuites,* relativement à l'étymologie du nom de la ville d'Arlon et à un ancien monument conservé dans cette ville.

Ce mémoire fut retiré par l'auteur.

SÉANCE DU 21 MARS 1783.

Lecture : 1° par l'abbé Chevalier, d'un *Mémoire sur l'éclipse totale de lune, observée à Bruxelles le 18 de mars 1783;* 2° par le marquis du Chasteler, de ses *Réflexions sur les troubles des Pays-Bas, sous le gouvernement de Marguerite de Parme;* 3° par M. Van Bochaute, d'une *Note sur plusieurs objets de chimie.*

Le mémoire de l'abbé Chevalier est dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 321-328.

Le marquis du Chasteler retira le sien, pour le continuer.

La note de Van Bochaute est dans le tome IV, pp. XLIX-LI.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1783.

Lecture : 1° d'un mémoire envoyé par M. Van Bochaute, et intitulé : *Projet d'un établissement en forme d'hôpital pour les villages en temps d'épidémie;* 2° d'un *Mémoire* du comte de Fraula *sur les créments grecs;* 3° d'un mémoire de M. Van Swinden, intitulé: *Observations faites dans la carrière de la montagne de Saint-Pierre à Maestricht;* 4° par M. Des Roches, de sa *Dissertation sur l'état militaire dans les Pays-Bas, sous le gouvernement des ducs et des comtes, depuis l'année 1100, jusqu'au règne de la maison d'Autriche vers la fin du quinzième siècle.*

Voici ce que porte le protocole au sujet de la communication de Van Bochaute :

« On délibéra s'il convenait de publier ce projet, en l'insérant dans le quatrième volume des *Mémoires*. La résolution fut que, quoique les vues de M. Van Bochaute ne puissent qu'être utiles aux gens de la campagne, son projet ne serait point publié dans ce volume, premièrement parce qu'il n'en était plus temps, l'impression étant déjà trop avancée, et secondement parce qu'il paraissait concerner plus particulièrement les colléges de médecine. »

Le mémoire du comte de Fraula, qui faisait suite à ses recherches pour parvenir à la théorie du langage, fut retiré par l'auteur dans le dessein de le continuer.

« M. Mann qui avait reçu [la] production [de M. Van Swinden], fut chargé d'écrire à l'auteur qu'ayant été adressée trop tard, elle ne pourrait entrer que dans le Ve volume; que, comme il se passerait peut-être un temps considérable jusqu'à cette publication, l'Académie consentait que M. Van Swinden la fît paraître par quelque autre voie : et c'est dans ce dessein que les Observations furent remises à M. Mann. »

La dissertation de DesRoches fut imprimée dans le tome IV des *Mémoires*, pp. 505-529 L'académie avait ordonné l'impression, sous condition que l'auteur retrancherait un passage où il exprimait son sentiment sur l'époque de l'entrée des abbés dans les états de Brabant, ce qui ne convenait pas, la question ayant été mise au concours.

« M. Des Roches, » portait le rapport de l'abbé Nelis, « ne pense-t-il pas comme moi, que c'est décider d'avance la question qui a été proposée par l'Académie sur cette matière, et qui n'est pas encore résolue. N'est-ce pas un hors-d'œuvre que tout ce passage, et la manière dont les états de la province pouvaient être composés dans ce temps-là, puisque le titre de la dissertation ne promet que de parler de l'état militaire; et ne va-t-on pas croire que c'est pour des raisons politiques qu'on touche

cette corde, comme des faiseurs de brochures l'ont déjà imprimé. » — Nelis soumettait encore d'autres observations à l'auteur, mais Des Roches ne tint compte que de l'une d'elles. — Voici le début du rapport : « J'ai lu avec autant de plaisir, que j'en avais déjà eu en l'entendant lire, la dissertation de M. Des Roches. Il m'a paru que l'auteur raisonnait parfaitement bien l'histoire : dans sa manière, pleine d'intérêt, partout il attache, il instruit; il amuse d'un bout de sa dissertation à l'autre. Lorsqu'il peint les événements, son pinceau est mâle et fier; et quelquefois ses couleurs pourraient paraître broyées avec une petite dose d'esprit républicain. En quoi il ne s'éloigne pas infiniment d'un auteur, estimable à une infinité d'égards, qu'il cite, et qui lui a fourni quelques petits faits, Havermans. »

SÉANCES DES 9 ET 10 MAI 1783.

Lecture : 1° par M. de Witry, d'un *Mémoire pour servir de suite à l'histoire des fossiles belgiques;* 2° par M. Van Bochaute, d'une *Note sur des opérations chimiques.*

Pour le mémoire de l'abbé de Witry, nous renverrons à la séance du 18 mai 1785.

Quant à la note de Van Bochaute, elle figure aux pages LII et LIII du tome IV des *Mémoires.*

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1783.

Lecture par M. De Beunie d'un mémoire intitulé : *Essais sur quelques précipitations des métaux et demi-métaux.*

Ce mémoire parut dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 167-184). Il eut plusieurs suites dont il sera parlé ci-après. On peut consulter à ce sujet ma notice sur De Beunie, déjà citée.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1783.

Lecture par M. Gerard d'un mémoire intitulé : *Recherches sur l'origine des trois membres des états de Brabant.*

Ce mémoire est aux archives. Gerard l'avait composé pour éclairer l'Académie dans le jugement qu'elle allait porter sur le

concours de la question relative à l'époque de l'entrée des ecclésiastiques aux états de Brabant. « Outre les preuves et les raisonnements que lui fournissaient les mémoires présentés au concours, il avait rassemblé avec soin dans les manuscrits et dans les livres imprimés tout ce qui pouvait servir à établir son système et à renverser les autres. L'Académie témoigna à M. Gerard sa satisfaction du travail dont il s'était chargé. »

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1783.

Lecture par l'abbé de Witry d'une *Note sur une calcédoine qui renferme une quantité d'eau.*

Présentation par l'abbé Mann de la description et du dessin d'une *ruche nouvelle à deux hausses et en paille,* inventée par le sieur Ricour, jardinier de M. le baron de Poederlé, à Saintes.

L'abbé de Witry retira sa note pour traiter le sujet d'une manière plus générale : c'est ce qu'il fit dans les *Remarques sur les géodes aqueuses*, imprimées aux pp. XXVI-XXVIII du tome V des *Mémoires,* et reproduites dans le *Recueil* déjà cité.

L'invention du sieur Ricour parut utile, et M. Mann fut chargé d'adresser les remerciements de l'Académie à M. le baron de Poederlé qui l'avait communiquée. — La description et le dessin sont aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1783.

Lecture : 1° par le marquis du Chasteler, d'une *Liste de quelques manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne, relatifs aux Pays-Bas ;* 2° par l'abbé Chevalier, d'une pièce intitulée : *Observation de l'éclipse totale de la lune, du 10 septembre 1783, faite à Bruxelles.*

La liste des manuscrits est dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 191-226).

L'observation de l'éclipse est dans le même tome V (Sciences, pp. 13-15).

Séance du 6 décembre 1783.

Lecture : 1° par l'abbé Mann, d'une partie d'un *Essai d'histoire naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs;* 2° par Bournons, d'un *Mémoire contenant une solution simple d'un problème du calcul des probabilités;* 3° par Des Roches, du commencement d'un *Mémoire sur les premiers habitants de la Belgique;* 4° par le marquis du Chasteler, des *additions* à son Mémoire sur les abbayes des Pays-Bas, envoyé au concours de 1774.

L'abbé Mann continua la lecture de son *Essai* dans la séance du 6 février 1784, et il la termina dans celle du 20 février. « La lecture achevée, l'Académie autorisa l'auteur à publier séparément à son bénéfice ainsi qu'à ses frais, non-seulement cette première partie de son ouvrage, mais aussi la suite qu'il se propose de donner également, et qui comprendra la description et l'histoire de la ville. »

L'ouvrage dont il est ici question, parut à Bruxelles en 1785, sous le titre : *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles, et de ses environs;* 3 part. en 2 vol. in-8°.

La Bibliothèque royale de Belgique en possède, dans le fonds Van Hulthem, un exemplaire interfolié de papier blanc, avec des corrections et additions de la main de l'auteur, et enrichi de son portrait et de quelques estampes.

Bournons retira son mémoire qui n'a pas été retrouvé après sa mort; nous ne le connaissons que par les rapports des commissaires chargés de l'examiner. Consulter à cet égard ma *Notice sur R. Bournons*, déjà citée.

Nous parlerons plus loin du mémoire de Des Roches.

Quant aux *additions* du marquis du Chasteler, elles furent retirées par l'auteur.

Séance du 22 décembre 1783.

Lecture: 1° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur l'endroit le plus propre à bâtir un Hôtel-Dieu à Bruxelles;* 2° par M. Van

Bochaute, d'un *Mémoire sur les avantages de la houille fossile dans les machines aérostatiques.*

Pour ces deux mémoires nous renverrons au livre I, ch. XXXVII.

Présentation d'un mémoire latin de M. de Plenciz, contenant un remède et préservatif contre les vers qui percent les navires.

Un rapport défavorable fut fait, à la séance du 8 janvier 1784, sur ce mémoire qui avait été envoyé à l'avis de l'Académie par le ministre plénipotentiaire.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1784.

Lecture par M. Van Bochaute d'un supplément à son *Mémoire sur les avantages du gaz de la houille fossile dans les machines aérostatiques* ou *Expériences sur l'air inflammable produit par les houilles.*

Voir ci-dessus la séance du 22 décembre 1783.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1784.

Lecture par l'abbé Marci d'un mémoire intitulé : *Quels sont les obstacles qui s'opposent à une meilleure culture des Ardennes et comment y remédier?*

Présentation d'un modèle en petit d'une *machine à feu* construite par le sieur Fastré, de Namur.

Le mémoire de l'abbé Marci se trouve dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 139-147).

Voici le rapport que Bournons en avait fait :

« ... M. de Marci montre les avantages que le laboureur en Flandre, et à son exemple, celui du Brabant, sait retirer de ses terres, et qui devraient, à ce qu'il paraît au premier coup d'œil, engager les Ardennais à les imiter; mais il montre en même temps des obstacles qui doivent retenir les habitants des Ardennes, les désavantages de leur situation et de leur sol. Il fait voir que ni la hauteur des Ardennes, ni la quantité des mines qui s'y trouvent, n'y font point un obstacle absolu

à la bonne culture, parce que les jardins y produisent tout comme ceux du Namurois et du Brabant, par la seule raison qu'on les y cultive comme dans ces dernières provinces ; mais que l'usage de mener paître tout le bétail du village sur les communes qui sont terres labourables, fait un tort considérable à la bonté des terres, une perte de fumier et du produit du bétail qui sont irréparables.

» M. de Marci remarque avec raison que, malgré ces abus, ce serait, dans l'état actuel des choses, couper absolument la gorge au bétail et par conséquent aux habitants mêmes que de leur ôter l'usage des communes; il veut jusqu'à présent aller dans cette province à une meilleure culture par des moyens lents, mais qui ne dérangent en rien ceux que les habitants emploient jusqu'aujourd'hui pour trouver leur subsistance ; et ce seront en tout temps, je pense, [les] seuls que la prudence conseillera d'employer, et par lesquels raisonnablement on peut espérer de réussir.

» M. de Marci, en parlant agriculture, ne se jette dans aucun écart pour faire parade de philosophie, de physique ou de chimie. Son mémoire occupera peu de pages dans nos volumes, où, à mon jugement, il doit trouver place; ce qu'il s'est proposé de dire sur l'agriculture des Ardennes, il le dit très succinctement, ce que je regarde comme un point essentiel à observer dans ces sortes d'écrits, et la prolixité devrait, ce me semble, faire rejeter même les mémoires qui contiendraient d'ailleurs de fort bonnes choses. — Tel est mon avis. »

Pour la machine à feu de Fastré, voyez le livre I, ch. XXXVII.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1784.

Lecture : 1° par M. Bournons, d'un *Mémoire contenant un problème qui prouve l'abus de commencer l'étude des mathématiques par l'algèbre ; avec la solution d'un nouveau problème déduit de ce premier ;* 2° par l'abbé Mann, de la continuation de l'*Essai sur l'histoire naturelle de Bruxelles et de ses environs.*

Le mémoire de Bournons n'a pas été retrouvé après sa mort. Il avait fait l'objet d'un rapport du commandeur de Nieuport, dont j'ai donné un extrait dans ma notice sur l'auteur, déjà citée.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1784.

Lecture par l'abbé Mann de la fin de son *Essai sur l'histoire naturelle de Bruxelles et de ses environs.*

Voir la séance du 6 décembre 1783.

SÉANCE DU 3 MARS 1784.

Envoi par M. Lemerel, médecin à Binche, de divers échantillons de la pierre factice de sable durcie dans l'air, sur laquelle l'Académie avait reçu une note dans sa séance du 4 janvier 1781.

Les commissaires chargés des essais constatèrent que la nouvelle brique était de beaucoup inférieure à nos briques ordinaires, et ne pouvait pas servir pour l'usage que M. Lemerel voulait en faire.

SÉANCE DU 18 MARS 1784.

Lecture d'un mémoire envoyé par M. Godart et intitulé : *De l'origine des butins des fleuves, ou des glaces qu'ils charrient dans le temps de fortes gelées.*

Ce mémoire est aux archives : l'Académie se borna à en donner une courte analyse dans le tome V des *Mémoires,* p. XXXI.

Les rapports des commissaires, Chevalier, Marci et Mann, avaient été présentés le 22 avril ; mais comme les suffrages pour ou contre l'impression étaient partagés avec égalité, et que les commissaires eux-mêmes n'étaient pas d'accord, trois nouveaux commissaires, de Witry, De Beunie et Van Bochaute, furent nommés dans la séance du 13 mai.

Tous ces rapports existent. L'abbé Mann commence par établir que la question de savoir si les rivières se gèlent par la surface ou par le fond, n'en est plus une depuis longtemps, et trouve qu'il était assez inutile de revenir sur cet objet. Il relève ensuite, comme l'avait déjà fait l'abbé Chevalier, un passage où l'auteur dit : « Je pense être le premier qui ait annoncé [*Dissertation sur les anti-*

septiques] que le thermomètre baisse au lever du soleil. » Il ne sait pas ce que Godart entend par là. C'est une vérité très connue que la plus grande dépression ordinaire du thermomètre se trouve dans le temps qui précède immédiatement le lever du soleil. Si c'est là l'idée de l'auteur, il n'a pas le droit d'en revendiquer la priorité. A la page 3, il qualifie l'abbé Nollet de *grand physicien :* « cela n'est pas conforme à l'idée générale qui s'est formée de cet homme respectable, de cet habile faiseur d'expériences et de machines physiques, d'après ses propres ouvrages. »

« L'auteur, dit De Beunie, paraît prouver à l'évidence que les glaçons prennent leur naissance à la superficie de l'eau, ce qui fait tout le contenu du mémoire, qui [serait] d'ailleurs assez bien écrit si l'auteur n'était pas si prolixe pour une affaire de nulle conséquence et d'aucune utilité... »

Le mémoire a paru dans le journal de physique de l'abbé Rozier.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1784.

Lecture par M. Gerard d'un mémoire intitulé: *Observations sur un acte de Jean II, duc de Brabant.*

MM. Nelis, Des Roches et de Fraula avaient été nommés commissaires : nous ignorons s'ils firent leur rapport.

Les archives renferment la pièce suivante :

« Le soussigné déclare que M. l'abbé Mann, secrétaire de l'Académie, lui a restitué un mémoire intitulé : *Observations sur un acte de Jean II, duc de Brabant*, que le soussigné n'a point jugé à propos de laisser insérer dans les *Mémoires* de l'Académie. — Le 13 juin 1787. (Signé) : Gerard. »

SÉANCE DU 22 AVRIL 1784.

Lecture : 1° par le comte de Fraula, d'un *Second mémoire pour le développement des noms polysyllabiques;* 2° par le marquis du Chasteler, d'une *Note sur des médailles romaines du IIIe siècle, déterrées près de Casteau en Hainaut.*

Le comte de Fraula examinait dans son mémoire « quelle est la théorie du langage dans l'imposition des noms aux gens de profession. » Il le retira pour le continuer.

La note du marquis du Chasteler est dans le tome V des *Mémoires*, p. XXXII.

SÉANCE DU 13 MAI 1784.

Lecture : 1° par M. De Beunie, de la seconde partie de ses *Essais sur les précipitations des métaux ;* 2° par M. Van Bochaute, d'un *Mémoire sur différents corps des trois règnes de la nature qui donnent, ou qui ne donnent pas le principe colorant à l'alkali fixe, pour la préparation du bleu de Prusse, ce qui peut servir à faire connaître la nature de ces mêmes corps;* 3° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur l'émeril,* dans lequel il annonce la découverte qu'il a faite d'une mine de cette substance; 4° par l'abbé Ghesquiere, de la première partie d'un grand *Mémoire sur trois points intéressants de l'ancienne histoire monétaire des Pays-Bas.*

La seconde partie des *Essais* de De Beunie est dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 185-195).

Le mémoire de Van Bochaute fut remis à l'auteur.

Le mémoire de Du Rondeau est aux archives ; il n'a pas été publié. Des doutes s'étaient élevés sur la nature du minerai trouvé par l'auteur entre Stalle et Forest. L'abbé Mann croyait que ce n'était pas de l'émeril, mais un grès ferrugineux, du genre de ceux décrits par Wallerius dans son *Système minéralogique*, tome II, p. 255.

A l'occasion de ce mémoire, De Beunie émettait l'avis suivant :

« Le gouvernement devrait imposer aux exploitants des mines de calamine, de fer, de houille, des carrières de marbres et autres pierres à bâtir, l'obligation de remettre à l'Académie des échantillons des terres colorées, des minéraux..., des pétrifications, cristallisations, etc., qu'ils auraient trouvées avec le nom des endroits. On aurait ainsi bientôt une idée claire de ce que le pays renferme, et l'Académie posséderait à peu de frais une collection nombreuse. »

L'abbé Ghesquiere continua la lecture de son mémoire dans les séances des 17 novembre 1784, et des 7 et 24 janvier 1785. Il le publia à Bruxelles en 1786, in-8°.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1784.

Présentation, au nom de M. Te Water, de la première partie d'une dissertation latine portant pour titre: *De insigni usu studii geographici in historiâ presertim belgicâ.*

M. Te Water avait envoyé cette pièce à l'appui de sa demande d'une place de membre étranger. On en fit la lecture dans la séance du 16 décembre 1784.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1784.

Lecture : 1° par M. Burtin, d'un mémoire intitulé : *Examen de la question si, par les progrès de l'esprit humain, on peut démontrer le peu d'ancienneté des hommes, contre M. De Luc et quelques autres cosmologues ;* 2° par l'abbé Mann, d'une *Dissertation sur les déluges dont il est fait mention chez les anciens ; suivie de quelques considérations physiques et mathématiques sur ces catastrophes ;* 3° par l'abbé Ghesquiere, de la continuation de son mémoire sur l'histoire monétaire des Pays-Bas; 4° par M. Van Bochaute, d'une *Note sur l'un des phénomènes singuliers qui se présentent pendant l'opération de l'éther vitriolique.*

D'après le protocole de la séance, le mémoire de Burtin fut retiré par l'auteur dans le dessein de le continuer.

Le mémoire de l'abbé Mann fait partie du tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 49-60).

L'abbé Chevalier, l'un des commissaires, s'exprime ainsi au sujet de cette pièce :

« Dans cette dissertation l'auteur rapporte avec exactitude ce que les anciens auteurs ont dit des déluges différents arrivés sur la surface de la terre, et après avoir discuté leurs opinions avec une juste critique,

il parle du grand déluge universel, et certain, qui inonda toute la surface de la terre, et résout avec assez de probabilité, et par un juste calcul, la difficulté de la grande quantité d'eau qu'il a fallu pour couvrir toute la surface de la terre jusqu'au sommet des hautes montagnes... »

De Launay dit de son côté :

« J'ai lu la dissertation... par M. l'abbé Mann. Comme il y aura des lecteurs qui ne seront pas fâchés de trouver dans un ensemble, tout ce qui nous a été laissé par les anciens relativement aux différents déluges qui font l'objet de cette dissertation, celle-ci pourra trouver place parmi les mémoires que l'Académie sera dans le cas de publier. »

La note de Van Bochaute est dans le tome V des *Mémoires*, pp. XXXV-XXXVI.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1784.

Lecture : 1° par M. de Berg, d'un mémoire intitulé : *Considérations sur les effets de l'inoculation de la peste du gros bétail et des remèdes curatifs de cette épizootie;* 2° par M. Burtin, d'un mémoire intitulé : *Voyage et observations minéralogiques, depuis Bruxelles par Wavre, jusqu'à Cour-St-Étienne;* 3° par M Van Bochaute, d'une note intitulée : *Essai sur l'huile douce de vitriol.*

Le mémoire de M. de Berg ne fut pas imprimé pour des raisons que nous avons fait connaître dans le livre I, chap. XLV et LXII. On a vu qu'il fut remis à l'auteur, sur sa demande, le 9 janvier 1794[1].

Le mémoire de Burtin est dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 123-138).

Voici l'analyse du rapport que l'abbé Mann en avait fait :

« En lisant cet écrit, l'on ne peut que louer le zèle et l'ardeur de l'auteur dans ses recherches minéralogiques, et le féliciter des décou-

[1] La minute et deux copies du mémoire sont aux archives du royaume de Belgique.

vertes utiles qu'il y a faites. » Ainsi débute le rapporteur. — « Dans le cas, » observe-t-il, « que cette pièce soit destinée à être imprimée dans l'un des volumes de l'Académie, il ne me semble pas hors de propos d'offrir à la considération de l'auteur quelques réflexions touchant la forme ou le style de quelques endroits. Les maîtres du bon goût soutiennent que le style des mémoires de physique, d'histoire naturelle et des sciences en général ne peut être trop simple, et que tout ce qui sent l'enflure et la déclamation oratoire n'en peut être trop soigneusement écarté, pour ne pas tomber dans le défaut que Voltaire reprochait à quelques auteurs célèbres de nos jours. «On prodigue, dit-il, les images » de la poésie en physique; et on parle d'anatomie en style ampoulé » (lettre à l'abbé D'Olivet). » — « Cette affectation, dit M. Linguet, » dépare en général des récits très intéressants par eux-mêmes, et dont » le plus bel ornement doit être la simplicité. » Tel me semble, par exemple, entre autres, le morceau suivant qui se trouve à la page 15 du mémoire [manuscrit] : « ... J'étais dans le Brabant wallon, où les » trop grosses censes, meurtrières de la population et de l'agriculture, » rendent les censiers autant de demi-dieux, dont les autres villageois » se comptent trop heureux d'être les très humbles esclaves, pour cinq » sols par jour : d'où s'ensuivait tout naturellement, qu'il était de l'in- » térêt de ces coqs de village d'étouffer au berceau une minière qui, par » son exploitation, aurait fait renchérir la main-d'œuvre des gens à la » journée, etc. » Notons que malgré la critique de l'abbé Mann, Burtin conserva ce passage. Il s'agissait de la minière de plomb qu'on était venu lui annoncer comme existant à Cour-St-Étienne, et « dont la vérification » faisait l'objet principal de son voyage. » Mann fait remarquer à ce propos que cette minière était « bien et certainement connue. » — Ce n'est ni la seule ni la plus riche mine connue dans ce pays, que des raisons particulières ont empêché d'exploiter jusqu'à présent. — « La tradition dont il est parlé aux pages 20, 21, 22, ajoute-t-il, et qui porte que la mine de plomb à Cour-St-Étienne a été exploitée par les Romains ne me paraît pas mériter que l'auteur s'appesantît autant là-dessus, à beaucoup près : un seul mot en passant aurait suffi pour en faire sentir tout le ridicule. » Burtin n'eut pas égard non plus à cette observation, mais il accueillit la suivante : « Je laisse de même à sa considération, si la description qu'il donne de sa rêverie, de la pluie qui l'humecta jusqu'à la chemise, et de la chute dans l'eau de sa récolte minéralogique en revenant de Wavre, est de nature à intéresser le public et la postérité. »

La note de Van Bochaute se trouve dans le tome V des *Mémoires,* pp. XXXVII-XXXVIII.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1784.

Lecture par le secrétaire du commencement de la dissertation de M. Te Water, présentée à la séance du 6 octobre.

Cette dissertation ne paraît pas avoir été fort goûtée : elle fut renvoyée à l'auteur, le 20 novembre 1791.

CHAPITRE XI.

ANNÉES 1785 ET 1786.

SÉANCES DES 7 ET 24 JANVIER 1785.

Lecture par M. Ghesquiere de la continuation et de la fin de son mémoire sur l'histoire monétaire des Pays-Bas.

Ce mémoire, comme nous l'avons dit précédemment, parut à Bruxelles en 1786.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1785.

Lecture : 1° d'un *Mémoire sur les huit grands chemins militaires construits par Marcus Vipsanius Agrippa sous le règne d'Auguste, et conduits en ligne directe du centre de Bavai, capitale des Nerviens, aux huit principales villes de la seconde Belgique,* présenté par le marquis du Chasteler, au nom de l'auteur, M. l'abbé Bevy, historiographe du Hainaut français, dans la vue de lui obtenir une place de membre étranger; 2° d'une *Note* de l'abbé Ghesquiere *relative à la contestation sur l'ouverture de*

l'Escaut, et principalement à certaine déclaration faite le 20 octobre 1646 à l'assemblée des états généraux des Provinces-Unies par les états de la province de Zélande.

Le mémoire de l'abbé Bevy est aux archives. Une courte analyse en a été donnée dans le tome V des *Mémoires*, pp. XXXIX-XL.

On lit dans le protocole de la séance du 7 avril 1788 :

« L'on discuta ensuite le mémoire... que M. l'abbé Bevy avait présenté à l'Académie en 1785, et sur lequel dès lors plusieurs difficultés s'étaient présentées... M. le marquis du Chasteler s'était chargé d'en demander des éclaircissements, à l'auteur qui les envoya en effet... Les explications de M. Bevy « furent trouvées satisfaisantes à tous égards. » Comme elles ne se sont pas trouvées entre les actes de l'Académie à la mort du feu secrétaire [Des Roches], on ne sait plus en quoi elles consistaient. Au reste deux des commissaires soutinrent que la découverte de tant de vestiges de chemins, de forts et d'édifices romains que l'auteur prétend avoir faite, portant entièrement sur la supposition que l'ancien mille romain contenait 1 056 toises de France, quantité inouïe et plus grande d'un quart que ce qu'on a jamais cru le mille romain, on devait les regarder comme portant sur un fondement absolument faux... Comme ce défaut essentiel n'était pas le seul que les deux commissaires reprochèrent au mémoire de M. l'abbé Bevy, la compagnie jugea qu'il ne convenait pas de le faire imprimer dans l'état où il se trouve... »

La note de Ghesquiere fut retirée par l'auteur.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1785.

Lecture d'un *Mémoire sur quelques volcans éteints de l'Allemagne,* par le prince de Gallitzin.

Ce mémoire sous forme de lettre se trouve dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 95-114).

Les commissaires désignés pour en faire l'examen avaient été MM. Mann, Van Bochaute et Burtin. Le rapport de ce dernier

n'est pas aux archives; celui de Van Bochaute est insignifiant, mais il n'en est pas de même du rapport de l'abbé Mann :

« Toute la contexture de cette lettre, » y lit-on, « prouve que le prince est très fortement imbu du système de volcanisme, qui est actuellement le système en vogue. Les volcanistes trouvent les traces de volcans presque partout, et dans une infinité d'endroits où jamais physicien n'en avait rien soupçonné, avant le règne du nouveau système. Il est permis de douter, ce me semble, si l'enthousiasme de système contribue au progrès de vraies connaissances. Une imagination échauffée par un système particulier en voit les preuves partout, et où d'autres, plus de sang-froid, n'en trouvent aucune trace. Tel est le cas de l'illustre auteur de cette lettre, et le mien. Il trouve des volcans depuis Bonn jusqu'à la Suisse. Au contraire, depuis les Alpes jusqu'à Mayence, je n'ai pu remarquer aucune trace de volcan, à moins de prendre pour telle la forme plus ou moins conique de tous les pics de montagnes. Depuis Mayence jusqu'à Bonn, j'en ai trouvé des traces, mais qui me paraissaient équivoques : pendant que dans une partie de ce chemin, c'est-à-dire depuis Andernach jusqu'à Bonn, le prince ne voit que laves et basaltes. « [C'est » à Fornich, près de Bruhl,] dit-il, que mon étonnement du silence des » voyageurs au sujet des volcans éteints du Bas-Rhin a été à son comble. » [Les] basaltes bordent le grand chemin d'Andernach à Bonn; ils n'en » sont qu'à quelques pas, entièrement découverts et exposés à la vue des » passants : ils y forment un petit *pavé de géants*; et cependant, avant » M. Collini, personne n'en a dit mot. » C'est un malheur pour moi, que malgré ce qu'en ont dit MM. Collini et le chevalier Hamilton, je n'ai pu rien voir de ce que j'attendais de voir après eux, quoique je l'aie cherché de tous mes yeux. Mais comme je suis bien éloigné de me croire infaillible dans ma manière de voir, je ne peux que me référer à ce que j'ai dit de cette partie de l'Allemagne dans la relation de mon voyage, qui est devant l'Académie[1], pour faire connaître ce que j'ai observé dans ce pays prétendu volcanique : il ne correspond pas tout à fait avec ce qu'en dit le prince de Gallitzin. C'est probablement l'effet de nos différentes manières de voir, puisque nous avons fait le même chemin et que nous parlons des mêmes lieux. »

[1] Voir les séances des 18 mars et 8 avril 1785. Éd. M.

Mann fait ensuite quelques remarques auxquelles Gallitzin eut égard dans des notes. Ce fut le secrétaire Des Roches qui donna connaissance de ces remarques à Gallitzin par une lettre du 20 mai 1785. La lettre renfermait encore d'autres observations critiques : « Un des commissaires, disait Des Roches, est M. Burtin, médecin à Bruxelles, membre de plusieurs Sociétés savantes. J'ajoute cette circonstance, parce que les observations, excepté les trois premières [qui étaient de Mann], ont été tirées de son rapport, et que peut-être Votre Excellence désirerait d'avoir de lui des éclaircissements ultérieurs. »

SÉANCE DU 18 MARS 1785.

Lecture : 1° par M. Van Bochaute, d'un *Mémoire sur la matière colorante du quinquina rouge ;* 2° par le même, d'une *Note sur la terre-foliée de tartre ;* 3° par l'abbé Mann, du commencement d'un *Journal* contenant les notes et les observations recueillies par cet académicien pendant son voyage en France, en Suisse et en Allemagne, fait dans l'été de l'année 1784.

Le mémoire sur la matière colorante du quinquina fut remis à l'auteur.

La note sur la terre-foliée de tartre est dans le tome V des *Mémoires*, pp. XLI-XLII.

Le *Journal* de l'abbé Mann, dont la lecture fut continuée dans la séance du 8 avril, n'était pas destiné au public. Voici ce qu'en dit de Reiffenberg (Éloge de l'abbé Mann ; tome VI des *Nouveaux Mémoires* de l'Académie royale des sciences et belles-lettres) : « En 1784, le nonce Busca, archevêque d'Émèse, puis gouverneur de Rome et cardinal, demanda au ministre plénipotentiaire de l'empereur aux Pays-Bas de pouvoir se faire accompagner par l'abbé Mann dans un voyage qu'il projetait en France, en Suisse et en Allemagne. Celui-ci en tint le journal qui est resté manuscrit. »

SÉANCE DU 8 AVRIL 1785.

Lecture : 1° par M. Bournons, d'un mémoire sur cette proposition : *La méthode des limites n'est ni plus évidente, ni plus*

rigoureuse que celle du calcul des infinis, traitée selon Leibnitz ; 2° par l'abbé Mann, de la continuation du *Journal* de son voyage.

Bournons emporta son mémoire qui n'a pas été retrouvé, et sur lequel il ne fut pas présenté de rapport, quoique MM. Chevalier, Marci et de Nieuport eussent été nommés commissaires pour en faire l'examen.

Quant au *Journal* de l'abbé Mann, le protocole porte qu'on devait en reprendre la lecture dans la suite. D'après le *Journal des séances,* on y aurait encore employé quelques séances.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1785.

Lecture : 1° par le comte de Fraula, d'une *Note sur les cercles observés autour du soleil le 16 avril;* 2° par M. Van Bochaute, d'une *Note sur la congélation subite du vinaigre radical.*

La note du comte de Fraula est imprimée à la page 440 du tome V des *Mémoires* (Sciences); celle de Van Bochaute, aux pages XLIII-XLIV du même volume.

SÉANCE DU 18 MAI 1785.

Lecture : 1° par M. l'abbé de Witry, d'un *Mémoire pour servir de suite à l'histoire des fossiles belgiques;* 2° par le même, d'un mémoire intitulé : *Exposition du procédé qui a paru le plus propre à guérir efficacement le rhumatisme à l'aide de l'électricité ;* 3° d'un *Mémoire sur une nouvelle machine électrique*, par M. Minckelers, professeur en philosophie à l'Université de Louvain, présenté de la part de l'auteur par M. le prévôt Marci.

Le mémoire sur les fossiles est dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 84-94 ; 2 planches). L'auteur l'a reproduit dans son *Recueil.*

On se rappellera que l'abbé de Witry avait présenté un mémoire portant le même titre, au mois de mai 1783. L'abbé Mann en avait fait un rapport assez sévère ; après le 18 mai 1785, il écrivit en marge de cette pièce : « Ce rapport ne regarde que le premier

brouillon du mémoire que M. de Witry a ensuite remanié, perfectionné et accompagné de figures, au point de faire disparaître les défauts que je reprochais au premier. En conséquence je le crois digne de paraître dans un volume de l'Académie, comme une suite des autres mémoires du même auteur sur les fossiles belgiques... »

En ce qui concerne le second mémoire lu à la séance du 18 mai, « vu l'utilité générale de cette exposition, l'Académie consentit que l'auteur la publiât par la voie des journaux. » De Witry l'envoya à l'*Esprit des journaux,* et l'inséra dans son *Recueil.*

Le mémoire de Minckelers est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1785.

Lecture des rapports concernant un *Mémoire sur la nouvelle planète Ouranus,* présenté à l'Académie le 20 mai par François de Zach, « professeur de mathématiques, membre des Académies royales des sciences de Lyon, Marseille et Dijon, » qui postulait une place de membre étranger.

Les commissaires nommés par le président étaient l'abbé Chevalier et l'abbé Mann. Le rapport de ce dernier est très détaillé et donne une analyse complète du mémoire. En voici quelques extraits :

« L'on a soupçonné depuis longtemps l'existence d'autres planètes que celles qui étaient connues. M. Zach nomme Kepler et Lambert comme ayant eu cette idée. Il aurait pu ajouter Bertier, dans ses *Principes physiques pour servir de suite aux principes mathématiques de Newton :* celui-ci imagine deux ou trois planètes supérieures à Saturne, pour occuper l'immense espace entre cette dernière et les étoiles fixes les plus proches. — L'auteur parle ensuite de la découverte des satellites ou planètes secondaires : il assure avoir en main des pièces authentiques qu'il se propose de publier bientôt, qui prouvent que les quatre satellites de Jupiter furent découverts par Harriot, ainsi que les taches du soleil, avant que les uns ou les autres eussent été vus par Galilée, Marius et Scheiner...— L'on verra par cette analyse, dit l'abbé Mann en finissant,

que cet écrit de M. le professeur Zach contient un recueil très complet de la découverte de tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans les différents pays de l'Europe touchant la planète Uranus. Quand on le compare avec ce que M. de La Lande dit sur le même sujet dans les Éphémérides pour 1785-1792, pp. LXXXIII jusqu'à XCIII, la supériorité de notre auteur ne devient que plus saillante... — Quoique les calculs qu'il a faits sur les éléments donnés par M. De la Place et autres astronomes ne soient pas d'une difficulté excessive, ils prouvent cependant que l'auteur est assez mathématicien pour prétendre à une place en aucune Académie des sciences... »

Le mémoire a été imprimé dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 22-48).

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1785.

Lecture : 1° d'un *Mémoire sur des cristallisations d'eau ou cristaux de glace nouvellement découverts,* par M. de Launay; 2° de la troisième et de la quatrième partie des *Essais sur quelques précipitations des métaux et demi-métaux,* par M De Beunie; 3° d'un *Mémoire sur l'origine et la nature du chyle,* par M. Van Bochaute.

Présentation d'un mémoire intitulé : *Méditations sur la calamité actuelle de la province de Limbourg, causée par les vers de hannetons qui en dévastent les prairies,* par M. le docteur Godart.

Le mémoire de de Launay est dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 76-83; 1 planche).

Le rapport de l'abbé Mann était ainsi conçu : « Les observations de M. de Launay sur les cristallisations d'eau ou cristaux de glace sont curieuses, et nous fournissent une nouvelle preuve de l'analogie générale des procédés de la nature. Je les crois neuves, car je n'ai jamais lu qu'elles aient été faites par quelqu'un avant lui. Pour ces raisons, je les crois très dignes de paraître dans le cinquième volume de nos *Mémoires.* »

La seconde et la troisième partie des *Essais* de De Beunie sont dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 196-206).

Le mémoire de Van Bochaute fut retiré par l'auteur, « pour y joindre de nouvelles observations et remettre le tout en ordre. » Il n'a pas été représenté.

Les *Méditations* de Godart furent lues dans la séance du 5 décembre 1785 : elles sont aux archives. « Vu l'utilité marquée de ce mémoire dans les circonstances où la province de Limbourg se trouvait, l'auteur le communiqua au public peu à près par la voie des journaux. » Il parut dans l'*Esprit des journaux* pour avril 1786, p. 341.

Le protocole de la séance du 7 novembre 1785 porte ce qui suit : « MM. Caels et Burtin furent nommés commissaires pour l'examen de l'ouvrage que M. Du Rondeau se propose de publier. » Il s'agissait d'un *Traité de la dyssenterie*. Nous y reviendrons en parlant de la séance du 5 juin 1788, dans laquelle les rapports furent présentés.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1785.

Lecture : 1° par M. Gerard, d'un ouvrage contenant des *Recherches touchant le commerce de Flandre dans le 13e et le 14e siècle;* 2° par M. Burtin, du commencement d'un *Essai sur les révolutions du globe.*

Gerard « retira ses observations dans le dessein de les continuer et de les rédiger en forme de mémoire à donner au public, le sujet en ayant été jugé très digne par l'Académie. »

Burtin continua la lecture de son *Essai* dans les séances des 2 et 16 janvier et des 6 et 20 février 1786.

Il avait composé cet ouvrage à l'occasion d'un concours ouvert en 1784 par la Société Teyler, de Harlem. Il obtint la médaille d'or en 1787, et le mémoire fut imprimé en 1790 sous le titre : *Réponse à la question physique proposée par la Société de Teyler, sur les révolutions générales qu'a subies la surface de la terre et sur l'ancienneté de notre globe*, par F. X. Burtin. 1 vol. in-4° de 242 pages. — Une traduction en hollandais y est jointe. « C'est dans ce fameux ouvrage, disait plus tard Burtin [autobiographie], que l'auteur prouve, par des arguments évidents, que l'antiquité

la plus incommensurable de la terre ne répugne en rien à la Genèse. »

SÉANCE DU 2 JANVIER 1786.

Lecture d'une *Lettre de M. de Zach adressée à l'abbé Mann, et contenant plusieurs observations sur la planète Ouranus ou de Herschel.*

Un extrait de cette lettre se trouve dans le tome V des *Mémoires*, pp. XLIX-LI.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1786.

Lecture : 1° par l'abbé Mann, d'un écrit intitulé : *Analyse d'un mémoire sur la propagation et la direction des marées et autres courants des mers du nord-ouest de l'Europe, et sur les effets produits par là tant au fond des mers que sur les côtes qu'elles baignent spécialement dans la Manche et dans la mer du Nord*; 2° par le même, d'une *Dissertation sur les syrtes et les marées de la mer Méditerranée.*

Pour l'analyse mentionnée ci-dessus, nous devons renvoyer à la séance du 5 mars 1792; le protocole de la séance du 16 janvier 1786 se borne à dire : « Le mémoire même dont cet écrit est l'analyse, contiendra plusieurs parties dont l'auteur fera successivement lecture à l'Académie. »

La *Dissertation* est dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 61-75). Elle renfermait d'abord une sortie contre les géographes modernes, principalement contre D'Anville; l'abbé Mann supprima ce passage à la demande d'un des commissaires, l'abbé Chevalier, qui avait présenté le rapport suivant :

« Ce mémoire, fait pour expliquer quelques passages des anciens auteurs sur les syrtes et donner la cause physique du danger qu'essuient les navigateurs dans ces parages, me paraît bien travaillé... Je ne puis cependant approuver l'incursion que l'auteur fait contre les géographes modernes, principalement contre M. D'Anville; elle me paraît injuste :

les auteurs qui traitent la géographie pure ou mathématique, ne sont pas obligés de donner les causes physiques des phénomènes qui se trouvent dans les endroits qu'ils décrivent; cela appartient aux traités de géographie physique : et je ne sais pas que M. D'Anville ait dit quelque part dans ses ouvrages que les connaissances géographiques seraient ensevelies avec lui, pour autoriser l'auteur à donner ce ridicule à un géographe très estimé des savants et qui mérite de l'être de tous. »

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1786.

Lecture d'un *Mémoire* de l'abbé De Witry *sur l'or musif* (Aurum musivum).

Ce mémoire parut dans l'*Esprit des journaux* pour avril 1786 : il a été reproduit dans le *Recueil* de l'auteur.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1786.

Présentation par l'abbé Mann des *Tables d'observations météorologiques pour l'année 1785*.

Lecture d'un *Mémoire* de M. Vanden Sande, maître en pharmacie à Bruxelles, *contenant le moyen de découvrir la sophistication du tournesol en pain*.

Les tables de l'abbé Mann étaient destinées à l'Académie de Manheim, qui les fit imprimer.

Le 3 avril 1786, « sur le rapport que firent MM. de Marci, De Beunie et Van Bochaute du mémoire du sieur Vanden Sande, contenant le moyen de découvrir la sophistication du tournesol en pain, l'Académie jugea qu'on ne ferait aucun usage ultérieur de cette pièce, et qu'on la rendrait à l'auteur s'il le désirait. »

SÉANCE DU 20 MARS 1786.

Lecture : 1° par l'abbé Mann, d'une *Histoire météorologique de l'hiver de 1785 à 1786*; 2° par le même, d'une *Note sur un nouveau principe d'hygrométrie*; 3° par M. Des Roches, d'une continuation de son *Mémoire sur l'origine des anciens Belges*.

L'histoire météorologique de l'hiver de 1785 à 1786 se trouve dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 443-446); la Note est analysée à la page LII du même volume.

Le mémoire de Des Roches fut retiré.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1786.

Lecture par Gerard d'un mémoire intitulé : *Description d'un enterrement fait à Tournai en 1391, avec une notice du Mss., dont cette description est tirée.*

Ce mémoire a été imprimé dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 179-187).

SÉANCE DU 24 AVRIL 1786.

Lecture par M. Gerard d'un mémoire intitulé : *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Olivier de la Marche.*

Présentation par M. de Launay d'un ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire naturelle des roches, précédé d'un exposé systématique des terres et des pierres*, pour lequel il demande l'approbation de l'Académie.

Gerard retira son mémoire. Des trois commissaires chargés de l'examiner, un seul, de Berg, s'était prononcé formellement pour l'impression.

« J'ai lu le mémoire de M. Gerard, » disait Nelis. « L'auteur a cherché à l'égayer et à le rendre piquant par le choix de certaines expressions et anecdotes qui en feront vraiment une lecture amusante pour un certain genre de lecteurs, qui n'est pas le moins nombreux, il faut l'avouer. L'ouvrage, sous ce point de vue, paraîtra donc utilement. Reste à voir si ceux qui aiment une morale exacte et un peu plus sévère, n'y trouveront pas un peu à redire. Pour moi, j'ose croire que l'Académie et l'auteur même ne trouveront pas mauvais que je me range dans cette dernière classe. »

Voici maintenant un extrait du rapport de l'abbé Ghesquiere :

« Le mémoire de M. Gerard est sans doute très propre à servir de préface à une édition des Mémoires d'Olivier de la Marche, qu'on pourrait entreprendre un jour. Mais ce même mémoire est-il de nature à pouvoir figurer avec honneur dans le 5e tome de nos Mémoires académiques? Voilà une question sur laquelle je n'ose pas me prononcer; et je me rangerai, quant à ce point, d'après la pluralité des suffrages, soit pour la négative, soit pour l'affirmative. — Dans ce dernier cas, j'estime qu'il conviendrait que l'auteur prît en considération les remarques que j'ai faites en lisant son mémoire, et qu'il en fît l'usage convenable. *Folio* 2, *verso*, l'auteur dit que *le nom d'Olivier de la Marche mérite d'être tiré de l'oubli.* La chose est vraie en soi-même; et c'est ce qu'ont fait, avant l'auteur du présent mémoire, Valère André, La Croix du Maine, M. Legendre, M. Dunod, M. Papillon, M. Paquot, M. Feller, et différents autres bibliographes. L'article que M. Paquot a consacré à la mémoire d'Olivier de la Marche (t. 3, pp. 297 et suiv.; édition in-folio de l'an 1770) est presque aussi ample et aussi bien fourni que le mémoire en question. A la vérité, M. Paquot n'a pas farci son article sur Olivier de la Marche, de divers lambeaux tirés des ouvrages d'Olivier de la Marche; mais c'est peut-être en quoi il a eu raison, surtout à l'égard de nombre de tirades qui sont au-dessous du médiocre, et dont on a quelque peine à soutenir la lecture... »

L'ouvrage de de Launay parut à Bruxelles dans le format in-12, LXXVI et 152 pages : il avait obtenu le premier accessit dans un concours ouvert en 1783 par l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. L'approbation de l'Académie de Bruxelles est datée du 15 juillet 1786.

SÉANCE DU 15 MAI 1786.

Communication par M. Vanden Sande de son *Procédé pour faire le tournesol en pain.*

Lecture : 1° par M. de Witry, d'un mémoire intitulé : *Rapport fait à l'Académie touchant l'électricité médicale;* 2° par M. Heylen, d'un mémoire intitulé : *Dissertatio de inventis Belgarum.*

Le 6 novembre 1786, MM. Vounck, Marci et Van Bochaute présentèrent leur rapport sur le procédé imaginé par Vanden Sande pour fabriquer le tournesol. « En conséquence de ce rapport [dont la lecture fut faite dans la séance du 20 novembre], la compagnie chargea le secrétaire d'informer M. Vanden Sande que, s'il le jugeait de sa convenance, il pouvait se rendre à Louvain et y répéter son procédé pour faire le tournesol, sous les yeux des trois commissaires que l'Académie avait nommés pour l'examiner, et qui ne pouvaient pas sans cela porter un jugement convenable sur ce procédé. » Voici un extrait du rapport rédigé par Vounck :

« Les soussignés... s'étant abouchés avec des experts en cette matière, et ayant appris que ledit procédé ne donnera jamais un tournesol de bonne qualité,... croient... qu'il convient absolument que l'Académie soit assurée que ledit Vanden Sande ait réellement exécuté ce procédé, et qu'il ait obtenu par icelui du tournesol proprement dit... Sans cette précaution nous pourrons être la dupe de la spéculation, et il ne tiendrait qu'à qui voudrait de proposer à l'Académie tel ou tel procédé qui lui pourrait tomber dans l'esprit, même pendant un songe trompeur, et exposer ainsi quelques membres de l'Académie non-seulement à la perte d'un temps notable et précieux, mais aussi à une sanglante critique. »

Après la séance du 20 novembre, il n'est plus parlé de tournesol dans le protocole. — Le mémoire de Vanden Sande ne se trouve pas aux archives.

Dans le *Rapport* de l'abbé de Witry, « on voit les effets heureux de l'électricité appliquée par l'auteur à plusieurs malades. »

Le mémoire de l'abbé Heylen est dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 74-122.) Les trois commissaires, le marquis du Chasteler, Ghesquiere et Gerard, avaient reconnu le mérite de l'ouvrage. Le rapport de Chasteler est très succinct; celui de Ghesquiere manque, mais nous avons le rapport de Gerard, que nous donnerons ici.

« Le sujet traité dans ce mémoire m'étant absolument étranger, j'aurais souhaité d'être dispensé d'en faire l'examen, car je n'aime point de m'expliquer sur des matières que je ne connais point. — Je tâcherai de

m'acquitter le moins mal que possible de la tâche qu'on m'a imposée. Je m'expliquerai avec franchise, espérant qu'elle ne déplaira pas à l'auteur du mémoire : j'aurais pu me borner à approuver simplement son ouvrage, mais j'ai préféré de lui communiquer mes observations dont au reste il pourra faire usage s'il le juge à propos.

» Le premier paragraphe traite des découvertes faites par les Belges, avant et pendant la domination des Romains. Il me semble que M. Heylen a tiré tout le parti possible de ce qu'il a trouvé à ce sujet dans les anciens auteurs. C'est tout, à ce qu'il me paraît, ce qu'il pouvait faire; n'ayant presque point de matériaux, il ne pouvait bâtir un grand édifice.

» M. Heylen parle dans le second paragraphe des découvertes faites par les Belges depuis la chute de l'empire romain jusqu'à Charles V. Il ne cite dans le commencement de ce paragraphe que des auteurs bien modernes. Il me paraît entre autres qu'il aurait pu citer une autorité plus respectable que *Danes* temporum notio, pour prouver la navigation faite par un vaisseau belge du temps d'Isabelle, fille du roi de Portugal, épouse de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — L'article concernant l'invention de la peinture à l'huile me paraît bien traité; c'est une invention qu'on a voulu contester aux Belges et qu'il faut tâcher de leur conserver; mais en revanche l'article concernant l'imprimerie est bien superficiel. — Puisque l'auteur parle des *Bourses*, il me paraît qu'il aurait dû ne pas omettre les *Foires*, puisqu'on pourrait aussi bien établir que les foires ont pris leur origine dans les Pays-Bas que les bourses. Dans les temps les plus reculés, il y avait déjà des foires dans ces provinces, au moins en Flandre, et dans le 12e et le 13e siècle les quatre foires, nommées foires de Champagne, y étaient aussi renommées que les foires de Francfort et de Léon le sont aujourd'hui... — Ce que l'auteur dit des compagnies bourgeoises ou Gildes est bien superficiel. Je n'entre point dans la question s'ils ont pris ou point leur origine dans nos provinces; mais il me semble que puisque M. Heylen en fait mention, il devait s'étendre davantage. — Il est surprenant que M. Heylen, faisant mention des Gildes, n'ait pas fait mention d'une autre espèce de confréries connues sous le nom de *Chambres de rhétorique*, et que je crois plutôt originaires des Pays-Bas que les Gildes. Ces chambres dont il reste encore des vestiges, surtout en Flandre, étaient déjà connues du temps des ducs de Bourgogne. Pendant les règnes de Charles V et de Philippe son fils, elles étaient célèbres. C'étaient des espèces d'Acadé-

mies qui proposaient des questions; il y en avait dans presque toutes les villes et dans plusieurs villages de ces provinces. Ces confréries auraient fourni un article qui n'aurait pas déparé le mémoire de M. Heylen.

» M. Heylen traite dans le paragraphe 3 des inventions dues aux Belges depuis l'année 1500. Je ne me suis pas aperçu qu'il y soit parlé de l'invention des écluses qui, si elle n'est point due aux Belges, a sûrement été perfectionnée considérablement dans ces pays, et, si je ne me trompe, Simon Stevin y a beaucoup contribué. — Des connaisseurs m'ont dit que la machine hydraulique de St-Josse-ten-Noode était un chef-d'œuvre pour sa simplicité, et qu'on en était venu prendre le dessin pour la machine de Marly. — Le hasard a donné l'être, à Florence, vers l'année 1460, à la gravure; elle fut ensuite un peu perfectionnée en Italie par Baccio Martinelli et surtout par André Mantegna, mais ce fut aux Pays-Bas qu'elle parvint à un grand degré de perfection, par les soins de Martin d'Anvers et d'Albert Durer, né à Nuremberg. La gravure passa de là en France...— Le secret de préparer, tanner et graisser les cuirs... était connu avant l'année 1574 par ceux du métier des tanneurs de Malines. Pour entrer alors dans ce métier, il fallait faire serment et mettre une caution de cent livres de Flandre de ne point communiquer ce secret à d'autres et d'exercer ledit métier dans l'intérieur des maisons, et ladite année 1574 le magistrat de Malines porta une ordonnance, par laquelle il était défendu à ceux du métier des tanneurs d'exercer leur métier hors de ladite ville et de l'apprendre à d'autres, et les archiducs, par ordonnance du 22 avril 1616, déclarèrent que personne ne pourrait être admis au métier des tanneurs à Malines ni y exercer ledit métier, ne fût ceux qui descendaient d'un franc maître dudit métier, et qu'ils ne pourraient point exercer leur métier hors de la ville de Malines ni enseigner l'art ou le secret de la tannerie à d'autres. L'on pourrait conclure de ces différents règlements et ordonnances que l'art de tanner avait été inventé à Malines, puisque le secret y était conservé. La tannerie des cuirs était aussi anciennement une des principales branches de commerce de la province de Namur... — Le cuivre jaune qui se fabrique avec de la calamine, a aussi été une des branches de commerce les plus florissantes de la province de Namur... — Le commerce de fer ou la forgerie est très ancien dans le comté de Namur : les maîtres de forge obtinrent des anciens comtes de Namur de beaux priviléges, et le comte Guillaume leur accorda en 1345 une charte. — Il y avait autrefois à Tournai plusieurs milliers d'outils pour la fabrique des moucades, des points de Hongrie,

des carpettes et autres étoffes du style des haut-lissiers. La fabrique des serviettes était et est encore très considérable à Tournai. La draperie et la fabrique des toiles l'était dans toute la Flandre et en Brabant. — Il y avait pendant les 13e, 14e et 15e siècles une quantité de réservoirs de sel en Flandre. — Je suis bien éloigné d'assurer que toutes ces manufactures et fabriques ont pris leur origine dans nos provinces, mais je ne doute point qu'elles n'y aient été perfectionnées. »

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1786.

Lecture par l'abbé de Witry d'un mémoire intitulé : *Observations sur l'électricité médicale faites depuis le mois de mai dernier.*

C'est une suite au mémoire lu dans la séance du 15 mai 1786.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1786.

Lecture : 1° d'un mémoire de M. Pigott, intitulé : *Passage de Mercure sur le disque du soleil, le 3 de mai 1786*, *observé au collége royal à Louvain;* 2° d'un mémoire intitulé : *Observations faites à l'hôtel du ministre sur la route du 18e voyage aérostatique de M. Blanchard à Bruxelles le 10 juin 1786*, par MM. Zach et Oriani; 3° d'un *Mémoire sur la Vénus des Armoriques et son temple bâti sur les bords de la Blavette en Bretagne*, par M. l'abbé Bevy; 4° d'un *Mémoire sur les effets des fomentations antiseptiques dans les fièvres putrides*, par le docteur Godart.

Ces mémoires avaient été présentés dans la séance du 6 novembre, en même temps qu'une *Note de M. Magellan* [Magalhaens] *touchant les nouveaux thermomètres ou pyromètres*, qui venaient d'être inventés à Londres par *M. Wedgwood*, pour mesurer les grands degrés de chaleur des fourneaux.

La note de Magellan n'a pas été imprimée : elle n'est pas aux archives de l'Académie.

Les observations du passage de Mercure se trouvent dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 16-21).

Le mémoire sur le voyage aérostatique de Blanchard est aux archives : il est de la main de Zach. Une analyse très courte en a été donnée dans le tome V des *Mémoires*, p. LVI.

Le mémoire sur la Vénus des Armoriques est également aux archives. On s'est contenté d'en faire une simple annonce à la page LVI du tome V, « ce mémoire regardant un objet étranger à l'histoire belgique. » — Selon Berthod, l'un des commissaires, il manquait de recherches et d'érudition. « M. Bevy, disait-il, a oublié l'objet principal de son mémoire, c'est-à-dire de prouver que les attributs de sa statue sont ceux de Vénus... Son mémoire annonce beaucoup et ne contient rien de fini : ce n'est qu'une faible ébauche qui demande à être retouchée... »

Les archives renferment aussi le mémoire de Godart : on en trouve une analyse pp. LVI-LVII du tome V des *Mémoires*.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1786.

Lecture par M. Gerard d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas, au nom et armes des ducs de la maison de Bourgogne, comtes de Flandre.*

Ce mémoire qui traite spécialement des monnaies frappées sous Philippe le Hardi, a été imprimé dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 161-178).

L'introduction a été remaniée plusieurs fois. Une première rédaction, dont le protocole de la séance du 4 décembre 1786 donne un résumé, fit place en 1788 à une autre qui se trouve aux archives, et celle-ci fut modifiée complètement pendant l'impression, par suite des critiques de Ghesquiere, l'un des commissaires.

Gerard en supprima, entre autres, le passage suivant :

« Ce n'est que depuis 1788 que M. l'abbé Ghesquiere a publié un *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*. C'est l'ouvrage le plus instructif que nous avons sur les monnaies belgiques : il est d'autant plus intéressant que son auteur, possédant la plupart des anciennes monnaies dont il parle, a pu en donner une description exacte. Mais quoiqu'il ait fait peser et faire l'essai de ces monnaies,

l'on n'a point la même certitude sur leur titre et leur poids que sur leurs empreintes et légendes, parce que ces monnaies peuvent être usées, et que d'ailleurs, comme on le verra ci-après, les souverains des Pays-Bas ont fait frapper dans différents temps des monnaies portant le même nom, les mêmes empreintes et les mêmes légendes, mais qui différaient en poids et en aloi. »

Ghesquiere, dans son rapport, fait remarquer que son mémoire a paru au commencement de l'an 1786, et non en 1788. Ne devrait-on pas dire, continue-t-il, « c'est l'ouvrage le plus instructif que nous *ayons?* » Puis il ajoute :

« J'ose défier tout homme existant ou encore à venir de donner plus de *certitude* sur le titre et les poids des monnaies *antérieures* à nos princes de la maison de Bourgogne. Pour être fondé à dire que le poids de ces dernières monnaies n'a pas été exactement donné, il ne suffit pas de dire qu'elles *peuvent* être usées; mais il faut *prouver* que celles dont il s'agit ont été *réellement* usées, quoiqu'elles soient de la meilleure conservation et presque à fleur de coin. — Cette assertion qui porte que les souverains des Pays-Bas ont fait frapper des monnaies portant le même nom, sous différents *poids et aloi*, est trop générale. On peut tout au plus la dire vraie, à l'égard de *quelques-uns* de nos princes de la maison de Bourgogne. »

Gerard ne parla plus de Ghesquiere, mais il persista à dire qu'il n'aurait pas entrepris d'écrire sur les monnaies des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, s'il n'avait pas eu accès aux comptes des maîtres des monnaies de ces princes, et à d'autres comptes des quatorzième et quinzième siècles :

« Ce sont là, fait-il observer, les sources dans lesquelles j'ai puisé, et les seules d'après lesquelles l'on peut donner exactement les poids et titre de leurs monnaies; l'on n'a point la même certitude à cet égard, en faisant peser et faire l'essai des monnaies mêmes, tant parce qu'elles peuvent être usées, que parce que les souverains des Pays-Bas ont dans différents temps fait fabriquer des deniers portant les mêmes noms, les mêmes empreintes et les mêmes légendes, dont le poids et le titre étaient

différents, ainsi que je l'ai prouvé à l'égard des monnaies du comte Louis, dit *de Male,* et que je le prouverai encore dans la suite de ces recherches. »

Les paragraphes relatifs à Louis de Male ne se trouvaient pas dans le travail primitif.

Après cette phrase qui termine l'introduction imprimée : « J'ai ajouté les prix que les grains se vendaient en Flandre pendant le règne des ducs de Bourgogne, d'après des actes du temps, afin qu'on puisse les comparer avec la valeur de l'argent, » la version première portait :

« J'observerai que j'ai lu dans des manuscrits du temps que depuis l'année 1384 jusqu'à l'année 1477, l'on payait dans ladite province pour la journée d'un ouvrier pendant l'été *un sol gros* ou *douze sols parisis* qui font la même somme, à un manœuvre *six sols parisis ;* et pendant l'hiver à un ouvrier *dix sols*, et *cinq sols parisis* à un manœuvre. Lorsqu'on comparera le prix des grains, les journées des ouvriers et la valeur des monnaies, l'on trouvera que les variations qui sont survenues depuis trois à quatre siècles ne sont point si considérables qu'on le croit communément. »

Ghesquiere observe :

« Pour que la table des prix des grains depuis l'an 1384 jusqu'en 1404 puisse être d'une utilité réelle, il faudrait y ajouter une table des prix des grains depuis vingt ans d'ici. On verrait par là que la mesure de froment, dite à Bruges *hoed,* qu'on y achetait en 1384 pour *quarante sols et une obole parisis*, s'y vend de notre temps *vingt livres et deux sols parisis ;* ce qui prouve non-seulement la différence de la valeur intrinsèque des monnaies, mais aussi le fait suivant, savoir que les prix des denrées en 1384 étaient tout au moins deux fois plus bas qu'ils ne sont aujourd'hui. De nos jours même, sans qu'il y ait eu quelque changement dans la valeur intrinsèque des monnaies, le prix des denrées a été considérablement augmenté. Un sac de *colsaet*, par exemple, ne s'y vendait, il y a trente à quarante ans, que la moitié ou tout au plus que le tiers du prix d'aujourd'hui. — Puisque l'auteur dit au folio x recto qu'un *noble*

était de 23 carats et de 9 grains en aloi, et de 31 pièces et $^{2}/_{3}$ de taille au marc, il s'ensuit qu'un *noble* avait beaucoup plus de valeur que n'en ont deux ducats de Hollande. Or comme l'auteur ajoute au folio XI recto, et puis audit folio verso, etc., qu'un *noble* n'avait cours que pour *six sols gros*, il s'ensuit qu'un *sol gros* d'alors équivalait à six escalins, deux patards et deux deniers de nos jours. D'où je conclus qu'il n'est nullement vraisemblable que *depuis* 1384 *jusqu'en* 1477 *on ait donné pour la journée d'un ouvrier pendant l'été un sol gros*, ainsi que le dit l'auteur du mémoire au folio IV; et qu'un fait aussi invraisemblable par lui-même ne sera pas même cru possible, à moins que l'auteur ne produise en détail les preuves qu'il croit avoir trouvées dans des manuscrits du temps. En attendant ces preuves, je crois que l'auteur aura confondu les *patards* ou *gros* du temps, avec les *sols gros* ou *solidi grossi*. Pour convaincre l'auteur du mémoire que les variations dans les journées des ouvriers et dans les prix des denrées sont très considérables, à compter de l'année 1364 jusqu'à nos jours, je ne citerai qu'un seul fait, savoir que la grosse tour de Louvain, dite *dépense perdue*, n'a coûté que 5 666 florins, ainsi qu'il conste par les registres de la ville; et qu'aujourd'hui on n'érigerait pas une tour aussi haute, en y dépensant 150 000 florins. »

Gerard fit disparaître ce qui était relatif à cet objet : preuve qu'il reconnut la justesse des observations de Ghesquiere.

Le rapport de Ghesquiere débutait ainsi :

« Après avoir lu avec la plus grande attention le mémoire de M. Gerard, intitulé : *Recherches sur les monnaies, etc.*, j'estime que ce mémoire peut entrer dans le 5e volume des Mémoires académiques, lorsque l'auteur aura bien voulu prendre en considération les observations placées ci-dessous, et qu'il aura en conséquence fait quelques changements convenables. »

Plusieurs de ces observations portaient sur des fautes de style et des incorrections de langage. — A propos de M. Van Alkemade cité par Gerard, Ghesquiere faisait remarquer qu'Alkemade avait omis ce qu'il y a de plus essentiel dans l'histoire des monnaies, c'est-à-dire, leur poids, leur aloi, leur valeur intrinsèque. — Gerard

faisait tuer Charles le Hardi dans une bataille contre les Suisses en l'année 1477. « Charles le Hardi, remarquait Ghesquiere, fut défait par le duc de Lorraine, et fut tué en se sauvant après la bataille de Nancy. Il perdit à la vérité la bataille de Granson et celle de Morat contre les Suisses, mais il n'y fut pas tué. » Gerard se contenta d'imprimer que Charles était mort en 1477. — Selon Gerard les ducs de Bourgogne changèrent souvent la valeur de leurs monnaies. « L'auteur devrait nous indiquer les années, observait Ghesquiere, et surtout nous dire si le changement dont il parle s'est fait en haussant la valeur intrinsèque des monnaies courantes ou en la diminuant; item si ce changement s'est fait pour réduire les monnaies courantes à la valeur primitive; ou si, tout au contraire, le changement s'est fait pour s'en éloigner encore davantage. » — A propos d'une autre assertion de Gerard, Ghesquiere s'exprime de la manière suivante : « Si l'augmentation ou la diminution de la valeur extrinsèque de nos monnaies avait eu pour cause la rareté ou l'abondance respective des métaux dont elles sont composées, il n'y aurait rien à redire; mais c'est précisément le contraire qui est arrivé. Jamais la valeur intrinsèque des monnaies, telles que des *gros*, des *sols*, etc., n'a été plus diminuée que depuis que l'Amérique nous a fourni des milliards d'or et d'argent. Sous Charles-Quint et vers l'an même 1540, vingt patards avaient plus de valeur intrinsèque que n'en ont aujourd'hui quarante ou cinquante. Ainsi l'observation de l'auteur porte sur un faux supposé. » — « J'ignore, dit encore Ghesquiere, pourquoi l'auteur appelle Louis de Male, *Louis III*. Je ne trouve parmi les comtes de Flandre, avant Louis de Male, que le seul *Louis*, dit *de Nevers*. » Gerard tint compte de cette remarque et substitua un II au III. — Il se pouvait, selon Gerard, que les *Roosebekers guldenen* eussent été des *doubles gros*. « Jamais, dit Ghesquiere, deux gros, ou, si l'on veut, un *double gros* n'a équivalu à un florin. Si jamais il y a eu vers 1588 une monnaie, dite *Roosebekers gulden*, ce devait être une monnaie d'or. Du moins on n'a trouvé jusqu'à présent aucune monnaie frappée vers ce temps et sous le nom de *florin*, qui n'ait été une monnaie d'or, à l'instar des florins de Florence. » Gerard se tira d'affaire en effaçant le mot *guldenen* après *Roosebekers*.

Nous arrivons aux deux observations de Ghesquiere, qui n'étaient pas fondées, ce dont Gerard triompha, tout heureux d'y trouver une consolation pour celles qui ne l'étaient que trop.

Ce sont les deux observations rappelées dans les notes imprimées à l'insu du secrétaire de l'Académie, et contre lesquelles celui-ci protesta par ses lettres, écrites le 10 octobre 1788 à Gerard et au marquis du Chasteler, directeur.

Page 176 du tome V des *Mémoires* (Histoire).

Texte. Le duc de Bourgogne ordonna... qu'on fabriquât dans la ville de *Fauquemont* (h) des nobles d'or, etc.

Note (h). Ce n'est point Fauquembourge au pays d'Artois, comme M. G... l'a soutenu dans une séance de l'Académie, mais Fauquemont au pays de Limbourg, comme se voit par l'instruction de la Monnaie de Fauquemont, que j'ai ajoutée à la suite de ce mémoire, pour ne laisser aucun doute à cet égard.

[L'abbé Mann modifia ainsi la note : Ce n'est point *Fauquembourge* au pays d'Artois, mais *Fauquemont* au pays de Limbourg, comme se voit par l'instruction pour la Monnaie de Fauquemont, donnée par le duc de Bourgogne le 20 septembre 1596.]

Texte. Des deniers noirs (i), nommés doubles Mittes, à douze grains d'aloi argent du Roi et de 15 sols 5 deniers de taille; dont les douze avaient cours pour un gros.

Note (i). Le même membre de l'Académie m'ayant objecté (je me servirai de ses propres termes) : « Il n'est pas possible qu'on ait appelé des deniers noirs ceux qui avaient douze grains d'aloi argent du Roi, puisque l'argent à 12 grains d'aloi est le plus fin qu'il soit possible de travailler. Je suppose donc de deux choses l'une, ou que la pièce manuscrite n'est pas exacte, ou qu'on l'aura mal lue. Je soupçonne que le manuscrit porte *dous,* c'est-à-dire *deux* et non *douze.* »

J'aurais pu me dispenser de m'arrêter à une critique si peu fondée, pour ne pas dire absurde; mais des raisons particulières m'obligent de répondre.

M. Le Blanc, dans la préface du *Traité historique des monnoyes de France,* dit : « Denier. On employe ce terme pour marquer les divers

degrez de la bonté ou de la loy de l'argent. On divise cette loy ou ce fin en douze degrez ou parties appellées Deniers; de sorte que lorsqu'on veut dire qu'un argent est fin, on dit qu'il est à 12 deniers de loy. Si on dit qu'il est à XI deniers, comme sont nos Ecus blancs, c'est de l'argent qui a perdu une douzième partie de sa bonté par le mélange du cuivre. On subdivise encore le denier en 24 grains, et le grain en demy, en quart et en huitième : ainsi de l'argent qui sera à XI deniers 12 grains de loy, aura perdu une vingt-quatrième partie de sa bonté par le mélange d'une vingt-quatrième partie de cuivre. »

Je nomme des Deniers noirs des doubles Mittes qui ont douze grains d'aloi argent du Roi, et où par conséquent il n'y a qu'un demi-denier, douze grains, ou une vingt-quatrième partie d'argent, et vingt-trois parties de cuivre : je ne crois pas qu'on puisse nommer de pareils Deniers des Deniers blancs, à moins qu'on ne me prouve, comme on l'a avancé, que l'argent à douze grains d'aloi soit le plus fin qu'on puisse travailler.

[De cette note, il n'est resté que la première partie du dernier paragraphe : « Je nomme des Deniers noirs... cuivre. » Mann supprima la fin de ce paragraphe, ainsi que les deux premiers paragraphes de la note, et Gerard [?] fit disparaître la citation de Le Blanc, qui formait le troisième paragraphe.]

Nous donnerons maintenant les lettres de Mann à Gerard et au marquis du Chasteler, mentionnées ci-dessus, et la réponse de Gerard.

I. *Lettre de l'abbé Mann à Gerard.* — 10 octobre 1788.

« Monsieur et très honoré confrère,

» C'est avec peine que je me suis aperçu des sorties que vous faites dans l'impression de votre *Mémoire sur les monnaies, etc.*, notes (h) et (i), contre M. l'abbé Ghesquiere, en l'indiquant par la lettre initiale de son nom, afin que personne ne puisse s'y méprendre, n'ayant dans l'Académie que vous-même et lui, dont les noms commencent par un G. C'est, je crois, la première fois qu'on ait voulu donner au public dans nos volumes, la réponse à des critiques et à des discussions faites dans l'intérieur de l'Académie, qui n'étaient faites que pour elle seule, et qui, conséquemment, sont restées dans le secret de ses actes. Selon votre propre principe, monsieur, la publication des volumes de nos *Mémoires*

est l'ouvrage du corps entier, et non celui de chaque auteur en particulier, parce que le corps entier est intéressé à ce qu'il n'y paraisse rien qui puisse le dégrader ou le compromettre. Si cela est vrai, que doit penser le public de voir ce corps, en admettant de pareilles critiques des rapports de ses commissaires-examinateurs, mettre ses membres aux prises les uns avec les autres, en faisant de son recueil leur champ de bataille? Dans mon humble opinion, c'est un exemple qui n'est pas à permettre; et très certainement, je ne veux pas prendre sur moi de le laisser passer dans l'impression du volume; car, si je le [faisais], l'Académie aurait droit de m'accuser d'avoir mal dirigé l'impression dont je suis chargé de sa part et d'avoir mal répondu à sa confiance. D'ailleurs, M. Ghesquiere lui-même insiste [pour] que votre mémoire soit donné au public tel qu'il a passé à l'examen. Si vous avez quelque chose à objecter contre sa critique, il vous est très libre de le faire connaître au public par quelque autre voie que celle des volumes de l'Académie, qui ne sont pas faits pour de semblables discussions entre particuliers. Soyez persuadé qu'en tout ceci, ce n'est que mon devoir que j'ai en vue, dont aucune considération ne m'oblige de m'écarter : si vous pensez autrement, vous direz vos raisons à l'Académie en temps et lieu, et j'y dirai les miennes. Comme tout ceci est une affaire de pur devoir envers le corps dont nous sommes également membres, il ne doit en rien affecter la sincère amitié qui a subsisté entre nous depuis tant d'années et qui, j'espère, continuera de subsister encore deux fois autant. Dans cette confiance, j'ai l'honneur d'être, etc. »

II. *Lettre de l'abbé Mann au marquis du Chasteler.* — 10 octobre 1788.

« Monsieur le marquis,

» J'ai eu l'honneur de passer hier à votre hôtel pour vous consulter de nouveau sur les sorties amères que M. Gerard se permet dans l'impression de son Mémoire sur les monnaies contre M. l'abbé Ghesquiere en l'indiquant par la lettre initiale de son nom, afin que personne ne puisse s'y méprendre... C'est la première fois qu'on ait voulu exposer dans le public la réponse à des critiques et à des discussions faites dans l'intérieur de l'Académie, et qui n'étaient faites que pour elle seule. Suivant le principe de M. Gerard, dont il s'autorise pour justifier la sévérité de ses propres critiques, la publication des volumes de nos *Mémoires* est l'ouvrage du corps entier, et non celui de chaque auteur. Si cela est vrai,

que doit penser le public de voir ce corps mettre ses membres aux prises les uns avec les autres, en faisant de son recueil un champ de bataille ? Dans mon humble opinion, c'est un exemple qui n'est pas à permettre, et certainement je ne veux pas prendre sur moi de le laisser passer... Le compositeur vous apportera aujourd'hui la feuille imprimée de M. Gerard, et je vous prie ensuite de m'honorer de vos ordres à cet égard... »

III. *Lettre de Gerard à l'abbé Mann.* — 11 octobre 1788.

« Monsieur,

» Je conviens volontiers que nos volumes de l'Académie ne sont pas faits pour être un champ de bataille, ce n'est aussi pas mon intention; mais quand on veut sciemment m'induire en erreur, comme on l'a fait à l'égard de Fauquemont, et qu'on m'accuse de ce que je n'ai pas dit, qu'on avance que je ne sais pas lire les anciens manuscrits, et qu'on se fait un trophée à ébruiter la chose en public, il faut bien que par une note je prouve ce que j'ai avancé dans mon mémoire. — Ce n'est pas là une critique, ce sont des choses incontestables (et par conséquent non sujettes à critique) que j'appuie par des autorités respectables. Tout se réduit donc à ôter le G... J'y consens et que vous y substituiez : *Ce n'est point Fauquembourge au pays d'Artois, comme on l'a soutenu, mais Fauquemont, etc.* — A la note(i): *On m'a objecté (je me servirai des termes dont on s'est servi) qu'il n'est pas possible, etc.*

» Moyennant cela, je crois que vous n'y trouverez plus de délicatesse, et que l'impression ne sera plus retardée, et comme M. le président est en ville, nous pourrons lui parler demain si, contre mon attente, vous trouvez encore de la difficulté.

» Une chose dont je dois vous prévenir, monsieur, [c'est] que je ne veux plus avoir M. Ghesquiere pour rapporteur, parce qu'il a agi à mon égard, comme il l'avait fait à l'égard de feu M. Des Roches (qui le lui a reproché en pleine Académie), comme un fourbe et un faussaire, et je ne veux de mon côté plus être rapporteur de ses ouvrages.

» Vous savez qu'il a dit que j'avais copié M. Paquot dans mon Mémoire d'Olivier de la Marche [voir la séance du 24 avril 1786]. Je verrai de le confronter un jour avec M. Paquot, et vous aurez des preuves de la probité et candeur de M. Ghesquiere : il n'est, vous devez l'avouer, pas amusant pour moi de travailler inutilement, et si d'après un seul membre de l'Académie les mémoires sont rejetés, je déclare qu'on ne verra plus des miens. »

CHAPITRE XII.

ANNÉES 1787 ET 1788.

SÉANCE DU 2 JANVIER 1787.

Lecture par l'abbé Mann d'un *Mémoire sur un nouveau principe d'hygrométrie.*

L'abbé Mann avait déjà fait connaître ce principe par une note lue à la séance du 20 mars 1786. Son mémoire fut imprimé dans les *Mémoires* de l'Académie de Manheim; vol. VI (*Physicus*), 1790, pp. 65-81.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1787.

Lecture: 1° par M. de Hesdin, d'une partie d'un ouvrage étendu ayant pour titre : *Mémoires ou recherches historiques et critiques pour servir à l'histoire de Herman de Saxe, comte de Toringe, le premier époux de Richilde, comtesse de Haynau et de Valenciennes;* 2° par l'abbé Chevalier, d'une note sous le titre : *Résultats d'observations astronomiques faites à la Chine, comparées avec d'autres faites en Europe ;* 3° par M. Du Rondeau, du commencement d'un ouvrage intitulé : *Essai physique sur la peine de mort.*

Nous parlerons des ouvrages de MM. de Hesdin et Du Rondeau, lorsque la lecture en aura été achevée.

La note de l'abbé Chevalier se trouve résumée à la page LVIII du tome V des *Mémoires.* C'est par erreur qu'elle y est mentionnée comme ayant été lue à la séance du 22 février.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1787.

Présentation par l'abbé Mann de ses *Tables d'observations météorologiques pour l'année 1786.*

Lecture : 1° par l'abbé Ghesquiere, d'une lettre de M. Gerard,

abbé d'Aulne, au sujet d'une découverte récente d'anciens sépulcres romains, dans lesquels on avait trouvé quelques médailles et d'autres antiquités romaines; 2° par le comte de Fraula, d'une *Note sur l'étymologie et la signification du nom de Nehallennia, déesse dont la statue fut trouvée dans l'île de Walcheren.*

Les observations météorologiques étaient destinées à l'Académie de Manheim qui les fit imprimer.

La lettre de l'abbé d'Aulne se trouve reproduite aux pp. LVIII-LIX du tome V des *Mémoires*.

La note du comte de Fraula fut retirée par son auteur.

SÉANCE DU 5 MARS 1787.

Lecture : 1° par M. Van Bochaute, d'une Note latine sur une nouvelle nomenclature chimique de son invention, tirée de la langue grecque; 2° par l'abbé Mann, de la *Suite de l'histoire météorologique jusqu'à la fin de* l'année 1786; 3° d'un *Avis* sur une pendule de nouvelle invention, du sieur Gratte, horloger à Bruxelles.

Le travail de M. Van Bochaute n'étant pas fini, l'auteur retira sa note.

La suite de l'histoire météorologique, dont le commencement avait été lu à la séance du 20 mars 1786, et inséré, comme on l'a dit, dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 443-446), fut imprimée dans le même tome, pp. 447-453.

Quant à l'*Avis*, qui avait été demandé par le secrétaire d'État et de guerre, consulter le livre I, chap. XLIII.

SÉANCE DU 20 MARS 1787.

Lecture par M. de Hesdin de la fin de son ouvrage sur *Herman de Saxe.*

Ce travail fut imprimé dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 123-160). Gerard en avait fait un long rapport et le rejetait comme ne prouvant rien. Le doyen Heylen ne lui était pas favo-

rable non plus, tandis que le marquis du Chasteler le trouvait rempli de recherches utiles sur un point d'histoire fort embrouillé. « Sur la réclamation de l'auteur contre la critique sévère de M. Gerard, » dit l'abbé Mann, « la chose fut discutée de nouveau, et le mémoire de M. de Hesdin fut adopté pour l'impression par cinq voix contre deux. »

SÉANCE DU 2 AVRIL 1787.

Lecture du commencement d'un mémoire latin de M. de Koch, intitulé : *Vindiciae Lotharingicae, sive, de regno et ducato Lotharingiae excerpta ex scriptoribus mediae aetatis.*

Nous n'avons pas retrouvé ce mémoire. Le protocole se borne à dire : « On entama la lecture de cette notice historique que l'on pourra reprendre dans les séances suivantes. » Il n'en fut plus question.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1787.

Lecture : 1° par le comte de Fraula, d'un mémoire contenant des *Nouvelles recherches sur la langue primitive;* 2° par M. Van Bochaute, d'une Note latine sur une nouvelle nomenclature chimique de son invention, tirée de la langue grecque.

Le comte de Fraula retira son mémoire

On lit dans le protocole de la séance du 4 juin 1788 : « Les rapports sur la nouvelle nomenclature chimique par M. Van Bochaute n'étant pas favorables à l'impression de cette pièce entre les mémoires de l'Académie, l'auteur demanda de pouvoir l'imprimer à part sous le privilége de la compagnie, ce qui lui fut accordé. »

Les commissaires étaient Du Rondeau, De Beunie et Burtin. Nous donnerons le rapport de De Beunie, le seul qui nous soit parvenu :

« La chimie, jusque vers la fin du XVIIe siècle, était une science abstruse et cabalistique sans fondements ni principes; il n'y avait que quelques soi-disant adeptes [qui s'y exerçaient] : [leurs nomenclatures

étaient] impropres et barbares, si bien que personne des chimistes modernes [ne peut] comprendre leur jargon et [leurs] hiéroglyphes. Leur but était de trouver la pierre philosophale et des secrets pour faire une fortune rapide, mais ils ont malheureusement manqué leur but, et ont pour la plus grande partie été réduits à la besace.

» C'est vers la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle que Lémery et Stahl ont commencé d'écrire intelligiblement, et qu'ils ont donné des principes à cette science abstruse. Le grand Boerhaave y a ajouté la physique et montré évidemment que l'une sans l'autre ne peut subsister ; c'est par la physique qu'il a donné des lois inébranlables à la chimie, et c'est par la chimie qu'il a augmenté du triple l'agrément et l'utilité de la physique; mais le chef-d'œuvre ou la table d'affinité, qui est la pierre de touche de la chimie, était réservée pour M. Geoffroy, qui a été si doctement retouchée et augmentée par notre digne confrère, M. Van Limbourg.

» Nulle science [n'a] fait en si peu de temps plus de progrès que la chimie. Les termes et les noms qu'on a usités dans cette science naissante, ont constamment partout été les mêmes jusqu'à ce que, quelques années passées, des novateurs suédois, MM. Bergmann et Scheele, ont changé les noms propres des chemicaux, très intelligibles de toute l'Europe, en noms grecs, dont la plus grande partie des chimistes ne comprend rien. Je ne trouve aucune nécessité ni [raison] pourquoi on se sert plus du grec que de l'hébreu; les Grecs n'ont rien contribué à cette science. Je crois que c'est rendre une science, qui est très difficile d'elle-même, encore plus difficile, ou la réduire à son premier état d'abstrusité.

» Il est vrai que MM. Morveau et Lavoisier, pour être du ton, ont imité cette nouveauté : c'est donc afin d'instruire le public de ce changement que M. le professeur Van Bochaute propose cette nomenclature. Si l'auteur a réussi dans sa traduction, son mémoire peut être utile, et je souscris à l'impression, car je ne connais pas le grec pour en juger. »

Le mémoire de Van Bochaute parut à Bruxelles, chez Emmanuel Flon, en 1788, sous le titre : *Nouvelle nomenclature chymique, étymologiquement tirée du grec, et qui présente généralement de courtes définitions des corps chymiques, en exprimant dans leurs noms leurs parties composantes. — Elle est destinée pour servir à la nouvelle doctrine chymique, et mise en parallèle avec la nouvelle nomenclature de MM. de Morveau, Lavoisier,*

Bertholet et de Fourcroy; elle rendra plus facile, plus claire et plus intelligible leur sublime théorie. 1 vol. in-8° de 27 pages.

Voici un extrait de l'introduction :

« A la séance de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles du 5 mars 1787, nous présentâmes une esquisse d'une nouvelle nomenclature chymique, *étymologiquement* tirée du grec : un savant mémoire de M. de Morveau, sur la nécessité de changer la technique en chymie, inséré dans le Journal physique, l'année 1782, nous y avait conduit. Nous ignorions, jusqu'alors, que M. de Morveau, de concert avec MM. Lavoisier, Bertholet et de Fourcroy, y avait sérieusement travaillé et proposé leur résultat à l'Académie royale des sciences de Paris, qui permit de le rendre public sous l'approbation conditionnelle de soumettre leur théorie nouvelle, ainsi que la nomenclature, à l'épreuve du temps. Ayant lu cet ouvrage, nous avons retiré notre esquisse de l'Académie, ne la trouvant pas assez complète vis-à-vis de cette célèbre production, et nous avons tâché de la compléter, pour comparer notre nouvelle nomenclature à celle que ledit ouvrage contenait... »

SÉANCE DU 7 MAI 1787.

Lecture : 1° par M. de Witry, de ses *Remarques sur une observation singulière de l'effet corrosif de la vue sur des lunettes, communiquée par M. Nève, proto-médecin du collége de médecine et pensionnaire de Tournai;* 2° par le même, de la suite du *Journal des cures opérées par la médecine électrique, depuis son dernier rapport jusqu'à ce jour;* 3° par le même, d'une *Note touchant une nouvelle machine électrique simplifiée à l'usage de la médecine.*

Les *Remarques* parurent dans l'*Esprit des journaux,* août 1787, pp. 367 et 370, et dans le *Recueil* déjà cité.

La note sur une nouvelle machine électrique fut imprimée aux frais de l'auteur dans le format in-12.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1787.

Présentation : 1° d'un *Mémoire concernant quelques changements à faire aux machines à feu,* par M. Duval, auditeur de la chambre des comptes, ci-devant capitaine-ingénieur; 2° d'un *Mémoire historique sur les causes de l'agrandissement de la famille des Pepins,* par M. Lesbroussart, professeur de poésie au collége Thérésien.

Les auteurs de ces mémoires sollicitaient chacun une place de membre regnicole de l'Académie.

MM. Chevalier, Mann et Nieuport furent désignés par le président pour examiner l'ouvrage de M. Duval : ils conclurent à l'impression dans le tome VI des *Mémoires*, mais l'Académie subordonna sa décision au coût de la gravure des planches (il fut estimé à 250 florins), et rien n'avait été résolu au moment de la dispersion de la compagnie. — Dans la séance du 31 mai 1817, l'Académie restaurée décida que ce mémoire serait remis à M. Van Mons, dont nous croyons devoir donner le rapport :

« Si le mémoire de M. Duval avait été imprimé dans le temps, il aurait offert quelques vues nouvelles et plusieurs perfectionnements; aujourd'hui, ils sont tous connus. La solution de la question pourquoi de nos jours les Académies sont en général si peu utiles aux progrès des sciences, que la Société de Koenigsberg vient de proposer, est contenue toute entière dans cette simple réponse : parce que les journaux offrent une voie prompte pour la publication des découvertes que les Académies laissent vieillir. Le remède serait de livrer à l'impression les mémoires intéressants et un peu considérables, à mesure qu'ils sont reçus, ou du moins de donner chaque trimestre un quart de volume. Mais quand on voit le mémoire de M. Duval présenté en 1787 être en [1788] jugé digne d'impression, il est peu de patiences qui sauraient y tenir. Il n'en est pas en science comme en littérature et en histoire : ici le mérite est éternel, là il ne dure quelquefois qu'un jour en raison des inventions qui coïncident et des découvertes qui se succèdent... — Nous estimons que le mémoire de M. Duval doit être laissé inédit. »

Le mémoire de M. Duval est aux archives de l'Académie; celui de Lesbroussart fut lu dans la séance du 7 janvier 1788 : nous y reviendrons à cette date.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1787.

Lecture : 1° d'un mémoire de M. Godart sur la question : *Sont-ce les pans supérieurs ou les inférieurs des fenêtres d'une salle de malades qu'il faut ouvrir quand il s'agit d'en renouveler l'air?* 2° par M. Du Rondeau, de la suite de l'*Essai physique sur la peine de mort.*

Le mémoire de Godart est aux archives : on en trouve une analyse succincte dans le tome V des *Mémoires,* p. LXIX.

« L'auteur [de l'Essai physique], porte le protocole, l'ayant repris avec lui, empêche d'en donner ici une analyse. » Le manuscrit ne rentra à l'Académie qu'en 1849. On lit dans les *Bulletins,* tome XVI, 1re partie, p. 636; *classe des lettres,* séance du 4 juin 1849 : « M. le conseiller Van Mons fait hommage d'un manuscrit trouvé parmi les papiers de son père et dont l'auteur n'est point connu; M. Steur est invité à faire l'examen de ce manuscrit, qui porte pour titre : *Sur les peines de mort.* » — Au mois de juillet, M. Steur rendit compte verbalement de l'examen auquel il s'était livré, et le 8 octobre, il présenta un rapport détaillé qui a été inséré dans le tome XVI des *Bulletins,* 2e partie, pp. 288-298. En voici une analyse :

M. Steur donne un aperçu aussi rapide que possible du mémoire, en se servant des termes de l'auteur même. — L'homme, quoique soumis à deux principes différents : l'âme et la matière, est néanmoins *absolument simple dans sa vitalité.* Cette simplicité dans son organisation est un sujet intéressant de discussion pour le médecin philosophe, destiné par état à secourir cette foule d'infirmités qui prennent leur source dans les dérangements physiques, produits par les passions, et dans les désordres moraux, produits par les dérangements physiques. — Le paragraphe 2 traite *de la folie, de sa nature et de ses conséquences.* — Dans le para-

graphe 3, l'orateur passe aux moyens de remédier aux vices tant *physiques* que *moraux*. Ces moyens sont, d'après lui, *l'éducation publique en première ligne*. Les maladies morales parmi lesquelles il range le vice et le crime sont aussi réelles, aussi guérissables que les maladies physiques. La société n'a donc pas le droit de les punir. Le libre arbitre n'est souvent qu'une chimère, et l'homme est presque toujours nécessité dans ses actions, par sa naissance ou par l'éducation. L'auteur propose de remplacer les échafauds par des *lazarets*, dans lesquels seraient traités et retenus, pendant un certain temps, tous ceux dont les maladies morales ont besoin d'un traitement médical. Renfermez pour la vie le criminel incorrigible, mais ne le tuez pas. — Le paragraphe 4 a pour but de démontrer que la peine de mort est injuste et inefficace. Toutefois l'auteur n'entend pas soustraire à la peine capitale l'attentat contre le gouvernement et le crime qui tend au renversement de l'autorité souveraine, attendu la gravité de l'acte et la perturbation qui doit en résulter pour la nation. Mais l'homme qui tue volontairement son semblable est un être maladif qu'il faut guérir au lieu de punir. — Dans le paragraphe 5, passant des faits généraux à l'application de ses principes aux faits particuliers, l'auteur établit que, puisqu'il est constant que l'air influe sur le tempérament et sur les passions, il faut en tenir compte dans l'application des peines. Quel est cependant le législateur, dit-il, qui ait considéré que l'état de l'atmosphère pouvait lui faire commettre des injustices légales sans nombre? S'il fallait chercher la raison des diverses folies ou des inconséquences qui agitent les hommes, on la trouverait souvent dans la disposition des organes corporels.

Selon M. Steur, il y a, dans ce mémoire, « beaucoup de science, de savoir et même de la philosophie;... comme œuvre d'actualité, le mérite en est aujourd'hui complétement nul. Le seul avantage qu'il offre encore, c'est de faire voir combien, depuis moins d'un siècle, nous avons fait de progrès dans la science des lois criminelles... »

M. Steur croyait que l'Essai physique avait été composé vers l'année 1780 : s'il avait pensé à compulser le *Journal des séances* de l'ancienne Académie, il y aurait trouvé la date exacte, ainsi que le nom de l'auteur.

Le défaut d'actualité de l'ouvrage n'existait plus, loin de là, lorsque M. Thonissen prononça dans la séance publique de la

classe des lettres du 6 mai 1874 son discours intitulé: *Un déterministe de 1787* [1].

« En lisant, il y a quelques mois, dit-il, les procès-verbaux des séances de l'ancienne Académie impériale, j'y trouvai ces mots, à la date du 22 [il faut lire 5] février 1787 : Lecture d'un ouvrage de M. Du Rondeau, intitulé : *Essai physique sur la peine de mort...* Notre habile et zélé secrétaire adjoint voulut bien faire la recherche d'un manuscrit oublié depuis bientôt quatre-vingt-dix ans. Il eut le bonheur de le retrouver et le mit à ma disposition. — Grand fut mon étonnement en découvrant dans ce volumineux mémoire,... une longue et savante dissertation sur le libre arbitre, les causes de la criminalité, le caractère de la justice répressive, la nature et le résultat final des peines. Niant audacieusement l'existence de la liberté morale, faisant de l'homme le jouet passif des sens, le docteur Du Rondeau était parti de ce principe pour demander la réforme radicale de toute la législation criminelle de l'Europe. L'académicien belge du dix-huitième siècle était, dans toute la force des termes, ce qu'on nomme aujourd'hui un déterministe. Il était même déterministe au plus haut degré ; car, dédaignant les précautions oratoires et marchant toujours droit au but, il expose le principe et déduit les conséquences de son système, avec un courage et une loyauté qu'on ne rencontre pas toujours chez ses successeurs. »

Le discours de M. Thonissen offre un vif intérêt : son but principal a été de montrer que le déterminisme philosophique et juridique n'est pas aussi nouveau, aussi original que le prétendent ses propagateurs des deux côtés de la Manche. Peut-être exagère-t-il un peu les mérites de Du Rondeau, en vantant la souplesse de son esprit subtil et son érudition consommée. D'un autre côté, il n'est nullement prouvé que les doctrines du docteur « se soient produites au grand jour. » Les séances de l'Académie n'étaient point publiques; et le règlement dont parle M. Thonissen ne s'appliquait qu'aux mémoires destinés à l'impression. Or le *Journal des séances* est complétement muet sur le contenu du travail dont il s'agit; l'auteur l'ayant retiré avant qu'il fût achevé, il n'en fut plus

[1] Tome XXXVII des *Bulletins*, 2e série, pp. 690-703.

question : il faut le regretter, car des commissaires auraient été nommés, et l'on connaîtrait leur opinion.

Séance du 17 décembre 1787.

Lecture : 1° d'un mémoire de M. de Witry, intitulé : *Description d'une méthode à la portée de tout le monde d'obtenir l'air déphlogistiqué;* 2° d'un *Mémoire* de l'abbé Mann *contenant le précis de tout ce qui a été imaginé jusqu'à présent pour détruire les mans et les hannetons.*

Le mémoire de M. de Witry parut dans l'*Esprit des journaux* pour décembre 1787, et fut reproduit dans le *Recueil* de l'auteur.

Le mémoire de l'abbé Mann n'était qu'une ébauche. Une analyse se trouve dans le tome V des *Mémoires*, pp. LXIX — LXX. L'auteur reprit la question en 1790 (voir la séance du 27 septembre 1790).

Séance du 7 janvier 1788.

Lecture du *Mémoire historique* de M. Lesbroussart *sur les causes de l'agrandissement de la famille des Pepins.*

Présentation d'une dépêche du 25 décembre 1787, par laquelle le gouvernement général demande l'avis de l'Académie sur un *Rob ou marmelade de pommes,* composé par le sieur De Geneffe, apothicaire à Hannut.

Le mémoire de Lesbroussart ne fut imprimé qu'après la restauration de l'Académie : il parut dans le tome I des *Nouveaux Mémoires*, 1820, pp. 201-255. C'est par erreur qu'il est indiqué comme ayant été lu à la séance du 15 novembre 1790. — Le manuscrit autographe est à la Bibliothèque royale de Belgique, fonds Van Hulthem.

Au sujet du Rob du sieur De Geneffe, voyez le livre I, chap. XLVII, et la séance du 5 octobre 1789.

SÉANCES DU 21 JANVIER ET DU 11 FÉVRIER 1788.

Présentation et lecture d'un *Mémoire* de M. Van Bochaute *sur l'usage interne de l'acide vitriolique.*

On trouve un extrait de ce mémoire dans le tome V des *Mémoires*, pp. LXX-LXXI. L'extrait avait été fait par Du Rondeau qui avait corrigé le style de l'auteur.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1788.

Lecture de deux dépêches du conseil royal du gouvernement, concernant : l'une, un *projet* du sieur D'Avaine *pour rendre les voitures d'une marche plus légère*, etc.; l'autre, différentes machines inventées prétendument par le sieur Baudour.

Voyez à ce sujet le livre I, chap. XLVII.

SÉANCE DU 10 MARS 1788.

Présentation : 1° par l'abbé Mann, du recueil de *Tables des observations météorologiques pour 1787*, dont il est chargé pour la Société palatine de Manheim; 2° par le même, d'un mémoire de Dom Berthod, intitulé : *Observations sur la notice des Gaules, publiée par le P. Sirmond.*

Les observations météorologiques furent envoyées à Manheim.

Le mémoire de Dom Berthod a été inséré dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 30-47).

SÉANCE DU 17 MARS 1788.

Présentation : 1° par l'abbé Mann, d'un *Mémoire* de M. de Launay *sur quelques substances minérales qui présentent le phénomène de la cristallisation par retrait*; 2° par le même, d'une *Histoire météorologique de l'année 1787.*

Le mémoire de M. de Launay est dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 115-122).

L'Histoire météorologique de l'année 1787 est dans le même volume (Sciences, pp. 454-457).

SÉANCE DU 7 AVRIL 1788.

Lecture par Ghesquiere du commencement d'un mémoire intitulé : *Observations bibliographiques et historiques sur la notice des Gaules, tirée d'un manuscrit de l'abbaye de St-Bertin, par Dom Anselme Berthod ; rédigées et augmentées après sa mort par M. l'abbé Ghesquiere.*

Approbation d'un *Bureau chirographique,* inventé par le sieur Hubin, horloger à Huy.

La description de ce bureau et le rapport des commissaires, MM. Chevalier, de Nieuport et Mann, ont été imprimés et sont aux archives de l'Académie. Voyez aussi le livre I, chap. XLVII.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1788.

Lecture par Ghesquiere de la fin du mémoire mentionné à la séance du 7 avril.

Présentation par M. Du Rondeau d'un *Mémoire sur le signe infaillible de la mort.*

Le mémoire de Berthod, rédigé par Ghesquiere, a été inséré dans le tome V des *Mémoires* (Histoire, pp. 48-69).

Le mémoire de Du Rondeau est dans le même volume (Sciences, pp. 207-232).

SÉANCE DU 3 JUIN 1788.

Lecture des rapports de MM. Caels et Burtin sur l'ouvrage de M. Du Rondeau touchant la dyssenterie.

On se rappellera que cet ouvrage avait été annoncé à la séance du 7 novembre 1785.

Le rapport de Caels est ainsi conçu : « Ayant été nommé commissaire pour lire un manuscrit qui a pour titre : *Traité de la dyssenterie, par M. Du Rondeau, médecin,* etc., j'ai pensé que cet ouvrage était digne de l'approbation de l'Académie impériale et royale, et méritait d'être imprimé sous son privilége. »

Voici maintenant le rapport de Burtin :

« J'ai cherché en vain les remarques que j'avais faites, il y a deux ans, sur l'ouvrage touchant la dyssenterie, par M. Du Rondeau. Je crois donc, pour ne pas en retarder l'impression, devoir me borner à vous dire que je me rappelle en gros avoir trouvé dans ledit ouvrage beaucoup de recherches et une érudition qui fait honneur à notre collègue : au reste, rien qui m'ait paru pouvoir choquer les mœurs, la religion ou le gouvernement. Quant à ses principes, quand même il n'y serait pas d'accord avec tout le monde, dès qu'ils ne sont aucunement absurdes, ce dont ils sont très éloignés assurément, cela devient l'affaire de l'auteur, et ne regarde en rien le corps de l'Académie. Je ne puis donc qu'opiner pour que cet ouvrage soit imprimé sous la protection de l'Académie, à laquelle il ne peut que faire honneur dans un de ses membres. »

Conformément à ces rapports, la compagnie « chargea le secrétaire d'expédier à M. Du Rondeau une approbation en forme pour l'effet qu'il demandait. »

SÉANCE DU 4 JUIN 1788.

Lecture : 1° par M. de Launay, du commencement d'un mémoire intitulé : *Distribution systématique des productions du règne minéral. Ouvrage rédigé d'après les observations et les découvertes minéralogiques les plus récentes ;* 2° par l'abbé de Witry, d'une *Note sur 14 morceaux très curieux d'histoire naturelle,* dont il venait de faire présent au Cabinet de l'Académie; 3° par le même, d'un *Précis des observations faites sur l'électricité médicale depuis l'an 1784 jusqu'à l'année 1788, par le moyen de la machine électrique simplifiée à l'usage de la médecine.*

Présentation par le marquis du Chasteler d'un *Mémoire sur la déesse Nehallennia.*

Le mémoire de M. de Launay a été inséré dans le tome V des *Mémoires* (Sciences, pp. 317-428). Il avait été décidé, dans la séance du 18 juillet, que, le mémoire n'étant pas achevé, MM. Du Rondeau et Mann en examineraient la continuation, à mesure que l'auteur la remettrait, et avant de la faire passer à l'impression.

M. de Witry reprit sa *Note* pour la développer. Quant à son *Précis*, il parut dans le tome V, pp. LXXVIII-LXXXII.

Le mémoire sur la déesse Nehallennia est dans le tome V (Histoire, pp. 70-73, I pl.). L'auteur avait tenu compte des remarques critiques des commissaires, l'abbé Ghesquiere et M. de Hesdin.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1788.

Lecture par Gerard : 1° d'une *Notice historique du comte de Fraula;* 2° d'une *Notice historique de Dom Anselme Berthod;* 3° du commencement d'un mémoire faisant suite aux *Recherches sur les monnaies des Pays-Bas.*

La notice du comte de Fraula est dans le tome V des *Mémoires*, pp. LXVI-LXVIII; celle de Dom Berthod est dans le même volume, pp. LXXII-LXXVI.

Gerard avait donné d'abord à ces notices le titre d'*Éloge;* ce fut sur l'observation de l'abbé Chevalier qu'il adopta le mot *Notice.* Sur l'observation de MM. de Hesdin et du Chasteler, il fit disparaître le mot *métier* par lequel, en parlant du comte de Fraula, il avait qualifié la profession d'avocat; mais il se refusa, malgré l'avis de Chasteler, à supprimer, dans la notice de Dom Berthod, la phrase où il disait que celui-ci n'avait pas été épargné par la calomnie.

Gerard reprit avec lui le nouveau mémoire sur les monnaies et le représenta en 1791, comme nous le verrons plus loin.

C'est probablement dans cette séance du 19 juillet, ou dans celle qui avait été tenue la veille, que fut présenté le mémoire de Caels, intitulé : *Méthode de composer un recueil, ou une collection des choses essentielles et dignes de remarque qu'on fait dans ses études,* dont nous avons parlé ailleurs (*Notice sur T.-P. Caels,* tome XXXI

des *Mémoires* in-8° de l'Académie royale de Belgique). Sur le désir de l'auteur qui retira son mémoire, le protocole et le journal des séances n'en ont rien dit.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1788.

Lecture par l'abbé de Witry d'une *Note sur une suite de morceaux peu ou nullement connus en histoire naturelle, avec leurs dessins enluminés.*

C'était une nouvelle rédaction, revue et corrigée, de la note présentée dans la séance du 4 juin précédent.

Les deux notes se trouvent aux archives de l'Académie, mais les dessins manquent.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1788.

Lecture par l'abbé de Witry de quelques *Réflexions* relatives à l'impression de ses divers mémoires académiques, suivies d'une *Courte indication* de ce qui a été publié dans les journaux touchant ses deux lampes d'étude, et des avantages, surtout de la seconde, de pouvoir servir de fourneau, tant pour les usages domestiques que pour la chimie la plus relevée.

Les *Réflexions* ont pour objet de répondre au reproche qu'on avait fait à l'abbé de Witry, de ne pas être toujours heureux dans le choix des sujets qu'il traitait.

La *Courte indication* a paru dans le *Recueil* de l'auteur.

Les deux pièces sont aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1788.

Approbation d'un *Régulateur de compensation*, présenté par M. Sarton, horloger-mécanicien à Liége.

Présentation d'un *Mémoire* de M. Vanden Sande *sur le moyen*

de décomposer le sel marin pour en obtenir l'alkali minéral, et sur un nouveau moyen de faire le sel ammoniac.

Le plan du régulateur de Sarton est aux archives.

Nous avons parlé du mémoire de Vanden Sande dans le livre I, chapitre XLVIII, et nous avons donné dans le même livre, chapitre LI, la lettre en date du 6 juillet 1788, par laquelle Vanden Sande l'envoyait en sollicitant une place de membre. Le mémoire est aux archives.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1788.

Lecture : 1° d'un mémoire de M. Godart, intitulé : *Réponse du docteur Godart à la lettre aux auteurs du journal de physique, de M. Jules-Henri Pott de Lausanne, au sujet de la glace qui se forme au fond de l'eau*; 2° d'un *Mémoire* du même *sur la disparition et l'électricité des nuages.*

La *Réponse* était destinée au journal de physique : elle se trouve dans les archives de l'Académie.

Le mémoire sur la disparition et l'électricité des nuages est également aux archives. L'impression en avait été résolue en 1793, sur le rapport de l'abbé Mann, de l'abbé Chevalier et de M. Du Rondeau.

« Ce mémoire, disait le premier commissaire, contient plusieurs observations curieuses sur les changements subits qu'on voit dans les nuages, et en rend raison d'une manière plausible au moins, sinon à l'abri de toute objection, ce qui est à peu près tout ce qu'on peut espérer dans cette partie de la physique. Ces observations méritent d'être suivies, étendues et approfondies ; et pour cela je crois qu'il convient de donner place à la pièce de M. Godart dans le recueil de l'Académie. »

En 1817, le mémoire de Godart fut soumis à un nouvel examen: les commissaires étaient MM. Sentelet et Van Mons. On a le rapport de Van Mons, daté du 27 septembre de la même année; il est conçu dans ces termes :

« J'avais fait sur le sujet de ce mémoire un assez long commentaire, mais qui s'est perdu dans mes papiers. Je me bornerai à répéter que

M. Godart a appelé au secours de sa rédaction les sciences avec lesquelles sa matière est le moins en rapport. Il a voulu étendre son sujet: il n'a fait que le noyer. Ce sujet est la cause de l'apparition et de la disparition spontanées des nuages, sur laquelle son idée principale est saine, et encore conforme à l'opinion du jour à cet égard. Je propose de la consigner dans les procès-verbaux, et je m'offre à l'extraire avec un précis sur ce qui a été observé depuis sur le même effet météorologique. L'auteur s'est trompé en ce que dans l'apparition des nuages spontanés il a pris l'allongement par croissance pour de l'avancement par transport. Si l'Académie n'adhère pas à ma conclusion, j'aurai l'honneur de lui soumettre une note sur la même matière, à l'époque où elle ordonnera l'impression d'un volume de physique. »

Le rapport de Van Mons fut lu dans la séance du 5 octobre 1817. Aucune suite ne fut donnée à sa proposition relative au mémoire même, parce qu'on abandonna le projet de publier un sixième volume des *Mémoires* avec le *Journal des séances* depuis la séance du 27 octobre 1788 jusqu'à celle du 21 mai 1794.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1788.

Présentation des *Notes interprétatives, historiques et critiques,* dont M. Lesbroussart se propose d'accompagner une nouvelle édition des *Annales de Flandre de Pierre d'Oudegherst.*

M. Lesbroussart avait demandé au président de l'Académie d'engager l'un ou l'autre des membres de la classe d'histoire à parcourir ces notes, avant l'impression, et à les rectifier dans les endroits où il aurait fait quelque méprise. MM. Gerard et Ghesquiere se chargèrent de cette tâche.

Le 1er volume fut présenté à l'Académie dans la séance du 18 février 1790; le second, dans la séance du 21 mars 1791.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1788.

Lecture par le marquis du Chasteler d'une *Note sur la date précise de la mort de Sigebert de Gemblours.*

Cette note est aux archives de l'Académie, avec les rapports de MM. Gerard et de Hesdin : elle n'a pas été imprimée.

CHAPITRE XIII.

ANNÉES 1789, 1790 ET 1791.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1789.

Lecture par l'abbé Mann d'un *Mémoire sur la découverte faite récemment des vestiges du Portus Iccius de César, près de Boulogne-sur-mer.*

Une analyse de ce mémoire a été insérée dans le protocole de la séance. Le mémoire devait paraître dans le tome VI. L'auteur s'était déjà occupé de la question en 1778 (voir la séance du 18 mai), et il avait été conduit par la discussion des diverses opinions émises avant lui à fixer le *Portus Iccius* à Boulogne ou tout au moins près de cette ville : son nouveau mémoire tendait à prouver la même chose au moyen des découvertes qu'un de ses amis venait de faire de nombreux et magnifiques restes d'ouvrages romains dans l'étendue d'une lieue au sud de la ville de Boulogne.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1789.

Lecture : 1° de la *Description d'un phénomène météorologique, vu à Tournai le 30 décembre 1788 ; avec des réflexions sur le froid de l'hiver de 1788 à 1789*, par M. de Witry; 2° d'un *Mémoire sur Baudouin premier, comte souverain de la Flandre*, par M. Lesbroussart.

M. de Witry fit imprimer sa note à ses frais. Le phénomène météorologique observé le 30 décembre consistait dans « l'apparence d'une large bande, dont le fond d'une couleur différente de

celle de l'air, était marqué d'une ligne noire à chaque côté de cette bande, qui paraissait venir du nord et tendre en s'inclinant vers l'est. » La durée de l'apparition n'avait pas pu être appréciée.

Le mémoire de M. Lesbroussart avait été envoyé au mois de mai 1788 à l'appui de la demande d'une place de membre, faite par l'auteur. Il a paru en 1820 dans le tome I des *Nouveaux Mémoires*, pp. 273-293. — On en trouve une analyse dans le protocole de la séance du 19 janvier 1789.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1789.

Lecture par l'abbé Mann du commencement d'un *Mémoire sur les gelées extraordinaires, dont il est fait mention dans l'histoire, depuis les temps les plus reculés jusques et y compris celle de 1788-1789; suivi de considérations physiques sur les grandes gelées.*

Cette lecture fut continuée dans les séances du 16 février, du 2 et du 16 mars, et terminée dans la séance du 20 avril. L'ouvrage, comme on l'a vu, livre I, chap. LVII, parut à Gand en 1792 chez P.-F. de Goesin, sous un titre un peu différent : l'auteur avait demandé de pouvoir le publier pour son compte, sous la censure et le privilége de l'Académie. — Le protocole de la séance du 20 avril 1789 renferme un précis des recherches sur les gelées extraordinaires.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1789.

Présentation du *Prospectus d'une nouvelle machine hydraulique,* inventée par le sieur N. Champenois, maître en chirurgie et accoucheur à Givet.

Le prospectus du sieur Champenois avait été envoyé par le conseil royal du gouvernement, avec demande d'avis. Il fut répondu que cette pièce ne contenant aucune description de la machine, ni aucun plan, il était impossible à l'Académie d'en porter un jugement.

SÉANCE DU 2 MARS 1789.

Présentation par l'abbé Mann de ses *Tables d'observations météorologiques pour l'année 1788.*

Ces tables furent envoyées à l'Académie de Manheim, qui se chargeait de les faire imprimer.

SÉANCE DU 16 MARS 1789.

Lecture d'une partie des observations sur l'orage du 13 juillet 1788, recueillies par l'abbé Mann à la demande de l'Académie royale des sciences de Paris.

Cette lecture fut achevée le 20 avril, et le résumé des observations se trouve dans le protocole de la séance.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1789.

Présentation : 1° d'un *Tableau de l'Académie,* par le sieur Chateigner; 2° de l'esquisse d'un *Arbre généalogique des connaissances humaines,* par le même.

Dans la séance du 20 avril, les commissaires, MM. Chevalier et Mann, firent savoir que l'arbre généalogique était tiré mot à mot du discours préliminaire de l'Encyclopédie.

SÉANCE DU 12 MAI 1789.

Lecture : 1° par M. de Witry, d'un *Rapport* sur divers objets touchant la physique et quelques arts utiles; 2° par M. Heylen, d'une dissertation latine ayant pour titre : *Fragmenta historica de agriculturae statu in Brabantiâ, praesertim in eo tractu quem Campiniam vulgo dicunt.*

Le rapport de M. de Witry était proprement un compte détaillé

de ses travaux académiques depuis le mois d'octobre 1788 jusqu'au 9 mai 1789 : une copie se trouve aux archives. Cette pièce devait, d'après une résolution prise en 1793, paraître dans le *Journal des séances* du tome VI des *Mémoires*. M. Van Mons, chargé de l'examiner, après le rétablissement de l'Académie, en fit le rapport suivant, daté du 3 septembre 1817 :

« L'article intitulé *Rapport de M. de Witry* roule sur des objets qui sont aujourd'hui généralement connus, aussi bien connus ou mieux connus. Ce que l'auteur dit des effets de l'électricité a été, depuis, tour à tour contesté et affirmé. Il parle d'une lampe de son invention, qu'il ne décrit pas. Il parle d'un appareil pour extraire le gaz oxigène, qu'également il ne fait qu'indiquer, et il propose de substituer pour cette extraction l'oxide noir de manganèse à l'oxide rouge de mercure, ce qui a été pratiqué avant lui. Il conseille, pour dépurer l'huile de colza, de l'agiter avec de la potasse au lieu d'acide sulfurique, ce qui ne peut manquer de former du savon. Il aurait pu, pour le même objet, proposer la chaux tout éteinte ou affleurie, et encore mieux, le muriate calciné de cette terre, puisqu'il n'avait en vue que de déphlogistiquer. Enfin ce qu'il dit de la préférence des plateaux de verre à vitres sur ceux de verre à glaces pour les appareils électriques n'est aucunement fondé, le moindre défaut de ces plateaux étant de se fendre par la plus légère pression. Quant à son observation sur ce que, pendant l'hiver, le taffetas ciré dont est construit le cylindre dans la machine électrique de Walkiers de St-Amand [se casse], et sa proposition de substituer à cette étoffe, celle dite calemande, l'Académie pourrait en faire mention dans son *Histoire* afin de donner à son membre date d'une correction qui a été adoptée. »

Le doyen Heylen reprit son mémoire pour le continuer : il est resté chez lui.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1789.

Présentation : 1° d'un mémoire intitulé : *Dissertatio de Cespitibus*, remis au secrétaire en mai 1789, avec la demande verbale d'une place de membre étranger, par M. Coopmans, docteur en médecine, ci-devant professeur à Franeker en Frise; 2° d'une

seconde dépêche du gouvernement général, en date du 19 septembre, touchant le *Rob de pommes* du sieur De Geneffe qui faisait de nouvelles instances à l'effet d'obtenir des faveurs pour sa fabrique.

La lecture du mémoire de Coopmans fut faite les 3 janvier, 7 et 21 février 1791, comme on le verra ci-après.

Quant au rob du sieur De Geneffe, l'avis des commissaires, MM. Du Rondeau et Caels, portait pour conclusion que l'auteur méritait des encouragements.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1790.

Présentation : 1° par l'abbé Mann, de ses *Tables d'observations météorologiques pour l'année 1789*; 2° par le même, d'une *Dissertation* de M. Van Wyn *sur la captivité de Florent V, comte de Hollande, à Biervliet en Flandre; comme aussi de sa délivrance par Jean 1er, duc de Brabant.*

Les Tables de l'abbé Mann furent envoyées à Manheim : elles formaient la 6e année des observations recueillies à la demande de la Société palatine.

La lecture du mémoire de Van Wyn fut faite dans les séances du 20 décembre 1790 et du 3 janvier 1791.

SÉANCE DU 24 MARS 1790.

Lecture d'un *Mémoire* de l'abbé Mann *sur les moyens d'établir une pêche nationale.*

Ce mémoire contenait le résultat de longues et pénibles recherches faites, en 1786, à la demande du gouvernement des Pays-Bas, et servait de réponse à la question suivante : « Par quels moyens peut-on créer une pêche dans un pays où les choses ne sont pas encore préparées à cet effet? »

Il n'est pas aux archives de l'Académie, mais on en trouve une analyse dans le protocole de la séance. Sur les rapports de MM. Du Rondeau, Chevalier et De Beunie, l'Académie avait décidé de l'insérer dans le tome VI des *Mémoires*.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1790.

Lecture par M. Du Rondeau du commencement d'un mémoire intitulé : *Essai sur l'histoire naturelle des animaux du Brabant.*

Le protocole de la séance promet un compte détaillé de l'ouvrage, dès qu'il sera achevé; mais il n'en fut plus question à l'Académie, et Du Rondeau reprit le fragment qu'il avait lu.

En 1849, M. le conseiller Van Mons fit hommage à la compagnie de différents manuscrits qu'il avait trouvés parmi les papiers de son père. Dans le nombre, il y avait l'*Essai physique sur les peines de mort,* dont nous avons parlé précédemment, et l'*Essai sur l'histoire naturelle des animaux du Brabant :* ni l'un ni l'autre ne portaient de nom d'auteur.

Vingt-cinq ans après, on apprit par M. Thonissen que le premier ouvrage était de M. Du Rondeau.

On sait maintenant que le second était du même M. Du Rondeau : en 1849, on l'avait attribué à M. Vander Stegen de Putte. — M. de Selys Longchamps en a publié un extrait dans le tome XXIV des Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1790.

Lecture par l'abbé Mann d'un *Mémoire contenant le précis de tout ce qui a été imaginé jusqu'à présent pour détruire les mans et les hannetons.*

« L'ébauche de ce mémoire avait été lue dans la séance du 17 décembre 1787, et une analyse suffisante pour en faire connaître le but et le plan, se trouve dans le protocole sous ce jour-là [et dans le tome V des *Mémoires,* pp. LXIX-LXX]. Depuis lors, l'auteur y a ajouté tout ce qui se trouvait de nouveau dans les treize mémoires sur cette question envoyés au concours de 1789 [voir le livre III], ainsi que ce qu'il a pu recueillir d'ailleurs sur ce sujet, et par là il a complété son travail autant qu'il est en état de le faire. Après que la lecture en fut achevée, l'auteur

demanda à la compagnie d'être autorisé d'envoyer ce mémoire pour être inséré dans l'*Esprit des journaux*, afin de le répandre sans délai dans le public, à cause de l'utilité de son objet pour l'économie rurale : sa demande fut unanimement accordée. »

Le mémoire a été imprimé dans l'*Esprit des journaux* pour janvier 1791, pp. 363-381.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1790.

Lecture par M. de Witry du *Compte rendu de ses travaux sur l'air déphlogistiqué ou vital, pendant le cours de l'été dernier.*

Une analyse de ce mémoire se trouve dans le protocole de la séance. Le mémoire lui-même fut imprimé dans l'*Esprit des journaux* pour novembre 1790.

SÉANCES DES 3 ET 15 NOVEMBRE 1790.

Lecture par M. Lesbroussart d'un *Mémoire sur les accroissements de la ville de Gand, depuis son origine jusqu'au règne de Charles-Quint.*

Ce mémoire a été inséré dans le tome I des *Nouveaux Mémoires*, pp. 173-200.

L'ancienne Académie l'avait désigné pour le tome VI de son recueil.

« L'objet de ce mémoire, disait Gerard, est intéressant ; il serait à souhaiter qu'on s'occupât de rechercher l'origine et les accroissements des villes de nos provinces, mais pour pouvoir le faire avec succès, il faudrait puiser dans les archives et anciens comptes des villes : ce secours a manqué à l'auteur, et par là son ouvrage laisse quelque chose à désirer; il pourra y suppléer dans la suite... »

Le protocole de la séance du 15 novembre contient une analyse du mémoire.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1790.

Lecture du commencement de la *Dissertation* de M. Van Wyn *sur la captivité de Florent V, comte de Hollande, à Biervliet en Flandre; comme aussi de sa délivrance par Jean Ier, duc de Brabant.*

SÉANCE DU 3 JANVIER 1791.

Lecture : 1° de la fin de la *Dissertation* de M. Van Wyn *sur la captivité de Florent V,* etc.; 2° de la première partie de la dissertation *de Cespitibus* du docteur Coopmans.

Une copie du mémoire de M. Van Wyn est aux archives de l'Académie, et l'on en trouve une analyse dans le protocole de la séance du 3 janvier 1791.

Après avoir entendu les rapports des commissaires, MM. Heylen, Ghesquiere et Lesbroussart, l'Académie avait résolu, le 17 février 1794, d'insérer cette pièce dans le VIe volume des *Mémoires :* « Mais comme [les commissaires] étaient tous d'accord, qu'elle était écrite d'une manière presque indéchiffrable, et que le style en était insupportable en français, il fut décidé que l'auteur serait prié de la mettre dans un état et dans un langage convenables pour être donnée au public. »

Le 4 septembre 1817, M. Lesbroussart fit un nouveau rapport que voici :

« Je ne crois pas devoir répéter aujourd'hui tout ce que je me rappelle avoir dit de cette dissertation savante dans un rapport qui fut lu à une séance de février 1794, et dans laquelle l'impression en fut unanimement adoptée. Je regrette seulement qu'un ouvrage qui décèle tant d'érudition dans son auteur, et dans lequel chaque fait repose sur les autorités les plus respectables, je regrette, dis-je, que, sous le rapport du langage, il soit défiguré par de nombreuses incorrections qui en rendent la lecture pénible, et le sens des phrases quelquefois difficile à saisir. Plusieurs de ces incorrections me semblent devoir être attribuées au copiste, plutôt peut-être qu'à l'auteur lui-même. Lorsque celui-ci,

M. Van Wyn, adressa son ouvrage à l'Académie, en 1789, il était sans doute peu familiarisé encore avec la langue française. Cette raison rend bien excusables les incorrections grammaticales qui lui sont involontairement échappées. En les faisant disparaître aujourd'hui, il imprimera à sa dissertation le seul degré de mérite qui lui manque pour figurer avec distinction dans nos recueils académiques. »

Nous ignorons quelle suite fut donnée à ce rapport. La dissertation ne parut pas dans les *Nouveaux Mémoires,* et nous ne savons pas si elle a été imprimée ailleurs.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1791.

Présentation par l'abbé Mann de ses *Tables météorologiques pour l'année 1790.*

Lecture de la suite de la dissertation *de Cespitibus* du docteur Coopmans.

Les tables furent envoyées à Manheim.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1791.

Présentation d'une Requête du sieur Baudour, de Pommereuil, adressée au ministre plénipotentiaire, et relative à deux machines, l'une pour faucher les foins, les blés, etc., l'autre pour battre les grains, que ledit sieur Baudour prétend avoir inventées.

Lecture de la fin de la dissertation du docteur Coopmans.

Le rapport des commissaires, Chevalier et Mann, sur les machines du sieur Baudour, fut peu favorable.

Dans la séance du 17 février 1794, la dissertation *de Cespitibus,* « présentée dans la vue d'obtenir une place à l'Académie, du temps que l'auteur résidait dans le pays, fut rejetée, et il fut décidé de ne plus la prendre sous considération. » — Elle est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 10 MARS 1791.

Lecture : 1° par l'abbé Mann, d'un *Mémoire sur la formation des grêlons et glaçons dans les grands orages*; 2° par M. Burtin, des *vers latins* qu'il avait faits sur la révolution brabançonne.

Présentation : 1° par M. Gerard, de ses *Recherches sur les monnaies belgiques sous Jean sans peur, duc de Bourgogne ;* 2° par M. de Hesdin, de son *Mémoire pour servir à l'histoire de Joscelin dit de Louvain ou de Brabant, l'un des enfants, peu connu, de Godefroid le Barbu, comte de Louvain et de Brabant, depuis duc de Lothier 1er du nom, marquis du saint-empire et d'Anvers*, etc.

Le protocole de la séance renferme une analyse étendue du mémoire de l'abbé Mann. Ce mémoire devait paraître dans le tome VI des *Mémoires*.

L'abbé Chevalier en avait fait le rapport suivant :

« L'auteur, après avoir donné la description générale des glaçons qui tombent dans la plupart des grands orages, examine les diverses opinions des physiciens sur les causes de la formation des grêlons et glaçons : il les rejette toutes, et, suivant le régime régnant d'attribuer à l'électricité la plupart des phénomènes de la nature, il donne pour cause de la formation des glaçons dans les orages la détonation du fluide électrique dans l'air atmosphérique, et il entre dans un grand détail pour donner les preuves de son sentiment. — Comme dans l'explication des causes physiques on ne peut exiger que le plus au moins de probabilité, et que le sentiment de l'auteur du présent mémoire est certainement très probable, il me paraît qu'il mérite d'être publié dans le nouveau volume des Mémoires de l'Académie. »

SÉANCE DU 21 MARS 1791.

Lecture par M. Gerard du commencement de son *Mémoire sur les monnaies belgiques frappées sous le duc de Bourgogne Jean sans peur.*

C'était une suite des *Recherches* présentées par l'auteur dans la séance du 4 décembre 1786.

L'ouvrage de Gerard, comme on l'a vu, devait comprendre ses *Recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas, au nom et armes des ducs de la maison de Bourgogne, comtes de Flandre.*

Le mémoire de 1786 traitait spécialement des *Monnaies frappées sous Philippe le Hardi.*

Le mémoire actuel traitait des *Monnaies frappées sous Jean sans peur.* Gerard en avait déjà entretenu l'Académie dans la séance du 19 juillet 1788. Le protocole ne nous apprend pas si la lecture de ce travail fut achevée, mais nous savons que Gerard le retira. On lit effectivement dans le protocole de la séance du 17 février 1794 : « Les rapports des commissaires, MM. Heylen, de Berg et Lesbroussart, ayant été lus sur les recherches de M. Gerard sur les monnaies belgiques sous Jean sans peur, duc de Bourgogne, l'auteur déclara vouloir retirer cet ouvrage, lequel lui fut rendu par le secrétaire. »

Voici le rapport de Lesbroussart :

« Ce mémoire n'est relatif qu'aux monnaies frappées sous le règne de Jean sans peur, le second des princes de la dynastie bourguignonne qui régna sur la Flandre ; mais le titre seul que M. Gerard a donné à son ouvrage nous promet l'histoire monétaire des successeurs de ce prince; et l'Académie doit désirer que l'auteur remplisse l'engagement que le titre annonce. Son abondant portefeuille peut lui en faciliter les moyens, et je lui dirai avec un ancien poëte : *Aude, dimidium facti qui cœpit, habet.*

» A la tête de ses recherches, l'auteur place un précis rapide de la situation de la Flandre sous Jean sans peur. Le rôle que ce prince joua dans les troubles qui agitaient alors la France, l'empêcha de s'occuper utilement de l'administration de ses états belgiques. Le désordre se répandit dans ses finances; il crut y remédier en augmentant le prix des monnaies, et il ne fit que l'accroître. Une stagnation funeste fit déchoir le commerce très florissant jusqu'alors.

» Ce tableau préliminaire m'a paru d'autant plus nécessaire, que la cause du mal était dans l'instabilité du régime monétaire de ce prince, et que c'est l'histoire des monnaies qu'il a fait frapper, qui doit le suivre. M. Gerard n'a trouvé nulle part de quoi remplir un vide assez grand qui se trouve

dans l'histoire monétaire de Jean sans peur, et il a senti qu'on ne pouvait y suppléer par des conjectures. Il s'est donc borné à rapporter, selon l'ordre des temps, tout ce qu'il a pu recueillir dans plusieurs manuscrits originaux sur un grand nombre de monnaies de ce duc. Après avoir rappelé les démarches des états de Flandre, pour obtenir l'interdiction du cours des monnaies étrangères qui inondaient la province et qu'on recevait au-dessous de leur valeur, M. Gerard commence la série des monnaies dont il entreprend l'histoire. Cette série s'étend depuis l'an 1409 jusqu'à la mort de Jean sans peur, au mois de novembre 1419. L'auteur n'a pu se procurer aucune lumière sur les monnaies fabriquées avant l'an 1409. En suivant l'ordre chronologique de la fabrication des monnaies, l'auteur intercale l'historique des négociations qui eurent lieu à ce sujet entre le prince et les états de Flandre. On y lit et les pétitions des sujets et les réponses du souverain. Ces détails sont tirés de manuscrits qui n'ont jamais été imprimés. Ils jettent un grand jour sur la situation embarrassante des finances sous ce règne, et rendent plus étonnante encore l'opulence à laquelle s'éleva Philippe le Bon, successeur de Jean sans peur.

» A la suite de ces recherches, l'auteur a placé deux petits tableaux relatifs encore au règne du même prince. L'un contient le prix des grains depuis l'an 1404 jusqu'en 1419, dans les quartiers de Gand, Bruges, Courtrai, Alost et Rupelmonde. Le second marque le prix de quelques denrées et marchandises achetées en Flandre, sous le même règne.

» Je ne doute point que ce mémoire ne soit d'autant mieux accueilli qu'il est fondé sur des monuments connus de très peu de personnes, et tous contemporains. Je regrette cependant que M. Gerard, aidé des notes qu'il a recueillies sur ces monnaies et sur le prix des denrées au commencement du 15e siècle, ne se soit pas livré à quelques observations ultérieures qui eussent pu former un tableau de comparaison du prix et de la valeur de l'argent et de plusieurs objets commerciaux de ce temps avec ceux d'aujourd'hui. Ce travail dont les matériaux reposent sans doute dans son riche portefeuille, aurait ajouté un double intérêt à son mémoire. »

Heylen, dans le langage barbare qui lui est ordinaire quand il écrit en français, se borne à formuler quelques *desiderata* : il exprime le vœu que Gerard poursuive ses recherches sur l'histoire monétaire des Pays-Bas.

Le rapport de M. de Berg est très développé. Il signale de nombreuses erreurs ou contradictions dans l'appréciation que l'auteur fait du règne de Jean sans peur. Toute l'introduction devrait être réformée. Le mémoire lui-même offre des lacunes regrettables, et les documents mêmes réunis par M. Gerard ne semblent pas pouvoir être présentés au public dans la forme qu'il leur a donnée.

Il résulte d'une note de l'abbé Mann que ce fut ce dernier rapport qui détermina Gerard à retirer son mémoire.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1791.

Lecture par M. de Hesdin du commencement de son *Mémoire pour servir à l'histoire de Joscelin dit de Louvain ou de Brabant, etc.*

Le fragment de mémoire dont il est ici question et qui se trouve en copie aux archives de l'Académie, ne comprend que six pages et demie. De Hesdin avait promis d'en donner la suite, mais il se contenta d'y ajouter une pièce datée de Bruxelles le 16 août 1787, et servant de réponse à une demande conçue en ces termes : « L'on désirerait de découvrir par les anciennes archives de Brabant, tout ce qui regarde la personne de Joscelin de Louvain, fils puisné de Godefroid le Barbu, procréé en secondes noces; lequel vint en Angleterre avec sa sœur Adelice, qui épousa Henri Ier, roi d'Angleterre. »

Une copie de cette réponse est également aux archives : elle fut faite, dit l'abbé Mann, à la demande du duc de Northumberland, descendant par les femmes et représentant actuel de l'illustre famille de Percy, dont Joscelin de Louvain est la tige. — Ce seigneur, ajoute-t-il, a plus d'une fois témoigné son désir que cette pièce de M de Hesdin fût imprimée dans le recueil de l'Académie de Bruxelles, comme un titre de sa famille.

De Hesdin croyait avoir prouvé que Joscelin était un fils légitime de Godefroid le Barbu, mais Gerard et Ghesquiere n'admettaient nullement cette conclusion. Ghesquiere avait, lui aussi, été con-

sulté par le duc de Northumberland : il avait fait des recherches sans nombre sur le même objet, mais, dans son mémoire communiqué au duc, il n'avait pas osé avancer que Joscelin fût un enfant légitime de Godefroid. « Si M. de Hesdin, disait-il, avait donné des preuves péremptoires de cette légitimité, son travail mériterait à tous égards d'être inséré dans le 6e volume de l'Académie. Mais il n'en est pas ainsi. »

L'Académie rejeta les deux pièces dans sa séance du 17 mars 1794.

Notons encore que les archives de l'Académie renferment un travail dans lequel on a fondu les deux pièces prémentionnées. Ce travail qui porte le titre du mémoire, était parvenu à l'abbé Mann, le 13 octobre 1792, trois mois et demi après la mort de M. de Hesdin.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1791.

Présentation d'un manuscrit intitulé : *Traité ou description abrégée et méthodique des minéraux*, par le prince D. de Gallitzin.

Lecture : 1° par l'abbé Chevalier, de ses *Observations*, et de celles de M. le baron de Poederlé, *de l'éclipse de soleil du 3 avril 1791 ;* 2° par le secrétaire, d'une *Note* du docteur Godart *sur des expériences de M. Franquinet, physicien de Verviers, qui rendent sensibles à l'œil les courants du fluide électrique;* 3° par M. Du Rondeau, d'un *Mémoire sur la vue de la taupe ;* 4° par M. Lesbroussart, d'un mémoire intitulé : *Dissertation historique sur le comté d'Alost, jusqu'à l'époque de sa réunion au comté de Flandre.*

Les observations de l'éclipse de soleil du 3 avril 1791 sont aux archives, de même que la note de Godart. On fit remarquer, quant à celle-ci, que l'idée de rendre les courants sensibles, au moyen d'une poudre dont on saupoudre un carreau de verre, n'était pas neuve; que des expériences pareilles, faites par le prince de Gallitzin et le professeur Lichtenberg de Goettingue se trouvaient décrites dans le tome III des *Mémoires* de l'Académie de Bruxelles, avec cette seule différence que ces deux savants

s'étaient servis de poudre de résine, tandis que M. Franquinet se servait de poudre de lycoperdon, et que les figures produites dans ces diverses poudres étaient différentes entre elles.

Le memoire de Du Rondeau a été inséré dans le tome I des *Nouveaux Mémoires*, pp. 157-140. Burtin en avait fait le rapport suivant en 1792 :

« Comme je suis aussi persuadé que M. Du Rondeau de la réalité de la vue de la taupe, dont j'ai observé l'organe plus d'une fois, et dont l'usage me paraît destiné plutôt pour la nuit que pour le grand jour, ce que la démarche vacillante et incertaine de cet animal pendant la clarté et son habitude de ne sortir en général de terre que nuitamment paraissent démontrer, je ne puis dire autre chose sur ce mémoire, sinon que je le juge digne de faire partie de notre sixième volume. Je ne doute pas que l'auteur, avant de le livrer à l'impression, ne le revoie pour redresser quelques fautes d'orthographe que je ne puis attribuer qu'au copiste. »

Le mémoire de Lesbroussart est également dans le tome I des *Nouveaux Mémoires*, pp. 521-340. Le protocole de la séance du 18 avril 1791 en donnait une analyse, et l'impression en avait été résolue le 17 mars 1794. Gerard, l'un des examinateurs, avait donné son avis en ces termes :

« L'objet de ce mémoire est intéressant. L'histoire du moyen-âge de la Belgique est peu connue, et l'auteur y répand des lumières. Je ne ferai que quelques remarques isolées sur son ouvrage.

» L'auteur dit que vers la fin du septième siècle, « telle était encore » l'aveugle opiniâtreté d'une partie de la nation belgique, qu'elle repous- » sait invinciblement tous les efforts de la raison pour l'arracher à la » barbarie. » Et, d'après le témoignage de St Boniface il ajoute que ce pays était habité par des hommes mâles, laborieux et guerriers; mais que, foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines, ils se livraient sans réserve à tous les crimes, et qu'ils étaient esclaves à la fois de l'adultère, du vol, du pillage, du parjure et de l'homicide. Ce tableau me paraît outré : il est vrai pour les habitants d'Aulthem, pays d'Alost, où quelques-uns d'entre eux tuèrent St Livin qui venait leur prêcher

une doctrine qui leur était inconnue, mais s'ensuit-il de là que toute la nation était souillée des crimes dont St Boniface l'accuse?

» M. Lesbroussart dit que la Lotharingie dut son nom à deux princes du nom de Lothaire : c'est d'après tous les bons auteurs de Lothaire II que le duché de Lothier prit son nom. — Il est dit dans le mémoire qu'il existe une charte de donation où Wichman se qualifie de comte par la grâce de Dieu; il me semble qu'il faudrait indiquer où cette charte se trouve.

» Ce mémoire est bien écrit, et je ne balancerais pas à souscrire qu'il fût inséré dans nos Mémoires, mais je ne puis m'empêcher d'observer qu'il s'y trouve un vide considérable, et qu'il s'en faut de beaucoup que son auteur ait puisé dans toutes les sources; et il me paraît qu'outre la chronique de St Bavon, il n'a consulté que Meyerus, Oudegherst, Lindanus, Sanderus, Sigebert, Anselme et Le Mire. Mon rapport serait plus long que son mémoire si j'allais suppléer aux omissions qui s'y trouvent, et cela me prendrait un temps que je suis obligé d'employer à d'autres objets. Je me bornerai donc d'indiquer quelques ouvrages dans lesquels M. Lesbroussart pourrait puiser s'il voulait rendre son ouvrage plus intéressant et plus utile.... »

En ce qui concerne le manuscrit du prince de Gallitzin, présenté à la séance du 18 avril, on lit dans le protocole de la séance du 19 mars 1792 :

« MM. Burtin et Hoppé, deux des commissaires nommés pour examiner le *Traité de minéralogie* du prince de Gallitzin, lurent des rapports sur cet ouvrage, et en relevèrent quelques endroits qu'ils croient susceptibles d'être rectifiés. M. de Launay, le troisième commissaire, n'en avait pas encore achevé la lecture, mais il fit plusieurs observations de vive voix. En conséquence, vu l'empressement du prince de voir paraître cet ouvrage, il fut résolu que le secrétaire lui écrirait que l'Académie l'avait adopté pour être imprimé comme partie de ses ouvrages, mais que l'impression de son sixième volume de *Mémoires* étant arrêtée par des circonstances particulières, elle avait résolu de faire imprimer cet ouvrage à part. »

Il ne fut pas donné suite à cette résolution; et le prince ayant réclamé son manuscrit, le publia à ses frais à Maestricht, 1 vol. in-4° de 244 pages, 1792.

SÉANCE DU 18 MAI 1791.

Lecture par Burtin d'un mémoire intitulé : *Description d'une grotte de la province de Luxembourg, nommée vulgairement le Trou de Han.*

Présentation : 1° d'un mémoire de M. de Witry, intitulé : *Sommaire de l'Appendice au dernier mémoire publié sur l'air déphlogistiqué ;* 2° d'un mémoire de M. De Beunie, intitulé : *Suite d'expériences sur les précipitations des métaux, comprenant celles de l'argent et de l'or ;* 3° d'un *Mémoire* de l'abbé Delhaye *sur deux méthodes de trouver par le moyen des étoiles une mesure universelle.*

Le mémoire de Burtin, d'après une décision prise le 7 avril 1794, devait paraître dans le tome VI des *Mémoires* Le 4 novembre 1820, il avait été résolu de l'imprimer, en attendant que quelques membres pussent se rendre sur les lieux pour procurer de nouveaux renseignements sur le Trou de Han et sur deux autres grottes placées dans le voisinage : le 18 mai 1822, MM. Quetelet et Kickx furent chargés de cette mission : la relation de leur voyage parut dans le tome II des *Nouveaux Mémoires,* pp. 315-362, et il ne fut plus question du mémoire de Burtin qui est resté inédit. — Il s'en trouve une copie aux archives du royaume, dans le format in-folio (19 pp.).

Le mémoire de l'abbé Delhaye est aux archives : l'abbé Chevalier en avait fait un rapport peu favorable.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1791.

Lecture des mémoires de MM. de Witry et De Beunie, présentés à la séance du 18 mai précédent.

L'Appendice se rapportait au mémoire dont la lecture avait été faite le 14 octobre 1790 : nous en parlerons plus loin.

Pour ce qui concerne le mémoire de De Beunie, nous renverrons à notre notice sur l'auteur.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1791.

Lecture : 1° d'un mémoire de M. Hoppé renfermant ses expériences et observations nouvelles sur les couleurs prismatiques; 2° de la première partie d'un *Second mémoire* de M. de Witry *sur l'air déphlogistiqué tiré de la manganèse.*

Présentation de trois mémoires de l'abbé Ghesquiere : 1° *sur l'espier ; 2° sur l'antiquité de la peinture sur verre ;* 3° *sur quelques antiquités trouvées parmi les ruines de l'ancienne forteresse de Brittenbourg.*

Le mémoire de M. Hoppé avait été envoyé à l'appui d'une demande de place d'associé étranger: il fut repris par l'auteur.

Pour le mémoire de M. de Witry, voir ci-après.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1791.

Lecture : 1° de la fin du *Second mémoire* de l'abbé de Witry *sur l'air déphlogistiqué tiré de la manganèse;* 2° des *Recherches* de M. l'abbé Ghesquiere *sur l'antiquité de la peinture sur verre.*

Dans la séance du 7 avril 1794, il avait été résolu d'imprimer les deux mémoires de l'abbé de Witry, celui qui avait été lu le 5 octobre 1791, et celui qui avait été lu les 21 novembre et 6 décembre de la même année. Nous croyons inutile de donner les rapports des commissaires, MM. De Beunie, Mann et Van Bochaute; mais nous transcrirons celui de Van Mons, appelé en 1817 à émettre son avis sur le second mémoire en tête duquel on avait placé l'*Appendice* rappelé ci-dessus[1] :

« La seule chose dans ce mémoire que l'on puisse considérer comme intéressante, qui l'était fortement dans le temps et qui l'est encore bien aujourd'hui, c'est que l'acide nitrique, quoique affaibli par trois fois son poids d'eau, lorsque, pour se procurer du gaz nitreux, on le fait réagir

[1] Toutes ces pièces sont aux archives de l'Académie.

sur du cuivre jaune et surtout sur du cuivre très divisé, donne du gaz qui est toujours mêlé d'oxide gazeux d'azote. Cet oxide provient de la dissolution trop énergique qu'occasionne la présence du zinc. Un tel gaz nitreux doit indiquer à faux l'état du gaz oxigène que par son moyen on explore, en ce qu'on place sur le compte de ce gaz une indication de viciement qui n'appartient qu'au réactif. L'auteur a très bien vu cet effet, et il a le premier averti que le gaz oxigène contrôle l'état du gaz nitreux, aussi bien que le gaz nitreux contrôle l'état du gaz oxigène, et il démontre combien, d'après cela, il est nécessaire, dans les essais eudiométriques, de constater la pureté du gaz nitreux par du gaz oxigène dont la pureté elle-même soit connue. Je pense que l'Académie pourrait faire mention de ce passage que dans le mémoire j'ai enclavé, aux procès-verbaux de ses séances. — L'objet pour lequel M. de Witry a recherché les moyens de se procurer du gaz oxigène très pur, n'existe plus aujourd'hui. Cet objet était de l'administrer aux malades affectés de pulmonie. L'expérience a prouvé que rien dans ces maladies n'accélère tant la mort que la respiration d'un air pur. On ne doit en conséquence point faire mention du but que l'auteur s'était proposé dans son travail. »

Ce rapport est daté du 3 septembre 1817.

Dans la séance du 7 avril 1794, il avait été également résolu d'imprimer le mémoire de Ghesquiere sur l'antiquité de la peinture sur verre, « à condition, » porte le protocole, « que l'auteur veuille arranger son mémoire conformément à l'avis des commissaires, dont on lui remettra les rapports. »

Ces commissaires étaient MM. Chevalier, Lesbroussart et le baron de Feltz.

Le premier conclut en disant : « Mon sentiment serait que dans le *Journal des séances,* on fasse l'extrait de ce mémoire, mais qu'il ne soit pas publié en entier. » — Lesbroussart n'admet pas l'autorité de Pline, invoquée par l'auteur à l'appui de sa thèse que la peinture sur verre aurait été connue des anciens, mais elle était certainement mise en pratique au milieu du 12e siècle, selon le témoignage de l'abbé Suger dont le texte est clair et précis. Ghesquiere s'était proposé de réfuter une erreur consignée dans le tome XII in-folio de l'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné des sciences et des arts*, dont l'article consacré à la peinture

sur verre présentait cette peinture comme étant *toute moderne*. « Parmi les cent mille erreurs en tout genre, disait-il en commençant, consignées dans un ouvrage d'autant plus propre à les perpétuer, qu'il est malheureusement devenu très célèbre et presque classique parmi nos messieurs du bon ton, j'en ai par hasard rencontré une qui m'a singulièrement frappé. Il est vrai que cette erreur n'est pas du nombre de celles qui ont beaucoup contribué à saper en France la religion et, par une suite à laquelle il fallait s'attendre, le trône du fils aîné de l'Église. Non, ce n'est qu'une erreur historique... Ce que je vais dire sur l'art de peindre sur verre, prouvera qu'en général on ne doit guère compter sur les assertions les plus positives même de messieurs les encyclopédistes, et combien il est nécessaire de se servir du flambeau de la saine critique, pour dégager la vérité des erreurs sans nombre dont ces messieurs l'ont enveloppée. » Lesbroussart, à la fin de son rapport, s'élève contre ce langage et défend l'Encyclopédie, en répétant avec Horace : *ubi plura nitent in carmine, non ego paucis offendar maculis;* cependant, d'après lui, le mémoire de Ghesquiere mérite de figurer dans le recueil de l'Académie. — De Feltz, de son côté, est d'avis que « pour intéresser le lecteur impartial, pour mériter place dans la collection académique, il devrait être dégagé de ces pieuses diatribes contre un ouvrage extrêmement utile malgré tous les défauts qu'on lui reproche. »

Le mémoire de Ghesquiere est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1791.

Lecture de la partie du *Traité de minéralogie* du prince de Gallitzin, qui traite des *pierres précieuses*.

Nous avons fait connaître précédemment (séance du 18 avril 1791) que le Traité du prince de Gallitzin parut à Maestricht en 1792.

CHAPITRE XIV.

ANNÉES 1792, 1793 ET 1794.

SÉANCE DU 2 JANVIER 1792.

Présentation : 1° d'un mémoire de l'abbé Ghesquiere, intitulé : *Recherches généalogiques et chronologiques sur Guillaume de Dampierre, second époux de Marguerite, fille puînée de Bauduin empereur de Constantinople, comte de Flandre et de Hainaut;* 2° d'un mémoire du même, intitulé : *Recherches numismatiques et historiques sur deux médailles de Caracalla.*

Lecture : 1° de quelques parties du *Traité de minéralogie* de M. le prince de Gallitzin; 2° des *Observations* de M. le baron de Poederlé *sur l'effet qu'a produit le froid rigoureux de 1788 sur les végétaux en général et spécialement sur les arbres indigènes et exotiques.* « L'auteur avait remis ces observations, sur la demande du secrétaire, pour servir de suite à son *Mémoire sur les grandes gelées,* etc. » Voyez la séance du 3 février 1789.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1792.

Lecture : 1° d'un mémoire de M. Lesbroussart, ayant pour titre : *Précis historique sur Jeanne de Flandre, mère de Jean IV, duc de Bretagne, surnommé le conquérant;* 2° du commencement des *Recherches* de l'abbé Ghesquiere *sur Guillaume de Dampierre.*

Le mémoire de Lesbroussart figure dans le tome I des *Nouveaux Mémoires,* pp. 235-248. On en trouve un résumé dans le protocole de la séance. D'après une résolution prise le 28 avril 1794, il devait paraître dans le tome VI des *Mémoires.*

Le mémoire de Ghesquiere est aux archives de l'Académie : il avait été désigné également pour le tome VI, mais à condition que l'auteur fît disparaître la phrase finale : « Au reste, comme

je ne prétends tirer aucune gloire de l'approbation qu'on pourrait accorder à ces *Recherches;* aussi ne suis-je pas d'avis de me faire de la peine de l'envie de ceux qui les désapprouveraient : *sicut mihi de eorum qui hoc factum probant, laude nihil vindico; ita eorum qui id improbant, non pulsabor invidiâ.* »

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1792.

Lecture par M. de Berg d'un mémoire intitulé : *Observations sur l'histoire naturelle de l'autruche.*

Ce mémoire fut rendu à M. de Berg[1]. Dans la séance du 28 avril 1794, l'Académie avait résolu de l'imprimer, à condition que l'auteur adoptât les remarques critiques faites par deux des commissaires, MM. Chevalier et Burtin. Le troisième commissaire, l'abbé Mann, s'était prononcé pour l'impression sans aucune modification. Voici les rapports :

Rapport de l'abbé Mann. — Sans date.

« Ces observations ont pour sujet : 1° le poids moyen de l'animal; 2° le temps de la ponte; 3° le volume et le poids des œufs; 4° la couleur du plumage; 5° l'accouplement de ces oiseaux; 6° enfin, leur boisson. L'auteur compare sur ces divers points ce qu'il a observé lui même, avec ce qu'en a dit M. de Buffon, et conclut sur chacun, que ce célèbre naturaliste, ou doit avoir parlé d'une espèce différente d'oiseaux, ou qu'il est tombé dans des méprises surprenantes et qui méritent d'être relevées. — Je suis entièrement d'accord avec M. de Berg, tant sur les conclusions qu'il tire de ses observations, que sur l'inexactitude générale des écrivains français, et je suis de sentiment que ce mémoire mérite d'avoir place dans le volume que l'Académie va faire imprimer. »

Rapport de Burtin. — 5 juin 1792.

« Ces observations, qui ont pu avoir pour témoins tous les habitants d'une grande ville, sont d'autant plus intéressantes qu'elles redressent

[1] Il en existe une copie aux archives du royaume.

évidemment des erreurs ou au moins relèvent des inexactitudes du grand Buffon, qui, par son style enchanteur, a réuni tous les suffrages et est devenu le dictateur plutôt que l'historien ou le peintre de la nature. — Je ne puis donc former le moindre doute que ces observations n'obtiennent le suffrage du public, et j'en fais sincèrement compliment à l'auteur; mais avant que de livrer cet ouvrage à l'impression, je soumets à la décision de l'Académie, si, sans nous compromettre et sans nous exposer à des désagréments qui peuvent devenir sérieux, nous pouvons laisser subsister les expressions suivantes : « *mais surtout les » écrivains français toujours plus défectueux, toujours plus inexacts que » ceux d'aucune autre nation.* » Il est à observer surtout qu'il s'agit ici de quelques erreurs de Buffon, l'idole de sa nation. Je regrette aussi que l'auteur ait fait usage de deux mots grecs, sans le moindre besoin, savoir *hydrophobe* et *hydrophile,* d'autant plus que le premier ne peut pas ici remplir sa vraie destination qui n'est que la privation ou l'abstinence de toute boisson... Je ne puis donc que prier M. de Berg de vouloir bien faire le sacrifice de ces deux mots qui pourraient déplaire à d'autres comme ils m'ont déplu, et qui certainement n'ajouteront rien au mérite de son ouvrage. »

Rapport de l'abbé Chevalier. — 2 septembre 1792.

« Si l'auteur souhaite que ce mémoire soit publié dans la collection de l'Académie, il me paraît qu'on doit ôter et effacer la sortie que l'auteur fait contre M. de Buffon qui a si bien mérité de l'histoire naturelle, parce qu'elle est injuste: M. de Buffon n'affirmant rien de sa propre autorité,... mais rapportant ce que différents auteurs, et de différentes na tions, ont écrit et observé sur les autruches. »

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1792.

Certificat accordé à l'avocat Bertrand, de Malines, auteur de *Questions sur l'agriculture et l'économie rurale propres à donner une idée de la marche considérable, qu'il y a encore à faire, pour porter l'agriculture et l'économie rurale à un certain point de perfection.*

Voyez le livre I, chap. LVII.

SÉANCE DU 5 MARS 1792.

Lecture : 1° de l'introduction et de la première section d'un *Traité des courants de la mer et de leurs effets sur le fond et les côtes des mers;* 2° d'une production intitulée : *Discours adressé à l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles par le conseiller privé de Berg, membre de cette Académie, accompagné 1° de l'histoire de la fable des 40 p. °/₀ extraite des Mémoires pour servir à l'histoire de Joseph [II] et à celle des troubles des Pays-Bas commencés sous son règne; 2° d'une copie d'une instruction émanée de Joseph en 1785, qui fut la source unique de la fable des 40 p. °/₀;* 3° d'un mémoire de l'abbé Ghesquiere, intitulé : *Recherches numismatiques et historiques de deux médailles de Caracalla jusqu'à présent uniques ou du moins regardées comme telles.*

Le protocole de la séance renferme ce qui suit au sujet du *Traité* de l'abbé Mann, dont celui-ci s'était occupé depuis l'année 1783, et dont il avait lu le plan ou une analyse raisonnée dans la séance du 16 janvier 1786:

« Dans l'introduction de ce traité, l'auteur expose la nature de son travail et en quoi elle diffère de celui des auteurs qui ont traité avant lui des courants de la mer : il en donne le plan, et fait entrevoir l'utilité qui pourrait en résulter.

» Il divise la suite de son ouvrage en six chapitres ou sections.

» Dans le premier il donne la *théorie des ondes ou vagues de la mer*, commençant ainsi par les mouvements les plus simples de l'eau, pour aller graduellement aux plus composés.

» Le second renferme la *théorie générale des courants de la mer*, quant à leur nature et formation, à leurs diverses espèces, et aux lois de leur propagation dans différentes parties de l'Océan.

» Dans le troisième, il expose la *théorie des courants quant à leurs effets*. Cette théorie consiste 1° dans une analyse des lois hydrodynamiques des courants dans toutes leurs variations, rencontres et combinaisons; 2° dans une analyse de leurs effets sur le fond et les bords de la mer sous toutes

leurs variations; et 3° dans les lois observées dans la formation des bancs de mer.

» Le quatrième contient des tables du temps et de la quantité des marées dans l'Océan et sur toutes les côtes de l'Europe, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap nord de Norwège, ainsi que la direction des courants dans toutes ces mers, d'après les meilleurs pilotes côtiers, cartes marines et livres de navigation.

» Le cinquième traite de la formation des bancs et autres irrégularités connus au fond et sur les côtes des mers, et des changements graduels qui s'y observent, en appliquant à ces divers objets les principes démontrés dans les chapitres précédents sur la nature et les effets des courants de la mer.

» Enfin, la sixième et dernière partie de ce traité renferme l'application de tout ce qui a été dit précédemment aux principaux ports et havres des mers de l'Europe, depuis Cadix jusqu'à Drontheim, par un examen de chacun d'eux en détail, et en les comparant avec l'idée d'un port parfait en tout sens, afin de mieux déterminer leur degré de perfection ou d'imperfection relative.

» L'auteur se propose de lire successivement la suite de cet ouvrage, qui est entièrement achevé. »

Le second chapitre fut lu dans la séance du 2 avril 1792 : à partir de ce moment, il n'est plus parlé de l'ouvrage. D'après le baron de Reiffenberg (Éloge de l'abbé Mann), « ce traité ne fut achevé qu'en 1796; il avait été fait premièrement en anglais en 1789, et communiqué à la Société royale de Londres. » Le titre était: *A treatise on sea-currents and their effects, applied to the seas and coasts on the west of Europe, more especially to those which surround the British Islands.*

Relativement au *Discours, etc.*, de M. de Berg, on lit dans le protocole de la séance du 28 avril 1794 : « Il semble que l'auteur a destiné cette pièce à être conservée dans le dépôt de l'Académie comme monument historique, et non à paraître dans son recueil imprimé : au reste c'est à lui à s'expliquer là-dessus. » Notons que le manuscrit avait été remis depuis plusieurs mois à de Berg, sur sa demande. Des trois commissaires, MM. le baron de Feltz, Lesbroussart et Ghesquiere, le premier seul s'était prononcé net-

tement pour l'insertion dans les *Mémoires* de l'Académie. Lesbroussart ne s'opposait pas à l'insertion, mais il exprimait l'avis suivant :

« Les Mémoires de l'Académie n'étant guère connus que des gens de lettres dont le nombre est toujours très borné, et M. de Berg paraissant vouloir surtout relever une erreur devenue presque générale tant dans la Belgique que dans les pays voisins, le soin qu'il prend de venger la mémoire de Joseph II exigerait sans doute qu'il donnât à son ouvrage plus de publicité; et cette publicité qui atteindrait bien plus sûrement le but qu'il se propose, il la trouvera sans contredit bien moins dans nos *Mémoires* in-4° très peu répandus, que dans un in-8° isolé qui, quand l'ouvrage intéresse toute une nation et un souverain célèbre, circule avec rapidité et se répand avec profusion... »

Ghesquiere n'admettait pas l'ouvrage de M. de Berg pour des raisons subtiles que nous allons faire connaître :

« Du premier coup d'œil que j'ai jeté sur le *Discours* de M. de Berg, lu à l'Académie le 5 mars 1792, j'ai observé que cet écrit n'était qu'une *suite* et un *accessoire* de son *Discours dédié aux mânes de Joseph II*, imprimé en 1791 [voir le livre I, chap. LII], lequel, comme porte la correction manuscrite du titre, reste *à prononcer en* 1800, c'est-à-dire après sept ans. — L'auteur du *Discours* du 5 mars 1792 paraît lui-même convenir que ce même discours n'est qu'une *suite* et un *accessoire* de son *Discours* de 1791, *adressé* [*dédié*] *aux mânes de Joseph II, à prononcer*, selon la correction manuscrite, *en* 1800; et en effet, l'auteur du *Discours* du 5 mars 1792 n'a d'autre objet que celui de vérifier, autant qu'il lui est possible, *une seule* de toutes ses autres assertions, avancée à la page 15 et 16 de son *Discours* en 1791. Voyez page 1 du *Discours* de 1792.— En conséquence j'estime que comme le *Discours* principal qui reste *à prononcer en* 1800, ne doit pas entrer dans le sixième volume des *Mémoires* de l'Académie, il n'est pas naturel que son *accessoire* y entre, et même sept ans avant que le *Discours* principal puisse être *prononcé;* à moins qu'on ne veuille renverser cet ancien axiome : *Accessorium sequitur suum principale.* — D'ailleurs ce ne sera peut-être qu'en 1800 que le public pourra juger si, et jusqu'à quel point, la *copie la moins* IMPAR-

FAITE (voyez p. 1, num. 41, au titre même, *Note du traducteur*) que l'auteur du Discours *connaisse*, et qu'*il a remise à l'Académie,* est conforme à l'*instruction originale,* sur laquelle roule le *Discours* du 5 mars 1792, et qui est la base des assertions de l'auteur. »

Ce que de Berg appelait la *fable des 40 p °/₀* se rapportait à l'impôt de 40 pour cent sur toutes les terres, dont on prêtait l'intention à Joseph II par une interprétation erronée de l'*Instruction* de 1783. L'original de cette instruction était en allemand : elle avait été défigurée par des traducteurs ou malhabiles ou malveillants. De Berg l'avait traduite avec soin, et il en garantissait la conformité avec la copie qu'il avait eue entre les mains.

Nous avons parlé du mémoire de Ghesquiere sur les médailles de Caracalla dans le livre I, chap. LVIII. Nous n'y reviendrons pas ici. Il nous suffira de faire connaître que l'Académie avait ordonné l'impression du mémoire corrigé, dans sa séance du 28 avril 1794: il est aux archives.

SÉANCE DU 19 MARS 1792.

Lecture d'un *Mémoire sur la nécessité d'augmenter les bois et les plantations dans les Pays-Bas, et sur les moyens à employer à cet effet, tant dans le choix des arbres, qu'en donnant tout l'encouragement convenable à leur culture et en remédiant aux dégâts qu'on y fait,* par M. le baron de Poederlé, associé étranger de la Société royale d'agriculture de Paris.

Ce mémoire est aux archives du royaume (8 pages in-4°). Le 28 avril 1794, l'Académie avait résolu de l'imprimer à la suite des Mémoires des sciences.

Voici le rapport que de Launay en avait fait :

« L'auteur propose à l'Académie de faire une représentation au gouvernement pour l'engager tant à porter un règlement tendant à prévenir le défrichement des bois et à encourager la culture de ceux-ci, ainsi que les plantations, qu'à pourvoir à l'établissement des pépinières. Je crois que cette proposition est de nature à être goûtée. Quant aux arbres dont

l'auteur conseille la culture pour ce pays-ci, cela forme une partie d'autant plus intéressante de son mémoire que l'on sait que des observations et une expérience de plusieurs années qu'il s'occupe de la culture, lui ont appris à parler en maître sur cet objet. »

SÉANCE DU 2 AVRIL 1792.

Lecture : 1° par l'abbé Mann, de la deuxième section de son *Traité des courants de la mer;* 2° par M. Burtin, d'un *Mémoire sur l'inutilité des jachères;* 4° par l'abbé Bevy, d'un *Mémoire sur les anciennes tombes des Gaulois.*

Pour le *Traité* de l'abbé Mann, voyez la séance du 5 mars 1792.

L'Académie, dans sa séance du 28 avril 1794, avait adopté le mémoire de Burtin pour le tome VI de son recueil. Il parut en 1809 sous le titre : *L'inutilité des jachères démontrée par l'expérience, et surtout par la culture des pays de Waes et de Termonde.* Bruxelles, Weissenbruch, in-12 de 25 pages. « Ce petit ouvrage, » dit Burtin dans son autobiographie, « est tellement recherché que les exemplaires en sont devenus introuvables. » — Une copie manuscrite de 25 pp. in-folio est aux archives du royaume.

Selon le protocole, « M. Bevy reprit avec lui son mémoire pour le retravailler. »

SÉANCE DU 16 AVRIL 1792.

Présentation par l'abbé Mann de ses *Tables météorologiques pour l'année 1791.*

Lecture : 1° d'une *Dissertation critique sur un passage de Lambert d'Aschaffenbourg relatif à Robert le Frison, 10e comte de Flandre,* par M. Lesbroussart; 2° du mémoire de l'abbé Ghesquiere, intitulé : *Observations historiques et critiques sur les briques historiées et faites en bas-relief, trouvées parmi les ruines de l'ancienne forteresse de Brittenbourg.*

Les Tables météorologiques pour l'année 1791, rédigées sur le même pied que les précédentes à partir de 1784, étaient destinées à l'Académie de Manheim.

La dissertation de M. Lesbroussart fut retirée par l'auteur, après la lecture des rapports de MM. Gerard, Heylen et Ghesquiere, qui fut faite dans la séance du 21 mai 1794. Le premier commissaire avait déclaré n'avoir aucune observation à présenter sur le mémoire, mais Heylen d'abord, et ensuite Ghesquiere avaient relevé « les épithètes et les gentillesses, » dont l'auteur s'était servi en parlant des anciens chroniqueurs. Il paraît que Lesbroussart disait quelque part : « Combien l'oisiveté cénobitique n'a-t-elle pas engendré et propagé d'erreurs qui n'ont que trop longtemps asservi l'esprit humain et retardé les progrès de la raison. »

« J'ai voulu examiner par moi-même, et au flambeau d'une critique impartiale, » dit Ghesquiere, « si le passage de Lambert d'Aschaffenbourg, qui fait le sujet du mémoire de M. Lesbroussart, méritait la qualification de *mensonge,* celle de l'*or faux,* celle d'assertion que *la critique et la vraisemblance ne peuvent avouer;* ou plutôt si le passage en question n'est pas une anecdote intéressante que les écrivains belgiques ou d'autres auteurs du temps n'ont osé consigner dans leurs ouvrages, ou qu'ils ont omise, comme n'ayant rien de commun avec leur objet principal. » Sa conclusion est que les preuves de Lesbroussart manquent de force et de solidité, et que le récit de Lambert n'est pas *marqué au coin de l'erreur la plus manifeste.*

Le protocole de la séance du 16 avril 1792 renferme l'analyse de la dissertation de Lesbroussart. — Le manuscrit autographe se trouve à la Bibliothèque royale de Belgique, fonds Van Hulthem.

Dans la séance du 7 avril 1794, il fut résolu d'imprimer le mémoire de Ghesquiere, « en cas que l'examen des briques donne un apaisement suffisant sur le sujet de ce mémoire, pour le faire accompagner de leur gravure; et aussi, à condition que l'auteur en ôte la description extraite de l'Histoire du peuple de Dieu par le père Berruyer. » Le mémoire est aux archives. Voici le rapport que Gerard en avait fait :

« Plusieurs auteurs ont cru, en voyant quelques briques isolées trouvées à Brittenbourg, que ces briques représentaient l'histoire de Velleda,

femme célèbre chez les anciens Germains. M. l'abbé Ghesquiere ayant rassemblé un plus grand nombre de ces briques et les ayant scrupuleusement examinées, a reconnu qu'elles représentaient l'histoire de la chaste Susanne. — M. Ghesquiere ayant eu sous les yeux un plus grand nombre de briques que les auteurs qui ont disserté avant lui sur ces briques, a été plus en état qu'eux d'en donner une description qui, à ce que je crois, sera lue avec plaisir. — Quant à l'histoire de Susanne rapportée par M. Ghesquiere, elle ne me paraît pas littérale, et je crois y reconnaître le style fleuri du père Berruyer, que M. Ghesquiere n'indique que sous le nom d'écrivain célèbre. »

SÉANCE DU 22 MAI 1792.

Lecture : 1° par M. Heylen, de la suite d'un ouvrage sous le titre de : *Analecta de re agrariâ in Brabantiâ; praesertim in Taxandriâ*, dont il avait lu le commencement dans la séance du 12 mai 1789 sous le titre de : *Fragmenta historica de agriculturae statu in Brabantiâ, praesertim in eo tractu quem Campiniam vulgo dicunt*; 2° par M. Lesbroussart, d'une *description du monument d'Igel*, traduite d'un manuscrit latin du P. Alexandre Wiltheim, intitulé : *Luxemburgum romanum*, etc.

Nous avons dit précédemment que le doyen Heylen avait repris le mémoire lu à la séance du 12 mai 1789, dont il vient d'être question, pour le continuer, et que ce mémoire était resté chez lui. Il emporta de même la suite qui avait été lue à la séance du 22 mai 1792.

D'après le protocole de la séance du 22 mai 1792, M. Lesbroussart ayant eu connaissance du manuscrit du P. Wiltheim, « avait trouvé cet ouvrage si curieux, si érudit, si achevé en son genre, qu'il a cru qu'une traduction française, avec des notes, serait un vrai présent au public; mais il désirait, avant de l'entreprendre, avoir le suffrage de l'Académie sur ce sujet. Il lut en conséquence la traduction de la description du monument d'Igel. Ensuite de quoi, M. le président, au nom de la compagnie, l'exhorta à continuer la traduction d'un manuscrit aussi intéressant pour tous les amateurs des antiquités belgiques. »

Nous ne savons pas si Lesbroussart s'occupa encore de ce manuscrit. La description du monument d'Igel se trouve à la Bibliothèque royale de Belgique.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1792.

Lecture du commencement d'un mémoire intitulé : *Idées sur l'origine de l'imprimerie et sur ses premiers établissements à Louvain, Alost, Bruxelles, Anvers, Bruges,* par l'abbé Lambinet.

L'auteur de ce mémoire l'avait présenté le jour même, en demandant une place de membre ordinaire de l'Académie.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1792.

Lecture des rapports sur un ouvrage de M. de Launay, intitulé : *Les genres sexuels des plantes, établis par Linné, et mis à la portée de tout le monde Ou Manuel de botanique, destiné à servir de guide pour étudier dans un ordre systématique, les descriptions des végétaux, données par Miller dans son Dictionnaire des jardiniers et des cultivateurs. Avec deux tables alphabétiques, l'une des noms français, et l'autre des noms latins.*

Le 1er octobre, le président avait chargé Van Bochaute, Du Rondeau et l'abbé Mann d'examiner cet ouvrage, à l'effet de savoir s'il pouvait être imprimé sous le privilége de l'Académie.

Les rapports étant favorables, l'approbation fut accordée, et le livre parut chez Emm. Flon à Bruxelles, mais sans que le nom de l'auteur figurât sur le titre : il porte le millésime de 1791, et renferme 255 pages du format in-8° avec le titre, le faux-titre, l'approbation et les additions et corrections. D'après le rapport de Du Rondeau, les commissaires n'eurent sous les yeux que les 184 premières pages imprimées.

Ce ne fut que dans la séance du 27 mai 1793 que de Launay présenta un exemplaire de son Manuel de botanique à l'Académie.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1792.

Lecture : 1° par M. de Berg, du premier chapitre d'un mémoire intitulé : *Recherches sur la nature des gouverneurs civils provinciaux des Gaules et d'autres états de l'Europe, depuis la domination de l'empire romain jusqu'au 15e siècle;* 2° de la suite et fin du mémoire de l'abbé Lambinet sur l'origine de l'imprimerie et sur ses premiers établissements aux Pays-Bas.

Le premier chapitre du mémoire de M. de Berg contenait une définition de la nature des gouverneurs civils provinciaux sous la domination romaine. — Il fut retiré par l'auteur et nous ignorons s'il continua le mémoire.

Le protocole de la séance renferme une analyse du mémoire de Lambinet. Le mémoire fut retiré par l'auteur. Des trois commissaires, un seul, M. de Berg, s'était prononcé pour l'impression. Le rapport de Lesbroussart, sans conclusion précise, tendait à l'ajournement. « Je dois convenir, disait Gerard, que M. l'abbé Lambinet a fait beaucoup de recherches, que son mémoire est bien écrit, mais je ne le trouve pas assez intéressant pour qu'on lui donne place dans les *Mémoires* de notre Académie. »

SÉANCE DU 15 AVRIL 1793.

Lecture par M. Lesbroussart d'un mémoire intitulé : *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges, et particulièrement les Brabançons pendant l'occupation des Pays-Bas par les Français depuis le mois de novembre 1792 jusqu'au mois de mars 1793.*

« L'Académie, après la lecture de cette pièce, résolut de la faire imprimer d'abord, persuadée qu'elle serait très bien accueillie du public et qu'elle ferait bon effet dans les circonstances actuelles. Elle nomma

deux commissaires, MM. de Launay et Burtin, pour l'examiner, afin qu'elle pût être livrée à l'impression sous le privilége de l'Académie, se réservant de l'insérer dans le premier volume de *Mémoires* qu'elle ferait imprimer. »

L'impression de ce mémoire fut achevée le 20 avril dans deux formats, in-4° et in-8°, et il en fut remis ledit jour six exemplaires à chaque membre de l'Académie résidant à Bruxelles.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1793.

Lecture par M. Lesbroussart d'un mémoire intitulé : *Extraits d'un poème du 15e siècle, mêlé de prose et de vers, ouvrage anonyme et manuscrit, contenant l'apothéose de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., etc.*

Le protocole donne une analyse de ce mémoire, dont l'impression fut décidée dans la dernière séance tenue par l'Académie, le 21 mai 1794. Il parut dans le tome I des *Nouveaux Mémoires*, pp. 295-312. On n'a pas tenu compte alors de l'observation suivante faite par Gerard, au siècle dernier :

« Page 2, il [M. Lesbroussart] dit que ce poème anonyme paraît avoir été composé peu de temps après la mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Et il dit à la dernière page qu'à la fin du manuscrit il se trouve sept vers qui renferment la dédicace au comte de Charolais. Ceci n'est pas exact. On doit substituer aux mots comte de Charolais, Charles duc de Bourgogne, qui, comte de Charolais du vivant de son père, n'est connu que sous le nom de duc de Bourgogne après sa mort. C'est une faute de distraction qui a échappé à M. Lesbroussart puisqu'il a transcrit les sept vers dont voici les trois premiers :

A toi, duc resplendissant,
Mon ouvrage te présente,
Où ton père tout puissant
. . . .

» Ces vers prouvent que le manuscrit a été composé après la mort de Philippe le Bon, puisque son fils y est titré de duc... »

Lesbroussart adopta l'opinion de Gerard qui attribuait le manuscrit à *Jehan Molinet* : cette opinion était aussi celle de M. Laserna Santander, propriétaire du manuscrit.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1793.

Présentation d'un *Mémoire sur l'influence de la chimie sur les fabriques* par M. B. Coppens, professeur d'anatomie à Gand.

M. Coppens avait envoyé ce mémoire le 29 septembre, à l'appui d'une demande tendante à obtenir une place de membre. Dès le 30, le président avait nommé commissaires MM. Vounck, Du Rondeau et Van Bochaute : celui-ci étant décédé le 5 novembre, fut remplacé le 27 par Caels.

Nous avons les rapports de Vounck et de Caels.

« L'auteur, dit le premier commissaire, a puisé et tiré les faits par lesquels il veut prouver sa thèse, dans les écrits des auteurs presque tous modernes... Mais on s'apercevra facilement qu'il y a plusieurs fabriques dont [il] ne parle pas ou n'en dit presque rien, par exemple, de la porcelaine, du papier, de la fonderie, fonte de métaux, etc. L'auteur n'a pas toujours choisi les procédés les plus sûrs et les plus économiques... Il paraît même qu'il propose des méthodes contraires à l'observation... Lorsqu'il paraît proposer l'une ou l'autre chose de son propre fonds, il n'ose presque jamais l'assurer... Il me paraît que ce mémoire n'est pas suffisant pour faire obtenir à son auteur une place d'académicien. »

A la date du 2 décembre, Caels écrit à l'abbé Mann :

« J'ai lu le mémoire que vous m'avez envoyé ; je n'y ai rien trouvé de nouveau que la forme : la plupart des articles sont extraits du *Dictionnaire encyclopédique* et des autres ouvrages qui traitent de la chimie et des arts; en un mot, c'est ce qu'on appelle *faire un livre avec des livres.* »

Le manuscrit de Coppens est aux archives de l'Académie.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1793.

Présentation par M. de Launay de la première partie de ses *Recherches sur la minéralogie des anciens, formant une suite de plusieurs mémoires.*

Le premier mémoire est aux archives. Il resta sans lecture et sans examen. Il est précédé d'une *Introduction* que nous allons reproduire :

« L'histoire des connaissances que les anciens avaient en minéralogie, est un ouvrage qui nous manque encore, et qui, s'il était fait d'une manière telle que cet objet le comporte, devrait présenter le plus grand intérêt.

» Un savant vraiment distingué, feu le chevalier De Born, avait formé le projet de donner au public une minéralogie des anciens; c'est ce qu'on voit par un passage de l'épître dédicatoire de son *Index fossilium*, publié en 1772; mais il abandonna depuis ce projet, comme il me l'apprit lorsque, me trouvant à Vienne en 1781, j'eus la satisfaction de faire sa connaissance.

» De mon côté, j'avais commencé, passé quinze à seize ans, un mémoire académique qui devait présenter le tableau des productions du règne minéral, connues des anciens : diverses circonstances me firent abandonner ce travail, et je me bornai à m'essayer sur des objets du même genre, mais isolés : je donnai mes mémoires sur le *Lapis aerosus* de Pline, et l'*Orichalque* des anciens, ainsi que sur la *pierre sarcophage ou assienne* [1].

» Plus de vingt ans se sont écoulés depuis que la première idée d'un ouvrage sur la minéralogie des anciens avait été conçue par l'illustre auteur de l'amalgamation des mines. Dans l'entretemps, c'est-à-dire, en 1776, l'on vit paraître l'*Histoire de l'astronomie ancienne* par M. Bailly. Cet ouvrage obtint des succès, mais ceux-ci n'engagèrent personne à donner le tableau des connaissances qu'avaient les anciens de telle ou telle science autre que l'astronomie, par exemple, de l'histoire naturelle en général, ou de l'une de ses parties.

» J'annonce enfin, mais avec cette défiance que je dois avoir de mes forces, des recherches sur la minéralogie des anciens : j'ignore jusqu'où

[1] Voir les séances du 10 février 1780 et du 10 janvier 1782. Éd. M.

je pourrai pousser ces mêmes recherches; mais je croirai au moins avoir fait quelque chose, si un autre après moi, mais avec des moyens et un loisir qui me manquent, se trouve invité par mon travail à mettre la dernière main à ce que je n'aurai fait qu'ébaucher. »

Dans le cours du *Premier mémoire*, l'auteur donne quelques notions préliminaires sur l'ensemble des recherches que présenteront les mémoires suivants. Il indique la plupart des sources et la manière de les employer pour apprendre quelles sont les substances fossiles dont les anciens avaient fait la découverte. Il parle des connaissances que ces derniers avaient en minéralogie, comparées avec les nôtres qui sont fondées sur une science [la chimie] dont ils n'avaient que des idées bien imparfaites. Enfin il fait voir que, sans le secours de la chimie, l'on a su, dans l'antiquité, considérer sous un point de vue vraiment philosophique les productions du règne minéral.

« Les mémoires qui suivront celui-ci, dit-il en terminant, présenteront dans un ordre systématique les substances fossiles que nous saurons avoir été connues des anciens, et ils donneront en quelque sorte des tableaux de comparaison entre ces mêmes substances et celles décrites par nos minéralogistes modernes : pour travailler à ces mémoires suivant le plan que je viens d'indiquer, je devrai me régler d'après un tableau abrégé et systématique des productions fossiles connues jusqu'à ce jour; et pour que le lecteur puisse aisément me suivre dans mon travail, je joindrai ici le tableau abrégé dont il s'agit, et que j'ai formé d'après ma distribution systématique des productions du règne minéral, publié dans le Ve volume des *Mémoires* de cette Académie. »

Dans l'an XI (1803), de Launay fit paraître à Bruxelles, chez Weissenbruch, imprimeur-libraire, Place de l'égalité, en 2 vol. in-8°, une minéralogie des anciens, sous le titre : *Minéralogie des anciens, ou Exposé des substances du règne minéral connues dans l'antiquité, suivi d'un tableau de comparaison de la minéralogie des anciens avec celle des modernes.*

Le tome I, de LII et 595 pages, a pour épigraphe : « Praeterea iter est, non trita auctoribus via, nec qua peregrinari animus

expetat. » Plin L. I. Il est dédié à son Altesse royale le duc Albert de Saxe-Teschen, comme un témoignage du profond respect que lui a voué l'auteur. Il renferme un avis de l'auteur, deux tables, une introduction et un errata.

Le tome II, de 276 pages, a pour épigraphe : « Equidem ità sentio, peculiarem in studiis caussam eorum esse, qui... utilitatem juvandi praetulerunt gratiae placendi. » Plin. L. I, et renferme deux tables, un errata supplémentaire pour le tome I et un errata pour le tome II.

Nous croyons devoir donner l'*avis de l'auteur*, placé en tête du tome I.

« Des circonstances dépendantes de mon état m'ayant conduit, il y a quelques années, en Allemagne, j'y entrepris un travail que je méditais depuis longtemps, celui de former une suite de recherches sur ce que l'on connaissait dans l'antiquité relativement aux productions du règne minéral. Encouragé par les suffrages d'un prince ami des lettres et de ceux qui les cultivent, je parvins à rassembler un assez grand nombre de ces recherches, pour que le tout pût mériter le nom de *Minéralogie des anciens*, et j'abandonnai mon manuscrit, composé en français, à une traduction allemande, qu'un libraire de Prague publia successivement en trois parties. Dans le moment où la dernière quittait la presse, je me trouvais à Bruxelles, occupé du projet d'y faire imprimer l'édition originale de cette *Minéralogie*, et j'apprends en même temps que l'on va me prévenir; qu'une traduction française de la traduction allemande de mon ouvrage est annoncée dans un journal; qu'elle est même déjà entre les mains d'un imprimeur. Cet empressement à faire connaître en France une de mes productions qui devait cependant y paraître un jour et de mon aveu, était sans doute bien propre à me flatter; mais je savais ce que j'avais à perdre à une entreprise ainsi faite à mon insu : je savais combien mon ouvrage demandait à être retouché; je trouvais qu'il était susceptible d'un meilleur plan; enfin, je voyais en gros les nombreuses additions dont il me fallait encore l'augmenter. Je fis une démarche qui eut tout le succès désiré, ayant trouvé dans mon traducteur une loyauté et un désintéressement dont je lui tiens tout le compte que je dois. Mais tandis que j'étais encore incertain de ce succès, je me hâtai, tout en corrigeant mon manuscrit, de le livrer à l'impression : je le

changeai d'après le nouveau plan que j'avais adopté, et qui entraînait des retranchements d'objets purement relatifs à la minéralogie moderne, et je compensai ces objets retranchés, par plusieurs additions, me réservant au surplus, si la vie et la santé me le permettent, d'ajouter un volume de supplément aux deux qui paraissent aujourd'hui, et à l'égard desquels je prierai le lecteur de considérer, que si j'ose, le premier, hasarder une *Minéralogie des anciens*, je ne le fais qu'en attendant que d'autres veuillent publier sur cette minéralogie prise dans son ensemble, quelque chose de meilleur, ou de mieux proportionné à l'importance du sujet. »

Le troisième volume annoncé par de Launay devait avoir pour épigraphe ces mots de Pline : « Nec dubitamus, multa esse, quae et nos praeterierint. »

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1794.

Présentation d'une requête du sieur J. B. Mons, bourgeois de Bruxelles, annonçant qu'il a découvert une méthode de rendre impénétrables à l'eau les papiers et cartons, les toiles, les cotons, les soies et les draps; et demandant que l'Académie veuille nommer des commissaires pour l'examiner, et porter ensuite son jugement sur sa découverte.

Les commissaires, MM. Chevalier, Du Rondeau et Burtin, lurent leurs rapports dans la séance du 10 mars. « Ils se réunirent à déclarer qu'après les expériences qu'ils avaient faites sur les morceaux de papiers et d'étoffes que le sieur Mons leur avait remis apprêtés à sa façon, il ne leur restait aucun doute sur la réalité et l'utilité de cette découverte... » Le secrétaire fut chargé de préparer le certificat d'approbation.

Vingt-quatre ans après, le sieur Mons adressa de nouveau sa découverte à l'Académie restaurée. Voici ce que porte le *Journal des séances* imprimé dans le tome II des *Nouveaux Mémoires : Séance du 16 mars 1818.* « Le sieur J.-B. Mons, habitant de Bruxelles, avait présenté un procédé de sa composition *pour rendre imperméable à l'eau toute espèce d'étoffes, draps,*

papiers, etc. Dans cette séance, MM. De Nieuport et Kickx, chargés de l'examen de ce procédé, ont fait un rapport très satisfaisant sur son efficacité, et ont présenté à l'appui de leur rapport plusieurs échantillons de toutes sortes de matières soumises à l'épreuve avec le plus grand succès. »

SÉANCE DU 10 MARS 1794.

Présentation par M. le commandeur de Nieuport d'un ouvrage intitulé : *Mélanges mathématiques, ou Mémoires sur différents sujets de mathématiques tant pures qu'appliquées. Premier recueil.*

L'auteur demanda de pouvoir faire imprimer cet ouvrage sous la censure et le privilége de l'Académie. MM. Chevalier, Mann et Burtin furent chargés d'en faire l'examen. L'approbation fut accordée le 17 mars, et le recueil parut dans le format in-4° chez Lemaire, à Bruxelles.

LIVRE III.

DES CONCOURS ACADÉMIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

CONCOURS DE 1769 A 1772 INCLUSIVEMENT.

CONCOURS DE 1769.

Le 11 mai 1769, on lisait dans la *Gazette des Pays-Bas,* sous la rubrique de Bruxelles :

« La Société littéraire qui s'est formée depuis peu en cette ville, tint le 5 de ce mois sa première assemblée dans l'hôtel de S. E. M. le comte de Neny, chef et président du conseil privé de l'impératrice-reine. Pour seconder les vues de cet établissement, Sa Majesté a institué deux prix, consistant chacun en une médaille d'or du poids de vingt-cinq ducats, qui seront donnés à ceux qui, au jugement de la Société, auront éclairé le mieux les deux questions qu'elle présentera annuellement à l'examen des savants de tous pays, les seuls membres de la Société exceptés. En conséquence la Société propose pour les prix de la présente année, qui seront adjugés le 16 octobre prochain, lendemain de la S[te] Thérèse, les deux questions suivantes :

I. « Quelles sont les mines principales de la province de Namur, leur » qualité, leur valeur en détail, la hauteur à peu près des élévations où » elles se trouvent et leur direction; la profondeur de ces mines, les » différentes couches qui se trouvent par-dessus jusqu'au sommet; le » nombre et la qualité de ces couches, la largeur de chacune à mesure

» qu'on y descend, et toutes les autres circonstances physiques les plus » intéressantes, qui regardent les mines en général ? »

II. « Quels étaient les endroits compris dans l'étendue des contrées, » qui composent aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et le » pays de Liége, qui pouvaient passer pour villes avant le septième » siècle? »

» Les mémoires dans lesquels on discutera ces deux sujets, pourront être écrits en latin, en flamand ou en français, ne pourront excéder une demi-heure de lecture, et devront être envoyés avant le 1er du mois de septembre prochain à M. Gerard, secrétaire de la Société.

» Les auteurs des mémoires ne pourront point mettre leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise, et ils devront les accompagner d'un billet cacheté, portant au dehors la même devise et renfermant leurs nom et adresse. »

C'était la Société littéraire qui avait fait insérer cette annonce dans la Gazette. Comme la dépêche royale du 12 janvier 1769, instituant les deux prix, ne stipulait rien quant à la nature des questions à mettre au concours, on était convenu qu'il fallait proposer une question de physique et une question d'histoire.

Un grand nombre de questions avaient été mises en avant. En voici les sujets d'après le protocole :

Questions de physique.

M. Needham. 1. « Quelles sont les mines principales de la province » de Namur... (voir plus haut cette question qui fut adoptée). »

2. La même question sur le duché de Luxembourg.

3. « Quels sont les fossiles proprement dits, à savoir les terres, les » pierres, les marbres, et plus particulièrement les coquilles, les pro- » ductions à polypier, et autres dépouilles de la mer, compris sous les » deux genres de *fossiles natifs* et *fossiles étrangers,* qu'on trouve enterrés » dans les montagnes ou collines de Namur? leur situation, la largeur » des couches, leur qualité, la direction en général des chaînes de ces » mêmes montagnes qui les contiennent aussi bien que des vallons;

» enfin leur distance respective de la mer : le tout éclairci par une
» espèce de carte démonstrative du pays. »

4. La même question sur le pays de Luxembourg.

5. La même question à deux lieues à l'entour de Bruxelles.

M. Van Rossum. « Quis usus, quis abusus corticis peruviani in curandâ
» phtysi pulmonari, consideratis variis causis et gradibus? »

M. Vounck. « Déterminer par des expériences physiques la nature du
» pyrophore et la cause de son inflammation. »

M. Seumoy. 1. « Quelles sont les parties de l'œil qu'il faut le plus avoir
» en considération dans l'opération de la cataracte par extraction, pour
» qu'après l'œil guéri et l'opération faite, la vue soit la moins altérée et
» la plus en état d'être secourue par les différents verres que l'opticien
» peut lui fournir? »

2. « Quel était l'état de la pêche de la Flandre avant la grande inon-
» dation arrivée en 1214? Quels changements cette inondation a [-t-elle]
» causés tant à la pêche qu'au territoire de la Flandre et spécialement
» à celui des environs de la ville de Bruges? »

3. « Quels sont les moyens de procurer le plus grand degré de per-
» fection aux différentes parties de la pêche qui se fait par les habi-
» tants des côtes maritimes des possessions de Sa Majesté notre auguste
» reine aux Pays-Bas? »

« On passa, dit le protocole, à l'examen de ces différentes questions, et d'après l'observation que pour faciliter aux sujets de S. M. les moyens d'emporter les prix, il fallait s'attacher par préférence à une question qu'ils seraient plus à même de résoudre que les étrangers, il fut résolu de commune voix de proposer celle concernant les mines de Namur, annoncée par M. Needham. »

Questions d'histoire.

M. Vander Vynckt. « Déterminer la cessation du droit féodal et l'in-
» troduction du tiers état dans nos provinces. »

M. Paquot. « Quels étaient les endroits compris dans l'étendue des
» contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-
» Bas et le pays de Liége, qui pouvaient passer pour villes avant le
» VIIe siècle? »

M. Verdussen adopte la question précédente, et propose d'y ajouter:

« Quel était l'état de la religion et du gouvernement dans les mêmes » contrées dans ce temps-là ? »

« Il fut observé qu'en suivant le sentiment de M. Verdussen, la question serait trop compliquée, d'une trop grande recherche, et que dans le commencement il ne convenait pas de donner des questions dont la résolution fût trop difficile.

» Quant à la question proposée par M. Vander Vynckt, qui fut trouvée très intéressante, et propre à être proposée dans la suite, le sujet en parut trop moderne : on jugea qu'il était préférable de s'attacher à un sujet historique plus ancien, et on fit choix de la question que M. Paquot avait annoncée. »

Dans la séance du 14 octobre :

« M. Gerard rendit compte qu'on lui avait envoyé de différents endroits, avant le 1er septembre, quatorze mémoires...; que trois de ces mémoires roulaient sur la question physique; qu'il y avait apposé les lettres A, B, C; — que les onze autres répondaient à la question historique; qu'il les avait numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 [les nos 1, 2, 3, 4, 8, 9 et 10 étaient écrits en français ; les nos 5, 6, 7 et 11 en latin], et qu'il les avait fait passer successivement [avec les mémoires A, B, C] aux membres de la Société. — Ceux-ci, après avoir déclaré qu'ils avaient reçu et examiné lesdits mémoires, furent interpellés par le directeur à dire leur sentiment sur ceux concernant la question physique.

» On observa d'abord que le contenu des mémoires sub B et C étant le même, il n'y avait réellement que deux mémoires sur la question physique, et l'on jugea que malgré le motif qu'il y avait de distribuer le prix pour exciter par là l'émulation, on ne pouvait cependant l'adjuger à l'auteur de l'un ou l'autre de ces mémoires, puisqu'aucun d'eux n'avait donné une réponse satisfaisante ni rempli en aucune manière les vues de la Société...

» Le directeur requit ensuite les membres de la Société de dire leur avis sur le mérite des mémoires relatifs à la question historique.

» MM. Vander Vynckt, Verdussen, Paquot et Gerard, qui en avaient fait l'examen, furent d'accord sur la préférence que méritaient ceux numérotés 4, 8 et 10, et après s'être mutuellement communiqué les observations qu'ils avaient faites, on fit la comparaison de ces trois

mémoires, dont celui sub 4 fut trouvé le plus satisfaisant, tant parce qu'il parlait de plusieurs endroits dont l'auteur du mémoire numéroté 8 ne faisait pas mention, et avait employé très à propos plusieurs auteurs du moyen âge, dont celui-ci n'avait fait guère d'usage, que parce qu'il avait mieux prouvé ce qu'il avançait que l'auteur du mémoire sub 10 ne l'avait fait. La Société lui adjugea en conséquence le prix de la question historique. Et comme les mémoires sub n[os] 8 et 10, quoiqu'inférieurs à celui numéroté 4, ne laissaient pas que d'être les fruits de plusieurs recherches, et que leurs auteurs avaient d'ailleurs très bien traité la question proposée, la Société crut d'autant plus devoir leur adjuger des accessits, qu'outre qu'ils les avaient mérités, ces sortes d'encouragements ne pouvaient qu'infiniment contribuer à exciter l'émulation, et avancer le progrès des belles-lettres, but que Sa Majesté notre auguste souveraine s'était proposé en établissant la Société littéraire. »

Le 16 octobre, les billets joints aux mémoires n[os] 4, 8 et 10 furent ouverts par le ministre plénipotentiaire comte de Cobenzl, et l'on reconnut que les auteurs de ces mémoires, dont l'un avait remporté le prix et les deux autres des accessits, étaient respectivement MM. Des Roches, demeurant à Anvers, Caussin, aumônier de S. A. R. et gouverneur de ses pages, et de Hesdin, intendant de la maison de Salm-Kirbourg à Bruxelles.

Les billets qui avaient accompagné les autres mémoires furent brûlés sans avoir été ouverts.

Sur la demande qui lui en avait été faite par le secrétaire au nom de la Société, le ministre plénipotentiaire avait consenti à ce que les trois mémoires jugés dignes du prix et des accessits fussent imprimés à l'imprimerie royale. C'est ce qui eut lieu, et la Société reçut gratis 60 exemplaires pour l'usage de ses membres

Un terme de six semaines avait été accordé aux auteurs des mémoires, « pour retoucher le style et ajouter des notes, s'ils le jugeaient à propos, lesquelles notes seraient imprimées dans un caractère différent, sans qu'il leur fût permis de faire quelque autre changement à leur mémoire. »

Les mémoires n[os] 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9 et 11 se trouvent dans les

archives de l'Académie [1]. On y conserve aussi l'acte en vertu duquel le prix et les accessits avaient été décernés : cet acte, dressé dans la séance du 14 octobre, est signé par Jean Turberville Needham, directeur, G.-J. Gerard, secrétaire, L. Vander Vynckt, J.-B. Verdussen, J.-N. Paquot, A.-C.-J. Van Rossum, J.-J.-H. Vounck et H.-J. de Seumoy.

CONCOURS DE 1770.

Dans la séance du 14 octobre 1769 on avait résolu de proposer une seconde fois, et en doublant le prix, la question relative aux mines de la province de Namur, et de l'accompagner de quelques explications que l'abbé Needham présenta à la séance du 15.

Le programme portait ce qui suit :

« La Société se trouve obligée de proposer pour l'année prochaine la même question physique qu'elle a déjà présentée, et le prix, qui est remis, sera double pour celui qui la résoudra aux termes proposés. On prie les concurrents de s'y tenir, et de répondre exactement aux demandes, ce qui sera d'autant plus facile qu'ils auront plus de temps pour faire les recherches nécessaires. Il ne s'agit pas de donner une énumération scrupuleuse de chaque mine de la province de Namur en forme de simple nomenclature, ni d'entrer dans un calcul purement économique sur leur valeur; mais de faire connaître les principales et les plus riches mines, seulement d'une manière succincte, et de se borner ensuite à la description détaillée d'une ou deux des plus considérables, comme celle de Vedrin, avec un dessin ou même une esquisse qui en présente la section perpendiculaire; on y ajoutera l'échelle sur laquelle le dessin doit se former, qui se tirera naturellement des observations faites et des mesures données dans le corps du mémoire : dans la partie de la dissertation relative au dessin, on exige un détail physique qui, en même temps qu'il y réponde, satisfasse à la question que la Société a déjà proposée sur les principales mines du comté de Namur, savoir, leur qualité, leur rapport par quintal en pur métal, la hauteur à peu près des élévations où elles se trouvent, et leur direc-

[1] L'un de ces mémoires était de Verhoeven, de Malines.

tion, la profondeur de ces mines, les différentes couches qui se trouvent par-dessus jusqu'au sommet, le nombre et la qualité de ces couches, la largeur de chacune à mesure qu'on y descend, et toutes les autres circonstances physiques les plus intéressantes qui regardent les mines en général. »

Dans la séance du 15 octobre :

« Les membres de la Société se concertèrent sur le sujet à proposer pour le prix de la question historique à adjuger le 16 octobre 1770. On en produisit plusieurs sur différents objets. Les sentiments se réunirent finalement en faveur de la question que M. Verdussen avait produite, par la raison qu'elle était proprement une suite de la question qui avait été proposée l'année courante, et qu'on trouverait dans les mémoires que les concurrents pour les prix produiraient, des matières propres à éclaircir la géographie du moyen âge, qui, ayant toujours été négligée, était des plus obscures quoique des plus nécessaires pour pouvoir étudier avec fruit l'histoire belgique de ce temps-là qui jusqu'aujourd'hui était peu connue et que la Société tâcherait avec le temps de rendre en son plein jour.

» On chargea le secrétaire de la Société de faire insérer cette question dans les feuilles publiques de la manière suivante :

« Quelles ont été depuis le commencement du VIIe siècle jusqu'au
» IXe siècle exclusivement, les bornes des différentes contrées, cantons,
» pays, comtés et États renfermés dans l'étendue qui compose aujour-
» d'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et la principauté de Liége? »

Les prix devaient être adjugés le 16 octobre 1770, et les mémoires envoyés, francs de port, avant le 16 juillet de la même année.

Le 16 octobre 1770 (séance du matin) :

« Le secrétaire produisit les deux mémoires qui avaient concouru pour les prix : l'un sur la question physique, et l'autre sur la question historique, en annonçant que l'un et l'autre avaient été communiqués aux membres de la Société, de quoi ceux-ci étant convenus, le directeur les requit de dire leur sentiment sur le mémoire concernant les mines

de la province de Namur. Il fut décidé que ce mémoire ne remplissait en aucune manière les vues de la Société, et que par conséquent le prix ne pouvait lui être adjugé. — Interpellés de dire leur avis sur le mémoire historique, les membres de la Société observèrent qu'à la rigueur l'auteur n'avait pas satisfait à la question, qu'il n'avait pas fait mention de tous les pays qui composaient, pendant les VIIe et VIIIe siècles, l'étendue des dix-sept provinces des Pays-Bas; qu'il y avait quelques erreurs dans son mémoire, et que quelques articles y étaient traités superficiellement; mais il fut observé, d'un autre côté, que la question était d'une solution très difficile tant à cause du peu de monuments authentiques qu'on avait, que par l'impossibilité de se procurer tous ceux qui existaient; qu'on pouvait attribuer à cela qu'il n'y avait point eu de concours; que l'auteur du mémoire avait rempli en grande partie les vues de la Société, et qu'il paraissait que quand même le mémoire eût été plus médiocre qu'il n'était, il aurait toujours été nécessaire d'adjuger le prix, puisqu'il était à craindre que si on ne l'adjugeait point, on ne trouverait point de concurrents pour les questions qu'on allait proposer, et ce fut ce dernier motif qui engagea principalement la Société à adjuger le prix à ce mémoire...

» Le secrétaire en dressa un acte qui fut signé par les membres : le directeur ouvrit le billet qui avait accompagné le mémoire, et on reconnut que le sieur Des Roches demeurant à Anvers en était l'auteur.

» On passa de là à l'examen si l'on ferait imprimer le mémoire, ou si l'on devait le supprimer : et après quelque discussion l'on se décida pour l'impression, moyennant que l'auteur fît usage des notes et observations qui lui seraient remises de la part de la Société pour rectifier quelques articles de son mémoire, et comme l'auteur avait offert, par son mémoire, de dresser une carte géographique, la Société résolut d'accepter son offre, vu qu'une pareille carte ne pouvait qu'éclaircir la géographie du moyen âge qui était à peine connue, et de supplier le gouvernement de fournir à la dépense de la gravure de cette carte, puisqu'il était apparent que le débit du mémoire et de la carte ne produirait point les frais de l'impression et de la gravure. »

Le mémoire sur la question physique est aux archives de l'Académie On y trouve aussi l'acte dont il est parlé ci-dessus : cet acte est signé par MM. Jean Turberville Needham, direc-

teur, G.-J. Gerard, secrétaire, J.-N. Paquot, Caussin, de Hesdin, J.-J.-H. Vounck et H.-J. de Seumoy.

CONCOURS DE 1771.

On lit dans le protocole de la séance du matin du 16 octobre 1770 :

« Le directeur annonça aux membres de la Société qu'il était chargé de leur faire connaître... que le prix de la question physique n'ayant pas été adjugé l'année dernière, et ne l'étant pas encore pour cette année-ci, l'intention de S. A. le ministre plénipotentiaire était, qu'au lieu de tripler le prix, on proposât trois questions pour cette classe...

» [Il] requit les membres de la Société d'indiquer des sujets pour le prix de la question historique à adjuger le 16 octobre 1771.

» M. de Hesdin se fixa à celui-ci :

« Déterminer et fixer les quatre comtés du Brabant qui sont tombés » en partage à Charles le Chauve, roi de France, par la division du » royaume de Lothaire faite en 870 portant en termes : *In Brachbanto* » *comitatus quatuor.* »

» M. Caussin s'arrêta à la question :

« Quel a été l'état civil et ecclésiastique des dix-sept provinces des » Pays-Bas et du pays de Liége pendant les Ve et VIe siècles? »

» M. Paquot proposa deux questions :

1° « Fixer l'époque des différentes incursions des Normands dans les » Pays-Bas pendant le IXe siècle, et marquer les lieux où ils se sont » campés et ceux qu'ils ont ravagés. »

2° « Par quels degrés, par quelles causes et de quel droit les contrées » des Pays-Bas, qui faisaient autrefois partie de l'empire germanique, » en ont-elles été détachées? »

» Et M. Gerard soumit au choix de la Société les deux questions suivantes :

1° « Quel a été l'état des sciences dans les Pays-Bas avant le » XIIIe siècle? »

2° « Quels étaient, lors de la division de la Lorraine en deux duchés, » les pays qui composaient le duché de Lothier ou Lorraine inférieure?

» Quand ce duché a-t-il été démembré? Et à quoi consistait-il au com-
» mencement du XIIe siècle? »

» La Société s'étant arrêtée à la question suggérée par M. Caussin, le directeur demanda l'avis des membres sur les sujets à proposer pour les trois prix de la question physique.

» M. Seumoy proposa pour sujet d'une de ces questions :

« Quelle est la meilleure méthode, et la moins dispendieuse, de teindre
» en noir le fil de lin et d'autre matière végétale, en sorte que la couleur
» pénètre intimement la matière à teindre, et qu'elle puisse résister à
» l'user, sans toutefois en altérer considérablement la qualité ou la
» force; comme cela réussit très bien sur la matière animale? »

» M. Vounck suggéra deux questions :

1° « Quels sont les acides qu'on peut tirer des animaux ou de leurs
» parties : les meilleures voies pour les obtenir : leurs différences, si
» dans les animaux ils étaient tels ou à quoi combinés, et enfin quelle est
» leur origine? »

2° « Quelles sont les parties du quinquina qui sont douées de vertu
» médicinale et celles qui en sont destituées, et quelle est la meilleure
» méthode de séparer, pour l'usage de la médecine, les premières d'avec
» les autres? »

» M. Needham indiqua les trois questions suivantes, savoir :

1° « Quelles sont les plantes les plus utiles du pays, et quel est leur
» usage dans la médecine et dans les arts? »

2° « Quelles sont la qualité, la nature, la valeur, ou le rapport de la mine
» de Vedrin dans le comté de Namur, avec une exposition des couches
» supérieures en détail, la hauteur de la montagne, la profondeur de la
» mine, et un plan perpendiculaire par section, qui représente l'intérieur
» de ladite mine? »

3° « Quelles sont les plantes dans le genre des mousses les plus utiles
» du pays, et quel est leur usage pour la teinture? »

» La Société se décida pour la question proposée par M. Seumoy et pour celles indiquées par M. Needham sub n°s 1 et 2... »

Les mémoires devaient être remis avant le 16 juillet 1771. Les concurrents pour le prix de la question : « Quelle est la meilleure
» méthode, et la moins dispendieuse, de teindre en noir le fil de
» lin et d'autre matière végétale, etc., » auraient soin de joindre à leur mémoire un écheveau de fil teint et un autre écheveau de fil

non teint, pour qu'on pût évaluer l'altération que la manipulation ou la couleur pouvait y avoir causée.

Le 16 octobre 1771, le secrétaire produisit les mémoires qui avaient concouru.

« Les membres de la Société, interpellés à dire leur sentiment sur les deux mémoires [envoyés en réponse à la question d'histoire], observèrent qu'il n'y avait que le mémoire [français] qui méritait attention; qu'il s'y trouvait à la vérité quelques endroits faibles et quelques passages qui devaient être rectifiés; mais qu'ils estimaient que le prix devait être adjugé à l'auteur qui... fut reconnu être le sieur Des Roches qui avait remporté les prix des questions historiques en 1769 et en 1770. »

Le mémoire de Des Roches a été imprimé; l'autre mémoire, écrit en latin, se trouve aux archives de l'Académie.

Sur la question des plantes les plus utiles du pays, on avait reçu quatre mémoires; deux de ces mémoires étaient écrits en flamand, un en français et un en latin. Le prix fut adjugé unanimement au mémoire flamand de M. De Beunie, et un accessit au mémoire français de M. Du Rondeau, la Société ayant observé que bien que ce dernier n'eût point satisfait à la question, son mémoire contenait quelques expériences utiles qu'on ne pourrait pas rendre publiques, si l'on n'accordait point un accessit à celui qui en était l'auteur.

Ces deux mémoires ont été imprimés; les deux autres sont aux archives de l'Académie.

Sur la question relative à la meilleure méthode de teindre en noir le fil de lin et d'autre matière végétale, on avait reçu deux mémoires.

« M. Seumoy rendit compte de l'opération qu'il avait faite, à l'intervention de M. Needham, pour constater la validité des matières teintes, dont il résultait, que selon la méthode de l'auteur du [premier] mémoire,... le fil noir passé au bleu avait perdu de sa force dans la couleur la quantité de $^{4}/_{9}$, et celui à simple noir $^{4}/_{9}$ et un soixante-troisième. Et que le coton, tant celui teint en noir, après avoir passé le

bleu, que celui à simple noir, au lieu de perdre de sa force par la couleur, en avoir gagné. — Que selon la méthode de l'auteur [de] l'autre mémoire..., le fil de lin blanc et tors, teint en noir, après avoir passé le bleu, avait eu un déchet de près d'un quart. Et le fil brut teint en noir, après avoir passé le bleu, avait eu un déchet de près de la moitié...

» Il fut observé que ce dernier mémoire ne pouvait d'ailleurs entrer en parallèle avec le premier qui était très méthodique et contenait des expériences multipliées, et la Société jugea que le prix devait être adjugé à [celui-ci]. »

L'auteur était M. De Beunie, le même à qui l'on venait d'adjuger le prix de la question sur les plantes.

Le mémoire de M. De Beunie, écrit en flamand, a été imprimé; l'autre n'a pas été retrouvé.

« On passa de là à l'examen d'un mémoire portant pour épigraphe « Docimecio » qui était le seul qui avait concouru sur la question concernant les mines, et le secrétaire informa la Société que l'auteur de ce mémoire ayant avancé d'avoir découvert une mine de plomb, dont, par l'opération qu'il en avait faite, il avait obtenu deux esterlins d'argent vierge sur huit onces de cette mine, ce qui faisait vingt onces [d'argent] vierge par quintal, il avait écrit à l'auteur qu'il était parvenu à connaître par le canal de celui qui lui avait remis le mémoire, pour avoir de ladite mine, et qu'il en avait reçu de trois sortes, savoir 13 $^1/_2$ onces de la mine dite d'argent, 11 onces de la mine de kies et 15 $^1/_2$ onces de la mine de plomb. Que le sieur Marquart, waradin de la monnaie de Bruxelles, avait, à la réquisition de la Société, fait l'essai de ces différentes parties de mines; et M. Seumoy fit la lecture du rapport que le sieur Marquart lui avait remis à ce sujet, dont il résultait que le minerai nommé kies contenait 3 $^1/_2$ onces d'argent par quintal. Que la mine nommée par l'auteur mine d'argent ne contenait qu'une once et demie d'argent par quintal, et qu'il n'y avait dans la mine de plomb qu'un grain d'argent imperceptible.

» Il fut observé que l'auteur en avait voulu imposer à la Société, et comme d'ailleurs son mémoire était très superficiel et ne remplissait pas les vues de la Société, il fut résolu de ne point adjuger le prix, et de ne plus proposer la question concernant les mines, d'autant plus que

depuis trois ans, il n'y avait eu que quatre mémoires sur cette question, et qu'il était apparent qu'il n'y aurait plus de concours. »

Le mémoire dont il vient d'être parlé était écrit en français : il se trouve aux archives de l'Académie, ainsi que le rapport de J.-B.-C. Marquart, daté de Bruxelles le 15 octobre 1771.

Les archives renferment les actes qui adjugeaient les prix du concours de 1771 : ils sont signés par MM. Needham, directeur, Gerard, secrétaire, Verdussen, de Nelis, Caussin, de Hesdin, Vounck, de Seumoy et Chevalier.

C'est la dernière fois qu'on y rencontre des actes collectifs semblables. Déjà l'année précédente, Gerard avait appelé l'attention de la compagnie sur ce point. On lit en effet dans le protocole de la séance du matin du 16 octobre 1770 :

« Le secrétaire... exposa... que jusqu'ici il avait remis aux membres de la Société les mémoires des concurrents pour les prix..., mais qu'aucun d'eux n'en avait fait un rapport par écrit; qu'à la vérité il n'aurait guère été possible de faire ce rapport, vu le peu de temps que chaque membre avait eu pour examiner ces mémoires; mais que la méthode de juger les mémoires pourrait être sujette à des inconvénients, surtout si le concours était grand, et qu'il y eût beaucoup de bons mémoires; il soumit au jugement de la Société s'il ne convenait pas, à l'exemple de ce qui se pratiquait dans les autres Académies, de nommer un ou deux commissaires pour examiner les mémoires et faire un rapport par écrit, qui serait lu dans l'assemblée de la Société qui devait se tenir quelque temps avant le jour fixé pour la distribution des prix. La Société goûta cette proposition, mais elle remit à une autre séance de nommer des commissaires pour examiner les mémoires sur les questions qu'on venait de proposer. »

Il s'agissait du concours de 1771 dont nous venons de rendre compte : d'après ce qu'on a vu, on s'en tint encore, pour ce concours, à l'ancien mode de procéder; mais le 16 octobre 1771, « le secrétaire rappela ce qu'il avait dit sur la nécessité qu'il y avait de statuer que celui des membres dont on choisirait la ques-

tion pour être proposée pour sujet du prix, serait obligé de faire un rapport détaillé et par écrit des mémoires de ceux qui auraient concouru; et cette proposition ayant été agréée, il fut résolu de l'insérer dans le règlement. » Nous allons la voir mettre en pratique pour le concours de 1772.

CONCOURS DE 1772.

Dans la séance du 16 octobre 1771, la Société littéraire résolut de proposer trois questions pour sujets des prix à distribuer l'année 1772.

Elle choisit pour sujet du prix de la classe d'histoire :

« Quel était l'habillement, le langage, l'état de l'agriculture, du com-
» merce, des lettres et des arts chez les peuples de la Belgique avant le
» VIIe siècle? »

Pour sujets des deux prix de la classe physique :

1° « Quel est le moyen le plus efficace et le plus prompt pour faire
» tomber et périr les chenilles qui s'attachent aux arbres et aux plantes,
» et si on peut parvenir à les détruire par certaines fumigations qui ne
» soient pas trop coûteuses, ou par quelques procédés simples et peu dis-
» pendieux; pourvu que les remèdes proposés ne soient pas nuisibles aux
» arbres et autres végétaux? »

2° « Quelles sont les plantes de ces pays qui ont quelques mauvaises
» qualités, ou qui sont vénéneuses aux hommes ou aux bêtes? Les symp-
» tômes et les effets qu'elles font naître dans les uns et dans les autres,
» et les moyens les plus efficaces et les plus sûrs pour y porter un
» prompt remède? »

La Société appuya son choix sur ce que la question historique était proprement une suite de celles qu'on avait proposées les années précédentes, et sur ce qu'il résulterait une grande utilité des deux autres.

Pour la question relative aux chenilles, les mémoires devaient être « raisonnés tant sur l'histoire naturelle et la génération de ces insectes en général, que sur les qualités des remèdes qu'on devrait appuyer par des expériences. »

Le programme portait cette fois :

« La Société croit, au reste, devoir annoncer que les auteurs des mémoires, qui se seront fait connaître à l'un ou à l'autre membre de la Société, seront exclus du concours, de même que ceux qui auront remporté trois prix. »

Le jugement du concours de 1772 ne fut prononcé que le 15 avril 1773. Le secrétaire perpétuel rendit compte à l'assemblée qu'il avait reçu, avant le 16 juillet 1772, vingt-cinq mémoires sur les trois questions que la Société littéraire avait proposées, savoir cinq sur la question d'histoire, douze sur la question des chenilles, et huit sur celle des plantes vénéneuses.

Les cinq mémoires sur la question d'histoire avaient été cotés n°s 1, 2, 3, 4 et 5. Les n°s 1, 3 et 4 étaient écrits en latin, le n° 2 en flamand, et le n° 5 en français.

L'abbé Nelis, l'auteur de la question, fit un rapport détaillé et par écrit de ces mémoires; nous en donnerons quelques extraits :

« N° 1. Cette pièce est écrite en latin, d'un style non-seulement incorrect, mais qu'on peut dire barbare... Pour entendre l'auteur, il faudrait pour ainsi dire ne pas entendre le latin... — ... Dans une espèce d'introduction, l'auteur... nous parle de la confusion des langues, en oubliant toutefois la sienne...

» N° 2. Cette pièce est écrite en flamand, non pas dans ce flamand vulgaire qu'on parle dans nos provinces, qui n'a ni règles de construction, ni orthographe; mais dans ce dialecte pur et châtié qui est propre aux bons écrivains hollandais, lorsqu'ils écrivent dans leur langue, et que l'auteur imite sans affectation.

» Et voilà, messieurs, quant au langage. Quant au fond, la dissertation est claire et méthodique, malgré le nombre infini d'observations et l'étendue des recherches...

» [L'auteur] divise d'abord les habitants de la Belgique en deux peuples

fort différents à tous égards : [les Belges septentrionaux et les occidentaux. Les premiers étaient un peuple errant ou nomade; les seconds avaient des villes, des arts et une police...]

» Chaque état, chaque âge était distingué par la forme du vêtement.

» [La] langue commune aux Belges et à la plupart des nations de l'Europe, était la langue celtique ou teutonne avant l'invasion des Romains. Après cette invasion, [les Belges septentrionaux conservèrent l'ancien langage; les occidentaux adoptèrent le langage de leurs vainqueurs, et après l'arrivée des Francs, du mélange du teuton avec un latin informe, naquit la langue *romane,* devenue par degrés la langue française. L'auteur soutient, et avec raison, que le dialecte flamand est celui qui approche le plus de l'ancien teuton.]

» Au témoignage des Romains et des Grecs, rien de plus florissant que [l'agriculture des Belges occidentaux]. L'auteur entre à ce sujet dans le plus grand détail, où tout est exact et intéressant...

» [Dans le chapitre : commerce, arts, littérature] l'auteur a réuni avec autant de sagacité que de travail une foule de traits épars, qui achèvent de peindre l'industrie de nos ancêtres. Il faut voir tout cela dans le mémoire même, qu'il n'est guère possible d'abréger et qui n'est étendu que parce que la matière l'est. C'est dommage qu'il ne soit pas écrit dans une langue plus universelle; et ce serait sans doute rendre service aux lettres, vous faire plaisir, messieurs, et honneur à notre pays, que d'engager quelqu'un à traduire ce mémoire en français. »

» [Le rapporteur finit en relevant quelques petites fautes. Ainsi l'auteur] remercie les gens d'église et les moines de nous avoir transmis toute la littérature ancienne que nous avons. Mais au même instant, comme s'il se repentait de ce mouvement de reconnaissance, il ajoute qu'ils ne nous ont transmis, à l'exemple sans doute des Druides, que ce qui ne pouvait pas leur nuire. Et quelle sorte de littérature pouvait donc être nuisible à leurs intérêts? Quels sont ces intérêts dont il nous parle? L'auteur aurait dû ou s'expliquer davantage ou retrancher tout à fait cette période fort peu nécessaire; et c'est, je crois, ce qu'il faudra le prier de faire quand il s'agira de donner l'ouvrage à l'imprimeur...

» N° 3. Ce mémoire ne répond pas à toute la question. On n'y parle ni de l'habillement des Belges, ni de leur littérature, ni de leurs arts; mais uniquement du langage, de l'état de l'agriculture et du commerce parmi eux. L'auteur, au reste, annonce des talents. Ce qu'il traite, il ne le traite pas mal. Seulement en parlant de la langue flamande, il paraît

disconvenir qu'elle ait mieux conservé que l'allemande le dialecte primordial de l'ancien teuton, en quoi nous devons être bien aises qu'il se trompe...

» N° 4. Voici, messieurs, un mémoire bien digne de votre attention... Il est écrit en latin, d'un style naturel et coulant, et qui, sans être absolument pur, est fort éloigné d'être barbare... [Au] défaut de pécher un peu par le manque de détails, on peut ajouter qu'il ne montre pas une critique aussi pure et aussi lumineuse que l'auteur du n° 2...

» N° 5. Si l'on peut être curieux d'apprendre que la Belgique a été ainsi appelée de sa ville principale *Belgium,* qui à son tour a été appelée ainsi de la principale idole des Assyriens, *Bel;* qu'il y avait plus de cent temples, consacrés apparemment au dieu Bel, dans la seule ville de Tongres; que la ville d'Anvers, appelée *Aenwerpen,* a reçu ce nom parce qu'originairement ce n'était qu'un bourg *jeté* près de l'Escaut; que les trois frères Friso, Bato et Bruno, allemands, sont venus peupler tout le pays depuis l'Escaut jusqu'à l'Océan, l'an du monde 3070 : si l'on peut être curieux, dis-je, d'apprendre ces beaux traits d'histoire, et plusieurs traits semblables, on peut lire le mémoire en question. Pour moi, messieurs, j'ai eu le courage d'en lire les six premières pages; mais à la septième, où il est parlé de la belle Judith, et de Charles le Chauve, que l'auteur appelle Charles le Chave, et qu'il confond avec Charlemagne, à cette septième page l'écrit m'est tombé des mains, et je n'ai jamais pu me résoudre à le ramasser afin d'en achever la lecture. »

Les académiciens de la classe historique, qui avaient examiné les mémoires rappelés dans le rapport de l'abbé Nelis, furent unanimement d'accord sur la préférence que méritaient à tous égards les mémoires cotés n°s 2 et 4.

Les auteurs de ces mémoires étaient respectivement M. Du Rondeau et le P. Du Jardin. Du consentement de S. A. R. le prince Charles, une médaille d'or fut accordée à chacun d'eux. Le P. Du Jardin n'avait pas mis son nom dans le billet cacheté qui accompagnait son mémoire, disant que des motifs particuliers l'avaient empêché de se faire connaître. Comme on l'apprit ensuite, le P. Du Jardin, jésuite de la maison professe d'Anvers, avait gardé l'anonyme parce que le provincial ne se trouvant pas sur le lieu au moment prescrit pour l'envoi du mémoire, il ne savait pas si son supérieur aurait approuvé qu'il prît part au concours.

Outre les deux prix, l'Académie accorda un accessit à l'auteur du n° 3, « sur l'observation qu'elle fit que ce mémoire venait de Louvain, ce qui résultait d'un passage où l'auteur dit que la Bibliothèque de l'Université n'étant ouverte que depuis quelques semaines, il n'avait pu avoir accès aux livres qui lui étaient nécessaires pour bien traiter la question proposée; et comme cette circonstance était véritable, et qu'il importe d'ailleurs de faire renaître dans cette Université le goût des belles-lettres qui y sont peu cultivées, l'Académie crut ne pouvoir mieux y exciter l'émulation qu'en accordant un accessit à un mémoire qui, quoiqu'assez bien écrit, ne répondait cependant pas entièrement à la question proposée. A l'ouverture du billet cacheté, on reconnut que M. Heylen, professeur de philosophie dans l'Université de Louvain, au collége du Faucon, était l'auteur de ce mémoire. Au reste, on fut d'accord qu'il ne convenait pas de l'imprimer, parce qu'il différait trop des mémoires que l'Académie venait de couronner, pour pouvoir soutenir le parallèle. »

Selon le vœu exprimé par l'abbé Nelis, Du Rondeau traduisit son mémoire en français, et c'est dans cette langue qu'il fut imprimé. Le mémoire de Du Jardin parut en latin. Les mémoires n°s 3 et 5 sont aux archives de l'Académie. Le n° 3 est tout entier de la main de Heylen. — Le n° 1 manque : l'auteur était Jacques Vander Sanden, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, à qui il fut envoyé, sur sa demande, pour en prendre une copie.

Les douze mémoires sur la question des chenilles avaient été cotés n° 1 à 12. Les n°s 1 à 7 inclus étaient écrits en français; les n°s 8 à 12 inclus étaient écrits en flamand.

Un treizième mémoire, reçu après le délai prescrit pour l'envoi, ne fut pas admis à concourir : il avait pour auteur Nicolas Namur, curé de Wolckrange près d'Arlon, province de Luxembourg.

Le rapport sur les n°s 1 à 7 fut fait par l'abbé Needham, l'auteur de la question, et le rapport sur les n°s 8 à 12, par Vounck, qui s'expliqua en même temps sur les mémoires écrits en français dont l'abbé Needham venait de rendre compte.

Les deux rapporteurs se mirent d'accord pour décerner la mé-

daille d'or au n° 12 et un accessit au n° 7, et l'Académie se rangea à cet avis.

L'ouverture des billets cachetés fit voir que les auteurs de ces mémoires étaient respectivement MM. Maximilien-Jean Van Munnichuysen, médecin à Anvers, et Godart, médecin des hôpitaux de Verviers, membre associé de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

« Ayant été demandé si ces mémoires pouvaient être imprimés, l'Académie décida que non, parce que ni l'un ni l'autre n'avaient complétement satisfait à ses vues, et que d'ailleurs, pour juger de la bonté de plusieurs remèdes qu'on y proposait, il aurait fallu les justifier par des expériences, ce qu'on n'était pas à même de pouvoir faire; mais on arrêta de rendre publics quelques extraits de ces mémoires, afin que le public pût en faire usage. »

L'extrait du mémoire de Godart fut fait par Needham, et celui du mémoire de Munnichuysen par De Beunie qui répéta, de concert avec l'auteur, quelques-unes de ses expériences; mais ces extraits ne furent pas imprimés, l'Académie ayant reconnu que les inconvénients de leur publication l'emporteraient sur les avantages.

Tous les mémoires et les extraits dont nous venons de parler se trouvent dans les archives de l'Académie.

Des huit mémoires sur la question des plantes vénéneuses, cotés n°s 1 à 8, les n°s 1, 2 et 4 étaient écrits en français, et les n°s 3, 5, 6, 7 et 8 en latin.

Vounck, l'auteur de la question, fit son rapport en latin : il terminait par dire que le mémoire n° 8 étant infiniment supérieur aux autres, tant du côté de la science et du choix, que du style et de la méthode, il était d'avis qu'on devait accorder à l'auteur de ce mémoire la récompense qu'il avait si bien méritée à tous égards. Cet avis fut adopté, et il se trouva que l'auteur était M. Théodoric-Pierre Caels, licencié en médecine à Bruxelles.

L'Académie fit imprimer le mémoire couronné : les sept autres sont aux archives de la compagnie.

Les archives renferment également les rapports de MM. Nelis, Needham et Vounck.

Ce concours est le dernier qui ait été ouvert par la Société littéraire : il aurait dû être jugé au mois d'octobre 1772; mais la transformation de la Société littéraire en Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres fut cause du retard apporté à l'adjudication des prix

---

CHAPITRE II.

CONCOURS DE 1774 ET 1775.

CONCOURS DE 1774.

La même cause qui avait fait ajourner le jugement du concours de l'année 1772, empêcha d'en ouvrir un pour l'année 1773 : celui dont nous allons parler inaugure la série des concours de l'Académie impériale et royale.

Le 13 avril 1773, « M. le président requit les membres de l'Académie d'indiquer quelques questions à proposer pour sujets des prix de l'année 1774; à quoi ayant été satisfait, il fut résolu d'annoncer deux questions sur l'histoire et une sur la physique. »

Les questions sur l'histoire, présentées par M. l'abbé Nelis, furent rédigées dans ces termes :

1° « Quels sont les changements que l'établissement des grandes ab-
» bayes aux Pays-Bas dans le VIIe siècle, et l'invasion des Normands
» dans le IXe, ont apportés à nos mœurs, à notre police et à nos
» usages? »

2° « Donner une description abrégée des principales rivières qui
» arrosent les Pays-Bas; discuter les changements arrivés à leurs lits;

» narrer les travaux entrepris, soit pour rendre ces rivières plus navi-
» gables, soit pour établir une communication entre elles et différentes
» villes ou cantons, jusqu'au commencement du règne de Charles-
» Quint. »

Les membres de la classe physique proposèrent les quatre questions suivantes au choix de l'Académie :

1° « La culture du mûrier blanc pour élever des vers à soie serait-
» elle utile aux habitants des Pays-Bas autrichiens, et en cas d'affirma-
» tive, quels seraient les moyens d'y introduire cette nouvelle branche
» d'industrie, et de l'y établir avec le plus grand avantage? »

2° « [Rechercher] si la pratique des enclos, tels que la nature du
» terrain en admettra, adoptée en Angleterre, est avantageuse aux défri-
» chements, et en général quel est le moyen le plus expéditif de ferti-
» liser les terres nouvellement défrichées? »

3° « Quelles ont été les causes physiques des fréquents débordements
» des rivières l'Escaut, la Lys, les Deux-Nèthes et le Démer, et s'il y a
» moyen d'y remédier et comment? »

4° « Parmi les plantes étrangères, admises dans ces pays, quelles
» seraient celles qu'il conviendrait d'y cultiver de préférence, et com-
» ment pourrait-on en rendre la culture plus générale et plus aisée? »

L'auteur de la première question nous est inconnu : peut-être venait-elle d'une personne étrangère à l'Académie. Elle était accompagnée du programme suivant :

« Il paraît qu'il y a bien des raisons qui rendent cette question intéressante. Il doit avoir été prouvé que, de calcul fait, nous exportons annuellement plus de dix millions pour les soies que nous achetons chez l'étranger, afin d'alimenter nos manufactures languissantes, de façon à ne point les laisser périr totalement. Nous avons, sans contredit, d'habiles fabricants à Anvers qui nous font quelques bonnes étoffes, mais ils ne peuvent nous en fournir qu'une petite quantité de celles que nous consommons, encore coûtent-elles fort cher, à cause du prix de la matière.

» Si donc l'affirmative de la proposition l'emportait, et que le gouvernement agît en conséquence pour favoriser cette nouveauté, nous gar-

derions notre argent, dont nous avons besoin dans notre commerce, et nous fabriquerions à bas prix nos soies nationales; nos ouvriers en tapisseries de basse-lisse et autres, dispersés chez l'étranger, rentreraient dans le sein de leur patrie. Par-dessus ce nous verrions bientôt venir d'autres contrées les teinturiers et les dessinateurs qui nous manquent : de là la concurrence la plus avantageuse, l'exportation, la population.

» L'ordonnance toute récente de S. M. concernant les défrichements des bruyères et autres terrains incultes est, dans l'occurrence, une circonstance favorable en ce que pour le mûrier il ne faille rien prendre des fonds propres à porter du grain; mais il y a dans ces friches beaucoup de côteaux, dont la pente est trop raide pour être cultivés à la charrue, où on pourrait planter ce végétable dont on pourrait d'ailleurs former les haies d'enclos des plus petits héritages. On prétend qu'il n'y a point dans le pays, sans aucune exception, de bois qui croisse plus vite, et que d'ailleurs il est susceptible d'un beau poli, compacte et de belle couleur, par conséquent propre aux ébénistes et aux tourneurs.

» Une autre circonstance également favorable est celle du plan formé et prêt à être exécuté, d'établir dans chaque province une maison de force destinée à renfermer les vagabonds. Peut-être la situation de ces édifices permettra-t-elle d'y comprendre un terrain dans le voisinage, pour y planter du mûrier, qui aurait assez de cultivateurs dans ces dites maisons : d'ailleurs les différentes manipulations par lesquelles la soie doit passer avant d'être propre aux manufactures, pouvant faire un autre amusement utile pour ces fainéants à qui il ne convient point de mettre en mains des outils ou instruments que demande l'exercice de plusieurs autres métiers; et il est à remarquer à cet égard que la plupart des soies que nous recevons ici de France, sont déjà moulinées et torses, ce que nous savons faire au moins aussi bien qu'eux, et que cette main-d'œuvre, que nous payons à l'étranger, est encore au préjudice de nos manufactures par-dessus celle de la matière qui s'en exporte, et qu'on assure que nous avons aussi bonne qu'eux.

» Il y a encore d'autres motifs qui doivent nous faire désirer la solution du problème : par exemple, cette branche d'industrie a lieu dans un temps où tous les travaux champêtres sont, pour ainsi dire, dans une espèce de léthargie. Le ver à soie dont la vie ne dure que quatre ou cinq semaines au plus, naît dans le mois d'avril, au plus tard dans le commencement de mai; il a filé en juin, avant qu'il soit question de la fenaison.

» D'ailleurs il ne faut à cette partie aucun des bras destinés à l'agriculture proprement dite; ceux des femmes, des enfants, des vieillards, des estropiés, des reclus et des recluses lui suffisent.

» Il paraît donc clair que le mûrier venant bien chez nous, et que pouvant, à l'instar de nos voisins, avoir de bonnes soies de notre propre cru, comme aussi de belles fleurs artificielles, ainsi que nous en avons vu à l'établissement du parc, faites avec des débris de cocons des productions du pays, nous devons nous hâter de cultiver ce végétable, en suivant les moyens les plus propres et les plus prompts pour répandre au loin cette culture précieuse.

» Que s'il résultait des travaux des candidats que la chose ne fût point praticable dans nos contrées, ce serait encore un bien pour nous que produirait cette démonstration en ce qu'elle arrêterait les dépenses que font plusieurs d'entre nous à raison de cette nouveauté; car il y a déjà plus de 100 000 mûriers de plantés dans nos provinces, et il s'est déjà construit des bâtiments pour servir d'ateliers aux vers à soie, etc.

» Si la culture est bonne, ainsi que la matière qui en résulte, qu'on achève de nous rendre heureux ou qu'on dessille nos yeux, en nous montrant le fantôme.

» Les esprits partagés là-dessus hésiteront moins, sous l'anonyme, de mettre leurs raisons au grand jour; l'Académie les appréciera, et en publiant son jugement, tel qu'il puisse être, rendra service à la nation.

» La proposition du programme est donc toujours un bien pour elle.

» *Nota.* Il est dit ci-dessus qu'il y a au moins 100 000 mûriers de plantés dans le pays; le calcul est aisé à faire. D'abord il y en a 30 000 de distribués provenant de l'établissement du parc : or, au dit établissement et à la campagne de celui qui le dirige, il y en a bien sûrement 70 000.

» Indépendamment de cela, il y en a encore bon nombre chez des particuliers qui s'en sont pourvus d'ailleurs et qui ont des plantations considérables de cette espèce d'arbres, tels entre autres que M. le comte de Robiano et M. Role. »

La deuxième question avait été indiquée par l'abbé Needham; la troisième, par l'abbé Chevalier. L'auteur de la quatrième nous est inconnu, comme celui de la première.

L'Académie, n'ayant pu se mettre d'accord sur le choix d'une de ces questions, résolut de s'en rapporter au ministre plénipotentiaire qui se prononça pour la deuxième.

Le programme inséré dans les journaux annonçait que les prix seraient distribués le 14 octobre 1774, veille de la sainte Thérèse. Les mémoires, « écrits d'un caractère bien lisible, » devaient être remis avant le 16 juillet de cette année. Le changement du jour ordinaire de la distribution des prix était conforme à l'article X du règlement arrêté par Marie-Thérèse pour l'Académie impériale et royale.

Dans la séance du matin du 12 septembre 1774, le secrétaire fit connaître que le nombre des mémoires qui lui avaient été adressés sur les trois questions proposées par l'Académie en 1773 pour sujets des prix, se réduisait à douze, et qu'il les avait cotés selon l'ordre de leur réception.

Sur la question des abbayes, il y avait deux mémoires écrits en français et cotés 3 et 5.

Sur la question des rivières, il y avait trois mémoires : un flamand coté 4; un français coté 6, et un latin coté 12. — Ce dernier, au lieu d'avoir été remis avant le 16 juillet, n'était parvenu au secrétaire que le 18 avec la lettre anonyme suivante :

« Monsieur, je prends la liberté de vous envoyer un mémoire de ma façon concernant la question des rivières des Pays-Bas. Je suis persuadé que les recherches que j'ai faites à ce sujet ne sont point suffisantes, mais je vous prie de ne point attribuer cela à ma négligence, mais au peu de loisir que les fonctions indispensables de ma charge me laissent, qui ont aussi été la cause que je ne l'ai point envoyé au temps prescrit, et nettement copié, dont je vous prie de m'excuser. — Vous me feriez un sensible plaisir, si vous daigniez faire part aux messieurs de votre illustre corps des raisons que je dis ici, et vous obligeriez infiniment celui qui a l'honneur d'être, etc. »

Les raisons alléguées avaient été admises.

Sur la question des enclos et des défrichements, il y avait sept mémoires : trois français cotés 1, 2 et 10, et quatre flamands cotés 7, 8, 9 et 11.

Le rapporteur du concours d'histoire était l'abbé Nelis, auteur des questions.

Il lut son travail le 12 septembre; et le 13 octobre, MM. Des Roches, Caussin, Du Rondeau et Chevalier firent part de leurs remarques sur les mémoires qui avaient été présentés.

Nous donnerons un résumé du rapport et des remarques écrites, conservés dans les archives de l'Académie.

Occupons-nous en premier lieu de la question des abbayes. Il y avait, comme on le sait déjà, deux mémoires cotés 3 et 5. Voici dans quels termes Nelis parle de ces mémoires :

« L'auteur [du n° 3] nous donne d'abord une liste de vingt-sept monastères ou abbayes d'hommes, qu'il compte aux Pays-Bas dans le siècle dont il est question. Cette liste, écrite comme tout le reste en gros caractères, remplit 26 pages, depuis la page 7 jusqu'à la page 33. Vient ensuite la liste des chapitres de chanoinesses, et elle comprend depuis la page 38 jusqu'à la page 47. La règle de S. Benoît fait un chapitre d'environ dix pages. — L'auteur traite ensuite en 9 pages l'influence des monastères sur l'état de la religion. Et en 20 pages leur influence sur l'état de la littérature. Ici il paraît avoir tiré beaucoup de l'Histoire littéraire de la France, tome 3. — L'auteur examine ensuite les autres avantages qui résultèrent de l'établissement des monastères parmi nous, et il n'y emploie que 8 pages de sa grosse écriture, tandis que la seule liste de ces monastères en remplit 33. Cela est bien maigre, tandis qu'il y avait là de la matière à des discussions aussi amples qu'intéressantes, et que c'étaient principalement ces discussions qu'on demandait. Au reste ce qu'il dit, il le dit assez bien, si ce n'est page 36, où, en parlant de l'emploi des richesses, il fait un raisonnement que je ne comprends pas trop bien. S'il parle sérieusement, il est faux de dire, et contraire à l'évangile, que les richesses procurent un moyen aisé aux riches d'entrer au ciel. S'il parle ainsi par une figure socratique, (et il venait justement de citer Platon), cette figure est mal employée; et il ne s'agissait pas là de faire une sortie contre les premiers fondateurs de monastères aux Pays-Bas. — Il fait pis page 37. Après avoir donné des louanges excessives aux chapitres nobles de chanoinesses aux Pays-Bas, il ajoute : « Plût à Dieu » qu'un jour on pût voir tous les couvents sur ce pied si conforme aux » vues du Créateur, qui a ordonné aux hommes de se multiplier. » Luther, en combattant le célibat des vierges chrétiennes, n'aurait pas parlé autrement. Au reste j'aime à croire que l'auteur n'aura pas bien

pesé cette phrase, et qu'il pense mieux qu'il n'a parlé. — La seconde partie de la dissertation concerne les ravages des Normands, et l'auteur avoue qu'il l'a tirée principalement de l'histoire de Danemarc de M. Mallet. Il faudrait voir jusqu'où il a copié cet auteur. Il y avait en tout cas d'autres sources d'où l'on devait tirer, et je ne crois pas que la compagnie sera tentée d'accorder le prix à cette dissertation, qui à tous égards me paraît trop peu nourrie, et dit ce qu'on savait à peu près déjà.

» [Dans le n° 5 Nelis signale] une réflexion fort juste [de l'article 2], et à laquelle les détracteurs des monastères ne font pas toujours attention : c'est que les biens-fonds qu'on donna aux abbayes lors de leur première institution, quoique d'une assez grande étendue, étaient cependant de fort peu de valeur. C'étaient des marais, des bruyères, des terres incultes, à la place desquelles le travail, la patience et la parcimonie des moines créèrent ces campagnes fertiles que nous voyons aujourd'hui. On remarque encore ici, que peu de temps après que les moines eurent commencé à mettre leurs fonds en valeur, la cupidité des grands les convoita et s'en empara; et effectivement cela est arrivé dès le VIII[e] siècle. On peut ajouter que les dîmes qu'on donna quelque temps après à plusieurs corps ecclésiastiques, n'ont été qu'un dédommagement de ces biens-fonds qu'on leur enleva. — L'auteur sent bien qu'il s'écarte de temps en temps de son sujet et s'en excuse... Il n'entre proprement en matière qu'article 3, où il réduit l'influence des monastères à trois chefs : à la religion chrétienne qu'ils propagèrent par des exemples et par des discours; aux lettres dont ils étaient devenus le seul asyle, et à la culture des terres à laquelle ils s'appliquèrent avec d'autant plus de raison que le travail des mains est une des choses le plus recommandées par la règle de S. Benoît. Tout ce que l'auteur dit sur ces trois chefs est fort bon. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est de ne pas assez entrer dans les détails, et de ne pas parler d'une foule d'usages particuliers auxquels le voisinage, l'exemple et la discipline des monastères donnèrent lieu. Il ne parle pas des villes auxquelles ils donnèrent naissance; d'une espèce de jurisprudence nouvelle qu'ils firent établir, celle des avoueries; il passe enfin sous silence cent traits plus ou moins curieux qu'il aurait pu et dû recueillir; car pour ne dire que des choses que tout le monde sait ou apprend facilement, quelque bien qu'on les dise, ce n'est pas là la peine de faire des mémoires, ni remplir les vues dans lesquelles l'Académie propose des prix. L'auteur du n° 3 est

dans ce cas-là encore plus que celui-ci, et il a donné lieu aux mêmes réflexions... — Dans la seconde partie de cette dissertation, ... le deuxième article est l'histoire abrégée des différentes incursions que les Normands firent dans les Pays-Bas. Cela est assez bien; mais cela n'est pas l'histoire des changements que ces incursions firent à nos mœurs, à notre police et à nos usages... [L'auteur] fait cette judicieuse réflexion : « Toutes les différentes nations germaniques qui se sont établies dans » les Gaules, y vivaient mêlées et non confondues; chacune conservait » ses mœurs, son habillement, son langage; » réflexion [qu'il] termine par dire, que « c'est un trait d'histoire important, qui sert à expliquer » l'origine de la différence de nos lois coutumières. » Que n'appliquait-il donc ce trait d'histoire? que ne le développait-il pour expliquer l'origine et la différence de nos lois coutumières? C'était précisément ce qu'on lui demandait; il aurait atteint le but, et remporté le prix... — Avec tout cela il y a tout plein de bonnes réflexions dans ce mémoire, parmi quelques autres ou trop générales, ou un peu hasardées... — Pour conclure, ce mémoire qui pèche bien souvent encore contre les règles de la grammaire et de l'orthographe française, me paraît bien plus nourri cependant, et par conséquent meilleur que le n° 5; mais enfin il n'est pas assez bon pour mériter le prix, et comme il n'y a pas d'autres mémoires sur la présente question, mon avis serait que le prix fût remis, et que l'Académie en déclarât la raison et en même temps ses vues dans son nouveau programme.

Écoutons maintenant Des Roches :

Remarques sur le n° 3. « Les 56 premières pages paraissent étrangères au sujet, n'étant que l'histoire de l'établissement des abbayes des Pays-Bas, histoire que l'Académie n'avait point demandée. Ainsi on pourrait peut-être faire grâce à l'auteur de quelques erreurs qui s'y trouvent... — Enfin l'auteur entre en matière, et comme il ne travaille qu'après de bons modèles, on peut dire qu'il bronche moins souvent. Tout le corps de l'ouvrage consiste en quelques réflexions générales, la plupart fort solides et qui ne figureraient pas mal dans une histoire monastique ou même dans une histoire des Pays-Bas. Mais dans le moment que je croyais voir mon auteur entrer dans le plus grand détail, et montrer par des faits particuliers et bien constatés les changements que les abbayes apportèrent à nos mœurs, à notre police, à nos usages, je suis

tout étonné de me voir à la fin du livre et de ne plus trouver rien du tout. — L'auteur est tout aussi superficiel dans la seconde partie qui regarde les invasions des Normands. Il est tellement ennemi des détails que dès qu'il s'en trouve un sous sa main, il saute par-dessus, pour retomber dans des réflexions générales, qui font un assez bel effet dans les livres dont il les a copiées, mais qui ne répondent que médiocrement au but que l'Académie s'était proposé en établissant l'état de la question. »

Remarques sur le n° 5. « Dans le mémoire n° 5 il n'y a tout au plus qu'une page d'écriture qui puisse porter coup. C'est trop peu de chose pour mériter une exacte discussion. L'auteur aurait dû se souvenir qu'on ne lui demande ni l'histoire des abbayes, ni l'éloge de la vie monastique, ni des remarques contre la population, ni l'histoire des Normands, ni la description de leurs bateaux, ni la suite des rois de France, ni des réflexions sur la langue française, ni la méthode d'étudier la philosophie. C'est cependant de quoi il remplit son mémoire, sans presque jamais toucher à la question qu'on lui propose. »

M. Caussin conclut de la manière suivante :

« [Le mémoire n° 5] est bonnement et superficiellement écrit : comme il vient d'un honnête homme, je suis d'avis de lui donner un accessit sans impression. — [Le mémoire n° 3] est moins faible... ; l'auteur a constaté les bonnes sources, dont je ne le crois pas capable de faire bon usage... Je ne pense pas qu'on doive rien [lui] accorder... ; il ne mérite sûrement pas le prix, et il ne serait pas content d'un accessit, parce qu'il annonce beaucoup de prétention... »

Quand on a lu le rapport de Nelis et les remarques de Des Roches et de Caussin sur les *deux* mémoires nos 3 et 5, on est étonné de trouver dans le *Journal des séances*, inséré au tome I des *Mémoires*, p. LXXXIX :

« *Plusieurs* auteurs avaient concouru sur la question : « Quels sont » les principaux changements, etc.. » Mais pas un n'ayant satisfait aux vues de l'Académie, elle se vit réduite à ne pouvoir distribuer la palme. Elle ne prit ce parti qu'à regret. Un mémoire français, sous la devise :

Vade liber, verbisque meis loca grata saluta, présentait de très bonnes remarques écrites dans un style imposant; quelques inexactitudes relativement à l'histoire ecclésiastique et monastique, n'auraient point empêché l'Académie de couronner cette pièce; mais les observations de l'auteur, un peu trop générales, n'étant point étayées par un assez grand nombre de faits tirés de notre histoire, elle fut obligée de l'ensevelir ainsi que les *autres*, qui lui étaient bien inférieurs. »

Remarquons que le protocole de la séance du 13 octobre 1774 se borne à dire :

« Il fut décidé à la pluralité des suffrages qu'aucun des mémoires envoyés au concours sur la question : « Quels sont les principaux changements, etc., » n'avait répondu à cette question d'une manière satisfaisante, et que par conséquent le prix ne pouvait être adjugé. »

L'explication de cette différence entre le protocole de la séance du 13 octobre et le *Journal des séances*, consiste en ceci qu'au moment où le journal fut imprimé, le rédacteur Des Roches savait que le mémoire n° 3 portant la devise : *Vade liber*, etc., était du marquis du Chasteler.

La question ne fut pas remise au concours, comme le proposait l'abbé Nelis en 1774; mais soixante-sept ans plus tard, en 1841, l'Académie la porta à son programme, pour le concours de 1842, avec la rédaction suivante : « Quels sont les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au IXe, ont introduits dans l'état social de la Belgique. » Une médaille d'argent fut décernée à M. Alph. Paillard de St-Aiglan, avocat à la cour royale de Douai, et la question fut remise au concours de 1843. Cette fois le même M. Paillard remporta la médaille d'or.

Nous revenons maintenant au concours de 1774.

On se rappellera que l'Académie avait reçu trois mémoires sur la question des rivières, et que ces mémoires avaient été cotés 4, 6 et 12.

Nelis les juge ainsi :

« [Le] mémoire [n° 6] écrit en français... paraît venir de la même main [que le n° 5 dont il a été parlé ci-dessus], au moins c'est la même écriture et la même incorrection de style... [L'auteur a fait assez bien de recherches, et, ce qui n'est pas un petit mérite, il les présente fort méthodiquement.]

» [Le] mémoire [n° 12] est écrit en latin, et le plus ample de tous. L'auteur paraît n'y avoir pas mis la dernière main. Il y a mis au reste tant de savoir, tant d'érudition et de recherches, que de ce côté là la balance pencherait visiblement en sa faveur, ne fût-ce que ces recherches mêmes, cette érudition, et cette foule de citations le rendent un peu plus hérissé, moins méthodique et moins agréable à lire que le n° 6, dont nous venons de rendre compte. D'ailleurs, ce qui rend nécessairement cette dissertation, et toute dissertation latine sur un sujet semblable, peu agréable à lire, c'est qu'à chaque ligne le tissu en est coupé par des mots tout à fait flamands, ou dont la terminaison a été simplement rendue latine. Ceux par conséquent qui ont de pareils sujets à traiter, les traiteront toujours avec plus d'aisance et d'avantage, en se servant d'une langue vivante et vulgaire... — Au lieu d'accorder le prix de la question qui a pour objet les abbayes et les ravages des Normands, mon petit avis serait de supplier S. A. R. d'en donner plutôt deux ici [aux n°s 6 et 12]...

» Il me resterait à parler [du mémoire flamand n° 4] ; mais c'est une si grande pauvreté que je n'en ai pas retenu un seul mot... »

Des Roches relève plusieurs erreurs dans le n° 6. — A propos du n° 12, il dit :

« ... Au reste, malgré l'érudition de notre auteur, qui sans doute est peu commune, je crains bien que nous n'ayons pas si tôt une histoire exacte de nos rivières. La source la plus abondante de cette histoire n'est point dans les livres imprimés; elle existe dans des manuscrits poudreux que des possesseurs peu communicatifs ont condamnés à un oubli éternel... »

D'après Du Rondeau :

« Si on retranchait [du n° 6] l'inutile et le superflu, ... il se trouverait réduit tout au plus au tiers de son volume, et c'est bien peu sur un objet qui ne demande que des recherches sans être obligé de descendre dans des discussions pénibles et souvent infructueuses... — L'auteur du n° 12 paraît avoir toutes les notions requises pour répondre à la question, mais il est si diffus que cela ôte une partie de son mérite... — En réunissant ces deux mémoires, et en retranchant ce qu'il y a de superflu dans l'un et dans l'autre, on aurait un très bon mémoire, mais aucun des deux n'a mérité le prix... »

L'Académie, à la pluralité des suffrages, « décida que le mémoire n° 12... avait assez bien traité la question..., [et] pour ne pas décourager les concurrents pour les prix d'histoire, résolut d'accorder le prix [à ce] mémoire, non parce que l'auteur avait rempli à tous égards les vues de l'Académie, mais parce qu'il avait beaucoup mieux traité la question proposée qu'aucun autre de ses concurrents, et que d'ailleurs son mémoire contenait infiniment plus de recherches. »

L'auteur du n° 12 était M. Heylen, professeur au collége du Faucon à Louvain. Dans la séance du 16 novembre, il fut résolu « que le secrétaire ferait passer à M. Heylen les observations que l'Académie avait faites sur son mémoire, afin qu'au moyen de quelques notes, il suppléât aux omissions qui s'y trouvaient, corrigeât quelques fautes grossières et retranchât quelques passages qui n'étaient point dans la question proposée par l'Académie. »

Il nous reste à parler des mémoires envoyés en réponse à la question des enclos et des défrichements.

Les sept mémoires qui avaient été reçus portaient, comme on l'a dit, les n°s 1, 2, 7, 8, 9, 10 et 11.

L'abbé Needham, dans son rapport, se borne à donner son opinion sur les n°s 1, 9 et 10. Comme il ne savait pas le flamand, il s'était fait traduire le n° 9, de vive voix, par M. Du Rondeau.

En ce qui concerne le n° 1, « c'est vraiment dommage, dit-il, que l'auteur se soit borné au seul pays de Luxembourg, ce qui ne

répond pas entièrement aux vues plus étendues de l'Académie en proposant la question... S'il l'avait traitée plus généralement, non-seulement on aurait pu facilement lui pardonner son hypothèse imaginaire sur l'action électrique, qui fait la base de son raisonnement en faveur des enclos, mais on aurait pu sans injustice lui adjuger le premier prix qu'il aurait remporté peut-être, ou au moins le faire entrer en concurrence avec ce que nous avons de meilleur, de l'aveu de tous ses juges. »

Quant au n° 9, Needham le trouve trois fois trop long pour un mémoire académique dont la lecture ne doit pas excéder beaucoup une demi-heure. C'est un mémoire que l'Académie attend des concurrents, et non un traité sur l'agriculture. Il faut regretter que l'auteur n'ait pas eu le loisir d'exercer sa plume aussi longtemps qu'il paraît avoir exercé sa charrue, et qu'il n'ait pas été aussi stylé dans la manière de faire un bon mémoire raisonné qu'il semble l'avoir été dans celle de tourner la glèbe. Il aurait pu alors éviter cette diffusion extrême qui dépare son ouvrage, et ce détail excessif qui surcharge son écrit. Il aurait vu la nécessité de prouver ses allégations, ou par des raisonnements tirés de la nature même de la matière qu'il traite, ou par des faits connus au moins de ses voisins qu'il aurait pu appeler en témoignage de la solidité de ses préceptes et des bons effets produits sur des terres connues par les moyens qu'il prescrit.

Le n° 10 paraît au rapporteur « très bien écrit, très bien raisonné, très lumineux, appuyé sur des autorités respectables, répondant sans détour à la question proposée, et autant instructif que les bornes prescrites par les conditions du concours le permettaient. »

Il accorde le prix à ce n° 10, un premier accessit au n° 1 et un second accessit au n° 9.

L'abbé Nelis avait été requis de faire un « petit rapport » sur les mémoires flamands :

« Le mémoire n° 9, dit-il, que j'ai lu en premier lieu, est bien écrit; c'est l'ouvrage d'un homme qui s'est appliqué longtemps, comme il nous l'apprend lui-même, au défrichement de nos bruyères. Il approuve haute-

ment la pratique des enclos, et prétend qu'elle n'est pas seulement utile, mais nécessaire lorsqu'on veut mettre de nouvelles terres, et surtout des landes en culture. Au reste les raisons qu'il en donne sont trop sommaires; elles ne remplissent pas une demi-page d'écriture. Il entre tout de suite dans la manière pratique dont il faut faire ces enclos, et donne tant de détails à ce sujet, que son ouvrage est une vraie instruction pour les cultivateurs qui voudraient entreprendre des défrichements aux Pays-Bas, plutôt qu'une réponse académique à la question. Ce qu'il dit au reste m'a paru excellent, et le fruit d'une expérience la plus réfléchie. — Mais tandis qu'il traite fort succinctement la première partie de la question, qui concerne l'utilité des enclos, il s'étend fort au long sur la seconde, sur les moyens généraux de mettre des terres incultes en valeur : il surpasse de beaucoup en cela le n° 10 qui est très laconique à cet égard. Enfin c'est un écrit très estimable, et très pratique, et qui, s'il ne mérite pas le prix, mérite, à mon avis, que l'Académie en fasse une mention très honorable.

» Si l'auteur de cet écrit est surpassé, ce n'est peut-être que par le n° 10. J'ai cru devoir lire et apprécier ce mémoire, quoiqu'écrit en français, par la raison que sans cela le jugement que j'ai été requis de porter sur les mémoires flamands aurait été trop imparfait, puisqu'il ne s'agit pas de couronner un bon mémoire, mais le meilleur.

» L'auteur du n° 10, ainsi que le précédent, est tout à fait pour la pratique des enclos. Il en prouve l'utilité par les succès constants de l'Angleterre, et par le témoignage des anciens colons de la France, où il y a deux siècles que les métayers instruits appelaient un champ bien enclos *la pièce glorieuse du domaine.* Il prouve cette thèse enfin par les principes généraux d'agriculture, et par des réflexions très lumineuses sur la théorie de la végétation. C'est par ces principes que l'auteur entreprend de prouver (et je crois qu'il y a réussi on ne peut pas mieux) que la pratique si heureuse de l'Angleterre ne tient pas au climat ni aux qualités particulières du sol de ses provinces, mais qu'elle peut être répétée avec les mêmes avantages partout.

» L'ouvrage en général est fort bien et purement écrit, et d'un style convenable à la chose. Il y a par-ci par-là quelques germanismes, tel que celui-ci (page 5). des exemples *pris hors de plusieurs autres.* Page 10, *attraction élective.* C'est une faute de copiste sans doute, et l'auteur avait écrit *attraction électrique;* aussi j'ai cru devoir restituer ainsi ce mot à la marge. Page 15, on trouve *un excès de vigueur.* Je crois que l'auteur a

voulu dire un excédant. Ces très petits défauts n'empêchent certainement pas que ce ne soit ici un écrit des plus estimables, et qui à mon jugement mérite à tous égards la palme. »

Nelis ne dit pas un mot du n° 1, et nous croyons pouvoir passer sous silence ses appréciations des n°s 7, 8 et 11, vu qu'aucun de ces mémoires n'obtint une récompense.

Dans ses *Réflexions,* De Beunie passe en revue tous les mémoires, tant français que flamands, envoyés au concours. Nous nous bornerons à transcrire ce qu'il dit des n°s 1, 9 et 10.

« N° 1. L'auteur divise son mémoire en trois sections. Dans la première, il donne une idée générale de la constitution de l'Ardenne, de son mauvais sol, de sa pauvreté, de sa perverse culture et des obstacles d'améliorer ces terrains incultes. Dans la seconde, il traite de la cause de la fertilité; il met la cause de la végétation dans une action générale perpendiculaire, ou dans une action électrique de l'atmosphère et une réaction de la plante... Puis il prouve très bien l'utilité des enclos, mais explique leurs effets dans des termes durs et abstrus pour le public, mais montre par l'expérience que les terres encloses valent le double des autres. Dans la troisième section, il fait précéder la grande difficulté d'améliorer les terres de l'Ardenne, vu la petite quantité de fourrage, le peu de bétail, la stupidité et la pauvreté du laboureur, puis il divise son terrain en terre argileuse, graveleuse et marécageuse, et propose la méthode de les améliorer d'une manière qu'il n'y a rien à redire, peu dispendieuse et absolument sûre dans la pratique. L'auteur n'est ni prolixe, ni trop court; il propose juste ce qui est nécessaire, et cette pratique sera très bonne dans tout pays montagneux et pierreux, mais n'aurait pas tout à fait lieu dans nos bruyères. Si ce mémoire était couronné, il me paraît que la théorie devrait être raccourcie des deux tiers...

» N° 9. L'auteur démontre qu'il n'est pas lecteur, puisqu'il ne cite personne, et paraît n'avoir rien emprunté des auteurs; son style est dur et plat; il paraît avoir passé une grande partie de sa vie dans l'agriculture, et surtout dans le défrichement de la bruyère; il possède peu de théorie, mais toute sa pratique est fondée sur une expérience de plusieurs années qui me paraît très plausible, et qui renferme des réflexions très essentielles, utiles et nécessaires.

» Les dix premières pages traitent des enclos. Il expose toute leur utilité, dit en peu de mots où ils conviennent, où ils sont désavantageux, et enseigne très bien la meilleure méthode de les construire, surtout dans la bruyère.

» Il divise la culture en cinq articles : I. La nécessité et la manière de saigner les eaux... — II. La division des terrains... — III. Sur les empêchements de la fertilité... — IV. De quelle culture les terrains vagues de la bruyère sont susceptibles... — V. [De plusieurs manières de labourer la terre : les inconvénients des unes et l'utilité des autres...]

» Je juge ce mémoire beaucoup supérieur aux autres, vu qu'il répond très exactement aux deux membres de la question proposée, et qu'il renferme plus d'utilité pour le public que tous les autres ensemble.

» N° 10. Ce mémoire est écrit avec beaucoup d'élégance, beaucoup de feu et de précision.

» L'auteur expose très exactement la construction des enclos anglais...; il prouve leur utilité à l'évidence, mais [il] montre partout qu'il ne connaît pas la nature de notre sol à défricher... L'auteur attribue toute la fertilité à l'air, à l'eau et au feu..., aux fréquents labours...

» Son mémoire est de 41 pages, dont il y [en] a 38 pour prouver l'utilité et la nécessité des enclos; les trois autres pages qui traitent de l'amélioration des terres à défricher sont remplies de bonnes maximes et peut-être supérieures à toute autre. Mais ce passage est si abrégé qu'un cultivateur qui n'est pas imbu de bons principes aura de la peine à le comprendre... Si l'auteur avait connu la nature de nos vastes bruyères, je crois qu'il aurait fait des merveilles. »

De Beunie range les mémoires, d'après leur mérite, dans l'ordre suivant : n°s 9, 1, 10, 7, 11, 8, 2.

On lit dans le protocole de la séance du 13 octobre :

« Les suffrages furent extrêmement partagés entre le mémoire flamand n° 9 et le mémoire n° 1, écrit en français; il fut observé que le premier contenait des choses utiles pour les défrichements du quartier d'Anvers, et que l'autre renfermait des observations intéressantes relativement à la culture dans la province de Luxembourg, et que les deux mémoires méritaient d'être couronnés. C'est pourquoi l'Académie requit M. le président de supplier S. A. R. de permettre à l'Académie d'accorder une médaille d'or aux auteurs de chacun des deux mémoires. »

Le gouvernement ayant donné son assentiment à cette proposition, on ouvrit le 14 octobre les billets qui accompagnaient les mémoires nos 9 et 1, et il se trouva que les auteurs de ces mémoires étaient respectivement le sieur François De Coster, d'Anvers, et Dom Hickmann, religieux de l'abbaye de Saint-Hubert.

« Il fut ensuite observé que le mémoire n° 10 remplissait particulièrement les vues de l'Académie quant à la partie théorique [des enclos], et il fut résolu d'adjuger un accessit à son auteur, qui fut reconnu être M. de Launay, avocat au conseil de Brabant. »

Ces trois mémoires, ainsi que le mémoire de M. Heylen sur les rivières, ont été imprimés : tous les autres mémoires du concours de 1774 sont aux archives de l'Académie. On y conserve également les rapports de MM. Nelis, Des Roches, Caussin, Du Rondeau, Needham et De Beunie.

CONCOURS DE 1775.

Le 14 octobre 1774, on se concerta sur le choix à faire des questions à proposer pour sujets des prix de l'année 1775, et l'Académie se décida pour les deux questions suivantes :

1° « Quels sont les monuments qui nous restent des Romains, tant
» dans la partie des Pays-Bas possédée aujourd'hui par les maisons
» d'Autriche et de France que dans le pays de Liége, avec la description
» de ces monuments? »

2° « Quels seraient les moyens de perfectionner dans les provinces
» belgiques la laine des moutons? »

La première de ces questions avait été indiquée par l'abbé Nelis, et la seconde par M. Du Rondeau.

Nelis avait rédigé sa question dans ces termes :

« Quels sont, dans la Belgique, les principaux monuments qui nous
» restent des Romains? En donner une description; et à l'occasion de

» leurs voies militaires qui allaient aboutir à Bavay, discuter s'il ne
» serait pas plus avantageux à un État d'imiter la solidité avec laquelle
» les Romains construisaient cette sorte d'ouvrages, que de faire les
» chaussées et grands chemins comme nous les faisons, avec moins de
» dépense il est vrai. »

En l'envoyant à Gerard le 11 octobre, il ajoutait :

« On pourrait peut-être aussi, pour sujet du prix d'histoire, proposer simplement de donner l'histoire d'une ville quelconque, ou d'un canton de la Belgique, appuyée sur des chartres et autres pièces nouvelles qu'on produirait en bonne forme. L'Académie de Besançon a fait cela avec succès; et quand les mémoires qu'on produirait ne seraient pas tous excellents, il nous en reviendrait toujours cet avantage, que nous aurions insensiblement un grand amas de diplômes et autres pièces nouvelles, que nous n'avons pas encore. »

Des Roches avait indiqué les deux questions suivantes :

1. « Former un plan d'études à l'usage des colléges publics, au moyen
» duquel on puisse réformer la méthode vicieuse qui a régné jusqu'au-
» jourd'hui, et rendre plus utile à la jeunesse le temps qu'on destine
» aux humanités. »

2. « Quels étaient les droits du souverain, ceux des états et ceux du
» peuple dans les provinces belgiques, depuis le commencement du
» VIe siècle jusqu'à la fin du XIVe? »

Des Roches avait accompagné la première question de cette note :

« Si on trouve que cet objet n'est point du nombre de ceux dont l'Académie s'occupe, je demanderai si le temps, les circonstances, le besoin d'une réforme si longtemps et si vainement attendue ne devraient point couvrir cette petite irrégularité. A moins que les académiciens, noblement jaloux d'un objet qui intéresse si fort la félicité publique, ne veuillent point partager avec d'autres la gloire d'y travailler, et prétendent consigner eux-mêmes dans les Mémoires de l'Académie, que le public attend avec impatience, ce monument éternel de leur zèle pour le bien de la patrie. »

Le 11 octobre 1775, le secrétaire informa l'Académie qu'il lui avait été adressé douze mémoires sur la question concernant les laines et trois sur la question historique.

Les mémoires sur la question des laines avaient été cotés n°s 1 à 12 : le n° 1 était écrit en latin; les n°s 2, 8 et 9 en flamand; les n°s 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 12 en français.

« MM. Needham, Vounck, Marci et Chevalier lurent un rapport sur [ces mémoires], et d'après leur avis, l'Académie jugea qu'aucun des mémoires n'avait satisfait à la question; elle résolut en conséquence de ne point adjuger ce prix, et de proposer la même question, sans doubler le prix, pour sujet de prix de l'année suivante [1776]. »

Les rapports de l'abbé Needham et de l'abbé Marci sont aux archives de l'Académie, ainsi que les mémoires, à l'exception du n° 12.

Des trois mémoires sur la question historique, cotés n°s 1, 2 et 3, le n° 1 était écrit en latin, le n° 2 en français, et le n° 3 en flamand.

« M. Caussin dit que le mémoire français, qui était d'un mauvais style, contenait quelques particularités concernant les antiquités de Bavay, mais qu'à la rigueur il ne méritait pas d'être couronné; que le mémoire en latin était encore moins satisfaisant, et que, ne comprenant pas la langue flamande, il ne pouvait juger du mérite du mémoire écrit en cette langue.

» M. de Hesdin lut un rapport sur ces trois mémoires, et il conclut à adjuger le prix au mémoire écrit en flamand; mais le secrétaire ayant été de sentiment que le mémoire français l'emportait sur le mémoire flamand, et qu'aucun d'eux ne méritait d'être couronné, il fut résolu de convoquer tous les académiciens pour la séance du 14 octobre, et d'examiner alors si le mémoire flamand l'emportait sur le mémoire français, et si l'un ou l'autre méritait d'être couronné. »

Dans la séance du 14 octobre, le secrétaire et M. de Hesdin persistèrent dans leur opinion.

« [M. de Hesdin allégua] que tous les concurrents pour les prix seraient découragés si l'on n'en adjugeait aucun, et que par cette raison

seule il estimait que l'on devait couronner un mémoire, ne fût-il pas tout à fait satisfaisant. Le secrétaire y répliqua qu'il avait toujours été d'avis de couronner des pièces, fussent-elles mêmes fort faibles, mais qu'il croyait que ce serait décréditer l'Académie que d'adjuger le prix à un des mémoires qui avaient été présentés. — Le président ayant recueilli les suffrages, il fut décidé à la pluralité des voix de ne point adjuger le prix de la question historique, mais de faire une mention honorable du mémoire écrit en français et de celui en flamand dans le programme par lequel on annoncerait les sujets des prix pour l'année suivante. »

Les rapports de MM. Caussin, de Hesdin et Gerard manquent dans les archives de l'Académie, mais on y trouve le rapport de Nelis, l'auteur de la question, et les remarques de Des Roches et de l'abbé de Witry. — Le rapport de Nelis et les remarques de Des Roches avaient été présentés dans la séance du 6 septembre : nous en ferons connaître la substance.

« Le [mémoire] latin, disait Nelis, a manqué le sens et le but de la question. Il nous parle de toute autre chose que de l'objet de notre demande. On n'a qu'à jeter les yeux sur la table des chapitres qu'il traite. Voici celle de la 1re partie : 1. *De regno Italiae, urbe et consulibus romanis.* — 2. *De ortu et interitu imperii romani.* Les chapitres de la seconde sont : 1. *De fide et religione christiana catholico-romana.* — 2. *De libris Romanorum catholicis.* — *De libris Romanorum profanis.* — 4. *De lingua latina.*

» On peut juger par tout ceci si l'auteur répond à notre question.

» Dans le chapitre cinquième enfin, où il traite *de reliquis Romanorum monumentis,* et où il devait aller parler, ce semble, de notre objet, il commence le chapitre par dire qu'il n'en dira rien. Il parlerait plus volontiers de basiliques, d'églises, suivant toujours son idée, et non pas la nôtre. Enfin l'auteur, qui n'écrit pas tout à fait mal, a manqué totalement la question.

» [Le mémoire français] est très mal écrit, quant au style; très détaillé et très complet, quant aux antiquités de Bavay, assez superficiel quant au reste. Avec ces défauts, ce serait celui qui mériterait peut-être la palme, si l'on trouvait à propos de l'adjuger; parce que c'est celui qui dit le plus de choses nouvelles, qui nous donne des connaissances prises sur les lieux, et non dans des livres.

» La première partie comprend les grands chemins militaires des Romains, dont Bavay était le centre; chemins dont il reste beaucoup de vestiges dans toute la Belgique. L'auteur n'oublie pas les ponts, les arcs de triomphe, les colonnes milliaires, etc., monuments au reste que le temps a détruits...

» La seconde partie du mémoire roule sur les ruines d'édifices romains, soit sacrés, soit profanes. J'ai déjà remarqué que tout ce qui avoisine Bavay est fort bien décrit, et d'après des connaissances prises fort exactement, à ce que je crois, sur les lieux mêmes. Il n'en est pas de même des autres antiquités qui se trouvent éparses dans les Pays-Bas...

» [Le mémoire flamand] est assez long, et son auteur aurait pu retrancher toute la première partie, qui contient plus de 50 pages in-folio, c'est-à-dire plus de la moitié de la dissertation, puisque cette moitié roule sur les antiquités romaines de la Hollande, de la Zélande, etc., et que la question, telle qu'elle a été énoncée par l'Académie, ne comprend pas cela... — Dans la seconde partie, il est question de Bavay, et ce que l'auteur dit là-dessus est fort maigre... — La troisième partie a pour objet le pays de Liége...

» De tout ceci il résulte que, suivant mon petit jugement, aucun des trois mémoires n'a parfaitement rempli son objet, mais que le flamand et le français sont dignes d'éloges. »

—« L'auteur du mémoire latin, remarquait Des Roches, n'ayant pas dit un mot de ce qu'il devait dire, ne doit pas entrer en considération, mais il n'est pas si facile de décider entre le mémoire flamand et le mémoire français ou plutôt wallon. Le bon surpasse infiniment le mauvais dans l'un et l'autre, et ce bon et ce mauvais se trouve dans chacun en mesure égale. L'auteur flamand a fait la moitié de son mémoire à pure perte, mais la moitié qui reste peut encore balancer et peut-être enlever les suffrages. Il ne vaut pas l'auteur wallon pour ce qui regarde Bavay, mais il l'emporte en tout le reste. Il est vrai qu'il est inégal, quoiqu'il paraisse avoir beaucoup lu... — Si l'auteur wallon avait fait sur les autres endroits anciens la moitié des recherches qu'il a faites sur Bavay, malgré son affreux jargon, il mériterait la médaille d'or; il en mériterait une demi-douzaine. Mais tout le reste étant de cent piques au-dessous du médiocre, il ne conviendrait pas, à mon avis, de le couronner. Encore moins faudrait-il imprimer son ouvrage, dont la substance se trouve toute entière dans les dissertations que l'auteur a fait insérer dans le *Journal encyclopédique*. — Il ne faut donc couronner ni l'un ni l'autre. Cependant les bonnes choses qu'ils ont données méritent qu'on les dis-

tingue. Ne pourrait-on pas leur donner à chacun une médaille d'argent..., [et] faire mettre dans les papiers publics que l'Académie leur accorde cette distinction pour récompenser ce qu'il y a de bon dans leurs ouvrages, et pour les animer à continuer leurs recherches... »

On a déjà vu que l'Académie se borna à une mention honorable. Voici ce qu'elle fit imprimer :

« L'Académie, parmi les différents mémoires qui ont été envoyés au concours, n'en a trouvé aucun qui ait répondu à la question d'une manière satisfaisante. Elle a regretté toutefois que l'auteur d'un mémoire écrit en flamand..., n'ait point employé plus de recherches pour les monuments qui se trouvent dans les provinces indiquées par le programme de l'Académie, tandis qu'il en a fait de superflues sur les antiquités romaines de la partie des Pays-Bas, possédée par les états généraux des Provinces-Unies; antiquités dont, aux termes de la question, il n'était pas nécessaire de parler.

» Elle a regretté encore, que l'auteur d'un mémoire français... n'ait point traité à fond les antiquités un peu éloignées de Bavay, comme il a traité celles que l'on voit dans cette ville ou aux environs. D'ailleurs il a été remarqué que les détails que l'auteur donne à ce sujet se trouvent déjà, quoique peut-être de la même main, dans quelques écrits périodiques. Enfin l'Académie, en accordant des éloges aux auteurs de ces deux mémoires, a été obligée de leur refuser le prix. — Elle a résolu au reste d'abandonner cette question... »

Les mémoires latin et flamand sont aux archives : le mémoire français a été égaré.

« Quoique dans la séance du 11 octobre, on eût délibéré sur les mémoires qui avaient concouru pour le prix de la question des laines, MM. de Witry et De Beunie firent la lecture [dans la séance du 14] de leurs observations sur ces mémoires, et l'Académie n'y trouvant pas matière à s'écarter de son jugement, persista à ne pas adjuger le prix de cette question, et il fut résolu de faire une mention honorable dans les feuilles publiques des mémoires n°s 1 et 11. »

Les observations de MM. de Witry et De Beunie, dont il vient d'être parlé, n'ont pas été retrouvées.

CHAPITRE III.

CONCOURS DE 1776 ET 1777.

Comme il était revenu des plaintes à l'Académie de ce qu'il n'y avait point assez de temps pour répondre aux questions, il fut résolu le 11 octobre 1775 de proposer dans la suite les questions deux ans d'avance.

Le 14 octobre, il fut observé qu'il y avait un prix d'histoire vacant depuis l'année 1774; de plus on n'avait décerné ni le prix d'histoire, ni le prix de physique du concours de 1775. En conséquence, le président requit les membres d'indiquer les sept questions à proposer tant pour sujets des prix de l'année 1776 que pour sujets des prix de l'année 1777 : quatre de ces questions devaient rouler sur l'histoire, et trois sur les arts et les sciences.

Pour sujets des prix d'histoire de l'année 1776, l'Académie se fixa aux deux questions suivantes indiquées par l'abbé Nelis :

1° « De quel droit écrit s'est-on servi dans les provinces belgiques » depuis le VIIe jusque vers le commencement du XIIIe siècle; et » quelles étaient en ces temps-là les formes de la justice? »

2° « Dans quel temps, depuis le commencement de la domination des » Francs jusqu'à la naissance de Charles-Quint, peut-on dire que l'état » de la Belgique ait été le plus florissant, les mœurs publiques les plus » saines et le peuple le plus heureux? »

Pour le prix de physique, l'Académie résolut de proposer la même question que l'année précédente, à savoir :

« Quels seraient les moyens de perfectionner dans les provinces bel- » giques la laine des moutons? »

Avant d'aller plus loin, nous transcrirons la partie du programme

imprimé, qui était relative à cette dernière question et au résultat du concours de 1775.

« Quant au prix de physique,... l'Académie s'est trouvée également, avec regret, dans le cas de ne point pouvoir adjuger ce prix, aucun des douze mémoires qui lui ont été adressés n'ayant rempli toute l'étendue de la question, surtout relativement aux provinces des Pays-Bas, de la domination de S. M., qu'on a, et qu'on doit avoir, principalement en vue.

» Cependant l'Académie a distingué quelques-uns de ces mémoires, dont les auteurs ont traité la question d'une manière à faire espérer qu'en se conformant à ses avis, ils pourraient donner, sur une matière aussi intéressante, des écrits plus satisfaisants et d'une plus grande utilité, et nommément l'auteur d'un mémoire français [n° 11],... et celui d'un mémoire latin [n° 1]...

» Cette considération a engagé l'Académie de proposer de nouveau la même question pour l'année 1776; mais elle a cru en même temps devoir exhorter ceux qui s'en occuperont, de ne s'attacher à aucune théorie purement hypothétique sur la nature trop obscure des causes physiques, mais de se borner uniquement aux principes de pratique généralement reconnus et à des faits bien avérés; de les appliquer ensuite au local du pays, en désignant les endroits propres à cette partie de l'économie rurale; les moyens qu'on doit employer pour cela; les pâturages soit naturels, soit artificiels, qu'il conviendrait de former; les abus à corriger; les obstacles à écarter; la race des moutons qu'il est nécessaire d'introduire; d'où on pourrait la tirer; la meilleure manière de la conserver dans sa pureté primitive; en un mot tout ce qui peut contribuer à mettre dans nos provinces, eu égard à leur étendue, cette branche importante de commerce au niveau de celui qui se fait en Angleterre. »

L'Académie s'arrêta aux quatre questions suivantes pour sujets des prix à accorder le 14 octobre 1777 :

1° « Quels étaient les droits et les prérogatives du duc de Lothier
» ou de la Basse-Lorraine du temps de Godefroi le Barbu, c'est-à-dire
» au commencement du XIIe siècle? En quoi consistaient les possessions
» allodiales de ce prince et celles qu'il acquit en vertu de son investiture? »

2° « Quel était l'état des manufactures et du commerce aux Pays-
» Bas pendant le XIIIe et le XIVe siècle? »

3° « L'emploi des bœufs dans nos provinces tant pour l'agriculture que
» pour le transport des marchandises sur les canaux, etc., ne serait-il
» pas préférable, tout considéré, à celui des chevaux dont on s'y sert
» généralement ? »

4° « Indiquer les meilleurs moyens de cultiver et de perfectionner les
» terres trop humides, marécageuses et souvent inondées qui se trouvent
» en différentes parties de nos provinces, et particulièrement en Flan-
» dre ? »

Les deux questions historiques avaient été indiquées par M. Des Roches ; celle concernant les bœufs par M. Needham, et celle concernant les terres marécageuses par Dom Mann.

Dans le programme imprimé, la troisième question fut accompagnée du commentaire suivant :

« La comparaison doit nous faire juger, entre autres choses, des terrains qui exigent par préférence l'une ou l'autre de ces espèces d'animaux ; et quoiqu'à la première vue il paraisse certain qu'il y a de l'avantage pour le laboureur de préférer le bœuf, dont la force et le service, tant qu'il est en état de travailler, sont connus, et dont on peut se défaire très utilement, lorsqu'il n'est plus propre au travail; cependant ceux qui traiteront cette question, ne doivent pas s'arrêter à ce seul motif de préférence. Pour rendre la comparaison parfaite dans toutes ses parties, on demande de plus des calculs exacts sur la vitesse comparative des deux animaux, sur leur valeur primitive, leur produit et leur nourriture en nature, en prix et en quantité; enfin sur la qualité et la quantité de leur fumier, dont l'un est moins chaud que l'autre, mais plus délayé et par conséquent plus propre pour certains terrains. La qualité ruminante des bœufs doit aussi être considérée pour la faire entrer en ligne de compte, à raison de l'épargne en fait de nourriture, que l'on obtient par le temps que l'animal emploie à ruminer. On prévient qu'on attend de ceux qui concourront pour ce prix, des expériences bien vérifiées, ainsi que des calculs et des résultats formés, ou sur leurs propres observations, ou sur celles des cultivateurs les plus accrédités. Cette question importante a été proposée autrefois en France ; mais elle n'a jamais été traitée de la manière que l'Académie la propose aujourd'hui. D'ailleurs ce qui convient au local d'un pays, très souvent ne convient pas à celui d'un autre. »

Après la quatrième question, on lisait :

« On exige de ceux qui répondront à cette question, qu'ils présentent 1° les meilleures méthodes à employer pour prévenir les inondations, et pour dessécher ces terres humides et marécageuses ; 2° la manière la plus utile de faire les fossés de dessèchement, tant ouverts que couverts, avec les avantages et les inconvénients de chaque espèce de ces fossés ; 3° d'indiquer les moyens de cultiver ces terres nouvellement desséchées, et de les rendre propres à la production des diverses espèces de grains et de végétaux qui leur conviennent le plus, ainsi que la manière de tirer le meilleur parti possible des tourbes qui y sont, en les employant comme engrais, soit entières, soit réduites en cendres. »

D'autres questions avaient été indiquées comme sujets pour les concours de 1776 et 1777, mais elles ne furent pas agréées par l'Académie. En voici l'énoncé :

Pour le concours de 1776 :

1. « Quelles ont été les limites du royaume de Lothier depuis l'avé-
» nement de Lothaire premier à cette couronne jusqu'à l'an 930?
» Quels étaient les évêchés et les abbayes; les duchés, marquisats et
» comtés; les villes et autres endroits remarquables renfermés dans les
» États des rois de Lothier depuis le commencement du règne de Lothaire
» premier jusqu'à l'an 930? » (Du Rondeau.)

2. « Quel était l'état du commerce en Brabant et en Flandre depuis
» 1100 jusqu'aux temps que ces deux provinces entrèrent dans la mai-
» son de Bourgogne? De quelle manière le faisait-on, et quels sont les
» moyens dont nos souverains se servirent pour le rendre plus actif et
» plus fructueux? » (Gerard.)

Cette deuxième question fut modifiée comme il suit par Des Roches :

3. « Quel était l'état du commerce dans les provinces belgiques
» depuis l'an 500 jusqu'aux temps que la plupart de ces provinces
» entrèrent dans la maison de Bourgogne? De quelle manière le faisait-
» on, etc.? »

4. « En quoi les usages, les lois et les coutumes des peuples belgiques, à » compter depuis le commencement du VIe siècle jusqu'à la fin du XIVe, » étaient-elles différentes des nôtres? » (Des Roches.)

Pour le concours de 1777 :

« Est-il bien vrai qu'Ansbert mort évêque d'Utrecht l'an 1008 est issu » des anciens ducs de Brabant? Et dans le cas affirmatif ou négatif, en » donner de meilleures preuves que celles qu'on en a donné jusqu'à » présent. » (De Hesdin.)

Cette question devait, selon l'avis de Gerard, être rédigée dans ces termes :

« Ansbert mort évêque d'Utrecht en 1008 était-il ou non issu des » anciens ducs de Brabant? Et quels sont les monuments du temps qui » nous restent pour ou contre cette demande? »

Pour les concours de 1776 et de 1777, M. de Witry indiquait les quatre questions suivantes :

1. « Donner un précis d'expériences nouvelles depuis dix ans et bien » constatées sur l'électricité, relativement à l'accroissement des végétaux » indigènes et exotiques, à la médecine et aux arts utiles, avec la des- » cription de la machine d'électricité la plus simple, la moins dispen- » dieuse, et la plus propre à pénétrer efficacement en tout temps les » divers corps de la nature du fluide électrique. »

2. « Donner une analyse exacte des eaux minérales qui se trouvent » aux Pays-Bas et [dans] le pays de Liége, desquelles jusqu'ici aucun » auteur n'a traité, avec le résultat de leur analyse, tel que les sels, les » parties minérales ou terreuses, et le juste poids qu'une certaine quan- » tité d'eau a fourni. »

3. « Donner une description des mines, minéraux quelconques qui » se trouvent dans les provinces belgiques et [le] pays de Liége dont » aucun auteur n'a traité, avec leur essai, la manière de les exploiter » utilement et les moyens propres à cet effet. »

4. « Déterminer la meilleure méthode de multiplier le gros bétail, tel » que les chevaux, les bêtes à cornes, et de le préserver des maladies » auxquelles il est sujet, et d'en améliorer la race. — Cette matière doit » être traitée avec la clarté convenable, pour que les habitants de la » campagne puissent tirer de l'utilité de ce mémoire. »

Le 20 mai 1776, on désigna éventuellement des commissaires pour les mémoires du concours, qui devaient être remis avant le 16 juillet.

« On nomma M. l'abbé de Nelis rapporteur des deux questions historiques, et MM. Caussin, de Hesdin et Des Roches examinateurs. Le rapport de la question sur la laine fut confié à M. Du Rondeau, et l'examen à MM. Needham, de Nelis et Marci. On convint d'accorder désormais l'espace d'un mois au rapporteur et huit jours à chacun des examinateurs, afin que les mémoires étant examinés avant la séance de septembre, non-seulement ces messieurs puissent y faire leurs rapports, mais qu'il reste encore du temps jusqu'à la séance d'octobre, pendant lequel les autres membres de la classe respective puissent à leur tour examiner ces mémoires et se mettre en état de prononcer leur jugement avec connaissance de cause. »

Dans la séance du 18 septembre :

« On observa... que l'Académie ayant résolu de proposer désormais ses questions deux ans d'avance, elle pouvait exiger avec justice que les auteurs concourants lui fissent parvenir leurs mémoires avant le 15 juin, au lieu du 15 juillet. On ajouta que ce changement ne pouvait qu'être avantageux, parce qu'il allongeait d'un mois entier l'espace de temps accordé pour la discussion de ces pièces, et qu'il mettait les académiciens à même d'en faire un examen plus réfléchi. Cet arrangement passa d'une commune voix...

» On procéda ensuite à la comparaison des mémoires qu'on avait reçus pour le concours des deux prix historiques. Il y en avait trois sur la question : « De quel droit, etc. » [cotés 8, 9 et 10 et écrits, les n°s 8 et 10 en flamand, le n° 9 en latin].

» MM. de Nelis et Des Roches présentèrent à l'Académie les rapports

qu'ils avaient faits de tous ces mémoires. Ils remarquèrent que l'auteur du n° 10 avait à la vérité donné de fort bons actes, tirés des archives des villes et des monastères de Flandre, qu'il les avait même éclaircis par des notes savantes, mais que cependant son mémoire ne pouvait entrer en parallèle avec les deux autres, parce qu'il ne parlait que du seul quartier de Bruges, et qu'au lieu de constater les lois anciennes avant l'existence des constitutions municipales, il s'était contenté de faire une longue dissertation sur la demeure des premiers Francs; que d'ailleurs son plan était mal conçu et la matière mal digérée; de sorte qu'il était difficile de concevoir comment avec des matérieux si excellents, il avait pu faire un si mauvais ouvrage.

» A l'égard du n° 8, MM. de Nelis et Des Roches convinrent que ce mémoire était formé sur un plan bien ordonné, qu'on n'avait guère reçu jusqu'ici de mémoires mieux raisonnés, que l'auteur possédait bien la jurisprudence belgique, et qu'il ne manquait pas d'érudition. Mais ils remarquèrent en même temps que ce mémoire était défiguré par plusieurs erreurs, parmi lesquelles il y en avait de fort grossières : l'auteur ayant dit que les canons apostoliques étaient tirés de l'évangile; que St Amand avait été évêque d'Utrecht; que la fille de Louis Hutin avait été privée du droit de succession à la couronne de France par son oncle Louis V, au lieu de dire par Philippe le Long. Ils observèrent encore que l'auteur s'était embrouillé terriblement dans les lois salique et ripuaire; qu'il avait pris l'une pour l'autre, en attribuant à la seconde tous les caractères distinctifs de la première; qu'il avait oublié les lois frisonnes, et touché un peu trop légèrement les formes de la justice. Malgré ces défauts, il restait tant de bonnes choses dans cet ouvrage que les deux académiciens l'auraient jugé digne du prix, s'ils n'avaient trouvé dans le mémoire n° 9 un plan aussi étendu, une matière tout aussi bien digérée, plus d'exactitude, et une érudition plus profonde que dans le n° 8.

» Ce fut donc au mémoire n° 9 qu'ils accordèrent leurs suffrages : l'affaire en demeura là, à cause que les deux autres examinateurs, MM. Caussin et de Hesdin, n'avaient point préparé leurs rapports; de sorte que ce n'est qu'à la séance du mois d'octobre qu'on en pourra venir à la décision.

» Il n'y eut que deux mémoires sur la seconde question historique, savoir : « Dans quel temps, etc.. » MM. Nelis et Des Roches jugèrent que le mémoire sur cette question, qui se trouvait à la suite du n° 10..., était

trop informe pour pouvoir entrer en concurrence avec le mémoire n° 7, écrit en flamand... Le rapport qu'ils firent de cette production contenait en substance, que l'auteur avait traité son sujet en philosophe et en historien; que pour faciliter la solution du problème, il avait mis à la tête de son ouvrage un précis bien fait de toute notre histoire; qu'il y passait en revue le gouvernement des Francs et l'état de nos provinces sous leur domination jusqu'au siècle de Charlemagne : temps malheureux selon l'auteur, où l'on s'embarrassait fort peu de lois, de juges et de témoins, où le droit des armes et la volonté arbitraire du prince décidait de tout; où celui-ci exerçait en despote le droit de vie et de mort sur les seigneurs, ceux-ci sur les citoyens, et ces derniers sur les personnes de leur famille; où l'on n'avait presque aucune idée des métiers et des arts libéraux, et où le commerce était en partie inconnu et en partie inutile à cause du peu de sûreté des chemins. L'un des deux examinateurs trouva ce tableau un peu fort : il aurait voulu que l'auteur en eût adouci quelques traits, soutenant qu'il n'était pas absolument véritable que dans le siècle qui précéda celui de Charlemagne, les lois, les arts, les métiers et le commerce eussent été entièrement négligés. Mais cette petite exagération fut la seule chose qu'il trouva à reprendre. Il convint que tout le reste était de main de maître. En effet, l'auteur a fort bien exposé les ravages des Normands et les effets qu'ils produisirent sur les mœurs de la nation. Il décrit fort bien la corruption des cloîtres, les abus du duel, les meurtres fréquents, les excès du gouvernement féodal, les suites des croisades, les soins que se donnèrent les princes des Pays-Bas pour introduire l'ordre et faire fleurir le commerce et les manufactures. Il rapporte les divisions intestines et enfin la renaissance des lettres, les bonnes lois, et les nouveaux progrès des manufactures et du commerce en général.

» Après cet abrégé qui renferme autant de choses que de mots, on trouve la solution de la question proposée. L'auteur préfère le règne de Philippe le Beau, fils de Maximilien, à tous les précédents. Pour rendre raison de cette préférence, il pose des principes incontestables et en fait l'application aux différents siècles qui précédèrent son règne favori. Les deux examinateurs ont donné de grands éloges au style de l'auteur, qui est d'une pureté et d'une élégance peu commune en ces provinces, sans se ressentir cependant de l'air guindé et de l'affectation des puristes hollandais. Ils observent avec plaisir, à l'occasion de ces trois mémoires, que l'amour des lettres et le goût des bonnes études commencent à revivre aux Pays-Bas, qu'il y a des personnes qui savent penser profondément et s'exprimer avec noblesse, et qu'enfin cet amour, échauffé par l'émulation

que produisent les prix académiques, en se communiquant de proche en proche, prépare dès à présent le germe d'une révolution heureuse qui nous mettra, par rapport aux sciences et aux belles-lettres, de niveau avec nos voisins.

» Après la lecture de ces rapports, on passa à l'examen des mémoires sur la question physique... Cinq mémoires avaient été présentés au concours [et cotés 1, 3, 4, 5 et 6 : les nos 1, 3, 4 et 6 étaient écrits en français, le no 5 en latin.]

» MM. Du Rondeau, de Nelis, Needham et Marci, examinateurs de ces mémoires, ayant lu leurs rapports, convinrent unanimement que les nos 1 et 4 n'avaient point un degré de mérite à pouvoir soutenir le parallèle; ainsi en se bornant aux trois autres, ils observèrent que l'auteur du mémoire no 3 ayant dit de bonnes choses sur les bergeries et sur la nourriture des moutons, quoiqu'il semble avoir ignoré le croisement des races et les excellentes qualités du mouton flandrin, mériterait peut-être l'honneur d'un accessit. Ils portèrent un jugement plus avantageux sur le mémoire no 5, qui sûrement eût mérité cette distinction, par les remarques sensées qu'il fait sur les différents pâturages qui conviennent aux diverses espèces de moutons, sur leur manière de vivre, et sur la nécessité de croiser les races, s'il ne se fût fait connaître imprudemment par une lettre signée qui accompagnait son mémoire; de sorte qu'il ne pourra recevoir que comme une grâce la distinction qui lui était due comme une justice. Ce mémoire est écrit dans un latin assez médiocre. Il contient la méthode anglaise d'élever les moutons, méthode très bonne sans doute, et trop ignorée dans nos provinces ; mais pour emporter la palme, l'auteur eût dû mieux connaître les moutons indigènes, et surtout le mouton flandrin et l'ardennais, et ne pas se borner aux choses qui en Angleterre ne sont ignorées de personne. Les quatre académiciens convinrent ensuite de la supériorité du mémoire no 6 écrit en assez bon français, mais défiguré par une orthographe très vicieuse. Ce n'est pas qu'il n'y ait des omissions : l'auteur ne dit rien de l'usage des *turnips* ou navets, ni du secret de croiser les béliers; mais à l'exception de ces deux points, tout le reste de son mémoire est si bien conçu, il fait des réflexions si sensées et présente des vues si utiles, que les examinateurs n'ont point balancé un moment à lui décerner le prix.

» Tous ces rapports entendus, on remit les mémoires aux autres académiciens des deux classes respectives, afin de les examiner à leur tour, et d'être en état de faire une décision finale à la séance du mois d'octobre. »

Le 14 octobre :

« M. le président ouvrit la séance en mettant sur le tapis [l'adjudication des prix]. Les rapports de MM. Caussin et de Hesdin furent ouïs ; et ces messieurs s'étant rangés au sentiment des deux premiers rapporteurs, l'Académie résolut d'un commun accord de décerner le prix de la question historique : « De quel droit écrit, etc. » à l'auteur du mémoire latin coté n° 9, [qui se trouva être] M. Heylen, professeur en philosophie au collége du Faucon à Louvain, le même qui avait remporté l'accessit en 1773 et le prix en 1774. Les omissions considérables et les fautes grossières qui défiguraient le mémoire flamand n° 8, portèrent l'Académie à n'y accorder qu'un accessit, malgré la force de raisonnement et la belle méthode de l'auteur, qui, de prime abord, avaient fait balancer les suffrages. On trouva que ce mémoire... était l'ouvrage de M. François Dominique D'Hoop, avocat au conseil provincial de Flandre, à Gand.

» Quant à la seconde question d'histoire : « Dans quel temps, etc., » on convint unanimement de la supériorité du mémoire flamand coté n° 7... M. le président ouvrit le billet, et trouvant que l'auteur s'appelait Léonard Pluvier, chirurgien au plat pays, demeurant à Westrem au quartier d'Alost, on témoigna quelque surprise de ce qu'un mémoire si satisfaisant, si bien pensé et si bien écrit était la production d'un chirurgien de village. M. Des Roches s'est chargé d'en donner au plus tôt une traduction française qui sera imprimée avec le texte flamand.

» On passa ensuite à l'examen du mémoire de physique sur la question : « Quels sont les moyens, etc.. » Les rapports de MM. Vounck et De Beunie s'étant trouvés conformes à ceux des autres examinateurs, on adjugea le prix à M. Foullé, demeurant à la bruyère d'Eeckeren, auteur du mémoire français coté n° 6...[1] On résolut d'honorer d'un accessit le

[1] Lorsqu'on ouvrit le billet cacheté joint au n° 6, on y trouva la lettre suivante, datée de la bruyère d'Eeckeren, le 14 juillet 1776 :

« Messieurs,

» J'avais jeté quelques idées sans ordre sur le papier ; j'attendais des réponses à quelques informations pour former mon mémoire. Je suis tombé malade à la mi-juin ; je n'ai pu travailler [que] quand mon mal me donnait un peu de relâche. La plus forte partie a été écrite sous dictée.

» Si vous avez, messieurs, l'indulgence de donner le prix à ce mémoire, tout informe qu'il est, je vous prie de ne le point rendre public et de ne me point nommer que je ne l'aie corrigé, ma santé ne me l'ayant permis que très superficiellement.

» J'ai l'honneur, etc. (Signé) : J.-F. Foullé.

révérend père Thomas Norton, recteur des dominicains anglais à Louvain. Et comme son mémoire coté n° 5... était écrit en fort mauvais latin, il fut dit qu'on ne le publierait qu'en français, M. Du Rondeau s'étant chargé de la traduction.

« On avait remarqué que dans quelques-uns de ces mémoires, il y avait des corrections à faire, des passages à retrancher, des notes à ajouter. Ainsi l'Académie recommanda au secrétaire de se concerter sur tous ces articles avec les auteurs couronnés, et de donner tous ses soins, afin que ces pièces fussent rendues publiques le plus tôt qu'il serait possible. »

Des mémoires qui avaient concouru pour les prix de 1776, on trouve dans les archives de l'Académie : *Questions d'histoire*, le n° 9 (du moins en partie); *question de physique*, les n°s 1, 3, 4, 5 et 6. — On y conserve également les rapports de MM. Nelis, Des Roches, de Hesdin et Caussin sur le concours d'histoire, et ceux de MM. Du Rondeau, Needham, Marci et De Beunie sur la question de physique.

Le mémoire n° 10 fut rendu à l'auteur, M. Beaucourt de Noortvelde, demeurant à Bruges, conformément à une décision prise dans la séance du 6 novembre 1776. M. Beaucourt n'avait pas conservé de copie de cette pièce, quoiqu'elle lui fût nécessaire pour la composition d'un ouvrage qu'il méditait sur l'histoire de sa province, et il avait réclamé pour cette fin les bons offices du secrétaire.

« Il fut observé que l'Académie, sans déroger au droit de propriétaire qu'elle a sur tous les ouvrages qu'on lui présente, pouvait pour cette seule fois et sans conséquence pour l'avenir rendre à M. de Noortvelde le mémoire en question, mais à condition que le secrétaire ferait copier quelques actes qui s'y trouvent et qu'on ne rencontre point ailleurs. »

Dans la séance du 6 novembre :

« [Le secrétaire Des Roches fit connaître] que la traduction française du mémoire de M. Pluvier était achevée, et qu'il avait prié M. le prési-

dent d'y jeter un coup d'œil avant que de la présenter à l'examen de l'Académie. Là-dessus, M. le président fit la lecture de cette traduction et y joignit ses remarques. L'assemblée témoigna sa satisfaction de cet ouvrage, et comme la plupart des mémoires couronnés étaient déjà rentrés tout corrigés et éclaircis par des notes communiquées aux auteurs, il fut résolu que dès le lendemain M. le président ferait venir chez lui l'imprimeur de Boubers et le secrétaire, pour procéder sans délai à l'impression... On examina ensuite la traduction française que M. Du Rondeau avait faite du mémoire du père Norton. On convint de la nécessité de hâter la publication de toutes ces pièces. »

Le 8 janvier 1777 :

« On examina... les changements que M. Foullé avait faits à son mémoire sur la laine des moutons... On résolut de retrancher une nouvelle note aussi longue qu'inutile, et d'imprimer le supplément communiqué par l'auteur, en informant toutefois le public que ce supplément avait été fourni après que l'Académie eut couronné l'ouvrage de M. Foullé. »

Pour terminer ce qui se rapporte aux concours de 1776, il nous reste à transcrire un passage fort curieux du protocole de la séance du 7 mai 1777.

« M. le président ayant fait connaître qu'il avait ouï dire en pleine assemblée à un seigneur [M. le chef et président] distingué par son rang et par ses connaissances historiques, que le mémoire du sieur Pluvier, couronné par l'Académie en 1776, était une pièce bien mauvaise, et qu'il y avait trouvé plus de trente faussetés, témoigna que ces remarques lui feraient une peine infinie, si elles étaient fondées, à cause du blâme qui en rejaillirait sur l'Académie qui n'aurait point dû couronner une pièce si fort au-dessous du médiocre. MM. de Nelis et Des Roches, qui avaient principalement examiné ce mémoire et qui en avaient parlé avantageusement dans un rapport détaillé, prirent alors la parole, et assurèrent M. le président qu'ils persistaient dans le jugement favorable qu'ils avaient rendu de cette pièce. Que si quelqu'un se donnait la peine de spécifier ces erreurs nombreuses, on trouverait peut-être à l'examen que ce sont

des vérités, ou du moins des opinions soutenables, et sur lesquelles les savants n'ont pu s'accorder jusqu'à présent. Qu'il s'en trouvait de pareilles dans le mémoire du sieur Pluvier, et que cela devait naturellement produire des jugements différents, selon que les personnes qui jugent y trouvent, ou n'y trouvent pas, le sentiment qu'ils ont embrassé. Que des gens très instruits, loin de croire cette pièce mauvaise, n'en avaient parlé qu'avec éloge... Que quand l'époque choisie par l'auteur ne serait point celle qu'on regarde communément comme la plus florissante, cette considération ne devait point empêcher l'Académie de lui accorder la palme. Plus d'un académicien aurait souhaité qu'il eût placé cette époque sous le règne de Philippe le Bon. Mais on aurait tort de conclure de là que l'auteur ait fait une faute grossière, en préférant celui de Philippe d'Autriche. Les bonnes lois ajoutent certainement au bonheur des peuples, mais s'il s'en trouve sous le premier, on en voit un bien plus grand nombre et des plus salutaires sous le second. Un puissant commerce est assurément une source d'opulence pour un État, mais où est l'homme qui osât soutenir que le commerce ait été plus étendu sous le premier que sous le second Philippe! Telle fut la réponse des deux rapporteurs : elle rassura M. le président, et l'Académie en parut satisfaite. »

Après avoir donné les résultats du concours de 1776, nous nous occuperons du concours de 1777, dont les questions avaient été présentées deux ans d'avance.

L'Académie avait reçu dix mémoires en réponse à ces questions, savoir : sur la première question d'histoire, relative aux droits et aux prérogatives du duc de Lothier ou de la Basse-Lorraine, du temps de Godefroi le Barbu, un mémoire flamand; — sur la seconde question d'histoire, relative à l'état des manufactures et du commerce aux Pays-Bas pendant le XIIIe et le XIVe siècle, deux mémoires écrits, l'un en flamand, l'autre en latin; — sur la question de physique, concernant l'emploi des bœufs, trois mémoires français cotés 1, 4 et 5; — sur la question de physique, concernant les terres marécageuses, quatre mémoires cotés 2, 3, 6 et 7, et écrits, les n°s 3 et 6 en français, les n°s 2 et 7 en flamand.

Les rapports des commissaires sur ces mémoires étant le prin-

cipal objet qui devait occuper l'assemblée le 16 septembre 1777, M. le président jugea à propos de commencer par les mémoires sur les deux questions historiques.

« Les sentiments étaient partagés sur le mérite [du mémoire flamand envoyé en réponse à la première question]. M. Des Roches qui, comme auteur de la question, était premier examinateur, lut un rapport étendu dont la conclusion tendait à couronner le mémoire. M. de Nelis en jugeait tout aussi favorablement. L'avis de ces messieurs était d'imprimer la traduction française que l'auteur avait promise, et dont il avait déjà envoyé la plus grande partie; de corriger cette traduction quant au style; et de fortifier les endroits faibles de cet ouvrage par les notes que M. Des Roches avait insérées dans son rapport, et par quelques autres qu'on pourrait encore y joindre. M. Gerard et le comte de Fraula soutenaient au contraire que ce mémoire ne méritait ni la palme de l'Académie ni l'attention du public. Ils fondaient ce jugement sur les erreurs qu'ils prétendaient y avait trouvées, et sur la manière insuffisante dont l'auteur avait traité son sujet. Comme l'Académie attendait les rapports de MM. Caussin et de Hesdin, que celui de M. Gerard n'avait pu être remis au secrétaire, et qu'enfin cette matière exigeait de nouvelles discussions, [la décision à prendre fut renvoyée au mois d'octobre.]

» [Le mémoire latin sur la seconde question d'histoire n'était] proprement qu'une harangue sur le commerce de la Flandre. Si l'auteur, au lieu de se borner à ce qui regarde cette seule province, eût envisagé son sujet en toute l'étendue qu'il présente; s'il avait employé à des recherches historiques le temps et les peines qu'il en a coûté pour donner, comme il a fait, du nombre et de la cadence à ses périodes, il aurait pu espérer de voir son ouvrage couronné. Mais on remarqua qu'il avait si profondément oublié les manufactures et le commerce du Brabant, du Hainaut, de la Zélande, de la Gueldre, de la Frise, etc., que les noms mêmes de ces provinces ne se trouvent point dans tout son mémoire. Cet auteur cependant n'est pas sans mérite. Il fait de bonnes observations sur le commerce de la Flandre, il en possède assez bien l'histoire, il ne manque ni de justesse dans ses raisonnements, ni d'une certaine grâce dans l'élocution; mais les omissions impardonnables, et ce style de rhéteur, qui est de si mauvais goût dans un mémoire académique, ne permettent point qu'on songe à l'impression de cet ouvrage, quand même on voudrait accorder un accessit à l'auteur, ce qui serait assez le sentiment de M. Caussin et de quelques autres membres.

» Il n'en est pas de même du mémoire flamand. Il est à la vérité d'une longueur excessive, et il y règne un défaut d'ordre et de méthode; mais en revanche on y aperçoit des recherches immenses et un travail étonnant. L'auteur n'écrit pas mal, il a de l'esprit et du jugement. L'Académie, satisfaite de son érudition, paraît assez portée à lui décerner le prix; elle juge cependant que son mémoire, tel qu'il est sorti de ses mains, ne saurait plaire au public qui ne lirait qu'avec dégoût cette longue nomenclature de villes qui présente en autant d'articles séparés tout ce que les auteurs ont dit touchant leur commerce respectif: plan vicieux s'il en fut jamais, puisqu'il oblige à des redites continuelles; outre que cette nomenclature, qui est de plus de 60 pages in-folio, est encore suivie de 40 pages de réflexions générales, dans lesquelles plusieurs objets traités dans la première partie ont dû revenir nécessairement. L'Académie se déterminera peut-être à ne publier de cet ouvrage qu'un extrait en français, en y joignant les notes que M. Des Roches a insérées dans son rapport et qui ont paru intéressantes. »

Sur la question relative à l'emploi des bœufs, on convint de la supériorité du n° 4. L'auteur méritait la couronne, et son ouvrage, l'attention du public. « On aurait cependant désiré qu'il eût appliqué plus particulièrement à la navigation intérieure les principes généraux de comparaison qu'il a si bien établis. Les notes de MM. Needham et Mann pourront remédier à ce petit défaut. Elles sont tirées des autres mémoires qui ont tous un certain degré d'intérêt, ou des recueils de M. l'abbé Mann. »

Des quatre mémoires présentés au concours sur la question qui concerne les terres humides, les n°s 3 et 6 méritaient attention. MM. Needham, Mann, Marci et de Launay en jugeaient favorablement, et paraissaient disposés à accorder le prix au premier et l'accessit au second. L'Académie résolut d'attendre les rapports de MM. Vounck, Du Rondeau, de Witry et De Beunie.

Le 13 octobre :

« M. le président, pour ouvrir la séance, proposa la discussion du mémoire sur les droits et les prérogatives des ducs de Lothier. MM. de Nelis et Des Roches persistaient dans le jugement favorable qu'ils en avaient fait, et rapportaient plusieurs passages d'auteurs contemporains

d'après lesquels on ne pouvait s'empêcher de regarder comme des vérités quelques prétendues erreurs reprochées à l'auteur du mémoire... Mais comme ces messieurs convenaient que l'auteur... eût dû rapporter des preuves authentiques de ce qu'il avançait, et ne pas négliger, entre autres, comme il avait fait, le détail des possessions allodiales, l'Académie, s'appuyant sur le rapport de M. Gerard, sur l'avis de M. Caussin, sur la note de M. le comte de Fraula, note que cet académicien avait accompagnée d'une seconde dont il fit lecture, et enfin sur un grand mémoire de M. de Hesdin, qui renfermait la manière dont l'auteur aurait dû envisager et traiter la question, elle résolut de ne point couronner ce mémoire, de se contenter d'en faire dans les feuilles publiques une mention honorable, et de proposer la même question pour l'année 1779, en doublant le prix et en invitant les auteurs à traiter à fond cette matière intéressante...

» On passa ensuite à l'examen du mémoire flamand [sur les manufactures]... Tous les membres étant d'accord sur le mérite de cette production, l'Académie décerna d'une commune voix le prix à l'auteur. Elle résolut d'imprimer le mémoire sans aucun changement, et chargea le secrétaire perpétuel d'en publier un extrait en français et de faire usage des notes qu'il avait lues dans la séance précédente. L'ouverture du billet ayant été faite par M. le président, on reconnut que M. Verhoeven, négociant à Malines, secrétaire perpétuel et honoraire de l'Académie royale de dessin et d'architecture, en était l'auteur.

» Suivit l'examen du mémoire latin... Déjà M. Caussin avait jugé cet ouvrage digne d'un accessit; les autres rapporteurs étaient favorables à cet avis; ainsi l'Académie accorda sans peine cette distinction à l'auteur, qui était M. Pluvier, professeur en grammaire au collége royal d'Alost, le même qui avait remporté un prix d'histoire l'année passée. Au lieu d'imprimer ce mémoire, on convint d'en donner un extrait en français, et le soin de rédiger cet extrait fut confié à M. Caussin.

» La discussion des mémoires historiques ainsi terminée, on reprit celle des mémoires sur la question concernant l'usage des bœufs.

» Le père Norton, connu par un accessit qu'il obtint en 1776, fut couronné... Son mémoire [le n° 4] écrit en français fut jugé digne de l'impression, moyennant des corrections à faire au style, et le retranchement d'un article où il était parlé de l'imposition d'une taxe sur les chevaux, le sentiment général des membres étant qu'il vaudrait mieux porter les gens de la campagne à se servir de bœufs, au moyen de

quelque encouragement, moyen plus praticable et moins odieux que la taxe proposée. Comme l'auteur n'avait rien dit de l'usage des bœufs pour la navigation intérieure, l'Académie, quoique satisfaite du travail du P. Norton, ne put s'empêcher de faire annoncer dans les feuilles publiques qu'elle aurait désiré qu'il eût traité cet objet avec la même attention que tout le reste. Il fut encore résolu de publier les notes que M. Needham avait faites sur ce mémoire, excepté la troisième qui concerne l'inoculation relativement aux vaches et aux veaux, matière que l'Académie ne trouve nullement à propos qu'on traite, à cause du danger éminent de la contagion. Cette note sera utilement remplacée par [une autre] qui est tirée du rapport de M. De Beunie...

» Restait l'examen des mémoires sur le desséchement des terres marécageuses, etc. On ouït les rapports des membres qui n'en avaient point fait à la dernière séance. Cette lecture, et les observations qu'elle entraîna, mirent fin à l'assemblée qui fut reprise le lendemain. »

Le 14 octobre :

« Toutes les voix s'étant réunies en faveur du mémoire français n° 6,... l'Académie résolut d'en couronner l'auteur, et d'imprimer l'ouvrage, en y ajoutant en forme de note une correction essentielle, indiquée par M. Bournons. L'auteur était M. Foullé...

» Deux autres mémoires avaient fait une grande sensation, savoir le n° 7... et le n° 3...; on accorda l'accessit aux deux auteurs. On convint de faire imprimer le n° 7..., et de publier un extrait du n° 3... A l'ouverture du premier billet, on reconnut encore le P. Norton ; le second [ne renfermait pas de nom. L'auteur se contentait] de prier l'Académie, au cas où le prix fût adjugé à son mémoire, d'en faire tenir la valeur au curé de S. Nicolas à Luxembourg, qui connaissait ses intentions. »

De tous les mémoires envoyés au concours de 1777, les archives de l'Académie ne possèdent que le mémoire sur les ducs de Lothier, dont l'auteur était M. D'Hoop, de Gand, et les mémoires n°s 1 et 5 sur l'emploi des bœufs. — On y trouve 1° les rapports de MM. Des Roches et Nelis et les deux notes de M. de Fraula, relatifs à la première question d'histoire; 2° les rapports de

MM. Des Roches, Nelis et Gerard, relatifs à la seconde question d'histoire; 3° les rapports de MM. Needham, Mann, De Beunie, de Launay et Marci sur la première question de physique; 4° les rapports de MM. Mann, De Beunie, de Launay et Marci sur la seconde question de physique.

CHAPITRE IV.

CONCOURS DE 1778, 1779 ET 1780.

CONCOURS DE 1778.

Le protocole de la séance du 14 octobre 1776 porte ce qui suit :

« L'affaire des prix terminée, on entama celle des questions à proposer pour l'année 1778. M. le président en lut un bon nombre, et, après quelques délibérations, l'Académie se décida pour les deux suivantes qui avaient été proposées par M. de Nelis.

Question d'histoire.

« Donner un précis des principales expéditions ou émigrations des
» Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés jusques
» et compris celui des croisades, examiner quelle a été l'influence de
» ces expéditions sur les mœurs et sur le caractère national. »

Question de physique.

« Décrire la température la plus ordinaire des saisons aux Pays-Bas,
» et en indiquer les influences tant sur l'économie animale que végétale,
» marquer les suites fâcheuses que peuvent avoir des changements no-
» tables dans cette température, avec les moyens, s'il y en a, d'y
» obvier. »

Parmi le *bon nombre* de questions dont le président avait donné lecture, se trouvaient celles-ci :

1. « Outre les faits recueillis dans les chroniques de Miraeus, de » Locrius et d'autres compilateurs, concernant l'histoire ecclésiastique » et civile de la Belgique pendant le VIIe et le VIIIe siècle, on trouve, » soit dans les manuscrits, soit dans les Actes des saints, soit enfin dans » les diplômes, plusieurs autres événements qui peuvent illustrer l'his- » toire de ces deux siècles. Quels sont ces événements, et à quel point » en peut-on savoir les détails, en se renfermant dans les provinces qui » composent aujourd'hui les Pays-Bas autrichiens, les Pays-Bas français » et la principauté de Liége? »

2. « Quels étaient les grands officiers du duc de Lothier et de Bra- » bant, depuis le temps de Godefroi le Barbu jusqu'à celui où la souve- » raineté de ces provinces passa à la maison de Bourgogne? Quels » étaient les devoirs de leurs charges? Furent-elles héréditaires dès leur » origine? Quels avantages et quelles prérogatives y étaient attachés? »

3. « On demande un précis bien exact de tout ce que les physiciens » ont avancé de plus certain et de mieux soutenu par les observations » sur les phénomènes qui se présentent dans notre atmosphère, pour en » établir un système suivi, et pour les expliquer de la manière la plus » simple et la plus conforme aux lois générales de la nature. »

Les deux premières avaient été indiquées par Des Roches, la troisième par l'abbé Needham.

L'Académie reçut douze mémoires en réponse aux questions qu'elle avait proposées. Ces mémoires furent cotés n°s 1 à 12 inclus. Il y en avait six sur la question d'histoire, à savoir trois mémoires flamands : les n°s 1, 2 et 5, et trois français : les n°s 3, 4 et 6; et six également sur la question de physique, à savoir quatre mémoires français : les n°s 7, 8, 10 et 12, et deux mémoires latins : les n°s 9 et 11.

Le jugement de ces mémoires occupa les séances des 1er et 12 octobre 1778.

Séance du 1er octobre.

« MM. de Nelis, Caussin, de Hesdin et Des Roches lurent des rapports sur [les] mémoires [envoyés en réponse à la question d'histoire]. Comme celui de M. de Hesdin n'est point entièrement achevé, et que les autres membres de la classe historique n'avaient pu présenter les leurs, ce ne sera qu'à la prochaine assemblée qu'on pourra faire connaître le jugement de l'Académie avec certitude. En attendant, on observe que presque tous ces mémoires sont dignes d'attention : que le n° 1, quoique défiguré par quelques bévues historiques, présente un excellent parallèle des coutumes anciennes et modernes: que le n° 2, d'une longueur démesurée, contient un essai général sur les révolutions, les mœurs et les usages des peuples belgiques; le sujet proposé par l'Académie n'en fait qu'une partie, mais dans cette partie il y a autant de faits que dans tous les autres mémoires ensemble. On y trouve beaucoup d'érudition et une grande exactitude. L'ordre y manque, de même que le goût. Cependant les recherches infinies de l'auteur méritent des éloges et même une récompense. On observe encore que le n° 3 est un de ces précis bien faits qui annoncent du génie dans l'auteur: que le n° 4 se distingue à la vérité par quelques beaux endroits, mais qu'il y a trop de fautes, et des fautes trop lourdes, pour qu'on puisse songer à le couronner : que le n° 5, malgré le style épuré de l'auteur, est le moins intéressant de tous: que le n° 6 est bien écrit, que la partie qui regarde les croisades y est supérieurement traitée, tant pour les faits historiques que pour la force du raisonnement. MM. de Nelis et Des Roches ont jugé ce mémoire digne de la palme académique : M. Caussin penche pour le n° 3.

» ... MM. Needham, de Marci, Du Rondeau et Mann, ayant fait lecture de leurs rapports [sur les mémoires relatifs à la question de physique], convinrent assez généralement que parmi les six mémoires, il y en avait cinq qui ne méritaient guère la couronne. Les avis furent partagés sur le n° 10. MM. Needham, de Marci et Mann en témoignèrent beaucoup de satisfaction, et conclurent à le couronner. Quelques autres membres qui l'avaient lu sans en avoir fait un rapport écrit, en portèrent le même jugement. M. Du Rondeau, ayant trouvé que l'auteur avait mis à contribution plusieurs bons livres sans les citer, conclut à le rejeter du concours, en le traitant de plagiaire. Il convint cependant que si l'on ferme les yeux sur ces plagiats, le mémoire, dans tout le reste, est bien supé-

rieur aux autres. Plusieurs académiciens remarquèrent à ce sujet que ce défaut de citations continuelles pouvait ne pas paraître de véritables plagiats; que l'auteur avait prévenu qu'il ne citerait pas toujours ses garants, et qu'enfin il serait facile d'amplifier cette excuse quand on imprimerait le mémoire, en faisant connaître au public que l'Académie s'est très bien aperçue de ce défaut, mais qu'elle ne l'a pas cru assez considérable pour l'empêcher de couronner et de publier un mémoire d'ailleurs excellent. M. Vounck n'a pu s'expliquer, n'ayant point lu ce numéro, quoiqu'il ait examiné les autres. On attend son avis, ainsi que ceux du reste des membres de la classe physique. »

Séance du 12 octobre.

« M. le président fit reprendre l'affaire du concours, en commençant par les mémoires historiques. On entendit les rapports de M. de Hesdin et du comte de Fraula; on les combina avec les rapports présentés à la séance précédente, et l'on convint d'adjuger le prix à l'auteur du n° 6,... ouvrage du marquis du Chasteler, conseiller d'État d'épée et chambellan actuel de LL. MM. L'impression en fut résolue, et MM. Caussin et le secrétaire furent chargés de s'entendre avec l'auteur sur quelques légers changements indiqués dans leurs rapports. L'abbé De Mersseman, demeurant à Dunkerque, auteur du n° 3,... remporta le premier accessit. Il fut résolu d'imprimer son mémoire, qui, inférieur au précédent pour la partie des croisades et pour les raisonnements en général, contenait un précis historique si exact et si bien fait qu'il a fait regretter à l'Académie de n'avoir qu'un prix à décerner. Un second accessit fut décerné à M. Verhoeven, négociant à Malines, auteur du n° 2. L'Académie aurait voulu couronner également cet ouvrage, à cause des recherches infinies qu'il contient; mais en y reconnaissant plus d'érudition que dans tous les autres, elle n'a pu se dissimuler que ce gros volume embrassait trop de matières étrangères au sujet, que le plan de l'auteur n'est pas celui d'un mémoire, et que ces bons matériaux, quoique assemblés avec soin, n'étaient point mis en œuvre de la façon que l'Académie l'aurait désiré. Pour ces mêmes raisons, il fut résolu de ne pas imprimer cet ouvrage avec les autres mémoires, mais d'engager l'auteur à le publier sous son nom, comme une espèce d'introduction à l'histoire des Pays-Bas. M. Mean, conseiller maître à la chambre des comptes, auteur du n° 4,... obtint le

troisième accessit. Un extrait de ce mémoire sera imprimé, et M. Caussin s'est chargé d'en concerter la rédaction avec l'auteur. On résolut enfin de faire une mention honorable du n° 1... Comme cet ouvrage renfermait un parallèle curieux des usages anciens et des coutumes de notre temps, on chargea le secrétaire de traduire ce morceau en français, et de l'ajouter au volume des mémoires couronnés.

» ... M. le président fit poursuivre l'examen des six ouvrages sur la question de physique. Dans la séance précédente, le résultat des rapports avait été favorable au n° 10... Les rapports de MM. Vounck, de Witry et De Beunie, lus dans cette séance, confirmèrent ce jugement, et l'Académie ayant décerné le prix à l'auteur de ce mémoire, qui était M. Retz, docteur en médecine à Arras, associé de plusieurs Sociétés savantes, il fut ordonné que cette production serait imprimée ; qu'on y ferait les retranchements et les corrections indiqués dans les rapports de MM. Vounck, Du Rondeau et Mann ; que si l'auteur se rendait à Bruxelles pour recevoir la médaille des mains de S. A., on le prierait de faire lui-même ces retranchements et ces corrections ; que dans le cas contraire, MM. Vounck et Du Rondeau s'en chargeraient, le premier pour les retranchements, le second pour les citations des auteurs, lesquelles M. Retz, en se servant de leurs remarques, avait souvent négligées. »

Le *Journal des séances* imprimé en tête du tome III des *Mémoires* de l'Académie, qui parut en 1780, ne dit pas un mot de l'accessit accordé à Verhoeven dans le concours dont nous venons de présenter le résultat. Est-ce un oubli fortuit ou prémédité? Nous ne saurions le dire. Le mémoire avait été rendu à l'auteur, et celui-ci le fit imprimer en 1781 comme une introduction à l'histoire belgique, selon le désir exprimé par l'Académie.

Ce fut à l'occasion du prix accordé au marquis du Chasteler, que ce dernier se déclara l'auteur du mémoire sur les abbayes, présenté au concours de 1774.

En annonçant dans les journaux le résultat du concours de 1778, l'Académie avait invité l'auteur du mémoire n° 1 sur la question d'histoire à se faire connaître : elle apprit ainsi que cet auteur était M. D'Hoop, de Gand.

On ne put pas s'entendre avec M. Retz pour l'impression de son mémoire : il aurait voulu le refondre et avait demandé qu'on le

lui renvoyât; et comme, malgré un premier refus, il insistait, l'Académie chargea le secrétaire (le 11 mars 1779) de lui écrire qu'il pouvait envoyer les changements et additions jugés par lui nécessaires, et que si le nouvel ouvrage ne différait point essentiellement du premier, elle le ferait imprimer. « Elle pense, porte le protocole de la séance, que dans la publication des mémoires couronnés, on peut admettre des additions en forme de notes, quelques corrections, quelques changements peu considérables; mais pour l'impression d'un mémoire tout différent de celui qu'elle a couronné, elle croit que ce serait en imposer au public à qui elle est responsable de la manière dont elle juge les ouvrages présentés au concours. »

Retz fit imprimer la même année son ouvrage à Paris, sous le titre de : *Météorologie appliquée à la médecine et à l'agriculture.*

Le mémoire original et les cinq autres qui avaient pris part au concours se trouvent aux archives de l'Académie, avec les rapports de MM. Needham, Marci, Du Rondeau, Mann, Vounck, de Witry et De Beunie.

Des six mémoires sur la question d'histoire, les archives possèdent les n°s 1 et 5, ainsi que les rapports de MM. Nelis, de Hesdin, Des Roches et Fraula.

CONCOURS DE 1779.

La question d'histoire était celle qui avait été proposée pour le concours de 1777 :

« Quels étaient les droits et les prérogatives du duc de Lothier ou de
» la Basse-Lorraine du temps de Godefroi le Barbu, c'est-à-dire au
» commencement du XIIe siècle? En quoi consistaient les possessions
» allodiales de ce prince et celles qu'il acquit en vertu de son investi-
» ture? »

L'Académie invitait tous ceux qui voudraient concourir « à bien détailler et surtout à bien prouver ces droits et ces prérogatives, en distinguant celles qu'avait Godefroi comme comte de Louvain,

Bruxelles, etc., d'avec celles qu'il eut comme duc de Lothier; à particulariser les possessions allodiales, en démontrant qu'elles étaient telles; et généralement à puiser dans de bonnes sources, en tirant les preuves de ce qu'ils avancent dans les auteurs contemporains, et au défaut de ceux-ci, dans les auteurs les plus voisins de l'époque prescrite, sans recourir à des monuments que la saine critique ne saurait avouer. »

Le prix était doublé, selon la décision prise dans la séance du 13 octobre 1777.

La question de physique avait été indiquée par l'abbé Marci et agréée dans la séance du 14 octobre 1777. Elle était conçue en ces termes :

« Quels seraient les meilleurs moyens d'élever les abeilles dans nos
» provinces et d'en tirer le plus grand avantage par rapport au commerce
» et à l'économie? »

Le 27 septembre 1779 :

« M. le président, en reprenant le fil des affaires interrompues par les vacances, représenta qu'il s'agissait principalement dans cette séance d'entendre les différents rapports des académiciens sur les mémoires présentés au concours, de combiner ces rapports, et de préparer d'avance la décision qui doit se faire au mois d'octobre.

» On commença par l'examen des mémoires historiques...

» Trois auteurs seulement [avaient] envoyé des réponses: la première et la seconde [nos 1 et 2] écrites en flamand, la troisième [no 3] en français... Le secrétaire et MM. de Hesdin et Gerard avaient été nommés examinateurs de ces mémoires. Le premier lut un grand rapport, dans lequel les faits discutés par les concurrents étaient relevés en détail, soit pour faire la censure de ce qu'il y avait d'insoutenable, soit pour apprécier le degré de mérite de ce qu'il y avait de bon. La conclusion fut que le no 2 ne méritait aucune attention; que le mémoire flamand no 1, quoique défiguré par des méprises, par de mauvais raisonnements et par des opinions monstrueuses, renfermait à peu près tout ce que l'Académie pouvait désirer sur les possessions allodiales de Godefroi; enfin que l'auteur du mémoire français no 3 avait entièrement négligé cet

article, et ne s'était attaché qu'à la partie qui concerne les droits et les prérogatives du duc de Lothier; qu'il y avait même dans cette partie des omissions considérables; que cependant on y trouvait quelques vues neuves, qu'on y indiquait des sources trop négligées par nos auteurs, et qu'on y retraçait des faits sur lesquels on n'a point insisté jusqu'ici, au lieu que le mémoire flamand n° 1, quoique infiniment plus long et renfermant plus de recherches, ne contenait guère que ce que les De Vaddere et semblables historiens avaient déjà aperçu et ce qu'au besoin on eût pu retrouver dans leurs ouvrages.

» Après avoir comparé les deux mémoires, comme il est évident que ni l'un ni l'autre auteur n'a satisfait entièrement aux termes du programme, le rapporteur examine si l'Académie doit remettre le prix en le renvoyant à un troisième concours; ou plutôt si elle doit abandonner la question, en proposant les médailles surnuméraires pour prix de quelque nouveau sujet d'histoire.

» Le premier de ces expédients ne présente aucune espérance d'un meilleur succès de la part des concurrents. Quant au second, l'Académie pourrait à la vérité l'adopter sans être injuste. Mais est-il de son intérêt, est-il de l'intérêt du public d'user si rigoureusement du droit de rejeter des mémoires passables? Nous vivons, dit le rapporteur, dans un pays où l'étude de l'histoire est entièrement tombée : il s'agit de la relever, de faire connaître les sources où l'on doit puiser des connaissances. Dans cet état des choses, remettre les palmes académiques jusqu'à ce qu'on ait à couronner des mémoires excellents à tous égards, c'est le moyen de n'en couronner jamais : du moins ce phénix ne s'est point vu jusqu'à présent. Dès les premières années de la Société littéraire, il semble qu'on a pris pour principe d'accorder la médaille aux auteurs qui avaient satisfait en certaine manière aux principaux points des questions, quand même leurs mémoires n'atteignaient pas ce degré de perfection dont ils étaient susceptibles et auquel il ne faut pas s'attendre de si tôt. Ce principe sage est fondé sur une vérité incontestable : savoir que le plus grand mal qui puisse arriver dans l'affaire des concours, c'est de décourager les concurrents.

» Si l'Académie juge à propos de suivre encore cette règle, elle pourrait prendre les résolutions suivantes : 1° de partager le prix entre les auteurs des deux mémoires, en faisant connaître qu'elle prend ce parti dans le dessein de récompenser leur travail et de les animer, bien que ces mémoires ne soient pas satisfaisants à tous égards; 2° de nommer en

premier lieu l'auteur du mémoire français, parce qu'il a donné des idées neuves dans la partie principale du programme; 3° d'extraire du mémoire français tout ce qu'il y a de bon; 4° d'y ajouter un extrait fort ample du mémoire flamand, et de faire cet extrait en français; 5° de rendre compte au public de tous ces arrangements au moyen d'un avis préliminaire.

» Tel fut le sentiment du premier rapporteur. Le second, M. de Hesdin, réserva son rapport pour la séance d'octobre. M. Gerard fit lecture du sien.

» Ce dernier n'est pas si favorable aux concurrents. M. Gerard rejette le n° 2, ainsi qu'a fait le secrétaire. Il exclut le n° 1 parce qu'il est trop long: l'espace déterminé d'une heure ne suffisant pas à beaucoup près pour en faire la lecture. Il rebute également le mémoire français n° 3, parce que l'auteur n'a point dit ce qu'il fallait dire; parce qu'il n'a point consulté tous les écrivains contemporains qui lui eussent fourni bien des lumières; et enfin parce qu'il a fait usage de plusieurs monuments postérieurs au siècle de Godefroi. Les idées que le premier rapporteur regardait comme neuves, ne paraissent point telles à M. Gerard. Il croit que la substance de l'acte d'investiture déterrée par l'auteur dans le manuscrit de Dinter, n'est que la copie d'une autre copie, et qu'elle ne fait rien au sujet. Il pense que l'auteur ne s'est pas servi plus heureusement du *Jus provinciale allemanicum*, considéré par l'auteur comme une des sources de notre droit public, et que cette compilation, d'ailleurs trop récente d'un siècle entier, n'a rien de commun avec nos Pays-Bas. D'après ces observations, et plusieurs semblables, M. Gerard conclut qu'il ne faut distribuer aucune médaille et jeter les mémoires au rebut.

» Le sentiment de MM. de Nelis et Paquot s'éloignait moins de celui du secrétaire. Ils ne croyaient pas que ces deux productions pussent être publiées, ni mériter le prix; ils en reconnurent les défauts, mais ils pensèrent qu'il y avait des recherches qu'il ne fallait point ensevelir dans l'oubli, et qu'il convenait de témoigner quelque reconnaissance aux auteurs en les gratifiant d'une médaille, soit d'or, soit d'argent.

» M. Caussin avait examiné le mémoire français; il en fit un rapport par écrit, dont la conclusion était que, sans le couronner, on pourrait accorder une médaille d'argent à l'auteur.

» M. le comte de Fraula inclinait assez pour cet avis. Il résulta du rapport dont il fit lecture, qu'il n'y avait pas matière à décerner le prix mais il ne désapprouva point que, de manière ou d'autre, l'Académie témoignât quelque satisfaction aux deux auteurs.

» Comme on attend l'avis de MM. de Hesdin et Heylen, cette affaire ne pourra être terminée que dans la séance prochaine.

» Pour ce qui est de la question physique publiée en 1777..., le concours est bien plus nombreux : onze mémoires ont été présentés [et cotés nos 1 à 11 ; six, les nos 1, 4, 6, 8, 10 et 11, sont en français ; quatre, les nos 2, 5, 7 et 9, sont en flamand ; un, le no 3, est en latin].

» MM. de Marci, Needham et Du Rondeau, nommés rapporteurs de tous ces mémoires, après les avoir examinés, chacun en particulier, s'étaient concertés ensemble, et avaient dressé un rapport commun dont ils firent lecture. En voici le résultat. Il n'y a que les nos 5, 4, 11 et 9 qui puissent entrer en concurrence. Les trois rapporteurs accordent la palme au no 5, à cause de l'excellente pratique qu'il enseigne. L'auteur a trié tout ce qui a paru de meilleur concernant les abeilles ; il y ajoute plusieurs nouveautés utiles qu'on chercherait vainement ailleurs. Il remplit les vues de l'Académie dans la partie qui regarde l'éducation de cet insecte, et il développe avec beaucoup de sagacité les avantages qui en peuvent résulter pour le commerce et pour l'économie : articles entièrement négligés par les autres concurrents. Au reste, les trois examinateurs n'ont envisagé que l'utilité de la pratique dans l'éloge qu'ils font de ce mémoire. La théorie de l'auteur est mauvaise, il n'a point d'ordre, et son style est affreux.

» Un rapport particulier lu par M. Vounck, un autre rapport envoyé d'Anvers par M. De Beunie, confirment entièrement l'avis des trois commissaires. MM. Chevalier, Mann et de Launay s'y sont rangés de même ; reste à apprendre le sentiment de MM. de Witry, de Nieuport et Bournons qui s'expliqueront dans la séance d'octobre.

» En général, il paraît qu'on est d'accord sur la supériorité du no 5, mais on ne l'est point sur le mérite des autres. Parmi ces onze mémoires, quelques académiciens ont distingué le no 10, non pas dans le dessein de le couronner, car ce qu'il y est dit sur les abeilles se réduit à peu de chose, mais dans la vue de l'examiner de plus près, et de songer à l'usage qu'on en doit faire. La manière de penser de l'auteur se manifeste assez dans l'épigraphe [« Partout où l'agriculture triomphe, l'abeille » languit. Partout où les friches dominent, l'abeille triomphe »] ; son mémoire n'en est que le développement. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est une critique hardie contre les physiciens qui se mêlent d'agriculture, qui s'efforcent d'introduire des nouveautés et de changer les pratiques locales, dont une suite de siècles a prouvé la bonté. On

discutera dans la prochaine séance quel accueil il conviendra de faire à cet écrivain qui ne manque pas de talent... »

Dans la séance du 13 octobre :

« Après avoir ouï les rapports de MM. Chevalier, de Witry, Bournons et de Nieuport, l'Académie décerna unanimement le prix de la question physique à l'auteur du mémoire flamand [n° 5], et l'on reconnut, à l'ouverture du billet, que cet auteur était M. Seghers, curé de S. Léonard près de Hoogstraeten. Elle adjugea le premier accessit au P. Norton, recteur des dominicains anglais à Louvain, auteur du mémoire [français n° 11], et le second à l'auteur anonyme du mémoire français [n° 4]. On croit que cet auteur est Dom Hickmann, religieux de S. Hubert; le billet portait qu'au cas que l'ouvrage fût couronné, l'Académie était priée de remettre la valeur du prix à M. Feller, curé de Luxembourg. Il fut résolu que le mémoire couronné serait traduit en français, ouvrage dont M. Du Rondeau se chargea à la réquisition de l'Académie; que le mémoire du P. Norton serait imprimé dans l'état où les trois commissaires, MM. Needham, de Marci et Du Rondeau, croiront convenir; car en conséquence des rapports, certains retranchements paraissaient nécessaires; et quant au mémoire [n° 4], on résolut pareillement que ces mêmes commissaires en tireraient tout ce qu'ils jugeraient utile au public, pour être imprimé avec le reste.

» Restait à prendre un parti relativement au mémoire singulier coté n° 10... Après une mûre délibération, on adjugea un accessit extraordinaire à l'auteur. La devise dans le billet était signée J.-C. Navillus, ci-devant officier de grenadiers au service de S. M. I. R. Ce nom lu à rebours présente celui de M. Sullivan. On trouva à propos d'inviter cet auteur, quel qu'il puisse être, à se faire connaître plus clairement qu'il n'avait fait dans son billet, en le prévenant que son mémoire, quoique dans une grande partie ce ne soit pas une réponse à la question, serait imprimé tout entier, à cause de plusieurs réflexions utiles qu'on y aperçoit. — L'Académie chargea MM. Needham et Bournons de projeter un avis préliminaire pour ce mémoire, qui certainement en a besoin; et le secrétaire, de rédiger un autre avis pour le mettre à la tête du volume.

» Après toutes ces résolutions, M. le président fit délibérer sur le sort des mémoires historiques. On lut un grand rapport de M. de Hesdin, assez conforme à l'avis de la plupart des membres, et le secrétaire

ayant seul persisté dans son sentiment, il fut arrêté qu'on n'adjugerait point le prix; qu'on ne le partagerait point entre les auteurs des deux mémoires controversés; qu'on en ferait une mention honorable dans les papiers publics; qu'on accorderait une médaille d'argent à M. D'Hoop, avocat au conseil de Flandre, ainsi qu'à M. Verhoeven, négociant à Malines, qui en furent reconnus les auteurs [M. D'Hoop du n° 3, M. Verhoeven du n° 1], et finalement que rien ne serait imprimé. »

Les trois mémoires historiques qui avaient concouru sont aux archives de l'Académie : l'auteur du n° 2 était M. Goetval, de Bruxelles. Quant aux rapports, les archives ne possèdent que ceux de MM. Des Roches et de Hesdin.

Des onze mémoires sur la question des abeilles, les archives possèdent les n°s 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Le n° 5, comme on l'a vu, avait remporté le prix : il fut traduit en français par M. Du Rondeau et imprimé dans cette langue. En 1781, l'auteur, M. Seghers, demanda la permission de le publier en flamand à ses frais, sous la censure de l'Académie. Cette double faveur lui fut accordée, mais sous condition que l'ouvrage paraîtrait tel qu'il avait été présenté au concours; et que si l'auteur voulait y faire des changements et des augmentations, il serait tenu de les renfermer dans des notes, sans pouvoir changer le corps de l'ouvrage.

Le mémoire n° 10 de Sullivan ne fut pas imprimé : il paraît assez probable que l'auteur se refusa à le laisser publier.

On trouve aux archives le rapport fait en commun par MM. Marci, Needham et Du Rondeau; les rapports de MM. Needham et de Witry sur les mémoires écrits en français et en latin; et les rapports de MM. De Beunie, de Nieuport et Bournons.

CONCOURS DE 1780.

Dans la séance du 13 octobre 1778, l'Académie s'occupa du choix des questions à proposer pour l'année 1780.

Un grand nombre de questions furent indiquées : nous en donnerons ici les sujets avec les noms des auteurs.

Questions d'histoire.

L'abbé Nelis. « Examiner et prouver d'après les chartres ou autres » monuments du temps, à quels titres les comtes de Louvain et leurs » successeurs les ducs de Brabant, depuis le premier Lambert, ont » acquis leurs différentes possessions, soit allodiales, soit féodales. »

L'abbé Paquot. 1. « Quelle a été depuis la naissance du christianisme » la manière d'enseigner publiquement aux enfants et aux catéchumènes » les éléments de la religion dans les diocèses belgiques? Quels étaient les » personnes et les lieux destinés pour cela? Quels règlements ont été faits » à ce sujet, soit par les synodes, soit par les évêques, ou autres? Origine » et état présent des différents catéchismes approuvés dans nos pro- » vinces. »

2. « État des écoles latines dans les Pays-Bas et dans la principauté » de Liége, depuis la fin du Ve siècle jusqu'à la fin du XVe. Qui étaient » les professeurs? Qui les établissait? Leurs salaires, leurs exercices, » leur méthode, leurs livres techniques. Gouvernement des écoliers. » Origine, progrès, fin des plus célèbres écoles. »

3. « Origine des seigneurs, comtes et ducs de Limbourg, leur succes- » sion et leur généalogie. Dates du commencement et de la fin de cha- » cun. Réfutation des fautes qui peuvent se trouver dans ce qu'en ont » dit Aubert le Mire, Bertholet, l'éditeur de Wernerus Teschenmacher, » en 1721, p. 430. Ce qu'étaient les comtes d'Ardenne, leurs possessions, » leur commencement et leur fin. »

4. « Quel a été l'habillement des habitants des contrées belgiques » depuis le Ve siècle jusque vers l'an 1420? Détail de toutes les pièces » qui le composaient. Différence de l'habillement des nobles, des bour- » geois, des paysans, des ecclésiastiques séculiers hors de l'église, des » militaires, des chevaliers, des personnes du sexe. »

M. de Hesdin. « Donner un précis historique des faits héroïques de » Pepin, dit de Herstal, et des possessions qui lui étaient propres, tiré » des sources les plus pures et des auteurs contemporains. »

M. Des Roches. « Quelles furent les causes principales des guerres » fréquentes entre les Brabançons et les Liégeois, pendant le gouverne- » ment des ducs de la maison de Louvain? — *N. B.* On avertit les » auteurs qui voudront concourir, qu'il ne s'agit pas d'entrer dans le » détail de toutes ces guerres, ni même d'en donner un précis, mais de

» bien développer les motifs qui les firent entreprendre, de déduire les » intérêts et les prétentions des deux parties, et d'examiner à quel point » ces prétentions étaient fondées. »

Questions de physique.

L'abbé Needham. 1. « Déterminer d'après des observations faites, ou » à faire, la nature, la génération, la végétation des champignons en » général, autant que cela se peut; en décrire les espèces connues; » fixer les qualités de chacune en particulier par rapport à leur salu- » brité ou insalubrité; marquer d'une manière claire les caractères » propres à distinguer avec quelque certitude, s'il est possible, ceux qui » sont malsains ou vénéneux de ceux qu'on peut manger impunément. » Et comme il est impossible de distinguer par la simple analyse ces dif- » férentes espèces, salutaires ou nuisibles [Needham renvoie au Journal » de Rozier pour mars 1774], les auteurs, après avoir fait l'analyse, s'at- » tacheront à connaître dans quelle partie des champignons le principe » vénéneux réside : si c'est dans l'eau de végétation, dans le marc, ou » dans la totalité prise ensemble; quelle est la nature de ce principe, » fixe ou volatile, huileuse ou saline; enfin quel en est le remède le » plus prompt et le plus efficace? Il s'agit surtout de savoir s'il existe » quelque manière de les mettre à l'épreuve après la cuisson, afin de » pouvoir discerner, avant de les manger, par l'odeur, la couleur, le » goût, ou autrement, leurs qualités saines ou malsaines. »

2. « Quelle est la cause physique, directe et immédiate, des mauvais » effets produits de temps en temps par les moules en hiver comme en » été? — Il est nécessaire que tout ce qu'on avance sur cet objet, soit ap- » puyé sur des expériences, et que ces expériences soient décisives pour » déterminer si ces mauvais effets proviennent de quelque disposition » physique et positive, soit de maladie, ou autrement, dans les moules » mêmes; — et quels sont les moyens de la connaître avant qu'on les » mange; ou s'ils ne sont relatifs qu'à l'état présent de celui qui en fait » son repas, et qui par conséquent, d'après certains diagnostics bien » avérés, doit s'en abstenir? »

L'abbé Nelis. « Les vignobles ayant été fort communs aux Pays-Bas » jusque vers la fin du XV[e] siècle, on demande la raison qui les a fait » abolir entièrement; si et pourquoi le sol de quelques-unes de nos pro- » vinces ne serait pas propre à cultiver la vigne avec succès. »

M. Vounck. « Quels sont les maux que les guêpes peuvent causer aux
» différents végétaux et animaux? Quels sont les meilleurs remèdes pour
» le plus prompt soulagement de ces maux, de même que pour les pré-
» venir? Quels seraient les moyens les plus efficaces pour détruire ou
» pour diminuer au moins l'engeance de ces insectes? »

L'abbé Chevalier. 1. « Quelles sont les espèces de pierres qu'on trouve
» aux Pays-Bas autrichiens? Où sont situées les principales carrières
» de ces pierres, et à quel usage chaque espèce peut-elle servir? »

2. « Quelle est la meilleure théorie pour la construction des tuyaux
» de cheminées et de poêles, eu égard au meilleur chauffage et à l'éco-
» nomie du bois et des autres matières combustibles? »

M. Du Rondeau. 1. « Quel serait le moyen le moins coûteux et le plus
» propre à éclairer une ville pendant les ténèbres? »

2. « Quelles sont les causes des épidémies indépendantes des météores,
» et quels sont les moyens d'obvier à leurs funestes effets? »

3. « Donner l'histoire naturelle des poissons de l'Escaut. »

L'abbé Mann. 1. « Quels sont les meilleurs moyens d'améliorer la
» culture des parties élevées et des collines labourables du Brabant, du
» Hainaut et du Namurois? »

2. « Indiquer tous les endroits des Pays-Bas autrichiens, où l'on a
» lieu de soupçonner qu'il s'y trouve quelque mine, soit d'après la tra-
» dition des habitants voisins, soit par des indices locaux, tels que les
» apparences immédiates des veines, les eaux minérales, etc. »

3. « Indiquer les espèces de poissons qui font l'objet ordinaire de la
» pêche, tant sur la côte que dans les rivières de Flandre; et faire con-
» naître les abus qui règnent dans cette pêche et les moyens de les
» corriger. »

L'Académie se prononça pour la troisième question de M. Paquot, et pour la troisième de l'abbé Mann.

Le programme rappelait que les mémoires pourraient être tout au plus d'une heure de lecture. L'Académie exigeait la plus grande exactitude dans les citations : les auteurs devaient avoir soin de marquer les pages des éditions dont ils s'étaient servis. Cet avertissement devait former la règle pour l'avenir, et l'on avait cru devoir en étendre l'obligation aux mémoires qui seraient présentés au concours de 1779.

Le concours fut jugé dans la séance du 11 octobre 1780.

« [Un seul mémoire, écrit en français, était entré pour la question d'histoire.] MM. de Hesdin et Des Roches qui en avaient fait des rapports détaillés, et les autres membres de la classe historique qui l'avaient lu, convenaient tous que la partie qui regarde les ducs, c'est-à-dire la partie la plus étendue, était fort bien traitée, mais que l'origine des comtes de Limbourg et celle des comtes d'Ardenne, c'est-à-dire la partie la plus intéressante, avaient été négligées ; que l'auteur n'avait point dissipé les nuages qui couvrent cette origine ; qu'il n'avait pas fait usage des monuments qui pouvaient l'éclaircir ; que probablement il ne les avait pas connus ; et qu'enfin toute cette partie était travaillée d'une manière à la rendre indigne de l'attention du public.

» D'après ce sentiment général, l'Académie résolut de ne pas couronner cet auteur, de faire une mention honorable de ce qu'il y avait de bon dans son mémoire, et de remettre la question, sans doubler le prix, au concours ordinaire de l'année prochaine.

» [Sur la question de physique] deux mémoires écrits en flamand avaient été présentés [et cotés n°s 1 et 2]. D'après les rapports avantageux de MM. Du Rondeau et De Beunie, commissaires, confirmés par le sentiment des autres membres de la classe physique, l'Académie donna la palme [au n° 2], et accorda l'accessit [au n° 1]. Comme l'auteur qu'on venait de couronner n'avait point trouvé à propos de joindre à son mémoire le billet cacheté qui devait porter son nom, il fut résolu qu'on l'inviterait dans les papiers à se faire connaître. C'est ce qui a été exécuté ; et l'on a vérifié par la minute du mémoire, que cet auteur est M. Verhoeven, de Malines, assez connu dans les concours académiques. A l'ouverture du billet qui accompagnait [le n° 1], on reconnut que l'auteur qui avait mérité l'accessit, était M. Van Bavegem, chirurgien à Dendermonde. Celui-ci priait aussi l'Académie de ne pas le nommer dans les gazettes, pour des raisons qu'il a communiquées ensuite au secrétaire. »

Le mémoire sur la question d'histoire était de M. Le Paige, curé de Laerne, qui fut couronné en 1781 pour la même question. Ce mémoire est aux archives de l'Académie, ainsi que les deux mémoires sur la question de physique. On y trouve aussi les rap-

ports de MM. de Hesdin et De Beunie. Rien n'avait été décidé dans la séance du 11 octobre 1780 au sujet de l'impression du mémoire de Verhoeven. Le 5 avril 1781, M. le président ayant remis cette affaire en délibération, on résolut de faire imprimer ledit mémoire. « M. Du Rondeau se chargea d'examiner s'il y avait des retranchements à faire; d'ajouter, du mémoire de M. Van Bavegem qui remporta l'accessit, telle partie qu'il jugerait à propos; et enfin de soigner l'édition. Comme les auteurs avaient écrit en flamand, et que cette langue était celle des deux provinces qui pourraient profiter le plus de la publication du mémoire, il fut résolu que l'Académie ne le ferait point traduire; et que l'on se contenterait d'engager l'imprimeur à le publier également en français, s'il croyait y trouver son compte, le tout à ses frais. » Au mois de décembre, l'Académie revint sur cette décision : elle autorisa M. Verhoeven à faire imprimer son mémoire, à condition de supprimer le supplément.

CHAPITRE V.

CONCOURS DE 1781 A 1784 INCLUSIVEMENT.

CONCOURS DE 1781.

On lit dans le protocole de la séance du 14 octobre 1779 :

« Pour terminer cette séance, il ne restait plus qu'à convenir du programme des questions pour le concours de l'année 1781. Au moyen des deux médailles refusées aux auteurs des mémoires sur les questions historiques, on avait trois prix à proposer, outre celui de la classe physique. Parmi un bon nombre de questions nouvelles, dont le choix était difficile, parce qu'elles présentaient toutes un degré d'intérêt presque égal, l'Académie crut devoir se déterminer pour les suivantes :

1. « Donner une notice des manuscrits relatifs à l'histoire des Pays-

» Bas autrichiens. La question se borne aux manuscrits composés avant
» l'année 1400 et qui n'ont jamais été imprimés. Les auteurs auront soin
» d'indiquer les lieux où les originaux, ou du moins les copies, se con-
» servent. Ils détermineront, autant qu'il se pourra, 1° l'âge des manu-
» scrits relativement à la composition et à l'écriture; 2° l'auteur et ses
» qualités, surtout celles qui peuvent établir ou affaiblir son autorité;
» 3° les principaux objets de son ouvrage; 4° l'époque où commencent
» et finissent ces manuscrits. Cette notice doit renfermer les chroniques
» générales où il est beaucoup parlé des Pays-Bas. »

2. « Quel a été l'état des lettres aux Pays-Bas, depuis le siècle de Char-
» lemagne inclusivement jusqu'à la naissance de Charles-Quint? »

3. « Quelle a été l'origine des compagnies connues dans les villes de
» Brabant sous le nom de Serments ou de Gilden? Quels étaient les
» devoirs et les priviléges de ceux qui les composaient? Quelles sont les
» expéditions militaires où ces compagnies ont assisté? »

La première question venait de Paquot : elle avait été communiquée par Des Roches. La seconde question avait été indiquée par Nelis, et la troisième par Gerard, avec l'appui de Paquot et de de Hesdin.

Au lieu d'une question de physique, l'Académie proposait la question suivante du chevalier de Nieuport :

« Une figure quelconque étant donnée, on demande d'y inscrire le
» plus grand nombre de fois possible une autre figure plus petite quel-
» conque qui est aussi donnée. Par exemple, soient deux cercles dont le
» premier ait son diamètre double de celui du second : on demande une
» méthode d'inscrire dans le grand cercle le plus grand nombre possible
» de ces petits cercles. On sait que l'aire du grand est quadruple de
» celle du petit, et que cependant on ne peut inscrire quatre fois ce der-
» nier dans le premier, au sens du problème. Il n'y a même qu'une seule
» façon de l'y trouver deux fois.

» Quoiqu'on demande une méthode générale, applicable à toutes
» sortes de figures, on prévient qu'à son défaut, on donnera le prix au
» mémoire qui, au jugement de l'Académie, contiendra la meilleure
» méthode particulière, applicable seulement, soit aux figures terminées
» par des courbes algébriques, soit aux polygones rectilignes.

« L'auteur de ce problème entrevoit une route qu'il croit devoir con-
» duire à la solution pour les courbes algébriques; et comme vraisem-
» blablement elle n'a jamais été essayée, l'Académie a jugé pouvoir en
» faire le sujet de la question de cette année; d'autant que cette décou-
» verte, en étendant les bornes de nos connaissances, ne serait pas sans
» utilité. »

Nelis, en présentant la question sur l'état des lettres aux Pays-Bas, de Charlemagne à Charles-Quint, l'avait accompagnée du nota benè suivant :

« L'Académie ayant déjà proposé des questions sur l'état et les progrès des arts, des manufactures, du commerce, etc., dans les provinces belgiques au moyen-âge, il paraît naturel de ne pas oublier l'état des lettres et la marche des études. — Si on agrée la question, il ne serait pas hors de propos peut-être d'insérer dans le programme qui l'annoncera, la réflexion qu'on vient de faire. Cela marquera des vues suivies et un plan fixe. — Si la question paraissait trop étendue, on pourrait la borner au règne de Wenceslas de Bohême, duc de Brabant. On exclut par là une époque de 150 ans, pendant laquelle l'Université de Louvain fut fondée, et que l'on vit la plupart des villes des Pays-Bas avoir leurs troubadours et établir des espèces de Jeux Floraux. »

L'Académie ne limita pas la question, et elle crut inutile d'y ajouter le commentaire de Nelis.

Outre cette question, Nelis avait encore indiqué les trois suivantes :

1. « Faire connaître, par des preuves de détail et prises dans les
» bonnes sources, l'origine et les suites, bonnes ou mauvaises, de la
» féodalité établie dans les différentes provinces des Pays-Bas. »

2. « Donner le meilleur détail sur l'état et les différentes circonstances
» du commerce maritime de la ville de Bruges au XV[e] siècle. »

3. « Donner le meilleur détail sur l'état et les différentes circonstances
» du commerce maritime de la ville d'Anvers au XVI[e] siècle. »

A propos des deux dernières questions, Nelis disait :

« Il est à noter que peu d'écrivains, pour ne pas dire un seul, sont entrés dans des détails au sujet de notre commerce dans les siècles dont nous parlons ; il y a une infinité de choses aussi curieuses qu'intéressantes, surtout dans le moment présent que les vues du gouvernement et des citoyens sont tournées vers le port d'Ostende, à dire sur ce sujet; et ces choses doivent être prises, non dans les livres, mais dans les archives des maisons de ville, corps de métiers, ou autres jurandes et associations, dans les registres de tonlieux, de receveurs, etc., et le tout dirigé et employé par un esprit réfléchi et qui sait tirer des conséquences. »

Aux trois questions d'histoire, choisies pour le concours de 1781, il faut joindre la question sur *l'origine et la généalogie des comtes et ducs de Limbourg, etc.*, que l'Académie avait résolu, le 11 octobre 1780, de proposer de nouveau.

Le concours fut jugé dans les séances du 2 et du 18 octobre.

Sur les quatre questions d'histoire, on avait reçu six mémoires, à savoir: *Origine et généalogie des comtes et ducs de Limbourg, etc.*, un mémoire écrit en français. — *Notice des manuscrits, etc.*, un mémoire écrit en latin. — *État des lettres aux Pays-Bas, etc.*, deux mémoires écrits, le n° 1 en français, le n° 2 en flamand. — *Origine des Serments ou des Gilden, etc.*, deux mémoires écrits en flamand.

Sur la question de mathématique, il était parvenu quatre mémoires, à savoir : deux latins, les n°s 1 et 3, un français, le n° 2, et un flamand, le n° 4.

On commença par cette dernière question :

« MM. de Nieuport, Chevalier et Bournons, qui étaient nommés rapporteurs, convenaient que le mémoire latin [n° 1] était sûrement l'ouvrage d'un auteur habitué aux raisonnements géométriques, qu'il était écrit avec ordre, et qu'on y trouvait plusieurs formules ingénieuses et satisfaisantes. Malgré ces avantages, comme ce mémoire était fondé sur un principe arbitraire, que les démonstrations se réduisaient à la seule

théorie des cercles circonscrits dont les centres sont situés aux angles d'un polygone régulier, théorie absolument élémentaire et très facile dans le seul problème qui en résulte; de plus, comme la méthode de l'auteur, quand même on adopterait son principe, ne donne que le nombre, et non pas la situation des petits cercles dans les rangées inférieures; et qu'enfin la question proposée par l'Académie était de trouver une méthode applicable à toutes sortes de figures, ou du moins à l'un des deux genres de figures, savoir les curvilignes algébriques, ou les polygones finis, les commissaires concluaient que la question n'était point résolue, que ce mémoire, et à plus forte raison aucun des trois autres, n'était satisfaisant, ni digne du prix, ni même d'une mention honorable.

» Les autres membres accédèrent à ce jugement, et l'Académie résolut d'abandonner ce sujet. »

Le rapport du chevalier de Nieuport est aux archives. En voici un résumé : Le mémoire latin n° 1 ne mérite en aucune façon le prix, malgré les 114 ronds que l'auteur a eu la patience de tracer dans la dernière planche. — Les n°s 2 et 3 sont dignes de se servir mutuellement de pendant. L'un est en français iroquois avec une devise ou plutôt, comme l'écrit son auteur, une divise en prose rimée aussi inintelligible et aussi plate que le mémoire même. L'autre est en latin sans devise et n'a pas l'ombre de bon sens, ce sont deux chefs-d'œuvre d'absurdité. — Le n° 4 est en flamand : le préambule est, selon la coutume des faiseurs de préambules, orné de compliments triviaux pour l'Académie. L'auteur borne la question à la seule hypothèse des cercles, comme celui du n° 1, et il donne en une règle générale tout ce que l'autre a délayé dans l'espace de douze ou treize pages in-4°; mais il est facile de voir que cette règle est aussi insuffisante que celle du n° 1. Tout le reste du mémoire n'est que verbiage et galimatias.

Le mémoire sur l'origine et la généalogie des comtes et des ducs de Limbourg, etc. était, à quelques légères différences près, le même que l'Académie avait distingué l'année dernière; mais l'auteur y avait ajouté deux articles regardant, l'un les premiers comtes d'Ardenne, l'autre ceux du Limbourg. Les trois commissaires, MM. de Hesdin, de Fraula et Des Roches, convenaient de l'insuffisance de ces additions; ils y avaient trouvé beaucoup d'incerti-

tude, une critique peu sûre, et des erreurs assez fréquentes. Malgré ces défectuosités, ils concluaient à ce que l'Académie couronnât ce mémoire, et voici les raisons sur lesquelles ils fondaient leur sentiment :

« Le programme dont il s'agit comprend réellement trois questions différentes, également compliquées, également difficiles, également dignes que l'on adjuge une médaille d'or à celui qui en donnerait la solution. De ces trois questions, l'une, celle qui regarde la généalogie des ducs, la plus embrouillée, la plus considérable, a été traitée d'une manière satisfaisante, et l'Académie a déjà rendu témoignage aux recherches infinies et à l'érudition de l'auteur : les deux autres, plus curieuses, plus obscures, plus susceptibles de conjectures, seront encore longtemps un problème difficile à résoudre. Lorsqu'on a remis la question, on espérait qu'un auteur si infatigable dans ses recherches, aurait découvert quelques monuments inconnus et répandu de nouvelles lumières sur cette origine obscure : maintenant on doit avoir perdu toute espérance à cet égard, du moins relativement à l'auteur du mémoire. Mais si ses recherches sur les premiers comtes d'Ardenne et de Limbourg n'ont point été heureuses; si à cet égard il ne mérite ni prix ni mention honorable, celles qui regardent la généalogie des ducs méritent assurément une médaille, et son ouvrage, l'honneur de l'impression. L'Académie pourrait en retrancher les deux articles insuffisants, ou les publier avec les corrections indiquées dans les rapports; en avertissant le public qu'elle ne prétend point adopter le système de l'auteur concernant l'origine des deux maisons, qu'elle ne le regarde point comme satisfaisant, et que même dans la partie qui regarde la généalogie des ducs, partie qui seule a déterminé son jugement, elle ne prétend point confirmer de son témoignage les preuves dont l'auteur s'appuie, ni infirmer les prétentions que quelques familles pourraient former relativement à leur descendance. Cette dernière déclaration paraissait nécessaire pour ne point compromettre l'Académie, et ne point l'engager dans des disputes épineuses et désagréables qui pourraient s'élever. »

Tous les membres ayant accédé au sentiment des commissaires, il fut résolu de décerner le prix à l'auteur de ce mémoire, et de revenir dans une autre séance à l'article de l'impression. L'auteur, on le sait déjà, était M. Le Paige, curé de Laerne.

Le prix de la question relative aux manuscrits historiques antérieurs à l'année 1400, fut adjugé au mémoire latin de M. D'Hoop, tous les rapports ayant porté un jugement favorable de cette pièce. Le secrétaire devait engager l'auteur à perfectionner son ouvrage, en corrigeant le style et en donnant quelquesadditio nsen certains endroits qu'il lui indiquerait.

L'Académie procéda ensuite à l'examen des mémoires sur l'état des lettres dans les Pays-Bas depuis le siècle de Charlemagne jusqu'à la naissance de Charles-Quint.

« Deux concurrents disputaient la palme : l'un en français dans un style assez négligé..., l'autre en beau flamand... MM. de Nelis, du Chasteler et Heylen avaient été nommés rapporteurs; mais à cause du voyage du second [à Vienne], M. Des Roches lui avait été substitué. Ce dernier fit lecture d'un rapport qu'il avait rédigé en commun avec M. de Nelis, et M. Heylen lut pareillement les notes qu'il avait faites sur les deux mémoires. Les trois rapporteurs convenaient unanimement d'accorder le prix à l'auteur du mémoire flamand, et l'accessit avec une mention très honorable à son compétiteur, à cause que celui-ci avait traité supérieurement la renaissance des lettres sous Charlemagne, quoique tout le reste du mémoire soit infiniment inférieur à celui de l'auteur flamand.

» [Après qu'on eut entendu les observations de MM. Gerard et Ghesquiere sur ces deux mémoires], les suffrages de presque tous les académiciens s'étant réunis en faveur du mémoire flamand, il fut résolu d'en couronner l'auteur qu'on reconnut être M. Pluvier, professeur de grammaire au collége royal d'Alost, déjà connu par un prix remporté en 1776 et par un accessit dans l'année suivante. Le mémoire français dont l'auteur était Dom Jérôme André, religieux et procureur de l'abbaye de S. Hubert, fut jugé digne de l'accessit, et l'on arrêta que dans l'annonce au public, on ferait de plus une mention très distinguée de l'article qui regarde la renaissance des lettres sous Charlemagne. »

MM. Nelis, Des Roches et Ghesquiere furent invités à se concerter sur les retranchements à faire et les notes à ajouter au mémoire couronné.

Restait la question des Serments ou *Gilden* :

« Deux mémoires flamands balançaient les suffrages. Après la lecture des rapports de MM. Gerard, de Hesdin et de Fraula, et de ceux des autres membres qui avaient examiné ces mémoires, celui dont la devise est *Fuimus Troes,* remporta la pluralité des voix. Mais comme tout le monde convenait que l'autre mémoire... renfermait beaucoup plus de recherches historiques, quoique son excessive longueur, ses hors-d'œuvre et le défaut d'ordre et de liaison le rendissent inférieur, quelques académiens observèrent qu'il serait juste de les couronner tous les deux... L'on reconnut que les auteurs des deux mémoires étaient MM. D'Hoop et Verhoeven, qui s'étaient déjà distingués plusieurs fois dans les concours académiques. »

La seconde médaille devait être payée avec les 25 ducats que le président avait proposés pour un éloge de Viglius, prix que l'Académie n'avait pu adjuger, et dont nous parlerons au chapitre des concours extraordinaires.

Dans la séance du 6 décembre 1781, « après une courte délibération, il fut résolu que l'Académie ne ferait imprimer aucun des mémoires qu'elle avait couronnés au mois d'octobre; qu'il serait permis aux auteurs de les publier à leurs frais, comme à leur bénéfice, moyennant les retranchements que les commissaires avaient jugés nécessaires. » Aucun des auteurs ne profita de cette autorisation.

Les mémoires de MM. D'Hoop et Verhoeven sur les *Gilden* ne se trouvent pas dans les archives de l'Académie. Les auteurs les avaient réclamés pour les retoucher, mais ils oublièrent de les restituer, sans les avoir fait imprimer. Le mémoire de M. D'Hoop fut brûlé avec sa Bibliothèque, lors du pillage de sa maison en novembre 1789, à l'entrée des troupes brabançonnes dans la ville de Gand. Il en fut de même de la *Notice des manuscrits,* mais il y en a une copie à la Bibliothèque royale, fonds Van Hulthem : M. de Reiffenberg en a donné une analyse dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire,* t. II, pp. 70-78; 1838.

Le mémoire de M. Le Paige manque également. Au mois de

décembre 1785, l'Académie permit au secrétaire perpétuel de le remettre sous récépissé à l'auteur qui l'avait redemandé « dans le dessein, disait-il, d'en tirer une copie. » Il se trouve aujourd'hui (juillet 1882) entre les mains de M. C Le Paige, arrière-petit-neveu du curé de Laerne, et professeur à l'Université de Liége.

Les archives renferment les deux mémoires sur l'état des lettres et les quatre mémoires sur la question de mathématique. Nous avons déjà dit qu'on y trouvait le rapport du chevalier de Nieuport sur cette dernière question. Pour la question des comtes et ducs de Limbourg, elles possèdent les rapports de MM. de Hesdin et Des Roches; pour la question de l'état des lettres aux Pays-Bas, le rapport de M. Des Roches; et pour celle des *Gilden*, le rapport de M. de Hesdin. Pour la notice des manuscrits, il n'y a aucun rapport.

CONCOURS DE 1782.

Le 12 octobre 1780, l'Académie s'occupa de former le programme du concours de 1782.

« M. Mann avait réuni selon l'ordre des matières différents programmes présentés en différentes années par les académiciens. On en fit la lecture; plusieurs membres y joignirent les questions qui suivent :

» *Histoire.*

» *L'abbé Nelis.* « La renaissance et l'état des lettres aux Pays-Bas sous
» le règne de Charles-Quint. »

» *M. de Hesdin.* « Donner la vie et les actions les plus mémorables de
» Charles de France, que l'empereur Othon investit en 977 du duché de
» Lothier. Déterminer au juste l'année de sa mort, placée par les uns
» en 991, et par les autres en 1001, dans un âge avancé et dans une vie
» retirée du monde. »

» *M. Des Roches.* 1. « Quelle était la fonction des avoués dans le duché
» de la Basse-Lorraine ou du Brabant? A qui appartenait-il d'en établir?
» De quels droits jouissaient-ils? »

2. « Au commencement du XIVe siècle, les communes dans les villes » de Brabant, de même que dans les provinces voisines, prirent les » armes contre les seigneurs et les patriciens. Ces tumultes souvent » apaisés furent repris toujours avec une fureur nouvelle, et durèrent » plus de cent ans. Les auteurs contemporains ont regardé cette dispo- » sition du peuple comme un phénomène, dont les siècles précédents » ne fournissaient point d'exemples. Voyez entre autres la chronique » manuscrite de Clericus sous le titre de *Brabantsche Gesten,* Livre V, » chap. VI et VII. L'Académie propose de développer les causes géné- » rales de ces mouvements tumultueux, en bornant la question au seul » duché de Brabant. »

» *M. le marquis du Chasteler.* « Depuis quand le droit romain est-il » connu dans les provinces des Pays-Bas autrichiens, et depuis quand » y a-t-il force de loi? »

» *Physique.*

» *M. Vounck.* « Quelles sont les différentes méthodes par lesquelles » on peut, ou du moins on prétend pouvoir faire le kermès minéral? Ces » productions sont-elles toutes les mêmes, ou quelle différence y a-t-il » entre elles? Quelle différence entre le kermès minéral et les différents » soufres d'antimoine? Déterminer quelle est la vraie et la plus facile » méthode de faire le kermès minéral. Et enfin, comme cette production » antimonielle peut non-seulement contracter des qualités nuisibles, » mais devenir vénéneuse, par rapport à la manière selon laquelle elle » est préparée, par quels signes pourra-t-on reconnaître la méthode » selon laquelle le kermès minéral a été fait? »

» *M. Bournons.* « Quels seraient les avantages que les Pays-Bas autri- » chiens en général retireraient d'un canal de Bruxelles à Charleroi dans » la Sambre, et quels seraient les désavantages qui pourraient en résul- » ter? Les avantages surpasseraient-ils tellement les désavantages, que » la construction de ce canal serait désirable pour le bien du pays en » général? »

L'Académie se prononça pour la question d'histoire indiquée par le marquis du Chasteler, et comme question de physique,

elle adopta la question suivante qui avait été proposée antérieurement par MM. Needham, Marci et De Beunie :

« Indiquer les arbres et les plantes étrangères qu'on pourrait naturaliser utilement dans nos provinces : faire connaître leur utilité, le terroir qui leur convient, la culture qu'ils exigent. Outre les noms latins et français, les auteurs ajouteront, autant qu'il se pourra, les noms flamands. »

Le 11 mai 1782, l'Académie, avant d'entrer en vacances, nomma les commissaires pour l'examen des mémoires qui allaient être présentés au concours.

Pour la question d'histoire, elle désigna MM. du Chasteler, Gerard et de Fraula; pour la question de physique, MM. Marci, Du Rondeau et Caels.

Huit mémoires furent envoyés en réponse à la première question, et cotés nos 1 à 8 : les nos 1, 5 et 6 étaient écrits en français, les nos 2, 3, 4 et 8 en latin, et le no 7 en flamand.

Sur la question de physique, on reçut trois mémoires écrits en flamand, et qui furent cotés nos 1, 2 et 3.

L'Académie consacra au jugement de ces différents mémoires les séances du 3 et du 17 octobre.

Le 3, on se mit facilement d'accord sur la valeur relative des mémoires qui traitaient des arbres et des plantes étrangères, dont la naturalisation pourrait être utile.

« On entendit les rapports des commissaires, ceux de MM. Vounck, De Beunie et de Nieuport; et sur la combinaison de tous ces rapports, on résolut à la pluralité des suffrages : 1° d'adjuger le prix au mémoire no 1, dont M. Seghers, curé de S. Léonard, le même qui remporta en 1779 le prix de la question sur les abeilles, fut reconnu l'auteur; 2° d'accorder l'accessit à l'auteur du no 3; cet auteur est M. De Badts, demeurant à Steenvoorde [près Cassel]; 3° de ne publier ces deux mémoires qu'en flamand, et par extrait, dont la rédaction serait confiée à M. Du Rondeau qui se chargea aussi de soigner l'édition. »

On passa ensuite à la question d'histoire :

« M. Gerard lut un grand rapport détaillé et raisonné, dans lequel [les] huit productions [soumises à l'Académie] étaient appréciées et combinées. M. Ghesquiere lut un rapport tout aussi grand, dans lequel il relevait les méprises et les inexactitudes qu'il avait remarquées dans quelques-uns de ces mémoires. La longueur de ces lectures fit renvoyer les autres rapports et le jugement à la séance prochaine... [Le 17], on lut les rapports de MM. de Hesdin et Heylen, celui du secrétaire, enfin celui de M. du Chasteler qui venait d'être envoyé. Les commissaires, et tous les membres qui avaient examiné les huit mémoires historiques, s'accordaient à décerner la palme à l'auteur du n° 5. A l'ouverture du billet, on reconnut que cet auteur était M. de Berg, amman de Bruxelles. On n'était pas si bien d'accord sur le nombre et l'ordre des accessits. A la fin il fut décidé, à la pluralité des suffrages, que le n° 4, le n° 3, le n° 1 et le n° 7 remporteraient les accessits. Les auteurs de ces mémoires étaient MM. Heylen, archiviste de l'abbaye de Tongerloo; Hettema, docteur de l'Université de Francker, actuellement avocat à Malines; d'Outrepont, avocat au conseil de Brabant, et Verhoeven, négociant à Malines. Il fut aussi résolu d'imprimer les mémoires historiques sous la direction et la surveillance de MM. Gerard, de Fraula, Ghesquiere, et du secrétaire de l'Académie. Ces messieurs devaient s'assembler en comité, et juger en dernier ressort quels retranchements il pourrait convenir de faire à certains mémoires. De plus, l'Académie agréa le supplément et les notes promises par M. de Berg, en les soumettant toutefois à l'examen du comité. Enfin on résolut d'une commune voix de mettre à la tête des mémoires l'avertissement suivant, tiré du rapport du secrétaire... »

Nous avons donné cet avertissement dans l'histoire générale de l'Académie; il déclarait d'une manière expresse que la compagnie n'acceptait en aucune manière la responsabilité des opinions émises par les auteurs, dont elle couronnait les mémoires.

Les archives de l'Académie renferment : 1° le mémoire n° 2 sur la question de physique; 2° les mémoires n°s 6, 8, et un mémoire latin avec la devise : *Deficiente meo, romano jure gubernor*, qui n'est pas renseigné dans le protocole. Le mémoire n° 2 manque. Quant aux rapports, les archives n'ont aucun des

rapports sur la question de physique, mais on y trouve ceux de MM. du Chasteler, Des Roches et Heylen sur la question d'histoire : le dernier est écrit en latin, en français et en flamand suivant la langue dont le concurrent s'est servi.

CONCOURS DE 1783.

Les questions de ce concours furent arrêtées dans la séance du 19 octobre 1781.

Le prix de la classe de physique n'ayant pas été décerné, on put annoncer trois questions, et l'Académie adopta les suivantes, dont les auteurs étaient respectivement MM. de Nieuport, Du Rondeau et Gerard :

1. « Développer la théorie des poutres qui reposent par leurs extré-
» mités sur deux points d'appui, en les considérant dans l'hypothèse la
» plus conforme à la nature, c'est-à-dire, comme des amas de fibres
» pesantes, extensibles, élastiques et unies entre elles dans toute leur
» longueur. Déduire de cette considération la cause de leur rupture et
» l'endroit où elle doit se faire dans les différents cas, par rapport aux
» différentes situations des masses dont ces poutres pourraient être
» chargées, et déterminer en conséquence le meilleur emploi des liens
» pendants. »

2. « Quels sont les végétaux indigènes que l'on pourrait substituer
» dans les Pays-Bas aux végétaux exotiques, relativement aux différents
» usages de la vie? »

3. « Vers quel temps les ecclésiastiques commencèrent-ils à faire
» partie des états de Brabant? Quels furent ces ecclésiastiques, et
» quelles ont été les causes de leur admission? »

Avant de passer au jugement de ce concours, nous donnerons d'autres questions d'histoire qui avaient été indiquées par divers académiciens.

L'abbé Ghesquiere. « Quel était le droit écrit, observé dans les Pays-
» Bas sous les rois français de la première et seconde race? »

M. le marquis du Chasteler. « Déterminer l'étendue de l'ancien comté » de Bruxelles. »

M. le comte de Fraula. « Quelle est l'origine des Jeux Floraux dans ces » provinces? Et de ces sociétés dites Gildes du lys, de la rose, de la » genette, etc., que l'on nomme encore Chambres de rhétorique? Quelles » ont été et sont encore leurs occupations, et quel progrès elles ont fait » pour l'avancement des lettres? Donner quelques notices de leurs » ouvrages, soit dans leurs généraux, soit particuliers; si ces compa- » gnies tenaient souvent des assemblées connues en France sous le nom » de cours d'amour? — *N. B.* Cette question peut servir de suite aux » deux de cette année [1781] sur l'état des lettres, et sur les Serments » ou Gildes. »

Selon l'usage les commissaires furent nommés dans la séance de mai 1783, la dernière avant les vacances; c'étaient : pour la question historique, MM. Gerard, Nelis et Des Roches; pour la question des végétaux, MM. Du Rondeau, Caels et Van Bochaute; pour la question des poutres, MM. de Nieuport, Chevalier et Bournons.

Dix-neuf mémoires furent reçus, savoir : 1° neuf sur l'époque de l'entrée des ecclésiastiques dans les états de Brabant : de ces mémoires cotés n°s 1 à 9, les n°s 1, 2, 7 et 8 étaient écrits en français, les n°s 3, 4 et 9 en flamand, et les n°s 5 et 6 en latin; 2° quatre sur la question des poutres, cotés n°s 1 à 4, et écrits, les n°s 1, 3 et 4 en flamand, le n° 2 en français; 3° six sur la question des végétaux, cotés n°s 1 à 6, et écrits, le n° 1 en latin, les n°s 2, 3 et 4 en flamand, les n°s 5 et 6 en français.

Le jugement de ce concours occupa un grand nombre de séances.

Le 3 octobre, les commissaires nommés pour l'examen des mémoires sur la théorie des poutres « conclurent à ne point distribuer le prix, à ne faire aucune mention honorable, et à abandonner la question; les autres membres ayant accédé à ce sentiment, la résolution de l'Académie fut prise en conséquence. »

Parmi les mémoires envoyés sur la question des végétaux

indigènes à substituer aux végétaux exotiques, les commissaires n'en avaient remarqué que deux qui méritassent quelque attention: c'étaient les nos 1 et 5. « La conclusion de MM. Du Rondeau et Van Bochaute fut de refuser le prix ; celle de M. Caels fut plus favorable à l'auteur de ce dernier numéro. Les suffrages furent partagés, mais la pluralité, et par conséquent la décision de l'Académie, ayant été contraire à cet auteur, il fut résolu de ne couronner personne. » Voilà ce que porte le protocole de la séance du 3 octobre, mais il ajoute immédiatement : « Au reste, cette résolution n'a été regardée que comme provisoire, et l'on reviendra à cet objet dans les séances suivantes. »

On y revint dès le 6 octobre :

« Les mémoires sur la question des végétaux indigènes, dont le sort paraissait décidé dans la séance du 3, n'avaient pas circulé; les seuls commissaires et M. de Marci les avaient vus. Les autres membres se plaignirent; même ces plaintes avaient déjà percé dans le public, car M. le président rapporta qu'il avait reçu à ce sujet une lettre écrite par une personne qui n'était point de l'Académie. Pour redresser cette irrégularité, on résolut de mettre à profit le temps qui restait jusqu'à la séance générale, et d'envoyer incessamment les deux mémoires qui avaient semblé mériter attention, c'est-à-dire les nos 1 et 5, à MM. Vounck, De Beunie, de Witry et Mann. »

Le 24 octobre :

« M. le président fit l'ouverture de la séance en résumant l'affaire du concours par rapport à la question sur les plantes indigènes, et MM. Vounck, de Witry, De Beunie et Mann, qui venaient de lire les mémoires sur cette question, ayant opiné en faveur du n° 5... pour lequel MM. Caels et de Marci s'étaient déjà déclaré dans la séance du 3, ce mémoire fut couronné à la pluralité des suffrages, et l'on résolut de faire dans les papiers publics une mention honorable du n° 1..., dont l'auteur avait traité avec succès les articles qui concernent la médecine, en négligeant ceux qui regardent les autres usages de la vie. L'auteur du mémoire couronné est M. Burtin, médecin, demeurant

à Bruxelles; l'impression de son ouvrage qui forme un assez gros volume fut également résolue. »

Le 4 octobre, l'Académie s'était occupée des mémoires sur la question historique.

« L'importance de cette question, la sensation vive qu'elle avait faite dans le public, neuf concurrents, la plupart gens habiles, mais qui avaient presque tous adopté un différent système, et qui ne négligeaient rien pour le faire valoir, tout annonçait un concours d'un grand travail et un jugement difficile. Ce qui augmentait la difficulté, c'était le fond extrêmement problématique de la question; en effet les commissaires, MM. Gerard, de Nelis et Des Roches, étaient tous les trois d'un avis différent, et chacun soutenait le sien dans des rapports fort étendus où le sujet était discuté autant et plus que dans les mémoires, et qui semblaient ne rien laisser à désirer. M. Gerard adoptait le système qui fixe l'admission des ecclésiastiques vers la fin du XIVe siècle; M. de Nelis penchait pour celui qui faisant considérer les états de Brabant comme une continuation des états de l'empire des Francs et du royaume de Lothier, admet les abbés de droit et de fait dès le moment qu'il y eut des abbés en Brabant; M. Des Roches regardait comme seul véritable le système qui fait dériver la formation des états de Brabant des affranchissements et priviléges accordés par les ducs, d'abord aux villes, ensuite au plat pays, affranchissements qui datent la plupart du XIIe siècle, et par lesquels les ducs promettent de ne plus imposer des tailles et de ne demander des subsides qu'en certains cas et du consentement de ceux qui doivent les fournir; priviléges qui, selon lui, accordés d'abord aux villes furent étendus dans la suite aux abbés, et dont il croit avoir remarqué des traits dans le XIIIe siècle et sûrement pendant tout le cours du XIVe. Les autres membres de la classe historique, à l'exception du marquis du Chasteler, avaient aussi fait des rapports. MM. Heylen, Ghesquiere et le comte de Fraula se conformaient assez au sentiment de M. Gerard; M. de Hesdin appuyait celui de M. de Nelis; M. Des Roches resta seul de son opinion. Conséquemment à cette différence de sentiment, et conformément à l'avis de M. Gerard, le résultat de cet examen provisoire parut annoncer un jugement favorable à l'auteur du mémoire latin n° 5...; M. de Nelis se déclara pour l'auteur d'un très grand mémoire français n° 8...; M. Des Roches trouvait dans le mémoire français n° 1...

les principes qu'il regardait comme seuls soutenables; mais jugeant qu'ils n'étaient pas assez munis de preuves, ni assez développés par des raisonnements, en un mot, regardant ce mémoire plutôt comme un bon canevas que comme un traité achevé, il flottait entre la crainte de faire tort à la vérité en couronnant des systèmes qu'il envisageait comme faux et comme propres à induire le public en erreur, et entre celle de faire tort à l'érudition et à l'esprit de recherches qu'il reconnaissait surtout dans le n° 8. »

Le 7 octobre :

« Dans le dessein d'éclairer l'Académie dans le jugement qu'elle allait porter, M. Gerard avait composé un mémoire sous le titre de *Recherches concernant l'origine des trois membres des états de Brabant.* Outre les preuves et les raisonnements que lui fournissaient les mémoires présentés au concours, il avait rassemblé avec soin dans les manuscrits et dans les livres imprimés tout ce qui pouvait servir à établir son système et à renverser les autres. L'Académie témoigna à M. Gerard sa satisfaction du travail dont il s'était chargé, et se croyant désormais assez instruite pour juger avec connaissance de cause, elle fixa aux 23 et 24 octobre la séance générale dans laquelle le sort des mémoires se décidera en dernier lieu. »

Le 23 octobre :

« Il fut résolu à la pluralité des suffrages que l'on décernerait deux prix égaux, l'un à l'auteur du n° 5..., l'autre à l'auteur du n° 8...; que l'on adjugerait un seul accessit à l'auteur du n° 1...; que les trois mémoires seraient publiés par l'Académie dans la forme ordinaire, mais avec les retranchements que la compagnie, sur le rapport des trois commissaires, jugerait convenables; que l'on mettrait à la tête du volume des questions un avertissement pareil à celui qui fut publié l'année dernière...

» A l'ouverture des billets, l'on trouva que l'auteur du n° 5 était M. Heylen, archiviste de l'abbaye de Tongerloo...; l'auteur du n° 8, M. Ernst, chanoine régulier et professeur en théologie à l'abbaye de Rolduc, et l'auteur du n° 1, M. Engels, official de l'Académie. »

Sur le rapport des commissaires, il fut décidé, le 6 décembre, que les mémoires de MM. Heylen et Engels seraient imprimés sans autres changements que ceux de la correction du style. Le mémoire de M. Ernst devait subir des retranchements dont il fut donné connaissance à l'Académie.

Les archives renferment : 1° les quatre mémoires sur la théorie des poutres; 2° les mémoires n°s 1, 2, 3, 4 et 6 relatifs aux végétaux : le n° 1 était du docteur Wauters, de Wetteren, qui le fit imprimer; le n° 3, de M. Le Paige; 3° les mémoires n°s 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 9 sur la question relative à l'époque de l'entrée des ecclésiastiques dans les états de Brabant : le n° 9 était de M. D'Hoop.

Les seuls rapports qu'on y trouve sont ceux de Caels, Van Bochaute, de Witry et Mann sur la question des végétaux; celui de Heylen sur la question d'histoire, et le mémoire lu par Gerard dans la séance du 7 octobre 1783.

CONCOURS DE 1784.

Dans la séance du 3 octobre 1782, l'Académie avait résolu de mettre toujours un jour d'intervalle, au moins, entre la lecture des questions que proposeraient les membres et le choix qu'elle en ferait.

Ce choix pour le concours de 1784 eut lieu dans la séance du 18 octobre 1782. M. le président ouvrit cette séance par la lecture de différents projets de programmes, et l'Académie adopta les deux questions suivantes, dont la première, la question d'histoire, avait été indiquée par Gerard et rédigée par Crumpipen, et dont la deuxième, celle de physique, était de l'abbé de Witry.

1. « Comment, et depuis quel temps s'est formé l'ordre du tiers état, » en sa qualité de représentant du peuple dans les états du duché de » Brabant? Cet ordre est-il plus ancien, ou moins ancien que celui de » la noblesse? »

2. « Quels sont les effets de l'électricité appliquée aux plantes et aux » arbres dans les serres? — Les auteurs doivent constater ces effets » par une suite d'expériences bien détaillées. »

L'abbé Marci avait proposé une autre question que voici :

« L'Académie demande la façon d'affiner et de rendre les laines de » nos provinces aussi soyeuses que les laines d'Espagne, et aussi pro- » pres à faire les étoffes les plus fines, sans changer l'espèce de nos bêtes » à laine. »

Six mémoires furent envoyés en réponse à la question d'histoire, et cotés nos 1 à 6 : les nos 1, 2 et 3 étaient écrits en français, les nos 4 et 6 en latin, et le no 5 en flamand. Sur la question de physique, on ne reçut qu'un seul mémoire, écrit en français.

Les commissaires nommés dans la séance du 14 mai 1784 pour l'examen de ces mémoires, étaient d'une part MM. Gerard, Nelis et Des Roches, et de l'autre, MM. de Witry, Marci et Mann.

Les 6 et 7 octobre, l'Académie entendit la lecture des rapports de ses commissaires sur la question du tiers état. Le rapport de Gerard formait lui-même un grand mémoire. « La diversité des sentiments des rapporteurs sur le fond de la question, produisit le même effet qu'elle avait produit l'année dernière dans une question de même nature, c'est-à-dire qu'ils ne purent convenir du mémoire qui mériterait le prix. » MM. de Hesdin, de Fraula, Heylen et Ghesquiere firent connaître ensuite leur opinion, et, le 25 octobre, l'Académie résolut enfin, à la pluralité des suffrages, de ne pas accorder le prix, et de remettre la question au concours. Cette résolution fut annoncée au public en ces termes :

« L'Académie n'a point trouvé dans les mémoires présentés à ce concours une réponse à tous égards satisfaisante, quoiqu'elle ait reconnu dans plusieurs un goût de recherches et un esprit de discussion bien propres à réussir dans des questions controversées. En conséquence, elle a résolu de proposer de nouveau pour le concours de l'année 1786 cette même question dont le prix sera double. Elle désire que les auteurs qui concourront s'attachent particulièrement à établir lequel des deux ordres est antérieur à l'autre, et qu'ils évitent toute discussion étrangère au sujet. »

Les opinions ne furent pas moins partagées sur le mémoire en

réponse à la question de physique, qu'elles ne l'avaient été au sujet de ceux qui traitaient de la question d'histoire. Le 6 octobre :

« Les trois commissaires, MM. de Witry, de Marci et Mann, ainsi que MM. Du Rondeau, Chevalier et De Beunie, ayant fait lecture de leurs rapports : comme MM. Mann, Chevalier et Bournons opinaient à couronner ce mémoire, que MM. Caels et Van Bochaute voulaient remettre la résolution jusqu'à ce que l'auteur eût fait conster de la réalité de ses expériences, et qu'enfin MM. Vounck, de Witry, de Marci, Du Rondeau et De Beunie [?] jugèrent que l'auteur ne méritait point le prix et qu'il fallait abandonner la question, pluralité à laquelle accédèrent selon l'usage les membres de la classe historique, il fut résolu que le prix ne serait point accordé. »

Le 25 octobre, on revint sur cette décision qui n'était que provisoire, et la pluralité se détermina à décerner le prix. Le public en fut informé par l'avis suivant :

« L'Académie avait demandé... : « Quels sont les effets de l'électricité » appliquée aux plantes et aux arbres dans les serres? » Et elle avait recommandé aux auteurs « de constater ces effets par une suite d'expé» riences bien détaillées. » Comme les expériences annoncées dans un mémoire français ayant pour devise : *Ecce levis summo de vertice visus Iuli fundere lumen apex, etc.,* lui ont paru suffisantes pour déterminer la question, elle a résolu d'accorder le prix à l'auteur, à condition qu'il fasse conster de la réalité de ses expériences. »

M. Vanden Sande, maître en pharmacie et en chimie à Bruxelles, se déclara l'auteur du mémoire, et MM. Marci et Mann furent nommés commissaires pour recevoir et pour examiner les preuves exigées. Les commissaires ayant fait un rapport satisfaisant, fondé sur le journal de M. Vanden Sande, l'Académie, dans sa séance du 1er décembre, prit la résolution de lui accorder le prix, et en même temps celle de ne point faire imprimer son mémoire.

Le mémoire de Vanden Sande est aux archives de l'Académie. On y trouve aussi les mémoires nos 1, 2, 4, 5 et 6, qui avaient concouru pour la question d'histoire : le n° 4 était de A. Heylen, et le

n° 5, de I. Thys. Le n° 3 manque : il était du chanoine Ernst. Les archives ne renferment aucun rapport sur cette question d'histoire; quant à la question de physique, elles ont les rapports de MM. Mann, Du Rondeau, Chevalier, De Beunie, Van Bochaute et de Witry, ainsi que le rapport fait par MM. Marci et Mann dans la séance du 1er décembre 1784, dont il a été parlé ci-dessus.

CHAPITRE VI.

CONCOURS DE 1785 A 1790 INCLUSIVEMENT.

CONCOURS DE 1785.

Pour ce concours, l'Académie, dans sa séance du 24 octobre 1783, avait adopté les deux questions suivantes :

1 « A quel titre le comte Herman, époux de la comtesse Richilde, » fut-il comte de Hainaut; était-ce de son chef ou du chef de la comtesse » son épouse? »

2. « Par quelle raison la culture des vers à soie a-t-elle manqué dans » ces provinces, et quels seraient les moyens de la faire réussir? »

La première question avait été indiquée par le marquis du Chasteler, la seconde par M. De Beunie.

On reçut seize mémoires. Sur la question d'histoire, il y en avait dix qui furent cotés nos 1 à 10, et dont les nos 1, 3, 4, 7, 8 et 9 étaient écrits en français, les nos 2, 5 et 10 en latin, le n° 6 en flamand : un onzième mémoire présenté longtemps après le terme (le 9 juillet) fut, pour cette raison, exclu du concours. Sur la question de physique, il y en avait six qui furent cotés nos 1 à 6, et dont les nos 1, 2, 3, 4 étaient écrits en français, les nos 5 et 6 en flamand.

Les commissaires désignés dès le 18 mai 1785 pour l'examen de ces mémoires, étaient respectivement : MM. le marquis du Chasteler, Gerard et Des Roches ; — MM. De Beunie, Marci et Du Rondeau.

Les 17 et 18 octobre, on s'occupa du concours d'histoire : on entendit les rapports des commissaires, et ensuite ceux de MM. de Hesdin, Dom Berthod, de Fraula et Ghesquiere. — Après une longue discussion, l'Académie adjugea le prix au mémoire latin n° 10, et des accessits aux mémoires français n°s 9 et 1. A l'ouverture des billets, on reconnut que l'auteur couronné était M. l'abbé C. Smet, demeurant à Bruxelles, et les deux autres, MM. P. Baert, bibliothécaire de M. le marquis du Chasteler, et Lesbroussart, professeur de poésie au collége Thérésien.

Dans la séance du 19 octobre, il fut résolu d'imprimer le mémoire de l'abbé Smet, avec des notes et des additions tirées des rapports académiques et des mémoires qui avaient concouru, nommément des deux qui avaient mérité l'accessit, en laissant aux auteurs de ces derniers la liberté d'imprimer pour leur compte ces mémoires entiers, s'ils le jugeaient à propos. On décida plus tard que la dissertation de l'abbé Smet serait publiée sans les notes et additions dont nous venons de parler.

Le rapport de Gerard débutait par une boutade :

« Lorsque l'Académie, disait-il, propose une question sur laquelle il n'y a rien de neuf à dire, si les concurrents sont embarrassés pour la bien traiter, les rapporteurs le sont également pour adjuger la palme. C'est le cas dans lequel on se trouve aujourd'hui : il y a un concours assez nombreux, et dans aucun mémoire il ne s'y trouve rien qui ne soit universellement connu... Je ne ferai point, comme j'ai fait les années précédentes, l'analyse ou la comparaison des mémoires... Je me bornerai à prouver que j'en ai fait lecture, c'est-à-dire que j'ai employé assez inutilement mon temps... »

En ce qui concerne le concours de physique, le protocole se borne à dire (séance du 17 octobre) :

« Entendu les rapports de MM. De Beunie, de Marci et Du Rondeau, commissaires, et ceux de MM. Vounck, Chevalier, de Witry, Mann et

Burtin, l'Académie jugea que ces mémoires n'étaient pas satisfaisants; elle résolut de ne point accorder le prix et d'abandonner la question. »

Nous n'avons que les rapports des abbés de Witry et Mann : ni l'un ni l'autre ne savaient le flamand; ils n'ont pas pu, en conséquence, juger les mémoires n°s 5 et 6, dont le dernier n'avait du reste que deux pages et n'était qu'un embryon.

Les auteurs des n°s 4 et 2 paraissaient à l'abbé Mann avoir répondu d'une manière satisfaisante à la question. L'un et l'autre soutenaient qu'il fallait d'autres ressources que la bonne volonté des paysans pour mettre en vigueur la culture des vers à soie dans nos provinces. Le n° 4 voulait en charger les abbayes et les communautés ; le n° 2 demandait que le souverain fît les premières avances : le premier méritait le prix, le second tout au moins un accessit. L'abbé de Witry partageait l'opinion de son confrère sur le n° 4, et d'après lui, c'est à ce dernier que l'Académie devait donner la palme, si elle estimait que l'on pût couronner un de ces mémoires. L'auteur du n° 2 entrait dans trop peu de développements sur la manière d'élever les vers à soie aux Pays-Bas.

L'abbé Mann qualifiait le n° 1 de « mémoire fort étendu, d'un grand détail, mais hypothétique et pas toujours d'accord avec lui-même. » De Witry s'exprimait comme il suit : « ce mémoire très long ne paraît appuyer que sur l'impossibilité absolue d'élever les vers à soie dans la Belgique, ce qui n'est guère propre à engager le gouvernement à accorder les gratifications qu'il recommande, aux cultivateurs de ces précieux insectes, en sorte que dans tout ce mémoire l'auteur croyant ne pouvoir répondre qu'à la première partie de la question, et ne disant presque rien sur la seconde, ce n'est pas le cas d'accorder de palme à un annonceur de mauvaises nouvelles, quelque véridique qu'il soit. »

Les six mémoires relatifs à la culture des vers à soie sont aux archives de l'Académie. On y trouve les mémoires n°s 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 sur le comte Herman. Le n° 3 qui manque était du chanoine Ernst (voir L. I, chap. XL); le n° 4, de M. Le Paige. — Quant aux rapports, les archives n'ont que ceux de Gerard et de Dom Berthod.

CONCOURS DE 1786.

Le 14 mai 1784, le président avait terminé la séance en recommandant aux membres de songer de bonne heure à des questions intéressantes qui pussent faire l'objet du prochain concours. Les questions furent choisies dans la séance du 25 octobre.

On a déjà vu que pour l'histoire, l'Académie proposa de nouveau la question :

« Comment et depuis quel temps s'est formé l'ordre du tiers état en » sa qualité de représentant du peuple dans les assemblées des états du » duché de Brabant? Cet ordre est-il plus ancien ou moins ancien que » celui de la noblesse? »

Pour la physique, elle s'arrêta à une question indiquée en ces termes par M. Caels :

« Quels sont les moyens que la médecine et la police pourraient » employer pour prévenir les erreurs dangereuses des enterrements » précipités? »

Les commissaires du concours, nommés dans la séance du 15 mai 1786, étaient d'une part MM. Gerard, Des Roches et de Berg, et de l'autre, MM. Caels, Du Rondeau et Burtin.

L'Académie reçut six mémoires en réponse à la question d'histoire, et neuf mémoires en réponse à celle des enterrements précipités. Les premiers furent cotés n°s 1 à 6 : les n°s 1 et 4 étaient écrits en flamand, les n°s 2, 3 et 6 en latin, et le n° 5 en français. Les seconds furent cotés n°s 1 à 9 : le n° 1 était écrit en flamand, les n°s 2, 3, 5, 6 et 9 en latin, les n°s 4, 7 et 8 en français. Le n° 9 « était exclu du concours pour avoir été envoyé longtemps après le jour fixé à cet égard dans le programme. »

Le 12 octobre, on fit la lecture des rapports sur les mémoires relatifs à la question du tiers état :

« Ensuite de la lecture de ces rapports, tant des commissaires nommés spécialement pour les examiner, que des autres membres de la classe d'histoire, il fut résolu de partager le double prix, et d'adjuger une médaille d'or au n° 3, la valeur d'une médaille d'or à partager entre les nᵒˢ 2 et 4, un accessit au n° 1, et un autre accessit au n° 5. A l'ouverture des billets, on reconnut que le n° 3 avait pour auteur M. Heylen, chanoine régulier et archiviste de l'abbaye de Tongerloo; que le n° 2 était de M. Ernst, chanoine régulier et professeur de l'abbaye de Rolduc; que le n° 4 était de M. Thys, chanoine régulier de l'abbaye de Tongerloo, chapelain à Mierlo, près d'Eyndhoven; que le n° 1 était de M. Reniers, conseiller pensionnaire de la [chef] ville de Louvain; enfin que le n° 5 était de M. Smet, prêtre [à Bruxelles]. Le seul n° 6 restait exclu des récompenses, ne méritant, au jugement des rapporteurs, aucune attention. »

Le 13 octobre :

« Il y [eut] quelques discussions sur la forme de l'annonce à imprimer dans les gazettes du pays touchant le jugement que l'Académie venait de porter sur les mémoires des divers concurrents pour le prix d'histoire, sur l'ordre à observer en nommant respectivement les deux qui devaient partager entre eux la [valeur de la] seconde médaille d'or, et les deux qui avaient obtenu des accessits, ainsi que sur les termes dont il convenait de se servir pour montrer que l'Académie ne prenait aucun parti sur les systèmes plus ou moins opposés qu'avaient adoptés les divers concurrents. Après avoir discuté la matière pour et contre d'une manière assez étendue, la pluralité des voix [se réunit] à annoncer la chose précisément de la manière dont elle avait été couchée dans la séance [du 12]. »

Le 6 novembre, il fut résolu : 1° qu'on laisserait au choix de MM. Ernst et Thys de recevoir chacun 12 ducats et demi en argent comptant, ou un jeton d'or ayant cette valeur; 2° qu'on ne ferait imprimer aucun des mémoires sur la question historique jugée

cette année, mais qu'on laisserait aux auteurs respectifs la faculté de faire imprimer à leurs frais leurs ouvrages comme ils jugeront convenable; 3° qu'on ne se dessaisirait d'aucune des pièces présentées au concours.

Nous avons dit que l'Académie avait reçu neuf mémoires sur la question des enterrements précipités, mais que le neuvième était exclu du concours pour être arrivé trop tard.

« Lecture ayant été faite [le 11 octobre] des rapports des commissaires nommés spécialement pour examiner ces mémoires, ainsi que de ceux de plusieurs autres membres de la classe des sciences touchant les mérites des divers concurrents, il fut résolu, à la pluralité des voix, de remettre la décision de cette question à l'année prochaine 1787, sous les mêmes conditions et pour le même prix qu'auparavant, en faisant dans le nouveau programme l'éloge des efforts de plusieurs des concurrents, mais en leur recommandant de se tenir dans les bornes précises de la question, sans s'en écarter pour donner des traités d'asphyxies, etc.; de plus, en les exhortant à mettre dans leurs ouvrages un ton d'éloquence capable de faire impression sur l'esprit du public. Les trois commissaires rapporteurs, MM. Du Rondeau, Caels et Burtin, furent chargés de rédiger l'annonce et le nouveau programme de cette question. »

Cette annonce et ce nouveau programme furent approuvés le 13 octobre. En voici la teneur :

« ... Quoiqu'entre les mémoires qui ont concouru pour ce prix, [l'Académie] en ait distingué quelques-uns dont les auteurs méritent des éloges, elle s'est vue à regret obligée à n'adjuger la palme à aucun, parce que plusieurs aspirants sont restés au-dessous de leur sujet, et que les autres s'en sont écartés. Des neuf mémoires qu'elle a reçus, les n°s 1, 2, 4 et 7... ont assez bien saisi le sens du programme, mais du côté de l'exactitude et de la méthode, ils laissent beaucoup à désirer. L'Académie exige que si l'on n'a rien de neuf à dire, on ait au moins le mérite d'avoir traité cette matière intéressante avec énergie, éloquence et dignité. Le n° 3,... le plus érudit de tous, s'est trop attaché à la seule érudition; il pèche surtout, de même que les trois suivants, pour avoir donné plutôt un traité sur les asphyxies qu'une réponse directe à la question. Enfin ce

mémoire offre un volume, et non pas une dissertation académique. Le n° 5... a du mérite par sa partie médicale; l'auteur paraît avoir bien observé, mais il a trop négligé les ouvrages qui ont été publiés sur ce sujet. Ses moyens de police sont mal vus et peu praticables. Il fait une proposition absurde dans l'espèce d'inquisition qu'il veut établir à la campagne. Enfin il présente aussi un traité sur les asphyxies, que le programme ne demande pas. Le n° 6... est un mélange de bon et de mauvais. Il sent trop les bancs de l'école. Il se jette dans les asphyxies, au lieu de s'attacher à la question. Si l'auteur se présente encore au concours, l'Académie exige qu'il établisse mieux qu'il n'a fait le signe de mort qu'il croit si caractéristique, surtout que son mémoire soit écrit d'une manière lisible et présenté sous une forme plus décente. Le n° 8... est un traité volumineux sur les asphyxies, qui ne pourra jamais passer pour un mémoire académique. Le style en est assez bon; l'ouvrage d'ailleurs n'est pas sans mérite; mais l'Académie exige de l'auteur plus d'exactitude et de la circonspection. Le n° 9... a été exclu pour avoir été présenté après le terme limité : sans avoir le mérite que désirait l'Académie, ce mémoire n'était pas indigne du concours. En général, tout mémoire qui exigera plus de deux heures, pour une lecture attentive, sera rejeté. Il en sera de même des mémoires dont les citations seront trouvées inexactes; en conséquence, on demande non-seulement le numéro des pages, mais l'année et le lieu de l'édition des ouvrages dont on fera usage. L'Académie exige particulièrement que les concurrents s'attachent au sens du programme. Du côté de la médecine, elle ne demande pas les moyens qu'il convient d'employer pour guérir les asphyxies, mais bien les signes distinctifs entre la vie et la mort, desquels elle n'exclut pas les remèdes dont on se sert dans les asphyxies, mais seulement pour autant qu'ils contribuent à former le diagnostic. Elle désire d'ailleurs que les aspirants fassent usage de ce que les découvertes depuis 1750 offrent de plus intéressant sur cette matière. Sous ces conditions l'Académie propose derechef ce prix pour l'année 1787. »

Les mémoires qui avaient concouru pour le prix d'histoire sont aux archives de l'Académie, à l'exception du n° 3. On y conserve également les neuf mémoires sur les enterrements précipités : le n° 8 était du docteur Previnaire, de Bruxelles, le n° 3 du docteur Stappaerts, d'Anvers. — Les rapports n'ont pas été retrouvés.

CONCOURS DE 1787.

Le 19 octobre 1785, la question suivante d'histoire, indiquée par l'abbé Ghesquiere, avait été adoptée par l'Académie pour le concours de l'année 1787 :

« Indiquer les villes ou autres lieux des Pays-Bas, dans lesquels les » souverains respectifs ont fait frapper des monnaies durant le XIV[e] et » le XV[e] siècle; et surtout indiquer d'après les ordonnances émanées dans » ces deux siècles, ou au défaut de celles-ci, d'après d'autres documents » dignes de foi, le nom, le titre de l'or ou de l'argent, le poids et » l'évaluation de ces monnaies en monnaie belgique ou française de nos » jours; faire connaître enfin les passages des historiens et des docu- » ments contemporains ou presque contemporains qui font mention de » ces anciennes monnaies belgiques. »

Comme le prix de physique pour la question sur les vers à soie n'avait pas été remporté, et que cette question était abandonnée, il y avait deux questions à présenter pour le concours de 1787. Le choix de l'Académie tomba sur les suivantes indiquées respectivement par l'abbé Mann et le prévôt Marci :

1. « Indiquer les nouvelles branches de manufactures et de commerce, » qui pourraient être introduites dans les diverses provinces des Pays- » Bas autrichiens, sans nuire à celles qui y sont déjà établies. »

« 2. Les vers qui produisent les hannetons se multiplient considéra- » blement dans nos provinces, et font de grands dégâts dans les campa- » gnes : l'Académie propose de trouver des moyens sûrs de détruire ces » insectes dans leurs différents états avec le moins de frais et de perte » possibles. »

La question des enterrements précipités ayant été remise au concours de cette année 1787, il y avait en réalité une question d'histoire et trois questions de physique.

Avant de rendre compte du concours, nous ferons connaître

une question d'histoire qui avait été indiquée dans la séance du 19 octobre 1785 par M. de Hesdin. La voici :

« Quels sont les usages et coutumes de nos provinces, qui sont analo-
» gues, ou qui ont été tirés des anciennes lois salique et ripuaire, de
» même que des Capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs sou-
» verains de nos provinces, qui sont encore en observance aujourd'hui
» dans les mêmes provinces? »

M. Du Rondeau donnait une autre forme à cette question ; il demandait :

« Quels sont les usages des anciens Belges, les mœurs des Francs ou
» autres peuples connus autrefois dans ces provinces, qui se sont per-
» pétués dans les codes ou le droit coutumier, et même qui subsistent
» encore parmi le peuple? »

En réponse à la question d'histoire qui avait été proposée, l'Académie ne reçut qu'un mémoire, écrit en flamand. Les commissaires étaient MM. Ghesquiere, Gerard et le marquis du Chasteler. Leurs rapports n'ont pas été conservés. On lit dans le protocole de la séance du 15 octobre 1787 :

« Le seul mémoire envoyé sur la question historique touchant les monnaies des Pays-Bas durant les XIV[e] et XV[e] siècles, étant jugé de nature à pouvoir l'emporter même dans un concours nombreux, il fut décidé unanimement de lui accorder la palme. A l'ouverture du billet cacheté qui l'accompagnait, il fut trouvé que M. Heylen, chanoine régulier et archiviste de l'abbaye de Tongerloo, en était l'auteur. »

L'impression du mémoire fut décidée dans la séance du 16 octobre.

Sur la question des enterrements précipités, on avait reçu huit nouveaux mémoires, auxquels il faut joindre celui qui, l'année précédente, était arrivé après le délai prescrit, et avait été coté n° 9. Le mémoire coté n° 8 en 1786 ayant été retiré du

concours par son auteur, le docteur Previnaire, qui s'était fait connaître, le n° 9 devint le n° 8, et les huit nouveaux mémoires furent cotés n°s 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16. Parmi ces derniers, les n°s 9, 15 et 16 étaient écrits en français, les n° 10, 11, 13 et 14 en latin, et le n° 12 en flamand.

Seize mémoires prirent donc part au concours de 1787. Les commissaires nommés, comme ceux des autres questions, dans la séance du 7 mai, étaient MM. Caels, Du Rondeau et Burtin.

Le 16 octobre :

« Après que [les rapports] eurent été ouïs, et les raisons pour et contre assez longtemps discutées et pesées, il fut décidé par la pluralité des suffrages de décerner une médaille d'or au mémoire français n° 15, une pareille médaille d'or au mémoire latin n° 14, et un accessit au mémoire latin n° 13. A l'ouverture des billets cachetés,... il fut trouvé que M. Previnaire, médecin à Bruxelles, était auteur du premier, M. Wauters, médecin à Wetteren près de Gand, du second, et M. Stappaerts, médecin à Anvers, du troisième. »

Les rapports manquent, et l'annonce insérée dans les journaux n'est pas plus explicite que le protocole dont nous venons de donner un extrait.

Sur la question relative aux nouvelles branches de manufactures et de commerce, il était parvenu sept mémoires qui furent cotés n° 1 à 7 : les n°s 1, 2 et 7 étaient écrits en flamand, les n°s 4, 5 et 6 en français, et le n° 3 en allemand. M. Marci avait fait une traduction libre et abrégée de ce dernier mémoire. Les commissaires nommés le 7 mai pour examiner ces mémoires, étaient MM. Mann, Du Rondeau et Burtin. « En cas qu'il y ait des mémoires en flamand, » porte le protocole, « M. Vounck fut nommé pour quatrième commissaire. »

Le 25 septembre, Mann et Du Rondeau donnèrent lecture de leurs rapports : tous deux s'accordaient à décerner un prix au n° 6, et un accessit au n° 4. Les autres rapports furent entendus le 15 octobre, et l'avis des deux premiers commissaires emporta tous

les suffrages Il fut résolu ensuite, *par des motifs particuliers*, d'accorder un deuxième accessit au mémoire allemand n° 3. A l'ouverture des billets, on reconnut que les auteurs des n°s 6, 4 et 3 étaient respectivement MM. B. Coppens, médecin à Gand, conseiller au mont de piété, membre de la Société des arts de Londres, etc., François Lammens, négociant à Gand, et Frédéric Noble d'Entnersfeld, conseiller de cour du prince de Passau à Vienne.

Nous reviendrons tout à l'heure sur ce concours. Auparavant il nous faut parler du concours relatif aux vers des hannetons. Dix mémoires avaient été reçus, et cotés n°s 1 à 10 : le dixième n'était parvenu que le 16 juin. Les n°s 1, 2, 7 et 10 étaient écrits en latin, les n°s 5 et 6 en français, les n°s 8 et 9 en flamand; le n° 4, écrit en allemand, avait été traduit en français par l'abbé Marci. Le n° 3 était une lettre de M. Von Kilian, maître des postes à Waldshut, adressée au secrétaire sous la date du 3 février 1786. L'auteur, s'étant fait connaître, ne fut pas admis à concourir: toutefois M. Marci rédigea un précis de sa lettre écrite en allemand.

Les commissaires étaient MM. Marci, Mann et Van Bochaute. Le 25 septembre, on ouït les rapports des membres de la classe des sciences qui se trouvaient présents.

« L'on douta si aucun des dix mémoires reçus méritait une palme, parce qu'aucun ne contenait rien de véritablement neuf ou décisif : mais les suffrages des trois commissaires nommés spécialement se réunirent pour le mémoire allemand n° 4, en cas que l'Académie se déciderait à accorder une palme. D'autres membres pensèrent différemment, et M. Du Rondeau en particulier pencha pour le mémoire flamand n° 8. »

Le 15 octobre, on acheva la lecture des rapports.

« Après d'assez longues discussions, il fut décidé à peu près d'un commun accord qu'aucun des dix mémoires... ne méritait la palme, puisque tous étant calqués sur le même modèle, et ne répétant que ce que les feuilles publiques et différents ouvrages imprimés ont dit sur cet objet, sans rien nous apprendre de vraiment satisfaisant, aucun n'avait

rempli le but de l'Académie... Plusieurs des membres de la classe des sciences furent d'avis, non-seulement de ne couronner aucun de ces mémoires, mais d'abandonner la question, dans la persuasion où ils étaient qu'il n'y avait rien de nouveau à dire là-dessus; d'autres pensèrent différemment, et M. le directeur ayant pris les voix à cet égard, la pluralité des suffrages l'emporta pour proposer la question de nouveau pour le concours de l'année 1789, en doublant le prix, et en requérant que ceux qui voudront concourir, donnent pour détruire ces insectes des moyens assurés, fondés sur des expériences suivies, et différents de ceux que l'on trouve dans les ouvrages déjà publiés sur cet objet. »

Nous avons promis de revenir aux mémoires qui avaient concouru pour le prix des manufactures. La seule pièce que les archives de l'Académie possèdent sur ce sujet est un *supplément* rédigé par Burtin.

« Comme les rapports des commissaires dénommés pour le concours sur cette question, » y lit-on, « renfermaient plusieurs articles dont il n'est fait aucune mention dans les mémoires des concurrents, et plusieurs réflexions tendant à rectifier certains passages des deux mémoires dont l'un a obtenu la palme et l'autre l'accessit, l'Académie a résolu de communiquer au public un extrait de ces rapports par forme d'addition aux mémoires imprimés. [L'impression avait été décidée dans la séance du 16 octobre.]

» Le mémoire couronné n'est pas seulement le fruit d'une spéculation sage et d'une théorie solide, mais aussi d'une pratique réelle. L'Académie regrette qu'il n'ait pas épuisé toutes les ressources nouvelles qu'offrent aux fabriques et au commerce notre population, notre position, notre numéraire, et les productions de notre sol... On est surpris qu'il n'ait fait aucune mention du parti que nous pourrions tirer de plus d'une manière de nos minières presque inépuisables de calamine...

» Le mémoire qui a remporté l'accessit, quoiqu'inférieur, tant pour le fond que pour la forme, à celui qui a été couronné, a un mérite réel aussi, et présente un nombre assez considérable d'établissements qui seraient utiles dans ce pays... Son projet pour la contrefaçon générale des livres est plus patriotique que praticable; mais l'augmentation des droits sur les livres étrangers qu'il propose, ne pourrait que faire du tort au

progrès des lumières en notre pays. Le projet de fabriquer chez nous avec avantage toutes les étoffes de Lyon est impraticable... L'on peut en dire autant du projet d'établir à Anvers, autrefois renommée pour ses graveurs, la fabrique des estampes à l'imitation des Anglais... [L'Académie] aurait désiré que l'auteur se fût moins attaché à la spéculation et plus à la pratique et à la connaissance du local. »

En ce qui concerne le concours des hannetons, les archives possèdent les rapports de MM. Du Rondeau, De Beunie et Burtin. Des huit mémoires cotés n°s 9 à 16 sur les enterrements précipités, les archives ont les n°s 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 16. On y trouve les sept mémoires qui avaient concouru pour la question des manufactures, et les dix mémoires concernant la question des hannetons.

Ainsi qu'on l'a dit précédemment, l'impression du mémoire de Heylen sur les monnaies avait été décidée dans la séance du 16 octobre. « De plus, » lit-on dans le protocole de cette séance, « il fut résolu de se concerter avec M. Heylen... pour faire traduire et imprimer son mémoire en français. M. Heylen, doyen de Lierre, se chargea de lui écrire à ce sujet. » Cette résolution n'eut pas de suite, et le mémoire parut en flamand. Les autres mémoires qui avaient obtenu des prix et des accessits au concours de 1787 furent également imprimés : il n'y eut d'exception que pour le mémoire de M. d'Entnersfeld, exception motivée par la langue allemande dont l'auteur s'était servi.

CONCOURS DE 1788.

Le 13 octobre 1786, l'Académie avait décidé, sur la proposition du marquis du Chasteler, que pour le concours de 1788, elle adjugerait le prix d'histoire au meilleur mémoire « sur le duc Ghislebert, fils de Rainier au long-col. » Le programme portait :

« L'Académie désire que les auteurs ne se bornent pas à la vie de ce prince, mais qu'ils s'attachent particulièrement à distinguer les préroga-

tives, les domaines et les droits utiles dont il était en possession à titre d'héritage, de ceux dont il jouissait en qualité de duc ou gouverneur du royaume de Lorraine. Elle désire également qu'ils donnent un détail exact des différents États dont ce royaume était alors composé, et qu'ils recherchent quel en était à cette époque le gouvernement politique. »

Pour le prix de physique, Burtin avait fait adopter la question suivante :

« Quels sont les végétaux indigènes propres à fournir des huiles qu'on
» pourrait substituer avec succès et sans danger à l'huile d'olive?
» quelles sont les méthodes de préparer et de conserver ces huiles?
» enfin, quel sera leur prix, en supposant un prix donné des matières
» dont on les tire? »

Une autre question de physique avait été indiquée par Caels :

« La dépense de la lumière étant considérablement augmentée depuis
» quelques années par l'exportation du suif et de l'huile de lampe, l'on
» demande quelles sont les substances qu'on pourrait y substituer ou y
» mêler avec avantage? »

Gerard, de son côté, avait suggéré trois questions d'histoire, dont on trouvera l'énoncé dans la note suivante :

« Lorsqu'une Académie propose des questions, elle doit choisir par préférence celles dont le public peut retirer quelque utilité. Ce choix est facile pour la classe des sciences, mais difficile pour la classe d'histoire, c'est ce qui a été cause qu'elle en a souvent proposé d'oiseuses. Je ne crois point que celle que je vais soumettre au choix de l'Académie soit de ce nombre. Il existe dans ces provinces quantité de droits odieux, peu utiles à ceux qui les lèvent et ruineux pour ceux qui les payent: ceux qui jouissent de ces droits n'en connaissent souvent pas l'existence; car comment pourrait-on se persuader que dans ce siècle d'humanité et de bienfaisance, des seigneurs riches et généreux voulussent, à la mort d'un père de famille, enlever à sa veuve et à ses pauvres enfants désolés de la perte

qu'ils viennent de faire, le meuble ou effet le plus précieux qu'ils possèdent : c'est là cependant un des droits que les baillis ou receveurs des seigneurs lèvent avec le plus de rigidité, qui occasionne souvent des procédures qui réduisent des familles honnêtes à la mendicité, et enlève aux seigneurs tous les revenus de la terre où ces droits se lèvent. Il existe encore d'autres droits bien connus, mais non moins odieux auxquels les propriétaires renonceraient sans doute, s'ils connaissaient combien ils sont à charge à la classe la plus pauvre, mais la plus utile des citoyens; ils parviendront à cette connaissance si l'on répond bien à la question suivante :

1. « Quels sont les droits ou prestations qui se lèvent dans les pro-
» vinces des Pays-Bas soumises à la domination de l'empereur, qui
» paraissent tirer leur origine de la féodalité? »

» Si cette question n'est point admise, je propose les deux suivantes, plus curieuses qu'utiles, et pour lesquelles il pourra se trouver beaucoup de concurrents, parce qu'elles n'exigent ni de grandes recherches, ni de profondes connaissances de l'histoire des Pays-Bas :

2. « Quelles étaient les terres que Marguerite, comtesse de Flandre,
» fille de Baudouin, empereur de Constantinople, relevait de l'Empire? »

3. « Vers quel temps commença-t-on à faire usage de la langue romance
» dans les actes publics dans les provinces des Pays-Bas? »

[Ces trois questions furent reproduites en 1787 pour le concours de 1789, en ajoutant, dans la troisième, la langue flamande à la langue romance. Cette dernière question fut encore proposée en 1793 pour le concours de 1795.]

L'Académie ne reçut aucun mémoire sur le duc Ghislebert : c'était la première fois qu'une question restait sans réponse.

Sur la question des huiles, elle en reçut six qui furent cotés nos 1 à 6, et dont le no 1 était écrit en latin, les nos 2, 3 et 4 en flamand, les nos 5 et 6 en français.

Le jugement fut prononcé dans la séance du 27 octobre 1788:

« [La] question avait été proposée par M. Burtin qui lut son rapport. Le secrétaire lut ensuite celui de M. De Beunie, second commissaire nommé pour ce concours [dans la séance du 3 juin], que des affaires pressantes empêchaient de se rendre à la séance. Le troisième, M. Van

Bochaute, dit son opinion de bouche, n'ayant pas eu le loisir de faire un rapport par écrit. Ensuite MM. les abbés Chevalier, Marci et de Witry, ainsi que MM. Du Rondeau, de Launay et Caels, firent connaître leurs sentiments sur les différents concurrents. Les opinions furent unanimes pour accorder la palme au mémoire flamand n° 3, et un accessit au mémoire français n° 6. A l'ouverture des billets cachetés, il fut trouvé que l'auteur du n° 3 était M. Wauters, médecin à Wetteren près de Gand, et celui du n° 6, M. J.-B. Vanden Sande, maître en pharmacie et en chimie à Bruxelles. Il fut résolu de faire imprimer le mémoire flamand couronné, mais non celui qui avait l'accessit, à cause du grand nombre de choses inutiles et étrangères à la question qu'il renfermait et qui le rendaient d'une longueur extrême. Quelques membres proposèrent ensuite de faire une mention honorable du mémoire flamand n° 4, à cause du zèle et des sentiments estimables de l'auteur, quoiqu'il n'eût pas rempli le but proposé par l'Académie dans cette question. Cette proposition fut agréée. »

Le n° 4 était de M. Seghers, curé de S. Léonard.

Les rapports de MM. Burtin, De Beunie, Marci et de Witry se trouvent dans les archives de l'Académie. Les six mémoires qui avaient concouru s'y trouvent également.

Le mémoire de Wauters est le dernier que l'Académie ait fait imprimer. Vanden Sande fit imprimer le sien à ses frais, et le dédia au duc d'Arenberg.

CONCOURS DE 1789.

On sait déjà que dans la séance du 15 octobre 1787, l'Académie avait résolu de remettre au concours pour l'année 1789 la question :

« Indiquer des moyens sûrs de détruire les hannetons dans leurs » divers états, tant d'insecte que de ver, avec le moins de frais et de » perte possibles. »

Le prix était doublé, et l'Académie demandait que les concurrents donnassent pour détruire ces insectes « des moyens assurés,

fondés sur des expériences suivies, et différents de ceux que l'on trouve dans les ouvrages déjà publiés sur ce sujet. »

Pour l'histoire, il fut décidé, dans la séance du 16 octobre, que le prix serait adjugé au meilleur mémoire sur Charles de France, duc de Lothier.

« L'Académie, » portait le programme, « désire que les auteurs s'appliquent aussi à déterminer quels furent les bénéfices dont Charles fut encore redevable à la libéralité de l'empereur Othon qui lui avait donné l'investiture de ce duché, et à fixer l'époque précise de sa mort, que les uns placent à l'année 991 ou 992, et que d'autres enfin reculent jusqu'à l'année 1001. Les aspirants auront soin de n'employer dans leurs recherches que les autorités des contemporains, ou de ceux qui écrivirent peu après la mort de ce prince. »

Cette question avait déjà été indiquée pour le concours de 1782 : M. de Hesdin en était l'auteur. — Gerard, comme on l'a vu, avait reproduit les questions proposées par lui pour le concours de 1788. — L'abbé Ghesquiere voulait qu'on demandât un mémoire sur Baudouin, surnommé Bras de fer, comte de Flandre. Le programme aurait porté :

« L'Académie désire que les auteurs ne se bornent pas à la vie de ce prince, mais qu'ils s'attachent particulièrement à distinguer les prérogatives et les droits utiles dont il était en possession, de ceux dont il a joui en qualité de comte de Flandre. Elle désire également qu'ils donnent un détail exact des divers cantons dont ce comté était alors composé, et qu'ils recherchent quel en était à cette époque le gouvernement politique. »

Dom Berthod indiquait la question suivante :

« Quelles furent les limites des anciens diocèses dans la Belgique? Ces
» limites ont-elles éprouvé quelques variations? Assigner les époques
» où ces variations sont arrivées. »

L'Académie reçut treize mémoires sur la question des hannetons, et quatre mémoires sur la question d'histoire qui avait été choisie.

Les treize premiers mémoires furent cotés nos 1 à 13 : les nos 1, 11 et 13 étaient écrits en français, les nos 2, 6, 9, 10 et 12 en flamand, les nos 3 et 5 en allemand, et les nos 4, 7 et 8 en latin. Le n° 2 était au fond le même que le n° 4 de 1787 : Marci se borna à faire connaître ce qu'il fallait ajouter, selon les pages, à la version du n° 4 susdit. Une analyse écrite en français était jointe au n° 5. Les nos 4 (nouveau) et 8, dont le second n'était qu'un double du premier, à quelques légères différences près, portaient le nom de M. Kopauer, curé du diocèse de Vienne. Enfin, le n° 13 n'avait été reçu que le 28 septembre 1789, et se trouvait ainsi exclu du concours.

Les quatre mémoires sur Charles de France furent cotés nos 1 à 4 : les nos 2, 3 et 4 étaient écrits en français, le n° 1 en allemand.

Ce fut sur ces derniers mémoires que la discussion s'ouvrit le 5 octobre 1789. Les commissaires nommés dans la séance du 12 mai étaient MM. de Hesdin, du Chasteler et Gerard.

« Le résultat du rapport de M. de Hesdin était qu'aucun de ces mémoires ne méritait la palme, et qu'il convenait de proposer la question de nouveau... Le rapport de M. le marquis du Chasteler était entièrement conforme en opinion à celui de M. de Hesdin. M. Gerard optait à refuser le prix et à abandonner la question. M. l'abbé Ghesquiere, au contraire, proposait d'accorder le prix par indulgence [au n° 3], à condition que l'ouvrage ne fût pas publié, [bien qu'il contienne beaucoup de recherches et que le style en soit assez bon]. »

M. de Berg se chargea d'examiner spécialement ce mémoire n° 3, et d'en faire son rapport dans la prochaine séance générale d'octobre, où l'on reprendrait la discussion.

Les circonstances politiques ne permirent pas de tenir cette assemblée, et il fallut attendre jusqu'à la séance générale du 14 mai 1790, à laquelle dix membres seulement assistèrent, et où M. de Berg ne parut point.

Le protocole de la séance du 14 mai 1790 est extrêmement laconique. Il se borne à dire qu'aucun des mémoires sur les deux questions du concours de 1789 ne répondait à ce que l'Académie avait lieu d'attendre, et ne remplissait le but qu'elle s'était pro-

posé; qu'en conséquence il avait été résolu de refuser les prix et d'abandonner ces questions.

Les commissaires nommés dans la séance du 12 mai 1789 pour examiner les mémoires concernant les hannetons, étaient MM. Marci, Mann et Van Bochaute, mais le second qui ne savait pas le flamand fut remplacé, sur sa demande, par Du Rondeau, en vertu d'une apostille du président du 5 juillet. Aucun rapport des commissaires n'existe dans les archives de l'Académie. Nous n'y avons trouvé qu'une analyse des nos 1, 3, 4, 7 et 11, faite par l'abbé Mann.

Les archives renferment les rapports de MM. du Chasteler, Gerard, Ghesquiere et de Berg [1] sur les mémoires relatifs à Charles de France, et une lettre de M. de Hesdin du 6 octobre, par laquelle on voit que son rapport n'était pas prêt la veille: ce rapport fut-il achevé? Nous l'ignorons; dans tous les cas il n'est pas aux archives. La classe d'histoire avait rejeté le n° 1, comme étant écrit en allemand, tandis que précédemment la classe de physique avait admis des mémoires écrits dans cette langue: il est vrai que l'abbé Marci en avait donné des traductions ou des analyses françaises.

Tous les mémoires du concours de 1789 se trouvent dans les archives de l'Académie. Le n° 13 du concours relatif aux hannetons était de Vanden Sande, qui le fit imprimer à ses frais.

CONCOURS DE 1790.

Les questions à proposer pour le concours de 1790 furent arrêtées dans la séance du 28 octobre 1788.

On adopta à l'unanimité les deux questions suivantes, présentées, la première par M. le marquis du Chasteler, la seconde, par M. Du Rondeau :

1. « Indiquer les marches de César dans la Belgique. — Les concur-
» rents doivent particulièrement s'appliquer à faire connaître les noms

[1] De Berg concluait à accorder le prix au n° 3.

» modernes des lieux dont les auteurs anciens, et nommément César, » font mention relativement à cet objet; et lorsqu'il ne se trouvera pas » de nom moderne correspondant à l'ancien, ils doivent en désigner la » position avec le plus de précision possible. »

2. « Quelles sont les plantes qui croissent spontanément dans les » Pays-Bas autrichiens, dont il n'a été fait mention par aucun des » auteurs, tant anciens que modernes, qui ont écrit sur la botanique des- » dites provinces ou des pays voisins. — L'Académie exige que les » aspirants à la palme suivent le système de Linné, en classifiant et » caractérisant les plantes dont ils parleront, et qu'ils déterminent exac- » tement les endroits où ils les auront trouvées. »

Aucun mémoire ne fut envoyé sur la question d'histoire. On en reçut un seul sur la question de botanique, et l'Académie, dans sa séance du 14 octobre 1790, décida, à la majorité des voix, que ce mémoire n'avait pas mérité le prix : l'auteur ne parlait que de 27 espèces de plantes non décrites, « nombre que l'on peut regarder comme ne faisant qu'une petite partie de toutes celles que renferme la Belgique; » il les avait traitées du reste avec clarté et soin.

Il fut résolu d'annoncer au public l'état de ce concours, « afin qu'on ne taxât pas l'Académie de se rendre trop difficile dans la distribution de ses prix. »

Les commissaires qui avaient examiné le mémoire sur les plantes étaient MM. Du Rondeau, De Beunie et Caels.

« Si l'auteur, disait l'article communiqué aux journaux (voir le *Journal de Bruxelles* du 18 octobre 1790), eût étendu ses recherches à trois ou quatre fois plus de plantes non décrites, qu'on est fondé de croire exister dans les provinces belgiques, et qu'il les eût traitées avec autant de soin que le petit nombre dont il a parlé, on lui aurait accordé volontiers la palme. »

Le mémoire était de Roucel, médecin à Alost : il est aux archives de l'Académie, mais on n'y trouve aucun des rapports des com- comissaires.

CHAPITRE VII.

CONCOURS DE 1791 A 1795 INCLUSIVEMENT.

CONCOURS DE 1791.

Les questions à proposer pour le concours de 1791, ne furent arrêtées que dans la séance du 14 octobre 1790, et il fut décidé que l'on prolongerait jusqu'au 1er août le temps limité pour l'envoi des mémoires des concurrents.

L'Académie se prononça en faveur de deux questions, dont l'une avait été indiquée par Gerard, et l'autre par Du Rondeau. En voici l'énoncé :

1. « Comment se terminèrent les différends qu'eut Marguerite, com-
» tesse de Flandre et de Hainaut, avec Jean et Baudouin d'Avesnes ses
» fils? »

2. « Y a-t-il des obstacles qui puissent s'opposer à l'établissement des
» salines sur les côtes maritimes de la Flandre? quels sont ces obsta-
» cles, et quels sont les moyens de les lever? »

Un grand nombre de questions avaient été présentées : nous allons les faire connaître.

Questions d'histoire.

M. Gerard. 1. « Quelles furent la source, les suites et la fin des diffé-
» rends entre Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Jean et
» Baudouin d'Avesnes ses fils? »

2. « Quelles furent, avant le XIIe siècle, les limites du *pagus flan-*
» *drensis*, et quels étaient les villages qui composaient ce pagus? —
» *N. B.* On peut prendre un autre pagus, si on le juge à propos. »

3. « Comment les armées des ducs de Bourgogne, souverains des

» Pays-Bas, étaient-elles composées avant l'existence des bandes d'or-
» donnance ou des corps de troupes réglées? »

M. de Hesdin. 1. « Donner un mémoire succinct de l'état politique de
» la république belgique pendant le règne de Marie, l'héritière de Bour-
» gogne, morte à Bruges le 27 mars 1482. »

2. « Donner un pareil mémoire sur l'état politique des provinces
» belgiques pendant le règne de l'empereur Charles-Quint, mort le
» 21 septembre 1558. »

Le doyen Heylen. 1. « L'usage des surnoms, quand a-t-il été prin-
» cipalement adopté dans notre Belgique? D'où un grand nombre de
» roturiers a-t-il pris ses surnoms au XIVe et au XVe siècle, et d'où en
» même temps particulièrement les nobles? »

2. « Quelle est l'étymologie du nom latin *cerevisia* [donné à la bière] ?
» Quels écrivains anciens belges l'ont nommée *bira?* Quelles sont les rai-
» sons de la diminution, depuis le commencement de ce siècle, des bras-
» series de bière dans la plupart des villes du Brabant et dans beaucoup
» de villages, et quel tort souffre par là cette province? »

Questions de physique.

Le doyen Heylen. « Quand l'usage du papier fabriqué des chiffons
» de linge a-t-il été introduit? Quand les Hollandais ont-ils princi-
» palement perfectionné leurs papeteries, et quelles sont les raisons
» pour encourager l'établissement d'un bon nombre de papeteries dans
» nos provinces? »

M. De Beunie. « Quelles sont les raisons que quelques papiers de nos
» fabriques belgiques sont inférieurs aux papiers de Hollande? Dé-
» tailler ces défauts, et indiquer les manières de les améliorer afin de
» parvenir à la perfection ? »

M. Caels. « Quelle est la meilleure forme des cheminées selon les dif-
» férentes expositions? » — Ou bien : « Quels sont les moyens de ga-
» rantir les appartements de la fumée? »

L'abbé Chevalier. « La quantité de pluie qui tombe dans le cours d'une
» année dans tel canton ou telle province, n'étant pas un moyen assuré
» et fidèle pour connaître l'humidité ou la sécheresse du climat de cette
» province ou canton, on demande quel sera le moyen le plus assuré
» pour obtenir avec certitude cette connaissance. »

L'Académie reçut, en réponse à la question d'histoire, neuf mémoires qui furent cotés nos 1 à 9 : les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 étaient écrits en flamand, les nos 8 et 9 en français.

Il ne lui parvint qu'un seul mémoire, écrit en flamand, sur la question de physique. Dès le 5 octobre 1791, le secrétaire fit connaître que ce mémoire avait été examiné par tous les membres de la classe des sciences qui entendaient le flamand; et tous, par lettres ou de bouche, déclaraient qu'il ne méritait aucune attention. Il fut en conséquence résolu, dans la séance générale du 19, de réserver le prix pour une nouvelle question. Les rapports des commissaires, MM. Du Rondeau, Mann et Burtin, n'ont pas été retrouvés, mais les archives de l'Académie renferment un assez long rapport de M. De Beunie.

Les commissaires du concours d'histoire étaient MM. Gerard, Heylen et Ghesquiere. Ces commissaires, et d'autres membres, lurent leurs rapports dans la séance du 19 octobre: « ils se trouvèrent tous d'un parfait accord sur le mérite respectif des [mémoires qui avaient été reçus, et] tous se réunirent à accorder la palme au mémoire flamand n° 7. A l'ouverture du billet cacheté, il fut trouvé que l'auteur était Isfride Thys, ci-devant vicaire de Mierlo, chanoine régulier de Tongerloo. On fut également d'accord que le mémoire français n° 9 était bien écrit, et qu'il contenait des recherches qui méritaient d'être distinguées par une médaille d'argent; mais comme tout le zèle de l'auteur n'avait pas réussi à résoudre la question, il fut décidé de lui donner ce prix à titre de récompense et non d'accessit. L'auteur se trouva être le sieur Amand, prêtre et sous-principal du collége d'Ath. Des sept mémoires restants, tous les membres qui les avaient lus furent d'accord qu'il n'y en avait qu'un seul qui méritât quelque attention: ce mémoire, très mal écrit en flamand, était le n° 6; et il fut résolu de faire une mention honorable des recherches multipliées de l'auteur... » Le 8 novembre, on décida de faire imprimer le mémoire couronné de M. Thys, mais cette décision n'eut pas de suite.

Les rapports de MM. Gerard et de Hesdin sur ce concours se trouvent aux archives de l'Académie.

Gerard commence par donner les raisons qui l'avaient engagé à proposer la question :

« Une des causes à laquelle on attribuait qu'il y avait des concours si peu nombreux pour les prix proposés par l'Académie, était que les questions exigeaient tant de recherches, et qu'on ne pouvait se procurer les livres nécessaires. Ne pouvant disconvenir qu'il est très difficile de se procurer les livres dont on ne peut se passer pour discuter la plupart des faits historiques, j'ai proposé à l'Académie de donner pour sujet du prix historique de l'année 1791 une question qui exigeait peu de recherches... Au moyen des actes rassemblés dans l'ouvrage intitulé : *Thesaurus novus anecdotorum*, par Martene et Durand, et de quelques autres livres qui se trouvent dans presque toutes les Bibliothèques, l'on pouvait donner une réponse satisfaisante à cette question, laquelle, traitée par une main habile, aurait été très intéressante. »

Il parle ensuite des mémoires qui ont été reçus, et voici en résumé comment il les apprécie :

Les n°s 1, 2, 3, 4, 5 et 8 ne méritent aucune attention. — Les n°s 6 et 9 valent mieux : l'auteur du n° 9 a consulté quelques manuscrits inconnus aux autres concurrents. Mais aucun de ces mémoires ne peut entrer en concurrence avec le n° 7. « Il est vrai que l'auteur, au lieu de donner une réponse à la question, nous donne la vie de Marguerite, comtesse de Flandre, et que son mémoire passe de beaucoup les bornes prescrites par l'Académie. Il y a longtemps qu'on s'est écarté des règles à cet égard, et [le rapporteur ne croit point] qu'on doive s'y attacher à présent qu'il convient plus que jamais d'encourager les concurrents. — L'auteur du n° 7 divise son mémoire en trois parties : c'est dans la deuxième partie qu'il répond à la question proposée. Cette partie peut être détachée, et c'est sur [elle] que doit tomber le jugement de l'Académie... L'auteur a rassemblé tous les matériaux propres à bien traiter la question, mais c'est plutôt un récit historique qu'il nous donne qu'une dissertation académique : il entre dans les plus petits détails, il s'appesantit sur les batailles qui ont été données, et il nomme ceux qui y ont été présents... »

Le mémoire qui avait concouru pour le prix sur les salines se trouve aux archives de l'Académie.

Des neuf mémoires relatifs à la question d'histoire, les archives ont les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9. Le no 7 manquant est le mémoire couronné de Thys. Le no 9 fut imprimé en 1794 aux frais de l'auteur, après avoir été complétement remanié.

CONCOURS DE 1792.

Dans la séance du 19 octobre 1791, l'Académie s'occupa de former le programme du concours de l'année 1792

Pour l'histoire, elle choisit la question suivante, indiquée par l'abbé Ghesquiere :

« Quels étaient les cantons de l'ancienne Flandre dont Baudouin, » surnommé Bras de fer, fut comte? combien d'années l'a-t-il été, et quel » était son pouvoir? »

C'était, comme on voit, une partie de la question beaucoup plus vaste proposée par Ghesquiere en 1787 pour le concours de 1789, et qui demandait un « mémoire sur Baudouin, surnommé Bras de fer, comte de Flandre. »

Comme question de physique, l'Académie adopta la question sur la fabrication du papier que M. De Beunie avait proposée pour le concours de 1791, et qui fut recommandée de nouveau par M. le doyen Heylen, ainsi que par quelques membres de la classe de physique. Burtin en modifia un peu la rédaction, et elle fut annoncée en ces termes :

« Pourquoi les papiers et cartons fabriqués aujourd'hui dans les » Pays-Bas autrichiens sont-ils inférieurs à ceux de plusieurs fabriques » étrangères, et quels seraient les moyens de perfectionner chez nous » ces fabriques? »

Le terme limité pour l'entrée des mémoires était la fin de juillet 1792.

D'autres questions avaient encore été présentées dans la séance du 19 octobre 1791; en voici l'énoncé :

L'abbé Ghesquiere. « Quelles furent les limites des anciens diocèses des » dix-sept provinces belgiques, et ces limites ont-elles éprouvé quelques » variations? Assigner les époques où ces variations sont arrivées. »

[Cette question avait déjà été indiquée par Dom Berthod en 1787. — Elle fut présentée de nouveau par Ghesquiere en 1792 pour le concours de 1794.]

M. Gerard. « Quels sont les arts, les métiers et les branches d'agricul- » ture qui ont été cultivés par les habitants des dix provinces connues » aujourd'hui sous le nom de *provinces catholiques des Pays-Bas,* qui ne » se cultivent plus, et quelles sont les causes de leur abandon? »

M. Lesbroussart. 1. « Quelle fut l'influence des croisades sur la législa- » tion, l'esprit et les arts des peuples de la Belgique? »

2. « Quelle est l'origine de la diversité des lois et des usages dans » l'administration civile des divers cantons de la Flandre autrichienne? »

3. « Quelles furent les causes des progrès du commerce maritime de » la Belgique, jusqu'à l'époque de sa décadence sous les successeurs de » Charles-Quint? »

Enfin, on avait proposé de remettre au concours la question suivante déjà admise en 1786 pour 1788, et sur laquelle on n'avait pas reçu de réponse :

« L'Académie demande un détail exact des différents États dont le » royaume de Lorraine était composé sous le duc Ghislebert, fils de » Rainier au long col. »

Le 18 octobre 1792 :

« Le secrétaire informa [l'Académie] qu'aucun mémoire n'avait été reçu sur la question de la classe des sciences, concernant les papeteries; que sur celle d'histoire touchant Baudouin Bras de fer, cinq mémoires avaient été envoyés au concours [et cotés n°s 1 à 5 : les n°s 1 et 2 étaient écrits en français, les n°s 3 et 5 en latin, et le n° 4 en flamand]. Une grande partie de la séance se passa dans la lecture des rapports des

commissaires [MM. Ghesquiere, Heylen et Lesbroussart], et à discuter le mérite respectif de ces mémoires. Tous les membres de la classe d'histoire furent d'accord que les n°s 1 et 2 ne méritaient aucune attention. Une grande majorité des voix se réunit à accorder la palme au n° 3, et un accessit au n° 4. Mais plusieurs membres étaient d'avis que l'auteur de ce dernier mémoire avait mieux traité le premier article de la question : « Quels étaient les cantons de l'ancienne Flandre dont Baudouin » fut comte? » que l'auteur du n° 3, et que s'il eût égalé celui-ci dans les deux autres points de la question, la palme lui aurait été due. Quant au n° 5, l'auteur de la question optait à lui accorder une deuxième palme, en avouant toutefois que le commencement et la fin du mémoire étaient assez ridicules; d'autres membres n'en voulaient faire qu'une mention honorable; mais enfin la majorité se réunit à lui accorder un second accessit. »

A l'ouverture des billets, on reconnut que l'auteur du n° 3 était Siard Van Dyck, religieux hagiographe de l'abbaye de Tongerloo; celui du n° 4, M. Van Hulthem, avocat à Gand; et celui du n° 5, Isfride Thys, religieux de Tongerloo et un des Bollandistes hagiographes de cette abbaye.

Le 19 octobre, de Berg écrivait à l'abbé Mann :

« ... A propos de la séance d'hier, j'ai l'honneur de soumettre à la considération de l'Académie : que la règle d'être *concis* étant prescrite à ceux qui concourent pour les prix, doit l'être à plus forte raison aux rapporteurs. Un quart d'heure devrait, je crois, suffire pour rapporter son opinion sur un mémoire. Si cette règle eût été observée hier, et si messieurs de la classe physique (après avoir ouï ce que chacun de la classe historique avait à dire) eussent eu voix consultative, peut-être le résultat eût-il été essentiellement différent par rapport au degré de mérite du n° 4. »

Cette lettre sur laquelle nous reviendrons à propos du concours de 1794, fut lue dans la séance du 19 octobre, à laquelle de Berg s'excusait de ne pouvoir assister.

Le 18 juin 1793, il fut résolu de ne faire imprimer que le seul mémoire couronné n° 3. Mais cette résolution resta sans effet,

comme celle qui avait été prise en 1791 pour l'impression du mémoire couronné de I. Thys.

Aucun des rapports sur le concours de 1792 ne se trouve dans les archives de l'Académie, et, des cinq mémoires qui avaient été reçus, les archives ne possèdent que le mémoire de Siard Van Dyck. Le mémoire n° 4 se trouve à la Bibliothèque royale de Belgique, fonds Van Hulthem.

CONCOURS DE 1793.

Dans la séance du 8 novembre 1791, l'Académie avait jugé convenable de revenir à l'usage de proposer les questions de concours deux années d'avance : elle s'était donc occupée du programme de l'année 1793, en exigeant de ceux qui voudraient concourir, de faire remettre leurs mémoires avant le 16 juin de ladite année, terme ordinaire fixé en 1776 pour cet effet.

Plusieurs questions ayant été mises sur le tapis, elle avait choisi, pour le concours de la classe des sciences, la question suivante, indiquée par M. de Launay :

« L'on demande quelles sont les plantes propres aux Pays-Bas autri-
» chiens. — Leur désignation doit se faire d'après le système sexuel de
» Linné, ainsi que d'après les espèces pour la plupart décrites par
» Miller. »

Pour le concours historique, elle avait adopté la proposition de M. Gerard, conçue en ces termes :

« L'Académie accordera un prix extraordinaire à l'auteur de la meil-
» leure dissertation sur un point quelconque de l'histoire belgique. »

L'abbé Ghesquiere avait indiqué la question suivante :

« Mémoire sur Godefroi III, duc de Lothier et comte de Louvain. —
» L'Académie désire que les concurrents au prix académique ne se

» bornent pas à la vie de ce prince, mais qu'ils s'attachent particulière-
» ment à démêler le vrai d'avec les fables qu'on a débitées à son sujet,
» surtout relativement à la bataille de Grimberghe. »

L'Académie reçut deux mémoires en réponse à la question de botanique, et quatre dissertations sur des points d'histoire.

Les deux mémoires, cotés n°s 1 et 2, étaient écrits en latin.

Des quatre dissertations, cotées n° 1 à 4, les n°s 1 et 4 étaient écrits en français, les n°s 2 et 3 en latin. Le n° 1 était une *dissertation sur le règne de Charles-Quint;* le n° 2 avait pour titre : *Commentarius tripartitus de Lotharingiae antiquo statu sub tempus Gisleberti ducis filii Ragneri longicolli;* le n° 3 avait pour titre : *Disquisitio historico-critica de Raginarii I Hannoniae comitis stirpe, ditionibus, ac filiis; nec non de successorum ipsi cognominum numero;* le n° 4 était une *dissertation historique et critique sur la maison royale d'Ardenne.* — Le n° 2 répondait à une question proposée pour le concours de 1788 : on se rappellera que l'Académie n'avait reçu aucun mémoire sur cette question. Le n° 4 répondait à une partie du programme de l'année 1780, sur laquelle l'Académie était encore revenue en 1781, mais sans obtenir de réponse satisfaisante : ce n° 4, étant arrivé six jours après le terme indiqué, ne pouvait être admis à concourir.

Les commissaires nommés dans la séance du 19 juin 1793 étaient : pour la question de botanique, MM. de Launay, Du Rondeau et Burtin; pour le concours d'histoire, MM. Gerard, Ghesquiere et Lesbroussart.

Les premiers lurent leurs rapports le 7 octobre :

« Ils se réunirent à donner la préférence au mémoire n° 2, en y reconnaissant toutefois bien des méprises et d'omissions : ils croyaient cependant que, par forme d'encouragement, l'Académie pourrait lui donner la médaille d'or, et celle d'argent au n° 1, dans le même sens. »

Le 22 octobre, les autres membres de la classe des sciences déclarèrent être du même sentiment, et ceux de la classe d'his-

toire y adhérèrent. A l'ouverture des billets, il fut trouvé que M. Hendrickx, licencié en médecine à Louvain, était l'auteur du n° 2, et M. Hecart, demeurant à Ath, celui du n° 1. Il fut décidé en même temps que ni l'un ni l'autre de ces deux mémoires ne méritait en aucune façon d'être donné au public.

Deux séances furent consacrées également au jugement des dissertations sur des points de l'histoire belgique.

Le 14 octobre :

« M. Gerard, ayant lu son rapport, concluait que le mémoire n° 1 ne méritait aucune attention, que le n° 2 méritait une palme, et le n° 3 un accessit ; que le n° 4 était très érudit, et contenait de grandes recherches, mais qu'ayant été envoyé après le terme limité, il ne pouvait pas concourir, que d'ailleurs il était inférieur au n° 2. M. Lesbroussart, troisième commissaire pour ce concours, rejeta, de même que M. Gerard, le n° 1 comme ne méritant aucune attention. Il donna pareillement une préférence décidée au n° 2, le jugeant digne d'être couronné. Il croit de même le n° 3 digne d'un accessit, et il rend justice à l'érudition et aux vastes recherches du n° 4, envoyé hors de temps. »

Le 22 octobre :

« [M. Ghesquiere, deuxième commissaire,] lut son rapport et opta en premier lieu à accorder une médaille d'or à chacun des n°s 2 et 3 ; mais ayant ouï les raisons des deux autres commissaires, il se rangea de leur avis, qui était de couronner le n° 2 et d'accorder l'accessit au n° 3. Il jugea comme eux que le n° 1 ne méritait aucune attention, et reconnut l'érudition du n° 4 envoyé après le temps limité, et par là exclu du concours. — M. Heylen avait envoyé son rapport qui s'accordait en général avec ceux des autres. »

Les autres membres de la classe d'histoire s'étant réunis à ce sentiment, et ceux de la classe des sciences y ayant accédé, il fut résolu d'accorder la palme au mémoire n° 2, et l'accessit au n° 3. A l'ouverture des billets, il fut trouvé que M. Isfride Thys, chanoine régulier de l'abbaye de Tongerloo, était l'auteur de l'un et de

l'autre. Rien ne fut décidé touchant l'impression de ces mémoires. On résolut de faire, dans le programme à publier, une mention honorable du mémoire n° 4 sur les comtes d'Ardenne, en témoignant du regret que l'auteur ne l'eût pas envoyé à temps.

Les archives de l'Académie possèdent les rapports de MM. de Launay et Du Rondeau sur les mémoires envoyés en réponse à la question de botanique. Voici la conclusion du rapport du premier commissaire :

« Je suis du sentiment que l'Académie ne fasse imprimer ni l'un ni l'autre de ces mémoires; mais qu'elle pourrait charger un de ses membres de former de ces deux ouvrages un catalogue des plantes propres aux Pays-Bas : ce catalogue serait rédigé d'après les classes, les genres et les espèces établis par Linné; on le publierait comme le résultat des mémoires envoyés au présent concours, et cet ouvrage, qui serait une *Flore belgique*, ne manquerait pas d'être favorablement accueilli. »

Ce projet n'eut pas de suite. Les deux mémoires de MM. Hendrickx et Hecart sont aux archives de l'Académie.

On a conservé les rapports de Gerard, Lesbroussart et Heylen sur les dissertations historiques.

« Les vues de l'Académie, » dit Gerard, « avaient été, en proposant cette question générale, d'engager beaucoup de personnes, qui n'avaient pas les livres nécessaires pour traiter une question particulière, à concourir au prix; et elle avait lieu de s'attendre que, libres de traiter la matière qui leur plairait, plusieurs personnes auraient concouru. Elle a été trompée dans son attente... Il doit paraître surprenant que le concours ait été si peu nombreux, et il me paraît qu'on est tenté de l'attribuer aux troubles qui ont agité ces pays : je ne suis pas de cet avis, je crois pouvoir l'attribuer à d'autres causes ; je crois inutile de les individuer : d'ailleurs toute vérité n'est pas bonne à dire, selon un ancien proverbe... »

Les dissertations n°s 1, 2 et 3 sont aux archives de l'Académie: le n° 4 fut renvoyé le 12 décembre 1793, par ordre de l'Académie, à l'auteur, M. Ernst, qui s'était fait connaître, et l'avait réclamé.

CONCOURS DE 1794.

On lit dans le protocole de la séance du 19 octobre 1792 :

« ... L'autre objet de la séance de ce jour était le choix de nouvelles questions à publier [pour le concours de 1794]; mais les inconvénients qui étaient plus d'une fois résultés d'avoir fait ce choix de questions et rédigé les termes dans lesquels on les publiait, dans une seule et même séance, faute d'un temps suffisant pour y réfléchir à loisir, firent résoudre de le différer jusqu'à la prochaine séance du premier lundi de novembre. Le secrétaire fut chargé de faire passer *per manus*, dans cet intervalle, des listes de toutes les questions remises jusqu'à présent par les membres des deux classes, à ceux de chaque classe respectivement, afin que chacun puisse y faire choix de ce qui lui agréera le plus, ou en proposer d'autres, et les rédiger ensuite dans les termes qu'il trouvera les plus convenables pour être proposées au public, d'après le choix qui sera fait dans ladite prochaine séance. »

L'abbé Mann avait donné lecture de la lettre que M. de Berg lui avait adressée le jour même, et dont nous avons déjà parlé :

« Je crois devoir soumettre à [la] considération [de l'Académie], » disait M. de Berg, « les réflexions suivantes au sujet du choix des questions à proposer au concours : 1° qu'aucune question ne soit adoptée irrévocablement dans la séance où elle aura été proposée; 2° que ceux qui proposent des questions soient invités à les motiver par écrit; 3° que les motifs d'utilité physique, historique, politique ou morale de chaque question soient concis et ne contiennent qu'une page d'écriture; 4° que, dans l'intervalle de la séance de la proposition à celle de la résolution, copie des questions et de leurs motifs soit adressée aux membres étrangers regnicoles; 5° que les membres de la classe physique aient voix consultative pour le choix des questions d'histoire, et *vice versâ.* »

Le 5 novembre, le choix des questions à proposer pour l'année 1794 n'ayant pu être terminé, il fut résolu de le différer encore

jusqu'à la séance du 20 à laquelle on convoquerait spécialement tous les membres regnicoles, mais l'invasion française suscita un nouvel ajournement. Enfin le programme fut arrêté dans la séance générale du 19 juin 1793 ; il comprenait les deux questions suivantes, dont les auteurs étaient respectivement l'abbé Bevy et M. Burtin :

1. « Quelles sont les places dans les dix-sept provinces des Pays-Bas » et le pays de Liége, qui depuis le VIIe jusqu'au XIIe siècle exclusive- » ment ont pu passer pour des villes? »

2. « Quels sont les défauts qu'on reproche à plusieurs espèces de nos » briques? quels sont les moyens de les rendre plus parfaites? quels sont » les matières et les procédés employés en Hollande pour la fabrication » de certaines espèces de briques qui manquent chez nous? *N. B.* Il est » requis de distinguer les matières à employer, avec tant d'exactitude » qu'on ne puisse s'y méprendre. »

D'après le protocole, le choix de la question d'histoire aurait amené de longues discussions. Voici les questions qui avaient été remises par différents académiciens :

Questions d'histoire.

M. Hoppé (de la part de S. E. le ministre plénipotentiaire, comte de Metternich). « Tracer un plan pour écrire une bonne histoire générale » des Pays-Bas autrichiens. »

M. Gerard. « Quel était l'état des lettres dans les Pays-Bas sous le » règne des ducs de la maison de Bourgogne? Quels sont les écrivains » qui y ont fleuri, et quels sont les bons ouvrages qu'ils nous ont lais- » sés? »

Le doyen Heylen. 1. « Quelles ont été les causes du grand commerce » de la ville de Bruges dans les XIVe et XVe siècles ? »

2. « En quel temps et comment les différentes parties du Brabant » qu'on nomme Campine ont-t-elles été annexées et confondues avec le » Brabant ? »

3. « En quel état se trouvaient, dans les Pays-Bas autrichiens, la pein-
» ture, la sculpture et l'architecture, depuis le commencement du
» XVe siècle jusqu'à la fin du XVIe? (En rapportant pour l'architec-
» ture les principaux bâtiments publics qui existent encore dans les
» villes de Brabant et de la Flandre.) »

4. « D'où peut-on conclure que ci-devant il y a eu un nombre consi-
» dérable de juifs établis à Bruxelles, Louvain, Malines et Anvers? Vers
» quel temps ont-ils été obligés de quitter le pays, et pour quelles rai-
» sons? »

L'abbé Ghesquiere. 1. « Comme il se trouve dans le recueil des di-
» plômes belgiques, publiés en quatre volumes in-folio par M. Foppens,
» nombre de diplômes ou chartes dont l'authenticité peut raisonnable-
» ment être contestée ou révoquée en doute, l'Académie demande que
» l'on indique, exclusivement à toutes les autres pièces, tels diplômes
» ou chartes belgiques dont la date est antérieure au commencement du
» XIe siècle, et que l'on montre par de bonnes raisons pourquoi et
» jusqu'à quel point ces diplômes ou chartes ne peuvent pas être regar-
» dés comme authentiques. »

2. « Quels ont été dans les Pays-Bas les changements les plus consi-
» dérables et les plus salutaires en fait de mœurs, d'agriculture et de
» population, qu'on peut raisonnablement regarder comme les suites de
» la prédication et des travaux des hommes apostoliques qui se sont
» arrêtés, ou fixés dans les Pays-Bas, avant la mort de Charlemagne? »

3. « Assigner des moyens efficaces pour effectuer le projet conçu par
» l'Académie de Bruxelles en 1780, et approuvé par le gouvernement,
» relativement à la publication des meilleurs documents de l'histoire
» belgique, desquels il n'existe aujourd'hui que les originaux manuscrits,
» ou très peu de copies. »

4. « Vers quel temps la Taxandrie est-elle devenue une partie du
» Brabant, et a-t-elle reçu le nom de Campine? — Quels sont les endroits
» de la Taxandrie, qui dans le testament de S. Willebrord (chez Le Roy
» Not. marchionatûs, page 88) sont désignés sous les noms de Busloth,
» Hokanschot, Peplo et Heinesloth?—Vers quel temps la Campine a-t-elle
» été la plus florissante par sa population et ses manufactures? »

[C'est la question 2 du doyen Heylen, présentée d'une manière plus explicite.]

L'évêque d'Anvers [Nelis]. « Quelle est l'origine des grands évêchés, états
» princiers en même temps, de l'ancien évêché d'Utrecht, de ceux de
» Liége, Cologne, Trèves, Mayence? Y a-t-il eu quelque différence entre

» ces grands établissements et ceux de la Belgica secunda, Cambrai et » Tournai ? Comment et pourquoi, et d'après quels principes, ces der- » niers sont-ils déchus de leur premier état, et ont-ils cessé de tenir un » rang dans l'Empire? Quels ont été les avantages ou désavantages de » cette cessation ? »

[L'abbé Mann a écrit au bas de la pièce originale : « A proposer une » autre année. — Résolu dans la séance du 15 juin 1793. »]

M. Lesbroussart. 1. « Quels sont les peuples qui habitaient l'an- » cienne Ardenne, lors de la conquête de la Belgique par Jules César ? » Quel fut le commerce de ces peuples sous les empereurs romains, et » quels sont les cantons, *pagi*, qui, aux VIe, VIIe, VIIIe et IXe siècles, » se trouvèrent renfermés dans la même contrée? »

2. « Quels sont les événements qui ont préparé le passage du comté » de Namur dans la maison des comtes de Hainaut? Quels sont les » démêlés politiques auxquels ils ont donné lieu, et comment se sont ter- » minés ces démêlés? — On désire que les auteurs fassent surtout usage » des monuments contemporains. »

M. de Berg. 1 « Quel a été successivement, du XIVe au XVIIIe siècle, » l'état de l'agriculture, du commerce, de la population, dans les contrées » qui composent aujourd'hui la Flandre autrichienne? Et quelles y ont » été durant cette époque les causes des accroissements et décroissements » notables de la population, de l'agriculture et du commerce ? »

2. « Quels ont été successivement chez les Belges les pouvoirs, les » prérogatives essentielles et les principaux devoirs des co-recteurs, rec- » teurs de provinces, pro-préteurs, comtes, marquis, ducs, et des offices » connus dans nos lois et chartres sous les noms de chefs-justiciers, » grands baillis, opper-richters, groote-ambachten? Les offices de ces » derniers ont-ils changé de nature, et à quels égards ? »

De Berg avait joint à la première question un exposé des motifs; quant à la deuxième, « comme il se proposait de présenter lui-même à l'Académie, encore cette année, un mémoire dans lequel il serait accidentellement traité de ces objets, il croyait devoir différer de motiver la proposition de cette deuxième question jusqu'après la lecture et présentation de ce mémoire, et il était par cette raison de sentiment que l'examen de l'utilité de cette deuxième question devait être remis après la remise de ce mémoire. » [Note du 24 octobre 1792.]

Questions de physique.

M. Hoppé. « Déterminer quelles sont les productions les plus appro- » priées au sol, au climat et à la température de la Flandre. — Examiner » jusqu'à quel point la culture actuellement existante dans cette pro- » vince répond à la détermination ci-dessus. — Indiquer enfin quelles » cultures pourraient être abandonnées, et remplacées par des cultures » plus utiles et plus avantageuses. »

M. Van Bochaute. « Assigner les moyens d'introduire la culture du riz » dans les Pays-Bas. »

M. Caels. « Quels sont les moyens dont on pourrait se servir pour » effacer différentes taches sur le linge et sur les autres étoffes, sans » nuire à leur couleur ou à leur durée? »

L'abbé Chevalier. « Les arrosements artificiels des serres dans le temps » de sécheresse sont-ils possibles et convenables dans les Pays-Bas? » Dans l'affirmative, de quels moyens doit-on se servir pour profiter des » eaux de rivières, canaux et autres pour arroser avec avantage et avec » la plus grande économie de travail et dépense? »

L'abbé Mann. « Quels sont les meilleurs moyens d'encourager l'éta- » blissement de nouvelles branches de manufactures et de commerce » dans les Pays-Bas autrichiens? — Les auteurs qui voudront répondre » à cette question auront soin de ne présenter qu'un système complet de » commerce qui lie l'intérêt de tout le pays en général, afin d'éviter » qu'en donnant un encouragement à une branche partielle, on ne nuise » à une autre. » [Cette question avait été envoyée à l'abbé Mann par M. Lammens, de Gand : la pièce originale est de la main de ce dernier. C'était un complément de la question présentée pour le concours de 1787 : il s'agissait alors d'*indiquer* les nouvelles branches de manufactures et de commerce; cette fois on demandait de faire connaître les meilleurs moyens d'*encourager* leur établissement.]

Le 21 mai 1794, l'Académie nomma MM. Bevy, Ghesquiere et Lesbroussart rapporteurs du concours de la classe d'histoire sur les villes des Pays-Bas depuis le VIIe jusqu'au XIIe siècle, et MM. Burtin, Du Rondeau et de Launay rapporteurs du concours de la classe des sciences concernant les briques; mais ces concours ne purent être jugés qu'après le rétablissement de l'Académie.

On retrouva parmi les papiers de M. Gerard les mémoires qui avaient été reçus en réponse aux questions proposées : il y en avait deux sur la première et quatre sur la seconde. Le 20 novembre 1816, l'Académie décida que les deux questions seraient remises au concours, respectivement pour les années 1817 et 1818, et que les mémoires anciens concourraient avec les nouveaux. Un seul mémoire, écrit en français, fut envoyé sur la question d'histoire, mais loin de surpasser les anciens, écrits en latin, il leur était de beaucoup inférieur : dans cet état de choses, l'Académie résolut, le 7 mai 1817, de décerner le prix à l'un des mémoires latins, et l'accessit à l'autre. Comme les billets cachetés avaient été perdus, les auteurs furent invités à se faire connaître ; un seul se déclara, celui qui avait remporté l'accessit : c'était M. Stals, ancien religieux de l'abbaye de Tongerloo et Bollandiste, curé de Tilbourg. Les deux mémoires ont été imprimés. — Quant à la question des briques, il ne parvint pas de mémoire nouveau, et le 7 mai 1818, l'Académie décida qu'aucun des mémoires anciens ne méritait de récompense.

Les quatre mémoires sur la question des briques se trouvent dans les archives de l'Académie. Ils sont cotés n°s 1 à 4 : les n°s 1 et 4 sont écrits en français, les n°s 2 et 3 en flamand.

CONCOURS DE 1795.

Le choix des questions pour le concours de 1795 fut fait dans la séance du 22 octobre 1793.

Pour celui de la classe des sciences, toutes les voix se réunirent sur le prix proposé par M. Burtin en ces termes :

« Un mémoire sur un sujet quelconque au choix des concurrents,
» relatif soit aux manufactures ou à leurs matières premières, soit à
» l'économie rurale : les unes et l'autre considérées par rapport aux
» Pays-Bas autrichiens. »

Et pour celui de la classe d'histoire, on adopta la question suivante, proposée par M. Gerard :

« Vers quel temps et à quel titre les provinces des Pays-Bas, possé-

» dées par différents princes, ont-elles été réunies successivement et
» possédées par un seul souverain? »

Les mémoires devaient être adressés, avant le 16 juin 1795, à M. l'abbé Mann. Mais l'Académie tint sa dernière séance le 21 mai 1794, et il ne paraît pas qu'elle ait reçu de réponse aux questions qu'elle avait proposées.

D'autres questions avaient été indiquées pour le concours de 1795. En voici les sujets :

Questions d'histoire.

M. Gerard. 1. « Vers quel temps fit-on usage, dans les actes publics,
» de la langue romance ou française dans les provinces connues aujour-
» d'hui sous le nom de Pays-Bas autrichiens? Quels sont les plus anciens
» actes que nous ayons en cette langue, et quels sont les plus anciens
» auteurs belges qui ont écrit en cette langue, soit en prose, soit en
» vers? »

2. « La même question à l'égard de la langue flamande. »

[La question 1, ainsi qu'on l'a vu, avait déjà été proposée par Gerard, en 1786, pour le concours de 1788; les questions 1 et 2 réunies avaient été proposées par le même, en 1787, pour le concours de 1789.]

Le doyen Heylen. 1. Question relative à la Taxandrie, rédigée en flamand, et la même à peu près que la question 4 proposée par l'abbé Ghesquiere pour le concours de 1794.

2. « Wanneer heeft men tusschen den Demer en Maes begonst wyn-
» gaerden te planten, en op wat plaetsen? Wanneer zyn die vervallen
» of vergaen? Wat was den gemeenen en ongemeenen drank der lands-
» lieden dier streek sedert de X tot de XVII eeuw? »

3. « Welk zyn de oudste dorpen der Kempen of Taxandrien, en wat
» bedeed de terminatie loo aen veele zoo gemeen? Welk zyn de oudste
» vryheden der zelve, warom die zoo genoemd, en wanneer zyn de zelve
» opgeregt? »

4. « Quelle était la condition des serfs dans la Belgique au XIIe,
» XIIIe et XIVe siècle? Quand la servitude a-t-elle commencé à dimi-
» nuer en Brabant, et quand a-t-elle cessé? Ne reste-t-il pas quelques
» vestiges en ladite province de l'ancienne servitude dans quelques
» droits et prétentions seigneuriaux? »

5. « En quel temps et pour quelles raisons furent faits les remparts » extérieurs des principales villes du Brabant? — Quand furent faits » les [remparts] intérieurs dont les restes sont encore visibles dans bien » des endroits? »

L'abbé Ghesquiere. 1. « Tracer un plan pour écrire une bonne histoire générale des Pays-Bas autrichiens. — Quels sont les moyens les plus propres pour accélérer l'exécution du plan proposé? »

[La première partie de cette question avait été présentée par M. Hoppé, de la part du comte de Metternich, pour le concours de 1794.]

2. La question sur les diplômes belgiques, proposée pour le concours de 1794.

M. de Berg. La question 1 sur l'état de l'agriculture, du commerce, de la population dans la Flandre autrichienne, du XIVe au XVIIIe siècle, proposée pour le concours de 1794.

M. Lesbroussart. « Une notice historique et critique des auteurs qui » ont le mieux écrit sur l'histoire belgique depuis le commencement du » XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIe. On demande que les auteurs » indiquent les originaux où ces écrivains ont puisé, et qu'ils fixent le » degré d'autorité qu'on doit à chacun d'eux. »

Question de physique.

M. de Launay. « On demande 1° quels sont les végétaux exotiques » qui, ayant été apportés par plantes ou par graines aux Pays-Bas, s'y » sont naturalisés de manière qu'ils peuvent être considérés aujourd'hui » comme indigènes; 2° quels sont les végétaux exotiques qui pourraient » encore se naturaliser dans nos contrées; 3° quels sont les végétaux, » exotiques de leur origine, qui, sans être cultivés dans nos provinces, » s'y trouvent par hasard, ou sans qu'on sache qu'on les y ait apportés? »

CHAPITRE VIII.

QUESTIONS DIVERSES INDIQUÉES POUR LES CONCOURS.

Les questions dont nous allons donner les termes ont été indiquées à différentes époques : ne pouvant préciser ces époques, nous avons rangé les questions suivant l'ordre où leurs auteurs figurent dans la liste des académiciens.

Le comte de Neny. « Indiquer les moyens de rendre la culture des » terres de la province de Luxembourg plus utile, plus fructueuse et » plus lucrative, sans exiger de la part des propriétaires ou des culti- » vateurs des avances et des soins extraordinaires. »

[Cette question est signée par MM. Needham, Du Rondeau, Mann, de Witry, Vounck et Marci.]

L'abbé Needham. 1. « Quelles sont les meilleures terres propres pour » chaque espèce des végétaux cultivés dans ce pays par les gens de la » campagne? Quels sont les principes qui composent ces différentes » terres, dont la détermination doit se décider par une suite d'expériences » analytiques pour chaque espèce? Enfin, et pour conclusion, quelle est » la meilleure manière, en conséquence de ces mêmes expériences, » d'amender les terres en général relativement à leurs qualités pré- » sentes? »

2. « Quelle est l'origine et la génération des métaux? »

3. « On demande une analyse des eaux potables des villes principales » des Pays-Bas autrichiens, pour en déterminer la légèreté, la pureté et » la vertu résolutive qui en est une suite nécessaire, comparativement » aux mêmes qualités qu'on trouve si éminemment dans les célèbres » eaux de Bristol. »

M. Gerard. 1. « Quels furent les premiers forestiers de Flandre, quels » étaient leur pouvoir et leurs prérogatives? Quand et comment sont-ils » parvenus à la souveraineté? — Avec la notice des actes qui nous » restent. »

2. « A quoi doit-on attribuer que les belles-lettres ont été plus culti- » vées sous le règne orageux de Philippe II que sous le règne paisible » de Marie-Thérèse ? »

3. « Quelle était, pendant le XIIe et le XIIIe siècle, la forme d'administrer la justice criminelle dans les Pays-Bas autrichiens? Qui étaient » les juges, et quelles étaient les lois criminelles en usage dans chaque » ville? — L'Académie aura des égards particuliers pour les mémoires » auxquels les auteurs joindront la copie des lois, et des notes pour expliquer les passages obscurs. »

4. « Quels étaient avant l'an 1312 les tribunaux qui rendaient la » justice criminelle et civile dans la province de Brabant? Qui est-ce qui » donnait le droit de siéger dans ces tribunaux ; comment la justice y » était-elle exercée, et quelles étaient les lois qu'on y suivait? »

[Cette question est signée par le comte de Fraula; elle est accompagnée de la note suivante : « L'Académie n'exige point qu'on entre dans un détail au sujet des variations qu'il peut y avoir eu avant ladite année [1312] dans la forme d'administrer la justice : il suffira de prouver comment elle s'administrait pendant les onze premières années du XIVe siècle, et on prévient les concurrents que celui qui aura bien prouvé par des monuments du temps comment la justice s'administrait dans un seul tribunal, sera préféré à un autre qui aurait traité cette question superficiellement. » On se rappellera qu'une question analogue, rédigée par l'abbé Nelis, fut mise au concours pour 1776.]

5. « Quel a été successivement, du XVe siècle jusqu'au commencement » du XVIe, le rapport des prix des grains avec la valeur de l'or? »

6. « Par qui le plat pays du Brabant était-il représenté aux états de » cette province avant le XVe siècle? »

7. « Quelles sont les causes que les seuls abbés de Brabant ont séance » aux états de cette province, et à quoi doit-on attribuer que le clergé » séculier n'y est point admis ? »

8. « Quelles étaient les nations étrangères qui faisaient commerce » dans le comté de Flandre pendant le XIVe siècle? Quel était le commerce qu'elles y faisaient? Et quels ont été les priviléges et faveurs qui » leur ont été accordés par les comtes de Flandre pendant le même » siècle ? — L'Académie n'admettra que les mémoires appuyés sur des » actes ou sur le témoignage des écrivains qui ont vécu pendant le XIVe » et le XVe siècle; et elle exclura également du concours les mémoires » dans lesquels les auteurs transcriront des passages des ouvrages » modernes et rapporteront des faits étrangers à la question. »

9. « Donner la description du pays d'Alost pendant le XIe et le XIIe » siècle, en rapportant tous les endroits de ce pays qui existaient alors » et la liste de ses comtes. »

10. « Quels sont les auteurs du XIIe, XIIIe et XIVe siècle qui ont » traité l'histoire des Pays-Bas, et quels sont les ouvrages qu'ils nous » ont laissés soit manuscrits, soit imprimés? »

11. « Quelles sont les possessions que les comtes de Louvain ont ac- » quises depuis qu'ils ont été décorés de la dignité de duc de Lothier? »

12. « Donner une liste des tournois qu'il y a eu dans les dix-sept » provinces des Pays-Bas. Quel a été l'objet de ces tournois? Quelles » sont les cérémonies qui y ont été pratiquées, et qui sont ceux qui y » ont assisté? »

13. « Vers quel temps se sont érigées les sociétés connues sous le » nom de Chambres de rhétorique? Quel était l'objet de leur institution, » et quels sont les ouvrages qui nous en restent? »

M. Vounck. 1. « Donner un précis de l'histoire naturelle des punaises, » en déterminant par des observations vraies les causes de leur grande » propagation. Quels sont les moyens d'en préserver les bâtiments où » elles ne se sont pas encore nichées; quels [sont] ceux de les détruire, » sans nuire aux habitants et sans endommager les ameublements? »

2. « Détailler quelles sont les occupations et travail des mains qu'on » pourrait donner aux personnes détenues et à détenir dans les maisons » [de force] du Brabant et de la Flandre : qui (eu égard aux différentes » classes dans lesquelles il conviendrait de distribuer ces gens, soit à » ceux du sexe, de l'âge ou autrement, comme aussi à l'emplacement » ou situation et plan local de ces maisons) seront les plus profitables » tant pour l'entretien et besoins de ces établissements en particulier, » que pour le bien général des provinces par lesquelles elles sont » érigées. »

3. « Quelles sont les différences des eaux tant des rivières et de leurs » branches que de celles des fontaines, des puits, de pluie, etc., dans » une étendue des Pays-Bas autrichiens (comme dans la province de » Malines ou le duché de Luxembourg ou le duché de Limbourg, etc.)? » Quelles sont les causes physiques de ces différences? Et quelles en » pourraient être les influences dans l'emploi de ces différentes eaux » soit dans leur usage pour l'économie et la médecine, soit dans les » fabriques ou manufactures? »

M. de Hesdin. « A quel titre les empereurs et rois de la Germanie » inférieure ont-ils possédé les dixmes dans les provinces belgiques, » avant et après l'empereur Charlemagne? Était-ce à titre de tribut ou » d'impôt payable en nature? » [Cette question est signée par Gerard.]

L'abbé Chevalier. « Il y a différentes espèces de chaux suivant les dif-
» férentes substances qui entrent dans sa composition; on peut en faire
» avec du marbre, avec la craie, avec les coquillages de mer, avec la
» pierre à chaux, ou avec des pierres de craie. On demande quelle de
» ces différentes espèces de chaux sera plus utile et plus avantageuse
» dans les provinces des Pays-Bas, tant pour bâtir que pour servir
» d'engrais aux terres. »

L'abbé Marci. 1. « Quels sont les effets des différents gaz aériformes
» sur le corps humain ? »

2. « Quelle est la meilleure distribution des terres pour les faire
» produire tous les ans avec avantage et sans les épuiser considérable-
» ment, dans la supposition des enclos? »

3. « Quels sont les principaux engrais propres aux terrains nouvel-
» lement défrichés, selon les différentes situations et les différents carac-
» tères des terrains qu'on veut mettre en culture? »

M. Des Roches. 1. « Décrire l'état des monnaies frappées dans le
» duché de Brabant sous les ducs Jean Ier, Jean II et Jean III. Quelle
» était leur valeur comparée à celle des espèces d'aujourd'hui? »

[Cette question est signée par Paquot.]

2. « Quel était l'état militaire dans le duché de Brabant, depuis le
» commencement du XIIIe siècle jusqu'au règne de Philippe le Bon
» exclusivement? — L'Académie désire que les auteurs s'attachent prin-
» cipalement à la manière de lever et de conduire les armées, à l'ordre
» des batailles, à l'attaque et à la défense des places. »

[Cette question est signée par Nelis.]

3. « Donner, d'après les plus anciens monuments historiques, un pré-
» cis de la vie et des actions de Godefroi le Barbu qui parvint au duché
» de Lothier en 1106. »

M. Du Rondeau. 1. « Quelles sont les diverses matières contenues
» dans le minerai de Vedrin, dont on pourrait tirer quelque utilité
» inconnue, relativement au commerce et aux arts? S'il y en a, quels
» sont les moyens de les extraire, et à quoi se monteront les frais des
» opérations? »

2. « Quelles sont les pommes dont on fait usage pour faire le bon
» cidre? Quelle culture, quel terrain exigeraient ces pommiers dans nos
» Pays-Bas, et quels sont les moyens les plus propres et les plus effi-
» caces pour faire et conserver cette boisson? »

3. « Quelles sont les raisons qui ont fait émigrer les fabricants de nos

» provinces dans le XVe siècle, et quels seraient les moyens de les rappeler? » [Cette question est signée par Burtin.]

4. « Quels seraient les moyens les plus courts et les moins dispendieux » de creuser un canal de Bruxelles à Bruges sans passer par Gand, et » quelle quantité d'eau pourrait-on lui donner à Bruxelles? »

[Cette question est accompagnée de la note suivante: « Messieurs, la question que je vais avoir l'honneur de vous proposer n'est pas à la vérité de mon ressort, mais comme elle forme l'objet d'une discussion politique et économique qui s'agite actuellement, j'aurai celui de vous en faire la lecture.] »

L'abbé de Witry. 1. « Faire connaître, relativement à la plus grande » utilité publique, divers usages de l'électricité qui n'aient pas été » publiés jusqu'ici, avec la description exacte des procédés à cet effet. »

2. « Quel est l'effet de l'électricité sur les liqueurs fermentées, telles » que le vin, la bière, le cidre, pour accélérer leur maturité? — Avec » une description exacte des procédés propres à vérifier l'énoncé de » l'auteur. »

3. « Donner une description détaillée de l'appareil le plus propre à » préserver les édifices de la foudre, avec le dessin de cet appareil, et » des preuves, attestées par une Académie, qu'à l'aide de ce moyen un » bâtiment a toujours demeuré intact en temps d'orage. »

4. « Quel moyen nouveau serait le plus efficace, le moins dispendieux, » le moins assujétissant, pour éclairer dans les ténèbres à l'aide d'une » seule lampe, de manière à donner une lumière égale pendant plu- » sieurs heures; et au bout de ce temps, quel moyen de corriger dans » le moment son défaut, sans malpropreté ni mauvaise odeur, et de lui » rendre sa lumière aussi pure, aussi durable qu'auparavant? »

5. « Donner la description et la figure des corps marins fossiles que » l'on ne trouve qu'aux Pays-Bas, avec des explications propres à con- » firmer ou infirmer les systèmes établis jusqu'ici sur les découvertes » faites ailleurs en ce genre. »

M. De Beunie. 1. « Y a-t-il des maladies endémiques dans nos pro- » vinces belgiques? Quelles sont-elles? A quelle province ou district » sont-elles propres? Quelle est leur cause et leur cure, tant préserva- » tive que curative? »

2. « Quelles sont les raisons de la décadence du commerce en général, » et principalement du commerce actif ou d'importation de nos pro- » vinces autrichiennes? — Et enseigner les remèdes pour le rétablir. »

L'abbé Mann. « Quels sont les meilleurs moyens de cultiver et » d'améliorer 1° les montagnes et terres pierreuses et crayeuses de » plusieurs parties du Luxembourg et du Namurois; 2° les collines » labourables du Luxembourg, du Namurois, du Hainaut et du Brabant; » 3° les riches terres labourables et les belles prairies de la Flandre, du » Brabant et du Hainaut; 4° les terres trop humides, souvent inondées, » et marécageuses de la Flandre; 5° les terres sablonneuses dans la » Campine du Brabant et les bruyères d'Anvers et dans les dunes en » Flandre. »

[« Comme ces questions, » disait l'abbé Mann, « contiennent toutes les espèces de sols et de terres qui existent dans les Pays-Bas, de bons mémoires pratiques sur chacune en particulier, faits par des cultivateurs intelligents, donneraient une suite complète d'agriculture expérimentale de ces pays, tirée de la pratique et expériences actuelles, qui surpassent dans ces matières tous les raisonnements. » La question n° 4 fut proposée en 1775 pour le concours de 1777.]

M. Bournons. 1. « Quels seraient les effets d'une loi qui fixerait la » plus grande quantité de terres que les fermes pourraient avoir dans » le Brabant wallon et le comté de Namur, par exemple, à 40 ou 50 » bonniers? Cette loi apporterait-elle des avantages réels à l'agriculture? » Et n'y aurait-il pas des moyens plus sûrs et plus faciles que celui de » cette loi, pour y faire diminuer les grandes fermes et introduire ainsi » dans ces pays une meilleure culture? Assigner ces moyens, si on croit » en connaître. »

2. « Quels sont les meilleurs moyens soit politiques, soit physiques » pour faire fleurir l'agriculture dans l'Ardenne? — Assigner les obsta- » cles qui s'y opposent et les moyens de les ôter. »

[Cette question est signée par Du Rondeau.]

3. « On demande le meilleur moyen de se procurer du gravier fac- » tice qui ait toutes les qualités du gravier de jardin, savoir : 1° d'être » assez dur pour ne point s'écraser ni se dissoudre à l'humidité; 2° d'être » lisse et arrondi, sans aucune partie anguleuse; 3° d'être à peu près » de la grosseur ordinaire du gravier de jardin. — La première con- » dition ne dépend que du choix de la matière, et exige qu'on n'emploie » que des recoupes de pierre de bonne qualité, ou du moins de briques » de la meilleure espèce. Les deux dernières demandent une machine » propre à réduire d'abord la matière en morceaux de figure quelcon- » que qui n'excèdent pas la grosseur prescrite, et à en rabattre les

» angles par un mouvement rapide de rotation de ces différents petits » corps entre eux. C'est cette machine qui fait le sujet de la question, » et le mérite des moyens indiqués dépendra de la simplicité, de la » promptitude et du moins de dépenses qu'exigeront les opérations. »

[Cette question est signée par les abbés Chevalier et de Witry.]

4. « Assigner les matières qui doivent entrer dans une bonne logique, » en citant pour exemples celles que l'on trouve dans les auteurs que » l'on croit les meilleurs, et en corrigeant dans chaque les erreurs qu'on » y croit trouver. Déterminer surtout l'usage et l'utilité des définitions, » en établissant ou rejetant celles qu'on appelle *definitiones rei* dans le » sens qu'on l'entend dans les écoles. Déterminer l'usage et l'utilité des » règles des syllogismes, si on croit qu'il s'y en trouve. »

[Cette question est signée par le chevalier de Nieuport.]

Le comte de Fraula. 1. « Quelle est l'origine des sept familles patri- » ciennes de Bruxelles ? »

2. « Quelle est l'origine et la juridiction, quelles sont les préroga- » tives du tribunal connu à Bruxelles sous le nom de *Laken Gilde*? »

3. « Dans le XIe siècle, les comtes de Louvain étaient-ils souverains » du Brabant? — Il s'agit de produire et d'examiner tous les monu- » ments qui peuvent décider cette question. — Et constater l'étendue » du Brabant qui faisait leur souveraineté. »

Le doyen Heylen. « Quelles sont les découvertes faites par les habi- » tants des dix-sept provinces belgiques relativement aux arts, en tant » qu'elles ont rapport au commerce, jusqu'au XVIIe siècle ? »

L'abbé Ghesquiere. « On demande une nomenclature des monnaies » frappées dans le duché de Brabant et le comté de Flandre avant l'an » 1500, dans laquelle on indiquera les noms de ces monnaies, les an- » ciens auteurs, actes ou contrats qui en font mention ; la valeur numé- » raire ou extrinsèque qu'elles ont eue avant l'an 1500, et leur valeur » métallique ou intrinsèque, comparativement aux monnaies de nos » jours. »

Anonyme. « Dans un pays comme les provinces belgiques autri- » chiennes, où l'agriculture est, à bien peu près, portée au plus grand » degré de perfection par l'industrie individuelle, quelles seraient les » vues générales qui pourraient être offertes à la nation pour augmenter » les subsistances usuelles, et atteindre par ce moyen à la plus grande » population possible, sans augmenter l'importation des denrées étran- » gères ? »

CHAPITRE IX.

CONCOURS EXTRAORDINAIRES.

Dans ce qui précède, nous avons fait connaître en détail les programmes et les résultats des concours ouverts par l'Académie depuis son institution sous le titre de Société littéraire. Nous avons donné également les différents sujets sur lesquels l'attention des académiciens avait été appelée comme susceptibles d'être proposés.

Il nous reste à parler de quatre concours extraordinaires dont les frais furent supportés par des particuliers, mais auxquels l'Académie accorda son patronage et qu'elle accepta d'annoncer et de juger.

I. — Prix offert par la chatellenie d'Audenarde.

Le 14 octobre 1779 :

« M. le président ouvrit la séance par la lecture d'une lettre adressée à l'Académie par MM. les hauts-pointres de la [haute et basse] châtellenie d'Audenarde [1]. Ces messieurs rapportaient l'accident qui afflige les cultivateurs de leur quartier, et qui ne peut que tirer à conséquence pour tout le public, savoir le dépérissement des patates, dont la fane se rétrécit et dont la plante meurt ou ne produit qu'un fruit de mauvais goût; ils priaient l'Académie de proposer à leurs frais un prix extraordinaire de 300 florins à celui qui aurait découvert la cause de cet accident et trouvé le remède. Différents avis donnés par les villages subalternes accompagnaient cette lettre, et les hauts-pointres offraient, en cas de besoin, des éclaircissements ultérieurs, le tout à leurs frais. — L'Académie ne balança pas un moment à se prêter à cette proposition; elle

[1] Cette lettre datée du 2 octobre est signée : *J. Raepsaet.*

chargea le secrétaire d'insérer ce sujet dans le programme des questions pour l'année 1781, dans la persuasion qu'il serait impossible d'avoir plus tôt des expériences constatées. »

Le prix fut proposé dans les termes suivants :

« Comme les pommes de terre dépérissent d'une année à l'autre » dans la châtellenie d'Audenarde, messieurs les hauts-pointres de cette » châtellenie ont prié l'Académie de proposer à leurs frais un prix » extraordinaire de trois cents florins à celui qui, au jugement de » l'Académie, aura découvert la nature et l'origine du mal, et qui en » aura trouvé le remède. »

L'annonce parut dans les gazettes avec le programme du concours de l'année 1781. On lisait à la suite du programme que nous venons de transcrire :

« Pour mettre les concurrents au fait de la question, on croit devoir insérer ici le résultat des avis donnés par les villages subalternes au chef-collége de la châtellenie :

« Depuis huit à dix ans l'on observe que la fane des pommes de terre » se rétrécit et que la plante meurt avant de parvenir à sa maturité.

» Aucune sorte de pommes de terre n'a été exempte de cette espèce » de contagion; la seule différence était du plus au moins.

» L'on a essayé d'y remédier en semant la graine des pommes de » terre : le fruit qui en est provenu s'est rétréci comme les autres.

» Les tiges de ces pommes de terre dont la fane se corrompt (on les » appelle communément *gestropte patalers*) ne sont pas tout à fait » stériles : elles donnent un petit fruit d'un mauvais goût : elles poussent » rapidement en sortant de terre pour mourir incontinent après.

» Quelques personnes ont observé des vers qui attaquaient le cœur » de la plante-mère; ils sont d'une figure oblongue et mince, au ventre » jaune et dos noir.

» On a vu des pommes de terre qui en poussant avaient la fane » rétrécie, jusqu'à ce que la tige eût gagné la hauteur d'un demi-pied; » et qui pour lors ont recouvré une végétation naturelle.

» Quelques-uns disent avoir remarqué qu'une partie de leurs pommes

» de terre, plantées le matin ou la veille, ne se rétrécissait pas; tandis-
» que dans le même champ, le contraire arrivait à l'autre partie,
» plantée l'après-midi ou le lendemain.

» D'autres enfin sont du sentiment que la quantité de ces plantes,
» autrefois importées d'Angleterre, ne suffit pas pour les perpétuer
» dans ces pays; et qu'il est nécessaire d'en faire venir de nouvelles.
» Ils pensent que si on veut conserver l'espèce, ce renouvellement est
» indispensable après un certain terme d'années. Ils fondent leur
» opinion sur l'expérience journalière que fournit le froment du
» village de Calken, pays de Termonde, et celui d'Armentières, qui,
» après avoir été semé ici trois ou quatre fois, dégénère considérable-
» ment. »

» Si les concurrents croyaient avoir besoin d'éclaircissements ultérieurs, ils pourront s'adresser à MM. les hauts-pointres, qui les leur communiqueront aux frais de la châtellenie. Au reste, l'Académie exige que les auteurs fassent leurs recherches et leurs expériences sur les lieux, et qu'ils produisent, quant à la vérité des faits, des certificats des échevins ou gens de loi. »

Les mémoires devaient être écrits en latin, en français ou en flamand, et être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 16 juin 1781.

On lit dans le protocole de la séance du 4 janvier 1781 :

« M. de Nelis remit de la part du magistrat de la châtellenie d'Audenarde un mémoire sur la culture des patates, adressé à ce corps par M. de Valeriola, bourgmaître de Bruxelles. Comme les expériences et les observations de l'auteur, fortifiées par celles de trois cultivateurs à qui la châtellenie avait confié le mémoire, peuvent servir à décider la question extraordinaire sur le dépérissement des patates, question qui doit être jugée cette année, MM. les magistrats de cette châtellenie trouvèrent à propos de remettre le tout à l'Académie, en l'informant que M. de Valeriola ne se proposait point de concourir pour le prix, la seule vue du bien public l'ayant déterminé à communiquer les expériences qu'il avait faites sur l'objet en question. Les hauts-pointres de la châtellenie d'Audenarde, en adressant ce mémoire à l'Académie, lui proposèrent en même temps que si elle désirait entendre, quand elle jugerait la ques-

tion, un excellent cultivateur de la châtellenie, ils s'empresseraient de l'envoyer à Bruxelles, du moment que l'Académie leur aura fait connaître ses intentions. Comme la présence d'un cultivateur parfaitement instruit du local ne pourra qu'éclairer les examinateurs des mémoires que l'on attend, il fut résolu d'agréer cette offre, et d'avertir en son temps MM. les hauts-pointres, quand il serait question de cet examen. »

L'Académie reçut neuf mémoires qui furent cotés n°s 1 à 9 : n°s 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 9 étaient écrits en flamand, les n°s 4 et 8 en français.

Le 2 octobre, elle fut informée qu'il s'était tenu une conférence entre MM. Vounck, Marci et Du Rondeau, commissaires, et qu'un député expert y avait assisté de la part des hauts-pointres de la châtellenie, afin de faciliter l'examen et de fournir les éclaircissements nécessaires.

Le rapport fait en commun par les trois académiciens portait :

« Parmi les neuf mémoires qui ont concouru, il n'y a que le n° 1 qui ait mérité l'attention des commissaires qui sont convenus unanimement que ce mémoire est fort bien écrit, qu'il est très méthodique, et que l'auteur paraît non-seulement au fait de sa matière, mais qu'il semble en avoir fait une étude particulière.

» Les commissaires observent néanmoins que, quoique cette pièce ait toutes les qualités requises relativement à la théorie de la culture et au rétablissement de la pomme de terre, ils ne peuvent lui adjuger la palme que pour autant que l'auteur fasse conster de la vérité de ses allégués, et nomme toutes les personnes et les endroits où il prétend que ses expériences ont été faites, afin qu'après avoir fait parvenir notre résultat à messieurs les hauts-pointres d'Audenarde, ces messieurs puissent prendre les informations requises pour s'assurer de la vérité. »

L'Académie ayant adopté l'avis de ses commissaires, l'on reconnut que l'auteur du mémoire était le sieur Van Bavegem, demeurant à Baesrode : le secrétaire fut chargé d'écrire au magistrat de la châtellenie, conformément à l'avis qu'on venait d'adopter.

Le magistrat, par sa lettre du 9 octobre, exprima le désir de recevoir une copie du mémoire de Van Bavegem, mais au lieu

d'une copie, ce fut l'original même qui lui fut envoyé. M. Raepsaet, chargé de suivre cette affaire, donna lecture de son rapport dans l'assemblée des hauts-pointres du 7 janvier 1782. En voici la teneur :

« J'ai examiné par vos ordres le mémoire du sieur Van Bavegem sur le dépérissement des patates, que l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles a trouvé le meilleur de tous ceux qui ont été présentés au concours. Il a prouvé par des certificats en due forme, qu'en 1780 il a donné à différentes personnes une sorte de patates étrangères qui ont donné la plus belle récolte, sans que la fane en ait été rétrécie en aucun temps. Cette sorte de patates, dit-il, lui est venue de graine de Carthagène dans l'Amérique méridionale, et c'est dans cette partie de l'Amérique, particulièrement entre Quito et Carthagène, qu'il paraît fixer le vrai sol de cette racine. Discourant ensuite sur la question proposée, il conclut que la nature du mal réside dans la plante même, en tant que dégénérée, et qu'il faut que nous nous procurions de l'Amérique méridionale de nouvelles plantes ou de la graine, si nous voulons continuer de cultiver avec succès la patate; cette partie du mémoire, qui paraît très bien raisonnée, finit par préférer à tirer de l'Amérique méridionale la graine même; les inconvénients qu'il y aurait à en tirer les plantes peuvent être vus dans le mémoire. Je n'ai pas pu me dispenser d'écrire à l'auteur, pour savoir la raison qui l'engageait à tirer la graine de l'Amérique méridionale, tandis que les provinces de l'Amérique septentrionale, dont le climat est infiniment plus approchant du nôtre, produisent aussi cette plante qui croît entre autres dans la Virginie. Il a bien voulu se rendre à cette objection et convenir qu'on tirera, avec plus d'apparence de succès, la graine de la Virginie. Il n'y a pas à la vérité dans le mémoire de ces observations et expériences qui frappent et convainquent; la bonne foi de l'auteur y va même jusqu'à dire qu'il n'est pas hors de tout doute que le moyen proposé produira tout le succès que l'on en attend. Mais l'ensemble de ses raisonnements me paraît offrir et, pour ainsi dire, établir cette certitude morale dont on se contente dans les recherches difficiles et obscures, en attendant que le hasard ou des observations nouvelles découvrent ce qui avait fui aux premiers essais. Je ne balancerais donc pas, messieurs, à faire venir de la graine de la Virginie; ce n'est pas un objet de grande dépense; et pour en tirer tout le parti possible, la châtellenie pourrait prendre en bail une partie de

terre à portée de la ville, et charger l'auteur du mémoire d'y semer cette graine étrangère et d'en suivre la culture jusqu'à ce qu'elle donne des plantes-mères propres à être distribuées ou vendues aux villages respectifs; en payant les vacations de l'auteur, je ne crains pas, d'après les lettres qu'il m'a écrites, qu'il se refuserait à votre demande. Il me paraît encore indispensable qu'il soit fait un abrégé du mémoire, qui ne renferme exactement que ce qui a du rapport immédiat avec la nature du mal, avec son remède et avec la culture de la plante, parce que j'y vois relevé des erreurs qui se commettent ici journellement. L'auteur m'a présenté de faire cet abrégé; et on pourrait le distribuer ensuite dans la châtellenie pour l'instruction des paysans. J'ose prévoir que la méthode et ses raisonnements seront goûtés dans la châtellenie, parce que le succès et la réputation qu'on voit acquérir tous les jours aux pommes de terre du village de Waereghem et que l'on y a gagnées de la graine de nos patates ordinaires, paraissent avoir convaincu nos paysans que la vraie plante a dégénéré et qu'elle doit être remplacée par des nouvelles, d'après l'expérience qu'ils ont du froment d'Armentières et de Calken et de la graine de lin de Riga. Je suis donc d'avis qu'on pourrait informer l'Académie qu'il nous paraît que l'auteur a fait conster en due forme des essais qu'il a faits, et qu'en conséquence l'Académie est priée de lui adjuger le prix et de faire annoncer sa décision au public dans la forme accoutumée. Si vous trouvez bon, messieurs, en adoptant ce rapport, de le convertir en résolution, il est nécessaire que je vous fais part du désir que l'auteur m'a témoigné de recevoir la moitié du prix en argent et l'autre moitié en une médaille telle qu'en donne l'Académie à ceux dont elle couronne les mémoires dans le concours ordinaire; cette demande de la part de l'auteur est un témoignage de son désintéressement, et je pense qu'on pourrait prier l'Académie de lui accorder cette faveur. Au reste, comme elle a eu la bonté de nous envoyer le mémoire original, il paraît convenir que la châtellenie en tire une copie, et qu'elle renvoie à ces messieurs et l'original et les pièces que l'auteur a envoyées pour preuve des faits consignés dans son mémoire; qu'au surplus elle soit priée de nous faire connaître si elle juge à propos que la châtellenie fasse venir de la graine de la Virginie pour en faire l'expérience de la façon que je l'ai dit ci-dessus. »

Ce rapport converti en résolution fut transmis à l'Académie. Dans la séance du 24 janvier, le secrétaire fut chargé : 1° de faire

les démarches nécessaires pour qu'une médaille d'or de la valeur de 150 florins, au coin de l'Académie, fût remise à l'auteur du mémoire couronné; 2° de répondre aux hauts-pointres que non-seulement l'Académie approuvait le projet de faire venir de la graine de Virginie, mais qu'elle conseillait aussi d'en faire venir des pommes de terre, afin de semer l'une et de planter les autres, ce double essai pouvant se faire commodément à la même occasion.

Des Roches soumit au secrétaire d'État l'annonce suivante qui avait été vue, disait-il, à l'Académie, et qui devait paraître dans les gazettes de Bruxelles, d'Anvers et de Gand :

« Bruxelles, le ... janvier. — Le prix de la question extraordinaire sur le dépérissement des patates dans la châtellenie d'Audenarde et sur les moyens d'y remédier, proposée en 1779 aux frais de MM. les hauts-pointres de cette châtellenie, a été adjugé à M. Van Bavegem demeurant à Baesrode près de Termonde... L'Académie avait jugé le mémoire sur les patates dès le concours du mois d'octobre dernier; mais elle n'a pu dès lors annoncer son jugement au public, à cause des informations qui restaient à prendre touchant les succès consignés dans le mémoire; ces informations ont été satisfaisantes, et l'on vient de s'assurer de la réalité de ces succès. »

H. Crumpipen répondit le 31 janvier :

« J'ai l'honneur de renvoyer à monsieur Des Roches le projet d'annonce, que S. A. trouve bien, mais je le prie de voir si dans le bon langage il ne faudrait pas un autre nom que *patates,* ou si au moins il ne faudrait pas ajouter : *ou pommes de terre.* »

Comme on l'a vu dans le livre I, chapitre XXX, Des Roches s'empressa de mettre pommes de terre à la place de patates [1].

Le mémoire de Van Bavegem parut en 1782 à Dordrecht. De son côté le magistrat d'Audenarde fit imprimer une brochure, dans le but de porter à la connaissance du peuple les observations propres à remédier au mal : des exemplaires de cette brochure

[1] La Gazette des Pays-Bas publia l'annonce le 4 février.

ayant été envoyés à l'Académie, le directeur les distribua au nom du magistrat, dans la séance du 7 novembre 1785.

Les archives de l'Académie renferment : 1° les mémoires n°s 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, plus un mémoire écrit en latin, sans devise, dont il n'est pas fait mention au protocole; 2° le rapport des commissaires, de la main de Du Rondeau et signé : *L'abbé Marci, prévôt, Du Rondeau.* Vounck n'assistait pas à la séance du 2 octobre 1781, et c'est probablement à cette circonstance qu'il faut attribuer l'absence de sa signature; 3° un duplicatum du mémoire de M. de Valeriola avec les observations, en note, des cultivateurs choisis pour faire l'essai de la culture qu'il préconisait; 4° deux avis venant de Waereghem et des environs de Waereghem; 5° une lettre de Van Bavegem accompagnée de certificats; 6° le rapport de Raepsaet.

II. — Prix offert pour un éloge de Viglius.

Le 25 novembre 1779 :

« Le secrétaire rapporta qu'un citoyen s'était adressé à lui pour proposer à l'Académie l'annonce d'un prix extraordinaire dont le sujet serait l'éloge du chef et président Viglius. Ce citoyen offrait à cet effet de remettre entre les mains du secrétaire la somme de vingt-cinq ducats, valeur d'une médaille ordinaire. L'offre fut agréée, et l'on chargea le secrétaire de publier le programme conformément à l'intention de l'anonyme, dont l'exemple excitera peut-être le zèle et le concours des personnes à qui le progrès des lettres et la gloire de nos hommes célèbres ne sont point indifférents. »

Le citoyen que le protocole ne fait pas connaître était le chancelier de Brabant, président de l'Académie. Un programme spécial fut publié : l'éloge ne pouvait être écrit qu'en français; il ne devait point excéder une demi-heure de lecture, mais, dans cet espace on ne renfermait point les notes historiques que les auteurs croiraient devoir ajouter; les ouvrages devaient être envoyés avant le 16 juin 1780.

L'Académie reçut dix éloges qui furent cotés n°s 1 à 10. Les commissaires, MM. Caussin, Des Roches et le marquis du Chasteler, firent leur rapport sur ces ouvrages dans la séance du 11 octobre 1780.

« [Ils] en distinguèrent deux ou trois qui leur parurent mériter quelque attention. Mais, les défauts qu'ils y avaient remarqués étant trop considérables pour ne pas empêcher l'adjudication absolue du prix, quelques membres observèrent que le but du citoyen anonyme ayant été d'encourager les auteurs de ce pays à cultiver l'art d'écrire correctement et noblement, objet qui dès la première année ne pouvait être porté à la perfection, ce serait peut-être entrer dans ses vues que de récompenser celui des concurrents qui avait réussi le moins mal, et qu'il serait bon de connaître ses intentions à cet égard. Là-dessus, M. le président ayant déclaré que lui-même était ce citoyen, on décida que le sujet serait proposé de nouveau pour un concours particulier qui serait ouvert jusqu'au 1er avril 1781; et qu'on insérerait dans les papiers publics pour l'instruction des concurrents quelques avis sur les défauts à éviter. »

Avant d'aller plus loin, nous donnerons des extraits du rapport de Des Roches sur le concours de 1780, le seul rapport qui nous ait été conservé :

« N° 1. L'auteur de cet éloge n'est ni orateur ni historien. Le commencement est une capucinade, et le reste fourmille d'erreurs.

» N° 2. Dans celui-ci, l'histoire de nos révolutions occupe presque tout l'ouvrage, à peine Viglius perce-t-il de temps en temps. C'est un défaut que rien ne peut couvrir; il ne saurait donc être question de couronner cet auteur.

» N° 3. C'est l'ouvrage d'un homme qui sait écrire, qui est pénétré de la lecture des bons écrivains français, dont il emprunte quelquefois des passages frappants qu'il emploie si bien qu'on est tenté de lui pardonner ces réminiscences... [Mais] si cet éloge présente trop de brillants endroits pour le confondre avec les productions ineptes qu'on nous a présentées, il n'est d'un autre côté ni assez beau ni assez égal pour mériter la palme.

» N° 4. Le style rampant de cet éloge me dispense de l'examiner. Il

faut de l'éloquence, il n'y en a aucune ici. Les comparaisons sont forcées, guindées, quelquefois ridicules, et les allusions aux paroles des prophètes indiquent un très mauvais goût. Au reste cette pièce serait moins défectueuse, si on ne l'envisageait que comme un morceau historique, sans faire attention au style.

» N° 5. Ce numéro nous présente un abrégé simple de la vie de Viglius. A quelques constructions louches près, on peut dire qu'il n'est point mal écrit. Mais, après tout, on n'y voit qu'un historien, en vain y chercherait-on l'orateur. Si l'éloquence doit entrer pour la moitié dans la décision de l'Académie, cette pièce ne peut être mise en parallèle avec le n° 3 sur lequel, d'un autre côté, elle l'emporte pour les connaissances historiques.

» N° 6. Je crois cet éloge inférieur pour l'éloquence au n° 3, et pour la partie historique au n° 5. L'auteur n'est pas sans talents, mais il n'a point étudié les bons modèles... Il me paraît qu'on ne peut jusqu'à présent lui assigner que la 3e place.

» N° 7. Un abrégé simple et modeste de la vie de Viglius, ou pour mieux dire une traduction française de la vie de Viglius, telle qu'on la lit en latin dans les *Analecta* de Papendrecht; item une récapitulation des principaux événements de nos guerres civiles, renfermant des articles que personne n'ignore, le tout écrit assez purement, mais d'un style humble et plus propre à un mémoire historique qu'à un morceau d'éloquence, voilà ce qui forme ce n°; ce n'est pas là ce qu'on a demandé, aussi je me crois dispensé d'entrer ici dans un plus long examen.

» N° 8. Il suffit de lire la première page de ce monstrueux éloge, pour pouvoir juger qu'il est indigne à tous égards d'occuper l'attention de l'Académie.

» N° 9. La substance, l'arrangement des matières, la diction, tout est horriblement mauvais dans ce prétendu éloge. Il faut une patience invincible pour en soutenir la lecture.

» N° 10. Ceci n'est pas proprement un éloge. C'est un recueil de notes généalogiques sur la famille de Van Achelen alliée à celle de Viglius. Suivent quelques extraits des lettres de ce président. Le tout est terminé par son épitaphe.

» Résultat de toutes ces remarques : L'éloge le mieux écrit, celui où l'on trouve le plus de chaleur et qui ressemble le plus à une pièce d'éloquence, c'est le n° 3, mais les défauts que j'ai relevés ne sont-ils pas trop considérables pour que l'on puisse le couronner? A coup sûr ils doivent en empêcher l'impression... »

Des Roches laissait à l'Académie le soin de se prononcer pour ou contre la remise du prix. On a vu que c'est le dernier parti qui prévalut.

Les dix éloges envoyés au concours de 1780 se trouvent dans les archives de l'Académie : le n° 3 était de M. De La Haye, professeur au collége Thérésien à Bruxelles, le n° 4 de M. Raoux, avocat au conseil souverain de Hainaut, le n° 6 de M. Dewez.

On lisait dans la Gazette des Pays-Bas du 19 octobre 1780 :

« L'Académie aurait souhaité pouvoir adjuger le prix qu'un citoyen lui avait fait remettre pour l'éloge de Viglius. Mais comme les différents morceaux qu'on lui a présentés, péchaient tous ou contre les règles de l'éloquence ou contre celles de l'histoire, elle n'a pu en couronner aucun, et s'est vue obligée de proposer de nouveau ce sujet, qui fera la matière d'un concours particulier ouvert jusqu'au 1er avril 1781, date à laquelle tous les éloges doivent être remis à l'adresse du secrétaire de l'Académie. — On croit devoir recommander aux auteurs de se rendre maîtres de leur sujet; de le crayonner d'une manière qui fasse juger qu'ils en sont pénétrés; de ne point s'appesantir sur de petites choses, sur des lieux communs; de ménager sagement les épithètes, les métaphores; et de réserver les grandes ressources de l'art pour les endroits qui en sont le plus susceptibles. »

Six éloges furent envoyés à l'Académie dans les délais prescrits, et cotés nos 1 à 6. Deux autres éloges lui arrivèrent quatre semaines après le terme, et ne furent pas admis au concours.

Les commissaires, MM. de Hesdin, du Chasteler et Des Roches, donnèrent lecture de leurs rapports dans la séance du 17 mai 1781.

« [Ils] convenaient assez généralement qu'à la rigueur pas un des concurrents n'avait mérité la palme, soit que l'on envisageât dans ces éloges le mérite des recherches historiques, soit que l'on eût en vue, comme on fait ordinairement dans des morceaux de cette nature, les seules beautés de l'art oratoire. Mais comme le citoyen qui avait proposé le sujet de cet éloge, déjà remis pour la seconde fois, désirait donner le prix, il s'agissait de déterminer lequel des six discours était le moins

défectueux, le moins mauvais. Ce fut en quoi les trois commissaires ne purent s'accorder, et l'on fut obligé de faire en pleine Académie la lecture des trois éloges qui balançaient les suffrages. Cette lecture mit fin à la séance, la décision ayant été renvoyée au lendemain. »

Le 18 mai :

« Après une longue délibération, on allait, à la pluralité des suffrages, adjuger le prix à l'auteur du discours n° 3, comme à celui qui avait réussi le moins mal, lorsque quelques membres de l'Académie observèrent qu'il n'était pas de la dignité de ce corps de couronner un ouvrage qu'on n'osait communiquer au public; — en effet on venait de résoudre que cette pièce ne serait point publiée; — qu'il fallait proposer au citoyen anonyme au nom de qui le prix se distribuait, d'employer plutôt les vingt-cinq ducats qu'il y destinait à la discussion d'une question historique dont on pourrait convenir dans la séance d'octobre. Sur quoi, M. le président ayant déclaré que lui-même était ce citoyen anonyme [1], et qu'il approuvait ce projet, l'Académie revint de sa première résolution, et il ne fut plus question de couronner l'auteur du discours dont on a parlé. »

Les rapports de Des Roches et de de Hesdin se trouvent dans les archives de l'Académie.

Voici d'abord l'opinion de Des Roches :

« N° 1. Cette pièce est mauvaise. Il n'y a ni génie, ni chaleur, ni style oratoire. Je crois qu'elle ne mérite point qu'on y fasse attention.

» N° 2. Cet éloge est affreux. Comment ose-t-on envoyer à une Académie une si plate et si dégoûtante capucinade?

» N° 3. Voici un morceau digne d'attention ... On voit que l'auteur a profité en partie des avis que l'Académie a donnés aux concurrents...

» N° 4. ... L'auteur quitte bientôt le ton oratoire qui est au-dessus de ses forces, et le reste de l'éloge n'est plus qu'un récit simple et familier qui n'est recommandable par aucun endroit.

[1] Cette déclaration, comme on l'a vu, avait déjà été faite dans la séance du 11 octobre 1780.

» N° 5. Après un avis préliminaire, d'un goût singulier, suit un précis simple, négligé, et mal écrit. L'auteur y contredit souvent tout ce qu'il avait avancé dans son avis préliminaire... Mon avis serait que l'Académie laissât à l'auteur à démêler ses contradictions, et ne [fît] aucune attention à cette rapsodie copiée sur Van Meteren et Grotius, dans laquelle on n'aperçoit aucune étincelle de goût ni d'éloquence.

» N° 6. Cet éloge peut passer pour un morceau oratoire. L'exorde n'est point mal... [Des Roches signale quelques fautes de style et de goût, et termine son rapport en disant :]

» Malgré tous les défauts qui déparent cet éloge [n° 6] et ceux que j'ai relevés dans le n° 5, je crois que ces deux pièces méritent l'attention de l'Académie. Pour savoir [à laquelle] des deux il faut adjuger le prix, je conseillerais d'en faire la lecture. Il y a à peu près autant de défauts dans l'une que dans l'autre : celle qui aura frappé davantage aura la préférence. Je crois que ce sera le n° 5. »

Selon de Hesdin :

« [Le n° 1 n'est pas sans mérite. — L'épigraphe du n° 2 : *Constituit eum Dominus dominum domûs suae* annonce plutôt un sermon qu'un éloge... L'on ne s'arrêtera pas davantage à ce mémoire qui n'a rien d'intéressant.] — N° 3. L'éloge que l'auteur fait de son héros renferme des leçons aussi sages qu'utiles pour les jeunes gens... Malgré que son style est ci et là ampoulé, il se soutient d'un bout à l'autre par une sainte morale que les circonstances de la vie et des vertus de son héros lui fournissent.— N° 4. Ce mémoire répond bien peu à la question proposée ; c'est proprement un abrégé chronologique de la vie de Viglius que l'auteur a puisé dans [les] Analectes Belgiques publiés par Hoynck de Papendrecht... — N° 5. L'on doit avouer que l'auteur de ce mémoire a beaucoup de talent, et qu'il ne développe pas mal les causes et les progrès des troubles et de tous les malheurs qui les accompagnèrent. — N° 6. Ce mémoire mérite une attention infinie ; il paraît même qu'il surpasse tous les précédents ; le style en est noble et élevé ; l'auteur n'a omis aucune des circonstances essentielles de la vie de son héros ; il le dépeint partout tel qu'il était... »

Pas plus que Des Roches, de Hesdin ne se prononce catégoriquement, bien qu'il semble donner la préférence au n° 6, comme Des Roches la donnait au n° 5.

Le rapport du marquis du Chasteler manque.

L'auteur du n° 6 était Raoux, celui du n° 3 De La Haye, et celui du n° 1 Dewez : tous trois avaient déjà concouru en 1780.

Les six éloges admis au concours de 1781 se trouvent dans les archives de l'Académie; on y conserve également les deux pièces qui avaient été envoyées après le terme prescrit, et dont les auteurs étaient respectivement M. Lesbroussart et M. O' Sullivan, avocat au conseil de Brabant.

MM. De La Haye, O' Sullivan, Lesbroussart et Raoux firent imprimer leurs éloges, les trois premiers en 1781, le quatrième en 1787.

L'éloge de Dewez ne parut qu'en 1790 : l'auteur eut soin de l'adapter aux circonstances.

Le n° 2, que Des Roches traitait de plate et dégoûtante capucinade, avait pour auteur un M. L. Berger tenant une école à Hal, comme on le voit par une lettre adressée au secrétaire [?] de l'Académie et datée de Hal le 29 mars 1781.

III. — Prix offert pour un éloge du prince Charles de Lorraine.

Le 19 mai 1780 :

« Le secrétaire ayant représenté qu'un citoyen anonyme s'était adressé à lui pour proposer l'éloge de feu S. A. R., dont le prix serait une médaille d'or de la valeur de vingt-cinq ducats, le tout à ses frais, l'Académie agréa cette offre, et chargea le secrétaire de faire placer dans les papiers publics l'annonce convenable. »

Par cette annonce, l'Académie faisait savoir qu'outre les prix proposés dans son programme pour l'année 1781, elle décernerait une médaille d'or du poids de vingt-cinq ducats à l'auteur qu'elle jugerait lui avoir présenté le meilleur éloge de S. A. R. le feu duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas. Cet éloge ne pouvait être écrit qu'en français, et ne devait pas excéder une demi-heure de lecture, mais, dans cet espace on ne ren-

fermait point les notes historiques que les auteurs croiraient devoir ajouter; les ouvrages devaient être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 16 juin 1781.

Six éloges furent envoyés et cotés nos 1 à 6. Le jugement fut rendu dans la séance du 19 octobre 1781.

« D'après les rapports des examinateurs [du Chasteler, Nelis et Des Roches], l'Académie adjugea le prix à M. Lesbroussart, professeur de rhétorique au collége royal de Gand, auteur du discours n° 5. Ce n'est pas que cet éloge eût paru satisfaisant à tous égards, mais du moins il l'emportait de beaucoup sur tous les autres, et les défauts observés par les rapporteurs n'étaient pas en fort grand nombre. Au reste il fut déclaré que l'impression de cet ouvrage ne regardait point l'Académie. »

Le citoyen qui avait proposé le prix était le marquis du Chasteler, comme il le fit connaître dans cette séance du 19 octobre.

Le rapport de Des Roches seul a été conservé :

« Le n° 1, dit-il, est mauvais en tous sens... — Le n° 2 ne contient que des platitudes et des lieux communs... — Le n° 3 est un distique latin et français, l'un aussi sot que l'autre. — N° 4. Quelques brillantes antithèses, quelques fleurs de rhétorique, entrelacées au hasard, ne suffisent pas pour mériter la palme. Je dois cependant avouer que si le prix est dû à celui des concurrents qui a fait le plus de périodes bien tournées, il n'en est aucun qui en présente autant que celui-ci... — N° 5. Cet éloge aura des partisans. Je vois dans le rapport de M. le marquis du Chasteler, qu'il m'a communiqué, que c'est à celui-ci qu'il destine la couronne... [Si l'Académie] veut user d'un peu d'indulgence, et fermer les yeux sur les fautes que j'ai indiquées, rien n'empêche qu'elle ne déclare que cet éloge est le moins mauvais. C'est au citoyen qui a promis les vingt-cinq ducats à voir si cette déclaration lui suffit pour les donner, mais l'Académie ne doit en aucune manière se mêler de l'impression. — N° 6. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'analyser ou de critiquer cette pièce qui ne mérite aucune attention. »

Les archives de l'Académie renferment les nos 1, 2, 3, 4 et 6 : le n° 5 se trouve à la Bibliothèque royale de Belgique; d'après

les Biographies, il aurait paru à Bruxelles en 1781, mais Van Hulthem ne le mentionne pas, et il ne faisait point partie de la collection formée par M. Th. de Jonghe.

IV. — Prix offert pour un éloge de Jean de Carondelet.

Dans la séance du 7 octobre 1784 :

« M. le directeur annonça qu'un anonyme s'était adressé à lui pour publier au nom de l'Académie, mais aux frais de cet anonyme, un programme conçu dans les termes suivants :

« L'Académie adjugera dans le mois d'octobre 1785, une médaille » d'or de la valeur de 400 livres de France, à celui qui lui aura adressé » avant le 1er août de ladite année le meilleur éloge et mémoire histo- » rique et politique sur la vie de messire Jean de Carondelet, seigneur » de Solre-sur-Sambre, avec le détail le plus circonstancié des faits et » commissions dont il a été chargé par Philippe le Bon, duc de Bour- » gogne, et par Charles dit le Hardi; l'époque qu'il fut fait chancelier » et ministre de Marie, duchesse de Bourgogne, et son administration » sous le règne de l'empereur Maximilien et du roi Philippe Ier, dont il » fut un des tuteurs. L'Académie demande les éclaircissements les plus » amples. »

Les commissaires du concours, nommés dans la séance du 18 mai 1785, étaient l'évêque d'Anvers, le marquis du Chasteler et M. de Berg.

Quatre mémoires furent envoyés: ils étaient écrits en français et furent cotés nos 1 à 4.

Le 18 octobre, on annonça que l'évêque d'Anvers n'avait point transmis son rapport. Après la lecture des rapports des deux autres commissaires, et de ceux de MM. Gerard, de Hesdin, Des Roches et Berthod, le prix fut accordé au no 3, et l'on reconnut à l'ouverture du billet que l'auteur était Mlle Marie Caroline Murray, demeurant à Bruxelles. Deux autres mémoires, les nos 2 et 4, furent jugés dignes d'une mention honorable.

Le 19 octobre, on décida qu'il serait permis à l'auteur du

mémoire couronné de publier son ouvrage moyennant les additions et quelques corrections à lui indiquer; et que les auteurs des nos 2 et 4 pourraient aussi faire imprimer leurs mémoires à leurs frais et risques : de plus, si ces auteurs se faisaient connaître, on publierait leurs noms.

M. Lesbroussart se déclara l'auteur du n° 2, et M. Baert celui du n° 4.

On lit dans le protocole de la séance du 21 novembre 1785 :

« Mlle Murray et deux autres concurrents au dernier concours avaient redemandé leurs mémoires, dont ils disaient n'avoir que des brouillons informes. Après délibération sur cette demande, on résolut de remettre pour quelque temps le mémoire à la première, et de les refuser aux deux autres en leur permettant toutefois de les venir extraire ou copier au bureau du secrétaire, l'Académie ne croyant pas pouvoir se dessaisir des mémoires qu'elle a jugé ne devoir point imprimer, et qui pourraient être publiés par leurs auteurs respectifs avec des altérations qui pourraient tirer à conséquence pour le jugement de l'Académie. »

Les archives de l'Académie renferment les rapports de MM. du Chasteler, de Berg, Des Roches, Gerard et Berthod : le premier et le troisième sont très courts, les autres très développés. Tous rejettent le n° 1, mais leurs opinions diffèrent sur les nos 2, 3 et 4, bien qu'à part Des Roches, ils semblent pencher pour le n° 3.

Voici une analyse des rapports :

Chasteler donne la préférence au n° 3. « Le n° 4, dit-il, est une compilation très volumineuse de tout ce qui a rapport au chancelier; les faits y sont présentés presque isolés, sans suite, sans liaison, ce sont des notes détachées et non un éloge; il y a à la vérité un exorde et une péroraison qui semblent avoir quelque prétention à l'éloquence, mais ce sont plutôt deux ouvrages séparés du corps du mémoire que des parties d'un même tout : on pourrait soupçonner que deux auteurs ont travaillé en commun... Le n° 2 est d'un style très correct, les idées sont quelquefois dignes d'un orateur exercé, mais marchant d'un pas mal assuré; l'auteur s'élève et s'abaisse par secousses, il paraît peu pénétré des vraies règles de l'éloquence... »

M. de Berg opine pour le rejet du n° 2, « eu égard au mauvais style de cet ouvrage, au genre d'éloquence rude et scolastique de son auteur, aux phrases ampoulées, aux incohérences, aux déraisonnements dont ce mémoire fourmille..., quoique comme *Recueil de faits et de preuves*, il puisse peut-être balancer le mérite des n°s 3 et 4. » Le n° 3 a non-seulement rempli, mais il a surpassé même les intentions et l'attente du donateur et celle de l'Académie. Le n° 5 eût pu mériter d'être couronné si le mémoire n° 3 n'eût pas concouru.

Des Roches préfère le n° 2 au n° 3; d'après lui le n° 4 seul peut balancer le n° 2. « Si on veut couronner l'éloquence, dit-il, en la supposant soutenue d'une assez grande exactitude dans les faits, je ne puis qu'assurer qu'il y a plus de tirades éloquentes dans le n° 2 que dans tous les autres pris ensemble... Il eût été à désirer que l'art oratoire et l'art des recherches se fussent trouvés réunis dans un même mémoire, malheureusement cela n'est point. Carondelet n'a pas été plus heureux que Viglius. Aucun des quatre éloges ne fera fortune dans le public. »

A propos du n° 2, Gerard avoue qu'il a été prévenu contre l'auteur par l'éloge que celui-ci fait de l'Académie. « Je n'aime point, dit-il, les gens qui flattent. D'ailleurs, cela ne venait point à propos dans l'éloge de Carondelet. » Il abandonne volontiers à ceux d'entre ses confrères, qui sont plus versés que lui dans l'éloquence, d'apprécier le mérite de ce n° 2. Son attention s'est principalement fixée sur les n°s 3 et 4. « Le n° 3 est écrit plus judicieusement que le n° 4, mais il a le défaut de n'avoir pas rejeté dans des notes les faits historiques qui n'étaient point susceptibles d'entrer dans le corps du mémoire... L'auteur du n° 4 rapporte plus de faits historiques, mais il n'en tire presque jamais aucune conséquence; c'est souvent une chronique sèche, et d'ailleurs beaucoup de ces faits ne sont fondés que sur des autorités modernes. »

Dom Berthod s'exprime ainsi : « Le discours coté 4 a des recherches, et si l'on devait applaudir ici à l'abondance des faits et des matériaux, je lui accorderais volontiers mon suffrage; mais tout est décousu dans cet ouvrage où l'on ne remarque ni goût ni unité. Il est vrai que l'auteur s'est essayé dans l'éloquence au commencement de sa pièce et à la fin : mais que signifient ces deux morceaux presque détachés du centre de l'ouvrage? *Non erat hic locus.* » Le style du n° 2, selon Berthod, manque de naturel et sent trop l'effort; on n'aperçoit pas ces défauts dans le n° 3, et si l'auteur de ce n° 3 voulait mettre tout au long les textes tirés de Molinet et d'autres ouvrages, il présenterait des notes aussi, et même plus intéressantes que celles de son rival.

Des quatre mémoires qui avaient concouru, les nos 1, 2 et 4 sont dans les archives de l'Académie. Le n° 1 était de M. Le Paige : « L'auteur était en correspondance avec l'abbé de Carondelet, vicaire général de Cambrai qui, à propos de l'éloge du chancelier, proposé comme sujet de concours par l'Académie, fit paraître un *mémoire d'indication,* in 4° de 13 pages [1]. »

Le n° 3 a été publié par Mlle Murray à Bruxelles en 1786; le n° 2 par M. Lesbroussart à Liége, la même année. Lesbroussart avait supprimé le début dans lequel il faisait l'éloge de l'Académie.

CHAPITRE X.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

Mémoires sur la question : *Quels étaient les endroits compris dans l'étendue des contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liége, qui pouvaient passer pour villes avant le septième siècle ?* qui ont remporté le prix et les accessits de la Société littéraire de Bruxelles en M.DCC.LXIX. A Bruxelles, de l'imprimerie royale, 1770, in-4°.

Ce volume renferme : 1° le mémoire de J. Des Roches, pp. 1-34 ; 2° le mémoire de l'abbé Caussin, pp. 35-76; 3° le mémoire de M. de Hesdin, pp. 77-112; 4° une notice des provinces des Pays-Bas, rappelées dans les trois mémoires, et une table générale des villes et autres endroits dont il y est fait mention.

[1] Cette note m'a été fournie en juillet 1882 par M. C. Le Paige, professeur à l'Université de Liége. Éd. M.

Le mémoire de Des Roches avait obtenu le prix, ceux de MM. Caussin et de Hesdin l'accessit.

Mémoire sur la question : *Quels ont été, depuis le commencement du septième siècle jusqu'au neuvième siècle exclusivement, les limites des différentes contrées, cantons, pays, comtés et états renfermés dans l'étendue qui compose aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et la principauté de Liége?* qui a remporté le prix de la Société littéraire de Bruxelles en M.DCC.LXX. Par M. Jean Des Roches. A Bruxelles, de l'imprimerie royale, 1771, in-4° de 64 pp.

Mémoires sur les questions proposées par la Société littéraire de Bruxelles qui ont remporté les prix en M.DCC.LXXI.

Ces mémoires, au nombre de quatre, ont chacun une pagination séparée; ils ont paru en 1772 dans le format in-4°, chez A. D'Ours, imprimeur près de l'église de St-Jean à Bruxelles. En voici les titres :

1. Mémoire sur la question : *Quel a été l'état civil et ecclésiastique des dix-sept provinces des Pays-Bas et de la principauté de Liége, pendant les cinquième et sixième siècles?* Par M. Jean Des Roches. 68 pp.

2. Antwoord op de vraege : *Welk zyn de profytelykste planten van dit land, ende welk is hun gebruyk zoo in de medicynen als in andere konsten?* Door d'Hr Joannes Baptista De Beunie, licentiaet in de medicynen. 70 pp.

3. Mémoire sur la question : *Quelles sont les plantes les plus utiles des Pays-Bas, et quel est leur usage dans la médecine et dans les arts?* Par M. Du Rondeau, médecin, etc. 18 pp.

4. Antwoord op de vraege : *Welk is de beste ende onkostbaerste maniere van vlasse gaeren ende andere* vegitabile *stoffen swert te verwen, soo dat de verw de stoffe doordringt, ende dat sy resisteert aen den sleet, sonder nogtans grootelykx de qualityt te verminderen, gelyk dit seer wel op de* animale *stoffen geschiet?* Door d'Hr Joannes Baptista De Beunie, licentiaet in de medicynen. 30 pp.

Les mémoires 1, 2 et 4 avaient eu des prix, le mémoire 3 un accessit.

Mémoires sur les questions proposées par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont rem-

porté les prix en M.DCC.LXXIII. A Bruxelles, chez Antoine D'Ours, imprimeur près de l'église de St.-Jean, 1774, in-4°.

1. Mémoire sur la question : *Quel était l'habillement, le langage, l'état de l'agriculture, du commerce, des lettres et des arts chez les peuples de la Belgique avant le septième siècle?* Par M. Du Rondeau, médecin de la cour de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, etc. 189 pp. plus 2 pp. d'errata.

2. Commentarii seu Responsa ad quaesita : *Quis populorum Belgicae ante seculum aerae christianae septimum vestitus fuerit; quid idioma; quis agriculturae, commercii, litterarum, artiumque status?* Auctore D^no^ Donatiano Du Jardin, presbytero. 58 pp.

3. Theodorici Petri Caels, medicinae licentiati, de Belgii plantis qualitate quadam hominibus caeterisve animalibus nocita seu venenata praeditis, symptomatibus ab earum usu productis, nec non antidotis adhibendis dissertatio. 68 pp.

Ces mémoires avaient été envoyés pour le concours de 1772, le dernier qui ait été ouvert par la Société littéraire; le jugement ne fut rendu qu'au mois d'avril 1773, après l'érection de la Société en Académie impériale et royale. Le mémoire de Du Rondeau était écrit en flamand, et c'est sur la recommandation de l'Académie que l'auteur le traduisit en français : l'original fut également imprimé chez A. D'Ours, 1774, in-4° de 143 pp.

Les trois mémoires avaient eu des prix.

Mémoires sur les questions proposées par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix en M.DCC.LXXIV. A Bruxelles, chez J. L. de Boubers, imprimeur de l'Académie, Marché aux herbes, 1775, in-4°, avec privilége de Sa Majesté.

Trois de ces mémoires se rapportent à la question suivante : *La pratique des enclos, adoptée en Angleterre, est-elle avantageuse aux défrichements? Quel est en général le moyen le plus prompt et le plus efficace de fertiliser les terres nouvellement défrichées?* Le premier, écrit en flamand, est de François De Coster et a 77 pp.; le second, écrit en français, est de Dom Robert Hickmann, religieux de l'abbaye de S. Hubert

en Ardenne, et a 84 pp. plus 1 p. d'errata; le troisième, écrit également en français, est de M. de Launay, avocat au conseil de Brabant, et a 30 pp. plus 1 p. d'errata. De Coster et Hickmann avaient obtenu chacun un prix, de Launay un accessit.

Le quatrième mémoire, qui avait eu un prix, a pour titre :

P. J. Heylen, in Universitate lovaniensi philosophiae professoris, *Commentarius praecipuos Belgicae hodiernae fluvios breviter describens, ac eorumdem alveorum mutationes, operasque ad Caroli Quinti saeculum usque, cum ad ampliandam navigationem, tum ad eos diversis civitatibus jungendos, subinde susceptas exhibens.* 103 pp.

Mémoires sur les questions proposées par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix en M.DCC.LXXVI. A Bruxelles, chez J. L. de Boubers, imprimeur de l'Académie, rue de la Magdelaine, 1777, in-4°, avec privilége de Sa Majesté.

1. Mémoire sur la question : *Quels sont les moyens de perfectionner dans les provinces belgiques la laine des moutons?* Par J. F. Foullé. 40 pp., et un supplément de 12 pp. postérieur à la décision de l'Académie.

2. Mémoire sur la même question. Par le révérend père Norton, recteur du collége des dominicains anglais à Louvain. [Trad. du latin par Du Rondeau.] 14 pp.

3. Denkbeeld der merkweerdigste veranderingen, welke in Nederland, ten opzichte van zijnen staet, gemeine zeden en volk, voorgevallen zyn, sedert het begin der vyfde, tot het einde der vyfthiende eeuwe, dienende ter antwoorde op het vraegstuk : *Op wat tyden, sedert het begin van de heerschappye der Franken tot de geboorte van Carel de vyfde, mag men zeggen dat den staet van Nederland op zyn bloeyenste geweest heeft, de gemeine zeden, de oprechste, en het volk het gelukkigste?* Door L. J. E. Pluvier, 32 pp.

4. Traduction du mémoire du Sr L. J. E. Pluvier, en réponse à la question proposée par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles le 14 octobre 1775, savoir : *En quel temps, depuis le commencement de la domination des Francs jusqu'à la naissance de Charles-Quint, peut-on dire que l'état de la Belgique ait été le plus florissant, les mœurs publiques les plus saines et le peuple le plus heureux?* [Par Des Roches.] 30 pp.

5. P. J. Heylen, in Universitate lovaniensi philosophiae professoris, Commentarius seu Responsum ad quaesitum : *Cujus juris scripti usus obtinuerit apud populos Belgicae a saeculo septimo usque ad exordium circiter saeculi decimi tertii? Et quae isto temporis intervallo administrandae justitiae ratio?* 71 pp.

6. Antwoord op de vraege : *Welk is het geschreven regt, waer van men zig heeft bedient in de nederlandsche provincien sedert de zevenste tot omtrent het begin van de derthiende eeuwe. En welke waeren ten dien tyde de wyzen van de regtsplegingе?* Door de Hr F. D. D'Hoop, advocaet ten provinciaelen raede van Vlaenderen. 80 pp.

Les mémoires 1, 3 et 5 avaient eu des prix, les mémoires 2 et 6 des accessits.

Mémoires sur les questions proposées par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix en M.DCC.LXXVII. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1778, in-4°.

1. Historische tyd- en oordeelkundige aenteekeningen, met algemeyne aenmerkingen op de zelve; dienende tot antwoord op de vraege : *Hoedanig was den staet van de hand-werken en van den koophandel in de Nederlanden, ten tyde van de derthienste en veerthienste eeuwe?* Door de heer W. F. Verhoeven, koopman en secretaris honoraire der koninglyke Academie der teecken-kunde en bouw-kunde, tot Mechelen. 181 pp.

2. Analyse du mémoire flamand de M. Verhoeven... sur l'état des manufactures et du commerce aux Pays-Bas, pendant le treizième et le quatorzième siècle. [Par M. Des Roches.] 20 pp.

3. Réponse à la question : *L'emploi des bœufs dans nos provinces, tant pour l'agriculture que pour le transport des marchandises sur les canaux, etc., ne serait-il pas préférable, tout considéré, à celui des chevaux dont on se sert généralement?* Par le R. P. Norton, professeur en théologie, recteur du collége des dominicains anglais à Louvain. 32 pp. [Les pages 27-32 sont des « Remarques additionnelles, en forme de supplément au mémoire sur la comparaison du bœuf avec le cheval, par rapport au travail, » tirées des mémoires nos 1 et 5 qui avaient concouru et des recueils de l'abbé Mann, ou communiquées par M. De Beunie.]

4. Mémoire *sur les meilleurs moyens de cultiver et de perfectionner les terres trop humides, marécageuses et souvent inondées, qui se trouvent en*

différentes parties de nos provinces, et particulièrement en Flandre. Par M. Foullé. 32 pp.

5. Antwoord op de vraeg : *Welke zyn de beste middelen om de verwaterde, moerassige en dikwils overstroomde landen, die in veele gedeeltens van onze provincien en voornaementlyk in Vlaenderen gevonden worden, te bouwen en te verbeteren?* Door den eerw. vader Norton, rector der engelsche predik-heeren, tot Loven. 24 pp.

6. Extrait d'un mémoire anonyme sur la question par laquelle l'Académie proposa d'indiquer *les meilleurs moyens de cultiver, etc.* — Ce Mémoire porte pour titre : *Traité sur le desséchement des terrains humides et marécageux.* 75 pp.

Les mémoires 1, 3 et 4 avaient eu des prix, les mémoires 5 et 6 des accessits.

MÉMOIRES sur les questions proposées par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix en M.DCC.LXXVIII. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1779, in-4°.

1. Mémoire sur la question historique relativement aux *principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains.* Par M. le marquis du Chasteler. 101 pp.

2. Mémoire où *l'on tâche de donner un précis des principales émigrations ou expéditions des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés jusques et compris celui des croisades, et d'examiner quelle a été l'influence de ces expéditions sur les mœurs et le caractère national.* Par M. l'abbé de Mersseman. 24 pp.

3. Mémoire sur la question : *Donner un précis des principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés jusques et compris celui des croisades : examiner aussi quelle a été l'influence de ces expéditions sur les mœurs et sur le caractère national.* Par M. Mean, conseiller-maître de la chambre des comptes. 68 pp.

4. Extrait d'un mémoire de M. D'Hoop, avocat au conseil de Flandre, sur les principales expéditions et émigrations des Belges. 16 pp.

Le mémoire n° 1 avait obtenu le prix, le n° 2 un premier accessit, le n° 3 un troisième accessit, le n° 4 une mention honorable.

Avant le mémoire de Mean [n° 3] on trouve le N. B. que voici : « L'Aca-

démie a résolu de ne point insérer dans ce volume le grand mémoire flamand, portant pour devise : *Dic mihi, Musa, virum, etc.*, dont l'auteur est M. Verhoeven à qui elle a décerné le second accessit. Elle a engagé cet auteur à le publier lui-même comme une introduction à l'histoire des Pays-Bas; et M. Verhoeven a informé l'Académie que son ouvrage paraîtra dans peu. » [Voir ci-après, p. 393.]

Mémoires sur les questions proposées par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix en M.DCC.LXXIX. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1780, in-4°.

1. Mémoire sur la question : *Quels seraient les meilleurs moyens d'élever les abeilles dans nos provinces, et d'en tirer le plus grand avantage par rapport au commerce et à l'économie?* Traduit du flamand [par M. Du Rondeau] de M. Seghers, curé de St-Léonard près d'Hoogstraeten. 55 pp.

2. Mémoire sur la même question. Par le R. P. Norton, recteur du collége des dominicains anglais à Louvain. 38 pp.

3. Extrait d'un mémoire anonyme sur la même question. 56 pp.

Le n° 1 avait eu le prix, les n°s 2 et 3 des accessits.

Mémoires sur les questions proposées en 1780 par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix et les accessits en M.DCC.LXXXII. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1783, in-4°.

Avertissement [au verso du titre].

« L'Académie a déjà déclaré (voyez le premier volume de ses Mémoires, page XVI) que dans des matières susceptibles de contestation, elle n'adopte point les sentiments particuliers de ses membres : moins encore veut-elle se rendre responsable des opinions soutenues par les auteurs dont elle couronne les mémoires. En laissant à ces auteurs la liberté d'embrasser le système qu'ils croiront le plus conforme à la vérité, elle leur abandonne entièrement le soin de le défendre. Elle ne garantit point toutes leurs assertions. En jugeant les mémoires, elle considère moins la ressemblance que l'opinion soutenue pourrait avoir avec la sienne, que le genre et le développement des preuves, et le mérite intrin-

sèque de l'ouvrage. En les publiant, quoique même en certains points ils se contredisent les uns les autres, elle croit servir le public, parce qu'il importe aux progrès des connaissances, que le *Pour* et le *Contre* soient également connus. Au reste, l'Académie prévient que son jugement ne porte que sur le Fait considéré historiquement. »

1. Mémoire sur la question : *Depuis quand le droit romain est-il connu dans les provinces des Pays-Bas autrichiens, et depuis quand y a-t-il force de loi?* Par M. Ferdinand Rapedius de Berg, écuyer, amman de Bruxelles. xxiv et 124 pp., sans l'avertissement, les notes, les auteurs et les documents cités, et l'errata.

Dans l'avertissement, l'auteur indique avec soin les additions qu'il a faites à son mémoire couronné. Il a transposé à la suite du mémoire la majeure partie des notes placées d'abord au bas des pages: « on sent, dit-il, que de cette transposition, ainsi que de quelques corrections dans le style, il ne résulte aucun changement proprement dit. »

2. Reverendi domini A. Heylen, ecclesiae B. M. V. de Tongerloo canonici, ac ibidem archivorum praefecti, Commentarius ad quaesitum : *A quo tempore jus romanum notum fuerit in Belgio austriaco, vimque legis ibidem obtinuerit?* ii et 56 pp. et un errata.

3. Responsum ad quaesitum : *A quo tempore jus romanum,* etc. Auctore D. Montano Hettema, in Frisiorum Universitate J. U. doctore, nuper coram suprema Frisiorum curia necnon civitatis Stauriensis à consiliis (vulgò pensionaris), nunc verò coram magno, quod est Mechliniae, concilio, advocato. 23 pp.

4. Discours sur l'autorité du droit romain dans les Pays-Bas, pour servir de réponse à la question : *Depuis quand le droit romain, etc.* Par M. d'Outrepont, avocat au conseil souverain de Brabant. 38 pp.

5. Antwoord op de vraeg : *Sedert wanneer is het roomsch regt bekent in de gewesten der oostenrykschc Nederlanden, en sedert wanneer heeft het (in deéze) de kragt van wet?* Door den heere W. F. Verhoeven, koopman en secretaris honoraire der koninklyke Academie van teeken-kunde, etc., tot Mechelen. 62 pp.

6. Extract uyt de Memorie van den heere Seghers, pastor te S. Leonards,... welke ... den prijs heeft behaelt van het vraegstuk : *Indiquer les arbres et les plantes étrangères qu'on pourrait naturaliser utilement dans nos provinces. Faire connaître leur utilité, le terroir qui leur convient, la culture qu'ils exigent. Outre les noms latins et français des arbres et des plantes, les auteurs ajouteront, autant qu'il se pourra, les noms flamands.* 15 pp.

7. Extract uyt de Memorie van den heere De Badts... welke... den accessit heeft behaelt van het vraegstuk : *Indiquer les arbres et les plantes, etc.* 20 pp.

Les mémoires 1 et 6 avaient eu des prix, les mémoires 2, 3, 4, 5 et 7 des accessits.

Mémoires sur les questions proposées en 1781 par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix et l'accessit en M.DCC.LXXXIII. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1784, in-4°.

Au verso du titre, l'Académie rappelle la déclaration qu'elle a mise à la tête du volume des prix de 1782.

1. Reverendi domini A. Heylen, ecclesiae B. M. V. de Tongerloo canonici, ac ibidem archivorum praefecti, Commentarius ad quaesitum : *Quo circiter tempore ecclesiastici coeperint esse membrum ordinum seu statuum Brabantiae? Qui fuerint illi ecclesiastici, quaenamque fuerint causae et rationes unionis seu adsumptionis ecclesiasticorum in reliquorum ordinum coetum?* 78 pp.

2. Mémoire sur la question : *Vers quel temps les ecclésiastiques commencèrent-ils à faire partie des états de Brabant? Quels furent ces ecclésiastiques, et quelles ont été les causes de leur admission?* Par M. Ernst, chanoine régulier et professeur en théologie de l'abbaye de Rolduc. 180 pp. [1].

[1] En 1787, parut à Maestricht une brochure intitulée : *Observations historiques et critiques sur la prétendue époque de l'admission des ecclésiastiques aux états de Brabant, vers l'an M.CCC.LXXXIII.* Par M. * * In-4° de 72 pp., sans la préface et la table des matières. C'était une réponse à l'*Indicateur*, etc., ouvrage périodique qui paraissait à Malines et qui, dans ses n[os] 22 du 1[er] août 1784 et 15 du 21 mai suivant, avait critiqué le mémoire couronné d'Ernst, en réservant tous ses éloges pour le mémoire de son concurrent Heylen. L'auteur anonyme n'était autre qu'Ernst lui-même. — Les pages 65-72 reproduisaient l'analyse du mémoire de ce dernier, tirée du Journal des savants, et dont la conclusion était : « Ce mémoire est plein de recherches, et montre dans M. Ernst, et beaucoup de sagacité, et des connaissances très profondes sur l'histoire tant de la province du Brabant, que de plusieurs autres. On voit avec peine, qu'il s'y est glissé beaucoup de fautes typographiques... » Ernst donnait à la suite un errata de 3 pp.

3. Mémoire sur la même question. Par M. Jean-Baptiste Engels. 21 pp.

4. Mémoire sur la question : *Quels sont les végétaux indigènes que l'on pourrait substituer dans les Pays-Bas aux végétaux exotiques, relativement aux différents usages de la vie ?* Par M. Franç.-Xav. Burtin, médecin cons. de feu S. A. R. le duc Charles de Lorraine, etc., membre de la Société royale de médecine de Paris et de celle de Nanci, de l'Académie hollandaise des sciences de Harlem, et de la Société de physique, histoire naturelle et chimie de Lausanne. 187 pp. plus 2 pp. de Fautes *nécessaires à corriger* : « Comme l'auteur n'a pas vu les épreuves, il s'est glissé nombre de fautes dans l'ouvrage. Pour obvier en partie à cet inconvénient, le lecteur est prié de consulter cet errata avant la lecture du mémoire. Sans relever les fautes de la ponctuation, des accents, ni même celles de l'orthographe qui ne font rien au sens, on s'est contenté de corriger celles qui rendaient la diction douteuse et souvent inintelligible. »

Les mémoires 1, 2 et 4 avaient eu des prix, le mémoire 3 un accessit.

Reverendi domini Cornelii Smet, presbyteri, Responsum ad quaesitum : *Quo jure Hermannus, maritus comitissae Richildis, comes Hannoniae fuerit, suone an jure uxoris?* Cui palmam detulit caesarea regiaque bruxellensis Academia, anno 1785. Bruxellis, typis regiae Academiae, M.DCC.LXXXV, III et 52 pp. in-4°.

Mémoires sur les questions proposées par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui ont remporté les prix et les accessits en M.DCC.LXXXVII. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1787-1788, in-4°.

1. Antwoórd van den eerw. heer A. Heylen, canonik ende archivist der abdye Tongerloo, op het vraegstuk : *Aen te toonen de steden of andere plaetsen der Nederlanden in de welke de respective souvereynen geld-specien hebben doen slagen geduerende de XIV en XV eeuw, en voór-al volgens de ordinantien geëmaneérd binnen deéze twee eeuwen, of by gebrek van deéze volgens andere geloof-weêrdige bewys-stukken, enz.; aen te toonen den titel van het goud of van het zilver, het gewigt en de evaluatie van die geld-specien (binnen de Nederlanden gemunt geduerende de XIV en*

XV eeuw) in de nederlandsche of fransche munte onzer dagen; eyndelyk te doen kennen de plaetsen der historie-schryvers en van de zelfstydsche bewys-stukken, dewelke gewag maeken van deeze oude nederlandsche geldspecien. vi et 128 pp., sans la table des matières, une note et l'errata.

2. Mémoire sur la question : *Quels sont les moyens que la médecine et la police pourraient employer pour prévenir les erreurs dangereuses des enterrements précipités?* Par M. Previnaire, médecin. 55 pp.

3. P. E. Wauters, medici, responsum ad quaesitum: *Quae tum medica, tum politica praesidia adversùs periculosos inhumationum praefestinatarum abusus?* 39 pp.

4. Resuscitatio mortuorum, sive Dissertatio medico-politica sistens resumptum tentamen problematis : *Quels sont les moyens, etc.* Auctore J. C. Stappaerts, medico antverpiensi. 51 pp. sans l'introduction.

5. Mémoire sur la question : *Indiquer les nouvelles branches de manufactures et de commerce, qui pourraient être introduites dans les diverses provinces des Pays-Bas autrichiens, sans nuire à celles qui y sont déjà établies.* Par M. B. Coppens, médecin à Gand, conseiller au mont de piété, membre de la Société des arts de Londres, etc. 54 pp.

6. Mémoire sur la même question. Par M. François Lammens, négociant à Gand. 24 pp. y compris le *supplément* aux deux mémoires : ce supplément occupe les pages 19-24.

Les mémoires 1, 2, 3 et 5 avaient eu des prix, les mémoires 4 et 6 des accessits.

Gekroonde verhandelinge door de keyzerlyke en koninglyke Academie der wetenschappen en letter-kunde van Brussel, ten jaere 1788, tot antwoord op de vraeg : *Aen te toonen de inlandische gewassen, bekwaem om oliën te maeken, die men met goeden uytval en zonder gevaer zoude konnen stellen in de plaetse van de olyf-olie; over de manieren om deze oliën te bereyden en te bewaeren, en eyndelyk over hunnen prys, onderstellende eenen gegeven prys van de stoffen waer uyt men de zelve trekt.* Door d'heer P. E. Wauters, correspondent van het koninglyk Genoôtschap der geneés kunde van Parys, geneés-heer te Wetteren by Gent. Bruxellis, typis Academiae, 1788. iv et 40 pp. in-4°.

II.

Nous venons de donner la liste complète des mémoires de concours qui furent imprimés par ordre de la Société littéraire et de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Ces mémoires se rapportent aux concours des années 1769 (trois mémoires), 1770 (un mémoire), 1771 (quatre mémoires), 1772 (trois mémoires), 1774 (quatre mémoires), 1776 (six mémoires: le quatrième est une traduction française du troisième), 1777 (six mémoires: le deuxième est une analyse française du premier), 1778 (quatre mémoires), 1779 (trois mémoires), 1782 (sept mémoires), 1783 (quatre mémoires), 1785 (un mémoire), 1787 (six mémoires), 1788 (un mémoire).

Les mémoires des années 1769 et 1770 furent imprimés à l'imprimerie royale; ceux des années 1771 et 1772 chez D'Ours; ceux des années 1774 et 1776 chez de Boubers, et les autres à l'imprimerie académique, gérée d'abord par Des Roches, et reprise ensuite par une société à la tête de laquelle se trouvait de Boubers.

En 1773, il n'y eut pas de concours, et aucune récompense ne fut décernée en 1775.

En 1778, l'Académie avait accordé un prix à M. Retz et un accessit à M. Verhoeven, mais elle ne fit pas imprimer leurs mémoires: les auteurs les publièrent à leurs frais sous les titres qui suivent :

Météorologie appliquée à la médecine et à l'agriculture, ouvrage qui a remporté le prix au jugement de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, le 12 octobre 1778, sur le sujet proposé en ces termes : *Décrire la température la plus ordinaire des saisons aux Pays-Bas, et en indiquer les influences, tant sur l'économie animale que végétale; marquer les suites fâcheuses que peuvent avoir des changements notables dans cette température, avec les moyens d'y obvier.* Par M. Retz, docteur en médecine à Arras. — On y a joint le traité du nouvel hygromètre comparable du même auteur, qui n'avait pas encore été publié, avec figures. — Se trouve à Paris, chez Méquignon l'aîné, libraire; et à Amiens, chez J. B. Caron fils, libraire-imprimeur du roi, rue St. Martin. M.DCC.LXXIX, in-8° de 242 pp., sans le traité et la table des matières.

Une deuxième édition de la Météorologie parut à Paris en 1784 [?]. Notons que Retz avait fait subir de grands changements à son mémoire primitif : ce sont ces changements, sur lesquels il n'avait pu s'entendre avec l'Académie, qui avaient empêché celle-ci de faire imprimer son travail.

Algemeyne inleyding tot de al-oude en midden-tydsche belgische historie, voor zoo veel de togten der Belgen in verre landen, en hunne woon-verplaetsingen ofte verhuyzingen betreft; midsgaeders den invloed dezer op den land-aerd en op de zeden onzer vaderen, verdeelt in verscheyde oordeelkundige verhandelingen en tyd-perken. Tot antwoord op de vraeg der keyzerlyke en koninglyke Academie der wetenschappen en letter-kunde van Brussel, voor het jaer 1778 te geven een beknoopt verhael, enz. Door G. F. Verhoeven. Tot Brussel, by Joseph Ermens, boek-drukker ende boek-verkooper op de Kole-Merkt. In-4° de vi et 363 pp. plus un errata. — L'ouvrage est précédé d'une dédicace aux frères Joseph et Henri de Crumpipen.

En 1780, l'Académie décida de n'imprimer ni le mémoire de Verhoeven qui avait remporté le prix de la question physique, ni celui de Van Bavegem qui avait eu un accessit, mais elle autorisa Verhoeven à publier son travail, à la condition d'en retrancher le supplément. L'ouvrage parut sous le titre :

Gekroonde verhandelinge door de keyzerlyke en koninglyke Academie van wetenschappen en letter-kunde van Brussel ten jaere 1780, tot antwoord op de vraeg : *Aen te wyzen de soorten van visschen die het gemeyn voorwerp zyn van de vangst, zoo op de kusten als in de rivieren van Vlaenderen, de misbruyken, die in de visscheryen in swang zyn, te kennen te geéven, met de middelen om de zelve te verbeéteren.* Door d'heer G. F. Verhoeven. Tot Mechelen gedrukt by P. J. Hanicq, boek-verkooper. In-4° de 58 pp.

Une mention honorable avait été faite en 1783 d'un mémoire latin sur la question dont le prix avait été décerné à Burtin. L'auteur, M. Wau-

ters, cédant aux instances de quelques amis et de Burtin lui-même, se décida en 1785 à publier son travail. A la même époque, il fit paraître un abrégé latin du mémoire couronné. Voici les titres des deux ouvrages :

Dissertatio botanico-medica de quibusdam plantis belgicis in locum exoticarum sufficiendis, sive Responsum ad quaestionem hanc : *Quaenam sunt plantae belgicae, quas exoticis, respectivè ad varios vitae usus, substituere possumus?* quod anno 1783, quoad argumentum medicum, caesar. reg. Acad. scient. et litt. Bruxell. publicum applausum retulit. Authore P. E. Wauters, med. in Wetteren propè Gandam. Gandavi, apud J. F. Vander Schueren, in platea vulgò Breydelstege. In-8° de II et 81 pp.

Epitome dissertationis coronatae celeberr. D. Burtin, de aliquot plantarum exoticarum succedaneis in Belgio reperiundis; omnes ejusdem articulos pro parte medica summatim complectens; ex dicto opere, quod gallicè conscriptum exstat, concinnata et latinè recensita a P. E. Wauters, med. in Wetteren propè Gandam. Gandavi, apud J. F. Vander Schueren, in platea vulgò Breydelstege. In-8° de II et 51 pp.

Au concours de l'année 1785, l'Académie avait accordé le prix de la question d'histoire à l'abbé C. Smet, et des accessits à MM. Baert et Lesbroussart. Un mémoire du chanoine Ernst n'avait obtenu aucune mention. Le mémoire couronné fut seul imprimé. — Celui de Lesbroussart parut en 1820 dans le tome I des *Nouveaux Mémoires* de l'Académie, sous le titre :

Mémoire sur la question : *A quel titre le comte Herman, époux de la comtesse Richilde, fut-il comte de Hainaut? Était-ce de son chef ou du chef de la comtesse son épouse?* par M. Lesbroussart. Auquel dans la séance générale du 18 octobre 1785, il a été décerné un accessit, et que l'Académie a jugé digne d'être imprimé dans le recueil de ses Mémoires. In-4° de 33 pp.

Le mémoire de S. P. Ernst sur la même question a été publié en 1857 par M. De Ram dans le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2e série, tome IX, pp. 393-513.

En 1786, aucun des mémoires relatifs à la question du tiers état, qui avaient reçu des récompenses, ne fut publié par l'Académie. Par les soins de M. De Ram, le mémoire de Heylen parut dans le tome XV, 1re partie, 1840-1841, des *Mémoires couronnés* de l'Académie, sous le titre :

Adriani Heylen, in abbatia tongerloensi canonici reg. ord. praemonstratensis, et archivorum praefecti, Commentarius ad quaesitum : *Quomodo et a quo tempore formatus sit ordo tertii status in qualitate repraesentantis populum in comitiis ordinum Brabantiae, et num hic ordo sit antiquior vel recentior ordine nobilium.* In-4° de 58 pp.

Ce mémoire est précédé d'une préface de l'éditeur, et suivi d'un appendice renfermant deux extraits du mémoire de l'abbé Smet sur la même question, et des lettres patentes du duc de Brabant Jean II, de l'année 1309.

M. Ernst publia une partie de son mémoire dans les ouvrages suivants :

Histoire abrégée du tiers état de Brabant, ou mémoire historique dans lequel, après un coup d'œil sur la constitution des villes en général au moyen âge, on voit l'origine des communes en Brabant, l'époque et les causes de l'intervention de leurs députés aux assemblées de la nation, et les occasions où elles se sont particulièrement distinguées, ainsi que le temps et les raisons de la retraite des petites villes et franchises des états. Par M. Ernst, chanoine rég. de l'abbaye de Rolduc. Maestricht, Lekens, 1788, in-8° de xiii et 206 pp.

Ordines apud Brabantos ejusdem cum eorum principibus esse aetatis, demonstrat S. P. Ernst, canon. reg abbatiae Rodensis seu Rolduc. Trajecti ad Mosam, Lekens, 1788, in-8° de 52 pp.

M. Thys inséra la plus grande partie du sien dans ses *Historische verhandelingen over den staet van het Nederland, etc.* Malines, 1809, 2 vol. in-8°.

La même année 1786, l'Académie avait résolu de remettre au concours pour 1787 la question relative aux enterrements précipités. Le

docteur Previnaire, qui avait pris part au concours, obtint la permission de faire imprimer son mémoire, et le publia sous le titre :

Mémoire sur la question suivante, proposée en 1784 par l'Académie impériale et royale des sciences, belles-lettres et arts de Bruxelles : *Quels sont les moyens que la médecine et la police pourraient employer pour prévenir les erreurs dangereuses des enterrements précipités?* Ouvrage qui a concouru pour le prix de l'année 1786. Par P. J. B. Previnaire, médecin de Bruxelles, membre honoraire de la Société d'émulation établie à Liége. A Bruxelles, de l'imprimerie d'Emmanuel Flon, rue des Fripiers, 1787. In-4° de xv et 232 pp. L'ouvrage est dédié au comte de Belgioioso.

Previnaire remporta le prix en 1787, et son nouveau mémoire fut imprimé par ordre de l'Académie. Nous avons mentionné précédemment l'édition qui en fut faite, mais, outre cette édition, il en parut une autre en 1788 chez Emmanuel Flon, sous le titre :

Mémoire sur la question suivante, proposée en 1784, et remise au concours en 1786, par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles : *Quels sont les moyens que la médecine et la police pourraient employer pour prévenir les erreurs dangereuses des enterrements précipités?* Ouvrage qui a remporté le premier prix de l'année 1787. Par P. J. B. Previnaire, médecin de Bruxelles, membre honoraire de la Société d'émulation établie à Liége. In-4° de viii et 62 pp.

C'est une réimpression du mémoire couronné auquel l'auteur a ajouté un *Avertissement* [1].

J. B. Vanden Sande, qui avait obtenu un accessit au concours de 1788, publia son mémoire sous le titre :

[1] Page 2, ligne 5, Previnaire dit : *Tel fut le prononcé de l'Académie.* Ces mots ne se trouvaient pas dans le mémoire imprimé à l'imprimerie académique. — Page 25, dernière ligne, l'auteur reproduit les chiffres des pages de la 1re édition auxquelles il renvoie le lecteur; au lieu de pp. 17 et 20, il faut lire : pp. 19 et 22.

Mémoire qui a remporté l'accessit du prix proposé par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, sur cette question : *Quels sont les végétaux indigènes, propres à fournir des huiles, qu'on pourrait substituer avec succès et sans danger à l'huile d'olive? Quelles sont les méthodes de préparer et de conserver ces huiles? Enfin quel sera leur prix, en supposant un prix donné des matières dont on les tire?* Par J. B. Vanden Sande, maître en pharmacie et chimie, membre honoraire de la Société d'émulation de Liége, et secrétaire de la Société de physique expérimentale, établie à Bruxelles. M.DCC.LXXXVIII. Ce mémoire se trouve chez Cordier, De La Haye et comp., près la rue de Rollebeek, à Bruxelles. In 4° de 46 pp. — L'ouvrage est dédié au duc d'Arenberg.

En 1791, Vanden Sande publia encore à ses frais le mémoire suivant qui avait concouru pour le prix de physique de 1789 :

Mémoire qui a concouru au programme proposé par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles sur la question suivante : *Les vers qui produisent les hannetons se multiplient considérablement dans nos provinces et font de grands dégâts dans nos campagnes : l'Académie propose de trouver des moyens sûrs de détruire les insectes dans leurs différents états, avec le moins de perte possible.* Par J. B. Vanden Sande, membre de plusieurs Sociétés littéraires, etc. A Bruxelles, 1791, in-8° de xii et 51 pp.

Pour le concours de 1790, l'Académie n'avait reçu qu'un seul mémoire sur la question de botanique : elle le jugea trop incomplet pour lui décerner une récompense. L'auteur le fit entrer dans un ouvrage portant le titre :

Traité des plantes les moins fréquentes, qui croissent naturellement dans les environs des villes de Gand, d'Alost, de Termonde et Bruxelles, rapportées sous les dénominations des modernes et des anciens, et arrangées suivant le système de Linnaeus. Avec une explication des termes de la nomenclature botanique, les noms

français et flamands de chaque plante, les lieux positifs où elles croissent, et des observations sur leurs usages dans la médecine, dans les aliments, dans les arts et métiers. Par M. Roucel. A Paris, chez MM. Bossange et Cie, et à Bruxelles, chez M. Lemaire, impr. libr., rue de l'Impératrice. M.DCC.XCII. In-8° de XXIX et 118 pp.

M. Amand, dont un mémoire avait été distingué au concours de 1794, fit subir des modifications importantes à ce travail, et le publia sous le titre :

Mémoire historique sur les différends qui s'élevèrent entre Jean et Bauduin d'Avesnes et Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, leur mère. Par M. Amand. A Maestricht, chez Ph. Roux et compagnie, imprimeurs-libraires, et se trouve à Bruxelles, chez F. Hayez, imprimeur-libraire, rue de l'Escalier. 1794, in-8° de 50 pp.

En 1793, l'Académie n'avait pas accordé le prix de la question physique, et s'était bornée à décerner deux médailles d'encouragement, l'une à M. Hendrickx, l'autre à M. Hecart. « L'Académie se propose, » lisait-on dans l'avis envoyé aux gazettes, « d'engager par là ces auteurs à corriger leurs ouvrages, à en éloigner les plantes qui n'appartiennent pas à la Belgique, à compléter le nombre de celles qui y appartiennent, à en assigner le local; en un mot, à perfectionner, par des recherches suivies, leur travail au point de le rendre digne d'être communiqué au public. »

M. Hecart fit paraître en 1836 à Valenciennes sa *Florula hannoniensis*, in-8° de 66 pages, contenant CCCCLXVIII genres et 1441 espèces. N'ayant pas eu cet opuscule en main, nous ignorons quel rapport il avait avec le mémoire envoyé à l'Académie de Bruxelles et conservé dans ses archives.

M. Ernst n'avait pas été admis à prendre part au concours de 1793, parce que son mémoire était arrivé six jours après le terme fixé. Le manuscrit fut rendu à l'auteur sur sa demande, et M. De Ram l'a publié en 1858 dans le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2e série, tome X, pp. 211-370; il a pour titre :

Dissertation historique et critique sur la maison royale des comtes d'Ardennes; par S. P. Ernst, chanoine régulier de Rolduc.

Le concours de 1794 avait produit deux mémoires historiques qui ont paru en 1818 dans le tome I des *Mémoires couronnés* de l'Académie. En voici les titres :

Responsum ad quaesitum sub his verbis propositum : *Quelles sont les places dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége, qui depuis le septième siècle jusqu'au douzième siècle exclusivement, ont pu passer pour des villes?* Auctore. . . . In-4° de 52 pp.

Reverendi Domini Stals, olim ecclesiae B. M. V. de Tongerloo canonici ac societatis Bollandistarum agiographi, nunc Tilburgensis ecclesiae romano-catholicae in Brabantia Septentrionali pastoris, Commentarius ad quaesitum : *Quaenam sunt loca in septemdecim provinciis belgicis, et in ditione leodiensi, quae a saeculo septimo usque ad duodecimum inclusivè ut oppida reputari potuerunt?* In-4° de 102 pp.

Le premier mémoire avait obtenu un prix, le second un accessit.

III.

Il nous reste à donner la liste des mémoires qui furent imprimés à la suite des concours extraordinaires, ouverts par l'Académie à la demande de particuliers. Remarquons que l'Académie resta complétement étrangère à cette publication.

Prys-verhandeling over de ontaarding der aardappelen; op koste der kasselrye van Audenaerde : door de keizerlyke en koninglyke Academie van konsten en wetenschappen tot Brussel, in den jaare 1779 ter beantwoording voorgesteld, en welke in den jaare 1781 met den dubbelen eerprys is beschonken. Door Petrus J. Van Bavegem, oud heelarts van de legers van haare Rooms keizerlyke en koninglyke Majesteit, thans gezworen heel- en vroedmeester van stad en lande van Dendermonde, etc. Te Dordrecht, by A. Blussé en zoon, M.DCC.LXXXII. In-8° de IV et 92 pp. plus un errata.

Le mémoire est précédé d'une dédicace aux hauts-pointres de la châtellenie d'Audenarde, datée de Baesrode près Dendermonde, le 12 avril 1782.

Éloge historique du chef et président Viglius. Par M. De La Haye, professeur de poésie au collége royal Thérésien de Bruxelles. — Bruxelles, 1781, in-8° de 40 pp.

Éloge de Vigile de Zuichem d'Aytta, chef et président du conseil privé aux Pays-Bas, par M. O'Sullivan, avocat au conseil souverain de Brabant. — Bruxelles, 1781, in-8° de 56 pp.

Éloge de Viglius de Zuichem, accompagné de notes historiques sur les troubles des Pays-Bas. Par M. Lesbroussart. — Gand, 1781, in-8° de I et 43 pp. dont 16 1/2 de notes.

Essai d'un éloge historique de Viglius de Zuichem d'Aytta, chef et président du conseil privé aux Pays-Bas, sous les règnes de Charles V et de Philippe II. Par M. Raoux, avocat au conseil souverain de Hainaut. — Bruxelles, 1787, in-8° de 59 pp. y compris l'avertissement et les notes.

Éloge de Viglius de Zuichem d'Aytta, chef et président du conseil privé à Bruxelles, chancelier de l'ordre de la toison d'or, prévôt de la cathédrale de S. Bavon à Gand. Par M. Dewez, professeur d'éloquence au collége de Nivelles. — Nivelles, 1790, in-8° de 32 pp.

On lit dans l'Avertissement placé en tête de l'*Essai* de Raoux: « L'Académie de Bruxelles n'a trouvé aucun des éloges envoyés à son concours, digne du prix qu'elle avait proposé extraordinairement en 1779. Je ne publie celui-ci en 1787 que parce que les circonstances du temps semblent m'y inviter. Les règnes de Philippe II et de Joseph II seront les plus remarquables dans les annales des Pays-Bas; fasse le ciel qu'ils n'aient pas des suites également fâcheuses! — Notre auguste souverain s'est déclaré partisan de la tolérance autant que le monarque espagnol l'était de l'inquisition; puisse-t-il aussi par un même contraste, et pour le repos de nos provinces, déployer des sentiments de modération et de clémence autant que son prédécesseur du XVIe siècle témoigna de rigueur et d'inflexibilité! — Je publie cette pièce telle que je la retrouve

dans mon portefeuille; et comme je me retrouve aussi dans tous les mêmes sentiments que lorsque je lui ai donné l'être en 1780, je ne me suis permis d'y rien changer, pas même d'y ajouter aucune période. Je n'avais à cette époque tout au plus que 22 ans, et la grâce que je demande à mes lecteurs, c'est qu'ils veuillent bien mesurer leur indulgence à la faiblesse de cet âge et de mes talents. »

Dans la notice qu'il a consacrée à Raoux [1], le baron de Reiffenberg n'hésite pas à mettre son éloge de Viglius au-dessus de ceux de ses concurrents, excepté toutefois Lesbroussart. « La forme aujourd'hui, dit-il, en paraîtrait surannée, commune et traînante malgré l'emploi fréquent de l'apostrophe et de la prosopopée; toutefois on louerait certainement la pensée qui l'a inspiré. »

L'éloge de Viglius par M. Dewez parut en pleine révolution brabançonne. L'auteur, qui avait concouru deux fois pour le prix, remania son travail primitif et l'adapta aux circonstances. En voici l'exorde : « Tandis que l'amour de la patrie, ranimant dans les cœurs de tous les Belges l'énergie de leur antique valeur, opère par les prodiges les plus étonnants et avec les succès les plus rapides, cette heureuse révolution, qui va ramener le bonheur et l'abondance dans le sein de nos provinces délivrées de leurs oppresseurs; tandis que le despotisme enchaîné par les mains triomphantes de la liberté, exhale une rage impuissante; tandis que toutes les bouches répètent avec l'enthousiasme de la reconnaissance, les noms des défenseurs, des vengeurs, des restaurateurs de la patrie : j'ai cru que mes concitoyens entendraient avec intérêt l'éloge d'un citoyen célèbre dans nos fastes par le rôle intrépide qu'il déploya pour le salut de la patrie et la défense de la liberté, au milieu des secousses violentes qui agitèrent les provinces belgiques sous l'odieux règne de Philippe II... »

« Cette brochure, très rare, » dit le baron de Reiffenberg [2], « n'est mentionnée dans aucune des notices biographiques de l'auteur. Elle n'est pas, au surplus, de nature à ajouter à sa réputation. »

Éloge et mémoire historique et politique sur la vie de Jean de Carondelet, chevalier, seigneur de Champvans, Solre-sur-Sambre;

[1] *Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* pour 1842.

[2] *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique,* 1re année, 1840.

chancelier de Bourgogne — qui a remporté le prix de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles en 1785. Par Mlle Marie-Caroline Murray. — Bruxelles, 1786, in-8° de 64 pp. sans le titre et y compris 24 pp. de notes.

Éloge de Jean de Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre et chancelier de Marie de Bourgogne, de Maximilien d'Autriche et de Philippe Ier, suivi de notes historiques; ouvrage qui a obtenu une mention honorable au jugement de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Par M. Lesbroussart, professeur de poésie au collége Thérésien de la même ville. — Liége et Bruxelles, 1786, in-8° de 38 pp. (21 de texte et 17 de notes).

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES.

408

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE.

ACHARD, François-Charles. — Physicien et chimiste, inventeur d'un procédé pour la fabrication en grand du sucre de betterave,

né en 1753, avril 28, Berlin,

mort en 1821, avril 20, Kunern.

AGUILAR, Nicolas-Joseph Sanchez de. — Avocat au conseil de Brabant (1764). auditeur de la chambre des comptes (1773), conseiller-maître de ladite chambre (1778), conseiller du conseil des finances (1782), conseiller du gouvernement général (1787), conseiller du conseil des finances (1791), membre de la Commission royale des études (1791),

né en . . . .

mort en . . . .

ALBERT DE SAXE-TESCHEN, le duc. — Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1780),

né en 1738, juill. 11, près de Dresde.

mort en 1822, févr. 10, Vienne.

AMAND, Dominique-Joseph. — Professeur de poésie au collége d'Ath, curé à Thulin,

né en 1756, ... Mons,

mort en 1817, ...

ARENBERG, Charles-Marie-Raymond, duc d'.

né en 1721, avril 1, Enghien,

mort en 1778, août 17, Enghien.

AZEVEDO-CONTINHO-Y-BERNAL, Gérard-Dominique. — Chanoine de Notre-Dame à Malines (1730), prévôt du chapitre (1763),

né en 1712, août 4, Malines,

mort en 1782, févr. 22, Malines.

BAERT, Philippe. — Bibliothécaire du marquis du Chasteler, et ensuite du vicomte de Walckiers,

né en . . . .

mort en . . . .

BEAUCOURT DE NOORTVELDE, Patrice. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1742). avocat au conseil de Flandre, avocat fiscal de l'administration des droits et tonlieux de la ville de Bruges,

né en 1720, janv. 8, Bruges,

mort en 1796, nov. 26, Bruges.

BELGIOIOSO, Louis-Charles-Marie, comte de Barbiano et — Chevalier de Malte, conseiller d'État intime actuel, lieutenant général, ministre à la cour de Stockholm (1764), envoyé extraordinaire à la cour de Londres (1770), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas autrichiens (1783),

né en 1728, janv. 2, ...

mort en 1802, ... , Vienne.

BELTJENS, . . . — Commissaire des états généraux pour les affaires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles (1790),

né en . . . .

mort en . . . .

BERG, Ferdinand-Pierre Rapedius de. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1759), avocat au conseil de Brabant (1759), substitut procureur général audit conseil (1770), amman de la ville et de l'ammanie de Bruxelles (1775), intendant du cercle de Brabant (1786), et, par cumul, directeur de la

police de Bruxelles (1787), conseiller du conseil du gouvernement général (1787), conseiller du conseil privé (1791), membre de la Commission royale des études (1791),

né en 1740, mars 5, Bruxelles,
mort en 1800, . . . , Vienne.

BERTHOD, Anselme. — Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes (1752), bibliothécaire de la Bibliothèque publique de Besançon (1762), grand prieur du monastère de Luxeuil (1782), visiteur général de la congrégation de Saint-Vannes (1783), hagiographe (1784),

né en 1733, févr. 21, Rupt (Fr.-Comté),
mort en 1788, mars 19, Bruxelles.

BERTHOLON, Pierre. — Prêtre de la mission de Saint-Lazare, médecin, professeur de physique à Montpellier, professeur d'histoire à l'école centrale du département du Rhône,

né en 1742, . . . , Lyon,
mort en 1800, avril 21, Lyon.

BERTRAND, O.-A. — Avocat à Malines, arboriculteur, défricheur de bruyères,

né en . . . .
mort en . . . .

BEVY, Charles-Joseph de. – Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, historiographe du roi pour la Flandre et le Hainaut (1776), garde des archives de la cour des comptes à Paris, aumônier et bibliothécaire du ministère de la guerre, ibid.,

né en 1738, nov. 4, Saint-Hilaire,
mort en 1830, juin 28, Paris.

BOUBERS DE CORBEVILLE, Jean-Louis de. — Attaché à l'imprimerie royale du Louvre, imprimeur-libraire à Bruxelles,

né en 1731, juin 8, Lille,
mort en 1804, juill. 30, Bruxelles.

BOURNONS, Rombaut. — Entré au corps des ingénieurs en 1765, surveillant des fortifications de Gand, commis des mêmes fortifications, commis des fortifications de Luxembourg, sous-lieutenant ingénieur, promu au grade de lieutenant (1777), en garnison à Malines, professeur de mathématiques au collége Thérésien à Bruxelles (1779),

né en 1731, nov. 11, Malines,
mort en 1788, mars 22, Bruxelles.

BREQUIN DE DEMENGE, Jean. – Précepteur de Joseph II, colonel en chef des pontonniers, administrateur des bâtiments et travaux hydrauliques de la banque impériale et royale, et assesseur de la direction supérieure des travaux de la cour de Vienne,

né en . . . . . . , Pays-Bas,
mort en 1785, janv. . . , Vienne.

BRÜHL, Jean-Maurice, comte de. – Conseiller intime effectif de l'électeur de Saxe, son envoyé près la cour de Paris (1764), et ensuite près la cour de Londres,

né en 1736, déc. 20, Wiederau,
mort en 1809, janv. 22, Londres.

BURTIN, François-Xavier. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain (1767), médecin à Bruxelles (1767), médecin consultant du prince Charles de Lorraine (1774), conseiller rapporteur du conseil du gouvernement général, proto-médecin (1787), pensionné (1791),

né en 1743, déc. 15, Maestricht,
mort en 1818, août 6, Bruxelles.

CAELS, Théodoric-Pierre. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain, médecin à Bruxelles (1763), syndic du *Collegium medicum* de ladite ville (1773), vicaire du même collége (1782), échevin de la ville de Bruxelles, (1794), membre du conseil général de

la commune (1795), membre du conseil municipal (1800),
né en 1739, sept. 19, Louvain,
mort en 1819, déc. 12, Bruxelles.

CARDON, Antoine-Alexandre-Joseph. — Graveur, pensionnaire du gouvernement impérial, professeur à l'Académie de dessin et de peinture de Bruxelles,
né en 1739, déc. 7, Bruxelles,
mort en 1822, sept. 10, Bruxelles.

CAUSSIN, Nicolas. — Prêtre (1744), directeur d'un collége d'humanités à Toul, gouverneur des pages du prince Charles de Lorraine (1750), aumônier de sa maison (1750), licencié en droit canonique de l'Université de Louvain (1771), chanoine de Saint-Bavon à Gand (1772),
né en 1719, oct. 7, Saux (France),
mort en 1785, janv. 8, Gand.

CAZIER, Denis-Benoît-Joseph, baron de. — Avocat au conseil de Brabant (1741), auditeur de la chambre des comptes (1743), conseiller-maître de ladite chambre (1745), conseiller du conseil des finances (1750), membre du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne (1754), président de la chambre des comptes (1757), trésorier général (1759), pensionné (1787),
né en 1718, mars 21, Tournai,
mort en 1791, avril 10, Bruxelles.

CHABERT, Joseph-Bernard, marquis de. — Lieutenant général des armées navales sous Louis XVI, membre du bureau des longitudes,
né en 1724, févr. 28, Toulon,
mort en 1805, déc. 1, Paris.

CHARLES DE LORRAINE, le prince. — Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1744),
né en 1712, déc. 12, Luneville,
mort en 1780, juill. 4, Tervueren.

CHARLES-LOUIS, l'archiduc. — Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1793),
né en 1771, sept. 5, Florence,
mort en 1847, avril 30, Vienne.

CHARLES, Jacques-Alexandre-César. — Professeur de physique au Conservatoire des arts et métiers, bibliothécaire de l'Académie des sciences,
né en 1746, nov. 12, Beaugency,
mort en 1823, avril 7, Paris.

CHASTELER, François-Gabriel-Joseph, marquis du. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1761), chambellan actuel de Leurs Majestés I. et R. (1762), membre de l'état noble du comté de Hainaut (1765), lieutenant des hallebardiers (1765), gouverneur et prévôt de la seigneurie et ville de Binche et bailli des bois de Binche (1769), lieutenant des archers (1775), membre de l'état noble du duché de Brabant (1777), membre de l'état noble du comté de Namur (1778), grand d'Espagne (1789),
né en 1744, mars 20, Mons,
mort en 1789, oct. 11, Liége.

CHEVALIER, Jean-Baptiste. — Oratorien, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Leuze (1769), bibliothécaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles (1772),
né en . . . . , Lisbonne,
mort en 1801, ... , Prague.

COBENZL, Jean-Charles-Philippe, comte de. — Conseiller de cour (1735), envoyé près les cercles de l'Empire (1746), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas autrichiens (1753),
né en 1712, juill. 21, Laybach,
mort en 1770, janv. 27, Bruxelles.

COBENZL, Jean-Philippe, comte de. — Conseiller du conseil des finances (1765), ministre d'État pour les affaires

internes, vice-chancelier de cour et d'État pour les affaires étrangères des Pays-Bas et d'Italie (1780), envoyé extraordinaire à Paris (1802),
né en 1741, mai 28, Laybach,
mort en 1810, août 30, Vienne.

COLLIN, Hubert. — Licencié ès arts et bachelier en théologie de l'Université de Louvain (1758), professeur au collége de Menin (1762), professeur de rhétorique au collége de la Trinité à Louvain (1765), professeur de poésie ibidem (1774), régent ou principal ibidem (1790),
né en 1739, sept.(oct.?) 26, Marneffe,
mort en 1811, juill. 15 (11?), Louvain.

COOPMANS, Gadso. — Docteur en médecine (1770), professeur de médecine et de physique à l'Université de Franeker, réfugié en Belgique, professeur de médecine à Kiel et à Copenhague, médecin à Amsterdam,
né en 1746, . . , Franeker,
mort en 1810, août 5, Amsterdam.

COPPENS, Bernard-Benoît. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain, médecin à Gand, conseiller au mont de piété ibid., professeur d'anatomie ibid., professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de l'Escaut (1797),
né en 1756, . . . , Gand,
mort en 1801, juin 28, Gand.

CRAMPAGNA, Guillaume de. — Chirurgien privé de l'archevêque de Cologne (1748), licencié en médecine de l'Université de Louvain, conseiller premier médecin du corps du prince Charles de Lorraine (1759),
né en 1719, mars 13, Ax,
mort en 1800, févr. 2, Prague.

CRUMPIPEN, Henri-Herman-Werner-François-Antoine de. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1757), avocat au conseil de Brabant (1757), official à la secrétairerie d'État et de guerre, adjoint au secrétaire d'État et de guerre (1764), secrétaire d'État et de guerre (1769), vice-président du conseil du gouvernement général (1787), chef et président du conseil privé (1791), membre de la Commission royale des études (1791), pensionné (1793), créé baron, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les cantons Suisses (1804), idem près S. M. le roi de Wurtemberg (1807),
né en 1738, sept. 20, Bruxelles,
mort en 1811, août 26, Stuttgard.

CRUMPIPEN, Joseph-Ambroise-Henri-Jean-Népomucène de. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1757), avocat au conseil de Brabant (1757), conseiller du conseil de Brabant (1762), conseiller du conseil privé (1764), chancelier de Brabant (1769), président du conseil suprême de justice (1787), réintégré dans ses fonctions de chancelier de Brabant (1787), pensionné (1793), présenté par le collége électoral du département de la Dyle comme second candidat pour le sénat conservateur (1804 et 1805),
né en 1737, sept. 9, Bruxelles,
mort en 1809, févr. 11, Bruxelles.

DE BADTS, Pierre-Jacques. — Marchand et fabricant de fils à Steenvoorde près Cassel en Flandre,
né en . . . .
mort en . . . .

DE BEUNIE, Jean-Baptiste. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain, médecin à Anvers,
né en 1717, . . . , Roosendael,
mort en 1793, févr. 25, Anvers.

DE BUE, Jacques. — Jésuite, entré au noviciat de Malines en 1743, professeur de grammaire inférieure, et ensuite de

philosophie et de mathématiques au collége d'Anvers, Bollandiste (1762),

né en 1728, mars 11, Hal,
mort en 1808, sept. 29, Hal.

DE BYE, Corneille. — Jésuite, entré au noviciat de Malines en 1745, chargé de l'enseignement des humanités aux colléges d'Anvers, de Bruges et d'Ypres, professeur d'écriture sainte à Louvain, Bollandiste (1761),

né en 1727, oct. 1, Elverdinghe,
mort en 1801, août 11, Weerd (Gueldre).

DE COSTER, François. — Agriculteur, défricheur de bruyères,

né en. . . . .
mort en . . . .

DE COSTER, le Père P. — Augustin, licencié en théologie de l'Université de Louvain, préfet du collége des Augustins à Bruxelles,

né en. . . . .
mort en . . . .

DE LA HAYE, Jean-Antoine. — Maître de grammaire des enfants de chœur de la cathédrale de Beauvais (1759), professeur d'humanités au collége de Beauvais (1761), maître de pension dans ladite ville (1767), régent de poésie au collége Thérésien de Bruxelles (1777), idem au collége de Ruremonde (1784), démissionné (1791),

né en . . . . , Amiens (?),
mort en . . . .

DELHAYE, l'abbé. — Bachelier en théologie de l'Université de Louvain, surveillant au collége Thérésien de Bruxelles (1782), professeur de cinquième et de sixième au collége de Namur (1782), surveillant et préfet des vacances au collége Thérésien de Bruxelles (1783), chargé de la chaire de mathématiques ibid. (1786), démissionnaire (1796), professeur de mathématiques à l'Athénée de Bruxelles (1814), démissionnaire (1819),

né en 1759, ...
mort vers 1820, . . . , Bruxelles.

DELOR, . . . — Démonstrateur de physique en l'Université de Paris, professeur à l'École royale militaire ibid.

né en 1706, ...
mort en . . . .

DE MERSSEMAN, Jean, l'abbé. —
. . . .

né en 1759, . . , Dunkerque (?),
mort en . . . .

DE NECKER, Natalis-Martin-Joseph. — Docteur en médecine de l'Université de Doüai, botaniste de l'électeur palatin, historiographe du Palatinat,

né en 1730, déc. 25, Lille,
mort en 1793, déc. 12, Manheim.

DES ROCHES, Jean. — Instituteur à Anvers (1757), commis au département des archives à Bruxelles (1776), actuaire de la Commission royale des études (1777), écolâtre de Sainte-Gudule (1779), chef du département scolastique (1785), inspecteur général des écoles normales, directeur des écoles latines, assesseur de la Commission pour les affaires des études et de la censure (1787),

né en 1740, mars 1, La Haye,
mort en 1787, mai 20, Bruxelles.

DEWEZ, Louis-Dieudonné-Joseph. — Professeur de rhétorique au collége de Nivelles, commissaire du directoire exécutif près le tribunal correctionnel de ladite ville, substitut du commissaire près les tribunaux civils et criminels du département de Sambre-et-Meuse, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Hubert, inspecteur des athénées et des colléges (1818), professeur d'his-

toire nationale au Musée des sciences et des lettres de Bruxelles (1827),

né en 1760, janv. 4, Namur,
mort en 1834, oct. 26, Bruxelles.

D'HOOP, François-Dominique. — Licencié en droit de l'Université de Louvain, avocat au conseil de Flandre, homme de fief de la chambre légale à Gand, conseiller et pensionnaire des deux villes et pays d'Alost (1780), conseiller pensionnaire et actuaire des états de Flandre (1785), conseiller au grand conseil de Malines,

né en 1737, août 4, Gand,
mort en 1808, avril 14, Gand.

DUBOIS DE SCHOONDORP. — Mathématicien, bibliophile,

né en . . . . . . , Gand,
mort en 1795, mars 15, Gand

DU FOUR, l'abbé. — Prévôt mitré de Nikolsbourg, en Moravie, membre de la Commission ecclésiastique et des études avec le rang de conseiller du gouvernement général (1787),

né en. . . . .
mort en . . . .

DU JARDIN, Donatien. — Jésuite, entré au noviciat de Malines en 1756, chargé de l'enseignement des humanités à Anvers, employé aux *Analecta Belgica,*

né en 1738, août 31, Ypres,
mort en 1804, mai .. , Ypres.

DU RONDEAU, François. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain, médecin à Bruxelles, syndic du *Collegium medicum* ibid. (1763 et 1783), questeur du même collége (1768), médecin de la cour (1767), médecin du collége Thérésien (1781),

né en 1732, août 30, Bruxelles,
mort en 1803, avril 3, Bruxelles.

DUVAL, Maximilien-Louis-Augustin, chevalier. — Sous-lieutenant dans le corps du génie, lieutenant et ingénieur du prince Charles de Lorraine, ingénieur de Nieuport et d'Ostende, capitaine-ingénieur, concipiste du conseil du gouvernement général (1787), auditeur de la chambre des comptes (1788),

né en 1746, mars 24, Leuze,
mort en 1791, ...

DUVIVIER, Pierre-Simon-Benjamin. — Graveur en médailles, graveur général de la monnaie de Paris,

né vers 1731, . . , Paris,
mort en 1819, juill. 10, Paris.

ENGELS, Jean-Baptiste. — Official de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles (1783), proposé pour la place d'inspecteur général des écoles normales (1788),

né en . . . .
mort en . . . .

ENGLEFIELD, sir Henry-Charles. — . . . .

né en 1752, ...
mort en 1822, mars 21, Londres.

ENTNERSFELD, Frédéric de. — Conseiller de cour du prince de Passau, à Vienne,

né en. . . . .
mort en . . . .

ERNST, Simon-Pierre. — Augustin, chanoine régulier de l'abbaye de Rolduc, professeur de théologie et d'écriture sainte, et bibliothécaire de ladite abbaye, curé d'Afden (1797),

né en 1744, août 2, Aubel,
mort en 1817, déc. 11, Afden.

FELTZ, Guillaume-Antoine-François, baron de. — Chargé de la recette des états de la province du Luxembourg, appelé à coopérer au cadastre de ladite province (1766), attaché à la jointe des

administrations et affaires des subsides, avec le titre d'auditeur de la chambre des comptes (1771), créé baron (1772), auditeur de la chambre des comptes (1773), receveur général des aides et subsides de la province du Luxembourg (1774), conseiller-maître de la chambre des comptes (1784), membre de la Commission ecclésiastique et des études avec le rang de conseiller du gouvernement général (1787), chargé d'une mission en Hollande (1790), secrétaire d'État et de guerre (1791), pensionné (1793), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à La Haye (1803), conseiller d'État (1816), curateur de l'Université de Louvain (1817), membre de la première chambre des états généraux (1818),

né en 1744, févr. 5, Luxembourg,
mort en 1820, juill. 5, Bruxelles.

FOULLÉ, Jean-François. — Agronome, éleveur, défricheur de bruyères,

né en. . . . .
mort en . . . .

FRANÇOIS II, l'empereur. — . . .
. . . .

né en 1768, févr. 12, Florence,
mort en 1835, mars 2, Vienne.

FRAULA, Thomas-François-Joseph, comte de. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1752), avocat au conseil de Brabant,

né en 1729, juin 22, Bruxelles,
mort en 1787, oct. 16, Bruxelles.

GALLITZIN, Dmitri-Alexiévitch, prince de. — Envoyé de Russie à Paris (1763), à La Haye (1773),

né en 1734, mai 26, Russie,
mort en 1799, . . , Brunswick.

GERARD, Georges-Joseph. — Attaché aux bureaux du conseiller aux causes fiscales et de la recette générale des finances (1759), sixième official à la secrétairerie d'État et de guerre (1766), second official ibid. avec le titre de secrétaire de Sa Majesté (1772), auditeur surnuméraire de la chambre des comptes (1776), directeur du protocole des exhibés avec le titre de secrétaire du conseil du gouvernement général (1787), pensionné (1789), bibliothécaire de la Bibliothèque publique de la ville de Bruxelles (1795), démissionnaire (1796), membre du conseil municipal (1803),

né en 1734, juin 2, Bruxelles,
mort en 1814, avril 4, Bruxelles.

GHESQUIERE, Joseph-Hippolyte. — Jésuite, entré au noviciat de Malines en 1750, chargé de l'enseignement des humanités aux colléges de Malines et de Bruxelles, Bollandiste (1763), historiographe de S. M. (1778),

né en 1731, févr. 27, Courtrai,
mort en 1802, janv. 23, Essen (Gueldre).

GHIESBRECHT, Michel. — Chargé par le magistrat de Bruxelles d'enseigner les mathématiques en la maison de ville à un certain nombre de jeunes gens, autorisé à donner des leçons de mathématiques au collége des Augustins, sur le pied qu'elles se donnaient au collége Thérésien (1779), professeur de mathématiques à l'école centrale du département de la Dyle (1797), géomètre en chef de la ville de Bruxelles (1803), géomètre en chef chargé de l'arpentage des communes (1805),

né en. . . . .
mort en . . . .

GIRAULT DE KONDON, l'abbé. — Conseiller du roi, lecteur et professeur royal de mécanique au collége royal de France, professeur de philosophie au collége de Navarre,

né en. . . . .
mort en . . . .

GODART, Guillaume-Lambert. — Étudiant en médecine à Louvain et à Leyde (1742-1744), docteur de l'école de Reims (1745), médecin à Verviers (1749),
né en 1721, avril 3, Verviers,
mort en 1794, mars 2, Verviers.

GOETVAL, Antoine. — Vicaire à Effe, pourvu de la chapellenie des SS. Pierre et Barthelemy dans l'église de N. D. de la Chapelle à Bruxelles (1767), directeur spirituel des brigittines, vicaire de N. D. de la Chapelle (1771),
né vers 1730, . . ., Bruxelles,
mort en 1800, août 17, Bruxelles.

GOYERS, Jacques. — Vicaire à Rymenam (1743), lecteur au séminaire de Malines (1748), curé à Haeren (1751), curé à Humelghem (1765), chanoine de l'église collégiale d'Anderlecht (1783), censeur de livres (1793),
né en 1719, avril 2, Malines,
mort en 1809, oct. 15, Bruxelles.

GUASCO, Octavien, comte. — Chanoine de la cathédrale de Tournai (1751),
né en 1712. . . . , Pignerolle,
mort en 1781, mars 10, Verone.

HARREWYN, Jean-Baptiste. — Graveur en médailles, graveur particulier de la monnaie de Bruxelles (1768), graveur juré ordinaire des scels et cachets de S. M. (1768),
né en. . . . .
mort en . . . .

HECART, Gabriel-Antoine-Joseph. — Secrétaire de la mairie de Valenciennes,
né en 1755, mars 24, Valenciennes,
mort en 1838, nov. 19, Valenciennes.

HENDRICKX, ... — Licencié en médecine de l'Université de Louvain, médecin à Louvain,
né en. . . . .
mort en . . . .

HESDIN DE LIERE, Martin de. — Écuyer, intendant des biens de la maison de Salm-Kirbourg aux Pays-Bas autrichiens, roi et héraut d'armes de S. M. à titre de la province de Namur (1771),
né en. . . . .
mort en 1792, juin 29, Bruxelles.

HETTEMA, Montanus. — Docteur en droit de l'Université de Franeker, pensionnaire de la ville de Staveren, avocat au grand conseil de Malines,
né en. . . . .
mort en . . . .

HEYLEN, Jean-François (en religion Adrien). — Entré dans l'ordre des prémontrés à Tongerloo (1767), prêtre (1769), envoyé au collége de Saint-Norbert à Rome, vicaire à Malines (1776), archiviste et bibliothécaire de l'abbaye de Tongerloo (1780), hagiographe, curé à Oolen près Herenthals (1796), retourné au collége de Saint-Norbert à Rome (1801),
né en 1745, août 6, Norderwyck,
mort en 1802, mai 4, Rome.

HEYLEN, Pierre-Joseph. — Professeur de philosophie au collége du Faucon à Louvain (1759), licencié en théologie (1763), doyen de la collégiale de Saint-Gomard, à Lierre (1777),
né en 1737, déc. 24, Norderwyck,
mort en 1793, déc. 5, Lierre.

HICKMANN, Robert. — Bénédictin de l'abbaye de Saint-Hubert dans les Ardennes, licencié en médecine de l'Université de Louvain (1760),
né en 1720, nov. 15, Bruxelles,
mort en 1787, juill. 7, Saint-Hubert.

HOPPÉ, . . . — Attaché à l'ambassade d'Autriche en France,
né en. . . . .
mort en . . . .

HUBENS, Ignace. — Jésuite, entré au noviciat de Malines en 1755, chargé de l'enseignement des humanités au collége de Gand, Bollandiste (1771),

né en 1737, déc. 12, Anvers,
mort en 1782, juill. 18, Anvers.

HUCHER, Nicolas-Bernard de. — Cadet au régiment du prince Charles de Lorraine (1738), enseigne (1741), premier lieutenant (1746), directeur de l'Académie militaire de Bruxelles (1752), successivement capitaine, major, lieutenant-colonel au corps du génie (1755, 1760, 1773), directeur des fortifications extérieures de la ville de Bruxelles, et chargé de la surveillance des casernes et des bâtiments militaires de ladite ville (1762),

né en. . . , Hucher près Remiremont,
mort en . . . .

JÉROME ANDRÉ, Dom. — Procureur et maître d'hôtel de l'abbaye de Saint-Hubert dans les Ardennes,

né en. . . . .
mort en . . . .

JÉROME DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — Carme déchaussé, à Ypres,

né en. . . . .
mort en . . . .

JOSEPH II, l'empereur. — . . . .

né en 1741, mars 13, Vienne,
mort en 1790, févr. 20, Vienne.

KAUNITZ-RIETBERG, Wenceslas-Antoine, prince de. — Conseiller aulique de l'empire (1737), deuxième commissaire impérial à la diète de Ratisbonne (1739), ambassadeur près le saint-siége (1741), ministre plénipotentiaire à Turin (1742), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas autrichiens (1744), ambassadeur au congrès d'Aix-la-Chapelle (1748), ministre des conférences et d'État pour les affaires internes (1748), ambassadeur à Paris (1750), chancelier de cour et d'État pour les affaires étrangères des Pays-Bas et d'Italie (1753), démissionnaire (1792),

né en 1711, févr. 2, Vienne,
mort en 1794, juin 24, Vienne.

KOCH, Chrétien-Guillaume, chevalier de.—Professeur et bibliothécaire de l'Université de Strasbourg, député à l'assemblée législative (1791), administrateur du département du Bas-Rhin (1794), membre du tribunat (1802), recteur honoraire de l'Académie de Strasbourg (1810),

né en 1737, mai 9, Bouxwiller (Alsace),
mort en 1813, oct. 25, Strasbourg.

KRAFFT, M. — Graveur en médailles,

né en 1738, ...
mort en 1781, ... , Munich.

KULBERG, François-Anselme de. — Conseiller pensionnaire de la ville de Tournai, conseiller du conseil privé (1763), conseiller du conseil du gouvernement général (1787), président de la chambre des comptes (1791),

né en 1731, oct. 8, Tournai,
mort en . . . .

LA LANDE, Joseph-Jerôme Le Français de. — Professeur d'astronomie au collége de France (1761), directeur de l'Observatoire de Paris (1768), conseiller du roi, lecteur royal en mathématiques,

né en 1732, juill. 11, Bourg (en Bresse),
mort en 1807, avril 4, Paris.

LAMBINET, Pierre. — Jésuite, prémontré (1765), précepteur du comte de Cruyckenburg, du fils de M. Van Ertborn d'Anvers, nommé régent de seconde ou professeur de poésie au collége

d'Ypres (février 1782), démissionnaire (avril 1782), sécularisé,

né en 1742, oct. 22, Tournes,
mort en 1813, déc. 10, Charleville.

LAMMENS, François. — Négociant à Gand,

né en . . . .
mort en . . . .

LAUNAY, Jean-Louis-Wenceslas de. – Licencié en droit de l'Université de Louvain (1769), avocat au conseil de Brabant (1770), official surnuméraire de la secrétairerie d'État et de guerre (1776), chargé de l'administration des *gastos secretos* (1778), employé à Vienne au service de l'empereur (1781), rentré à la secrétairerie d'État et de guerre, avec le titre de secrétaire de S. M. (1786), secrétaire du conseil du gouvernement général, greffier du conseil des finances (1791),

né en 1740, . . ., Vienne,
mort en 1817, avril 14, Vienne.

LECLERC, Jacques-Antoine.—Avocat à Luxembourg, auditeur de la chambre des comptes (1762), conseiller du conseil privé (1769), conseiller du conseil du gouvernement général (1787), membre de la Commission ecclésiastique et des études (1787), président du grand conseil de Malines (1793),

né en. . . . .
mort en . . . .

LEDERER, Auguste-Gotlieb de. — Official du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne (1750), secrétaire du département des Pays-Bas ibid. (1758), auditeur de la chambre des comptes à Bruxelles (1762), référendaire au département des Pays-Bas à Vienne (1766),

né en 1725, . . , Grossenhain (Saxe),
mort en 1795, . . , Vienne.

LENSSENS, François. — Jésuite,
. . . .

né en 1742. . . . . . , Malines,
mort en. . . . .

LÉOPOLD II, l'empereur. — . . .
. . . .

né en 1747, mai 5, Vienne,
mort en 1792, mars 1, Vienne.

LE PAIGE DE BAR, le comte Antoine-François. – Licencié en théologie (1758), protonotaire apostolique honoraire, président du collége de Malines à l'Université de Louvain (1763), curé de Laerne (1767),

né en 1731, nov. 9, Herenthals,
mort en 1787, janv. 5, Laerne.

LESBROUSSART, Jean-Baptiste. — Professeur de rhétorique au collége de Beauvais (1768), professeur de rhétorique au collége de Gand (1778), régent de poésie au collége Thérésien de Bruxelles (1784), professeur de rhétorique au collége royal de Bruxelles (1793), professeur des langues anciennes à l'école centrale du département de la Dyle (1797), directeur du collége-pensionnat d'Alost (1803), professeur de rhétorique au lycée de Bruxelles (1809), professeur de littérature latine à l'Académie de la même ville (1809), professeur à l'Athénée ibid. (1816), admis à l'éméritat (1818),

né en 1747, janv. 22, Ully-St-Georges,
mort en 1818, déc. 10, Bruxelles.

LIMBOURG, Jean-Philippe de. — Docteur en médecine de l'Université de Leyde (1746), médecin à Spa,

né en 1726, . . , Theux,
mort en 1811, févr. 1, Spa.

LIMBOURG, Robert de. – Docteur en médecine de la faculté de Montpellier (1760), médecin à Theux,

né en 1731, déc. 1, Theux,
mort en 1792, févr. 20, Theux.

LIMPENS, Ange-Charles de. — Avocat au conseil de Brabant (1744), auditeur de la chambre des comptes (1764), conseiller du conseil des finances (1773), membre de la Commission royale des études (1777), conseiller du conseil du gouvernement général (1787), conseiller du conseil des finances (1791), directeur du comité de liquidation belgique (1797),

né en . . . .
mort en. . . . .

MAGALHAENS (MAGELLAN), Jean-Hyacinthe de. — Augustin, chanoine du chapitre royal de Soignies,

né en 1722, nov. 4, Lisbonne,
mort en 1790, févr. 7, Islington.

MANN, Théodore-Auguste. — Converti au catholicisme (1756), prend du service dans l'armée espagnole, se fait chartreux, est nommé prieur de la chartreuse de Nieuport (1764), obtient une bulle de sécularisation, est pourvu d'une prébende de chanoine de N. D. à Courtrai, est nommé membre de la Commission royale des études (1791), quitte la Belgique (1794),

né en 1735, juin 22, Yorkshire,
mort en 1809, févr. 23, Prague.

MARCI, Jean de. — Chanoine de l'église cathédrale de Lutzmeritz en Bohême (1758), mathématicien de S. M. I. et R. apostolique et conservateur adjoint du cabinet impérial des médailles, à Vienne, chanoine de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies (1759), prévôt de ladite collégiale (1769), prévôt de Saint-Pierre à Louvain (1772), commissaire à l'audition des comptes des fondations attachées à l'Université (1772), chargé de la censure des thèses, membre de la Commission royale des études (1777),

né en 1700, . . ., Chasse-Pierre,
mort en 1791, sept. 4, Bruxelles.

MARIE-CHRISTINE, l'archiduchesse. — Gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens (1780),

née en 1742, mai 23, Vienne,
morte en 1798, juin 24, Vienne.

MARIE-THÉRÈSE, l'impératrice. —
. . . .

née en 1717, mai 13, Vienne,
morte en 1780, nov. 29, Vienne.

MARQUART, Jean-Baptiste-Chrysogone. — Essayeur général de la monnaie de Bruxelles (1749), waradin ou garde des coins de ladite monnaie (1764),

né en . . . . , Bruxelles,
mort en. . . . .

MEAN, Jean-Baptiste. — Official du conseil des finances (1759), secrétaire de S. M., employé au Lotto ou loterie génoise de Bruxelles (1761), auditeur honoraire de la chambre des comptes (1766), conseiller-maître honoraire de ladite chambre (1775),

né en. . . . .
mort en 1780, août 25, Ostende.

MERCY-ARGENTEAU, Florimond-Claude, comte de. — Chambellan, conseiller d'État intime actuel, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg (1761), idem à Varsovie (1764), idem à Paris (1766), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas autrichiens (1790), ambassadeur à Londres (1793),

né en 1727, avril 20,. . . .
mort en 1794, août 25, Londres.

MERODE, Balthazar-Philippe, comte de. — Comte de Montfort, marquis de Deynze (1774),

né en 1735, septembre 1, . . .
mort en. . . . .

MESSIER, Charles. — Aide de De Lisle, astronome de la marine, membre du bureau des longitudes,

né en 1730, juin 26, Badonviller,
mort en 1817, avril 11, Paris.

METTERNICH-WINNEBOURG, François-George-Charles, comte et depuis 1803 prince de. — Chambellan, conseiller d'État intime actuel, ministre plénipotentiaire près les cours électorales de Trèves et de Cologne (1774), près le cercle de Westphalie (1776), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas autrichiens (1791), ministre d'État, premier envoyé plénipotentiaire au congrès de Rastatt (1797),

né en 1746, mars 9, Coblence,
mort en 1818, août 11, Vienne.

MICHAUX, Jean-Joseph.— Licencié en médecine de l'Université de Louvain, professeur de botanique à ladite Université,

né en 1717, . . . , Gosselies,
mort en 1793, avril 23, Louvain.

MINCKELERS, Jean-Pierre. — Professeur de philosophie au collége du Faucon à Louvain (1771), professeur et démonstrateur de physique expérimentale de la faculté de philosophie à Bruxelles (1788), démissionnaire (1794), pharmacien à Maestricht, professeur de physique et de chimie à l'école centrale du département de la Meuse-Inférieure (1797), régent de physique et de chimie au collége de Maestricht (1810),

né en 1748, déc. 2, Maestricht,
mort en 1824, juill. 4, Maestricht.

MONTOYER, Louis. — Directeur des bâtiments de LL. AA. RR.,

né en . . . . . . , Nivelles (?),
mort en . . . .

MORAND, Jean-François-Clément. — Docteur en médecine (1750), adjoint anatomiste de l'Académie des sciences (1759), bibliothécaire de ladite Académie, professeur d'anatomie et d'accouchements à l'école des sages-femmes, adjoint à l'hospice des invalides, régent de la faculté de médecine,

né en 1726, avril 29, Paris,
mort en 1784, août 13, Paris.

MOREAU, Jacob-Nicolas.— Avocat, conseiller de la cour des comptes, aides et finances de Provence, bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette, historiographe de France,

né en 1717, déc. 20, St-Florentin,
mort en 1804, juin 29, Chambourcy.

MUNNICHUYSEN, Maximilien-Jean. — Médecin à Anvers,

né en . . . .
mort en. . . . .

MURRAY, Marie-Caroline. — . . . .

née vers 1750, ... , Bruxelles,
morte en . . . . , Vienne.

NEEDHAM, Jean-Turberville. — Professeur au collége anglais à Douai, directeur de l'école catholique de Twiford près Winchester (1740), professeur de philosophie au collége anglais de Lisbonne (1744), résidant à Paris (1746), se charge d'achever l'éducation de fils de famille anglais et irlandais, en voyageant avec eux en qualité de gouverneur ou de précepteur (1751), se fixe dans le séminaire anglais à Paris (1767), va demeurer à Bruxelles (1769), obtient un canonicat de l'église collégiale de Termonde (1769), et ensuite un canonicat de Soignies (1773),

né en 1713, sept. 10, Londres,
mort en 1781, déc. 30, Bruxelles.

NELIS, Corneille-François de. — Président du collége de Malines à Louvain (1757), bibliothécaire de l'Université (1758), licencié en théologie (1760), chanoine de la cathédrale de Tournai (1765), membre de la Commission royale des études (1777), évêque d'Anvers (1784), président des états généraux et membre du congrès souverain (1790),

né en 1736, juill. 5, Malines,
mort en 1798, août 21, près Florence.

NENY, Patrice-François, comte de. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1736), avocat au conseil de Brabant (1736), secrétaire du conseil privé (1738), conseiller du conseil privé (1744), conseiller du conseil suprême à Vienne (1750), trésorier général des finances (1753), commissaire royal près l'Université de Louvain (1754), adjoint au chef et président du conseil privé (1757), chef et président (1759), membre de la Commission royale des études (1777), admis à la retraite (1783),

né en 1716, déc. 24, Bruxelles,
mort en 1784, janv. 1, Bruxelles.

NÈVE, . . . — Proto-médecin du Collége de médecine, et pensionnaire de la ville de Tournai,

né en . . . .
mort en. . . . .

NIEUPORT, Charles-François-Frédéric de PREUD'HOMME D'HAILLY, vicomte de. — Chevalier de l'ordre de Malte (1747), lieutenant au corps du génie autrichien, obtient une commanderie dans la Brie, l'échange contre la commanderie de Vaillampont près Nivelles, membre de la seconde chambre des états généraux (1815), chambellan du roi des Pays-Bas (1816), curateur de l'Université de Louvain (1817),

né en 1746, janv. 13, Paris,
mort en 1827, août 20, Bruxelles.

NORTON, Thomas. — Dominicain, professeur en théologie et recteur du collége des dominicains anglais à Louvain,

né en . . . .
mort en. . . . .

ORIANI, Barnabé. — Barnabite, successivement élève (1776), adjoint, et directeur (1802) de l'Observatoire de Brera à Milan, sénateur du royaume d'Italie,

né en 1752, juill. 17, près Milan,
mort en 1832, nov. 12, Milan.

OUTREPONT, Charles-Lambert d'. — Avocat au conseil de Brabant (1771), représentant provisoire élu à Bruxelles (1792), membre de l'administration centrale de la Belgique (1794), commissaire du directoire exécutif près le tribunal de la Dyle (1795), professeur de législation à l'école centrale de Bruxelles (1797), député au conseil des cinq-cents (1798), juge au tribunal de cassation (1800),

né en 1746, sept. 16 (10?), Herve,
mort en 1809, mars 4, Paris.

PAQUOT, Jean-Noël. — Prêtre (1746), licencié en théologie de l'Université de Louvain (1751), professeur d'hébreu à ladite Université (1755), chanoine de Saint-Pierre (1756), président du collége de Houterlé (1760), historiographe de l'impératrice Marie-Thérèse (1762), bibliothécaire de l'Université de Louvain (1769), idem du duc d'Arenberg (1772), professeur d'écriture sainte et bibliothécaire du séminaire de Liége (1787),

né en 1722, juill. 22, Florennes,
mort en 1803, juin 8, Liége.

PARMENTIER, Antoine-Augustin. — Pharmacien à Montdidier (1755), id. à Paris (1756), id. dans les hôpitaux de l'armée française (1757), aide-pharmacien de l'hôtel des invalides à Paris (1766), apothicaire général du même hôtel (1772), inspecteur général du service de santé (1803),

né en 1737, août 17, Montdidier,
mort en 1813, déc. 13, Paris.

PIGOTT, Nathaniel. — . . . .

né en. . . , Whitton (Middlesex),
mort en 1804, ...

PLANCHON, Jean-Baptiste-Luc.— Licencié en médecine de l'Université de Louvain, agrégé au Collége des médecins de Tournai, médecin consultant du prince Charles de Lorraine,
né en 1734, novembre 3, Renaix,
mort en . . . .

PLUVIER, Léonard-Jean-Évrard. — Étudiant en philosophie à Louvain, novice dans l'abbaye de Cantimpré à Cambrai (1770), chirurgien à Westrem au pays d'Alost, professeur de grammaire au collége-pensionnat d'Alost (1777), idem de cinquième et de sixième au collége royal d'Ypres (1787), idem de grammaire au collége royal de Gand (1791), révoqué (1795),
né en 1745, ... , Bruges,
mort en. . . . .

POEDERLÉ, Eugène-Jos.-Charles-Gilain-Hubert d'Olmen, baron de. — Maire de Saintes,
né en 1742, sept. 20, Bruxelles,
mort en 1813, août 17, Saintes.

PREVINAIRE, Pierre-Jean-Baptiste. — Médecin à Bruxelles,
né en . . . .
mort en. . . . .

RAEPSAET, Jean-Joseph. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1772), avocat au conseil de Flandre (1773), greffier du collége des hauts-pointres de la châtellenie d'Audenarde (1773), secrétaire dudit collége (1778), député aux états de Flandre (1787), idem aux états généraux (1790), président du conseil général du département de l'Escaut, député au corps législatif (1803), conseiller d'État en service extraordinaire (1816),
né en 1750, déc. 29, Audenarde,
mort en 1832, févr. 19, Audenarde.

RAOUX, Adrien-Philippe. — Licencié en droit de l'Université de Louvain, avocat au conseil souverain du Hainaut, commissaire d'intendance au district de Mons (1787), échevin de la ville de Mons (1788), conseiller au conseil souverain du Hainaut (1789), avocat à la cour d'appel de Bruxelles (1812), conseiller d'État (1816),
né en 1758, nov. 30, Ath,
mort en 1839, août 29, Rèves.

RENIERS, Antoine. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1752), avocat au conseil de Brabant (1754), conseiller pensionnaire de la ville de Louvain, idem de la ville de Malines (1789), élu juge du tribunal civil de Bruxelles (1795), nommé juge dudit tribunal (1800),
né en 1729, avril 5, Louvain,
mort en . . . .

RETZ, . . . — Docteur en médecine, employé comme chirurgien dans la guerre d'Amérique, médecin à Arras, agrégé au Collége des médecins de la faculté de Douai (1778), médecin de la marine à Rochefort (1783), destitué en 1784, médecin à Arras et ensuite à Paris,
né en . . . . , Arras,
mort vers 1810, ... , Paris.

ROSEN (ROZIN), André. — Docteur en médecine, rédacteur de l'*Esprit des journaux* (1791), professeur de physique et de chimie à l'école centrale du département de l'Escaut (1798), professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de la Dyle (1799), professeur de langues étrangères au collége de Phalsbourg,
né vers 1755, . . . , Suède,
mort vers 1825, . . . , Saarbourg.

ROUCEL, François-Antoine. — Médecin à Alost,
né en 1735, . . , Dourlach,
mort en 1831, oct. 6, Alost.

ROZIER, François. — Docteur en théologie, directeur de l'école vétérinaire de Lyon (1763), prieur à Nanteuil-le-Haudouin (1779), curé à Lyon,
né en 1734, janv. 24, Lyon,
mort en 1793, sept. 29, Lyon.

SARTON, Dieudonné-Hubert. — Élève de Julien Leroy, à Paris, horloger-mécanicien du prince Charles de Lorraine, premier mécanicien du prince-évêque de Liége (1772),
né en 1748, nov. 3, Liége,
mort en 1828, oct. 18, Liége.

SCHERFFER, Charles.—Entré dans l'ordre des jésuites (1736), ordonné prêtre (1746), docteur en philosophie, professeur ordinaire de mathématiques supérieures à l'Université de Vienne, après la suppression de son ordre,
né en 1716, nov. 9, Gmunden,
mort en 1783, juill. 24, Vienne.

SCHOEPFLIN, Jean-Daniel. — Professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg (1720), historiographe de Louis XV (1740),
né en 1694, sept. 8, Salzbourg (Bade),
mort en 1771, août 7, Strasbourg.

SEGHERS, Égide. — Curé de St-Léonard, près Hoogstraeten,
né en . . . .
mort en. . . . .

SEUMOY Henri-Joseph de. — Fabricant et débitant d'instruments de physique à Bruxelles, receveur de la fondation du St-Esprit de N.-D. de la Chapelle,
né en . . . .
mort en 1798 (?), ...

SMET, Corneille. — Jésuite, entré au noviciat de Malines en 1759, vicaire à Moorsel (1775), surveillant au collége-pensionnat d'Alost (1780), sous-principal ibid. (1781), adjoint à l'abbé Ghesquiere pour travailler sous sa direction aux copies des anciens manuscrits (1784), historiographe,
né en 1740, juill. 10, Moorsel,
mort en 1812, févr. 11, Bruxelles.

STALS, Mathieu. — Prémontré, chanoine régulier de l'abbaye de Tongerloo, hagiographe (1790), curé à Tilbourg (1812),
né en 1761, oct. 12, Maeseyck,
mort en 1826, févr. 2, Tilbourg.

STAPPAERTS, Jean-Corneille. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain (1773), assesseur du *Collegium medicum* d'Anvers,
né en 1749, sept. 22, Anvers,
mort en 1812, déc. 12, Anvers.

STARHEMBERG, George-Adam, comte et depuis 1767 prince de. — Ambassadeur à Paris (1755), ministre d'État et des conférences (1767), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas autrichiens (1770), premier grand-maître de la cour de Vienne et colonel des gardes du corps (1783),
né en 1724, août 10, Londres,
mort en 1807, avril 19, Vienne.

SULLIVAN, Jacques-Charles O'. — Officier au régiment des grenadiers de Los Rios,
né en 1734, nov. 2, ...
mort en 1829, janv. 30, Terdeck.

TE WATER, Jona-Guillaume. — Ministre du culte réformé (1761), historiographe de la Zélande (1776), professeur de philosophie et d'histoire nationale à l'athénée de Middelbourg (1779), professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique à l'Université de Leyde (1784), docteur en théologie *honoris causâ* (1786), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Leyde (1812),
né en 1740, oct. 28, Zaamslag,
mort en 1822, oct. 19, Leyde.

THYS, JEAN-FRANÇOIS (en religion ISFRIDE). — Promu à Louvain dans les arts (1768), prémontré (1770), ordonné prêtre (1773), assistant à Zoerle, vicaire à Westerloo, proto-vicaire à Mierlo, assistant à Oevel (1778-1789), agiographe adjoint à Ghesquiere (1790), curé à Kleyn-Sundert (1796), curé à Wyneghem (1800), retiré à Anvers (1816),
né en 1749, janv. 11, Brecht,
mort en 1824, janv. 3, Anvers.

THYSBAERT, FRANÇOIS-JEAN. — Professeur au collége du château à Louvain, doyen de St-Jacques, président du collége du roi (1774), directeur des Cabinets de physique et d'histoire naturelle de l'Université, vice-chancelier et professeur de la faculté de philosophie (1788), chanoine d'Harlebeke (1789),
né en . . . . . , Waesmunster,
mort en . . . .

TRAUTTMANSDORFF-WEINSBERG, FERDINAND, comte et depuis 1805 prince de. — Chambellan, conseiller d'État intime actuel (1780), ministre plénipotentiaire près l'électeur de Mayence et les cercles du Haut-Rhin et de Franconie (1785), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas autrichiens (1787), chancelier de cour et d'État (1793), premier grand-maître de la maison de l'empereur (1807), colonel des gardes du corps,
né en 1749, janv. 12, Vienne,
mort en 1827, août 27, Oberwaltersdorf.

TUTOT, JEAN-JACQUES. — Imprimeur-libraire à Liége, fondateur de l'*Esprit des journaux* (1772),
né vers 1740, ... , Liége,
mort vers 1794, ... , Paris.

VALMONT DE BOMARE, JACQUES-CHRISTOPHE — Pharmacien, naturaliste voyageur, directeur du cabinet de physique et d'histoire naturelle du prince de Condé à Chantilly (1769), censeur des études au lycée Charlemagne (1806),
né en 1731, sept. 17, Rouen,
mort en 1807, août 24, Paris.

VAN BAVEGEM, PIERRE-JOSEPH. — Chirurgien des armées impériales, chirurgien accoucheur à Baesrode, docteur en médecine de l'Université de Louvain (1789), maire de Baesrode,
né en 1745, déc. 2, près Anvers,
mort en 1805, janv. 29, Baesrode.

VAN BERCKEL, THÉODORE-VICTOR. — Graveur général de la monnaie de Bruxelles (1776), graveur adjoint de la monnaie de Vienne (1794), pensionné,
né en 1739, avril 21, Bois-le Duc.
mort en 1808, sept. 19, Bois-le-Duc.

VAN BOCHAUTE, CHARLES. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain, professeur de chimie en ladite Université (1773), médecin de l'hôpital, professeur de clinique (1775), docteur et examinateur dans la faculté de médecine (1788), révoqué de ses fonctions par sentence du tribunal de l'Université (1790), préposé à l'hôpital général de Luxembourg (1790), pensionné (1791),
né en 1732, avril 26, Malines,
mort en 1793, nov. 5, Bruxelles.

VANDEN SANDE, JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN. — Maître en pharmacie à Bruxelles, professeur de physique et de chimie à l'école centrale du département des forêts, médecin à Liége, chef essayeur des matières d'or et d'argent, contrôleur de la garantie des ouvrages d'or et d'argent à Audenarde (1816),
né en 1746, mai 16, Bruxelles,
mort en 1820, oct. 11, Bruxelles.

VANDER SANDEN, . . . – Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts d'Anvers,
né en. . . . .
mort en. . . . .

VANDERSTEGEN DE PUTTE, Jean-François-Philippe, comte. — Licencié en droit de l'Université de Louvain, avocat au conseil de Brabant (1774), échevin de la ville de Bruxelles (1783), bourgmestre (1794), professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de la Dyle (1797),

né en 1754, sept. 17, Bruxelles,
mort en 1799, mai 17, Bruxelles.

VANDER VYNCKT, Luc-Joseph. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1713), avocat au conseil de Flandre, avocat au grand conseil de Malines, conseiller par forme d'adjonction et de survivance au conseil de Flandre (1729), conseiller effectif (1730), admis à la retraite (1765),

né en 1691, mars 8, Gand,
mort en 1779, janv. 28, Gand.

VAN DYCK, Siard. — Prémontré, chanoine régulier de l'abbaye de Tongerloo, hagiographe (1789), curé à Diessen (1804),

né en 1759, nov. 10, Tongerloo,
mort en 1830, sept. 1, Diessen.

VAN HEURCK, Jean-Charles-Joseph. — Échevin de la ville d'Anvers (1737), premier trésorier de ladite ville (1740), conseiller député aux affaires du commerce et assesseur de la jointe des monnaies (1754),

né en 1708, avril 10, Anvers,
mort en 1766, janv. 22, Anvers.

VAN HULTHEM, Charles-Joseph-Emmanuel. — Licencié en droit de l'Université de Louvain (1787), avocat au conseil de Flandre, échevin de la ville de Gand, député du département de l'Escaut au conseil des cinq-cents (1797), élu membre du tribunat (1802), recteur de l'Académie de Bruxelles (1809), bibliothécaire de la Bibliothèque publique de Bruxelles (1812), greffier de la seconde chambre des états généraux (1815), curateur de l'Université de Louvain (1817), idem de l'Université de Gand (1825),

né en 1764, avril 4, Gand,
mort en 1833, déc. 16, Gand.

VAN ROSSUM, Adrien-Charles-Joseph. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain, professeur à ladite Université (1729), docteur en médecine (1745), professeur primaire (1754), destitué (1788),

né en 1705, . . , Louvain,
mort en 1789, mai 8, Louvain.

VAN SWIETEN, Gerard, baron. — Docteur en médecine de l'Université de Leyde (1725), premier médecin de l'impératrice Marie-Thérèse (1745), président des études médicales dans tout l'empire.

né en 1700, mai 7, Leyde,
mort en 1772, juin 18, Schoenbrunn.

VAN SWINDEN, Jean-Henri. — Reçu maître ès arts et docteur en philosophie à Leyde (1766), professeur de physique, de logique et de métaphysique à l'Académie de Franeker (1767), professeur de philosophie, de physique, de mathématiques et d'astronomie à l'Athénée illustre d'Amsterdam (1786), député par la république batave à Paris pour travailler au système des poids et mesures (1798), inspecteur de l'Académie de Leyde (1812), conseiller d'État en service extraordinaire (1817),

né en 1746, juin 8, La Haye,
mort en 1823, mars 9, Amsterdam.

VAN WYN, Henri. — Docteur en droit de l'Université de Leyde (1764), avocat à La Haye, pensionnaire de la Brielle (1771), idem de la ville de Gouda (1779), archiviste (1802),

né en 1740, juin 21, La Haye,
mort en 1831, sept. 27, La Haye.

VERDUSSEN, Jean-Baptiste. — Échevin de la ville d'Anvers,
né en 1698, déc. 15, Anvers,
mort en 1773, oct 13, Anvers.

VERHOEVEN, Guillaume-François. — Marchand drapier et mercier à Malines (1758), doyen des merciers (1760), surintendant des pauvres (1771), secrétaire de l'Académie de dessin et d'architecture (1774), échevin (1794), officier municipal (1795), rentré dans la vie privée (1796),
né en 1738, juill. 24, Lierre,
mort en 1809, mai 16, Malines.

VOUNCK, Josse-Jean-Hubert. — Licencié en médecine de l'Université de Louvain (1759), professeur de chimie et d'histoire naturelle (1760), d'anatomie et de chirurgie (1772), docteur en médecine (1775), destitué (1788), professeur primaire (1793),
né en 1733, avril 17, Louvain,
mort en 1799, mars 20, Louvain.

WALCKIERS DE SAINT-AMAND, ... — Frère du vicomte Éd. de Walckiers qui joua un rôle dans la révolution brabançonne : il s'occupa exclusivement des sciences et principalement de la physique,
né en . . . .
mort en. . . . .

WAUTERS, Pierre-Engelbert. — Bachelier en théologie de l'Université de Louvain, licencié en médecine de ladite Université (1773), médecin à Wetteren (1773), idem à Gand (1796), médecin en chef des hôpitaux civils et militaires ibidem,
né en 1745, déc. 5, Moerzeke,
mort en 1840, oct. 8, Gand.

WITRY, Louis-Hyacinthe d'Éverlange de. — Admis au collége flamand à Rome, surintendant des Cabinets de raretés du prince Charles de Lorraine (1750), chanoine de la cathédrale de Tournai (1757), aumônier d'honneur du prince Charles,
né en 1719, août 2, Witry (Luxembourg),
mort en 1801 (?), . ., Bruxelles.

WOUTERS, Pierre. — Chanoine de l'église collégiale de Lierre, bibliothécaire adjoint de la Bibliothèque royale de Bruxelles (1754), trésorier, bibliothécaire et garde de ladite Bibliothèque, (1755), bibliothécaire honoraire (1768),
né en 1702, ...
mort en 1792, juin 26, Bruxelles.

ZACH, François-Xavier, baron de. — Entré au service de l'Autriche, major, professeur de mécanique à Lemberg, précepteur des enfants du comte de Brühl envoyé de Saxe près la cour de Londres (1783), directeur de l'Observatoire de Seeberg près Gotha (1787),
né en 1754, juin 4, Presbourg,
mort en 1832, sept. 2, Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE II. — DES MÉMOIRES LUS OU PRÉSENTÉS DANS LES SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

LIVRE III. — DES CONCOURS ACADÉMIQUES.

ERRATA ET ADDITIONS.

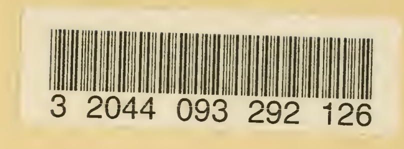
Page 10, ligne 8, au lieu de *les observation,* lisez *les observations.*
Pages 41 et 42, au lieu de *De Buë,* lisez *De Bue.*
— 113 et 114, M. E. Desmazières, dans sa BIBLIOGRAPHIE TOURNAISIENNE, mentionne sous le n° 2565, un « Extrait d'un éloge » de Marie-Thérèse d'Autriche par M. l'abbé d'Éverlange de » Witry. Paris, chez Valade, imprimeur-libraire, 1784, » in-12 de 40 pages, » et ajoute : « ce livre a été imprimé » à Tournay, chez R. Varlé. »
Page 207, ligne 4, après les mots *côtes des mers,* ajoutez : *par l'abbé Mann.*

ERRATA supplémentaire et ADDITIONS pour le volume précédent.

Page 145, M. de Witt était, en 1774, conseiller du conseil des finances. — Le P. Wickart Hallerstein, ex-jésuite, était confesseur du prince Charles de Lorraine.
— 218, L'abbé Fromont était précepteur des enfants du chancelier Crumpipen.
— 407, lignes 1 et 2, au lieu de *in-8° de* VI *et 80 p.*, lisez *in-8° de* II *et 81 p.*
— 427, ligne 5, au lieu de *22 décembre,* lisez *23 décembre*
— —, ligne 12, au lieu de *rien ne pourrait,* lisez *rien ne pouvait.*

Pour bien comprendre la lettre de Walckiers, il faut connaître celle du chancelier Crumpipen à laquelle elle servait de réponse : la lettre du chancelier se trouve à la Bibliothèque royale, fonds Van Hulthem, n° 150. Crumpipen a, dit-il, communiqué à l'Académie dans sa séance du 16 décembre, le rapport de l'Académie de Paris sur la machine de Walckiers : tous les académiciens ont témoigné leur vif désir de voir l'auteur agrégé à leur corps, et, sans la crainte de lui dé plaire, il eût été élu sur-le-champ et par acclamation.

— 705, 2e colonne, au lieu de *Bonafond,* lisez *Bonafont.*
— 709, 2e colonne, les Van Swieten cités pp. 17 et 459 ne sont pas les mêmes : le premier est le père qui mourut en 1773, le second, le fils.


3 2044 093 292 126